

OUIDAH

ET SON PATRIMOINE

ORSTOM, Institut français de Recherche pour le Développement en Coopération
SERHAU, Service d'Etudes Régionales d'Habitat et d'Aménagement Urbain

PARIS - COTONOU 1991

OUIDAH ET SON PATRIMOINE

ORSTOM, INSTITUT FRANCAIS DE RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT EN COOPERATION

**SERHAU, SERVICES D'ETUDES REGIONALES D'HABITAT ET D'AMENAGEMENT URBAIN,
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME**

PARIS-COTONOU 1991

**CHEF DE PROJET ORSTOM : M. Alain Sinou, architecte, sociologue
CHEF DE PROJET SERHAU : M. Bernardin Agbo, urbaniste**

COLLABORATEURS :

**M. Imbert Akibodè, historien
M. Wilfrid Capo, urbaniste
M. Patrick Ecoutin, photographe
M. Luc Gnacadja, architecte
M. Aimé Gonçalves, architecte
Mme Blandine Légonou-Fanou, sociologue
Mme Kadya Tall, anthropologue**

**Enquêteurs et dessinateurs :
MM. J.C. Azango, A. Agossa, C. Liguidi, F. Légonou, Y. Quénum, J.C. Sinzogan**

RESPONSABILITE SCIENTIFIQUE : Alain Sinou

**Cette recherche a bénéficié de l'appui financier de la Sous-Direction de la Recherche du Ministère de la Coopération,
et de la Mission française de Coopération et d'Action culturelle de Cotonou.**

INV. Ø 7015

Nous tenons à remercier les nombreuses personnes qui ont contribué au bon déroulement de cette recherche, en premier lieu, les habitants de Ouidah qui nous ont reçus et en particulier, Mme la Chef de la Circonscription Urbaine et M. le Président de l'UGDO ; les chercheurs béninois qui ont relu ce texte, en l'occurrence MM. Adandé et Iroko ; enfin, tous ceux qui nous ont appuyé et en particulier M. le Chef de la Mission française de Coopération et d'Action culturelle et M. le Conseiller culturel.

PREAMBULE

Ce travail sur la ville de Ouidah s'inscrit dans le prolongement de la recherche menée sur Porto-Novo par l'ORSTOM et le PUB, structure dont le SERHAU a pris le relais, et qui a abouti en 1989 à la publication de l'ouvrage "Porto-Novo, ville d'Afrique noire". A la suite de cette recherche, le SERHAU, à travers son responsable, M. Bachir Oloude, a manifesté le désir de poursuivre cette collaboration sur une autre ville historique du Bénin en centrant le travail sur les objectifs suivants : d'une part, reconstituer l'histoire du développement de cette ville en s'appuyant sur plusieurs disciplines, histoire, anthropologie, sociologie, et identifier et analyser son patrimoine architectural et urbanistique, d'autre part envisager sa valorisation dans le cadre du développement urbain.

Une convention a été établie en 1990 entre l'ORSTOM et le SERHAU et ce travail a pu bénéficier des moyens mis à disposition en France et au Bénin par ces deux organismes ainsi que de l'appui financier en France de la Sous-Direction de la Recherche du Ministère de la Coopération et au Bénin de la Mission française de Coopération et d'Action culturelle. Cette recherche s'est déroulée, au niveau de l'ORSTOM, dans le cadre de l'unité de recherche "villes, espaces, aménagement" du département SUD et a bénéficié de l'aide du laboratoire audio-visuel de la DIST.

Ce travail fut de nouveau l'occasion de faire collaborer des chercheurs et des techniciens béninois et français, sous la direction de Bernardin Agbo, cadre du SERHAU, et de Alain Sinou, chargé de recherche de l'ORSTOM.

Luc Gnacadja a apporté son savoir faire et celui de son agence d'architecture dans le relevé et la mise en forme d'un certain nombre de bâtiments significatifs de Ouidah, assisté par un autre architecte, Aimé Gonçalves qui a notamment étudié l'état des bâtiments relevés et a préconisé certaines actions à mener, en vue de leur conservation.

Un urbaniste, Wilfrid Capo, a complété cette analyse de sites par des enquêtes et par l'étude de tissus urbains.

Imbert Akibodè, historien de formation, a établi une synthèse historique de la cité.

Kadya Tall, anthropologue de l'ORSTOM, a été sollicitée pour participer à ce travail et a permis de développer une approche anthropologique des cultes à Ouidah.

Elle a été assistée par Blandine Légonou-Fanou, sociologue du Centre béninois de la Recherche scientifique et technique, qui a aussi effectué de nombreuses enquêtes socio-historiques sur les sites urbains.

Un photographe architecte de formation, Patrick Ecoutin, a établi une couverture photographique de la ville et des sites étudiés.

Bernardin Agbo a dressé un "état des lieux" de la ville d'aujourd'hui en établissant notamment de nombreuses cartes thématiques.

Alain Sinou s'est plus directement intéressé au devenir de la ville et de son patrimoine ; en tant que responsable scientifique, il a tenté d'assurer la plus grande cohérence entre toutes ces contributions et a mis en forme ce document.

Enfin, les dessinateurs et les enquêteurs engagés à cette occasion ont mis à disposition de l'équipe leur savoir faire.

TABLE DES MATIERES

PREMIERE PARTIE : LA VILLE	27	DEUXIEME PARTIE : LE PATRIMOINE	105
I - DE LA TRAITE A LA COLONISATION (I.Akibodè)	29	I - LES ESPACES ECONOMIQUES	111
La naissance de Gléhoué/Ouidah	29	Les lieux de la traite des esclaves	115
Ouidah, comptoir du Danxomè	36	route des esclaves	115
Ouidah face à la colonisation européenne.	44	comptoir de Savi/Sahé	121
		fort français	127
		fort anglais	135
		fort portugais	139
II - TYPOLOGIE DES CULTES VODOUN (K. Tall, B. Légonou-Fanou et F. Légonou)	61	comptoir hollandais	148
- le culte du python	63	comptoir danois	149
- les cultes des morts	64	comptoir de Chacha	153
- les cultes royaux	66	village de Zoungbodji	161
- les cultes populaires	66	les comptoirs voisins	165
- les cultes claniques et lignagers	68	Les autres activités	169
- les cultes personnels et domestiques	70	environnement rural	169
- les cultes au niveau de la ville	71	village de Djegbadji	173
- les grandes cérémonies	73	marché Zobè	177
		maison de commerce Tognisso	183
		maison de commerce Diogo	189
III - LE DEVELOPPEMENT URBAIN	85	II - LES ESPACES RELIGIEUX	191
- L'organisation spatiale	85	Les principaux sites des cultes vodoun	195
- L'urbanisation actuelle (B. Agbo)	89	- temple aux pythons	195
BIBLIOGRAPHIE	101	- temple Daagbo Hounon	201
		- temple Mahou Adimoula	203
		- temple Ninssouhoué	207
		- forêt sacrée Kpassé	215
		- place Basilique/temple aux pythons	223

Le christianisme	227	TROISIEME PARTIE : PERSPECTIVES	357
basilique	231	I - LES PROJETS CULTURELS	359
grand séminaire	237	- Achevés ou en cours de réalisation	
temple protestant	241	- En cours de montage	
L'islam	243	II - LES AGENTS DU DEVELOPPEMENT	366
ancienne mosquée	245	- institutionnels	
grande mosquée	249	- non institutionnels	
les cimetières	255	- internationaux	
III - LES ESPACES POLITIQUES ET ADMINISTRATIFS	257	- Les ressources	
Les signes du pouvoir Fon	261	III - LES CARACTERISTIQUES DU PATRIMOINE	371
Abomey, la cité royale	261	Les espaces économiques	
Ouidah, le domaine du Yovogan	265	Les espaces religieux	
Les signes du pouvoir colonial	271	Les espaces politiques et administratifs	
la Résidence	271	Les espaces domestiques	
ancien bureau du commandant de Cercle	277	IV - PROGRAMME D' ACTIONS	395
maison du Brésil	283	- Composante aménagement	
ancien tribunal	287	- Composante animation communication	
"chalet" du Carder	291	- Montage	
hôpital	295	V - ELEMENTS D'UN PROJET	406
camp militaire	297	Annexe : perspective pour cette recherche	413
4 - LES ESPACES DOMESTIQUES	299		
concession Aza	303		
concession Soglo	307		
concession Zossoungbo	311		
concession Dossou Yovo	317		
concession Ahossi	325		
concession De Souza	329		
concession Ologoudou	333		
villa Saint-Pierre	337		
domaine Quenum	343		
villa Adjavon	349		
villa Assani	355		

Certains textes (suivi du ou des noms des auteurs) ont été spécifiquement rédigés par ces auteurs et sont publiés ici après accord du responsable scientifique. Les autres textes ont été élaborés par le responsable scientifique à partir des notes de travail des membres de l'équipe.

La transcription des termes vernaculaires n'a pas été sans poser de problèmes dans la mesure où il n'existe pas une orthographe officielle. Nous laissons la responsabilité du choix aux auteurs ; (se reporter au glossaire page 71).

Les photos sont de M. Ecoutin. Les plans et dessins élaborés par M. Gnacadja avec la collaboration de M. Goncalves sont repérables par la lettre G apposée en bas à droite du document. Tous les autres documents graphiques ont été élaborés sous la responsabilité de M. Agbo.



Ouidah, petite ville de la côte du Bénin possède une histoire particulièrement riche dont on voit les traces encore aujourd'hui.

La cité s'est développée à partir du XVIII^e siècle grâce au commerce des esclaves. A son apogée au XVIII^e siècle, Ouidah, devenu le comptoir du royaume du Dahomey, voit transiter dans les forts portugais, anglais et français plusieurs milliers d'esclaves par an. Au XIX^e siècle, elle accueille de nombreux anciens esclaves revenus du Brésil, les "Afro-Brésiliens", qui édifient des habitations s'inspirant au niveau décoratif de l'architecture brésilienne. Artisans et commerçants, ils assurent la prospérité de la ville qui devient avec la disparition du commerce des esclaves un marché d'échange des productions du palmier à huile. Des maisons de commerce européennes s'y fixent à la fin du siècle. A la suite de la colonisation française, la cité devient un centre administratif secondaire et décline économiquement. Les forces vives émigrent vers la nouvelle capitale, Porto-Novo, et vers la ville portuaire de Cotonou qui devient le principal pôle économique du pays.

Ouidah n'est aujourd'hui qu'une ville sanctuaire, mémoire de la traite des esclaves et d'une économie qui a marqué pendant plus de deux siècles l'Afrique noire, et surtout mémoire d'une société ancienne, célébrée dans les cultes des ancêtres et des divinités qui leur sont associées, les vodouins.

Tous ces traits culturels et ces moments historiques où se mêlent les peuples Houéda et Fon, les anciens esclaves afro-brésiliens et les nations européennes ont produit des formes spatiales spécifiques et un paysage urbain original que l'on peut encore lire aujourd'hui, mais qui est fortement menacé, ce qui a justifié le lancement de cette recherche.

Ce rapport se divise en trois parties. Les deux premières s'adressent à tous ceux désireux de connaître cette ville. La première partie présente l'histoire de la cité du XVIII^e au début du XX^e siècle, les cultes vodouins qui s'y sont développés et le processus d'urbanisation. La deuxième partie inventorie les lieux patrimoniaux qui renvoient à cette histoire et aux traits culturels de cette société. La troisième partie s'adresse plus particulièrement aux décideurs et aux opérateurs. Elle dresse un diagnostic des actions et des acteurs dans la ville, rappelle les caractéristiques du patrimoine bâti et propose des mesures pour sa conservation et sa valorisation.

Ce texte n'est pas un document définitif. Il mérite d'être annoté et corrigé par tous ceux qui le lisent ; en outre, des recherches complémentaires ont été engagées, afin qu'à terme, un document de synthèse s'adressant à un large public puisse être élaboré.

IMAGES DE LA VILLE

- **Page 7** : Extrait de la carte IGN sur la région de Ouidah (1991) : la ville, éloignée de la mer, est depuis plusieurs années évitée par la route Inter-Etats.

- **Page 9** : Extrait de la carte (IGN-INC) élaborée à l'occasion de cette recherche à partir d'un travail d'un étudiant béninois : la plupart des sites patrimoniaux analysés dans ce document figurent en italique sur cette carte.

- **Page 11** : Vues des toits de Ouidah ; depuis longtemps la tôle est l'unique matériau employé. La masse de la Basilique domine ces constructions, pour la plupart d'un seul niveau.

- **Page 13** : Les maisons de commerce sont remarquables par leur volume (elles ont toutes un étage) et par leurs balcons aux balustrades ouvragées.

- **Page 15** : Les temples vodouns ne sont généralement identifiables que par les fresques qui ornent certains murs.

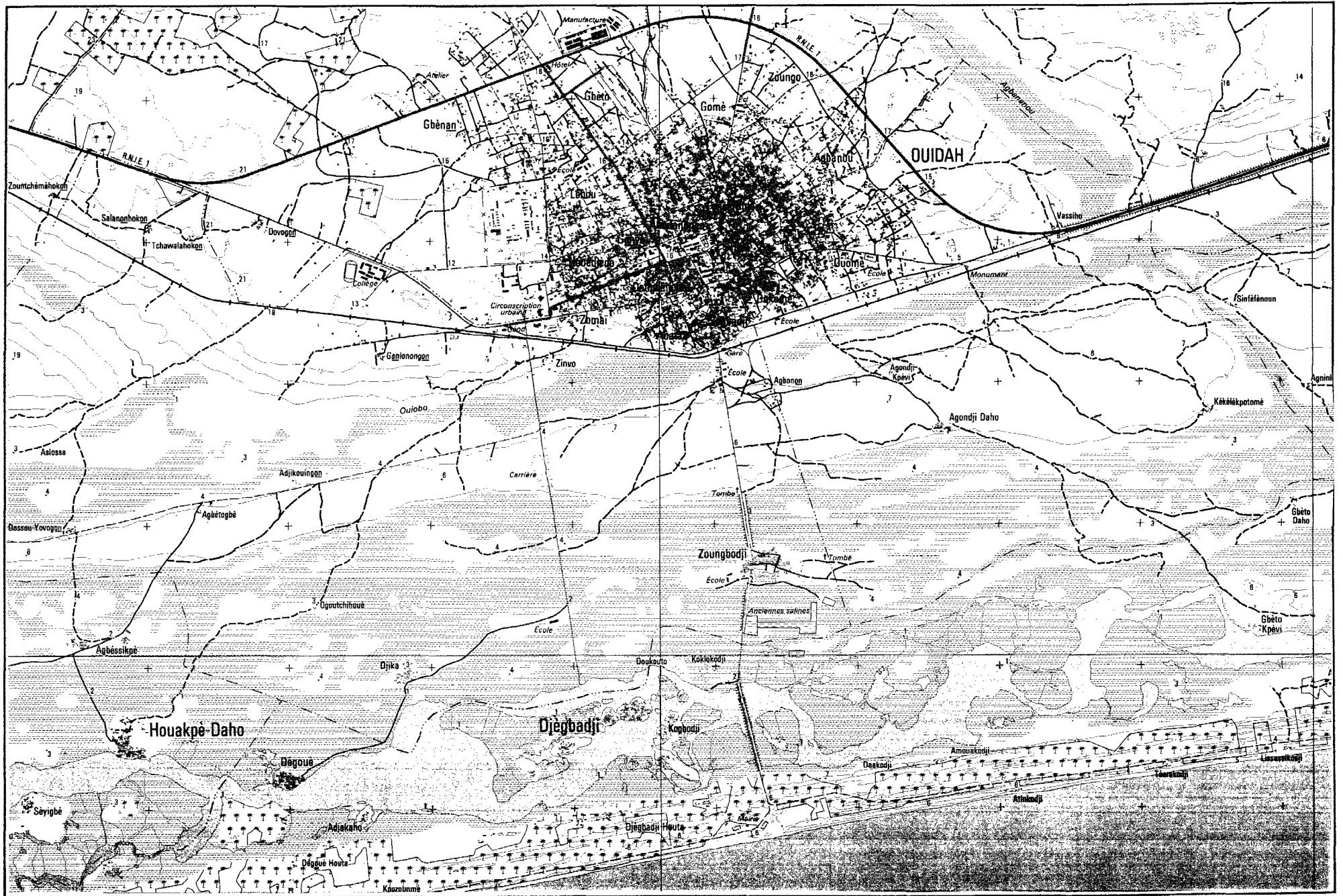
- **Page 17** : Les intérieurs des maisons témoignent du savoir faire des artisans : la photographie du centre présente un meuble en bois incrusté d'ivoire.

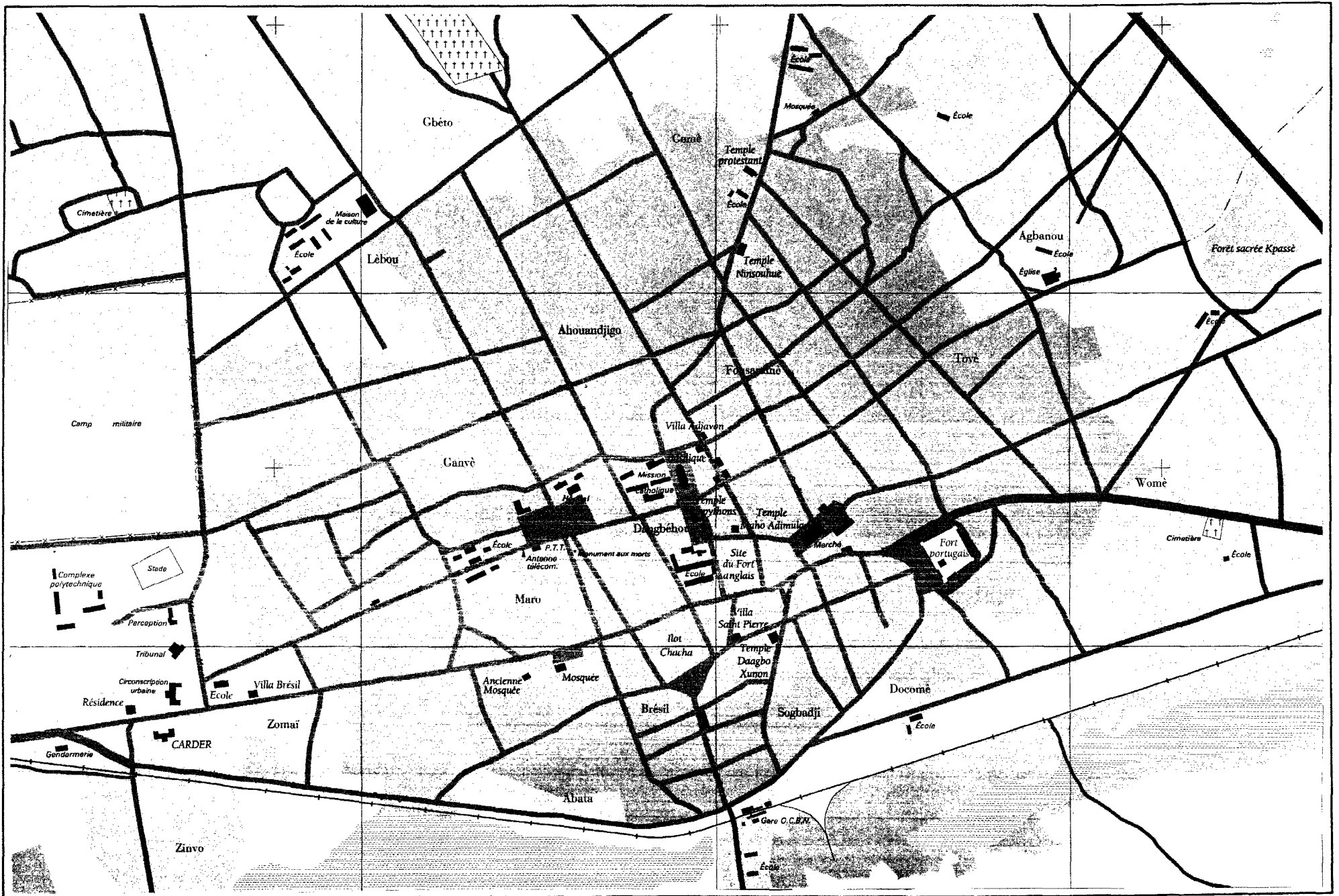
- **Page 19** : Les activités économiques sont réduites à Ouidah et appartiennent pour la plupart au secteur informel : bâtiment, vendeuse du marché et vendeur de glace.

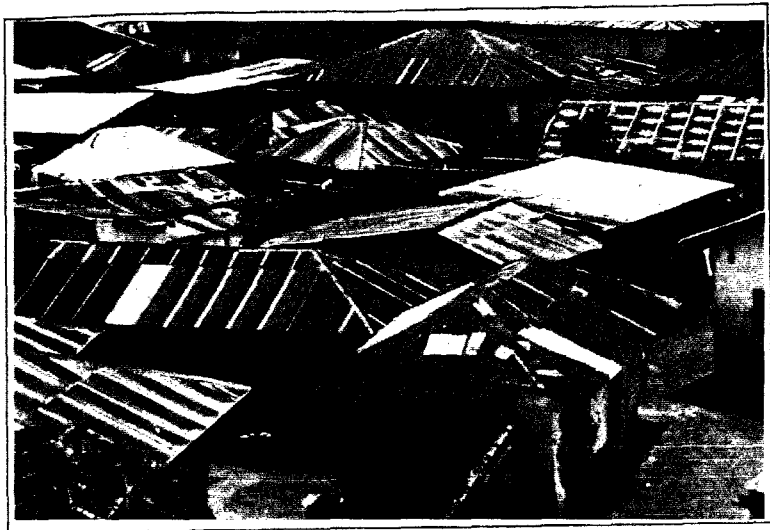
- **Page 21** : La mort constitue une de ces activités : messe dans la basilique ; prêtres vodouns et familles de prêtres ; fabricant de cercueil.

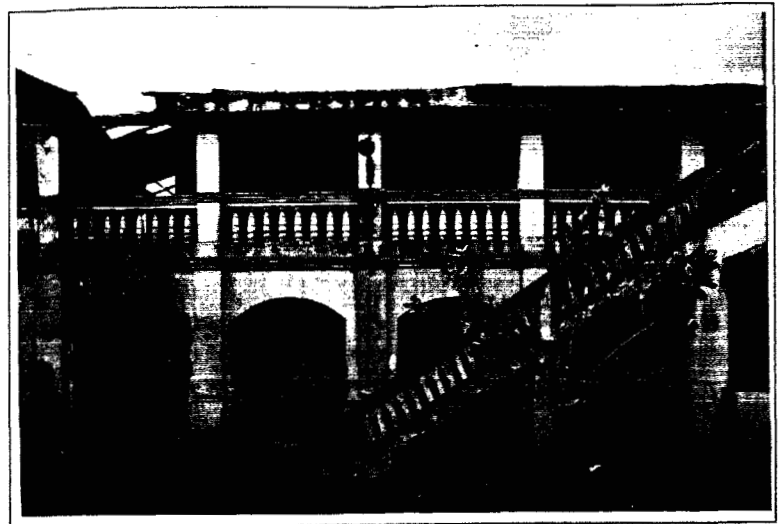
- **Page 23** : Les infrastructures de la ville sont aujourd'hui dégradées.

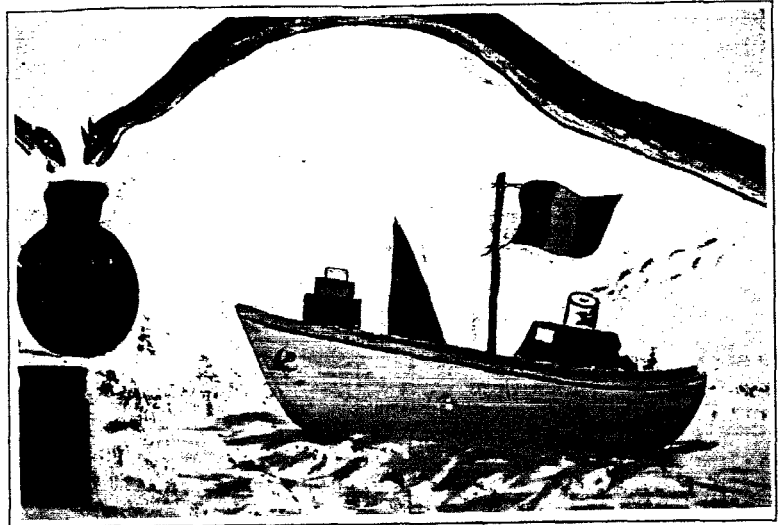
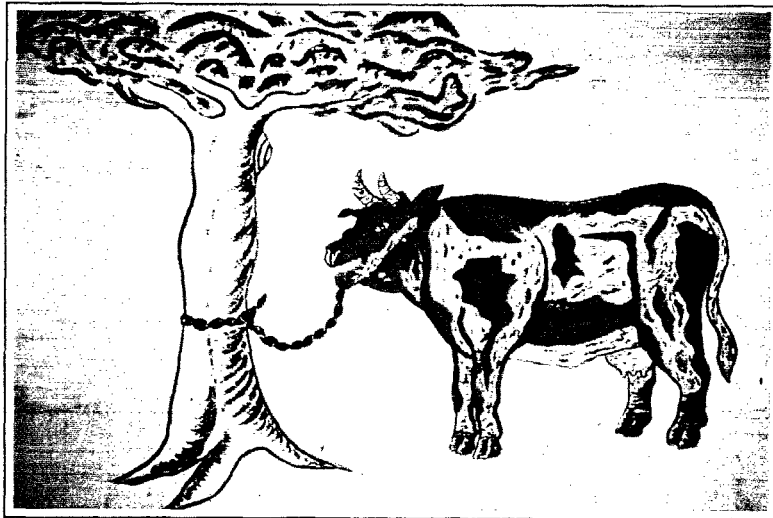
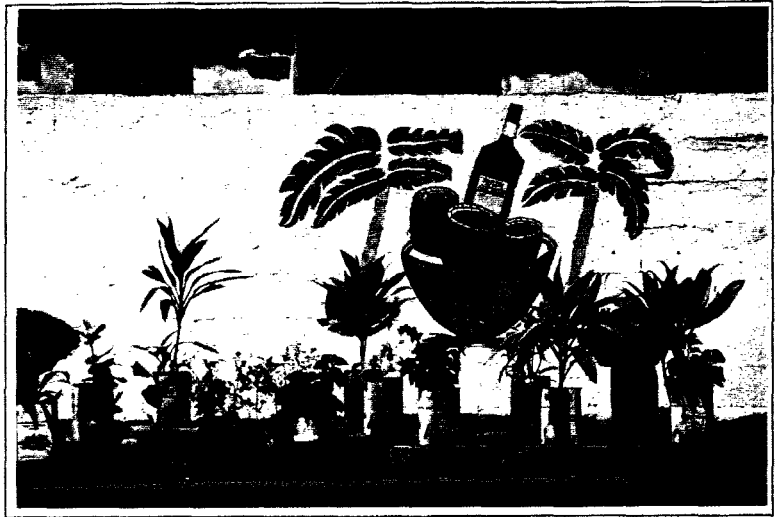
- **Page 25** : Bien que peu dynamique, la cité n'est pas à l'abandon : un hôtel est en chantier sur la plage ; des villas de commerçants yoruba apparaissent ; l'usine de cigarettes emploie plus d'une centaine de personnes ; un centre culturel vient d'être inauguré.





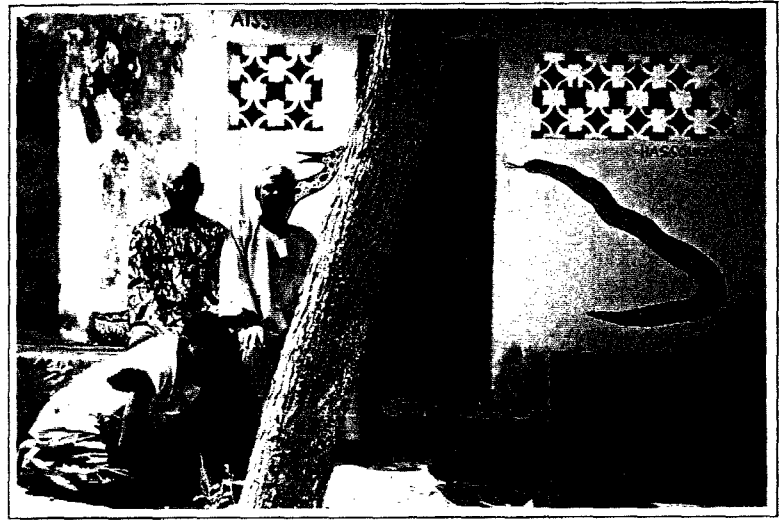


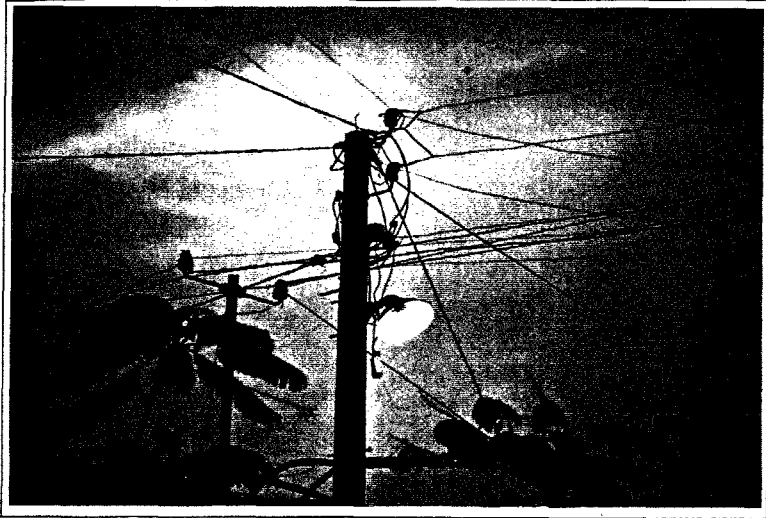


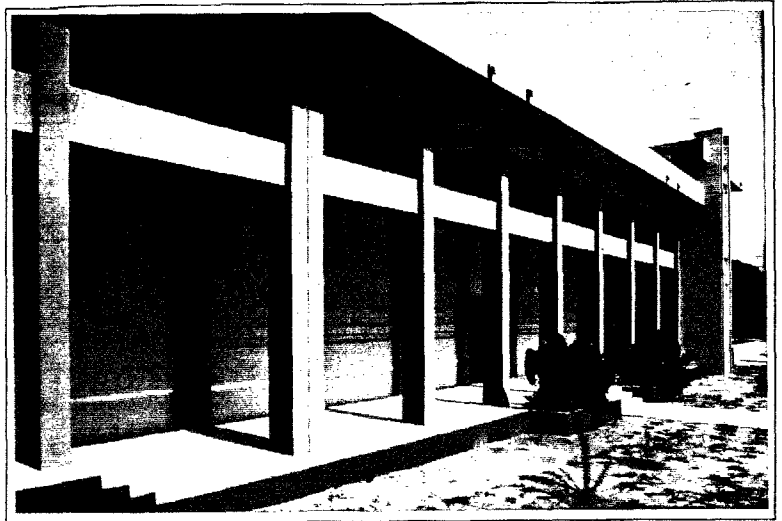
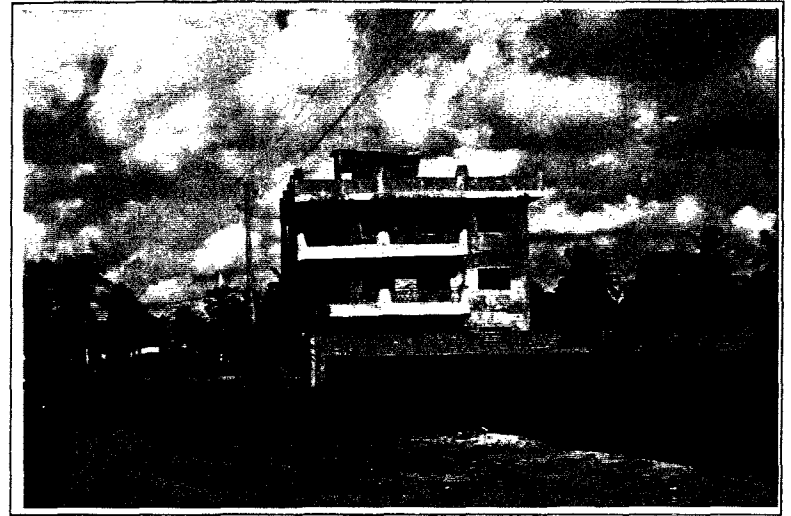




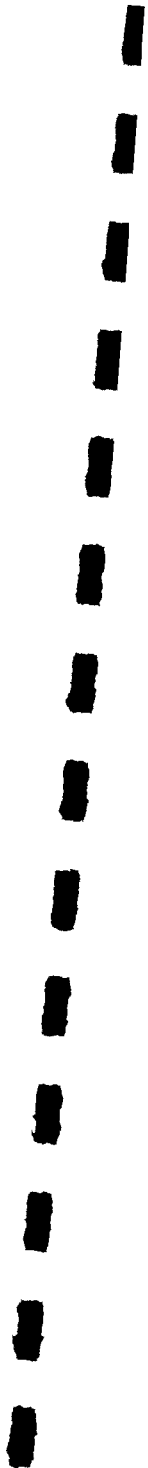








PREMIERE PARTIE : LA VILLE



I - DE LA TRAITE A LA COLONISATION

L'espace qu'occupe aujourd'hui Ouidah ne fut d'abord qu'une portion d'un premier royaume, celui de Sahè (Savi). L'histoire a fait de ce site un lieu de rencontre de populations très diversifiées, dans des contextes économiques et politiques très différents.

L'histoire de Ouidah a été déjà étudiée par de nombreux chercheurs. Nous nous proposons ici d'en faire une synthèse à partir de trois orientations thématiques

- La ville de Ouidah : origines et processus d'occupation du cadre spatial.
- La conquête de Sahè par le Dahomey au XVIIIè : implications socio-économiques et structurelles sur Ouidah.
- Les revers d'une prospérité : Ouidah face aux prétentions colonisatrices de l'Europe.

Au cours de nos recherches, nous avons bénéficié des conseils des Professeurs Abiola Félix Iroko et August Emmanuel Karl dont les interventions sur la structure du plan de travail ont été d'un grand apport.

1 LA NAISSANCE DE GLEHOUE/OUIDAH

Installés sur les bords du lac Ahémé après de nombreux déplacements¹, les populations Houéda en émigrèrent vers le XVIè siècle pour fonder un nouveau royaume plus à l'est que nous connaissons sous le nom de royaume de Sahè. C'est de ce dernier qu'allait naître Gléhoué/Ouidah.

LE ROYAUME-MERE DE SAHE

Les bords du lac ont toujours constitué une zone d'attraction : plusieurs populations y ont trouvé des conditions favorables d'installation². Ch. Merlo précise que *"le lac Ahémé a été un vivier naturel ayant attiré les tribus Adja, Fon et des familles Yoruba qui y défendaient leur monopole de pêche"*³. Selon Dunglas, qui situe cet événement après le XIIIè siècle, c'est sur les bords de ce lac que les Houéda retrouvèrent leur activité de pêche qu'ils auraient pratiquée antérieurement dans la lagune de Porto-Novo. Le lac n'était cependant pas la fin du périple ; après un long séjour dont certains villages lacustres gardent encore la trace⁴, ils allaient le quitter. D'après Grivot, ils en furent chassés par les Fon d'Allada et par des Adja.

Ce départ aboutit à la création d'un vaste espace politique Houéda centré sur une capitale. Cependant, des incertitudes existent sur la localisation du site qui a accueilli la capitale du royaume. De l'avis de Gavoy, Dunglas et Casimir Agbo, Ouétokpa fut le premier lieu de rassemblement des Houéda à la suite de l'exode engagé depuis le lac Ahémé. sous l'autorité du chef Aholo, un royaume se développa depuis cette localité dont le nom évoque la proximité de l'eau. Elle fut cependant rapidement éclipsée par un autre établissement, Sahè, situé non loin, où s'installa le roi, sans doute vers le milieu du XVI^e siècle. Ce nom correspondrait au "Xavier" repéré par les premiers visiteurs Européens.

Quant à l'actuel village de Savi, ce fut d'abord "*un campement militaire que Agadja (le roi d'Abomey) plaça au nord-ouest du Sahè de Houffon au lendemain de sa destruction*". De l'avis de C. Merlo, "*déjà du temps de Sahè et de Tori (une autre localité Houéda sans doute antérieure à Sahè), Savi existait probablement en tant que modeste bourgade ... l'importance de Savi résulte de composantes historiques et géographiques : lieu de refuge des Houéda expulsés du lac et abri contre les pilliers Popo, Savi était l'exutoire normal de la région de Tori et sur la lagune qui porte son nom , proche de la mer, propice par conséquent à la fructueuse traite des esclaves*"⁵. L'hypothèse la plus probable semble être l'existence dans le même temps de plusieurs villages voisins qui acquièrent successivement des fonctions politiques spécifiques et qui, dans ce contexte, deviennent des établissements forts de plusieurs milliers d'habitants.

La conquête de Sahè en 1727 marque sa fin brutale : arrivé à Sahè au mois de mars, le Capitaine William Snelgrave en fait une description apocalyptique : "*dévastations, cases incendiées, maisons ruinées, populations dispersées, ça et là de nombreux cadavres achevant de se décomposer... la campagne était magnifique mais déserte, les villages détruits. Il n'était pas rare de rencontrer des squelettes*"⁶. Les habitants de l'actuel village de Savi dont les deux principales familles sont les Soglo et les Aza, sont issues de la famille royale d'Abomey, sont pour leur grande majorité liés à ce royaume. Savi fut occupé par leurs ancêtres après le renvoi des Houéda. Il

est cependant probable que des signes matériels de l'ancienne capitale subsistent encore. Dans ce cadre, des investigations archéologiques seraient les bienvenues. Les ruines visibles de Axi-Zunmè à 2 km de l'actuel village de Savi, constituent déjà des pistes.

Le royaume Houéda a vu le jour dans un milieu d'habitation très ancien, dominé depuis le XV^e siècle par le royaume d'Allada⁷, dont la zone d'influence allait à son apogée au XVII^e siècle de la rivière Volta (au Ghana) à la ville de Bénin (Nigéria). Ce royaume appelé par de nombreux visiteurs européens le royaume d'Ardres fut suffisamment puissant pour être connu en France sous le règne de Louis XIV : il reçut la visite de représentants du roi et de missionnaires espagnols dans les années 1670-1680. Les Houéda, installés sur les territoires d'influence du clan Aizo du royaume d'Allada, devaient leur payer des coutumes. Cette situation de vassalité, courante dans les aires culturelles Adja et Yoruba, se traduisait aussi par l'intervention de dignitaires religieux d'Allada dans le couronnement des rois Houéda⁸.

L'histoire des relations entre ces deux royaumes est marquée par de nombreuses batailles. Cette hostilité quasi permanente était due au mécontentement d'Allada face à l'ampleur croissante des activités commerciales dans le royaume Houéda au détriment du comptoir de Jaquin-Offra directement contrôlé par Allada. Simone Berbain rapporte que "*Les rois d'Allada voyaient d'un oeil jaloux prospérer les affaires de leur voisin ; tantôt il sollicitent les Européens de venir s'installer chez eux, tantôt ils manifestent leur mécontentement en barrant les chemins empruntés par les caravanes d'esclaves les empêchant de parvenir jusqu'à Juda et gênant ainsi tout le trafic*"¹⁰. Akinjogbin confirme ces propos en relatant que "*les autorités d'Allada ne pouvaient voir de gaieté de coeur Gléhoué prospérer au détriment d'Offra et Jaquin. Il leur fallait donc chercher le moyen de redonner confiance aux négriers afin que leurs navires vinsent préférentiellement mouiller à Offra et Jackin*"¹¹.

Ce n'est qu'en 1720, alors que le royaume d'Allada est sur le point de tomber sous le joug de celui d'Abomey, que le royaume Houéda se libère totalement

de sa domination. Cette période d'indépendance durera à peine sept ans : en 1727, les troupes du Danxomé occupent et détruisent Sahè comme elles l'avaient fait un peu plus tôt d'Allada. On ne peut donc parler du royaume de Sahè comme d'un Etat indépendant. Comme bien souvent sur cette côte, les petits royaumes du bord de mer sont contrôlés par d'autres, plus puissants, installés à l'intérieur des terres : Allada Puis Abomey, Oyo plus à l'est dans le monde Yoruba.

Au centre des négoce qui fondent l'existence du royaume Houéda, on trouve celui des esclaves. Beaucoup de témoignages s'accordent à décrire l'ampleur de la traite négrière. D'après Dunglas, la demande croissante de main-d'oeuvre servile au XVIII^e siècle fera que cette partie de la côte du Golfe du Bénin va bientôt mériter le triste surnom de "Côte des Esclaves". En 1702, le roi Houéda convainc le Chevalier d'Amon, un Français, de traiter avec lui en échange de 10.000 esclaves par an¹². Pendant longtemps, Sahè fut à la fois centre politique et économique et abritait Le palais royal et les comptoirs des traitants européens.

L'économie du royaume tout entier reflétait cette prospérité. Labat souligne la richesse de la place : *"les coutumes ou présents ordinaires que les Européens Font au roi pour être assurés de sa protection et avoir la liberté du commerce, lui produisent un revenu considérable de sorte qu'on peut dire qu'un Etat des plus petits de la Côte de Guinée ...ne laisse pas de faire un royaume très riche et un roi des plus puissants seulement par le commerce des esclaves qui est le plus considérable de toute la côte"* ¹³. Bosman, De Marchais, Snelgrave s'accordent à vanter la richesse des cultures, l'abondance de vergers : oranges, citrons, ananas etc. Les activités commerciales allant s'accroissant, les prérogatives économiques de Sahè allaient lui être progressivement ravies par Gléhoué.

GLEHOUE , L'EMERGENCE D'UNE CITE

Les plus anciennes mentions faites du site de Gléhoué remontent au XVI^e siècle. la tradition orale raconte que la naissance du hameau est liée à la personne

du roi Kpassè, c'est à dire dans une période qui va de 1550 à 1670 ¹⁴. Les allusions écrites antérieures au XVI^e siècle de la part des traitants européens sont rares et ne portent pas directement sur le site : Gavoy relate que vers 1580, à proximité de la côte, *"les nouveaux venus (les Portugais) firent cadeau au roi et aux siens de tissus, choses inconnues à cette époque où l'on se servait de couvertures de raphia (Dèvo).. . Le roi de son côté leur donna des vivres et des chèvres. Etonnés de voir ces animaux, les Européens demandèrent d'où ils venaient ; ils apprirent ainsi que la région était habitée et qu'il y avait une ville un peu plus au nord "* ¹⁵.

Etant donné les denrées offertes par le roi, il est probable que cette rencontre se soit déroulée dans une ferme d'habitation, (la ville située plus au nord serait Sahè), d'autant que les rois de Sahè avaient créé autour de leur capitale des villages de culture. L'un d'eux, Kpassè, successeur d'Aholo, aurait fondé une petite ferme qu'il appela Gléhoué (la maison des champs) au sud de Sahè. C'est cette ferme qui aurait donné plus tard son nom à la ville dont le nom local encore utilisé aujourd'hui est "Gléhoué Kpassè-Tomè".

D'autres récits rapportent que la fondation de Gléhoué est liée à un certain Glé, d'où Glé-houé, la maison de Glé. Enfin, pour d'autres encore, ce site aurait pu être fréquenté par des populations Houla, Guin et même Aïzo, antérieures aux Houéda. L'explication toponymique de Gléhoué en liaison avec la personne du roi Kpassè semble finalement la plus probable. Néanmoins, cette appellation pose un problème d'ordre linguistique car elle est dite en langue Fon. Il est étonnant qu'un site d'habitation Houéda puisse porter à l'origine un nom Fon. On peut se demander dans quelle mesure les appellations européennes qui désignent la localité par le nom des populations qui l'ont fondée - le Juda des Portugais - le Fida des Hollandais - le Ouidah des français et le Whidah des Anglais, ne sont pas les plus anciennes.

Le hameau initial

Il est difficile d'avoir une représentation précise du hameau de Gléhoué. Fondé vraisemblablement au XVI^e siècle, il fut d'abord composé du "tata" du roi Kpassé qui

comprenait des pièces habitations (la sienne, celles de sa suite et de ses serviteurs) et des greniers. Une partie de la ferme servait sans doute aussi à parquer les esclaves destinés à la vente ¹⁶. Dans cet espace entouré d'une enceinte protectrice, Les rois auraient peut-être reçu les premiers visiteurs portugais en 1580 et les Capucins venus évangéliser le royaume d'Allada en 1664 et en 1699.

Aujourd'hui, ce site est probablement situé au nord est de la ville, dans une zone dont les limites maximales seraient à l'ouest, le lieu-dit Gléhoué (à proximité de la cathédrale) et, à l'est, la forêt sacrée de Kpassè. D'importants cultes sont célébrés à ces endroits pour perpétuer la mémoire du roi déifié ¹⁷. Il existe à Tovè plusieurs familles de souche Houéda, comme par exemple les Adjovi ¹⁸, considérée comme une des plus anciennes et qui se réclame comme la descendante du fondateur de la ville. Néanmoins, les familles de souche Fon sont aujourd'hui les plus nombreuses.

Le quartier Docomè aurait été fondé dans des conditions semblables à cette même époque, par Kpatè, personnage dont l'histoire est liée à l'arrivée des Portugais sur cette côte. Kpatè, contrairement à ses compatriotes qui s'enfuirent, eut le courage de les conduire auprès du roi Kpassè. Son domaine aurait été le noyau de ce quartier. Le troisième quartier d'origine Houéda, Adamè, fut fondé par un successeur de Kpassè, sans doute le roi Agbangla (1670 - 1703). Il est situé au sud-ouest de Tovè et ne semble pas avoir été aussi important que les deux précédents. Les traditions orales évoquent aussi le site de GléhouéBedji aujourd'hui appelé Agoli, à proximité duquel se trouve le temple aux pythons. Cet emplacement, aurait été habité par un dignitaire Houéda du nom de Zossoungbo, qui aurait ensuite fondé un nouveau quartier, Sogbadji. Tous ces lieux, relativement distants les uns des autres, ne formaient sans doute pas une agglomération compacte, et n'ont pas été peuplés uniquement par des Houéda : il est probable que des familles de pêcheurs et de piroguiers Houla et Guin s'y soient fixées à la même époque.

Certains récits attestent aussi de la présence au XVIII^e siècle de négociants portugais sans que l'on ne sache vraiment s'il s'agissait d'un établissement

permanent où simplement d'une installation temporaire pendant la campagne de traite. Gavoy parle aussi d'un certain Olivier Nicolas, un traitant français qui s'y serait installé vers 1620 ¹⁹, mais il est possible qu'il y ait confusion avec un autre Olivier de Montaguère, gouverneur du fort français au XVIII^e siècle. Le deuxième traitant européen présent à Gléhoué serait un aventurier prussien arrivé sur cette côte avec des Hollandais. Selon Dunglas ²⁰, après avoir résidé dans le comptoir de Jaquin-Offra où il possédait une loge de traite, il serait venu s'installer à Gléhoué *"après que la concurrence et le brigandage eussent rendu le commerce difficile en ces lieux"*. Selon Simone Berbain, rapportant Barbot, *"il n'hésita pas (Caroloff) à transférer la factorerie dans le royaume voisin de Juda où nous avons l'avantage d'arriver les premiers. Il établit une loge bien modeste à Pilleau, village situé derrière les lagunes entre la mer et Xavier capitale du royaume...Ducasse qui a visité la côte entre (1687-1688) pour la compagnie de Guinée remarque cet établissement... les Anglais auraient possédé à la même époque une loge, qui allait être ensuite fortifiée"* ²¹. Cette loge, si elle a existé à Pilleau/Ouidah, est le signe avant-coureur du comptoir et est localisée dans une habitation d'un autochtone qui la loue, le temps que dure le négoce de traite.

Jusqu'au début du 18^e siècle, le hameau de Gléhoué qui se gonfle petit à petit de négociants d'esclaves est composé de nombreux enclos, tatas, reliés par des sentiers. Les constructions sont des cases édifiées avec de la paille, du bambou et des piquets de bois. Au cours de cette période, la vente des esclaves devient progressivement l'élément prédominant des activités commerciales qui portaient aussi sur les productions agricoles locales (épices, coton, etc).

Les comptoirs fortifiés

Plusieurs facteurs sous-tendent les mutations qui affectent Gléhoué au cours du XVIII^e siècle. Le besoin croissant de main-d'oeuvre servile dans les colonies européennes des Amériques amène les diverses compagnies négrières à envoyer des représentants prendre contact

avec les souverains des royaumes côtiers. Le chevalier d'Amon, pour le compte de la France, entame des négociations pour la construction d'un fort à Gléhoué et le projet sera concrétisé un peu plus tard par Doublet de Honfleur. Du côté anglais, Dillinger entame une démarche similaire. Les Portugais feront de même peu de temps après. Le choix de Ouidah plutôt que de comptoirs voisins résulte d'événements locaux. Dans le comptoir de Jaquin-Offra, les activités diminuent en raison de l'insécurité et de la concurrence déloyale de certains négociants européens. La localisation de Gléhoué, situé non loin de la mer sur la route de Sahè, est propice à l'installation de comptoirs : le chevalier d'Amon prétexta *"du bel air au bord de la mer qui lui serait plus sain"* ²² pour échapper aux propositions du roi Hayéhoïn qui voulait le retenir auprès de lui à Sahè la capitale.

Trois comptoirs fortifiés sont finalement édifiés. Les Français furent les premiers à obtenir un terrain sur lequel le roi leur aurait interdit de faire la guerre d'où le nom "Ahouandjigo" qu'allait porter le quartier voisin. La construction du fort fut conçue et réalisée sous la direction de Jean Doublet de Honfleur. Quand au fort anglais, il fut construit en 1712 sous la direction du capitaine Wiburne. Le troisième fort fut celui des Portugais. Gavoy dira *"qu'il semble que les Portugais bien qu'ils fussent les premiers à visiter le royaume ne s'étaient pas très tôt souciés d'y construire un fort car ils en possédaient un très grand à Elmina dont ils se servaient comme base-arrière pour commercer avec les autres royaumes. ... Ainsi, ils se contentèrent de traiter avec les indigènes sans avoir d'installation fixe"* ²³. Il semble qu'en fin de compte, c'est la construction des autres forts qui les poussèrent : *"un fort français, un fort anglais à Ajuda, en voilà assez pour décider, après de mûres réflexions, les Portugais, premiers occupants, à édifier un fort portugais à Ouidah"* ²⁴. L'édifice construit sous la direction de M. Torres en 1721 dans le quartier Docomè, au sud de Tovè fut dénommé Fort Sao-Jao-Batista et Agoudakoh par les autochtones. Il est parfois fait cas de l'existence à la même époque de forts danois et hollandais mais il s'agit au mieux de factoreries installées dans des concessions.

La construction des forts allait amener la création de nouveaux quartiers pour accueillir d'abord les manoeuvres puis le personnel servant au fort. Simone Berbain relate que *"trois villages noirs ou camps de 500 âmes environ se formèrent autour de ces forts et leur petit peuple d'esclaves libres vécut paisiblement sous la dépendance directe et la protection des Blancs"* ²⁵. L'un de ces villages est le quartier Ahouandjigo lié à la construction du fort français. D'abord peuplé par les manoeuvres esclaves offerts par le roi pour la construction, il accueillit ensuite tous ceux qui participaient à son fonctionnement ou qui assistaient les Français dans le négoce. Quartier de peuplement à majorité Houéda à l'origine, Ahouandjigo allait aussi accueillir des familles européennes les Bonnaud, les De Verna, les La Fayette... A la suite de la conquête de la ville par le Dahomey, de nombreuses familles Houéda quittèrent le quartier et les Fon s'y installèrent. On n'y compte aujourd'hui que deux familles Houéda.

Autour du fort anglais, se forme dans les mêmes conditions le quartier Sogbadji (dont un des fondateurs serait Zossoungbo, un dignitaire du roi Houffon). L'ancien quartier Docomè accueillit la population chargée de bâtir le fort portugais, situé à proximité puis la main d'oeuvre servile destinée au fort. Dans le même temps, d'autres quartiers se développent. Simone Berbain évalue dans la première moitié du XVIII^e siècle la population à 10.000 habitants ²⁶. Dunglas souligne que Ouidah *"fut un centre d'attraction pour tous les habitants des régions limitrophes. La curiosité, le désir de voir et de se procurer les choses nouvelles, attirèrent les indigènes auprès des magasins et des forts autour desquels ils s'installèrent"* ²⁷. De fait, c'est toute une nouvelle économie qui se met en place dans le comptoir organisée autour de la traite où chaque groupe social joue un rôle précis.

L'installation de familles Guin s'inscrit dans cette logique. Robin Law souligne que *"l'activité maritime n'étant pas une spécialité des Houéda, les négociants européens ont dû avoir recours aux prestations des ressortissants des Côtes de l'Or (actuel Ghana), réputés habiles canotiers pour vaincre les servitudes imposées par la barre"* ²⁸. Quant aux autres ethnies Houla, Aïzo et

peut-être Fon, elles se spécialisèrent dans le portage des marchandises de traite de la rade portuaire aux forts. Le Père Labat les décrit avec *"leurs gros bonnets de joncs assez hauts pour contenir une bouteille plate de gros verre oualebasse de la même figure, contenant environ une pinte"* ²⁹. Simone Berbain nous donne une idée du nombre d'esclaves exportés chaque année par le port de Gléhoué dans le premier quart du XVIII^e siècle : *"des navires de tous pavillons jetaient l'ancre devant Juda et chaque année les Français enlevaient 5 à 6000 Noirs, les Anglais 6 à 7000, les Hollandais 1000 à 1.500 et les Portugais 6 à 7000"* ³⁰. Les échanges pendant la période de traite se déroulaient dans les comptoirs et dans les concessions et donnaient lieu à une activité intense ; les courtiers noirs venaient y examiner les marchandises et débattre des prix.

Aux sentiers reliant les premiers hameaux s'ajoutent ceux reliant les forts et celui menant à la mer (la route des esclaves). Certains forts sont bordés d'une place et d'un jardin, notamment le fort français où l'on trouve des orangers et des citronniers : *"chaque soir, gouverneur, facteurs et capitaines de vaisseaux se réunissent sur l'une de ces places plantées d'arbres se promenant et traitant de leurs affaires"* ³¹. Les allées et venues des capitaines de navire vêtus de leur uniformes, la présence d'un nombre important d'Européens parlant dans les rues et places des langues variées constituaient autant de marques qui faisaient de Gléhoué le type de ville négrière par excellence dans l'Afrique côtière du XVIII^e siècle.

Pendant les mois de traite, la rade de Ouidah pouvait accueillir plus d'une demi douzaine de navires ³², le transbordement des marchandises jusqu'à la plage se faisant par des pirogues, qui seuls pouvaient franchir la barre (parfois, les marchandises pouvant flotter étaient jetées à l'eau puis repêchées sur la côte). Les cargaisons étaient ensuite entreposées et surveillées dans des baraques de paille et de roseaux, afin d'être protégées des pilleurs, jusqu'à ce qu'elles soient transportées dans les comptoirs de Gléhoué. Le portage à tête d'hommes était le plus efficace car l'accès à la plage était rendu difficile par la présence de la lagune, encombrée de roseaux et difficilement franchissable à gué en période de crue.

D'après Robin Law, Le Directeur du fort anglais de Gléhoué proposa en 1715 *"le creusement d'un canal artificiel reliant la mer à la lagune ; ainsi les pirogues pourraient livrer directement leur cargaison au-delà de la lagune sans la nécessité du portage à tête"* ³³. Mais cette idée fut rejetée par les autorités locales qui la jugèrent peu naturelle.

Notes chapitre 1

1 Les Houéda auraient d'abord séjourné au bord de la lagune de l'Ouémé puis à proximité du lac Nokoué.

2 Ahémé serait le nom français dérivant de Hin-hin-mè ou Ahinmè

3 Mitogbodji, Guézin, Kpétou, Kpétékan

4 Gavoy et Dunglas cité par Merlo Ch. : op.cit P.278

5 Ch. Merlo. : Op.cit P.283

6 Snelgrave cité par Dunglas. : Les Directeurs du Fort français de Ouidah (1704-1797) Etude historique in France Dahomey 278 P.154-155

7 Akinjogbin, I.A. : Dahomey and its neighbours 1708-1818, 1967, PP 11-13

8 Labat, R.P. : op.cit P.91

9 Akinjogbin I.A. : op.cit PP. 46-49

10 Berbain Simone : Etude sur la traite des Noirs au Golfe de Guinée. Le comptoir français de Juda (Ouidah) au XVIII^{ème} siècle P.52

11 Akinjogbin I.A. : op.cit PP. 880-881

12 Dunglas : Les Directeurs du fort français de Ouidah (1704-1797). Etude historique, in France Dahomey 274

13 Labat, R.P. : Documents de voyage du Chevalier des Marchais en Guinée, fait en 1725 in Etudes Dahoméennes 15 et 16 P. 107

14 Selon les indications chronologiques de Gavoy et de Akinjogbin

15 Gavoy : op.cit PP.49-50

16- Allusion faite par Merlo, Ch. : op.cit P.285

17- Voir typologie des cultes Vauduns à Ouidah

18- Bien que de souche Houéda, il serait "hasardeux de trouver ses origines dans la dynastie des rois Houéda ; ce n'est qu'à partir de l'histoire du premier Chacha qu'on voit apparaître un Adjovi", in Agbo C. , Histoire de Ouidah p.12

19 - Gavoy : op.cit P. 50

20 - Dunglas Ed. : op.cit 274

21 - Berbain S. : op.cit P.38-39

22 - Chevalier d'Amon, cité par Dunglas, Ed. : op.cit 274

23 - Gavoy. : op.cit P.49

24 - Dunglas Ed. : op.cit P.136

25 - Berbain S. : op.cit P.55

26 - Berbain S. : op.cit P.54

27 - Dunglas Ed. : op.cit P.63

28 - Robin Law. : Between the sea and the Lagoons the interaction of maritime and Irland navigation on the precolonial slave coast in Cahiers d'Etudes africaines -114-XXIX-2-1989 PP.209-237.

29 - Labat R.P. : op.cit P.78

30 - Berbain S. : op.cit PP. 51-52

31 - Labat R.P. : op.cit P.51 et80

32 - Smith, un traitant européens débarqua à la rade de Gléhoué le 07 Avril 1727 .et dénombra dans le port trois navires français et deux portugais. Ce qui laisse supposer qu'en temps de paix le nombre pouvait augmenter. cf Berbain P.69.

33 - Robin Law. : op. cit. 28.

2 OUIDAH, COMPTOIR DU DAHOMEY

Maître du royaume d'Allada depuis 1724, l'Etat Dahoméen s'empare de Sahè en 1727. En 1741, Gléhoué à son tour est investi par les troupes qui progressivement neutralisent les poches de résistance Houéda. Le roi Tégbéssou installe progressivement une nouvelle administration, Fon, chargée de contrôler la ville et son commerce.

LA CONQUETE DAHOMEENNE

Les raisons évoquées pour expliquer l'attaque des Houéda par le Dahomey sont de plusieurs ordres mais sont surtout sous-tendues par des intentions économiques. L'Etat du Dahomey était situé à l'intérieur des terres, loin des côtes, au nord du royaume d'Allada. Si le centre politique était localisé à Agbomé (Abomey), sa zone d'influence s'étendait bien plus au nord. Au sud, les relations du Dahomey avec les royaumes d'Allada et de Sahè étaient particulièrement tendues.

Le royaume du Dahomey, de nature expansionniste (cf l'ouvrage d'Akinjogbin), engage dans les années 1720-1740 de nombreuses guerres de conquête et sème la terreur dans toute la région. Le roi Agadja (1708-1740), après avoir conquis Allada, s'empare de Sahè afin d'éliminer un autre intermédiaire dans la traite : *"le royaume d'Abomey supportait avec une impatience croissante d'être coupé de la mer, alors que les royaumes d'Allada, de Savi et de Djèkin prélevaient des droits lucratifs sur les produits d'importation européenne, dont ils se réservaient d'ailleurs certains monopoles et s'assuraient des péages exorbitants sur la sortie du bois d'ébène"* ¹. En outre, C. Agbo relate que *"l'entremise commerciale des rois Houéda leur avait permis de paralyser l'essor commercial des états qui les avoisinaient dans le nord. le roi Houffon de Sahè vendait aux rois d'Abomey des fusils d'efficacité diminuée en amputant les armes de leurs chiens."* ².

Enfin, le roi du Dahomey avait tout à craindre que les Houéda, intermédiaires directs des Européens dans la traite, et protégés par les forts nouvellement installés à Ouidah, ne cherchent définitivement à rompre avec lui comme ils l'avaient fait peu avant avec le royaume d'Allada.

Le comportement vexatoire du roi Houéda vis à vis du souverain du Dahomey sert de prétexte pour l'attaque de Sahè. Dunglas rapporte que *"vers 1723, à l'occasion d'une cérémonie, le roi d'Allada invita non seulement son petit neveu Agadja mais aussi son voisin Houffon, roi de Sahè. A la fin du banquet et peut-être excité par la boisson, le roi Houéda se vanta d'être le monarque le plus riche de la région et comme preuve, il défia les autres princes d'exhiber une merveille comparable à celle qu'il se disait seul à posséder. Devant ses confrères étonnés et secrètement vexés, il retira d'une petite coquille un grand pagne blanc en mousseline de soie, chef d'oeuvre de tissage chinois rapporté des Indes par des Hollandais, et s'en drappa entièrement, fit majestueusement le tour de l'assemblée pour recevoir des félicitations...l'épisode du Huamevô (pagne dans la coquille) blessa profondément Agadja"* ³.

Si Houffon comptait sur sa supériorité en armes et sur le pouvoir du python divinisé ⁴, il avait en revanche mésestimé la détermination des Dahoméens et la complicité de son épouse d'origine Dahoméenne qui facilita la venue de l'ennemi dans la ville, occupée en février 1727 puis incendiée et rasée. Les survivants se dispersèrent dans les localités environnantes du lac Ahémé, à l'est dans les vallées du lac Nokoué et de la lagune de l'Ouémé et dans la région de Badagry ⁵.

Selon C. Agbo, *"Agadja installa à Sahè une garnison et donna à la ville le nom de Chavi, ce qui veut dire "la clef". Il signifiait ainsi avoir fermé la ville à clef"* ⁶. Le monarque n'avait en revanche aucun intérêt à détruire Gléhoué, lieu de résidence des traitants européens qui possédaient de puissants canons. Au contraire, il chercha à séduire les européens capturés à Sahè. Il les reçut avec courtoisie, se fit rassurer de leur neutralité dans le conflit, les autorisa à retourner à Gléhoué dans leurs forts à la condition qu'ils

continueraient à commercer avec lui comme ils le faisaient auparavant avec les gens de Sahè.

Certains directeurs des forts européens tolérèrent cependant l'organisation d'une certaine résistance par les Houéda. En assurant la police dans la ville et la continuation des activités économiques, ils comblaient momentanément le vide politique créé par l'absence des Dahoméens, occupés à faire face aux représailles de la part du royaume d'Oyo et à panser les plaies de leurs nombreuses conquêtes⁷ ; les autorités Dahoméennes n'avaient pas alors les moyens de mettre en place une administration directe à Gléhoué. En 1737, un voyageur anglais de passage à Gléhoué faisait remarquer combien était faible le pouvoir du roi qui s'échinait en vain à rétablir son autorité sur ses sujets⁸.

La résistance face au conquérant Dahoméen s'organisa à l'intérieur de la ville. Un certain nombre de princes et de chefs de guerre Houéda du quartier Ahouandjigo dirigeaient le mouvement. Jusqu'en 1741, aucun conflit violent n'éclata. La garnison Dahoméenne cantonnée à l'entrée de Sahè ne subit que des escarmouches des Houéda : *"contre les guerriers dahoméens, les judaïques n'osaient se risquer en bataille rangée, mais ils ne cessèrent de les harceler"*⁹.

Les autorités du Dahomey engagèrent à plusieurs reprises des opérations de représailles contre les traitants européens qui aidaient les Houéda : en 1728, le gouverneur du fort français Dupetival vit son établissement incendié pour avoir offert l'asile à un chef de guerre Houéda. L'année suivante, Testefolle, le gouverneur du fort anglais fut enlevé et torturé pour complicité avec une autre coalition Houéda. En 1743, le directeur du fort portugais allait à son tour être emprisonné par le roi Tégbéssou pour avoir soutenu des Houéda¹⁰.

Malgré ces représailles, la résistance Houéda perdura. En 1741, profitant du déplacement des troupes du Dahomey, elle se rend maître de Gléhoué trois mois durant, avant d'être délogée par les armées de Tégbéssou à la fin de l'année. C. Agbo relate qu'en représailles, les soldats détruisirent les deux quartiers Houéda de la ville Ahouandjigo et Docomè et massacrèrent de nombreux

habitants¹¹. Ce conflit n'altéra pas définitivement la bravoure des Houéda qui multiplièrent depuis l'extérieur des attaques sur Gléhoué ; En Août 1747, ils contrôlent la garnison Dahoméenne stationnée sur la plage¹².

Cette situation de guerre que le roi Tégbéssou n'arrivait pas à faire cesser avait des implications économiques. La traite cessa presque entièrement dans les premières années de son règne. Vers 1744 les ports d'Anèho, Ekpè et Gbadagri effectuaient chacun plus de transactions que Ouidah¹³. la situation était telle que Tégbéssou tenta de négocier, en vain, une trêve en 1748¹⁴. les raids reprirent à partir l'année suivante ; ils consistaient à maîtriser la garnison et à occuper la place jusqu'à l'arrivée des renforts d'Abomey. Le 12 juillet 1763, les insurgés Houéda forts d'une troupe de huit mille hommes envahirent la côte, tuèrent le gouverneur Dahoméen, se rendirent maîtres de la plage et de la ville qu'ils commencèrent à piller¹⁵. Les Européens depuis leurs forts observaient la scène en spectateurs jusqu'à ce qu'une balle perdue atteignît la femme du gouverneur du fort anglais¹⁶. Furieux, il mit en branle ses canons sur les assaillants et distribua des armes aux troupes Fon. Dès lors, la balance des forces pencha du côté des Fon qui mirent en pièce les Houéda. Leur chef n'osa reparaître dans son pays et se suicida sur le site de l'actuelle place Kendji qui fut alors dénommé "Foli-ouli"¹⁷. Malgré cet épisode, les offensives contre les troupes du Dahomey se poursuivirent jusqu'au règne de Dada Agonglo (1789-1797), mais n'eurent plus l'ampleur des précédentes attaques. Durant cette période, la royauté Dahoméenne s'efforça d'affirmer son autorité sur la ville.

GLEHOUE ET LA COLONISATION FON

Le roi du Dahomey commence à mettre en place une administration Fon à Gléhoué dans les années 1740, soit presque quinze ans après la conquête. Le signe principal du nouveau pouvoir est l'installation par le roi Tégbéssou, d'un Yovogan.

Ses attributions politique et économique couvraient initialement plus particulièrement les relations avec les Européens (d'où le nom Yovogan, le chef des blancs).

L'origine de son installation est aussi liée au développement de la traite. Selon C. Agbo, Kakanakou, le représentant du roi installé dans le village le plus proche de la mer, Zoungbodji, aurait demandé au roi d'envoyer à Gléhoué un Yovogan pour s'occuper exclusivement des relations avec les Européens afin qu'il puisse s'employer exclusivement au refoulement des groupes Houéda encore résistants ¹⁸. C'est aussi l'avis de Gavoy qui relate que "le représentant du roi à Ouidah, obtint qu'un second chef lui fut adjoint pour s'occuper plus spécialement des relations avec les blancs et régler les différends qui pouvaient surgir entre eux et les indigènes" ¹⁹. La séparation du pouvoir entre un chef militaire et un chef chargé du commerce renvoie à la volonté du Dahomey de mieux contrôler les affaires économiques du comptoir. La réduction progressive de la résistance Houéda fera que le Yovogan deviendra le seul chef de Ouidah : il prétend être le principal interlocuteur du milieu européen, des directeurs de forts en passant par les capitaines de navire jusqu'aux simples traitants libres.

Simone Berbain relate son activité ainsi : "le 2 mars à 10 heures du matin le négrier jette l'ancre Le directeur du Fort Saint-Louis dépêche vers le navire sa pirogue avec une lettre de renseignements sur les ressources du pays en esclaves tandis que Yovogan ne cesse d'insister auprès de lui afin de faire descendre le capitaine. Sur la grève, les hommes de Yovogan ne manquent pas de venir souhaiter la bienvenue, attention qui vaut naturellement à toute l'aimable compagnie quelques rasades d'eau de vie (de la part du négrier). Le premier soin est d'établir une liste des marchandises qui serviront à payer les coutumes ou droits de traite dus au roi liste que le Yovogan discute. Yovogan loue (au négrier) sur la plage une baraque de paille et de roseau où seront entreposées provisoirement les marchandises du bord avant leur transport au comptoir. Il choisit pour lui un chapeau bordé d'or une pièce de satin pour ses jupes, 4 pièces de mouchoirs et perçoit pour son entremise 41 livres de cauris, un ancre d'eau de vie et un baril de boeuf salé. Ces dernières libéralités coûtent 6 onces au Capitaine... Le débarquement s'effectue. Un garçon procuré par Yovogan assure la réception des marchandises. Deux courtiers fournis par Yovogan s'occupent chaque matin à courir la

ville afin de connaître les arrivages d'esclaves ... Corby (le capitaine) achète les esclaves non seulement aux marchands mais aussi à Yovogan. Quand un captif est atteint de quelque infirmité le capitaine s'en remet au Yovogan qui impose au marchand le remboursement ..." ²⁰.

Le cérémonial est accru lorsqu'il s'agit de l'accueil d'un directeur de fort. "Ce nouveau directeur qui débarque à Juda après deux mois de navigation à voile, franchit au fond d'une pirogue les trois rouleaux de barre... le chef de poste prévenu dès l'arrivée du navire par d'actifs guetteurs se porte à la rencontre du Blanc afin de lui offrir en guise de bienvenue une calebasse emplie d'eau fraîche ; il reçoit en échange de l'eau de vie et ,satisfait, conduit notre directeur sous l'arbre du capitaine : c'est un arbre sur lequel portent de nombreuses anecdotes : les esclaves en partance font un certain nombre de tours afin d'y laisser leur haine contre celui qui leur assigna ce sort. Yovogan ne tarde pas à les rejoindre : le gouverneur noir paraît dans toute sa pompe, vêtu de soies éclatantes, abrité sous un large parasol et précédé d'un cortège bruyant et gambadant qui fait trois fois le tour de l'arbre ; il présente à son tour au directeur un verre de vin ou un verre d'eau de vie, lui demande aimablement des nouvelles du roi et de la reine de France, et tous se remettent en marche vers le fort ; là, nouvelles cérémonies, car "Yovogan" a la mission d'y déposer solennellement la canne royale qui symbolise la puissance du roi Dahoméen et inviter le nouveau venu à aller visiter son maître" ²¹.

Les Yovogan, qui règnent sur leur monde à Ouidah (courtiers, chefs de postes, soldats, espions...), se montrent parfois intraitables à l'égard des traitants blancs et des directeurs de forts qu'ils font expulser par le roi au gré de leurs humeurs : Dunglas relate "qu'à la suite de difficultés avec le Yovogan deux directeurs du fort français, furent expulsés de Ouidah et embarqués de force sur ordre du roi Tegbessou" en 1742 et 1747 ²². Cependant, il reste soumis à l'autorité du roi : celui-ci, en 1743, le punit à la suite d'une plainte du directeur du fort français. En outre, représentants directs du roi, les Yovogan sont et les premiers attaqués en cas de rébellion contre l'autorité d'Agbomè : D'après Newbury, "le pre-

mier Yovogan (qui subit ce sort) fut tué en 1744 lors de l'attaque du fort anglais " 23.

Par ordre d'importance, le second personnage de l'appareil administratif Fon est le Koussougan, chargé plus particulièrement de la sécurité des hommes et des marchandises. Très redouté, il est assisté par de nombreux espions (Lèguèdè), soldats et douaniers (Dégan). Ces troupes sont pour la plupart regroupées dans deux sites : *"deux camps de soldats défendent la ville contre les incursions et assurent la police ; l'un deux, porté un peu au nord du fort français n'a qu'un rôle de protection, mais le second établi entre deux lagons côtiers surveille toutes les allées et venues du rivage vers Gregoy et perçoit au nom du Yovogan un droit de passage"* (S. Berbain). Le second camp auquel il est fait allusion est celui de Zoungbodji.

A l'administration proprement dite, s'ajoutent les agents commerciaux, courtiers ou émissaires spéciaux (Ahissinon) envoyés par le roi à Ouidah pour assurer ses intérêts ²⁴. Enfin, le royaume du Dahomey pousse aussi à l'installation de populations Fon sur les terres conquises et notamment à Ouidah.

Tout autour de la ville, sont créés de nouveaux quartiers, Fonsramè, Kaosramè, Boyasramè. Le plus ancien et le plus grand est Fonsramè, quartier des Fon, qui aurait été fondé par le premier Yovogan et qui se développe au nord de la cité ²⁵. Ce quartier aurait servi de résidence aux dignitaires du royaume, dont on retrouve encore la trace aujourd'hui, (interprètes royaux, conseillers du Yovogan, courtiers du roi ...) ²⁶. Le deuxième quartier de cette génération est Kaosramè. Son fondateur aurait été un chef de l'armée Dahoméenne qui mena la conquête de Ouidah. Quant au quartier Boyasramè, il fut fondé par un chef Dahoméen du nom de Boya.

Des Fon viennent aussi s'installer dans les quartiers Houéda. Ainsi Tovè, quartier Houéda accueille des familles Fon dont les responsables étaient des conseillers ou des courtiers royaux. Quant au quartier Houéda Ahouandjigo, il accueille lui aussi des familles Fon. En outre, certains dignitaires constituèrent dans l'ancienne

citée de véritables quartiers tant leur domaine devient important : il en est ainsi de Quenumsramè, créé par un cabécère du roi Ghézo, Quénum.

La population de Ouidah est composée après la conquête Dahoméenne en majorité de familles Fon (les familles Houéda ont pour la plupart fui) et s'accroît pour atteindre vers 1772 environ dix mille personnes ²⁷. La traite, malgré ses fréquents revers, rapporte toujours de gros profits au roi et aux dignitaires. Gléhoué devient le centre économique du Dahomey, mais l'excès de zèle et les nombreuses exactions des fonctionnaires Fon limitent parfois le commerce : Labarthe observe le déclin de la traite à Gléhoué qui passe de 10.150 esclaves exportés en 1776 à 3065 en 1787 et l'attribue à l'augmentation exagérée des coutumes payées au roi et des prix des esclaves que les Fon fixent arbitrairement ²⁸. Sous le règne d'Agonglo (1789-1797), la situation s'améliore : Dunglas dira que *"pour ses débuts, le roi Agonglo fit une impression sur les commerçants de Ouidah principalement sur les Européens, car il supprima certaines taxes et coutumes"* ²⁹. La traite demeure un facteur d'attraction comme en témoignent l'activité du marché quotidien, Zobè, qui *"offre des denrées du pays et des marchandises européens"* ³⁰ et la venue de migrants de plus en plus lointains.

En 1785, c'est-à-dire en pleine période de traite, P. E. Isert présente ainsi Ouidah (Isert, réédition 1989) :

Fida (Ouidah) est présentement une négrerie très considérable, qui peut bien avoir un mille et demi de circuit, si l'on compte les espaces renfermés dans la ville, plantés de maïs. Chaque nation européenne qui y a un fort a aussi sa négrerie à l'entour : de là vient aussi qu'une négrerie est composée de plusieurs villes. Il n'est point extraordinaire en passant par la ville, d'être salué dans le même instant en plusieurs langues différentes ; chaque nègre de la ville en sachant du moins assez pour pouvoir saluer dans la langue du fort dont il dépend...

... Il y a ici trois forteresses ; savoir, une française, une anglaise et une portugaise. Elles sont toutes les trois construites sur le même plan. Elles consistent en un amas de maisons qui forment un carré ; ces maisons sont

couvertes de paille ; sur le front elles ont deux étages, les autres côtés n'en ont qu'un. Les flancs sont garnis de bastions, mais élevés de trois pieds de terre au plus. Chaque bastion a douze canons de fer. Le fort est entouré d'un fossé, de vingt pieds de large sur autant de profondeur, dans lequel il vient rarement de l'eau ; sur le front est un pont, qui en cas d'attaque peut être facilement levé. Le fort français est le mieux entretenu, et le portugais est dans le plus mauvais état. Le premier a des bastions ronds. Sur celui de l'est, il y a une haute cour de briques d'Europe, qui sert de piédestal pour y arborer le pavillon. Les bastions des autres forts sont carrés. Tous ont leur magasin à poudre dans le milieu de la cour, qui est également couvert de paille, et en forme de pigeonier... Les forts français et anglais ont de grands jardins avec des allées d'orangers. Ils en tirent pendant toute l'année toutes sortes de légumes, des oranges, des citrons, limons et autres fruits. Le fort français occupe cent vingt Nègres seulement pour l'entretien du jardin"...

..."Il n'y a proprement que ces trois nations (française, anglaise et portugaise) qui puissent faire le commerce ici. Mais comme les revenus du roi y gagnent lorsque d'autres nations y apportent leurs marchandises, on m'en accorda la permission (Isert est danois).

Chaque navire qui arrive ici pour faire le commerce ouvre une factorie et fait ses affaires lui-même. Pour ce privilège, il paie au roi, s'il est à trois mâts, la valeur de douze esclaves, s'il n'est qu'à deux mâts, il n'en paie de sept. Cette circonstance a souvent engagé les Français à abattre leur mât de derrière, avant d'arriver à la rade, pour épargner les cinq esclaves. Les gouverneurs ont tous liberté entière de commerce pour les marchandises qu'ils ont dans le fort, à raison de quoi le roi tire son tribut..."

..." Dans la factorie, on a outre cela deux courtiers et deux Nègres pour le travail, tous ces gens sont ordonnés par le vice-roi. Les courtiers vont tous les matins par toute la ville demander à chaque négociant s'il lui est arrivé des esclaves. Ils le font savoir au facteur, qui va avec eux, la mesure à la main, dans la maison de ces négociants noirs, voit les esclaves, et s'ils lui conviennent, il les achète, donne une spécification des marchandises d'échange dont ils sont convenus, et

imprime sa marque à feu sur le corps des esclaves. Ceux-ci, s'ils ne sont point esclaves du roi, sont transportés dès le soir même au fort ou dans la factorie ; mais si ce sont des nègres du roi, ils doivent demeurer chez le marchand, jusqu'à ce qu'ils puissent être transportés de suite à bord... Les marchands d'esclaves ont un privilège particulier du roi. Un simple voyageur n'oserait vendre lui-même ses esclaves aux Européens.

Les marchands d'esclaves sont ici de grands capitalistes : ils sont souvent en compte avec les Blancs, par où il leur revient jusqu'à mille risdallers ; ils ne se présentent volontiers avec leurs reconnaissances que quand ils savent que les marchandises qui leur sont destinées sont au fort, ce qui n'est pas toujours praticable à cause des incommodités et des risques de la barre. Les marchandises qui ont le plus grand cours ici sont l'eau de vie, les cauris, le tabac, les bassins de laiton, les coraux de verre, le fer et les toiles et étoffes propres à faire des pagnes..."

Cette description montre que la traite n'est pas exclusivement sous l'autorité du roi, même s'il demeure le principal fournisseur d'esclaves. Les négociants indépendants se fournissent sur les différents marchés existants à l'intérieur du pays.

LE DEVELOPPEMENT D'UNE SOCIETE AFRO-BRESILIENNE

On désigne par le terme Afro-brésilien au Bénin la population noire envoyée au Brésil et revenue en Afrique à partir du début du XIX^e siècle. Ces esclaves affranchis et leurs descendants reviennent s'installer de préférence dans les comptoirs côtiers, notamment après 1820, lorsque la traite, interdite au Brésil, commence à être activement combattue ³¹. A ces hommes, s'ajoutent les commerçants et les aventuriers brésiliens cherchant à faire fortune en Afrique ou envoyés par les maisons de commerce de Bahia dans les comptoirs pour représenter leurs intérêts. Enfin, des Portugais se sont fixés à Ouidah, ont épousé des femmes africaines et ont eu une descendance. Le principal élément fédérateur entre ces trois groupes qui parlent la même langue est le commerce.

Françisco de Souza est un métis Brésilien (moitié portugais/moitié indien) qui se serait installé sur la Côte des esclaves avant 1800 ³², mais son histoire mouvementée à Gléhoué ne débute qu'en 1818, année de son retour dans le comptoir, après de nombreux démêlés avec le roi du Dahomey Adandozan ³³. Investi par la suite par le roi Ghézo de pouvoirs exceptionnels et du titre de Chacha, il allait marquer le développement de la ville : il fonde un nouveau quartier au sud-est, "Brésil". Son domaine est remarquable par la présence d'une maison à étage où il réside, "Singbomè" (appellation qui fait allusion à l'étage, élément nouveau dans la région). En outre, il fait tracer quelques voies rectilignes dans les quartiers existants et introduit le style architectural brésilien dans les constructions locales. Enfin, d'une certaine manière, il crée un corps d'esclaves spécialisés dans les "travaux publics" (nettoyage des rues, dragage de la lagune afin de permettre aux pirogues d'aller jusqu'à Cotonou...). Plus généralement, il cherche à transposer à Ouidah le mode de vie de Bahia. Son pouvoir va croissant et ses dépendants sont de plus en plus nombreux. De nombreuses familles lui sont encore liées aujourd'hui.

Le quartier Brésil où s'installent les groupes lusophones est considéré par les voyageurs européens comme le quartier civilisé de la cité. On y trouve des maisons à étage ouvrant sur des rues, bordées de jardins. Les murs sont faits en briques cuites grâce à un four (le liant est fabriqué à partir de coquilles d'huîtres calcinées et écrasées). Les décorations des façades sont faites en stuc, les plafonds de rôniers. Certains toits sont couverts de tuiles. A l'intérieur des habitations, on trouve des meubles, des tapis et de la vaisselle importée du Brésil.

Le Chacha fonde aussi d'autres quartiers, Zomaï, Adjido, Abata et Maro, dont il fait défricher le sol par ses esclaves. Dans le premier, il possède une autre résidence, au cas où le feu détruirait sa maison située dans son quartier où les habitations sont très rapprochées (Zomaï signifie où le feu ne va pas) ; Maro aurait accueilli des esclaves affranchis Yoruba et Haoussa dont le bateau se serait échoué dans la rade. D'après Dunglas, vers 1850, les Medeiros auraient fait construire à Zomaï une villa à

étage où se déroulaient des réceptions somptueuses ; son jardin est devenu le parc de la Résidence.

L'influence de Chacha et des Afro-Bréiliens ne se marque pas seulement dans le développement spatial de la cité. elle se manifeste aussi dans l'économie locale. De nombreux Afro-brésiliens participent au trafic négrier et aux affaires politiques de la ville. Le Chacha lui-même supplante d'une certaine manière le Yovogan. le roi Ghézo installa de Souza à Ouidah comme cabécère officiel avec le titre de Chacha et le privilège de conduire les propres affaires du roi et d'accueillir les négriers. Il devient à part entière un dignitaire royal tout en développant pour son propre compte le trafic avec le Brésil. Son pouvoir est confirmé par Dunglas qui ajoute que De Souza allait être ainsi seize ans durant, le maître incontesté de Ouidah ³⁴. A une époque où la traite devint difficile en raison de son interdiction par plusieurs puissances européennes, le Chacha joue de ses liens avec les commerçants de Bahia pour accroître cette activité tout en cherchant aussi à promouvoir la culture des produits tropicaux comme le palmier à huile et le manioc.

D'autres Brésiliens et Afro-Bréiliens eurent leur heure de gloire à Ouidah. Pedro Félix d'Almeida, ancien collaborateur du Chacha, s'adonna avec beaucoup de succès au commerce d'huile de palme mais ses démêlés avec le roi Glélé l'obligèrent à quitter la ville en 1860 ³⁵. Sabino Viera, originaire de Bida au Nigéria, s'installa dans le quartier Adamè. Cet ancien esclave, grâce à l'aide du Chacha, se livra avec succès à la traite des produits locaux.

Leur présence allait se traduire par la pratique et l'enseignement des tâches artisanales telles que les métiers de charpentier, peintre, maçon, constructeur de canot, coiffeur, cuisinier, tailleur, etc. Une école brésilienne est même ouverte. Leur dynamisme économique allait faire d'eux des acteurs et des interlocuteurs privilégiés dans la conjoncture économique de la première moitié du XIX^e siècle. L'installation de cette communauté à Ouidah a de fortes répercussions sur le développement de la cité, qui sans elle ne se serait sans doute pas reconverte au niveau commercial, et même sur le pays : *"Si Abomey a été le cerveau du Dahomey, on peut dire que Ouidah en a*

*été le coeur. La prospérité de ce pays a en effet été en raison directe de celle de Ouidah qui a exercé une action civilisatrice certaine sur tout le pays. Cette ville avec ses manguiers, ses orangers, ses arbres fruitiers mérita également le nom de jardin du Dahomey. Le nombre de ses places, la largeur des ses artères produisent sur le nouvel arrivant une impression agréable surtout sur celui qui sort de l'atmosphère humide de Porto-Novo ou des sables de Cotonou"*³⁶.

Les affranchis afro-brésiliens furent aussi les supports de la propagation du catholicisme à Ouidah. Souvent baptisés lors de leur séjour au Brésil, ils entendaient perpétuer le faste de cette religion qu'ils avaient façonnés à leur image au Brésil, en intégrant des éléments des cultes vodoun. Les Européens qui visitent Ouidah soulignent l'entrain et l'enthousiasme des Afro-Brésiliens à organiser les fêtes chrétiennes : Saint-Jean, Noël, Immaculée Conception, "Senior de Bomfin" la plus fastueuse, célébré vers le 15 juin et qui donnait lieu à un grand rassemblement au bord de la mer où étaient dégustés des plats brésiliens et dansé des danses brésiliennes.

Ces manifestations relèvent d'un syncrétisme culturel. Gilberto Freye note que " *ces Africains et descendants d'africains ayant séjourné au Brésil (...) retournèrent en Afrique porteurs de coutumes, habitudes et modes de vie, qu'ils y avaient acquis ou auxquels ils s'étaient attachés pour toujours. Ils retournaient en Afrique brésiliennisés, portuguisés...*" ³⁷. Pendant longtemps à Ouidah, l'usage et l'enseignement de la langue portugaise, leurs habitudes culinaires et vestimentaires, les formes architecturales de leurs demeures constituèrent des témoignages de la place de cette communauté dans la cité, voire de sa domination : si tous ces éléments étaient des facteurs de distinction, progressivement des autochtones les intégreront comme en témoigne le grand nombre de demeures décorées à la manière afro-brésilienne.

Notes chapitre 2

1 Merlo, Ch. : op.cit P. 29

2 Agbo, C. : op.cit P. 39-37

3 Dunglas E. : op.cit P. 148

4 Labat R.P. : il trouva stupide l'attitude des Houéda qui au lieu de se défendre se contentèrent de mettre aux périphéries du royaume leur divinité Dangbé.

5 Assiwaju A.L. : in peuples du Golfe du Bénin P.93.

6 Agbo C. : op.cit P.P. 37-38

7 Akinjogbin I.A. : op.cit P.107-110.

8 Akinjogbin I.A : op.cit P. 107

9 Berbain S. : op.cit P. 53

10 Id

11 Agbo,C. : op.cit P.36-37

12 Akinjogbin I.A. : op.cit. P. 112

13 Rapport de Levet à la Compagnie des Indes 31 Mars 1744

14 Norris. op.cit P. 16

15 Dalzel A : op.cit P. 101

16 Karl E. : attribut ce meurtre à un chef qui n'ayant jamais vu de blanc, aurait pris la femme blanche pour un animal étrange, in F. de Medeiros op-cit P.235

17- Mot à mot, "on a pris Foli"

18 Agbo C. : op-cit P.57-58

19 Gavoy - op cit - P.5.

20 Berbain S. op.cit P.P 69-70

21 Berbain S. op.cit P.P.61-62

22 Dunglas - op-cit P.63

23 Newbury, C.W. : The western slave coast and its Rulers P.25

24 Berbain S. : op.cit P.P. 66.67. Ces pratiques furent combattues par M. Gourg, directeur du fort français (1786-1791), ce qui lui valut d'être expulsé de Gléhoué.

25 Son développement allait faire apparaître des sous-quartiers comme Comè, Héhouli, Hodonou, Ahlodé.

26 Agbo C. op. cit. P. 218-224

27 Berbain S. : op.cit P.55

28 Labarthe P. : P.132

29 Newbury, W.C. op.cit P.27

30 Berbain S. : op.cit P.55

31 Verger P. : "retour des Brésiliens au Golfe du Bénin au XIX ème siècle in Etudes Dahoméennes 8 Octobre 1966 P.8

32 Paul Hazoumè, Dunglas, Gavoy.

33 Dunglas : op.cit P.42-43

34 Dunglas : op.cit

35 Turner J.M. : Les Brésiliens : The impact of former Brazilian slaves upon Dahomey. Rh. D. Boston University, 1975 P. 116

36 Gavoy P. 133 134

37 Cité par Verger : op.cit P.24

3 OUIDAH FACE A LA COLONISATION EUROPEENNE

Le XIX ème siècle marque une nouvelle phase dans l'histoire de Ouidah. Le sort de la cité fluctuera au gré des relations du Dahomey avec les diverses nations européennes. Finalement, à la fin du siècle, Ouidah sera directement géré par l'administration coloniale française.

LA SUPPRESSION DE LA TRAITE NEGRIERE

Si au début du XIXè siècle, la traite des esclaves est ouvertement critiquée en Europe et abolie par plusieurs nations européennes, il est beaucoup plus difficile de la faire cesser¹. Sous le règne du roi Ghézo (1818-1858), débutent des rencontres diplomatiques entre Dahoméens et Européens qui portent essentiellement sur deux points : la cessation de la traite négrière et la recherche de base d'appui - par les diverses nations européennes - en vue d'y implanter de nouvelles activités.

Les premières tentatives visant à limiter la traite eurent une portée limitée. La vente des esclaves ne pouvait cesser immédiatement car toute l'économie côtière en était tributaire. Newbury note que la traite ne pourrait être jugulée tant "*qu'elle sera le seul moyen d'obtenir les marchandises européennes devenues indispensables au bien-être des peuples*"². Dans ce contexte, il fallait amener les autorités locales et les commerçants brésiliens à porter leur attention sur les profits qu'ils pourraient également tirer de la promotion des produits locaux jusque là relégués au second plan. Cette tâche, les Anglais autant que les Français s'y attachèrent avec plus ou moins de succès auprès des souverains Dahoméens.

La première mission auprès du roi Ghézo fut conduite en 1849 par l'Anglais Sir John Beecroft³. Celui-ci informa le roi des dispositions du Gouvernement britannique selon lesquelles il serait versé au Dahomey une indemnité s'il consentait à la cessation complète de la traite négrière. Ils se heurtèrent aux réticences du souverain, pour lequel le commerce des produits tropicaux n'était qu'un moyen incertain de gagner de l'argent. Aussi ne pouvait-il rien promettre tant que les autres ports clandestins, Lagos, Sèmè, Agoué, Porto-Séguro, continueraient la traite⁴. Dunglas note en outre que "*les nombreux et puissants métis portugais de Ouidah qui ne vivaient que de la traite, servant d'intermédiaires et de courtiers aux négriers européens et brésiliens firent échouer cette mission.*"⁵.

Du côté français, des démarches similaires furent entreprises en 1851 sous la direction du lieutenant de vaisseau Bouët, qui se contenta d'entretenir le roi sur les intentions de la France de promouvoir la traite des produits tropicaux et évita habilement de parler de la suppression radicale de la traite des esclaves. Les articles du traité signé à l'issue de cette rencontre insistaient surtout sur la protection des maisons de commerce françaises installées à Ouidah depuis les années 1840 et chargées de développer les cultures de plantation. L'une d'elles, la maison Régis de Marseille était alors locataire de l'ancien fort désaffecté depuis la fin du XVIIIè siècle, suite au vote du 4 Février 1794 de la convention nationale française abolissant l'esclavage. Les locaux, quelque peu restaurés en 1842, allaient désormais servir au stockage des "ponchons d'huile" de palme, c'est-à-dire des fûts d'une capacité de 450 litres.

D'autres maisons de commerce étrangères étaient déjà installées à Ouidah. La firme allemande de Hambourg, Goedelt, occupait l'ancien fort anglais. L'importante firme anglaise Swanzy était elle aussi représentée dans la cité ⁶. toutes ces sociétés cherchaient à encourager le commerce de l'huile de palme dont les exportations en direction de l'Europe étaient encore timides en raison de la persistance de la traite négrière. Sur place, seuls les Afro-Brésiliens cherchaient à développer ce négoce, notamment le Chacha De Souza ⁷, précurseur dans ce domaine, puis José Dos Santos qui en exporta selon Newbury ⁸ dès 1846. A cette époque, on évalue à environ 800 tonnes la quantité d'huile exportée depuis Ouidah vers la France.

Progressivement des autochtones se lancent dans la plantation, encouragés par le roi Guézo qui confie la gestion de nouvelles palmeraies à certains de ses cabécères, notamment Adjovi et Quenum. Les dernières cargaisons d'esclaves invendues allaient être employées pour l'entretien de ces nouveaux champs royaux, situés à la périphérie nord de Ouidah ainsi qu'à proximité de la capitale Agbomè. La propriété Foncière allait s'imposer comme un facteur d'enrichissement mais cette valeur nouvelle du sol allait porter en elle les germes de sérieux conflits au sein même de la ville.

LES VISEES COLONISATRICES DE L'EUROPE

Le règne du roi Glélé (1858-1889) coïncide avec une période où les nations européennes s'engagent, sur les côtes africaines, dans une course au contrôle de marchés d'approvisionnement et d'écoulement.

Les Anglais, les plus dynamiques, allaient s'entretenir en 1863 avec Glélé pour l'obtention de certains privilèges de commerce sur les côtes Dahoméennes mais Sir Burton qui conduisait cette mission se heurta aux méfiances du souverain Dahoméen. Ce dernier mis au courant de l'occupation du port de Lagos et du bombardement de certaines régions porto-noviennes par les Anglais hésitait à leur accorder des droits de commerce à Ouidah. Finalement, c'est la France qui bénéficia des faveurs de Glélé : elle obtint en 1864 la cession de la

plage de Cotonou contre une redevance de 4.000 dollars par an ⁹ et en profita pour étendre sa zone d'influence dans les régions situées à l'Est de Ouidah. A cette époque la traite de l'huile de palme était florissante : 4.500 tonnes d'huile étaient exportées en 1870 ¹⁰. La population de la ville ne semblait pas cependant avoir augmenté : Newbury l'évaluait alors à 10.000 personnes ¹¹.

Par rapport à Porto-Novo qui s'était déjà mis en 1863 sous le protectorat français de peur d'être occupé par les Anglais, Ouidah restait toujours indépendante et symbolisait toujours la présence du pouvoir Dahoméen sur la côte. En 1876, les Anglais, à l'occasion d'un incident commercial dans la ville qui dégénéra, exercèrent un blocus du commerce depuis la côte afin de faire céder le roi. La France profita de cet épisode et obtint en 1878 la confirmation de ses droits sur le territoire de Cotonou dont l'exploitation cette fois-ci fut exonérée de taxes. A l'intérieur de la ville, les répercussions du blocus se firent sentir : la population de la ville craignait les canons et les magasins regorgeaient d'huile inutilisée.

En 1889, soit quatre ans après la Conférence de Berlin qui décide du partage de l'Afrique noire entre les différentes puissances européennes, le roi Glélé meurt. Son successeur prend le nom de Béhanzin. A Porto-Novo, l'autre point fort de la traite, le roi Toffa accroît ses liens avec la France pour se soustraire aux liens qui le liaient à son voisin du Dahomey. Les premiers problèmes entre la France et le roi Béhanzin apparaissent à propos de la cession de Cotonou et du déclin du commerce à Ouidah au profit de Porto-Novo ; le roi Toffa tirait d'importants profits et surtout des armes dont il se servait pour agresser les populations relevant de l'autorité Dahoméenne. Dans ce contexte, Béhanzin voyait d'un très mauvais oeil le renforcement des activités de la France à Cotonou, loin du contrôle strict des Fonctionnaires Dahoméens, et décida de résilier en 1889 le traité sur la cession de Cotonou.

Ouidah fait les frais de ces nouvelles dissensions : en mars 1890, une attaque est menée contre la ville par l'armée française, suite à la prise d'otages français par les soldats de Béhanzin. Face à cette situation, la population réagit diversement. Certains traitants brésiliens tels que

Candido Rodriguez, Féliciano apportent leur aide au roi Béhanzin tandis que certains anciens dignitaires Dahoméens ayant eu autrefois maille à partir avec l'autorité royale profitent de l'occasion pour prendre leur revanche : c'est le cas d'un membre de la famille Quenum qui fournit en vivres les troupes françaises. Une grande suspicion règne dans la cité ; les personnes soupçonnées d'appuyer les Français sont arrêtés, parfois exécutés. C. Agbo rapporte que *"cette rafle injustifiée enleva plus d'un millier de personnes qui furent réparties dans les chaînes de Mèhou et de Gbèdavo. Les détenus de la chaîne de Mèhou, dont un grand nombre étaient des mulâtres et des mulâtresses, périrent tous d'une mort affreuse qu'il vaut mieux ne pas décrire. Ceux de la chaîne Gbèdavo ont eu la chance de voir leur prison découverte par les soldats français qui les mirent en liberté le 16 Novembre 1892"*¹².

La cité devient un enjeu majeur du conflit. En mars 1892, l'ordre est donné à la troupe française de l'occuper. Le 30 Novembre, après la capitulation de Béhanzin le général Dodds reçut une note des notabilités de Ouidah "qui acceptaient la souveraineté de la France et se déclaraient prêts à accueillir les troupes françaises". Commence alors pour la ville meurtrie par cette guerre une nouvelle ère d'histoire dans le système colonial français.

OUIDAH, VILLE COLONIALE.

Si Ouidah acquiert de nouvelles fonctions, administratives, elle perd rapidement ce qui avait fait sa force, le dynamisme commercial.

Aux lendemains de la capitulation du Dahomey, la ville de Ouidah est annexée aux possessions françaises (notamment alors le territoire de Cotonou). La garnison militaire envoyée à Ouidah séjourne un mois (les partisans de Béhanzin s'étaient pour la plupart enfuis) avant d'être relayée par un corps civil avec à sa tête Alexandre d'Albéca.

Devenu chef-lieu de cercle, Ouidah se voit doté d'un quartier administratif à l'ouest de la ville, sur le

plateau de Zomaï. Le terrain quasiment vierge de constructions et détenu par un descendant du Chacha de Souza est cédé à l'Etat colonial qui y fait bâtir une résidence administrative, un tribunal, un bureau du trésor, une prison et un camp militaire. Ce fut d'ailleurs cette famille qui hébergea les services de l'administration avant 1894. Le site de Zomaï est choisi surtout en raison de son éloignement de la ville ; il est notamment à l'abri des fréquents incendies. Ce nouveau quartier se distingue aussi par ses rues rectilignes et par les nombreuses plantations, manguiers, cocotiers, caillédrats, bougainvillées.

Parallèlement, se concentrent autour du marché Zobè les maisons de commerce européennes, la S.C.O.A, John Holt, Valla Richard, Fabre et Cie, C.I.C.A, G.B. ollivant. Seules les maisons Rabe et Cie, F.A.O et John Walkden demeurent à l'écart. Généralement, ces maisons sont à étage ; l'agent commercial réside dans la partie surélevée. Certaines firmes possèdent aussi sur la plage des magasins où elles entreposent les produits en transit.

A côté des commerçants européens, on note encore la présence de nombreux négociants africains d'origines brésilienne, afro-brésilienne, portugaise (De Souza, De Medeiros, Do Rego, Monteiro, Vieyra), et Fon (Quenum, Codo Toafodé, Djivéha, Dagba...) ; d'autres encore arrivent de comptoirs voisins comme par exemple les Adjavon. Les plus fortunés se font construire au début du siècle des villas qui leur servent de résidence et de lieu de commerce et dont le style se réfère à l'architecture brésilienne. Les commanditaires de ces édifices n'hésitent pas à importer certains matériaux et certains meubles de France.

Enfin il faut noter le dynamisme croissant des prêtres catholiques revenus définitivement s'installer à Ouidah en 1876, après en avoir été expulsé cinq ans plus tôt à la suite de démêlés avec les chefs de cultes. Une nouvelle église dédiée à l'Immaculée Conception est édifiée en 1903 ainsi qu'à quelques kilomètres au nord de la cité un grand séminaire (cf fiches).

Le nouvel Etat modifie aussi la structure urbaine en faisant tracer de nouvelles voies dans la ville (cf chapitre sur le développement spatial). En outre les voies d'accès à la ville sont remodelées : dès 1896 la route des esclaves est dotée d'un pont en bois au niveau de la lagune afin de

faciliter le transport des marchandises et la circulation des soldats jusqu'au champ de tir installé sur la plage. La main d'oeuvre mobilisée dans le cadre du travail obligatoire est réquisitionnée pour ces travaux "publics".

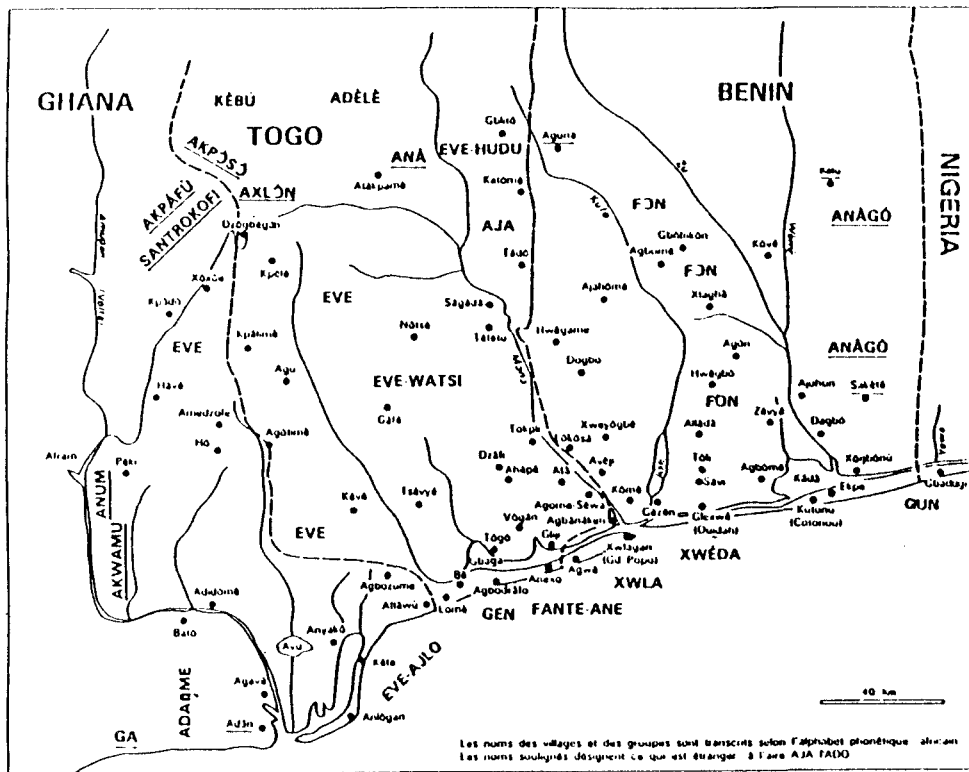
A un niveau régional, d'importantes infrastructures de communication sont réalisées. Une voie ferrée est achevée en 1903 entre Ouidah et Cotonou où vient d'être construit le wharf. Par la suite, des routes sont tracées pour relier la ville à Savi, Abomey et Cotonou.

L'installation du système colonial à Ouidah n'a pas posé de problèmes majeurs, comme dans d'autres régions de la colonie. Certains expliquent cette situation par l'habitude des habitants de traiter avec des chefs politiques étrangers depuis des siècles. La cité ne devient cependant pas la capitale du nouvel Etat du Dahomey, fonction qu'acquiert Porto-Novo. En revanche, elle accueille la troupe dans un vaste camp construit à l'ouest de la ville et devient une base militaire dans le sud de la colonie. Néanmoins, des conflits apparaissent entre l'administration et les habitants et certains anciens dignitaires de l'administration Dahoméenne (notamment les familles Quenum et Adjovi) à propos de la décision du colonisateur d'incorporer au domaine de l'Etat certaines des terres agricoles dont ils avaient la gestion jusqu'alors. Ces conflits occasionnent de longs procès.

Malgré les investissements coloniaux, Ouidah connaît rapidement un déclin économique. La construction du wharf à Cotonou et la fonction de capitale attribuée à Porto-Novo en sont les principales responsables. Peu à peu les maisons de commerce européennes et les commerçants locaux émigrent vers ces places. La population de la ville régresse et perd ses éléments les plus dynamiques : estimée à 25 000 habitants par Gavoy en 1900 elle n'est plus que de 12 881 en 1947. Depuis, elle stagne : en 1961, 17 200 habitants sont recensés ; dix ans plus tard on en compte environ 16 000. Les difficultés économiques caractérisées par le manque d'emploi drainent les jeunes vers Cotonou et les capitales des pays voisins. L'indépendance du pays en 1960 n'a fait que confirmer cette tendance. Ouidah devient une ville sanctuaire.

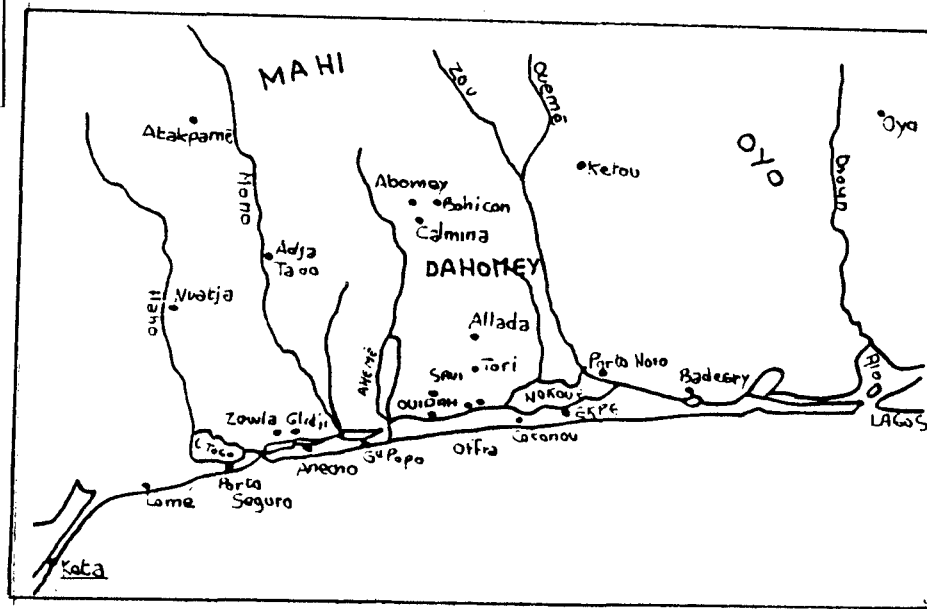
Notes chapitre 3

- 1- Les premières mesures énergiques ont consisté à arraisonner et confisquer les bateaux négriers qui violent les décrets abolitionnistes.
- 2-Newbury W.C. : The western slave coast and its rulers cité par Gayibor N.L. : op.cit P.196
- 3- Duncan était à l'époque vice-consul de l'Angleterre à Ouidah.
- 4-Newbury W.C. : op-cit P.P. 50-51
- 5- Dunglas Ed. : op.cit P.7
- 6- la maison Swanzy sera absorbée plus tard par la firme John-Walkden.
- 7- Newbury W.C. : op-cit P.42
- 8- Forbe,cité par Newbury, W.C. : P.42
- 9- Newbury W.C. : op-cit P.42
- 10- Id P.100
- 11- Id P.103
- 12- Parmi ceux-ci il y avait les R.P Dorgère et Van den Pavorat.



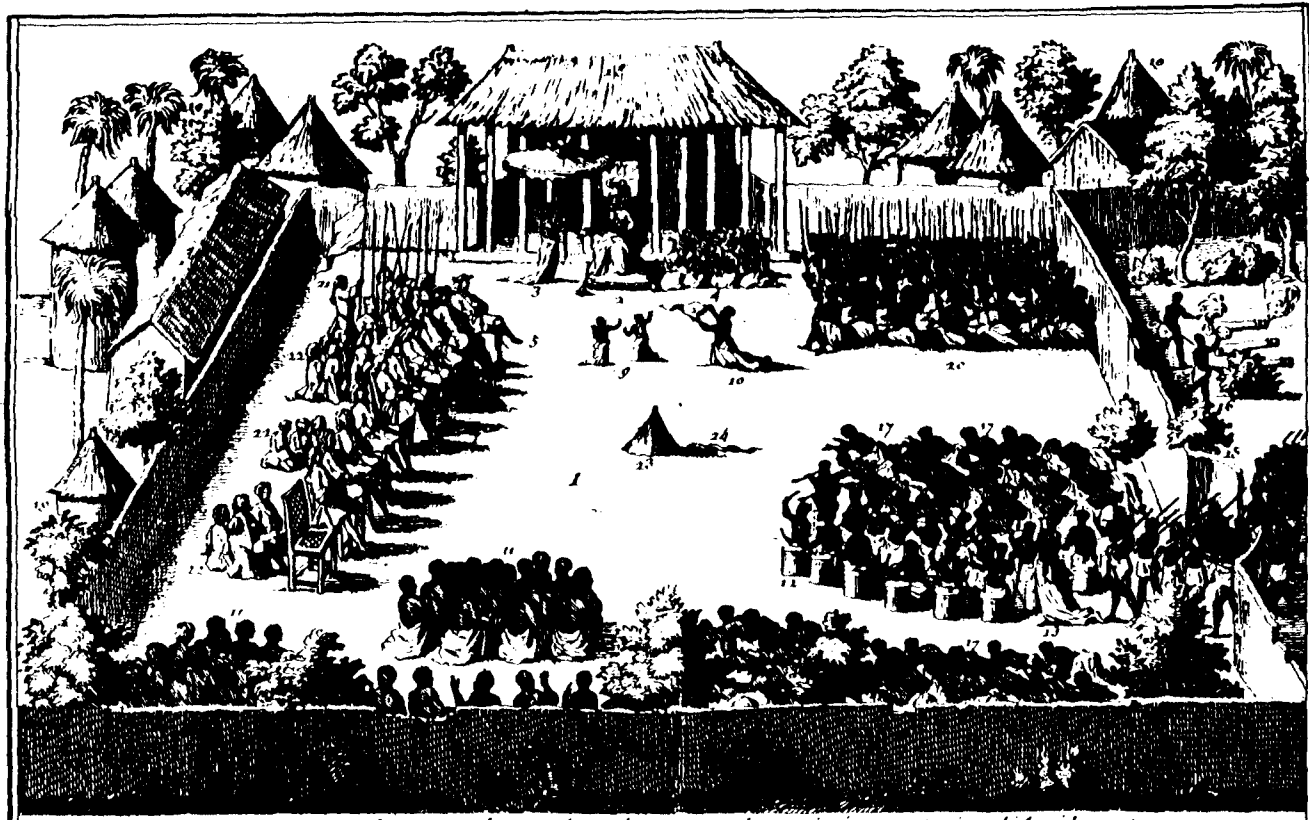
Les noms des villages et des groupes sont transcrits selon l'alphabet phonétique africain.
Les noms soulignés désignent ce qui est étranger à l'axe AJA TADO.

Carte du peuplement de la région et
extrait de la carte de la Côte des Esclaves,
in Mondjannagny.



REPERES CHRONOLOGIQUES

DATE	EVENEMENTS
XVI ^e siècle	Fondation de Sahè et de Gléhoué
1580	Venue de Portugais sur la côte
1664	Venue de missionnaires capucins sur la côte
1671	Construction du fort français
1680	Construction du fort anglais et naissance du quartier Sogbadji
1699	Seconde venue de missionnaires capucins
1702	Le Chevalier d'Amon rend visite au Roi Hayé Hoin
1720	Fin de la domination d'Allada sur le royaume de Sahè
1721	Construction du fort portugais et naissance du quartier Docomé
1724	Prise d'Allada
1727	Le Roi d'Abomey détruit le royaume de Sahè
1732	Prise de Jaquin-Offra par Agadja
1741	Première attaque de Tégbessou contre la ville de Gléhoué
1741 à 1764	mise en place d'une administration Fon à Gléhoué ; installation du Yovogan.
1797	Evacuation du fort Français par ses derniers occupants
1818	de Souza Félix est investi par Ghézo de la Fonction de gouverneur de Gléhoué
1830	Début du retour des Afro-Brésiliens
1849	Ghézo reçoit des Anglais venus négocier de cessation de la traite de Ouidah
1851	Ghézo reçoit des Français venus négocier des garanties de commerce
1861	Elevation de la mission du Dahomey en vicariat apostolique
1865	Construction de la première chapelle catholique à Ouidah
1871	Départ des prêtres de Ouidah pour Porto-novo
1884	Blocus de la plage de Ouidah par le Commodore anglais Bruce
1876	Retour des missionnaires à Ouidah
1890	Attaque française menée contre Ouidah suite à l'arrestation de négociants français
1892	Capitulation de Béhanzin face à Dodds le 30 Novembre
1892	Envoi de troupes françaises à Ouidah
1893	Installation du premier corps civil français à Ouidah



Couronnement du Roy de Juda à la Côte de Guinée au Mois d'Avril 1725.

- | | | | |
|--|-------------------------------------|--------------------------------------|--|
| 1. Cour du Sérail ou séat | 7. Directeur Hollandois | 13. Le Couronnement | 20. Gardes du Roy |
| 2. La cérémonie | 8. Directeur Eschouane | 14. Suite du Grand du Royaume d'Arax | 21. Cases du Sérail |
| 3. Le Roy | 9. Valets du Roy | 15. Fort de la paroisse du Sérail | 22. Suite du Directeur banois et son pavillon |
| 4. Grand du Pape tenant un bâton | 10. Grand du Pape qui évalue le Roy | 16. Casernes du Roy | 23. Domestique des Nations |
| 5. Femme du Roy | 11. Grande du Pape | 17. Marche de la ville | 24. Case pour un serpent prêt à faire une petite |
| 6. Desjaours directeur d'un vaisseau Anglois | 12. Tambours et trompettes | 18. Salle d'Armes | |

Documents du début du XVIII^e siècle, publiés par Labat et extraits du voyage du Chevalier De Marchais.

La scène du couronnement du roi se passe très probablement non pas à Ouidah comme l'indique la légende (Juda) mais à Sahè ou réside le souverain Houéda. La notoriété du roi d'Allada (d'Ardes dans le texte) en Europe au XVII^e siècle fait que des échanges ont lieu entre la France et ce royaume.

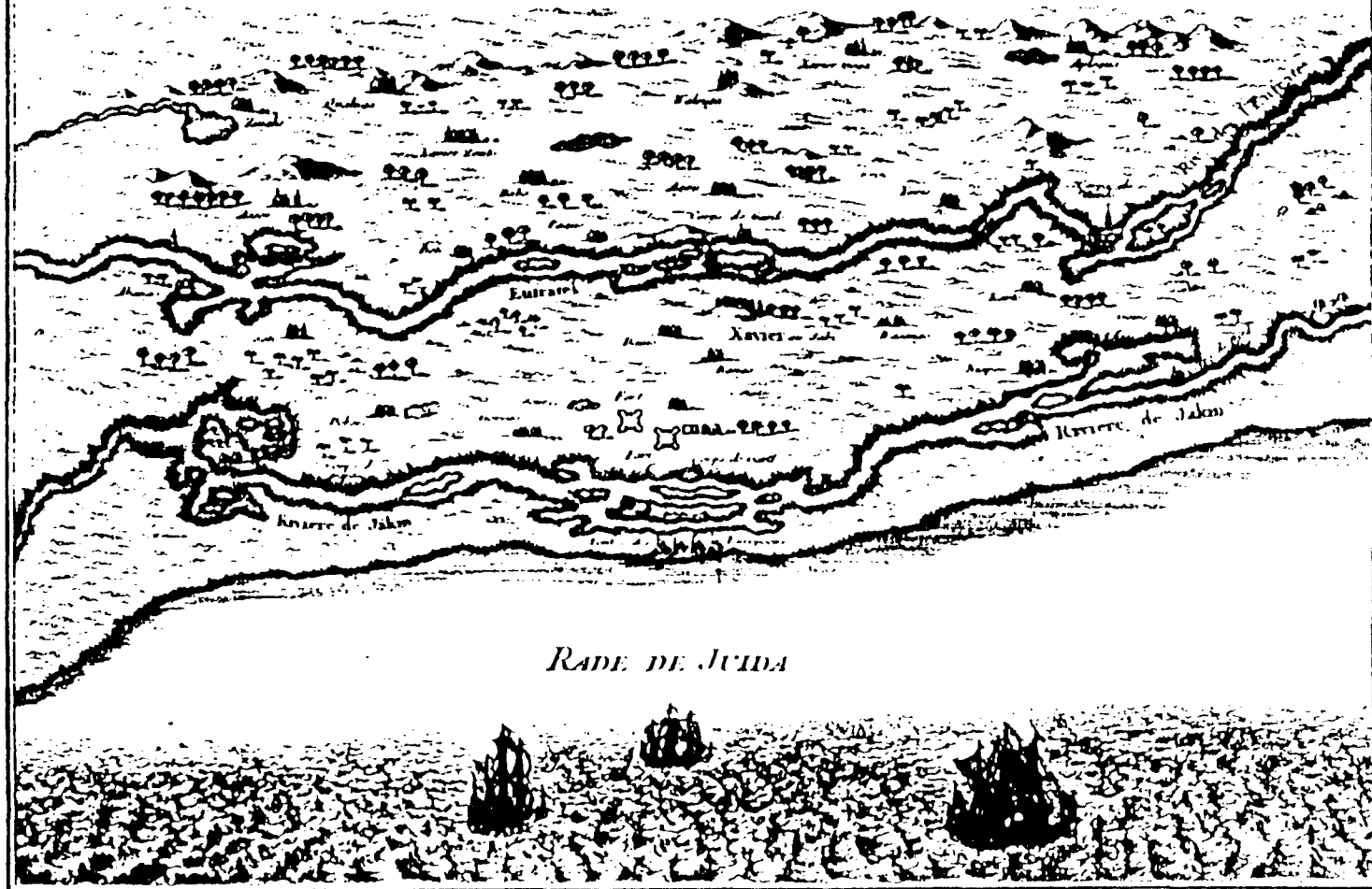
Carte du royaume de Ouidah au début du XVIII^e siècle, in voyage du Chevalier de Marchais.

On note la présence deux forts, sans doute anglais et français, et un peu plus haut du village de Savi (Xavier).

CARTE DU ROYAUME DE JUDA, ou, WHIDAH.

Tire de ds Marchais

Echelle de Lieues Communes de France





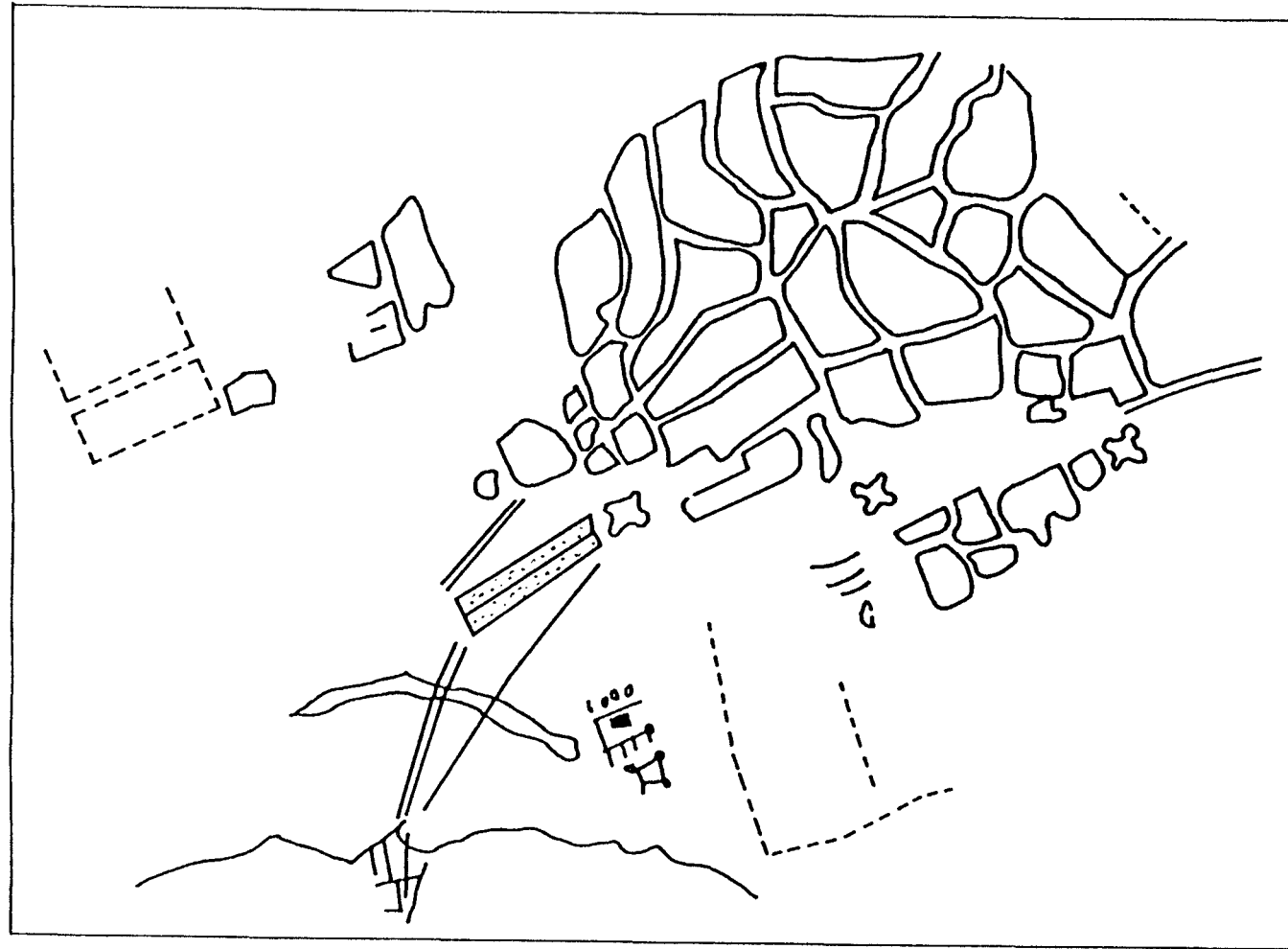
PASSAGE DE LA BARRE.

Localisation des comptoirs de Ouidah.
1, 2, 3 : respectivement les forts français, anglais et portugais.
4, 5 : localisation possible des comptoirs danois et hollandais
6 : localisation du domaine de Chacha.

Le passage de la barre , in Foa, Le Dahomey.

Cette scène, dessinée à la fin du XIX^e siècle, ne devait guère être différente deux siècles auparavant, lorsque les esclaves étaient transportées depuis la côte vers les navires des négriers uqi mouillaient au large.





Plan de Ouidah vers 1776 de l'Abbé Bullet.

Malheureusement, nous n'avons pas eu accès au document original et la légende n'est que partiellement lisible. Elle indique la présence des éléments suivants :

le fort français, le fétiche du camp ou village français, le camp ou village français

le village de grégoy (ouidah), la maison du Yovogan, len fétiche du Yovogan.

Le fort anglais, le camp ou village anglais. le fort portugais et le village portugais

La halle

Les terres labourables ...

Le fort français est repérable par le jardin qui le borde à l'ouest mais d'autres sites ne peuvent être précisément situés sur la carte. Néanmoins, cette liste indique les principales composantes de la ville ; cette légende dénombre aussi de nombreux fétiches (temples vodoun). Si l'on compare ce plan à celui levé en 1926, on note que les quartiers nouveaux sont situés à l'ouest et au sud (quartiers Brésil et quartier colonial) ; en revanche, la ville ne semble guère s'être développée au nord et à l'est.

Noyaux de développement de la ville.

Ho : noyau de développement datant peut-être de la période Houéda.

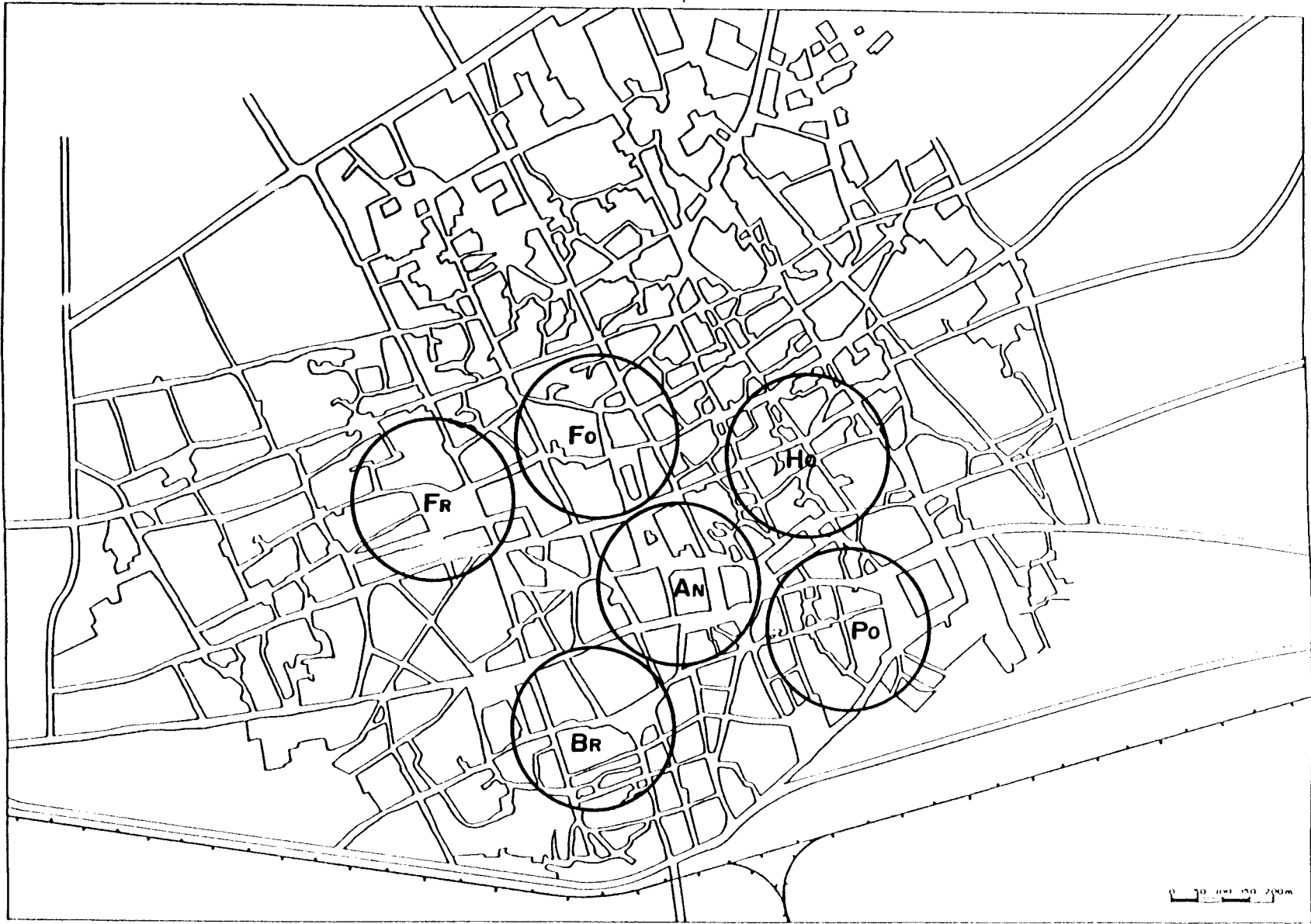
Fr : développement à partir du fort français, fin XVII^e siècle.

An : développement à partir du fort anglais, fin XVII^e siècle.

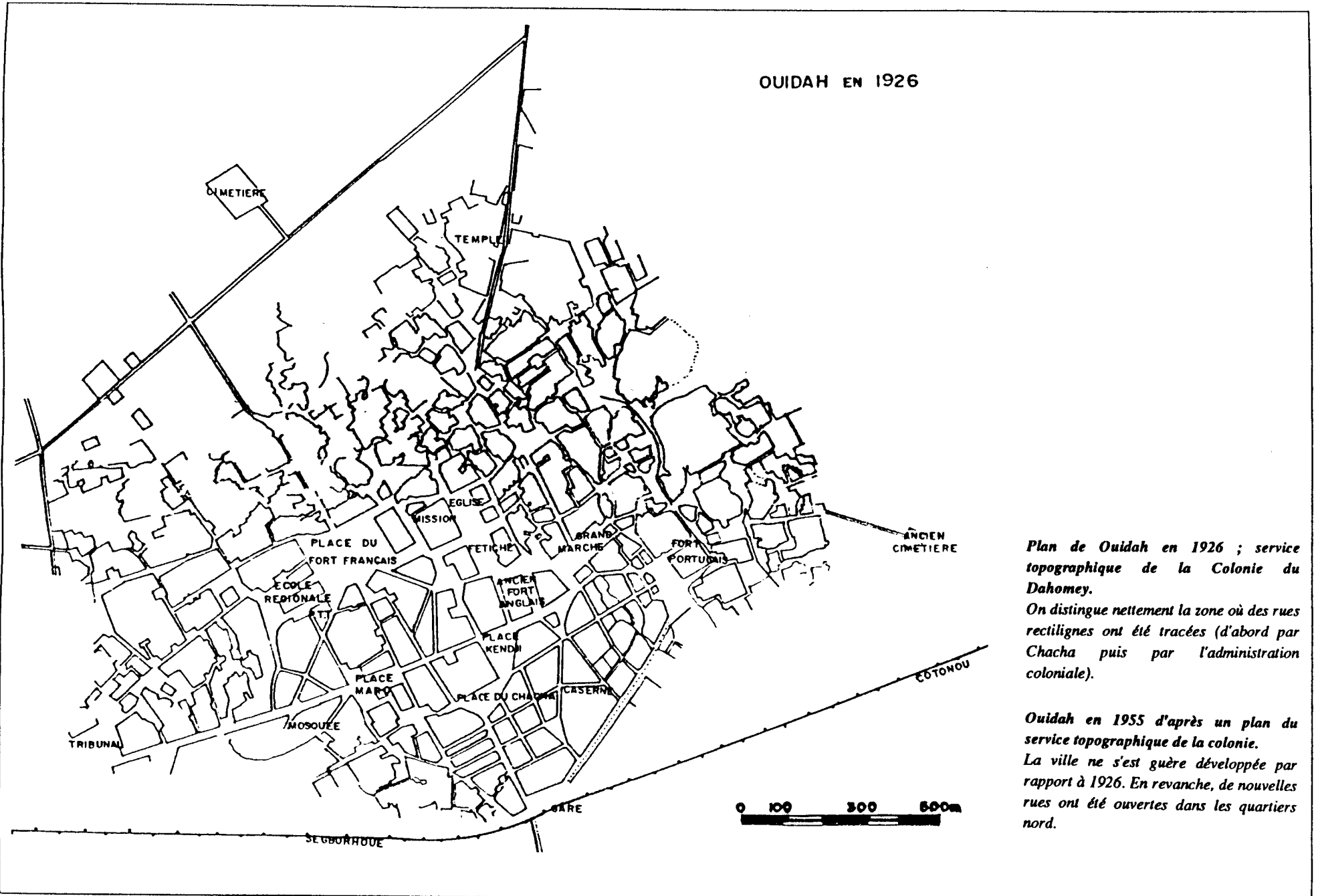
Po : développement à partir du fort portugais, début XVIII^e siècle.

Fo : développement à partir du peuplement fon, début XVIII^e siècle.

Br : développement du quartier Brésil à l'initiative du Chacha De Souza, début XIX^e siècle.



OUIDAH EN 1926

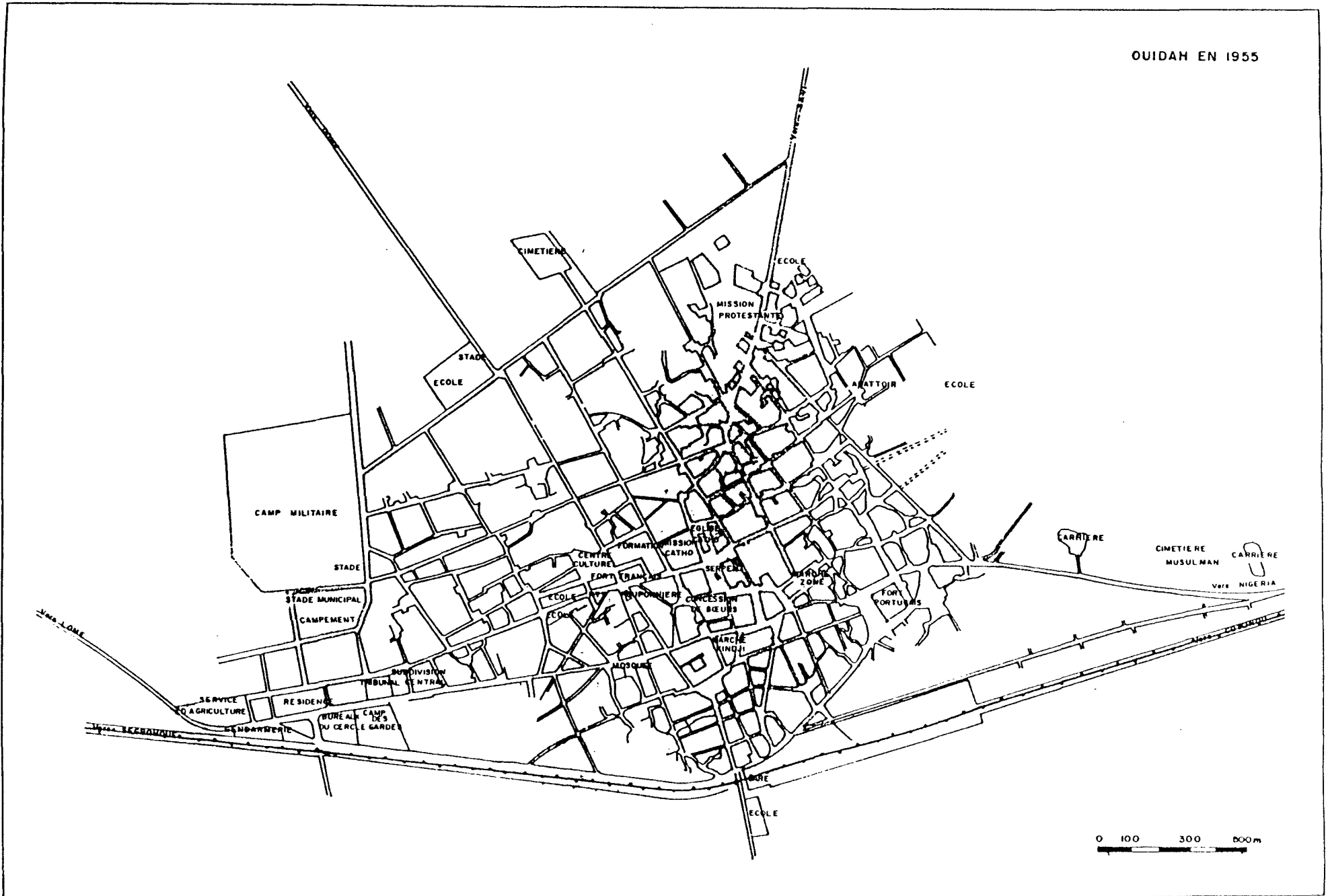


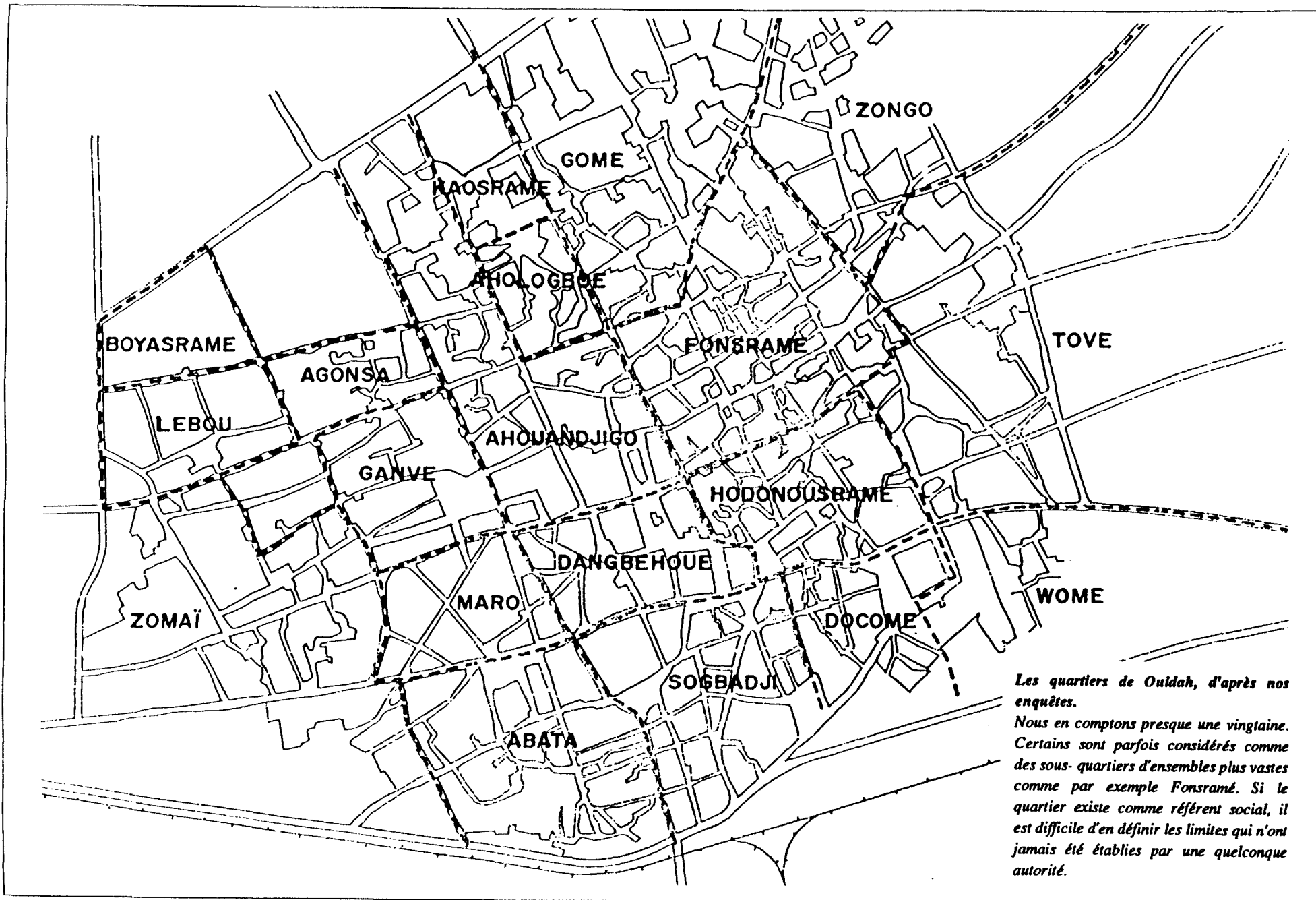
Plan de Ouidah en 1926 ; service topographique de la Colonie du Dahomey.

On distingue nettement la zone où des rues rectilignes ont été tracées (d'abord par Chacha puis par l'administration coloniale).

Ouidah en 1955 d'après un plan du service topographique de la colonie.

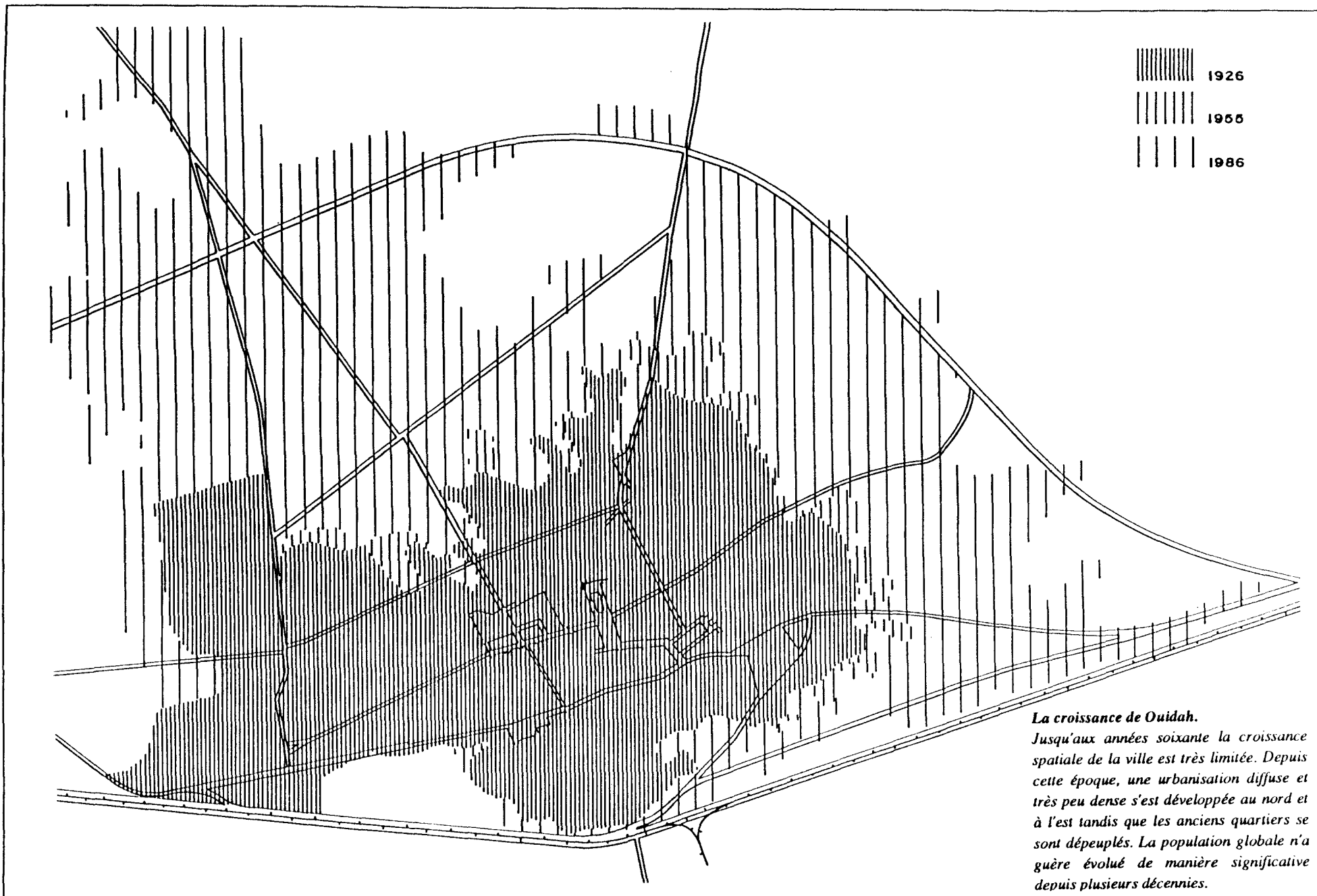
La ville ne s'est guère développée par rapport à 1926. En revanche, de nouvelles rues ont été ouvertes dans les quartiers nord.





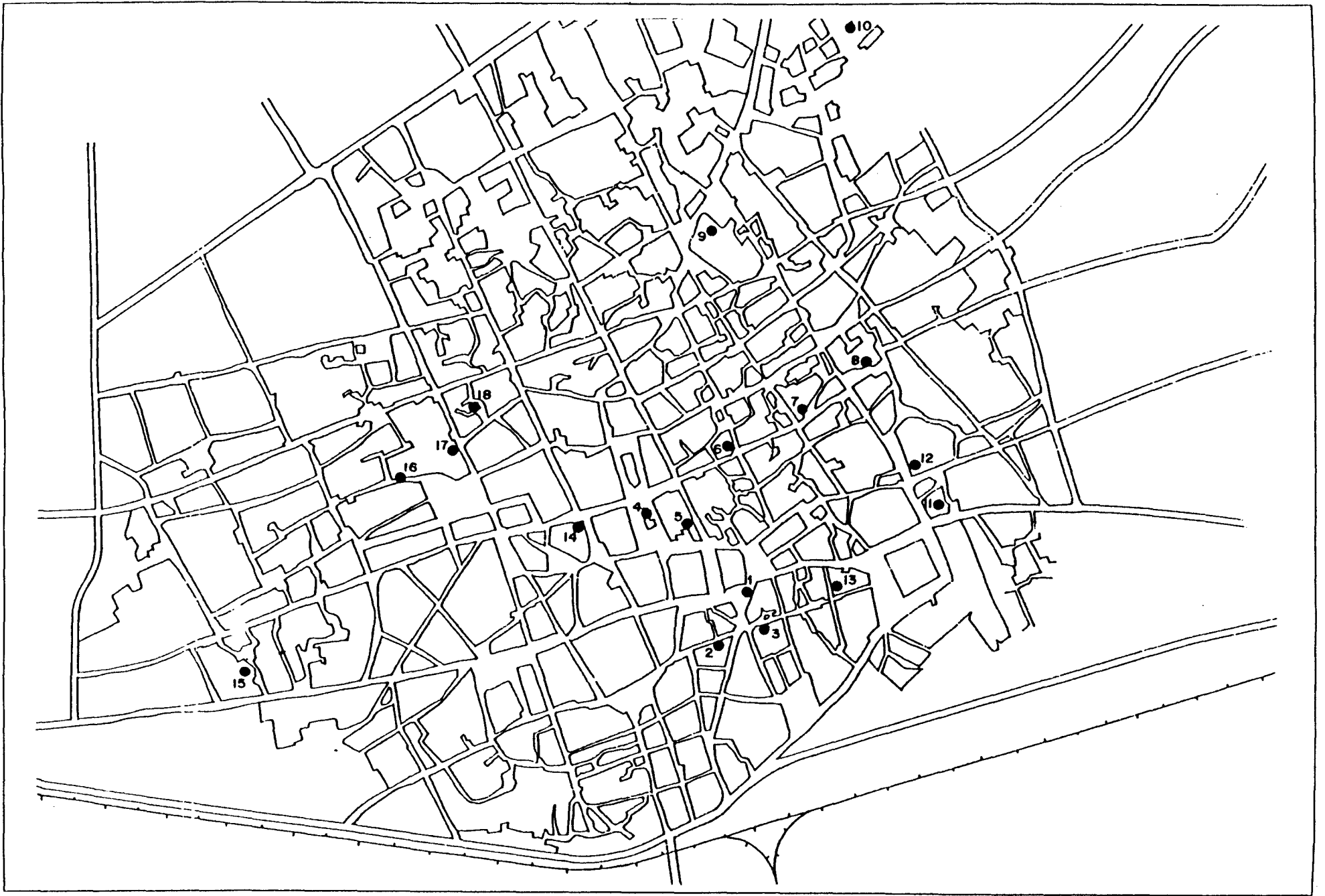
Les quartiers de Ouidah, d'après nos enquêtes.

Nous en comptons presque une vingtaine. Certains sont parfois considérés comme des sous-quartiers d'ensembles plus vastes comme par exemple Fonsramé. Si le quartier existe comme référent social, il est difficile d'en définir les limites qui n'ont jamais été établies par une quelconque autorité.



	1926
	1966
	1986

La croissance de Ouidah.
 Jusqu'aux années soixante la croissance spatiale de la ville est très limitée. Depuis cette époque, une urbanisation diffuse et très peu dense s'est développée au nord et à l'est tandis que les anciens quartiers se sont dépeuplés. La population globale n'a guère évolué de manière significative depuis plusieurs décennies.



II TYPOLOGIE DES CULTES VODOUNS¹

Localisation des principaux temples vodouns de Ouidah.

Les vodouns sont différenciés par plusieurs traits, qui ne sont pas exclusifs les uns des autres.

1 - d'après l'appartenance socio-culturelle : vodoun d'origine yoruba, houéda, fon ...

2 - en fonction de l'appartenance à un panthéon : vodoun Dan, Sakpataz, Xevioso...

3 - en fonction de l'origine mythique : vodoun ajahuto, qui fait référence à l'origine du premier roi d'Abomey, "le pays du tueur aja". Ce vodoun marque tous les vodouns royaux du Dahomey, que l'on retrouve à Ouidah à travers Ninssouhoué.

4 - en fonction de certains attributs : la classe des vodouns rouges "Hunve", dont les adeptes portent un lourd brocard suspendu à une barre aux extrémités ornées de plumes de perroquet.

Vodouns d'origine houéda : 3,4,12,13.

Vodoun d'origine Houla : 1.

Vodouns du panthéon de Xevioso : 1,8,11.

Vodouns du panthéon de Sakpata : 14.

Vodouns du panthéon de Dan : 15.

Vodouns rouges : 6,7, 8, 11, 16, 17 (pour la plupart d'origine Houéda ou de l'Ouémé).

Agadja Legba (10) est un vodoun du roi du Dahomey, Agadja.

Au Sud-Bénin et sur toute l'ancienne Côte des Esclaves, le culte des vodouns régit les relations entre les êtres humains. Divinités multiples, les vodouns entretiennent entre eux et avec les êtres humains des relations de parenté ou d'affinité.

Souvent comparées aux dieux grecs, les divinités vodouns peuvent être classées en quatre groupes :

1- les divinités claniques et lignagères où le vodoun est un ancêtre de lignage qui a été divinisé suite à un exploit (ex : le vodoun *Kpate* à Ouidah qui aurait été le premier autochtone en contact avec des Portugais) .

2- les divinités royales où le vodoun est un ancêtre mythique représenté sous forme animale ou monstrueuse. (ex : la panthère *Agasu* et les enfants monstres *Toxosu*, dans le royaume du Dahomey).

3- les divinités populaires - qui ne sont pas rattachées à des segments de lignage - regroupent les vodouns importés lors des conquêtes, les anciens cultes locaux et les nouveaux cultes synthétiques (*Glo vodun*, *Atingali*, *Mami Wata*).

4- les divinités personnelles où le vodoun est attaché à la personne humaine un peu à l'image des lares domestiques dans la Rome antique (*Fa* divinité mantique, les jumeaux *Hoho* et l'impétueux messenger *Legba*).

A l'exception des divinités lignagères et dans une moindre mesure des divinités royales, les cultes vodouns dans leur ensemble sont accessibles à tous, même si les charges du culte sont bien souvent héréditaires.

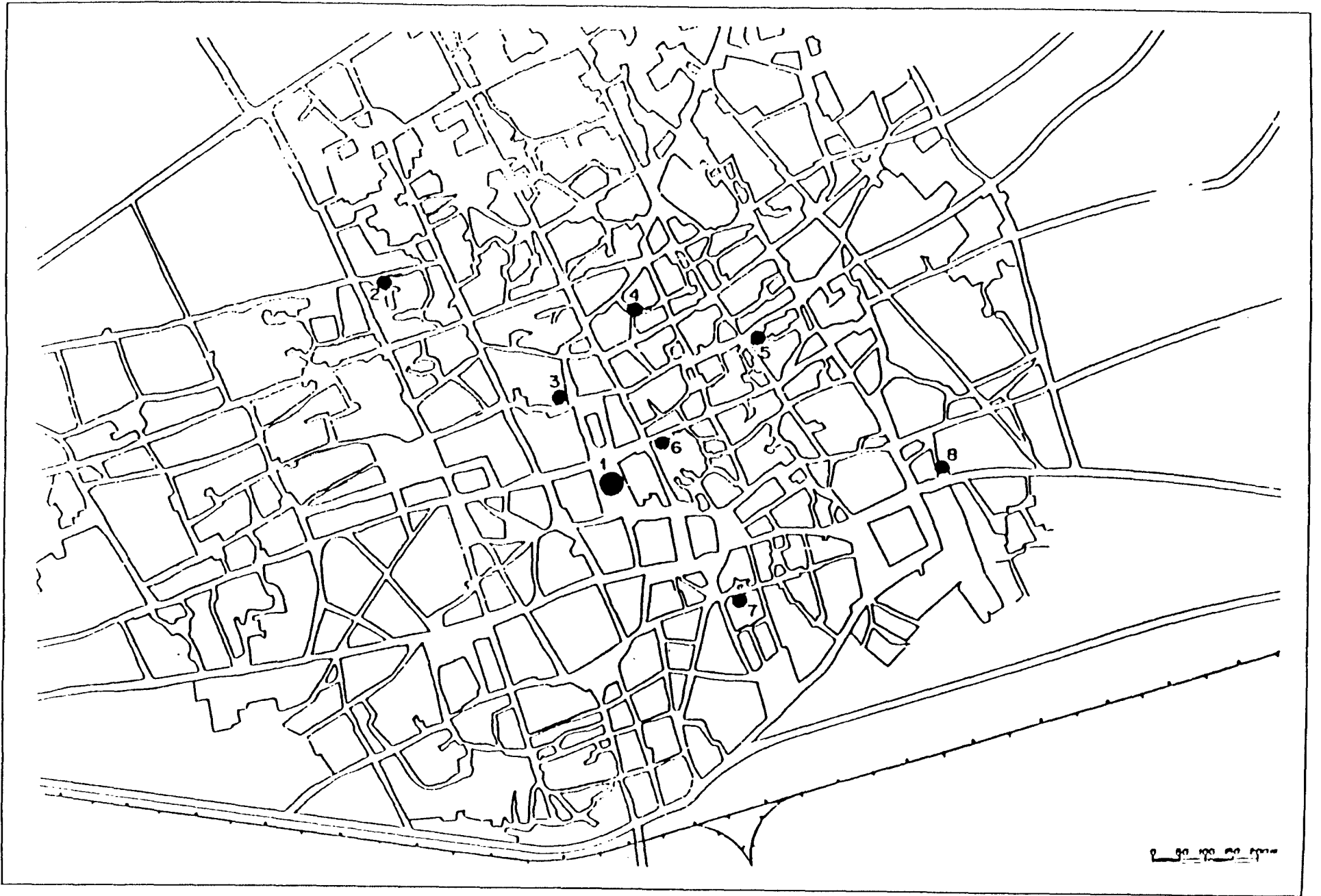
Toutefois, en ordonnant les cultes vodouns en quatre classes, on se heurte à des difficultés de deux ordres : il est d'une part impossible d'en faire un inventaire exhaustif car les vodouns naissent et disparaissent au gré du temps et de la sollicitation dont ils sont l'objet, d'autre part, la nature de leurs relations avec les êtres humains ou avec leurs pairs divins varie selon le contexte dans lequel on est placé.

A Ouidah, nos interlocuteurs ont utilisé plusieurs critères qui peuvent se superposer, pour nous parler de leurs vodoun : critère ethnique ou clanique (classe des divinités lignagères), critère comportemental (une série de vodouns appelés "vodouns rouges" (*hunve*) appartiennent au panthéon de la divinité du tonnerre : elles comprennent des divinités claniques et populaires et se distinguent de l'ensemble des autres divinités honorées dans la ville par le port d'un attribut appelé *acina*).

La fonction des cultes vodouns est de protéger et d'assurer le bien-être de la communauté qui les honore. Des sacrifices rythment la célébration des cultes. Le *vodun non*, littéralement maître, propriétaire du vodoun, a pour charge l'organisation du culte. Il est l'autorité suprême, le représentant autour duquel se rassemblent les autres membres de la hiérarchie et les adeptes (*vodunsi*). C'est lui qui consulte l'oracle pour connaître les dates propices aux rituels et le montant des sacrifices à fournir. Cependant, à tout moment un adepte peut consulter le vodoun. Il lui expose ses problèmes et le gardien du culte ou l'un de ses adjoints, grâce à la parole divinatoire, transmet les messages de la divinité interpellée.

Forces ambivalentes, les divinités vodouns sont à la fois craintes et adorées. Tout manquement aux règles du culte (violation des interdits, négligence des sacrifices exigés) provoque leur colère qui se manifeste par le désarroi, la maladie ou la mort.

¹ Les termes vernaculaires écrits dans ce chapitre en italique, sont transcrits selon l'alphabet phonétique international. Cependant nous n'avons pas noté les marques tonales car elles varient selon le contexte syntagmatique. Les termes les plus fréquents ont été francisés pour une meilleure lecture du texte. On trouvera en fin de chapitre un glossaire récapitulant les différents modes de transcription utilisés.



1 LE CULTE DU PYTHON

On ne peut parler des cultes vodouns à Ouidah sans commencer par décrire le culte du Python. Il est difficile de le faire entrer dans une des classes définies précédemment dans la mesure où de clanique et lignager son pouvoir s'est étendu à toute la cité même si la direction du culte est toujours réservée à quelques familles.

*Xweda dagbe*² littéralement le bienfaiteur des Houédas, est le vodoun le plus célèbre de Ouidah. Tous les récits de voyageurs consignent cette coutume qui interdit de tuer un python sous peine de sanglantes représailles. Le python est l'ancêtre éponyme (qui donne son nom) de la population Houéda qui serait originaire de la rive septentrionale de l'Ouémé aux lieux diis Akron et Adjatché, futur Porto-Novo³. Plusieurs étapes migratoires⁴ la conduisent à Savi (Sahè) où est élevé le premier temple aux pythons qui sera définitivement installé à Ouidah lors de la conquête Fon. Différentes versions⁵ existent quant à l'origine du Python à Ouidah, mais toutes s'accordent pour l'attribuer aux clans houédas et plus particulièrement aux collectivités familiales Atakpaloko, Zossoungbo et Adjovi.

Les clans qui vénèrent le python à Ouidah sont des lignages houédas. Toutefois, il existe quelques lignages fons et mahis qui affirment l'avoir pour ancêtre éponyme⁶. Le responsable du culte au niveau de la ville

2 chez les fons, *Xweda dagbe* est appelé *Xweda dangbe* " le serpent de brousse des houédas " et désigne le python.

3 Dunglas cité par C. Merlo "Peuples du Golfe de Guinée" p.269.

4 embouchure du Mono, Djekin entre Abomey Calavi et Adjohoun, du lac Nokoué au lac Ahémé, sur les plateaux au Nord-est du lac Ahémé, Hindji, Aja Tado, Tori (cf. Merlo).

5 Pour certains, le python aurait été le sauveur des houédas au cours de leur migration, pour d'autres, c'est suite à des décès successifs d'enfants que le devin leur conseilla d'adopter le python comme animal protecteur. De façon générale, le serpent est symbole de prospérité et de succès dans les affaires.

6 sans doute à cause de la dispersion houéda lors de la conquête fon se reporter au chapitre sur la communauté houéda)

est un houéda de la lignée Dangbenon se réclamant du lignage Adjovi⁷. Les adeptes de *Dagbe* comme la plupart des adeptes des divinités houédas ne connaissent aucune initiation. Ce sont tous des adeptes nés (*honsonlon*) ayant pour ancêtre réincarné ce vodoun. Leurs scarifications sont celles propres à l'ensemble des houédas : dix cicatrices sur le visage (deux sur le front, deux sur chaque tempe et deux sur chaque joue). La légende veut que ces cicatrices soient similaires à celles qui marquent la face du python.

Dagbe Xweda, divinité première des Houédas est aussi le terme générique pour désigner plusieurs divinités serpents. Au cours de nos enquêtes nous avons relevé neuf divinités appartenant au panthéon *Dagbe Xweda*. Par ordre hiérarchique, nous avons :

- *Dagbe dre*, python femelle que supervise Dangbenon ;
- *Dagbe kpohun*, python mâle que supervise Kpohounon ;
- *Dagbe hwesi* qui appartient aussi au panthéon de *Sak-pata*, divinité de la terre, ne serait pas un serpent ;
- *Gbeji*, serpent honoré à la fois par les houédas et par certains lignages yoroubas qui retrouvent dans ce culte une copie du culte qu'ils ont laissé derrière eux en migrant ;
- *Glexwe*, premier champ de culture divinisé ;
- *Dagbe kesu*, python de petite taille ;
- *Hwese* ;
- *Daa* ;
- *Sumayko Xweda dagbe*.

Les quatre premières divinités sont les plus importantes, pour les suivantes nous avons eu peu d'informations. Il faut se rappeler la difficulté qu'il y a à recenser toutes les divinités qui naissent et disparaissent dans la mémoire collective pour ne rester que sous forme d'un nom. Certains auteurs⁸ énumèrent d'autres *Dagbe* vénérés à Ouidah et dans les autres lieux de migration houéda.

7 le lignage Adjovi est au centre de nombreuses querelles dues à l'importance socio-économique qu'il a pris lors de la conquête coloniale, notamment au plan foncier.

8 pour plus de détail sur la question, se reporter aux ouvrages du père Falcon et de P. Hazoumé par exemple.

Diffusion du culte du python à Ouidah.

1 : *Dangbehoué* ; temple principal.

2 : *Soumako*

3 : *Dangbé Houssé* ;

4 : *Daah* ;

5 : *Dangbé Houessi* ;

6 *Gléhoué* ;

7 : *Dangbé Bedji* ;

8 : *Kpohoun*.

Tous ces temples renvoient au culte du python.

2 LES CULTES DES MORTS

Une autre particularité de Ouidah est l'importance accordée au culte des morts. Chaque groupe socio-culturel a sa manière propre d'honorer les ancêtres en dépit de la "fonisation" de l'ensemble de la population.

Le culte des morts et des ancêtres préside à toutes les activités des vivants. Chaque personne nouvellement née est la réincarnation d'un parent plus ou moins lointain dans la lignée et manquer aux cérémonies commémoratives des anciens signifie s'aliéner le futur. Cette représentation dynamique et complémentaire du monde des morts et du monde des vivants se retrouve dans la plupart des sociétés africaines. A Ouidah, la faible croissance démographique de la ville tend à transformer chaque concession en cimetière familial.

Les assins

Ce sont des symboles, des représentations des morts. Ils se présentent comme des tiges de fer, de hauteur variable, surmontées d'un disque⁹ métallique entouré de pendeloques et de statuettes d'hommes et de femmes, et de différents objets sculptés se rapportant au souvenir du défunt : la canne et le chapeau sont en général les symboles d'un chef de collectivité, l'éléphant celui de la richesse du disparu, le baobab celui de sa nombreuse descendance.

Dans chaque famille, le mort est représenté au moins par un assin ; certaines personnalités disparues se voient octroyées plusieurs assins, membres de la collectivité familiale et amis leur offrant chacun un autel. Ces assins sont inaugurés et honorés pendant les fêtes de funérailles ou lors de la cérémonie dite *asin nuwiwa* : le chef de collectivité en fixe le jour et convie l'ensemble de la communauté à y participer. Chacun se doit de fournir sa part de victuailles (volaille, caprin et boissons). Tous les membres du lignage se réunissent dans la chambre aux

assins. Les animaux y sont tués et leur sang répandu sur les assins, les plats préparés - essentiellement des haricots - sont déposés sur des disques. Les morts viennent y extraire l'esprit de ces mets tandis que les vivants partagent le reste, communiant ainsi avec leurs défunts.

En général, chaque lignage possède une chambre des morts, mais il arrive qu'il y en ait plusieurs dans les concessions où résident plusieurs chefs de lignée¹⁰. C'est le cas pour la concession Dagba qui en compte trois et pour celle de Dossou-Yovo qui en possède une dans la concession mère et une autre dans la maison annexe. Aujourd'hui, certaines chambres n'accueillent plus de nouveaux assins afin qu'elles n'absorbent pas tout l'espace de la concession ; le nouveau défunt est représenté par le même assin qu'un de ses proches antérieurement disparu. Enfin, dans certaines familles, les épouses de la maison ont une chambre des morts distincte.

Ces pièces prennent des formes et des dimensions diverses et leur emplacement varie d'une concession à l'autre. Elles ouvrent généralement sur une cour et peuvent être construites en terre ou en parpaings de ciment. La porte est systématiquement fermée à clé pour éviter les vols d'assins. Ces édifices sont toujours très bien entretenus et le contraste est frappant dans certaines maisons où l'on voit une maison des morts rutilante à côté de ruines dans lesquelles habitent les vivants. Précisons à leur décharge que l'entretien de la chambre des morts incombe à l'ensemble de la communauté familiale et que son état est le signe de la richesse du groupe.

Azikpe "siège "

Chez les Guin-Mina, la cérémonie d'offrandes aux morts se déroule devant un tabouret représentant le défunt. Ce culte des morts s'appelle *azikpe*. Dans la famille D'Almeida, un sanctuaire abrite une reproduction de la vierge Marie, une croix et les sièges de tous les chefs de

⁹ c'est l'assiette dans laquelle on donne à manger aux défunts. En fon, elle est appelée *sinuka*.

¹⁰ on parle de maisons à plusieurs *tata.tata* littéralement "la tête de la tête" est la représentation spatiale d'une lignée au sein d'une concession.

collectivité qui se sont succédés au trône. Les femmes ne sont pas représentées. Devant ces sièges qui ressemblent aux trônes des rois d'Abomey, sont immolés des cabris lors de la fête des prémices appelée *Yeke Yeke* qui réunit l'ensemble de la communauté familiale.

*Medalisaten*¹¹

Chez les houédas, un rite qui n'est plus en vigueur de nos jours consistait à déterrer les crânes des morts à la dixième ou douzième lune et à les conserver dans une salle où ils étaient exposés au cours des cérémonies funéraires. La légende veut que cette pratique provienne d'un fait réel survenu dans les temps anciens : un chef de famille revenu de voyage ayant appris la mort de sa femme pendant son absence aurait exigé qu'on lui montre le crâne de son épouse défunte tant il avait du mal à croire à son malheur. Après la profanation de la tombe, d'autres décès survinrent au village et l'oracle consulté indiqua que cette profanation était à l'origine de ces décès, et que pour effacer cette faute, il fallait réitérer cet acte de façon ritualisée¹².

Si cette coutume n'est plus pratiquée, la chambre où les crânes étaient déterrés continue parfois à être un lieu de rituels lors de la célébration des funérailles. Comme dans la chambre des morts, on y immole des cabris lors des fêtes : les crânes sont exposés dans la cour, sur des caisses en bois et une vieille femme préposée aux offrandes y verse un peu du sang des animaux immolés avant de s'agenouiller avec ses pairs devant les crânes pour entonner des louanges à la mémoire des disparus. Seuls les crânes des chefs de lignages et des hautes personnalités des familles étaient exposés.

Kluito

Kluito ou *Egun*, pratique yorouba, est la personification des esprits des morts d'une famille. Les yoroubas réservent à leurs morts un endroit bien nettoyé et frotté à

¹¹ littéralement le lieu où l'on devise, désigne la chambre des crânes.

¹² en fait cette pratique existait aussi chez les fons mais elle a été abrogée par le premier roi d'Abomey.

l'indigo sur lequel est déposé un bâton sculpté appelé *ican*¹³. A la mort d'un membre de la famille, une cérémonie est organisée pour sa réincarnation. *Alagba*, le responsable de l'habillement du réincarné, *Alapini*, le détenteur de la force de la parole, et *Bale*, le responsable du couvent doivent être présents pour favoriser la réincarnation du disparu. Une vieille femme ménopausée appelée *Yagan* ou *Yaegbe* qui est détentrice des secrets de la société des revenants est aussi présente ; C'est la seule femme de ce culte des morts de sexe masculin. Une légende raconte que c'est une femme qui est à l'origine du culte des revenants¹⁴. A Ouidah, nombreuses sont les familles qui pratiquent ce culte¹⁵. A la tête de chaque quartier est placé un *bale*, responsable du culte mais au niveau de la ville, le responsable appartient à une famille originaire de la ville d'Oyo qui en aurait rapporté ce culte.

Oro

A l'instar des *Egun*, *Oro* est une puissance yorouba qui permet de communiquer avec les morts. Force dangereuse réservée aux hommes initiés, la société *Oro* fonctionne comme une société secrète. Lorsque *Oro* se manifeste, les femmes et les non-initiés doivent se terrer chez eux, portes et fenêtres closes. Contrairement aux *Egun* qui sortent le jour et la nuit, vêtus de grandes robes et de masques grotesques dérobant à la curiosité du public leur matérialité corporelle, *Oro* se manifeste la nuit par des hullements et des cris qui frappent de terreur ceux qui l'entendent. *Oro* est une pratique yorouba mais elle s'étend à d'autres milieux attirés par son caractère de société secrète.

¹³ ce bâton provient d'une espèce végétale très flexible appelé *atori* en yorouba : *Glyphae brevis* (Tiliacées).

¹⁴ Un homme exploré qui avait du mal à se consoler de la mort de son épouse préférée aurait été victime d'un simulacre de la part de sa première épouse ventriloque qui plusieurs nuits de suite imita la voix de sa coépouse défunte pour exhorter son mari à retrouver le goût de vivre.

¹⁵ certains fons l'ont adopté comme société secrète masculine. Ils sont appelés par dérision par les yorouba "olaotché" c'est à dire je suis rentré dedans pour la forme.

3 LES CULTES ROYAUX

L'entreprise de colonisation fon s'est faite en intégrant les cultes locaux et en établissant certaines divinités abomécennes. Dagba, dépêché à Ouidah par le roi Ghézo comme Yovogan, s'y est installé avec *Nensuxwe*¹⁶, divinité royale appartenant au groupe des *Toxosu*¹⁷.

La divinité est toujours logée dans un bâtiment rectangulaire peint en chaux blanche et tacheté d'ocre, souvent à colonnades : à Ouidah, ce bâtiment est composé d'un ensemble de pièces alignées qui ouvrent sur une galerie. La divinité elle-même est représentée par une multitude de petites poteries percées de trous. Deux responsables¹⁸, intronisés à Abomey, se partagent le pouvoir.

Tous les dignitaires et conseillers du roi peuvent posséder un temple *Nesuxwe* dans leurs concessions et tous les lignages de fonctionnaires royaux ont accès à ce culte. Excepté ce culte, les autres cultes apportés par les rois d'Abomey à Ouidah sont des cultes lignagers et populaires.

16 *Nensuxwe* est une divinité antérieure à la formation du royaume d'Abomey. Elle était la propriété des autochtones résidant sur le plateau Danzoumé : la légende raconte que *Nensuxwe* a permis de rendre invincible Awessou pendant l'attaque de Houégbadja au XVIème siècle. La cohabitation pacifique entre les deux autorités s'est faite et plus tard la dynastie Aboméenne intégra *Nensuxwe* à son panthéon dynastique. Néanmoins, les responsables du culte *Nensuxwe* sont toujours des descendants de l'ancien roi du Danzoumé, Awessou.

17 Dans la mythologie, un *toxosu* est un enfant monstre dont on pense qu'il est le fruit d'une alliance avec un être surnaturel ; on intègre dans le groupe des *toxosu* toutes les naissances monstres ou difficiles.

18 aujourd'hui, c'est la collectivité Nyanwi qui assure l'intérim de Dagba depuis la mort du dernier chef de lignage.

4 LES CULTES POPULAIRES

Xevioso

Parmi les divinités populaires, *Xevioso*¹⁹, divinité du tonnerre est la plus présente à Ouidah. La majorité des "vodouns rouges" appartiennent à son groupe (*Adantohu*, *Sogbo*, *Mitoli*, *Misa*, *Zo*, *Adanyo*, *Aklombe*, *Kajaloko* pour ne citer que les plus importants).

Xevioso, c'est la foudre, le tonnerre et les éclairs dans leur aspect le plus effrayant mais c'est aussi la pluie qui alimente la terre. Cette divinité est perçue par ses adeptes comme le bras de la justice qui frappe les délinquants en les foudroyant et en annihilant le pouvoir des méfaits et ses parents ne peuvent l'enterrer comme un individu normal. Les adeptes de la divinité se l'approprient, le traînent dans la rue en le maltraitant et en l'abreuvant de propos injurieux puis ils exigent des parents de la victime de fortes sommes d'argent pour apaiser la divinité. Une partie du corps du cadavre²⁰ est alors restituée à la famille pour les funérailles. La place Sogbadji (littéralement l'emplacement de *So*, la foudre) est le lieu où l'on procédait aux interrogations de cadavres foudroyés.

De même, lorsque la foudre tombait sur une habitation, son propriétaire était tenu de payer une forte amende : En 1863, un des bâtiments du fort portugais qui abritait les prêtres des Missions catholiques de Lyon fut frappé par la foudre. Le chef de culte *Xevioso* réclama une amende que lui refusa le père Borghero qui fut alors jeté en prison. Devant le courroux des populations locales, celui-ci finit par payer l'amende²¹.

19 Shango pour les yoroubas.

20 les ongles, les cheveux et le crâne, les autres parties du corps étant jetées dans la brousse ou dans l'eau.

21 anecdote rapportée par P.Verger in *Le fort St Jean-Baptiste d'Ajuda*, p.179.

L'emblème de *Xevioso* est une double hache stylisée. Divinité de l'eau (elle apporte la pluie qui ensemence les graines) et du feu (elle envoie les éclairs et la foudre, provoquant des incendies), sa couleur est le rouge. Bien qu'omniprésente dans la ville, cette divinité ne possède pas de grand temple public ; elle apparaît dans le culte de la divinité du feu *Zo*, ancêtre éponyme de deux clans houédas et dans celui d'*Adantoxu agbe*, divinité houla de la mer.

La référence implicite et constante à *Xevioso*, provient des liens socio-historiques qui attachent Ouidah au royaume du Dahomey et à sa capitale Abomey. En effet, *Xevioso* est la divinité populaire qui domine la cité aboméenne, ce qui peut expliquer aussi pourquoi le chef du culte *Adantoxu* à Ouidah a été choisi à l'époque de la conquête fon pour diriger l'ensemble des chefs de culte de la ville. *Xevioso* apparaît ainsi comme une divinité suprême, générique, qui marque de manière subtile la domination dahoméenne.

Sakpata

Divinité de la terre²² qui se manifeste par les maladies éruptives et contagieuses dont la plus terrible fut la variole, *Sakpata* est une divinité yorouba qui fut diffusée au Dahomey par l'intermédiaire des mahis. Le roi Agadja le leur aurait subtilisé lors d'une guerre pour décimer les troupes ennemies. A Ouidah, on trouve plusieurs vodouns relevant du panthéon *Sakpata* : *Dagbe Hwesi*²³, *Dada Lansu*, *Avimaje* et *Toso*. *Dagbe Hwesi* est le plus important et c'est dans son temple que sont intronisés tous les chefs de culte dédiés à *Sakpata*. Mais à l'instar de tous les cultes houédas, *Dagbe hwesi* n'a pas d'adeptes initiés. *Dada lansu* est en importance le second *Sakpata* de la ville. Ses adeptes sont initiés et son temple abrite d'autres divinités *Sakpata*.

22 ou *ayinon*, maître de la terre, il fut un temps où il était très dangereux de la désigner par le terme *sakpata*.

23 *dagbe hwesi* appartient à la fois au panthéon *sakpata* et au panthéon *Dagbe Xweda*. Sans être une divinité serpent, elle accomplit une partie de ses rites dans le quartier Dangbéhoué.

Gu

Gu ou *Ogu* est pour les yoroubas le dieu du fer, des forgerons, des guerriers et depuis l'ère des automobiles, celui des mécaniciens et des chauffeurs. C'est la principale force qui aide l'être humain dans ses activités quotidiennes. C'est pourquoi on le trouve présent dans toutes les concessions. Comme la divinité du tonnerre, *Gu* a des manifestations très violentes. Ce dieu justicier punit les coupables en provoquant des accidents de travail et de la route. D'aucuns disent qu'il se nourrit de sang humain. Aussi n'est-il pas rare d'entreprendre des rituels pour ceux qui sont morts assassinés par un couteau, par un fusil ou qui ont été victimes d'un accident de la route. Le cadavre est interrogé pour découvrir l'auteur du crime et pour connaître les volontés du défunt. Ce rituel permet ensuite de se venger en faisant périr l'assassin dans des souffrances terribles. En outre, il est fréquent d'entendre une personne maudire un voleur ou clamer son innocence en invoquant le nom de *Gu*.

Gu est représenté par un amas de ferrailles. Présent devant les forges et dans presque toutes les cours des maisons, il reçoit des offrandes d'huile et de farine de maïs. Mardi est le jour où forgerons, chasseurs et paysans se reposent et ses adeptes se consacrent au culte. Ce jour là, la divinité se venge en provoquant de nombreux accidents, surtout aux croisées de chemins.

A Ouidah aucun temple n'est dédié à *Gu*. Honoré au plan domestique, seuls les autels dans les cours et devant les forges manifestent sa présence.

Dan aydo xwedo

Divinité de l'arc-en-ciel symbolisé par un serpent qui se mord la queue, *Dan Aydo xwedo* a un statut différent des trois autres vodouns populaires. Serviteur du créateur *Mahu-Lisa*²⁴, *Dan* n'est apparenté à aucun autre

24 divinité androgyne et/ou couple selon les légendes, à l'origine de la création du monde.

vodoun. Assurant le mouvement entre le ciel et la terre, il réside dans la mer. C'est lui qui porte le monde tel un serpent lové autour du globe et certains de ses mouvements sont considérés comme à l'origine des tremblements de terre et des éruptions volcaniques.

Partageant avec *Legba* une position d'intermédiaire entre les dieux et les hommes et entre les divinités entre elles, *Dan* est présent partout. Mais à la différence de *Legba* qui est le messager et non le serviteur de *Mahu-Lisa*, il n'est jamais servi le premier.

Symbole de richesse et de prospérité, *Dan* paraît dans de nombreuses maisons à Ouidah. Il y en aurait plus de cent selon C.Merlo²⁵. Les *Dan* les plus connus sont ceux attribués à Chacha et sont localisés dans le quartier Brésil, symbolisant sa prospérité. Il en aurait apporté neuf : *Dagun*, une sorte de dragon, *Weke* "l'univers" qui joue un rôle actif dans les festivités dédiées à la divinité de la mer, *Ganlo*, *Kenme*, *Dogudo*, *Matikpo*, *Tokpoxwe*, *Asanmaje* et *Domonon*. Ces *Dan* sont une façon pour son entourage d'être associé à sa richesse. Chacha ayant accueilli de nombreux migrants venus de tous horizons, bon nombre de leurs descendants identifiaient leurs vodouns à la richesse du maître de leurs aïeux.

Source de richesses merveilleuses, - ne dit-on pas que les excréments de *Dan* sont des perles et des pierres précieuses ? -, cette divinité protège les orphelins et aide les femmes stériles. Son avatar moderne est *Mami Wata* que l'on retrouve sur toute la côte du Golfe de Guinée. Considéré comme un esprit bienfaiteur, *Dan* dans son aspect négatif est terrifiant : il peut apparaître sous les traits d'une femme n'ayant qu'un seul sein au milieu de la poitrine ou encore comme un homme très grand recouvert d'un drap blanc. De telles apparitions peuvent entraîner des mouvements convulsifs et des délires, pouvant aller jusqu'à la mort.

5 LES CULTES CLANIQUES ET LIGNAGERS

les cultes claniques

Le clan ou *ako* est le plus grand groupe de parenté possible. Il rassemble tous les descendants d'un même ancêtre mythique. Les membres du clan sont unis par des croyances, des cultes et des interdits qui les distinguent des autres clans. Appartenir à un même clan n'implique pas nécessairement un lieu de résidence commun. C'est un lien souple de référence. *Ako* est constitué de différents lignages (*hennu*) qui se distinguent entre eux par un ancêtre connu. Le chef de collectivité (*hennugan*) dirige les différents segments de lignage.

Nous avons rencontré à Ouidah 34 clans correspondant à 33 ancêtres éponymes, *tohwio*. La majeure partie d'entre eux appartiennent à la classe des *hunve*, littéralement vodouns rouges, rattachés en majorité au panthéon de *Xevioso*. Originaires pour la plupart de la région de l'Ouémé et du pays Aïzo, ces clans ont pour particularité le port de deux attributs : *acina*, sorte de grandes ailes de plumes de perroquet accrochées aux épaules du porteur de vodoun et retenues par un lourd brocard qui descend dans le dos jusqu'à mi-mollet, et *le tavodoun*, jarre portée sur la tête par les adeptes. Ces deux attributs s'excluent l'un l'autre : le "vodoun rouge" est soit *tavodoun*, soit porteur de *acina*. En outre, il est un *atinmevodoun*, c'est-à-dire un vodoun qui réside dans les arbres et un *kpovodoun*²⁶ et c'est pourquoi dans la plupart de ses temples une panthère est dessinée sur les murs.

Mase axwexwe, le principal "vodoun rouge" à Ouidah, est originaire de la région de l'Ouémé. Ancêtre éponyme du clan Ayato (clan des forgerons le plus représenté dans la ville - 28 lignages), il a donné son nom

²⁶ *kpo* est la panthère. Il existe une contradiction que nous n'avons pas pu éclaircir entre cette description des *hunve* comme vodouns symbolisés par une panthère et la panthère *Agasu* qui est le symbole des vodouns royaux venus du pays Adja, berceau de la royauté aboméenne. Nos interlocuteurs nous ont affirmé qu'il s'agissait de la même panthère.

²⁵ Merlo cité par le père Falcon.

à un sous-quartier de Fonsramé, Maséxwé. *Mase* a de nombreux adeptes qui après leur initiation reçoivent des scarifications localisées sur le visage, semblables à celles des Houédas ; la seule différence est une profondeur et une longueur moins prononcée.

Nyange est l'ancêtre fondateur divinisé de deux groupes claniques, Hana et Achantun. Originaire de Sexwe, un village situé au nord-ouest de Ouidah, à une cinquantaine de kilomètres, il fut d'abord célébré en ce lieu. Il fut ensuite installé à Ouidah dans le couvent *Mase*. Mais cette cohabitation se révéla néfaste car de nombreux décès inexplicables s'en suivirent et *Nyange* fut déplacé vers le couvent actuel. Ses adeptes sont identifiables par les nombreuses petites scarifications en forme de collier qu'elles portent sur les épaules, sur le dos et autour du cou. Certaines collectivités yoroubas ont adopté *Nyange* pour ancêtre éponyme.

Mahu Adimula est la divinité *Mahu-Lisa*, couple primordial à l'origine du monde : *Mahu* est la lune et *Lisa* le soleil. Elle est représentée dans son temple sous ces deux signes. Cette divinité aurait été apportée au Dahomey par la mère du roi Teggessou mais serait originaire du pays yorouba. Ses adeptes continuent de parler lors des rituels un mélange de yorouba et d'idatcha.

Bosikpon divinité originaire de la région du fleuve Ouémé, est l'ancêtre mythique du clan Ananu. Ce culte est vénéré principalement par des fons originaires de l'Ouémé.

les cultes lignagers

En général, une divinité lignagère ne concerne que les membres du même lignage. Toutefois, certaines d'entre elles ont une audience plus large comme *Kpaseloko* dont la responsabilité à Ouidah est revendiquée par plusieurs familles houédas, en raison de sa dimension historique (cf chapitre précédent).

Kpaseloko, littéralement l'arbre de Kpassé, est la divinisation d'un des premiers rois houédas qui avait son champ de culture sur le site actuel de la ville. A la suite de sa disparition mystérieuse, il se serait matérialisé dans un grand arbre, appelé *lokotin*, dans un lieu dit *Kpasezume* (forêt de Kpassé). C'est sous cet arbre que la divinité reçoit les offrandes et les sacrifices.

Kpate est comme Kpassé un ancêtre élevé au rang de divinité. La légende raconte que ce pêcheur houéda aurait été le premier autochtone à entrer en contact avec des navigateurs portugais. Les ayant accueillis au lieu de fuir comme ses compatriotes, il les aurait ensuite conduits auprès du roi Kpassé. Lors de leur second voyage, les Portugais lui auraient apporté des cadeaux qu'ils remirent à sa descendance, Kpaté étant entre-temps décédé. Une partie de ces cadeaux, notamment des jarres en porcelaine, est précieusement conservée par sa descendance qui anime le culte qui lui est consacré. Chaque année, les festivités vodouns débutent toujours chez Kpaté qui fut localement le premier intermédiaire entre l'Afrique et l'Europe. Kpaté et Kpassé sont parmi les rares vodouns houédas à faire partie de la classe des "vodouns rouges" et à s'étendre au delà du lignage.

6 LES CULTES PERSONNELS ET DOMESTIQUES

Fa

Fa est à la fois une divinité personnelle et un art divinatoire qui permet de communiquer avec les divinités. A chaque naissance, *Fa* est interrogé pour connaître l'ancêtre réincarné et le signe du destin qui va conduire le nouveau-né tout au long de sa vie²⁷. *Fa* est un attribut plutôt réservé aux hommes : ce sont les chefs de famille²⁸ qui érigent son autel pour l'ensemble de la maisonnée.

Fa est originaire de la capitale du royaume yorouba, Ilé-Ifé, et s'est développé à Ouidah au XIX^e siècle avec l'arrivée d'un prince d'Ilé-Ifé qui aurait été vendu à un marchand d'esclaves de Ouidah. Affranchi par ce demier qui n'avait pas d'héritier, il devint le chef de famille de son ancien maître et le responsable du culte des Revenants. Les autres responsables de *Fa* à Ouidah sont eux aussi d'origine yorouba et l'honorent dans leurs couvents respectifs.

Si pour la majorité des yoroubas, *Fa* fait partie du patrimoine culturel, dans les autres groupes sociaux la vénération de *Fa* est une démarche personnelle conduite par les oracles. Nous avons observé dans certaines cours familiales des autels dédiés à *Fa* ressemblant fort aux assins et dont on nous a dit qu'ils étaient les représentations personnelles des fils de la maison.

27 De nombreux prénoms en témoignent. Citons pour exemple, *Fadonugbo* " *Fa* dit vrai ", *Fagla* " *Fa* est puissant ", *Fanyon* " *Fa* est bon ", *Fatonji* " suit les préceptes de *Fa* ".

28 ces derniers ont en général passé les trois stades de l'initiation que sont : *fa kwi hwe* " les deux graines du *Fa* ", *fa sinsen* " couper le *Fa* " et la dernière qui implique une véritable connaissance, *fatite* " recevoir le *Fa* ".

Legba

Messenger des dieux souvent comparé au démon par les missionnaires catholiques, *Legba* est l'enfant terrible du couple créateur *Mahu-Lisa*. Une légende raconte qu'au début du monde il y avait peu d'hommes sur terre, et le couple créateur se plaignant du peu d'offrandes recues, leur enfant s'offrit de les augmenter à la condition que lui soient réservées les prémices de chaque offrande obtenue. C'est pourquoi *Legba* est toujours servi le premier. C'est lui par ailleurs qui aurait enseigné l'art divinatoire à *Fa*²⁹. Une autre légende raconte que *Legba* était un homme qui fut divinisé à Ilé-Ifé, ce qui expliquerait son caractère équivoque et le style anthropomorphe de ses représentations. A la fois bon et mauvais, *Legba* est le plus humain de tous les vodouns. Représenté par un phallus en érection ou sous une forme humaine grossièrement taillée, il est présent aux carrefours et sur les marchés de la ville. Protecteur des lieux et des gens qui les fréquentent, on le retrouve à l'entrée de la plupart des maisons familiales. De par son statut de messenger, il est aussi à l'entrée de tous les temples vodouns. Jouant le rôle de médiateur, il ne possède ni temple ni couvent mais des autels dispersés à tous les coins de la ville.

Legba n'a pas de collègue d'initiés : ses adeptes se mêlent à toutes les festivités vodouns. Coiffés de chapeaux et vêtus de jupes de paille, de nombreux colliers de perles et de cauris, ils brandissent au cours de la cérémonie, caché sous leur jupe, un volumineux phallus de bois, ce qui ne manque pas de faire hurler de rire l'assemblée.

Xwelli

Ce culte qui signifie littéralement "asseoir la maison", est présent dans toutes les maisons, excepté celles des yoroubas. Il permet de rendre stable et sereine la maisonnée en chassant les mauvais esprits qui voudraient s'y introduire. C'est lui qui éloigne les étrangers venus avec de mauvaises intentions.

29 cette légende et la suivante sont rapportées par P. Verger (1957).

Complémentaire de *legba* qui est plutôt tourné vers les personnes, cette divinité est la protectrice de l'espace domestique. C'est pourquoi elle tient une place à l'écart des autres vodouns. On la trouve généralement isolée dans une petite cour ou dans un renforcement de la concession.

les jumeaux Hoho

Les naissances gémellaires³⁰ sont très valorisées le long de l'ancienne Côte des Esclaves. Perçus comme des divinités, les jumeaux font l'objet de rites spéciaux et lors du décès de l'un et/ou l'autre, son parent le plus proche est tenu de continuer de le ou les nourrir. Dans les concessions et aux abords des temples, les jumeaux sont représentés sous la forme de petites poteries retournées, installées dans un espace réservé. En outre, de petits autels portatifs ressemblant à des maisons de poupées leur sont dressés et sont emportés lors des voyages par le parent qui en a la charge et qui le fixe au devant de son pagne.

A Ouidah, l'ensemble des communautés honorent les jumeaux, considérés comme des divinités protectrices apportant bonheur et prospérité. Il fut une époque où des festivités annuelles regroupaient tous les jumeaux de la ville. Instituées par un chef de famille qui fut le père d'environ sept paires de jumeaux, ces festivités prenaient place sur la route des Esclaves près de "l'arbre du Capitaine".

30 il est un fait reconnu et inexpliqué que les naissances gémellaires sont beaucoup plus fréquentes dans cette partie du monde qu'ailleurs. L'attention toute bénéfique qui leur est portée ne justifie pas cette forte densité. Dans la majeure partie de l'Afrique, les jumeaux sont craints ou adorés car ils constituent une anomalie du genre humain. Les naissances gémellaires comme toutes les naissances extraordinaires (enfants monstres *toxosu* par exemple) sont perçues comme un mélange des genres (humain et animal) et c'est pourquoi elles sont divinisées.

7 LES CULTES AU NIVEAU DE LA VILLE

A Ouidah, certaines divinités occupent une place particulière au sein de la ville : *Ayizan*, divinité du marché *Zobè*, *Agaja legba* localisé sur la route reliant Ouidah à Savi et *Adantoxu*, divinité houla.

Ayizan

Implanté face au marché *Zobè*, c'est un des trois *legba* de la ville ; la légende raconte que *Ayizan* est bâti sur le corps d'un homme sacrifié. On suppose qu'il fut érigé lors de la conquête Fon. Il est très respecté par les habitants de Ouidah qui en ont fait le gardien spirituel du marché. C. Agbo (1959) rapporte une anecdote à ce propos. En 1941, une voiture conduite par un Européen heurta une nuit l'autel. La population alarmée délégua un groupe de chefs traditionnels chez le Commandant de Cercle. Ce dernier leur alloua une certaine somme pour réparer l'autel et purifier le vodoun.

Agaja legba

Ce *legba* appartient à la série de vodouns que le roi Agadja implanta dans la région lors de la conquête Fon. Agadja fit tracer une voie reliant Abomey à la côte ; la main d'oeuvre utilisait des outils rudimentaires et dangereux (hache et coupe-coupe) et afin de les protéger des accidents et des mauvais esprits, le roi fit installer des *legba* sur le parcours (un autre *legba* est localisé sur la Route des Esclaves, entre la plage et le village de Zoungbodji). Des sacrifices humains étaient accomplis à l'emplacement de chaque *legba*. La légende raconte que *Agaja legba* était d'abord un petit monticule de terre qui se mit à grandir au fil du temps. Outre la protection qu'il assurait aux ouvriers, il aidait le roi dans ses campagnes guerrières et/ou commerciales.

Aujourd'hui, cette divinité est sollicitée pour se protéger contre la sorcellerie. Toutes les grandes cérémonies dédiées à *Agaja legba* se déroulent dans le grand temple du culte *Nensuxwe*.

Adantoxu

Appelée indifféremment *Adantoxu* ou *Hula vodun Agbe* c'est à dire vodoun de la mer des houlas, cette divinité est honorée par les pêcheurs côtiers houlas. Son panthéon comprend *Xu* le père, *Naete* la mère des eaux et leurs enfants. Chacune de ces divinités représente la mer sous divers aspects (vagues calmes ou déchaînées...).

Adantoxu est la divinité suprême à Ouidah. Son chef inaugure toutes les cérémonies vodouns de la ville. La raison de cette primauté n'est pas clairement établie ; elle tiendrait à l'antériorité des pêcheurs houlas dans la région sur tous les autres groupes³¹. Apparentés aux houédas avant leur migration, les houlas leur auraient transmis *Adantoxu*. Le chef de culte est dénommé Daagbo Hounon. L'actuel détenteur se déclare selon les circonstances tantôt houla, tantôt houéda. La famille Zossoungbo prétend de son côté que, du temps du roi Glélé, elle aurait fait installer Daagbo Hounon dans son quartier³². Si l'on remonte la généalogie des prêtres qui se sont succédés à la tête du culte, nous pouvons estimer, en prenant une moyenne de vingt ans de règne³³, son ancienneté à deux siècles. La thèse proposée par Zossoungbo se rapprocherait le plus de la réalité. Par ailleurs, nous comprendrions très bien pourquoi le roi d'Abomey aurait permis la primauté du vodoun de la mer sur tous les autres cultes dans cette ville qui se développa grâce à sa situation de porte océane du royaume du Dahomey.

31 Un informateur dont nous taïrons le nom pour éviter d'alimenter les querelles, nous a affirmé que c'est au temps colonial que Daagbo Hounon se serait vu installer comme chef suprême des cultes vodouns de la ville.

32 version que nous retrouvons chez P.Verger qui parle des bonnes relations qu'entretenaient les houlas à la cour d'Abomey.

33 dans la salle de réception de Daagbo Hounon, sur un des murs sont représentés les différents chefs qui se sont succédés au trône avec leurs dates de règne mais ces dernières nous paraissent un peu fantaisiste car il est difficile d'imaginer par exemple qu'au XVI siècle un homme ait pu régner pendant 90 ans ! En outre le premier chef aurait régné en 1452 date à laquelle Ouidah n'était qu'un champ de culture.

Adantoxu est placé sous l'autorité de *Xevioso* qui, rappelons-le, est la divinité de l'élément marin, et c'est chez Daagbo Hounon que cette divinité possède le temple le plus important de la ville. *Adantoxu* possède le plus grand couvent de la ville qui réunit lors des grandes festivités plus d'une centaine d'adeptes. Ces dernières, attachées à tous les "vodouns rouges", rassemblent l'ensemble des initiés fons et houédas de la ville. Ce culte symbolise d'une certaine façon la pacification de la ville de Ouidah : en ordonnant les cultes locaux selon un principe hiérarchique qui rend compte de façon implicite de la domination fon, le royaume du Dahomey s'est assuré le soutien de tous les cultes présents à Ouidah.

8 LES GRANDES CEREMONIES

La plupart des cérémonies *xuetanu*, littéralement "les choses du début de l'an", décrites ici sont des festivités annuelles qui réaffirment l'adhésion des différents groupes à leurs cultes. Les trois premières cérémonies concernent en premier chef la communauté des houédas, bien qu'aujourd'hui ces trois fêtes qui sont les plus importantes à l'échelle de la ville, regroupent l'ensemble de la communauté des cultes vodouns. La cérémonie dédiée à *Nensuxwe* est l'affaire des anciens dignitaires royaux tandis que le *burian* brésilien et la sortie des Revenants concernent des communautés plus restreintes et se déroulent au sein des quartiers.

Les festivités dédiées aux divinités vodouns sont l'occasion de remodeler et de régénérer le corps des dieux par des sacrifices, et de recruter de nouveaux adeptes. Ces cérémonies étaient l'occasion pour les novices de se préparer à entrer au couvent pour un apprentissage des us et coutumes de la divinité qui les avait choisies comme épouses. Au cours de la dernière fête à la plage (*Xuta yiyi*) en 1987, une fillette entrée en transe de possession sur le chemin de retour de la plage fut immédiatement saisie, recouverte d'un linge et transportée tel un cadavre par les aides du chef de culte jusqu'au couvent pour y débiter son initiation au grand dam de sa mère qui se lamentait de voir toutes ses filles accaparées par la divinité *Adantoxu*. Il est vrai que de nos jours, une compensation monétaire permet de s'en dispenser.

Si Daagbo Hunon est sans conteste le chef de culte qui continue à faire respecter le plus traditionnellement les exigences de sa divinité, les contraintes tendent à s'adapter au monde contemporain. Les retraites au couvent sont de plus en plus rares et de moins en moins longues à Ouidah. Quant aux divinations qui permettent de choisir les jours les plus favorables pour ces festivités, elles suivent le calendrier moderne et les moments forts se déroulent généralement le week-end pour permettre aux salariés et aux Ouidaniers demeurant ou travaillant hors de la ville d'y assister. En outre, jusqu'à une époque

récente, les autorités politiques avaient exigé que toutes les fêtes vodouns se déroulent entre début décembre et fin février pour éviter qu'elles n'aient lieu pendant les périodes de travaux agricoles.

Dangbe gozen

Dangbe gozen (littéralement "bouteille jarre du serpent") est une procession dédiée au python et destinée à aller quérir dans un marigot sacré, Datré, de l'eau pour la divinité. Situé à environ un kilomètre du temple aux pythons, ce marigot est rejoint selon un itinéraire précis et inamovible.

En nous référant à la procession décrite par C. Agbo (1959) en 1948 et aux entretiens avec nos informateurs, nous avons pu en retracer l'itinéraire. Avant que la procession ne débute, trois rituels sont accomplis. D'abord une visite dans une forêt qui se trouve au delà de *Agaja legba*, où sont apportées des offrandes ; tout le long du parcours, les adeptes entonnent des chants. Ensuite, la réception solennelle du boeuf - qui sera sacrifié les jours suivants sur la place du Yovogan, autrefois planté de trois arbres, située à proximité de la Basilique ; le boeuf est attaché sous les deux arbres qui demeurent. Enfin, à l'aube du jour de la procession, le boeuf est amené devant le temple aux pythons. Plusieurs groupes de joueurs de tam-tam s'installent sur la place du temple aux pythons qui connaît une grande affluence. Tous les chefs de culte de la ville sont présents et exécutent tour à tour quelques pas de danse. Autrefois, le Yovogan faisait acte de générosité en distribuant des grappes de 41 cauris³⁴ et des boissons alcoolisées.

La procession se met en place avec à sa tête la prêtresse Danenon qui se tient au portail du temple pour remettre aux adeptes les jarres qui vont recueillir l'eau lustrale du vodoun. Selon C. Agbo, pas moins de 287 pucelles âgées de 5 à 17 ans vêtues de beaux pagnes et parées d'ornements y participaient alors, alignées en file

³⁴ monnaie de l'époque pré-coloniale. Le chiffre 41 est un chiffre symbolique dans le royaume d'Abomey.

indienne. Tenant chacune une jarre sur la tête, elles doivent marcher les yeux baissés dans une attitude recueillie avec un morceau de feuille dans la bouche pour éviter de parler. Les porteuses de jarre sont alignées en ordre décroissant jusqu'à la futaie derrière le temple. A la tête de la procession se trouvent les six porteuses de plus grande taille, chargées de jarres peintes et décorées. Elles sont précédées par Daké, une femme ménopausée qui tient à la main une minuscule calebasse consacrée pour offrir de l'eau à la divinité. Elle est richement habillée de velours et de soie et parée de bijoux.

Le chef de culte, Dangbenon, sort du temple et donne solennellement l'ordre du départ. Un héraut tape sept fois sur le gong pour transmettre l'ordre. Daké marche à pas comptés en prenant les chemins les plus escarpés, et imite la reptation du python. La procession contourne le temple par la gauche et se dirige vers la concession Houénusé en longeant le côté gauche de l'église³⁵ pour tourner autour d'un grand arbre derrière le commissariat avant de longer de nouveau l'aile gauche de l'église. La procession débouche ensuite sur la place de l'expiation face à Djegbé, actuelle maison des religieuses.

Des arrêts sont observés à certains carrefours : Danenon a le pouvoir d'arrêter la procession pour exiger des badauds des offrandes. Elle arrête aussi Daké qui doit alors lui payer un droit de passage en noix de kola, en eau de vie et en monnaie . Devant le marché Zobè, les *kusugan*, douaniers du roi, arrêtent le cortège pour exiger de Danenon des cadeaux. Le cortège reprend et débouche sur l'ancienne route d'accès à Ouidah pour prendre le sentier qui mène au marigot Datré. Dans les lieux où s'arrête la procession, souffle un vent qui entraîne le vodoun à la rencontre de ses adeptes, lesquels lui font offrandes et prières.

³⁵ Depuis que l'église est devenue basilique le lieu a été clôturé, empêchant désormais la procession de suivre son chemin habituel. Ce qui n'est pas sans provoquer des plaintes de la part des chefs des cultes traditionnels.

Au marigot, Danenon arrête la procession. Une divination par les kolas est accomplie, à la suite de quoi, les adeptes s'agenouillent au bord de l'eau ; une nouvelle divination est faite. Quelques gouttes d'alcool sont versées dans le marigot et chaque adepte recueille de l'eau dans sa jarre. Sur le trajet du retour, le tam-tam Dangbekon se place derrière Daké. La procession peut durer plus de quatre heures. Revenu devant le temple aux pythons, Dangbenon adresse des prières en faveur de la ville, des houédas et de l'ensemble de la population. Les sacrifices des boeufs, des cabris et des poulets sont alors accomplis et dans la soirée des tam-tams jouent pour animer les festivités.

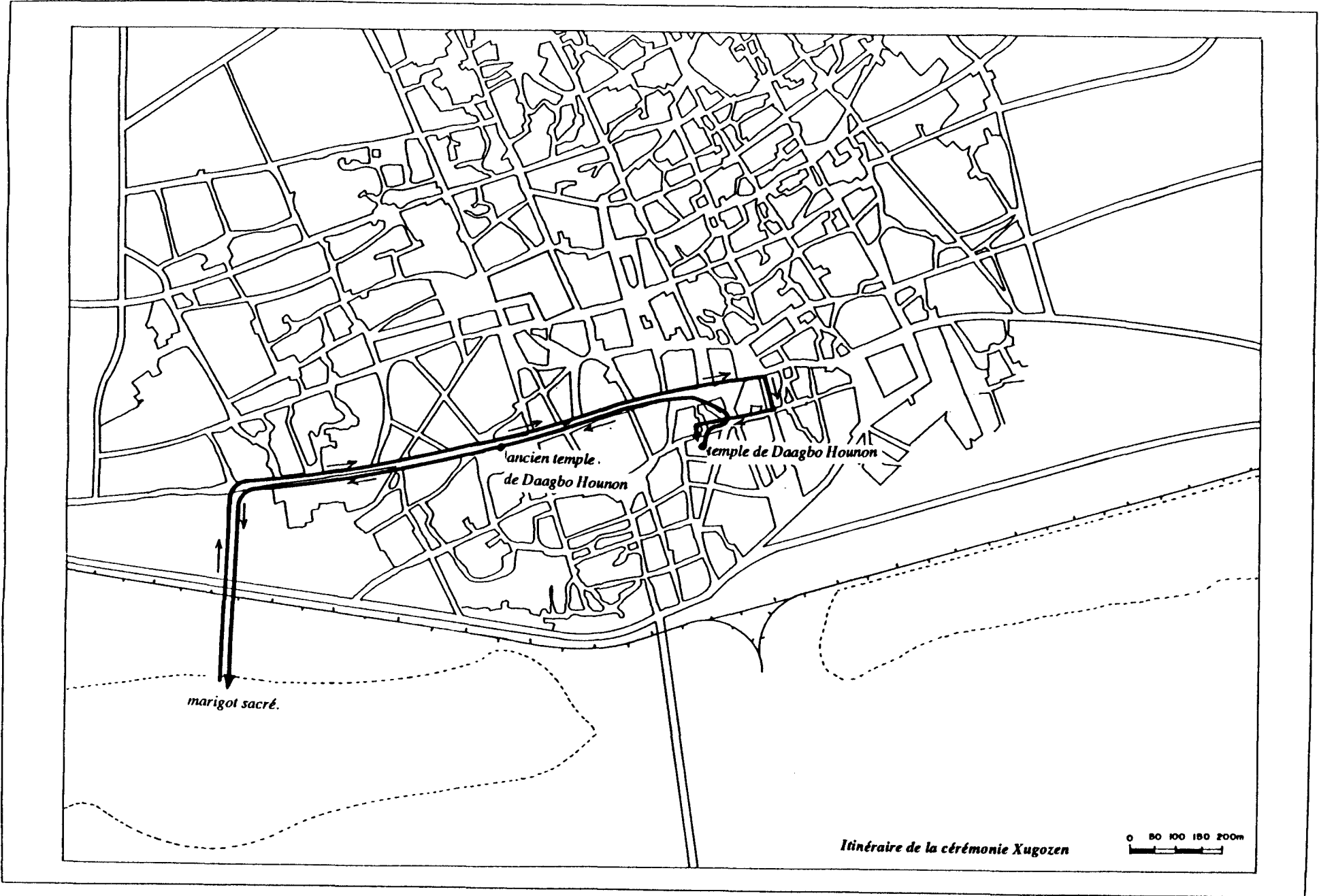
Avant la colonisation, la procession était précédée de deux cérémonies qui ont été interdites. La première, Adimimé, littéralement châtement expiatoire, permettait de purifier les personnes qui avaient commis un méfait ou un sacrilège à l'encontre du python. Pour réparer l'offense, les coupables devaient se présenter au temple et confesser leur faute. Il leur était versé sur la tête de l'huile de palme mélangée à de la farine. Des chatons, des chauve-souris et des rats ainsi que divers objets étaient accrochés au cou des fautifs rassemblés dans une hutte couverte de paille. Un grand feu y était allumé et les coupables s'enfuyaient vers la rivière pourchassés par la foule. Une fois accomplies des ablutions dans la rivière, ils étaient rasés puis libérés. Lors de la seconde cérémonie, le doyen des pythons, *Ahwamba*, transporté dans un hamac, traversait la ville. Nul ne devait le regarder, ce qui obligeait les habitants y compris les Européens à s'enfermer chez eux durant cette parade. Les adeptes en profitaient pour s'approprier les animaux errants que des propriétaires imprudents avaient oubliés d'enfermer.

Xugozen

Cette cérémonie, comme la précédente, est une procession d'adeptes portant des jarres qui vont servir à recueillir l'eau consacrée à la divinité de la mer. Cette procession a lieu après celle qui est dédiée au python et se déroule de la même façon. Rassemblés chez Daagbo Hounon et Nagbo, son équivalent féminin dans la

Itinéraire de la cérémonie Dangbe Gozen

- 0 : site de gléhoué
- 1 : temple du python
- 2 : arbre sacré
- 3 : lieu de l'expiation
- 4 : lieu de rituel (*Koussougan*)
- 5 : passage de la cérémonie devant le quartier Sogbadji
- 6 : arrêt devant le marché.



hiérarchie du culte, l'ensemble des prêtres et des adeptes se préparent. Daagbo Hounon est en grande tenue et tient à la main une épée. Il donne l'ordre du départ et un joueur de gong précède le cortège pour l'annoncer. Une porteuse, Daké³⁶, et un homme tenant l'emblème du vodoun ouvrent la marche. Derrière eux, des centaines d'adeptes, vêtues de leur plus beaux atours, provenant des différents couvents les suivent en file indienne en portant sur la tête une cruche qui repose sur un coussinet en rameaux de palmier.

Devant le couvent de *Adantoxu* dans le quartier Adomé, la procession s'arrête, le temps de prononcer quelques prières. Elle reprend sa route vers le marigot sacré appelé *vodoun Huntonu* ou *Gante*, pour y puiser l'eau. Les adeptes et les dignitaires du culte resteront plus de trois heures avant de sortir de ce lieu interdit au non-initié. Sur le chemin du retour, les porteuses de cruche sont entourées des soins vigilants des *taninyon*³⁷ qui les éventent et qui les massent pour éviter qu'elles ne culbutent et fassent tomber leur jarre, incarnation du vodoun. Les tremblements dus à des crampes et les signes de fatigue des adeptes sont interprétés comme une manifestation du vodoun qui s'anime.

Le chemin du retour est le même qu'à l'aller et des femmes accompagnent le cortège en proclamant les louanges de *Adantoxu*. Daagbo Hounon, abrité sous un grand parasol accompagné de Nagbo et d'autres chefs de culte attend la procession sur la place Maro devant le premier temple Adomé. Arrivées à sa hauteur, toutes les porteuses de jarre s'agenouillent et restent dans une immobilité absolue. Daagbo entame une série de litanies à la gloire du vodoun, reprise par la prêtresse Nagbo. Des offrandes de boissons et de kolas lui sont offertes. La foule silencieuse observe respectueusement ce rituel qui vient réaffirmer l'alliance des dieux et des hommes pour le bien-être commun. Le chef du culte *Mahu-Adimula*

36 se reporter à la description de *Dangbezozen*.

37 littéralement les tantes paternelles. Ce terme désigne dans les cultes vodouns, les femmes initiées responsables des *vodunsi*, épouses de la divinité.

tient un tableau dans la main et fait des prières. Puis les porteuses de jarres se relèvent et le tam-tam retentit, conviant le cortège à reprendre sa marche, Daagbo Hounon en tête. Comme pour la procession dédiée au python, Danenon arrête le cortège trois fois pour exiger des offrandes de noix de kolas, d'alcool et de menue monnaie. La procession s'achève au temple de Daagbo Hounon mais les danses se poursuivent pendant plusieurs jours.

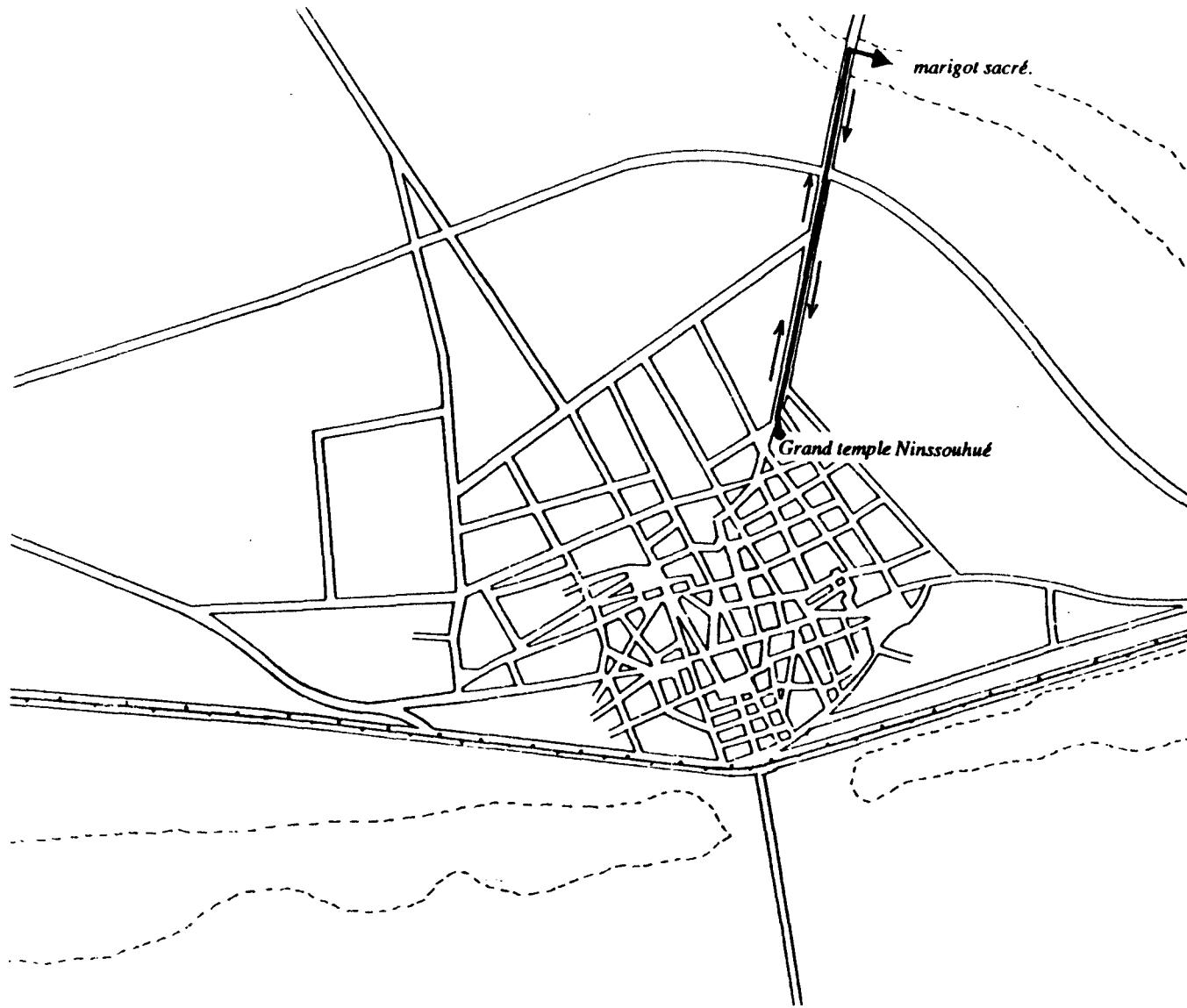
*Xuta yiyi*³⁸

Autrefois tous les vingt ou trente ans, et depuis peu tous les sept ans, Daagbo Hounon se rend à la mer pour saluer sa divinité et lui rendre compte des actions de ses pairs. C'est uniquement lors de cette cérémonie que ce prêtre est autorisé à voir la mer et à entrer dans l'eau. Réunissant autour de lui tous les chefs de culte de la ville et leurs adeptes, il parcourt, à pied puis à dos d'homme³⁹, la nuit (afin d'arriver à l'aube) les quelques kilomètres qui séparent Ouidah de la plage. Précédé de quelques adeptes portant les objets sacrés de *Adantoxu Agbe* et de *Avreketé*, ainsi que des jarres pour recueillir l'eau de mer et des poteries recouvertes d'étoffe blanche accueillant les divinités *Dan Anglanma* et *Dan Weke*, Daagbo Hounon avance abrité sous un grand parasol brodé des symboles de son vodoun.

Ces objets sont déposés sur la plage, sous de petites huttes de feuilles de palmier construites pour l'occasion, en forme de tabernacle. Les assins des anciens chefs de culte et les symboles de *Adantoxu* (trident et pagaie) sont plantés dans un monticule de sable sur lequel sont accomplis des sacrifices et des libations destinés aux morts. Daagbo Hounon s'avance alors vers la mer, ceint d'un pagne blanc autour des reins, et lui présente un cabri. Les adeptes l'accompagnent en portant des offrandes d'eau, d'huile, de kolas, de maïs, de poulets et de haricots

38 littéralement aller à la mer. P. Verger nomme cette cérémonie *ile kuta*.

39 Ces prédécesseurs montaient sur un boeuf mais la crainte que lui inspire cet animal lui a fait troquer cette monture pour le dos d'un homme.



*Itinéraire de la cérémonie Toyiyi du culte
Ninssouhué*

qui permettront au prêtre de collationner avec son vodoun. Il monte dans une barque conduite par Dehwé⁴⁰ aidé de deux pêcheurs et disparaît bientôt de la ligne d'horizon. Son absence va durer plusieurs heures pendant lesquelles chacun se restaure. Chaque chef de culte s'installe avec son groupe de *vodunsi* et partage un repas au milieu des chants et des danses. Tous sont vêtus de leur plus beaux habits ; la foule réunie peut atteindre un millier de personnes.

Lorsque le retour du prêtre est annoncé, la foule se précipite alors au bord de l'eau en poussant des acclamations et des hurlements de joie. Au passage de la barre, l'appréhension gagne l'assemblée, jusqu'à son franchissement vivement applaudi ; les adeptes se précipitent pour accueillir le héros qui n'est pas mécontent de retrouver la terre ferme. Selon la légende⁴¹, Daagbo Hunon entraînait autrefois dans la mer sans barque ; il lui suffisait de prononcer quelques incantations pour que les flots s'ouvrent devant lui et se referment après son passage. Descendant au fond de la mer dans le royaume de *Adantoxu* à qui il apportait des vivres, il en ressortait quelques temps après avec de la viande cuite.

Les adeptes remplissent les jarres d'eau de mer et c'est le signal du retour. Chaque chef de culte rentre avec son groupe. Tandis que des chants et des danses accompagnent le cortège, *Adantoxu* choisit ses nouveaux initiés. De nombreuses transes se développent ce qui n'est pas sans provoquer des lamentations chez certains parents qui se plaignent de voir leurs enfants possédés. Ceux-ci sont amenés au couvent où ils passent la nuit.

L'ensemble des festivités s'étalent sur quinze jours, au cours desquels chaque chef de culte vient réitérer son attachement à Daagbo Hunon et *Adantoxu*.

⁴⁰ Dehwé à l'instar de Zossungbo affirme qu'il est l'instigateur de l'installation de Daagbo Hunon à Ouidah. A l'aller et au retour de la plage, il précède Daagbo en mimant avec sa pagaie les gestes du payeur sur les flots.

⁴¹ rapportée par le père Falcon.

Les cérémonies dédiées à *Nensuxwe*

En principe, ce culte fait l'objet de festivités annuelles pendant lesquelles des boeufs sont sacrifiés. Mais avec le temps et les difficultés économiques, celles-ci se déroulent dans leur totalité tous les cinq ans. Procession, sacrifices et danses se succèdent suivant un itinéraire bien précis. L'ensemble de ces rituels est appelé *nyijiyi*, littéralement, monter sur le boeuf.

- *Toiyi*, aller au marigot

Toutes les collectivités liées au culte préparent divers plats à emporter au marigot. Rassemblées devant le grand couvent de *Nensuxwe*, elles prennent le départ en rang. L'itinéraire suivi est la route de Savi jusqu'au Grand Séminaire auprès duquel se trouve le marigot sacré. Les différents lignages portent des mets destinés à communiquer avec la divinité et les assins des anciens chefs de collectivité. Ces assins très décorés sont protégés sous des enveloppes de tissus et portés sur la tête des adeptes qui marchent en chantant les louanges de leur divinité.

Aucun arrêt n'est observé sur le chemin. Arrivé à hauteur du séminaire, le cortège tourne à l'est pour atteindre un point d'eau nommé *Guduno*. Les assins sont plantés au bord de l'eau et honorés grâce aux mets apportés. Après leur avoir donné à manger, l'ensemble des participants collationne et communique. Les adeptes puisent ensuite de l'eau qu'ils transvaseront plus tard dans les jarres qui se trouvent dans les chambres des morts. Cette eau servira aux libations lors des veillées. De retour par le même chemin, les adeptes rejoignent le couvent où sont déposés les assins.

- *Axi yiyi*, la procession au marché

Quelques jours après la visite au marigot, les adeptes se rendent au marché *Zobè*. Les assins conservés au couvent sont transportés jusqu'au marché où ils sont plantés dans le sol dans un lieu réservé et préalablement recouvert de nattes. Des libations et des divinations y sont accomplies puis le cortège retourne au couvent.

- Sacrifices et tam-tam

Quelques jours après la visite au marché, débutent les sacrifices de moutons dans les différents temples. Ces festivités, *hunxwe*, commencent dans le couvent principal pour se poursuivre chez toutes les collectivités attachées au culte. Les adeptes vont d'un couvent à l'autre et une séance de mendicité appelée *Tobosi* clôture les cérémonies.

L'ensemble de ces festivités dure environ trois mois et nécessite une grande disponibilité financière. C'est pourquoi elles ne sont plus organisées tous les ans. Toutefois, tous les deux ans est célébré *Jahu Huhu*, qui en est une version simplifiée. La dernière en date s'est déroulée en 1989.

Burian, festivité afro-brésilienne

Burian est un mot d'origine portugaise, proche du terme *borilho* qui signifie vacarme, tintamarre. A Ouidah, c'est une sorte de carnaval introduit à Ouidah par les familles d'origine brésilienne ou portugaise qui a lieu à l'occasion des mariages, des baptêmes, des fêtes de Noël et de Pâques et le septième jour suivant le décès de personnes âgées. La fête est l'occasion de danses de gigantesques marionnettes aux formes grotesques qui évoluent au rythme d'un orchestre composé de cuivres et de percussions. La divinité Mami Wata, est la reine de la fête et elle évolue avec Papayé, son mari qui porte un masque d'éléphant. D'autres masques représentant des animaux (cheval, canard, etc) sont de la partie.

Plusieurs groupes *burian* se côtoient à Ouidah ; ceux des De Souza et des Nevis sont les plus importants et conservent les masques et les instruments de musique. Le groupe De Souza célèbre son *burian* le 4 octobre, jour de la fête de sa collectivité, en mémoire de l'anniversaire du premier Chacha, Francisco De Souza.

Les prémices d'igname

Le *tedudu*, fête des prémices d'igname, est une fête religieuse agricole d'origine yorouba qui autorise la consommation des ignames. Elle a lieu lorsque les premières tubercules commencent à mûrir.

Quelques jours avant la présentation des ignames, les marchandes exposent à la vente devant le vodoun du marché (*Ayizan*) les nouvelles tubercules. Les responsables du culte viennent y quérir les ignames destinées à leur divinité et achètent des kolas et des boissons alcoolisées pour la cérémonie. Celle-ci se fait en deux temps, d'abord chez les yoroubas, ensuite chez les fons. Les ignames sont présentés aux divinités *Oshawoko* (divinité yorouba du tonnerre et des champs) et *Gbeji*, puis à la divinité *Age*, grand maître de la forêt et de la végétation. Cet acte assure la population d'une saison fructueuse. Enfin, les ignames non pelées sont découpées et cuites dans de l'eau mélangée à de l'huile de palme. La mixture est alors présentée à *Xevioso* et aux autres divinités de la maison. Après les offrandes aux divinités, le reste des ignames est consommé par les membres de la famille et les amis présents. Cette communion avec les divinités lève l'interdit de consommation d'igname jusqu'à la saison suivante.

La sortie des Revenants *Egun*

Les Revenants se manifestent en milieu yorouba lors des grands événements de la vie de l'homme. Au 7ème jour pour les filles et au 9ème jour pour les garçons, les Revenants s'occupent du choix du nom. De la même façon, lors d'un décès, ce sont les Revenants qui conduisent le défunt vers sa dernière demeure.

Les Revenants sortent dissimulés sous de grands pagnes chamarrés et brodés d'une multitude de cauris. Ils dansent et toumoient autour d'une foule ébahie et craintive. Des hommes portant les bâtons, *ican*, les entourent afin d'empêcher que leurs pagnes ne touchent l'assistance car on attribue un pouvoir "mortel" à leurs vêtements. Les

femmes évitent d'y assister car les Revenants bousculent la foule et se montrent parfois arrogants. Certains sont même dotés du pouvoir de se métamorphoser en python, caméléon, crocodile, tortue ou encore en vieillard ou en jeune femme. On les appelle chasseurs ou " sans frein " car rien n'arrête leurs prodiges.

De nos jours, cette festivité fait surtout le bonheur des adolescents qui rivalisent d'habileté pour éviter les Revenants qui foncent sur les spectateurs.

CONCLUSION

Au cours de nos enquêtes, nous avons été frappés par l'importance des espaces sacrés dans la ville, aussi bien dans les concessions que dans les lieux publics. Outre les divinités qui habitent la plupart des arbres et des places, dans presque toutes les maisons, on trouve des autels dédiés à des vodouns domestiques, une chambre des morts ou un cimetière familial autour duquel quelques vieilles femmes et quelques jeunes enfants - garants de la pérennité du lignage -, s'aménagent un espace de vie.

De façon simplifiée, on peut dire que la vie culturelle à Ouidah s'organise autour de quelques panthéons vodouns : celui de la foudre et du Tonnerre (*Xevioso*) auquel appartient la plupart des "vodouns rouges" *hunve* qui sont sous l'autorité de Daagbo Hounon ; celui des divinités royales aboméennes (*Nensuxwe*) ; celui du python autour duquel se réunit l'ensemble de la population houéda, et enfin celui du serpent Arc-en Ciel (*Dan Aydoxwedo*) autour duquel se rassemble une partie des dépendants de Chacha.

La célébration de tous ces cultes met en scène à chaque cérémonie une étape de l'histoire de la ville et de sa population. A travers la cérémonie à la plage, se rejoue l'histoire des premiers contacts avec les Européens et le commerce de traite. A travers la divinité *Nensuxwe*, Ouidah réaffirme son allégeance au royaume du

Dahomey. Quant au python, il affirme la présence de la communauté houéda. Les neuf divinités *Dan* attribuées à Chacha symbolisent sa richesse. Chacha, qui était catholique, était entouré de païens qui reconstruisirent leur identité religieuse et sociale en faisant une synthèse d'éléments appartenant au continent africain et au continent américain. *Dagun* en est le plus bel exemple : cette divinité qui rappelle le dragon est classée dans le panthéon de *Dan Aydoxwedo* tout en étant originaire du Brésil.

Les cultes domestiques et les cultes lignagers, dont le culte des morts est le plus présent, permettent d'identifier les appartenances socio-culturelles des différents groupes résidant à Ouidah : la chambre des crânes des houédas, les tombes catholiques des Afro-brésiliens, les bâtons sculptés des Revenants des yoroubas et la chambre des assins des fons sont des manières d'honorer les morts, et continuent de marquer les espaces dans la ville, même si certaines de ces pratiques sont abandonnées ou conjuguées entre elles.

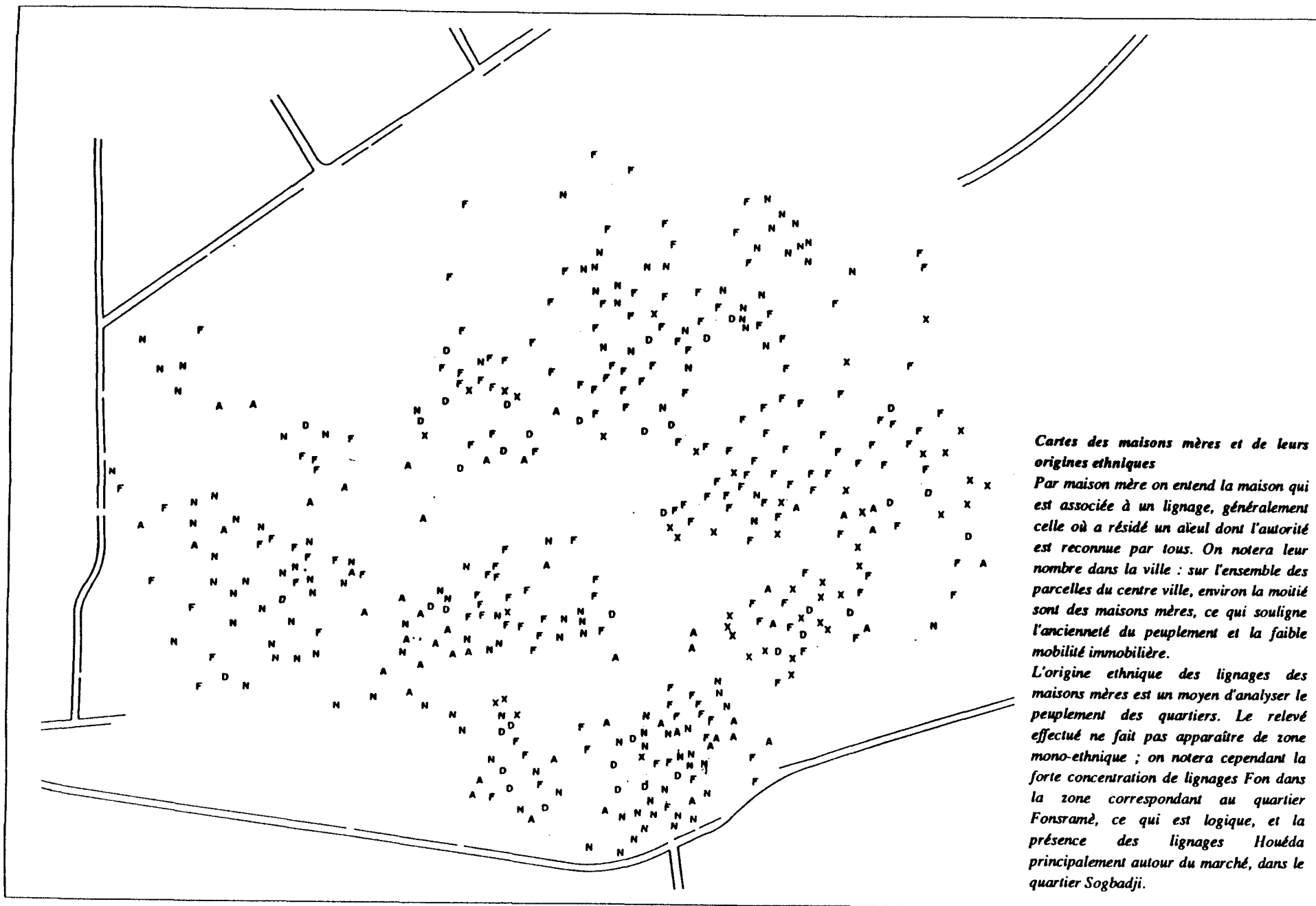
GLOSSAIRE

transcription phonétique/français

vodun = vodoun
Danxome = Dahomey
Agasu = Agassou
Xweda = houéda
Glexwe = Glehoué
Nensuxwe = Ninssouhoué
Xevioso = Hévioosso, ou Hébioosso
Gu = Gou
Mahu = Mahou
adimula = adimoula
Kpate = Kpaté
Kpase = Kpassé
Agaja = Agadja
xula = houla
hunon = hounon
asin = assin

transcription phonétique

/u/ ou français dans chou
/s/ s français dans souris
/x/ équivalent à la jota espagnole
/h/ h aspiré proche de la jota espagnole
/c/ tch dans Tchao
/j/ dj
/e/ é français dans blé
/w/ oue français dans oui
/ny/ gn français dans gagner



Cartes des maisons mères et de leurs origines ethniques

Par maison mère on entend la maison qui est associée à un lignage, généralement celle où a résidé un aïeul dont l'autorité est reconnue par tous. On notera leur nombre dans la ville : sur l'ensemble des parcelles du centre ville, environ la moitié sont des maisons mères, ce qui souligne l'ancienneté du peuplement et la faible mobilité immobilière.

L'origine ethnique des lignages des maisons mères est un moyen d'analyser le peuplement des quartiers. Le relevé effectué ne fait pas apparaître de zone mono-ethnique ; on notera cependant la forte concentration de lignages Fon dans la zone correspondant au quartier Fonsramè, ce qui est logique, et la présence des lignages Houéda principalement autour du marché, dans le quartier Sogbadji.





III LE DEVELOPPEMENT URBAIN

1 L'ORGANISATION SPATIALE

Si historiquement, on peut distinguer différentes phases d'urbanisation, elles ne se manifestent pas aujourd'hui toutes clairement dans le paysage urbain. L'observation rapide d'un plan de Ouidah de même que la traversée de la ville ne permet pas de distinguer nettement une structure spatiale spécifique. Une trame plus ou moins régulière de rues rectilignes découpe l'espace bâti en flots comme dans de nombreuses autres villes d'Afrique noire. On distingue un pôle central à partir duquel rayonne quelques rues (d'anciennes routes) en direction du nord, ce qui n'est pas sans rappeler Porto-Novo. Mais contrairement à cette cité, on ne trouve pas à Ouidah des ruelles "étroites et tortueuses" définissant un tissu urbain particulier. Au contraire, une certaine homogénéité spatiale se dégage de cette ville.

Du hameau de culture, Gléhoué, habité par les Houéda, on ne trouve guère de traces. Les enquêtes tendent à montrer que plusieurs quartiers, par exemple Sogbadji, auraient été fondés avant la conquête Fon mais aucun élément tangible ne nous permet de le confirmer ; de même, il n'est pas certain que le bois sacré Kpassé et le temple aux pythons aient été toujours localisés dans les sites actuels. Par ailleurs, si l'on note une plus grande concentration de population Houéda dans quelques quartiers (cf carte des maisons mères) on remarque aussi que ce groupe est présent dans d'autres quartiers, ce qui atteste de la fonction "métissante" de la ville. Enfin, on ne peut dire à travers les relevés qu'il existe dans l'espace domestique une organisation propre à la communauté Houéda. Dans les concessions, seul le marquage religieux permet de repérer l'origine des occupants.

La ville ne s'étant réellement développée qu'après la conquête Fon, il n'est pas étonnant que l'on trouve davantage de traces de ce groupe. Plusieurs quartiers ont été fondés par des Fon et cette domination est confirmée par la présence de temples dédiés au culte royal amené d'Abomey, Ninssouhué. Néanmoins, on ne note pas non plus de quartier uniquement peuplé de Fon, lesquels sont répartis dans toute la ville. Des populations d'autres origines ethniques viendront s'installer à Ouidah (Mina, Yoruba ...) mais elles ne se regroupent pas dans un quartier particulier et n'influent pas sur le mode d'urbanisation.

L'autorité laissée au gouverneur local, le Yovogan et éventuellement à des étrangers dans l'organisation de la cité par les souverains du Dahomey résulte de la fonction commerciale de Ouidah. Ces souverains veulent seulement contrôler le trafic de traite et ne cherchent pas à organiser l'espace du comptoir, régi par les négociants, eux-mêmes influencés par les pratiques occidentales (diffusées principalement par les Brésiliens). D'une certaine manière, Ouidah, ouvert sur l'extérieur s'oppose à Abomey, la ville "sainte" où les étrangers ne peuvent pénétrer qu'exceptionnellement. espace "profane" et profané, Ouidah ne mérite pas d'être doté des mêmes signes du pouvoir royal ; c'est ce qui explique l'absence de certains éléments structurants de l'espace.

L'absence de fonction politique se traduit par l'inexistence de palais royal ou princier qui traditionnellement orientait le développement spatial ; (à Abomey chaque nouveau monarque faisait construire un palais autour duquel se développait un nouveau quartier ; à Porto-Novo, le palais royal Honmé a constitué pendant longtemps le coeur de la cité).

A Ouidah, le domaine du Yovogan, qui faisait fonction de lieu d'exercice du pouvoir politique fon, situé à proximité du site de l'actuelle basilique, a disparu avec la colonisation. Les éléments qui ont marqué le plus l'espace de Ouidah sont les lieux de commerce, en premier lieu les sites de stockage et de vente, les forts et les marchés, en second lieu les lieux de résidence des gros négociants. Le développement spatial de Ouidah s'organise donc principalement à partir d'un espace économique, sur lequel la cité est centrée.

L'économie n'est cependant pas la seule règle présidant à l'organisation de l'espace. Les cultes vodoun induisent aussi des règles d'installation, de réunion des populations, qui ne se traduisent pas par des tracés géométriques. Moins lisibles que les percements de voirie, elles sont souvent bien plus significatives que les trames apposées sous une influence extérieure (cf chapitre précédent).

De façon simplifiée, on pourrait distinguer deux niveaux de lecture de la ville, l'un économique et l'autre religieux. Le premier se réfère aux usages occidentaux, emprunte son vocabulaire, marché, fort, rues rectilignes et se lit aisément. L'autre ne se modélise pas aussi facilement : il se manifeste par des espaces sacrés, placettes, temples, couvents, lieux-dits, bois, situés à proximité ou à l'intérieur d'espaces lignagers. Ces derniers demeurent repérables malgré les percements de voies : à l'intérieur des flots, apparaissent encore des ruelles piétonnières étroites qui tantôt traversent des concessions, tantôt limitent des domaines dont les contours ne sont pas toujours matérialisés.

D'une certaine manière, on peut opposer un ordre spatial d'origine occidentale visuellement lisible à des règles "autochtones" d'occupation de l'espace qui ne se traduisent pas par des catégories spatiales. Néanmoins ce dernier registre est celui qui fonctionne encore socialement, par opposition à un ordre géométrique qui bien qu'ancien dans le cas de cette ville, n'a peut-être été qu'une superstructure.

La lecture du passé de la ville est rendue encore plus complexe par deux autres facteurs. En premier lieu, les modes de construction traditionnels, en terre, ne permettent pas de conserver longtemps les édifices, qui sont

régulièrement reconstruits. Cette situation est renforcée par les conditions d'habitation : les pluies dégradent rapidement les soubassements des édifices et les incendies, fréquents, détruisent en quelques instants les agglomérations de cases aux toits de paille. Ainsi en 1864, l'Abbé Bouche remarque la violence de l'incendie du 17 février : *" la factorerie française, l'ancien fort, est presque totalement détruite... du fort anglais, il ne reste à peu près rien. Les décombres disparaissent sous les herbes. .. Cà et là, dans la ville, on rencontre des maisons à étages : ce sont les habitations des Européens. Dans la partie occidentale, au quartier du Zomaï, quelques pans de murs indiquent l'emplacement de la mission catholique..."*(Bouche 1885, p. 323).

Ces conditions de vie et le système de croyance font que les habitants ne sont pas attachés à la matérialité des objets et à la conservation des constructions. La facilité d'accès aux matériaux (la terre) et la simplicité des modes de construction, laquelle s'opère grâce à la main-d'oeuvre servile, font que les occupants d'une maison préfèrent rebâtir de nouveaux édifices plutôt que de réhabiliter ceux qui sont dégradés. Cette opération peut-être aussi l'occasion d'un déménagement, si le site d'implantation d'origine n'est plus adéquat avec les conditions d'habitation du moment. Dans ce contexte, retrouver dans une optique patrimoniale les formes originelles d'un temple ou sa localisation est souvent très difficile et quelque peu ethnocentrique, et chaque fois que nous nous y sommes livrés, par exemple pour le temple aux pythons, les conclusions ne sont pas très satisfaisantes. Enfin, les grandes familles de Ouidah tentent de légitimer leur place en usant de ce discours de l'origine et n'hésitent pas pour certaines à se présenter comme les fondatrices de tel ou tel site sur lequel il existe des données historiques qui suggèrent le contraire. Il est donc nécessaire de lire avec une certaine conditionnalité les informations recueillies sur les origines des lieux.

Il est plus facile en revanche de connaître les mécanismes d'urbanisation à l'occidentale. Ils sont plus remarquables visuellement et en outre, les chroniques détaillées établies par les directeurs des forts européens depuis le début du XVIII^e siècle nous donnent beaucoup d'informations.

Les premiers acteurs de ce type d'urbanisation sont les négriers qui, selon leurs origines, se sont installés de manières différentes. Portugais, Anglais et Français ont construit des forts autour desquels se sont développés des villages. Avec le temps, les forts ont disparu excepté le fort portugais et ces villages (appelés aussi camps) où résidait la population liée au fort sont devenus des quartiers de l'agglomération. Danois et Hollandais ont été peu présents dans le comptoir et n'ont pas laissé de trace physique de leur installation. En revanche, la venue des Brésiliens a été un facteur d'urbanisation important. Ils se sont installés au sud de la ville, dans un quartier fondé par le Chacha de Souza et nommé Brésil ; le Chacha favorisera l'expansion de la ville en accueillant les Afro-brésiliens et en leur donnant des terres. Une société africaine composée de Brésiliens et d'Afro-brésiliens se constitue au XIX^e siècle à Ouidah et se différencie du reste de la population. Elle reste concentrée dans le même quartier, possède ses écoles en langue brésilienne, ses habitudes culinaires, ses pratiques décoratives... La puissance de cette communauté jusqu'au début du XX^e siècle se lit notamment dans son influence sur le reste de la population : les formes décoratives importées du Brésil (moultures, décorations, enduits ...) sont présentes dans de nombreux quartiers occupés par des Houéda et des Fon qui ont repris cette écriture spatiale dans une optique de distinction sociale (cf carte).

Enfin, les Brésiliens influenceront aussi sur l'organisation spatiale urbaine : Chacha fait tracer quelques voies rectilignes dans son quartier et cette esquisse de trame sera progressivement étendue dans les autres quartiers. Le quartier Brésil est aujourd'hui peuplé par différents groupes ce qui s'explique d'une part, par le départ d'une partie importante de cette communauté en raison de la baisse des activités économiques, d'autre part, par la distribution de terrains à des esclaves "de case" qui sont progressivement devenus autonomes. Là encore, l'urbanisation peut être analysée comme un mécanisme de transformation sociale.

Ce cadre de développement est quelque peu modifié par l'arrivée de nouveaux acteurs à la fin du XIX^e siècle, l'administration coloniale et les missionnaires chrétiens. Conformément aux règles coloniales françaises, les représentants de l'administration cherchent à s'implanter non pas dans la ville mais à sa périphérie. Comme à Porto-Novo, ils se fixent à l'ouest et ébauchent une ville "blanche" qui ne prendrait jamais vraiment forme du fait de l'activité déclinante de la ville.

Quant aux missionnaires, ils feront de Ouidah, considéré comme la "capitale du paganisme", le centre de diffusion du catholicisme dans cette région. Leur volontarisme se traduira par l'édification dans les sites sacrés traditionnels de marques de la religion catholique. Ainsi face au temple du culte du python, ils installeront leur mission puis édifieront une église, l'actuelle basilique. En outre, à l'extérieur de la ville, ils construiront un séminaire où seront formés les prêtres "indigènes".

Ces deux facettes du colonialisme français ont donc des stratégies différentes de marquage spatial. Si l'on observe leur devenir aujourd'hui, on constate le caractère éphémère du marquage politique (le quartier administratif, excentré, ne s'est pas développé et ne s'est pas intégré à la cité). Cette situation contraste avec la présence bien vivante du catholicisme dans la ville, qui ne s'est pas substitué aux anciens cultes mais qui s'y est ajouté.

Finalement, l'urbanisation de type occidentale débute à Ouidah bien avant la colonisation ; elle est le fait des Afro-Brésiliens qui veulent dans leur quartier imprimer un ordre spatial semblable à celui qu'ils ont connu au Brésil et qui, pour se faire, développent un urbanisme de voirie (perçement de rues) qui demeurera dans cette ville (et bien d'autres) un des fondements du développement spatial urbain.

Le principe d'ajouter ses marques et sa loi à côté des ordres déjà existants n'est pas nouvelle à Ouidah. Bien que la ville ait été dominée par différentes puissances antagonistes, il n'y a pas eu comme dans d'autres civilisations éradication systématique du passé par chaque nouveau maître de la cité (si certains quartiers Houéda et la cité de Sahè ont été détruites par les Fon, les éléments fondateurs de cette société, les cultes, ont été respectés).

Les logiques de chacun se sont juxtaposées notamment du fait de l'absence de contraintes physiques dans le site et surtout en raison de la nécessité de ne pas briser le fondement de la cité, le commerce.

La disparition progressive des activités à partir du début du XX^e siècle a figé la ville (et explique d'ailleurs la faible influence du modèle colonial). L'extension spatiale de la cité vers 1920 ne diffère guère avec celle d'aujourd'hui. On ne trouve pas à Ouidah une banlieue qui s'étend à partir des axes routiers et un tissu urbain dont la densité diminue régulièrement en fonction de l'éloignement au centre. L'urbanisation dans la périphérie demeure encore très diffuse. Si bien évidemment les concessions y sont plus grandes et moins denses en habitations que dans les quartiers centraux, les contrastes sont moins saisissants que dans d'autres villes où l'on peut opposer morphologiquement et socialement des tissus urbains. En outre, si quelques maisons nouvelles se construisent autour de l'ancienne cité, ses limites physiques restent encore très marquées.

Cette absence de forte différenciation spatiale et sociale se manifeste aussi par la co-existence dans une même zone de formes architecturales très diverses. L'habitat en terre de type concession demeure dans les quartiers anciens, aux densités de constructions élevées. L'élément de différenciation le plus significatif dans cet habitat est sa fonction religieuse et familiale (concession "mère" du lignage, présence des tombes et des assins des ancêtres, temples des vodoun du lignage). Les concessions qui font fonction principale de temple et de couvent ne sont pas non plus concentrées dans un quartier de la cité.

On a noté l'importance des bâtiments d'inspiration brésilienne dans la ville, à l'intérieur des concessions ou élevés sous formes de villas sur des parcelles vierges. Dans ce paysage, il faut ajouter l'architecture occidentale de type colonial, localisée à l'ouest de la ville et à proximité du site de l'ancien fort ; A ces édifices identifiables par leurs vérandas, s'ajoutent encore les maisons de commerce du centre ville dont les formes se réfèrent à la tradition afro-brésilienne ou/et à la tradition coloniale. Enfin, il faut signaler quelques édifices monumentaux,

basilique, fort portugais, aux styles spécifiques et qui font figure de repères dans la ville. On ne peut parler d'architecture contemporaine originale à Ouidah contrairement à Porto-Novo par exemple (mosquées, villas), du fait du faible nombre de constructions récentes et de leur pauvreté stylistique.

Ces formes architecturales sont analysées à travers des exemples dans la partie suivante.

2 L'URBANISATION ACTUELLE

Si l'aménagement urbain à Ouidah remonte au XIX^e siècle, les premières opérations d'envergure datent du début du XX^e siècle : l'administration coloniale crée alors un quartier administratif à l'ouest du quartier Zomaï, puis fait construire un Hôpital au voisinage de la place du fort français. La réalisation de la liaison ferroviaire Cotonou/Ouidah/Segbohoulé puis de la route Cotonou - Lomé qui passe au sud de la ville désenclavent Ouidah. La fin de la période coloniale est marquée par des opérations d'ouverture de voie dans les quartiers du nord et de l'est de la ville.

La juxtaposition d'opérations avec une civilisation ancienne a engendré un tissu urbain mixte dans lequel le modernisme est le plus apparent sans pour autant effacer entièrement la trame urbaine traditionnelle qui demeure la forme urbaine la plus vivante et la plus expressive de la vie religieuse et familiale.

Il faut attendre plus d'une décennie après l'indépendance pour voir s'amorcer une lente croissance spatiale. Cette stagnation s'explique d'une part par la pesanteur sociale créée par les cultes vodou et le patriarcat, même si ces pratiques s'atténuent de nos jours, et d'autre part par la quasi-absence d'activités et de projets de développement. La fin de cette première décennie a été marquée par la mise en œuvre de quelques opérations d'ouverture de voies et de constructions d'équipements publics : la liaison inter-Etats Cotonou-Lomé passant au nord de la ville a été créée et bitumée de même que la radiale partant du fort français et rejoignant cette route inter-Etats au carrefour de l'Hôtel Gbèna. De nouveaux percements de voie ont été réalisés en zone suburbaine (quartiers Tovè, Agbanou, Fonsramè Ahouandjigo et Lèbou) afin de raccorder les radiales existantes à la nouvelle route inter-Etats.

Au niveau des équipements, la période post-coloniale a été marquée par la construction d'écoles de base, d'équipements politico-administratifs et plus récemment d'équipements culturels. Les investissements ont été faibles dans le domaine socio-économique : les

seules réalisations restent la construction de l'usine d'allumette et de tabac grâce à la coopération sino-béninoise et de l'Atelier St Stermetz par l'Archidiocèse de Cotonou.

La construction de l'usine a eu un effet incitateur important sur la diaspora ouidanaise ; depuis 1985 date de sa construction, le rythme de croissance spatiale de la ville sans être élevé, a connu une nette amélioration ; l'élite locale et des cadres émigrés commencent à construire des résidences secondaires à Ouidah ou envisagent de le faire. Cette situation a engendré une pression foncière et de surcroît une mutation foncière dans la zone suburbaine. Ainsi d'anciennes possessions lignagères indivises et inaliénables sont morcelées entre les membres d'un même lignage et vendues à des tiers.

Les premières extensions spatiales se sont opérées à la périphérie des quartiers anciens (Lèbou, Gbèto, et Gomè) ; aujourd'hui le développement spatial se fait au nord et à l'est ; un nouveau quartier (Gbèna) a fait son apparition et englobe les zones d'extension nord-ouest de la ville. Dans le souci de planifier ces zones d'extension, des tentatives de lotissement ont été engagées mais n'ont pas abouti pour des raisons administratives et financières.

La ville de Ouidah a été presque entièrement construite pendant les périodes pré-coloniale et coloniale ; la période après l'indépendance est surtout marquée par des opérations d'ouverture de voies et la construction d'équipements. Très peu d'investissements ont été réalisés dans le secteur productif. Les tentatives de planification des zones d'extension ont été toutes vouées à l'échec.

Les opérations d'assainissement

Parmi les problèmes majeurs auxquels se trouvent confrontées les autorités, se trouvent les problèmes de réseaux et de services urbains ainsi que celui du lotissement des zones d'extension de la ville, dont certaines sont déjà densément occupées.

Tous les ouvrages d'assainissement, qui datent de l'ère coloniale, sont dégradés (certains caniveaux sont

bouchés et d'autres ont disparu), ce qui engendre l'érosion des voies et l'inondation de certaines concessions pendant les périodes de pluie. En 1986, Les autorités locales et l'UGDO ont sollicité le concours du P.U.B. (actuel SERHAU) en vue d'élaborer le schéma directeur d'assainissement de la ville. Cette étude prévoyait quatre tranches de réalisation pour un montant de 4 milliards de francs CFA dont 800 millions pour la première tranche. le financement d'un parcel projet dépassant largement les capacités financières locales, le projet ne put aboutir. Cependant, une souscription d'environ deux millions de francs CFA, réalisée par l'UGDO en 1986, permit de curer les caniveaux existants et de réparer le caniveau allant de la place Chacha à la voie ferrée.

Après la mise en place du nouveau gouvernement et la nomination d'un chef à la tête de la circonscription urbaine, le projet est revenu sur la table. Les prisonniers ont été réquisitionnés pour réparer les fossés en terre au sud de la ville et la circonscription souhaite obtenir un prêt du département de l'Atlantique (ex-préfecture) pour la consolidation des parois des fossés en maçonnerie. Ses faibles moyens financiers ne lui permettent pas d'engager les travaux seul. Dans cette perspective, le Chef de Circonscription a pris contact avec M. Adjovi Séverin, un notable de Ouidah, et a sollicité le concours du SERHAU en vue d'identifier les lieux appropriés pour recevoir des dépotoirs d'ordures ménagères, des latrines publiques et une décharge publique contrôlée. Le SERHAU a défini quinze sites pour les dépotoirs (rayon de desserte 250m) et le site de la décharge principal, et propose une organisation de la collecte ainsi que la construction de deux latrines publiques. A ce jour, M. Séverin a financé la construction des quinze dépotoirs.

Les opérations de lotissement

La première opération a été initiée en 1986 par l'UGDO qui a contacté l'INC et la SOCOGIM pour connaître son coût. Compte tenu du prix de revient élevé de la parcelle, 70.000 FCFA, l'UGDO s'est repliée sur des techniciens de Ouidah (géomètres et urbanistes) pour

l'exécution du dossier de lotissement. Les études préalables (schéma de voirie et plan de phasage des zones à lotir) ont été confiées à un cabinet privé d'architecture et d'urbanisme qui a proposé trois zones de lotissement de 188, 45 et 115 hectares. Ce projet fut ensuite approuvé par la commission départementale d'urbanisme.

La réalisation des premiers travaux de la tranche de 188 hectares fut financé par un prêt de la circonscription urbaine et fut attribuée à deux géomètres de Ouidah. Après quelques mois (et quelques conflits sur l'usage de ces fonds), les géomètres arrêterent leur travail, faute de moyens. En 1989, un bilan mit en évidence le caractère inachevé des travaux. Face à cette situation, la commission d'urbanisme de la circonscription proposa de ne retenir que deux zone de 50 ha. Les événements politiques dans le pays (Conférence Nationale, élections, mise en place du Gouvernement, réforme administrative) n'ont pas permis d'engager l'opération dont le dossier est aujourd'hui sur le bureau du Chef de circonscription.

Par ailleurs, en 1988, dans le cadre de l'exécution du programme minimum du Ministère de l'Equipement et des Transports, programme articulé autour des opérations de lotissement, de forages de puits, et d'ouverture de dessertes rurales), une délégation du Ministère a sillonné tous les chefs-lieux du pays et a retenu pour ville une zone à lotir ; cette opération devait être menée par les directions techniques du ministère gratuitement ou à un montant forfaitaire correspondant à l'amortissement des moyens engagés ; à Ouidah une zone de 45 ha fut retenue.

Si dans la plupart des districts, ce programme a été exécuté, le projet de lotissement n'a pu aboutir à Ouidah. Les travaux d'état des lieux de la zone achevés par l'INC et le SERHAU en 1988 furent poursuivis par les études, effectuées par le SERHAU, mais aucune suite ne fut donnée alors par les autorités. Le Nouveau Chef de Circonscription, vu la complexité du dossier de lotissement confié aux cabinets privés n'a pas jugé bon de le poursuivre et a opté pour la relance du lotissement de la zone de 45 ha mais le prêt de l'état qu'il attendait ne lui est pas parvenu.

Les différentes tentatives de lotissement ont été vouées à l'échec pour des raisons liées à des conflits in-

temes ou au manque de ressources des acteurs institutionnels. En outre, les conflits qu'occasionnent dans la population la question foncière dans la ville n'ont pas poussé, loin s'en faut, les autorités à agir.

Le régime foncier

Le régime foncier de Ouidah se caractérise par l'existence de trois types de propriété : les propriétés collectives ou familiales, les propriétés privées et les propriétés publiques.

- Les propriétés collectives ou familiales

La plupart des vastes plantations et champs de cultures localisés à la périphérie de la ville de même que toutes les concessions rencontrées dans la ville ancienne sont des propriétés collectives; Le plus souvent les collectivités installées dans la ville possèdent à la périphérie de la ville dans un rayon de moins de 10 Km des plantations (cocoteraies, arbres fruitiers) ou des champs de culture qu'elles exploitent pour subvenir notamment à certaines charges de la collectivité ; ces propriétés sont inaliénables. A mesure que l'on s'approche des zones périurbaines les plantations et champs collectifs s'amenuisent au profit de plantations et champs individuels qui sont en fait issus du morcellement des propriétés collectives.

Les concessions anciennes se distinguent par leur grande taille. Elles appartiennent à des familles Houéda, Fon, Mahi et afro-brésiliennes; Excepté la concession de la collectivité Adjovi qui s'étend sur la majeure partie du quartier Tovè, les concessions Fon, Mahi et de métis Portugais sont les plus vastes ; elles s'étendent parfois sur un à deux grands flots. La plupart des concessions collectives ont été divisées entre les descendants du lignage; cette segmentation a donné naissance à une concession mère et des concessions secondaires ou de lignée.

Parfois, la concession mère et les concessions secondaires peuvent s'enchevêtrer et communiquer directement, dans d'autres cas, les concessions secondaires sont dispersées et éloignées de la concession

mère. On rencontre aussi dans la ville ancienne des parcelles isolées bien délimitées qui constituent une propriété familiale (c'est le cas aussi de la villa Assani) ; dans tous ces cas, la segmentation de la concession familiale s'est poursuivie de génération en génération. En revanche, cette segmentation épargne la plupart des concessions des Yoruba, généralement issues d'esclaves affranchis ; ces domaines sont souvent de petite taille.

- Les propriétés individuelles

Sous la pression démographique ou pour des raisons économiques, certaines collectivités ont aliéné leurs domaines périphériques (plantations, champs de culture) et les biens collectifs ont été partagés entre les différents membres de famille.

Les propriétés individuelles ainsi héritées sont morcelées par les descendants en parcelles de taille identique ; des géomètres découpent des lots en parcelles, généralement de 20 x 25m, de 25 x 25 m ou de 30 x 30m, qui peuvent être aussi vendues à des tiers.

Les propriétés individuelles sont les plus nombreuses en zone péri-urbaine où elles coexistent encore avec quelques plantations ou champs de culture appartenant à des lignages. Les parcelles destinées à la vente sont disponibles en zone péri-urbaine et leur prix de vente varie de 150.000 à 500.000 FCFA, en fonction de la situation géographique. Les premières ventes ont été effectuées dans les quartiers Boyasramè, Kaosramè et Fonsramè; actuellement elles ont lieu surtout dans le quartier Tovè, Gbèna, Lèbou et Womè.

- Les propriétés publiques

Ce type de propriété concerne le domaine public de l'Etat, depuis les sites du fort français et du fort portugais jusqu'aux équipements récents. Le domaine public a Ouidah a été constitué au cours de la période coloniale.

Le plus grand domaine public s'étend au sud-ouest de la ville et a été constitué à partir des années 1900. Les parcelles ont été immatriculées, dans le cadre de la mise en application du décret de 1904 établissant le régime de la propriété foncière dans les colonies de

l'A.O.F. Ce domaine comprend le camp militaire, le terrain de football, le relais, la recette perception, le tribunal, les bureaux et la résidence de la Circonscription Urbaine, les bureaux actuels du Carder, l'ancien bureau du Carder, le champ de l'UGDO, le logement de la Sonicog et la prison civile. Après 1960, L'Etat a agrandi son domaine pour accueillir de nouveaux équipements (deux collèges d'enseignement et plusieurs écoles de base) et la manufacture de tabac.

On relève très peu de réserves foncières de l'Etat, non exploitées. Les réserves existantes, qui datent de l'ère coloniale, ont été en grande partie squattées par les habitants de la ville (par exemple les titres fonciers 174 et 320 qui couvrent à eux deux environ 17 hectares et où a été installé le nouveau marché).

- Les activités économiques

Les activités économiques à Ouidah n'ont fait l'objet d'aucun recensement exhaustif. Le recensement général de 1979 a abordé la question pour l'ensemble du pays. L'enquête effectuée par le SERHAU en 1990 fournit des informations sur les secteurs d'activités et les emplois mais ne donne aucun renseignement au sujet des activités elles-mêmes ; ses résultats nous paraissent surestimés par rapport à l'observation directe.

Les données ci-dessous proviennent des registres de la Circonscription urbaine et recensent les activités le long des voies publiques, soumises à des taxes fiscales ; ces données sont assez proches de la réalité, très peu d'activités étant localisées à l'intérieur des concessions.

Artisanat

- Couture-broderie 47
- menuiserie 10
- ferronnerie 4
- Réparation auto et cycle 15
- Vulcanisateur 4
- Poterie 2
- Electricité 2
- Peinture-vitrierie 8

- Plomberie 1
- Photo 3
- Matelassier 2
- Coiffure 4
- Tissage 2
- Forge 5
- Horlogerie 2
- Bijouterie 2

Industrie

- cigarettes - allumettes SOBETA 1
- boulangerie 2
- Usine de glace 1
- Menuiserie 4
- Mécanique Saint-Stermetz 1
- Station de pompage de l'eau (SBEE) 1

Commerce

- Station d'essence 3
- Boutiques 10
- Buvette-restaurant 15
- Pharmacie 2
- Librairie 2
- Entrepôt-vente de ciment 3
- Centre de distri. boisson 1

Tourisme

- Hotel (21 chambres) 1
- Campement 1

L'usine de fabrication de cigarettes est née d'un projet de coopération entre la Chine populaire et le Bénin. Le marché béninois étant limité et la concurrence dans ce secteur terrible, cette société d'Etat fut chroniquement déficitaire et les autorités béninoises décidèrent en 1989 de la privatiser. A la suite d'un appel d'offre international, la société Rothmans (d'origine sud-africaine) emporta le marché.

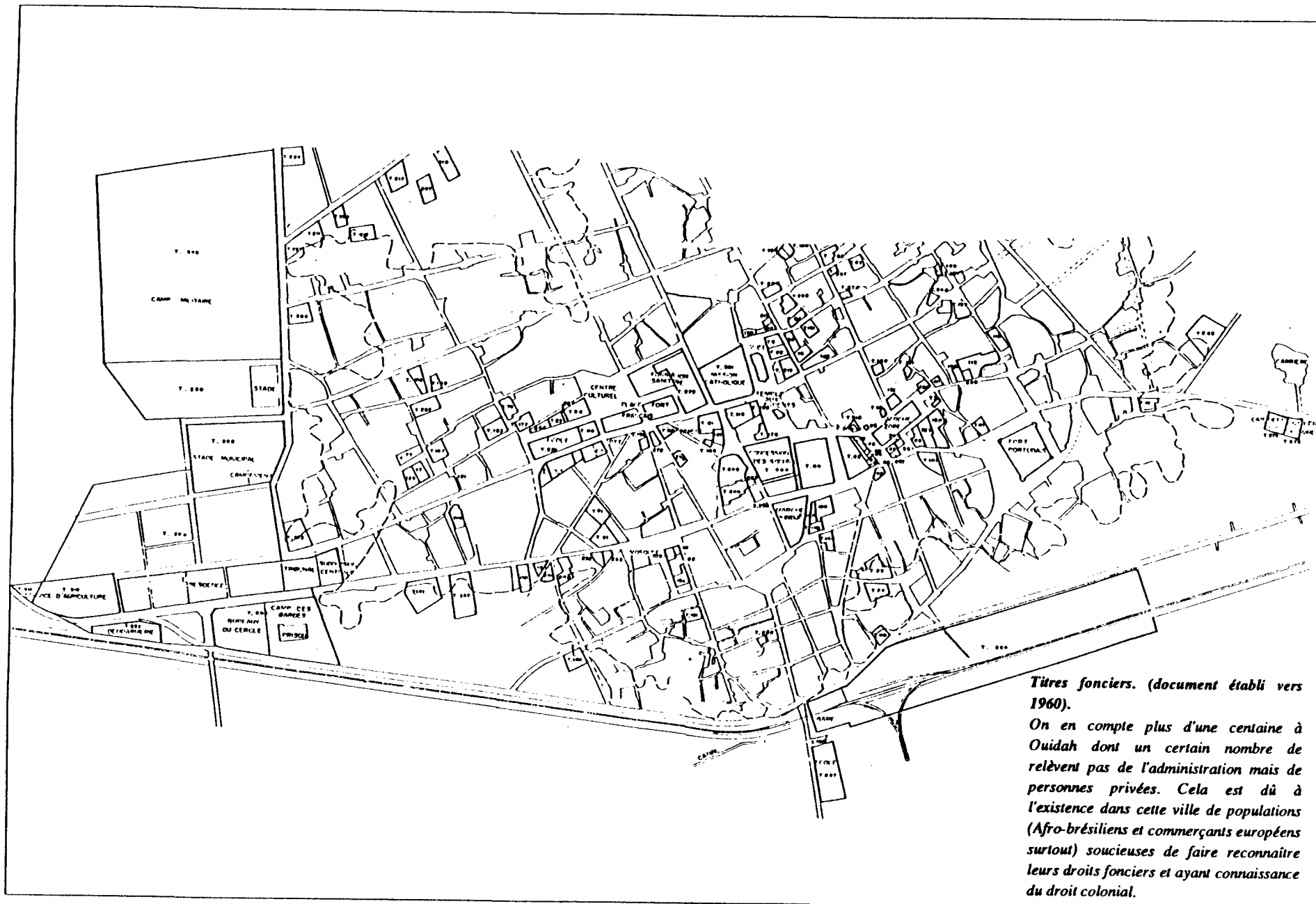
La nouvelle société, la SOBETA, société béninoise des tabacs et allumettes, créée en 1990, ne produit encore pas de tabac mais a produit environ dix millions

de cigarettes. Implantée dans les anciens locaux de la société d'Etat, situés le long de la déviation de Ouidah sur l'axe Cotonou-Lomé, elle occupe un terrain de sept hectares. La privatisation s'est traduite par une réduction de la main d'oeuvre qui compte aujourd'hui environ une centaine de personnes dont la moitié réside dans la circonscription urbaine de Ouidah.

L'atelier Saint Stermetz, créé en 1985 à l'initiative de l'archidiocèse de Cotonou, produit des équipements mécaniques et agricoles et forme des jeunes. Il compte actuellement dix ouvriers et cinq apprentis. Confronté à une absence de marché local, le promoteur de l'entreprise souhaite transformer l'atelier en un centre de formation technique.

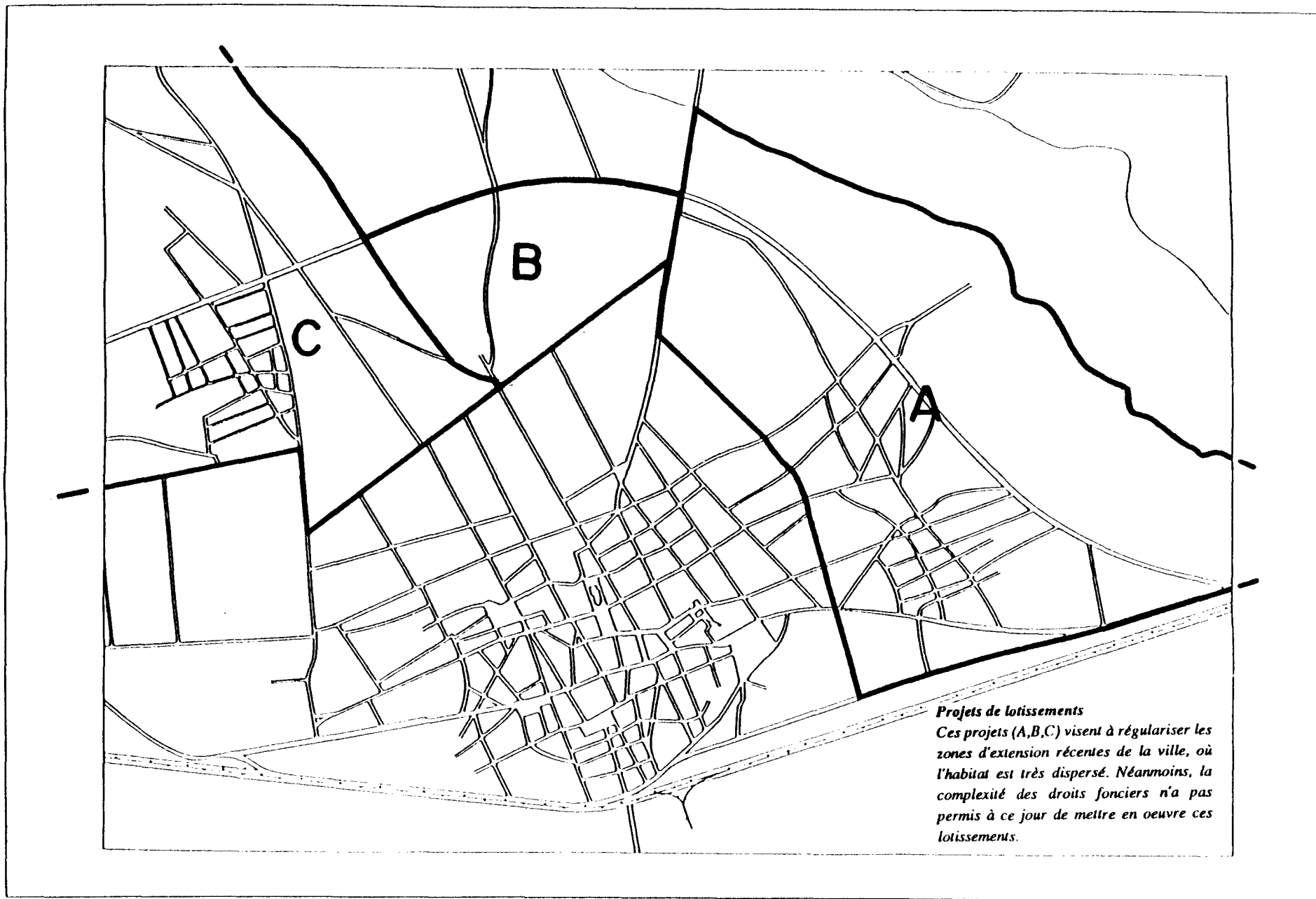
L'analyse de ces données montre la relative faiblesse des activités économiques. L'implantation de l'usine de tabac n'a pas eu d'effet d'entraînement. Ceci s'explique d'une part par la faiblesse du marché local et par l'attrait de la ville de Cotonou. Pour survivre, les artisans ont souvent une autre activité ; de plus, après plusieurs années en ville, la plupart émigre. Les activités artisanales et commerciales sont concentrées autour du marché Zobè et le long de l'axe principal de circulation dans la ville (cf carte). Selon les enquêtes effectuées en 1989, le secteur tertiaire occupe plus de 55% des actifs, le secteur secondaire (qui inclut les artisans) 23%, et le secteur primaire, le reste.

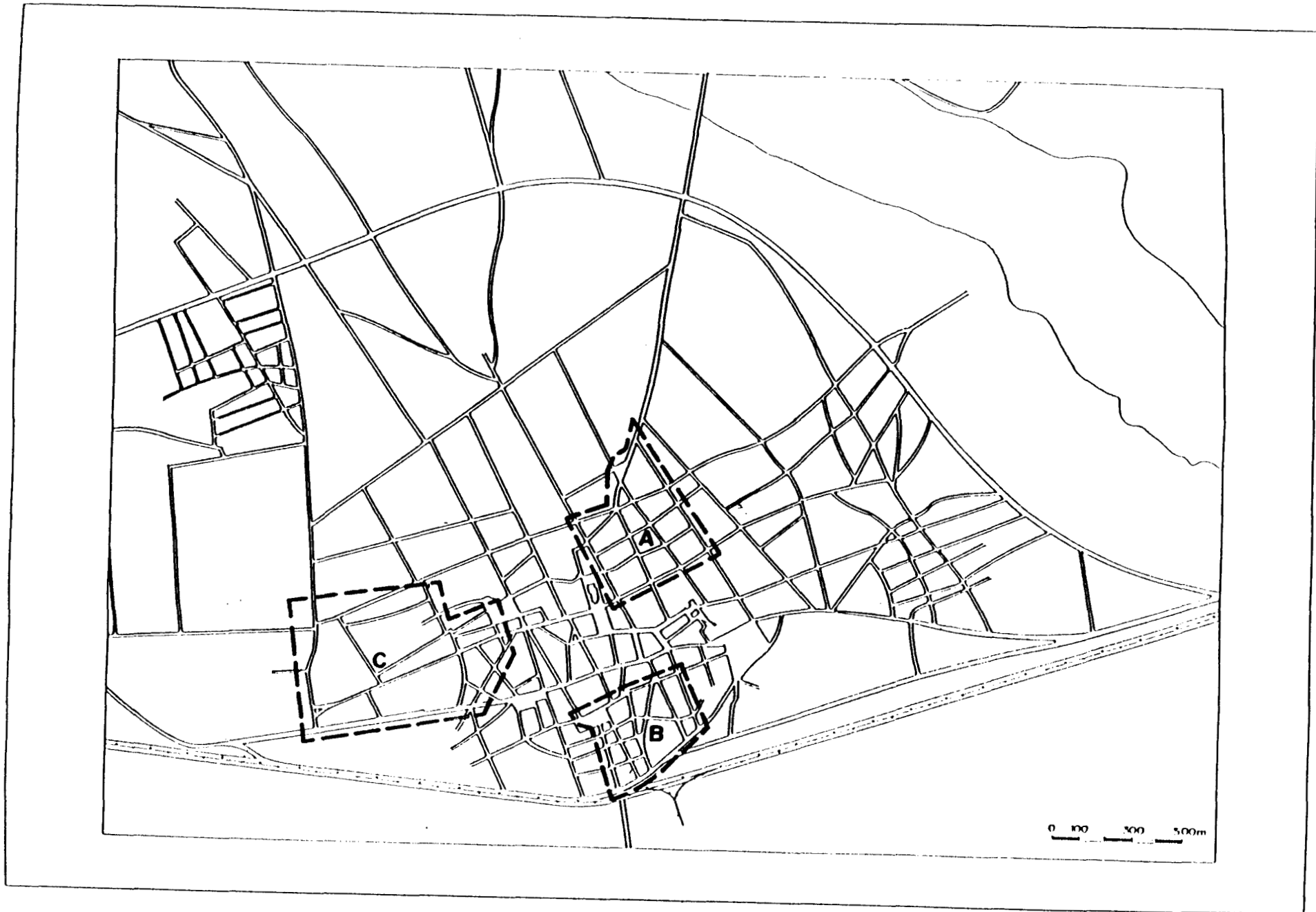
Les acteurs économiques locaux ont investi dans la création de petites unités de production dont le chiffre d'affaires n'excède pas 5 millions de CFA : boulangerie, fabrique de glace, menuiserie. Le secteur tertiaire est dominé par le petit commerce de détail, informel. Les entreprises commerciales, souvent récentes et de petite taille, se limitent à des boutiques, buvettes, bar-restaurants. La présence de l'Etat y est marginal et se limite au centre de distribution des boissons de la Béninoise et aux succursales de la Société de Ciment. Quant au transport urbain, il s'est développé à partir des années 1980 grâce aux taxis-motos : on en compte actuellement plusieurs centaines.



Titres fonciers. (document établi vers 1960).

On en compte plus d'une centaine à Ouidah dont un certain nombre de relèvent pas de l'administration mais de personnes privées. Cela est dû à l'existence dans cette ville de populations (Afro-brésiliens et commerçants européens surtout) soucieuses de faire reconnaître leurs droits fonciers et ayant connaissance du droit colonial.







Légende :

A Tissu urbain dans le quartier Fonframé

B Tissu urbain dans le quartier Sogbadji

C Tissu urbain dans le quartier Zomaï

ethnies :

X : Houéda

F : Fon

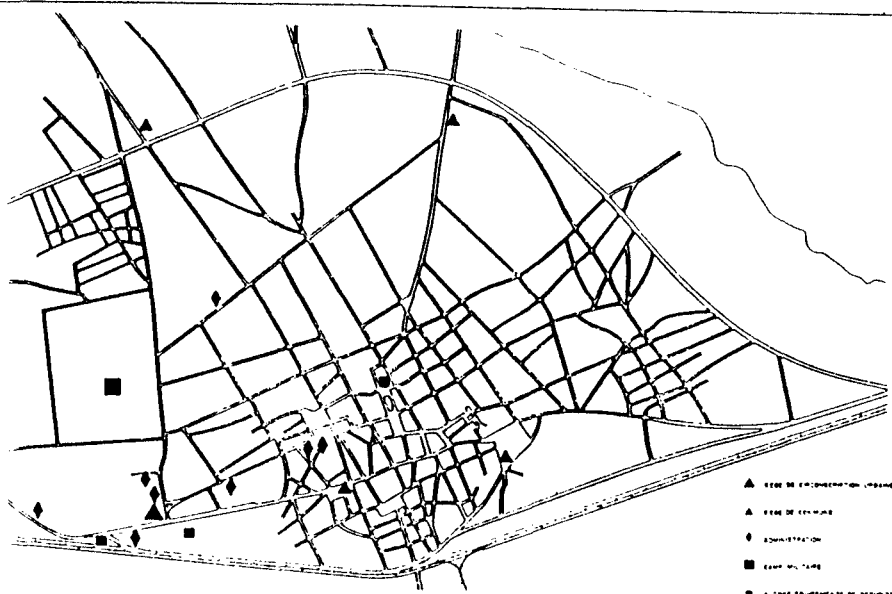
N : Nago, Yoruba

A : Afro-brésilien

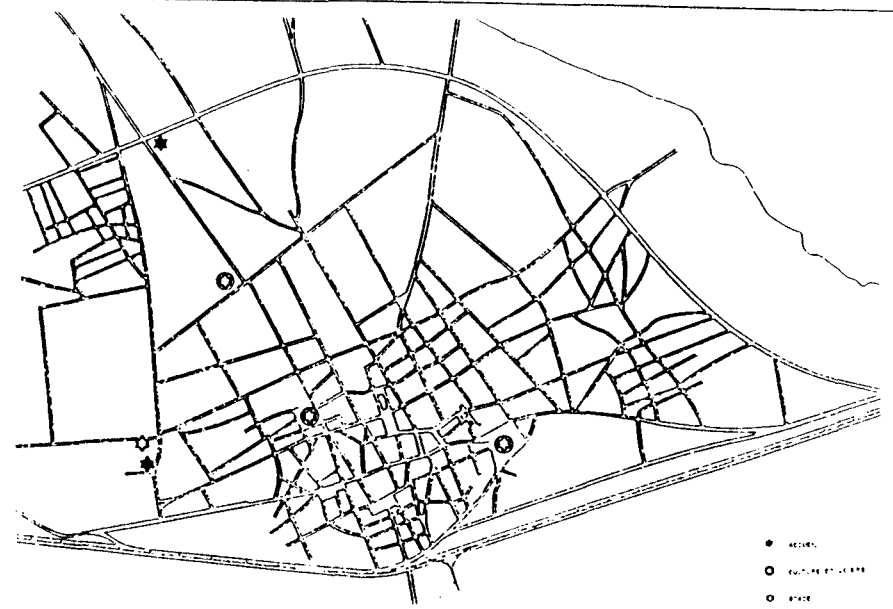
D : autres (Guin, Mina, Houla...)

Localisation de trois tissus urbains et origine ethnique des maisons mères recensées.

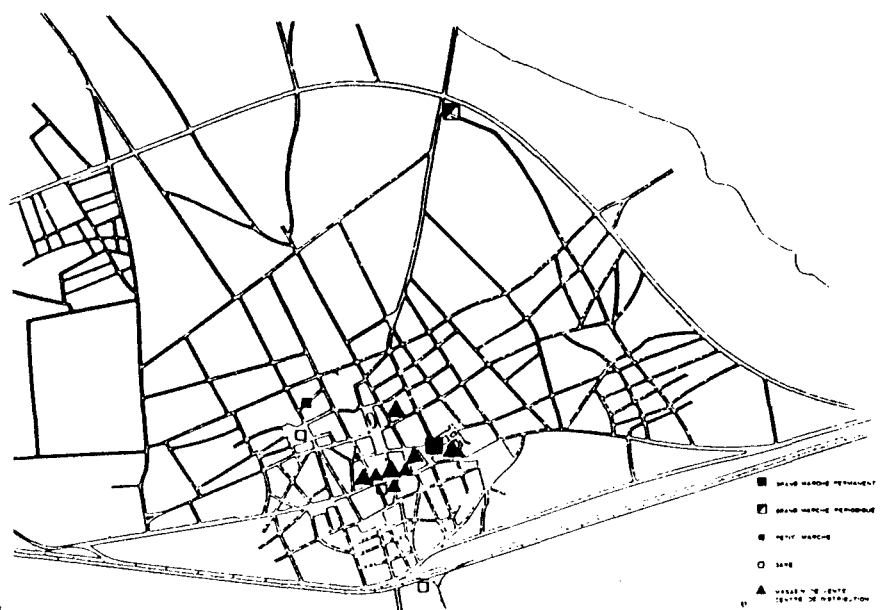
Ces cartes de tissus dispersés dans différents quartiers de la ville, Zomaï, Fonframé et Sogbadji, ne font pas apparaître de zone monoethnique et soulignent la relative homogénéité des tissus dans la ville même si l'on note la plus petite taille des parcelles dans le vieux quartier de Sogbadji.



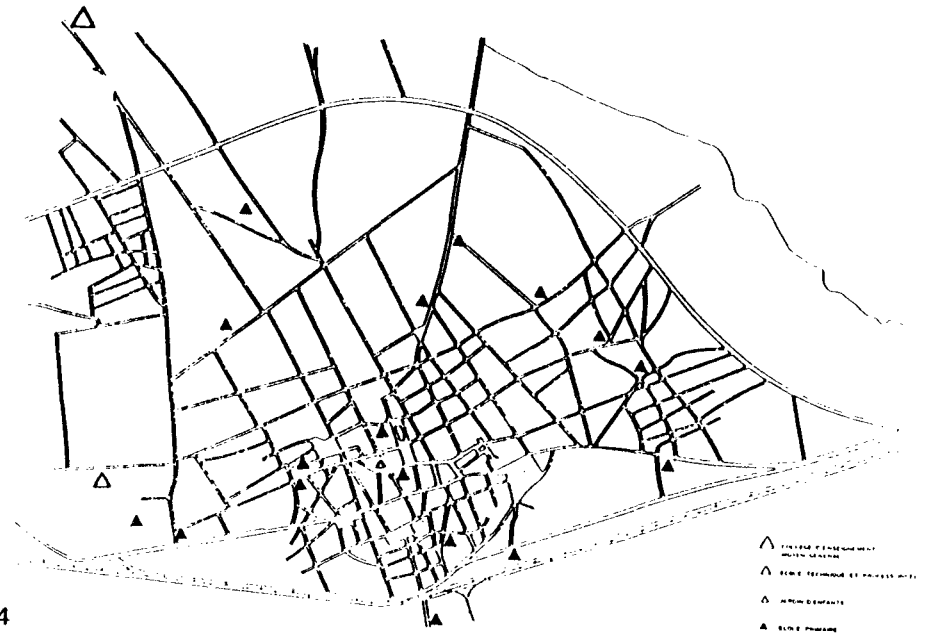
1



3



2

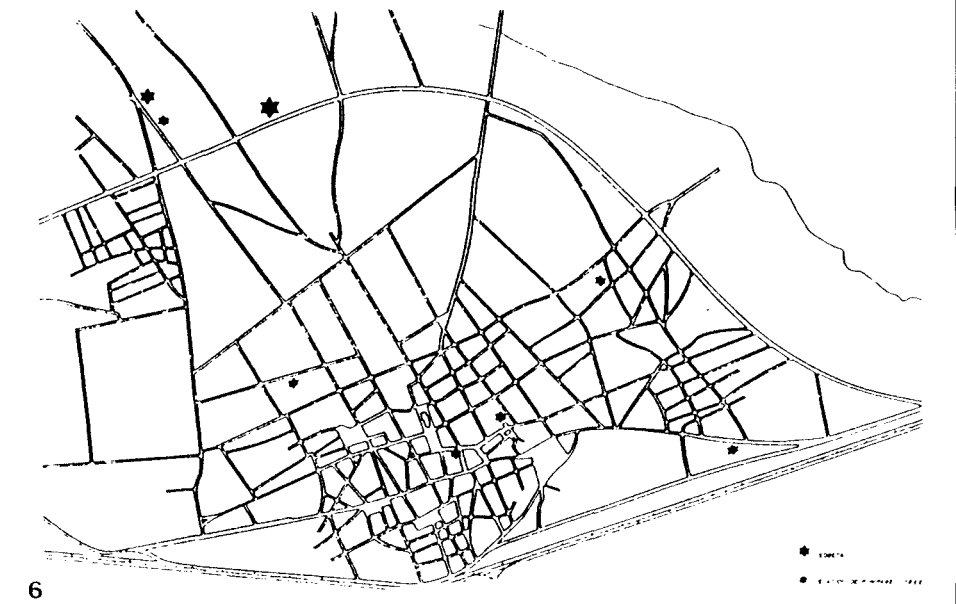
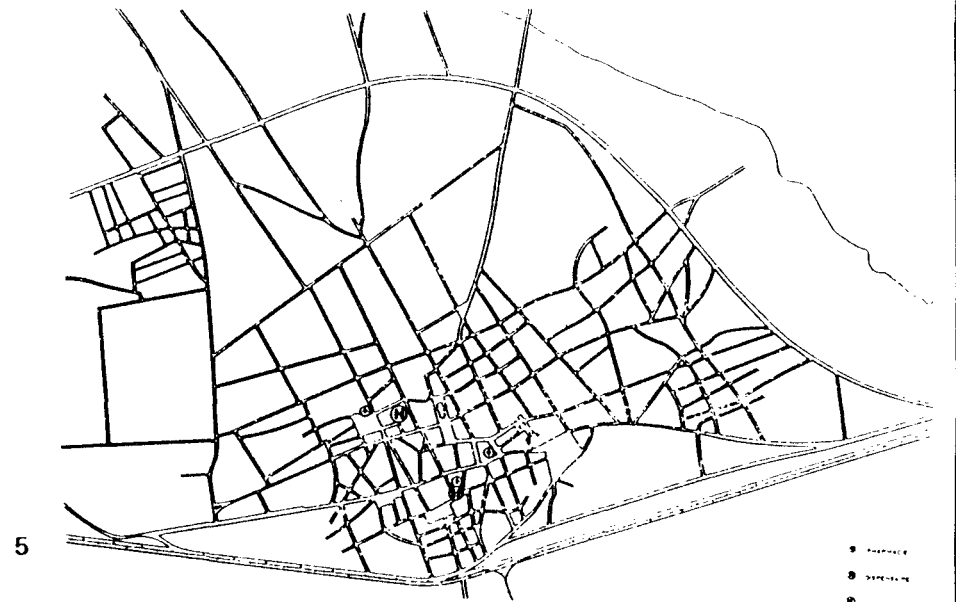


4

Cartes des équipements

- 1 : équipements administratifs.
- 2 : équipements commerciaux
- 3 : équipements culturels et de tourisme
- 4 : équipements scolaires
- 5 : équipements sanitaires
- 6 : équipements industriels et d'artisanat

Ces cartes indiquent le relatif bon niveau d'équipement de la ville, notamment si on la compare à d'autres villes du pays de même taille. Les équipements antérieurs à 1960 sont pour la plupart localisés dans le centre tandis que les équipements récents sont dispersés plus régulièrement (notamment les équipements scolaires). On note aussi l'attrait de la déviation le long de laquelle sont implantés des équipements importants (usine de cigarettes, hôtel...).





BIBLIOGRAPHIE

Agbo C.

Histoire de Ouidah du XV ème au XIX ème siècle. Avignon. Presses Universelles 1959.

Agbo B.

Ouidah, pôle de développement de la région Sud, Diplôme d'urbanisme, EAMAU, Lomé 1984.

Akinjogbin I.A.

Dahomey and its neighbours 1708 - 1818 Cambridge University Press 1967 234 P

Albeca d' A.

Les établissements français du golfe du Bénin, Librairie militaire Baudoin, Paris 1889.

Allen

Description de Ouidah et de Badagry, Annales maritimes et coloniales, Paris 1846.

Anignikin S.

Evolution historique, sociale et spatiale de la ville d'Abomey, PUB-URBANOR, Cotonou-Paris, 1985.

Asiwaju A.L.

The Adja - speaking peoples in Nigeria : a note on their origins settlement and cultural adaptation up to 1945 in Actes du colloque international sur les civilisations Adja - Ewé Cotonou 1 - 5 décembre 1977 PP. 105 - 133.

Barbot J.

A description of the coasts of North and South Guinea, London 1732.

Berbain S.

Etudes sur la traite des noirs au golfe de Guinée. Le comptoir français de Juda au XVIII ème siècle Paris Librairie Larose 1942.

Borghero A.

Lettre au sujet d'une carte de la cote des esclaves adressée à Mgr d'Avesac in Bulletin de la Société de Géographie Paris 1866.

Bouche P.

La Côte des Esclaves et le Dahomey, Plon, Paris 1885

Coquery-Vidrovitch C.

Le blocus de Whydah, 1876-1877, et la rivalité franco-anglaise au Dahomey, in cahiers d'études africaines, II, 3, pp. 373-419, Mouton, Paris 1962.

Cornevin R.

La République populaire du Bénin, Maisonneuve et Larose, Paris réédition 1981.

Dunglas E.

Contribution à l'histoire du moyen Dahomey (royaumes d'Abomey de Kétou et de Ouidah) in Etudes dahoméennes N° 19,20,21.

Dunglas E.

Les directeurs du Fort français de Ouidah (1704 - 1797). Etudes historiques extraites de l'histoire du Dahomey. in France - Dahomey N° 274 - 277 - 279 des 9 - 12 - 16 - 19 - 23 - 26 Janvier 1951.

Dantzig A.

Some late seventeenth century british views on slave coast in Peuples du Golfe du Bénin Paris Karthala-C.R.A. 1984.

De Meideiros F. (études réunies par)

Peuples du Golfe du Bénin, Khartala-CRA, Paris 1984.

Desribes Abbé

L'évangile au Dahomey, Histoire des Missions africaines de Lyon, Imprimerie centrale, Clermont-Ferrand 1877.

Duncan J.

Travell in West Africa in 1845 and 1846 London : Richard Bentley 1847, deux volumes.

Foa E.

Le Dahomey, Hennuyer, Paris 1895.

Forbes F.E.

Dahomey and Dahomans. Being the journal of two missions to the kings of Dahomey in the years 1849 - 1850 London Frank Cass 1966 - 2 volumes.

Garcia L.

Le royaume du Dahomé face à la pénétration coloniale 1875-1894, Karthala, Paris 1988.

Gavoy

Notes historiques sur Ouidah ; in Etudes Dahoméennes N° 13 p.145

Isert P. E.

réédition 1989, Khartala, Paris

Juhé-Beaulaton D.

Mémoire de maîtrise d'histoire, Université Paris 1, 1988.

Karl A.E.

Traditions orales au Dahomey - Bénin. Niamey. Centre régional de documentation pour la tradition orale. Septembre 1974.

Karl A. E.

Les populations du Mono béninois. Esquisse historique ; in Médeiros. F. (de) : peuples du Golfe du Bénin Paris : Karthala - C.R.A. 1984 PP 243-268

Labarthe P.

Voyage à la côte de Guinée où description des côtes d'Afrique depuis le Cap Jagrin jusqu'au Cap Lopez Gonslaves (Paris 1803)

Labat R.P.

Documents de voyage du Chevalier Des Marchais en Guinée. Iles voisines et à Cayenne (fait en 1725 -1726) ; in Etudes Dahoméennes N°15-16 PP 47-71, Porto-Novo 1966.

Labouret H.- Rivet

Le royaume d'Arda et son évangélisation au XVIIè siècle, Institut d'Ethnologie, Paris 1929.

Laffite L.

Le Dahomey, souvenirs de voyage et de mission, Tours 1873.

Law R.

Between the sea and the lagoons, the interaction of maritime and inland navigation on the precolonial slave trade, in Cahiers d'Etudes africaines, n° 114, XXIX 2, Mouton, Paris 1989.

Merlo Ch. et Videau P.

Dangbé et le peuplement Houéda ; in peuples du Golfe du Bénin Paris Karthala C. R.A. 1984

Marty P.

L'Islam au Dahomey - Paris Leroux 1926 118 pages

Mondjannagni A.C.

Campagnes et villes au sud de la République populaire du Bénin, Mouton, Paris-La Haye 1977.

Newbury C.W.

The western slave coast and its rulers, Clarendon Press, London 1961.

Oloudé B. - Sinou A.
Porto-Novo, ville d'Afrique noire, Editions
Parenthèses/ORSTOM, Marseille Paris 1989.

Pazzy R.
Aperçu sur l'implantation actuelle et les migrations an-
ciennes des peuples de l'aire culturel Adja Tado ; in
Peuple du Golfe du Bénin Paris Karthala C.R.A. 1984.

Pazzy R.
Introduction à l'histoire de l'aire culturelle Adja Tado,
Lomé inse/UB 1979 323 pages.

Turner J.M.
Les Brésiliens : the impact of former Brazilian slaves
upon Dahomey, PH. D, Boston University, Boston 1975.

Van Dantzig A.
Les Hollandais sur la côte de Guinée, Société française
d'Histoire d'Outre-Mer, Paris 1980.

Verger P.
Les Afro-Américains Dakar, Mémoire de l'IFAN N 27
1952 270 pages.

Verger P.
Les côtes d'Afrique Occidentale entre (Rio Volta et Rio
Lagos) 1535 - 1773 in Journal de la Société des Africa-
nistes N 38 (1968) PP. 35 - 58

Verger P.
Flux et reflux de la traite des nègres entre le Golfe de Bé-
nin et Bahia de Todos los Santos, du XVIIIème au
XIXème siècle. Paris, Mouton, 1968, 720 pages.

Verger P.
Le fort Saint Jean-Baptiste d'Ajuda, Mémoire de l'Institut
de recherches appliquées du Dahomey, 1966.



DEUXIEME PARTIE : LE PATRIMOINE

Le concept de patrimoine dans les sociétés africaines "traditionnelles" ne repose pas comme en Europe sur le "culte" d'objets matériels dont l'état et l'esthétique signalent la valeur, éventuellement marchande. Le patrimoine est avant tout au Bénin un patrimoine spirituel et familial rappelé non par des objets mais par des pratiques religieuses. Les temples ne sont que des signes de même que les maisons familiales et n'ont pas de valeur en tant que tels, ce qui explique en partie l'absence d'entretien (dû aussi au départ de ces maisons des chefs de famille et des membres les plus fortunés). S'il fallait trouver un culte "matériel" qui se rapproche des pratiques occidentales dans ce domaine, il faudrait le trouver dans le culte des morts qui amène la construction de bâtiments, généralement bien entretenus.

Ouidah est sans doute avec Abomey au Bénin la ville qui rappelle le plus à travers les pratiques culturelles l'organisation traditionnelle de la société. Si toutes les cultures de cette région développent le culte des morts, la société Fon semble celle où les rituels sont les plus nombreux, au moins au Bénin, ce qui explique leur importance dans ces deux cités, respectivement centre économique et centre politique de l'ancien royaume.

L'image de Ouidah en tant qu'élément du patrimoine national présente au Bénin deux facettes contradictoires, l'une valorisante, l'autre dévalorisante. Les anciens Ouidanais émigrés dans les centres économiques du pays, valorisent leur cité et se rendent régulièrement aux cérémonies familiales. L'UGDO est une manifestation de ce souvenir et des solidarités qui unissent symboliquement les Ouidanais "de la diaspora du XX^e siècle". Il n'existe cependant pas un mouvement de retour vers cette ville, par exemple des retraités ; au delà de ces solidarités, il existe toujours des rivalités et des méfiances qui renvoient à de vieux conflits lignagers et qui ont par exemple des incidences foncières.

A l'inverse, de nombreux Béninois, des jeunes générations, rejettent aujourd'hui un passé qui rappelle des formes d'assujettissement. Ouidah, qui associe le souvenir d'une part de l'esclavage, d'autre part des liens de subordination existant à travers les cultes dans les

familles, ne peut dans cette logique qu'être rejeté. Les quartiers centraux et par extension la ville sont des symboles de "vieillesse" et nombreux sont ceux qui aimeraient voir les traces d'un passé douloureux banalisé à l'image du paysage de Cotonou. Dans ce contexte, on comprend mieux pourquoi la dégradation des vieilles demeures et des temples n'est pas vécu comme un problème. Ce phénomène n'est pas d'ailleurs spécifique à Ouidah et se remarque dans toutes les cités anciennes du Bénin.

La représentation culturelle du patrimoine d'une part, le regard porté sur le passé d'autre part sont les deux principales causes sociologiques du processus de dégradation de l'espace bâti ancien de Ouidah, accéléré en outre par le départ des acteurs économiques. Cet état de fait n'est cependant pas irréversible. Le rejet du passé est une attitude que l'on trouve dans toutes les sociétés à différents moments de leur histoire et il prend des formes plus ou moins violentes. Les périodes de la traite et de la colonisation, vues souvent dans une continuité, sont encore aujourd'hui rejetées comme si elles étaient trop proches. Mais peu à peu, l'éloignement dans le temps et surtout les nouvelles influences extérieures font qu'un certain détachement peut se développer au point qu'un regard distancié voire esthétique pourra un jour être porté sur les paysages évocateurs de ces périodes. C'est le cas par exemple de la société brésilienne en ce qui concerne l'économie de traite et la colonisation. Dans un tel contexte, qui se développera d'autant plus vite que le pays trouvera un certain équilibre politique et économique, une valorisation patrimoniale de type occidental orientée vers les objets prend tout son sens.

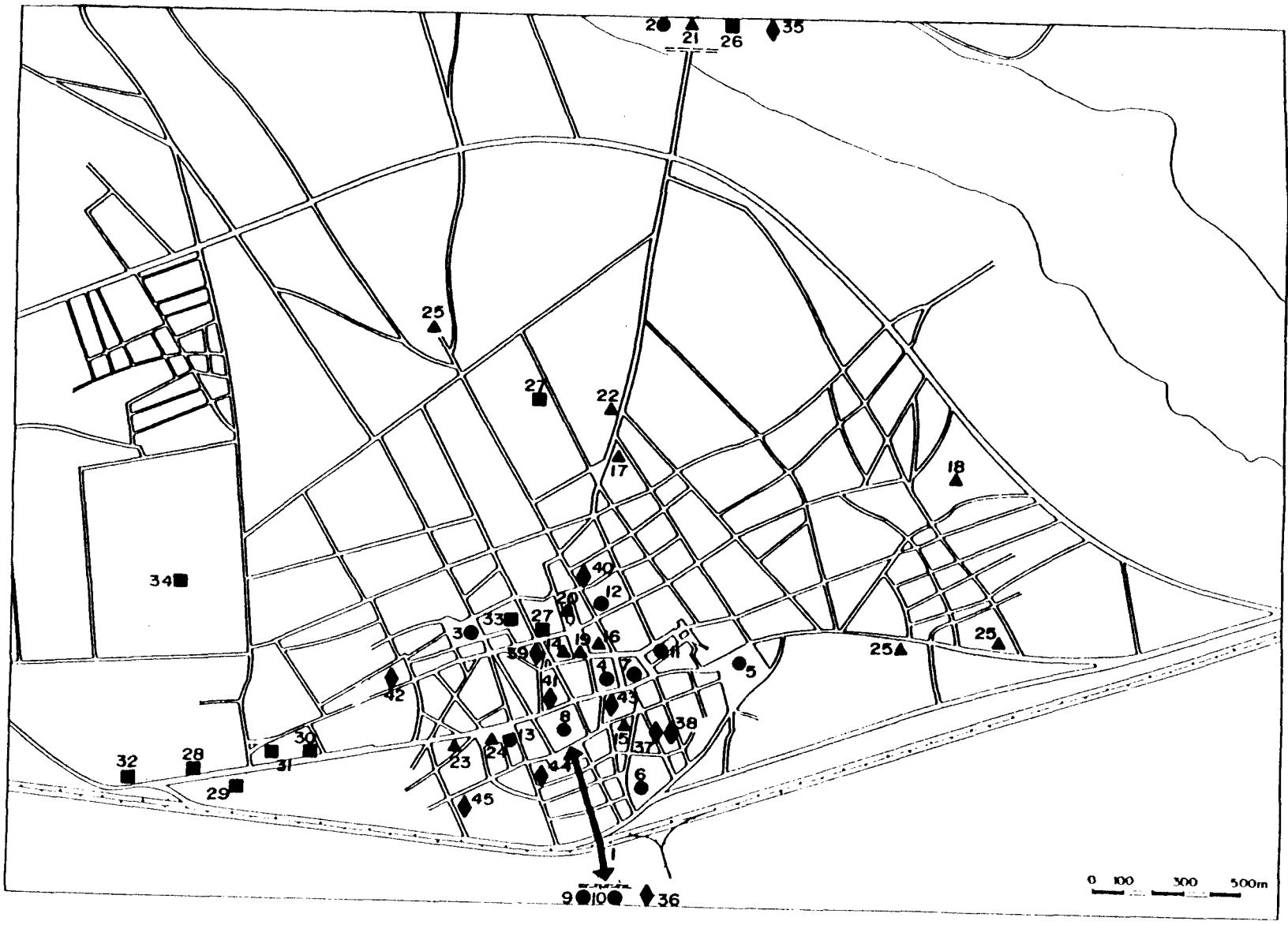
Au niveau des cultes, le processus de transformation n'obéit pas aux mêmes lois. Si Ouidah symbolise un certain archaïsme, c'est parce que dans le reste du pays les mentalités ont évolué. Les jeunes générations notamment rejettent l'assujettissement lié aux pratiques culturelles mais n'ont pas nécessairement un rejet de la symbolique culturelle, comme en témoignent les phénomènes syncrétiques ou l'adhésion à plusieurs systèmes culturels (catholique/vodun).

A l'échelle internationale, et d'un point de vue patrimonial, Ouidah est en Afrique noire un des principaux lieux mémoriaux de la traite au même titre que Gorée au Sénégal ou El Mina au Ghana. De ce point de vue, la cité peut devenir un pôle touristique majeure à condition que les visiteurs (principalement occidentaux) y trouvent suffisamment d'éléments susceptibles de leur rappeler cette histoire, ce qui n'est pas le cas actuellement malgré les actions entreprises.

Le tourisme culturel auquel cette ville peut prétendre n'est pas cependant pas perçu comme un atout potentiel d'un point de vue économique, aussi bien par les décideurs locaux qui voient dans les investissements culturels des investissements à fonds perdus, que par les habitants qui préféreraient l'installation d'entreprises (cf les demandes de projets de l'UGDO auprès de la ville de Pritchard). Il convient donc de sensibiliser ces différents acteurs à cette dimension tout en se souvenant que pour que le tourisme devienne un facteur positif de développement et non pas un élément de déstructuration culturelle et pour qu'il ait des retombées sur la majorité de la population, on ne peut se suffire d'actions ponctuelles reposant principalement sur la restauration de quelques bâtiments prestigieux. Il est nécessaire de concevoir une stratégie plus ambitieuse associant le plus grand nombre d'acteurs.

Cet inventaire du patrimoine bâti, qui n'est pas exhaustif, vise plusieurs objectifs : en premier lieu repérer et analyser des sites qui risquent un jour de disparaître en raison du processus de dégradation qui les affecte, et en ce sens, apporter un témoignage sur des espaces qui auront peut-être disparu dans une dizaine d'années. En second lieu, élaborer un premier outil pour tous ceux, usagers et décideurs, qui souhaitent engager à court terme une politique patrimoniale.

Nous avons classé les différents sites présentant un intérêt patrimonial selon des catégories qui ne recouvrent pas les formes de distinction traditionnelles et qui ne suivent pas un ordre historique ou géographique. Dans la mesure où l'histoire de Ouidah renvoie à plusieurs registres culturels, le découpage retenu, même s'il présente l'inconvénient de classer dans une catégorie des sites qui relèvent de plusieurs domaines (économique, religieux, politico-administratif et domestique), nous semble le plus pratique pour rendre compte de la cité dans sa diversité et des formes patrimoniales propres à chaque catégorie. Enfin, pour certains sites significatifs, nous avons joint un descriptif détaillé des bâtiments qui permet de mieux repérer les modes de construction ou d'organisation spatiale.



Cartes des sites étudiés, dans la ville et dans ses environs

- ▲ espaces religieux
- espaces économiques
- espaces politiques et administratifs
- ◆ espaces domestiques

● **Espaces économiques**

- 1 route des Esclaves
- 2 village de Savi
- 3 place du fort français
- 4 site du fort anglais
- 5 fort portugais
- 6 site supposé du comptoir hollandais
- 7 site supposé du comptoir danois
- 8 domaine du Chacha
- 9 village de Zoungbodji
- 10 village de Djegbadji
- 11 marché Zobè
- 12 maison de commerce Tognisso
- 13 maison de commerce Diogo

▲ **Espaces religieux**

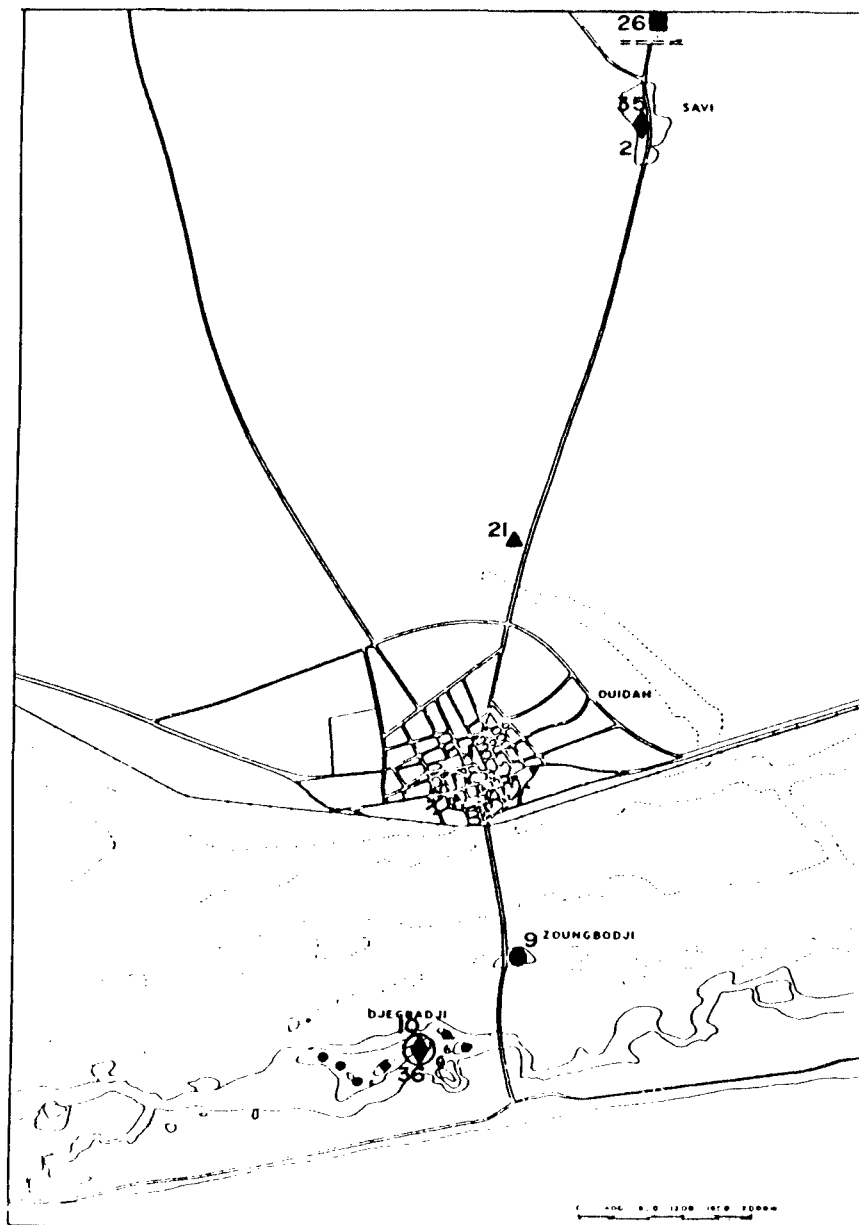
- 14 temple du python
- 15 temple Daagbo Hounon
- 16 temple Mahou Adimoula
- 17 temple Ninssouhoué
- 18 forêt sacrée Kpassè
- 19 place Agoli
- 20 basilique
- 21 grand séminaire
- 22 temple protestant
- 23 ancienne mosquée
- 24 grande mosquée
- 25 cimetières publics

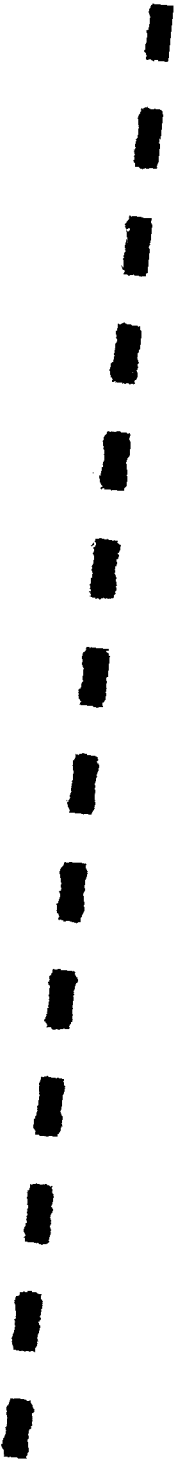
■ **Espaces politiques et administratifs**

- 26 Abomey
- 27 domaines du Yovogan
- 28 Résidence
- 29 ancien bureau du Commandant de cercle
- 30 maison du Brésil
- 31 ancien tribunal
- 32 Chalet CARDER
- 33 hôpital
- 34 camp militaire

◆ **Espaces domestiques**

- 35 concession Aza
- 36 concession Zoglo
- 37 concession Zossoungbo
- 38 concession Dossou Yovo
- 39 concession Ahossi
- 40 villa Adjavon
- 41 concession De Souza
- 42 concession Ologoudou
- 43 villa Saint-Pierre
- 44 domaine Quenum
- 45 villa Assani





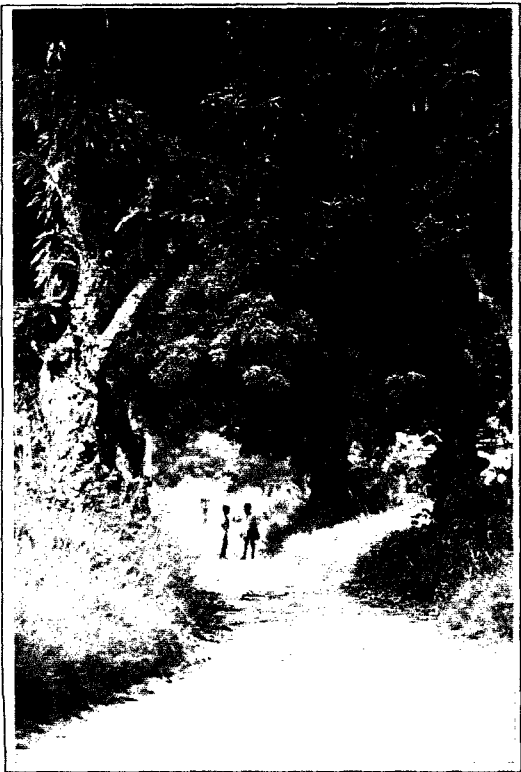
I LES ESPACES ECONOMIQUES

Il peut paraître paradoxal de présenter d'abord les espaces économiques d'une ville qui aujourd'hui n'est plus dans ce secteur que l'ombre d'elle-même. Néanmoins Ouidah a existé et s'est développé principalement pour des raisons économiques contrairement aux autres anciennes cités de la région, comme Abomey ou Porto-Novo par exemple, qui étaient aussi des capitales politiques.

Les nombreux sites qui témoignent de cette intense activité ne sont pas concentrés et prennent des formes diverses. La traite des esclaves se déroulait dans différents sites à l'intérieur et à l'extérieur de la ville : les esclaves furent d'abord stockés dans les capitales des royaumes, Sahé d'abord puis Abomey. Gléxwé/Ouidah faisait fonction d'entrepôt avant de devenir un comptoir. Les esclaves y furent alors acheminés pour la vente. Après avoir été enfermés dans les différents forts, ils étaient amenés à la plage pour être embarqués sur les navires mouillant au large.

La production de l'huile de palme qui se substitue au XIX^e siècle à l'activité de traite amène la création de plantations tout autour de la cité et l'installation de maisons de commerce en ville. Depuis le début du XX^e siècle, l'activité économique est fortement réduite à Ouidah et tous ces lieux ont perdu leur fonction première et sont souvent très dégradés.

*La route des Esclaves .
Elle traverse des paysages très
variés.*



1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

1 LES LIEUX DE LA TRAITE DES ESCLAVES

Cette activité se manifeste spatialement sous des formes diverses, depuis des enclos où sont stockés les esclaves sous des tentes de paille jusqu'aux forts en passant par les factoreries, c'est-à-dire les comptoirs des Européens installés dans des maisons construites par les habitants. Centre de stockage et de redistribution des esclaves, Ouidah n'est qu'une étape sur la route de la traite qui s'achève en Afrique à quelques kilomètres en bordure de la mer et qui débute dans la brousse et dans les villages de l'intérieur, là où les esclaves sont capturés.

Les forts furent dans un premier temps de simples lieux de stockage de marchandises et ne présentaient pas des qualités défensives comme les forts hollandais ou danois de la Côte de l'Or. Elles n'étaient destinées qu'à protéger les marchandises des pillards et les Européens des débordements des populations locales. Ouidah étant un comptoir où la concurrence entre nations européennes était autorisée par le roi, les forts ne pouvaient être attaqués par des négriers. C'est ce qui explique leur faiblesse défensive et leur localisation, à plusieurs kilomètres de la côte, ce qui rendait impossible la protection des navires.

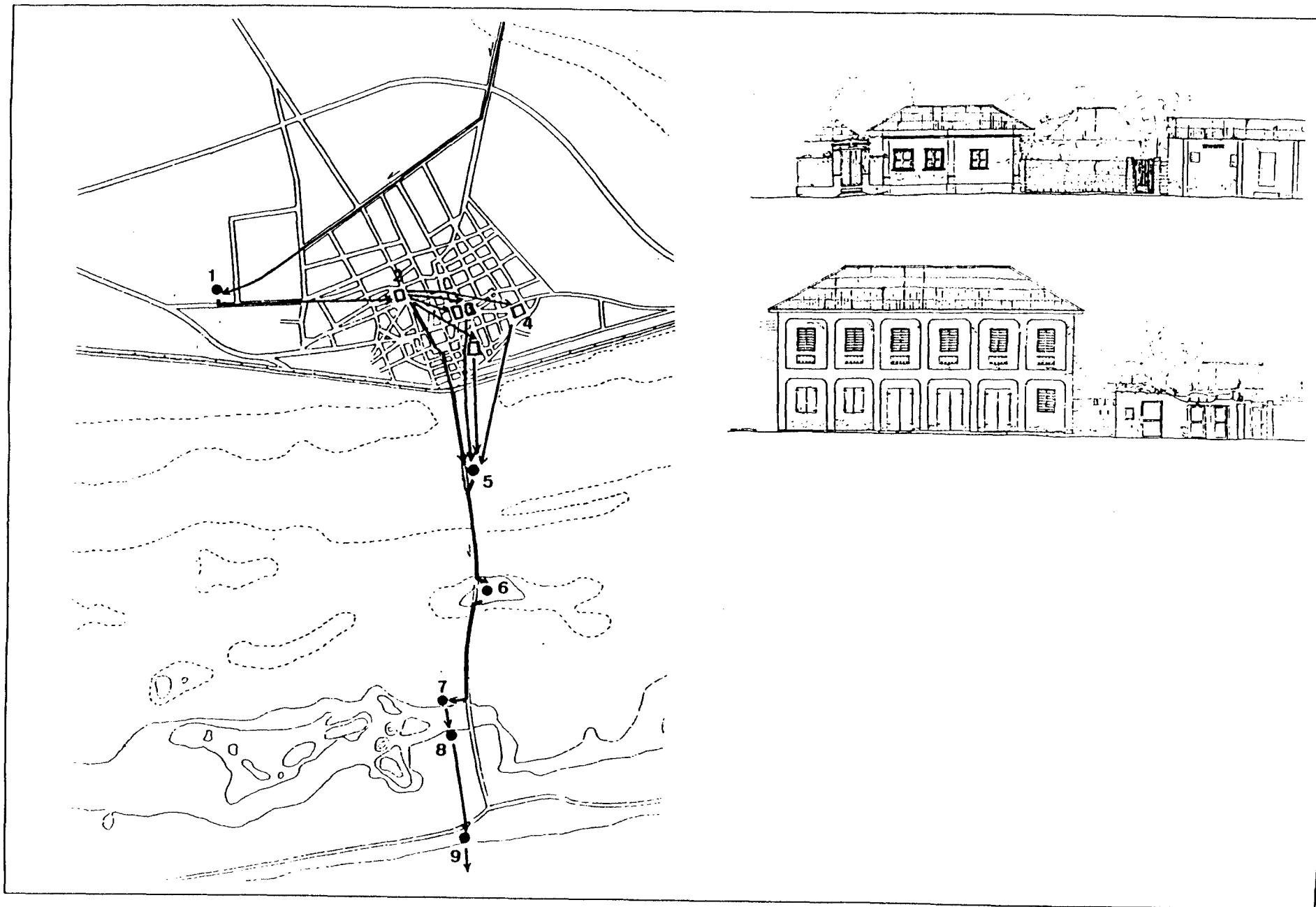
LA ROUTE DES ESCLAVES

La route qui mène de Ouidah à la plage, surnommée "Route des Esclaves", n'est que la partie finale de l'itinéraire accompli par de nombreux esclaves sur le sol africain. Les hommes capturés par les troupes du roi du Danxomè, avant d'être envoyés à Ouidah pour la traite, étaient regroupés dans la ville d'Abomey. Dès que le Koussougan (le douanier du roi) était informé de l'arrivée de navires négriers, ils étaient acheminés, attachés par des chaînes, vers Ouidah.

Le premier lieu de stationnement des esclaves à Ouidah était situé derrière l'actuel camp militaire. Les représentants du roi les répartissaient dans les "barracons" (les abris) et choisissaient ceux auxquels ils ont droit. Les esclaves étaient ensuite acheminés vers les forts où s'effectuait la plupart des ventes puis étaient dirigés vers le sud de la ville. Ils empruntaient l'itinéraire connu aujourd'hui sous le nom de route des esclaves et qui, à cette époque, devait être plus sinueux que l'actuel tracé (qui date du début du siècle). Cet itinéraire a pu aussi varier sur deux siècles de même que les différentes activités qui s'y déroulaient. A titre d'illustration, en nous référant à l'étude de Simone Berbain, nous en proposons la description suivante qui rend compte de certaines modalités de ce commerce, lesquelles ont évolué avec le temps (la description d'Isert vers 1790 signale par exemple que les esclaves étaient marqués au fer dans les forts).

Les esclaves, après être sortis de la ville croisaient "l'arbre des Capitaines" dont ils faisaient trois fois le tour. Sous cet arbre (qui a aujourd'hui disparu), on raconte que le roi du Dahomey, Agadja, et les siens, en poursuivant le roi Houéda Houffon, burent pour la première fois du gin. L'arbre fut ensuite divinisé. Les négriers qui rendaient visite au roi y faisaient une pause ; après en avoir fait eux-aussi trois fois le tour et s'être rafraîchis, ils présentaient au Koussougan, le "douanier" du roi, les cadeaux destinés au roi, au Yovogan aux cabecères et à lui-même. Le Koussougan jugeait si les cadeaux étaient suffisants et les autorisait ou non à poursuivre leur chemin.

La chaîne d'esclaves poursuivait sa route jusqu'au village de Zoungbojdi, où les esclaves étaient marqués au fer chaud, avant d'être amenés au bord de la lagune où étaient amarrées des barques affrétées par les négriers pour les faire traverser. Les esclaves étaient divisés en



fonction du type d'échange auquel ils étaient destinés (tabac, fusils, alcool...). La marchandise livrée, les barques traversaient la lagune et étaient accueillis par un représentant du roi, Gankpè, qui effectuait un dernier contrôle avant de les remettre aux négriers. Ces derniers les dirigeaient ensuite vers la plage et les regroupaient dans des enclos en paille ou sous des apatams en attendant l'arrivée des pirogues qui les transportaient jusqu'aux navires.

Le trajet depuis Ouidah jusqu'aux navires négriers qui compte une dizaine de kilomètres durait souvent plusieurs jours. Paul Erdman Isert en donne en 1785 la description suivante :

Les forteresses ainsi que les négrieres sont à un mille plus avant dans les terres. Avant qu'on y arrive, il faut passer la rivière de Popo (la lagune) et divers marais, qui au reste ne sont pas profonds, et sont tous guéables. Cela rend cependant le port des marchandises assez incommode et coûteux. Il faut que chaque navire élève une tente sur la côte pour y recevoir les marchandises qu'on débarque. Le vice-roi (le Yovogan) donne un nègre sûr pour empêcher le pillage ; ce Nègre reçoit tant chaque semaine. Cette tente sert aussi à donner le signal de l'arrivée de quelque navire, ou pour avertir si le passage de la barre est bon ou dangereux, ou pour d'autres avis pareils. Le vice-roi donne encore à chaque navire un Nègre qu'on appelle le conducteur. Il doit se rendre chaque matin à la factorie, pour s'informer si dans la journée on transportera quelque marchandise, auquel cas il va à la barre, reçoit les effets, et pourvoit à ce qu'ils soient transportés à la factorie, sans qu'il y manque rien, ce dont il est responsable, et paie ce qu'il peut avoir été volé.

La fin de la traite n'entraîne pas la disparition de cette route. Jusqu'au début du XX^e siècle, Ouidah demeure un centre de transit des marchandises. Une douane est installée en bord de mer pour contrôler les opérations. Comme du temps de la traite des esclaves, les marchandises sont débarquées en pleine mer depuis les navires sur des pirogues qui les acheminent à la côte. Des porteurs les amènent vers la ville et empruntent l'ancien itinéraire des esclaves, élargi afin de faciliter le transports

des fûts d'huile de palme. En outre, Lors de la conquête coloniale, plusieurs garnisons stationnés à Ouidah effectuent leurs exercices sur la plage. Afin de faciliter le déplacement des troupes, l'administration fait construire un pont en rôniers sur la lagune.

La concurrence de Porto-Novo puis de Cotonou fait que les activités commerciales diminuent rapidement au début du XX^e siècle. En 1938, la douane est fermée. Le pont sur la lagune, non entretenu, devient impraticable. La traversée se fait de nouveau avec des pirogues. Ce n'est qu'en 1985 qu'un nouveau pont sera construit. Quant au bâtiment de la douane, longtemps en ruines, il a été intégré dans le projet d'hôtel en cours de construction.

Cet itinéraire particulièrement fort dans l'histoire béninoise n'est pas ponctué hors de Ouidah par des édifices remarquables. Les cérémonies comme les échanges qui s'y déroulaient n'appelaient pas nécessairement la construction d'édifices particuliers, exceptés des huttes pour se protéger du soleil. Ainsi, en bord de mer, le seul édifice construit en "dur" fut l'ancienne douane.

D'un point de vue architectural, on peut noter aujourd'hui sur cette route une série de bâtiments situés tout au sud de la ville, à proximité de la gare, qui présentent des façades de style afro-brésilien. Elles ne datent cependant pas de l'époque de la traite et ont sans doute été construites au début du XX^e siècle (l'une d'elles a été partiellement reconstruite vers 1960). Leur présence souligne combien cette route conservait une fonction commerciale à cette époque. Plusieurs d'entre elles faisaient fonction de boutiques au rez-de-chaussée. Aujourd'hui, elles servent de logement et sont louées.

Par ailleurs, il faut souligner la qualité paysagère de cette route qui traverse plusieurs bois et une lagune avant de s'achever sur la plage (cf fiche environnement rural). De ce point de vue, elle mérite d'être valorisée.

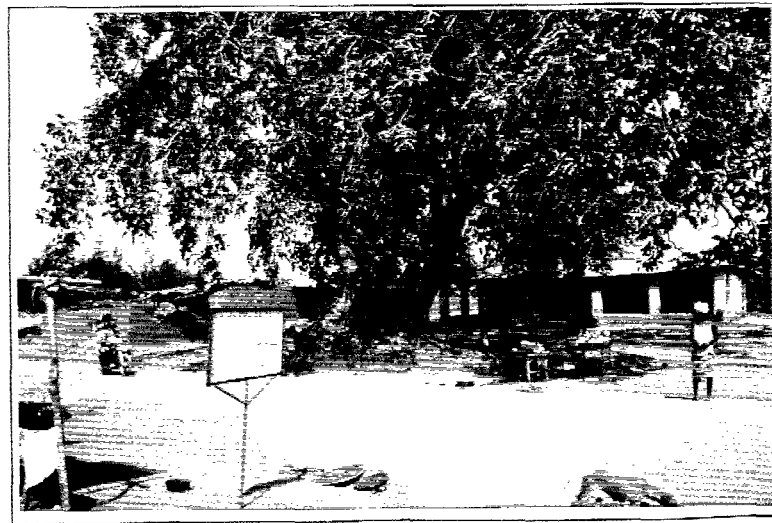
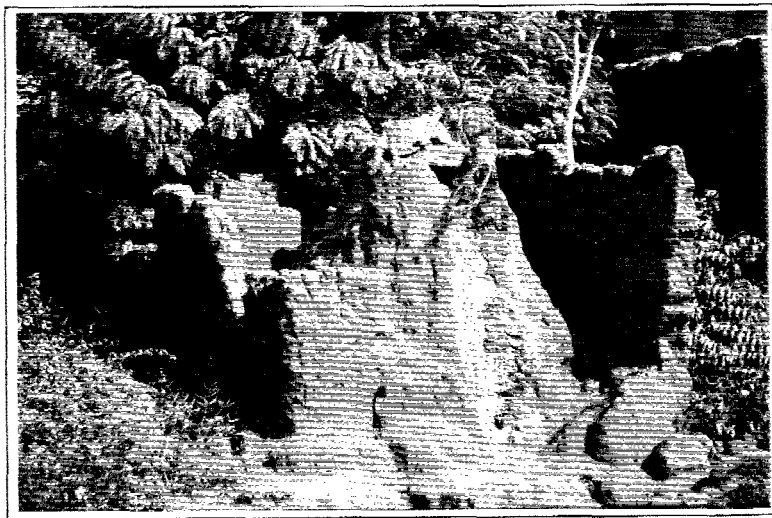
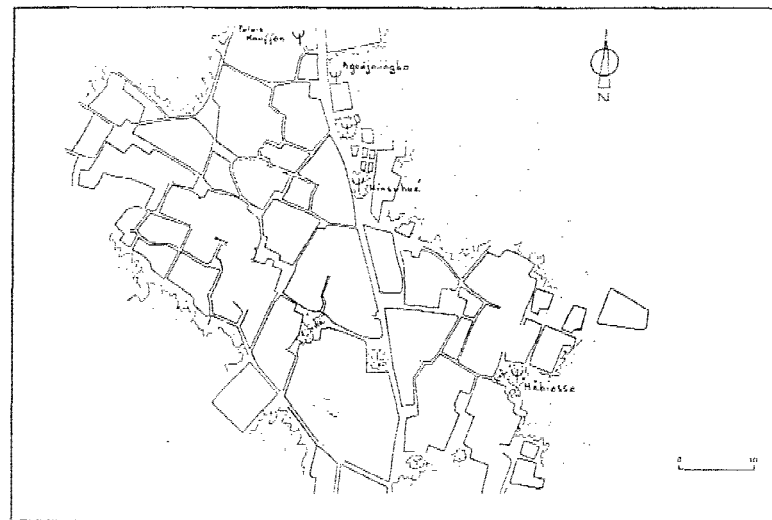
Itinéraire des Esclaves depuis Ouidah jusqu'à la mer.

- 1 : "barracón", lieu de stockage
- 2 fort français
- 3 fort anglais
- 4 fort portugais
- 5 arbre "du capitaine"
- 6 Village où sont marqués les esclaves
- 7 "douane"
- 8 lieu de réception des esclaves par les négriers
- 9 lieu d'embarquement des esclaves sur des pirogues en direction des navires qui mouillent au large

Élévation de bâtiments afro-brésiliens remarquables à la sortie sud de la ville.

Savi/Sahé.

Plan du village actuel où sont indiqués les principaux temples vodoun. Les ruines photographiées nous ont été présentées comme des traces de l'ancienne cité de Sahé. Il est peu probable que ces murs attestent de cette cité rasée au début du XVII^e siècle ; cette volonté d'en montrer des signes souligne une préoccupation patrimoniale. Le grand arbre photographié, situé en bordure de la route qui traverse le village est divinisé.





SAVI / SAHÉ

L'ancienne capitale Houéda nous est connue que des descriptions de voyageurs occidentaux et par quelques dessins du XVIII^e siècle, la ville ayant été rasée par les armées du Dahomey en 1727 (cf chapitre 1). Le village actuel de Savi est né à cette époque et a été établi à proximité de l'ancienne cité.

Les récits des visiteurs européens soulignent tous l'activité de l'ancienne cité Houéda où se côtoyaient des négriers français, anglais, hollandais et portugais installés chacun dans un comptoir. Le dessin et le plan publiés par Labat nous permettent de comprendre l'organisation spatiale du centre commercial et politique de la cité. On distingue les différents comptoirs qui ressemblent à de vastes concessions, même si certains édifices sont à étage. Ces domaines se jouxtent et sont situés à proximité du palais du roi, vaste enclos où les bâtiments ouvrent sur plusieurs cours intérieures, ce qui n'est pas sans rappeler l'organisation spatiale traditionnelle des palais dans l'aire culturelle Adja/Yoruba. Le dessin fait apparaître aussi (à l'extrémité droite) une galerie bordant un édifice du palais, marque que l'on retrouve dans d'autres palais (porto-Novo par exemple).

L'Anglais Guillaume Smith qui visite ce lieu juste après sa destruction par les armées aboméennes en reçoit la description suivante : *"La ville de Sabée (Sahé) avait plus de quatre milles de circonférence. Les maisons étaient proprement bâties ; mais les murs n'étaient que de terre et couverts de chaume : car dans tout le pays, il n'y a pas de pierres ni même un caillou de la grosseur d'une noix. Les factoreries ou comptoirs étaient néanmoins construits à la manière européenne, fort spacieux et aérés, et les premiers étages étaient distribués en plusieurs jolis appartements, ayant en outre une vaste et belle galerie à découvert avec des balcons . Le rez-de-chaussée était destiné pour les magasins. Ces belles habitations contribuaient beaucoup au contentement et même à la santé des européens ; la ville était si bien peuplée, qu'on avait de la peine à passer dans les rues notwithstanding qu'elles fussent fort larges.*

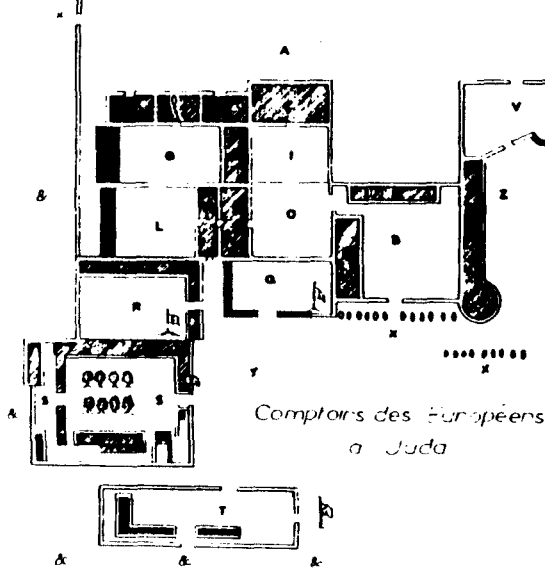
Il y avait tous les jours des marchés, dans lesquels on vendait en public toutes sortes de marchandises, tant d'Europe que d'Afrique, de même que des quantités considérables de provisions de tout genre. Il y avait proche des comptoirs européens une place fort vaste, garnie de beaux arbres de haute futaie, à l'ombre desquels les gouverneurs, facteurs et capitaines de vaisseaux des Anglais, Français et Portugais, se promenaient tous les jours et traitaient de leurs affaires, comme à la bourse d'une ville commerçante " (Isert pages 131-132).

La conquête de Sahé par le royaume d'Abomey marque la fin d'une ère de prospérité. Les habitants Houéda durent s'enfuir et le nouvel établissement, Savi, perdra sa fonction de traite, au profit de Ouidah. En 1785, Isert en donne la description suivante :

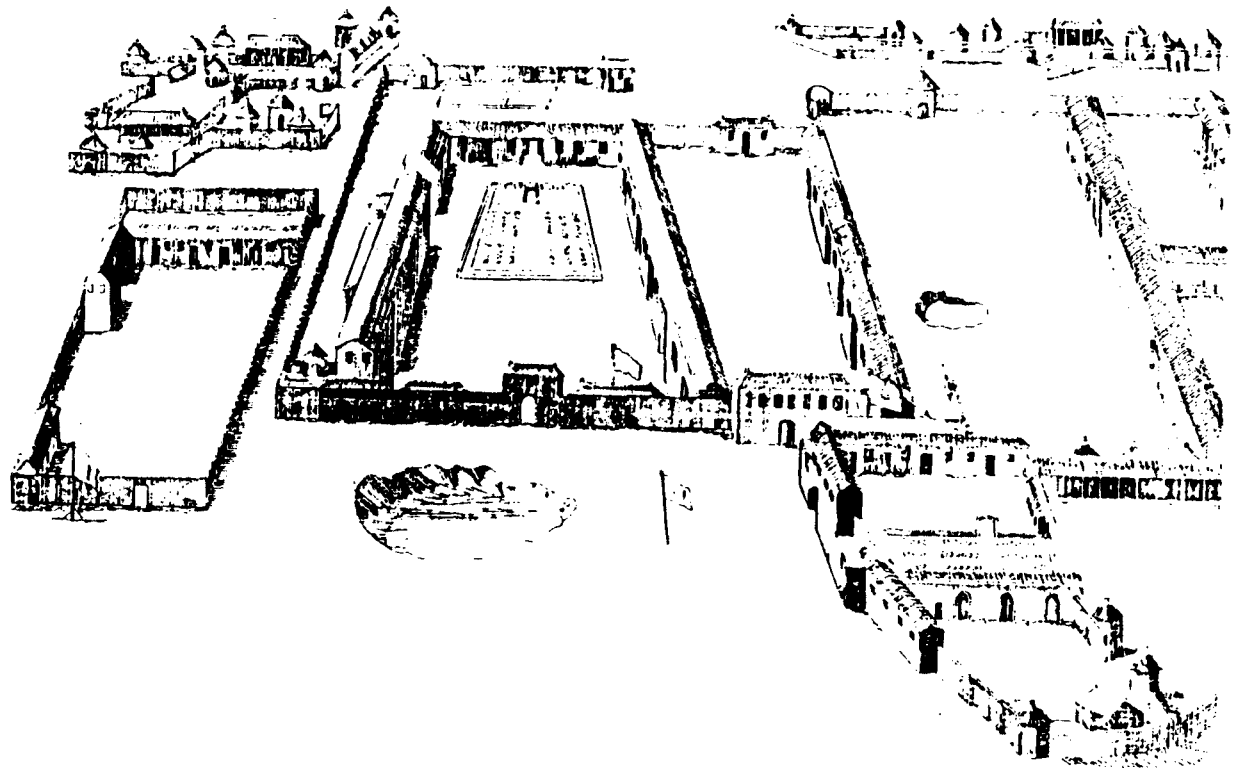
"il y a, à deux milles plus haut (que Ouidah), une autre négrerie qui en dépend, et qui se nomme Sauvi. C'était la résidence du roi, mais elle tombe en décadence. Je fis il y a quelque temps un voyage pour voir cette ville célèbre, mais je n'y trouvai point de plus remarquable que dans toute autre négrerie ordinaire. On y tient marché deux fois la semaine, mais on y voit aucune trace des six mille marchands que l'on devrait y rencontrer, s'il faut en croire là-dessus les anciens voyageurs ; à peine y'en a-t-il un pareil nombre dans tout le royaume, quand on compterait chaque homme pour un marchand. Les chefs des forteresses européennes se tenaient ici à la cour du roi, quoique leur fort fut à Ouidah".

La population de Savi, essentiellement Fon, sera composée des soldats installés lors de la conquête puis de familles d'Abomey, notamment celles de deux fils du roi Agadja, Soglo et Aza, qui sont à l'origine des deux grands quartiers actuels. Les familles Fon s'installeront souvent aussi à Ouidah, et paradoxalement, les liens entre ces deux cités originellement Houéda se feront grâce au peuplement Fon. Les liens avec Abomey se manifestent

Seraï ou palais du Roy de Juda
à Saverien



- A. Grand Seraï
- B. Petit Seraï
- C. Salle d'Audience
- D. Cabinet du Roy
- E. Salle d'Entrée
- F. Logement de la Mère du Roy.
- G. Cour
- H. Corps de Garde.
- I. Cour des Courtûmes
- L. Première Cour
- M. Corps de Garde
- N. Salle



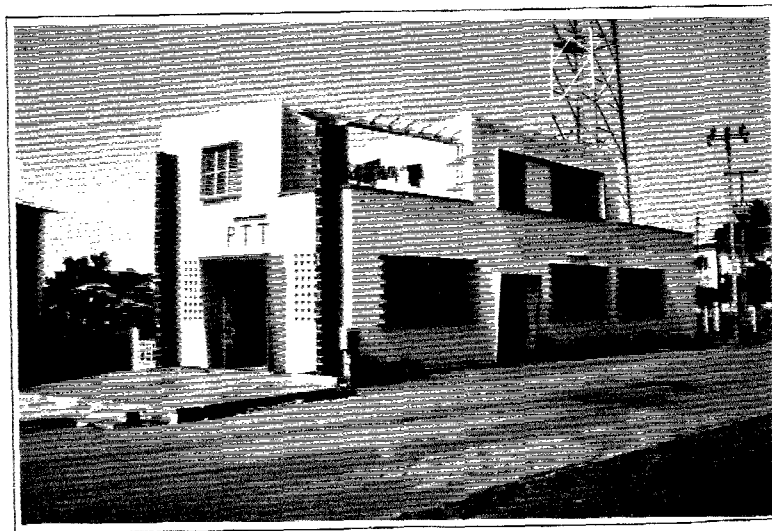
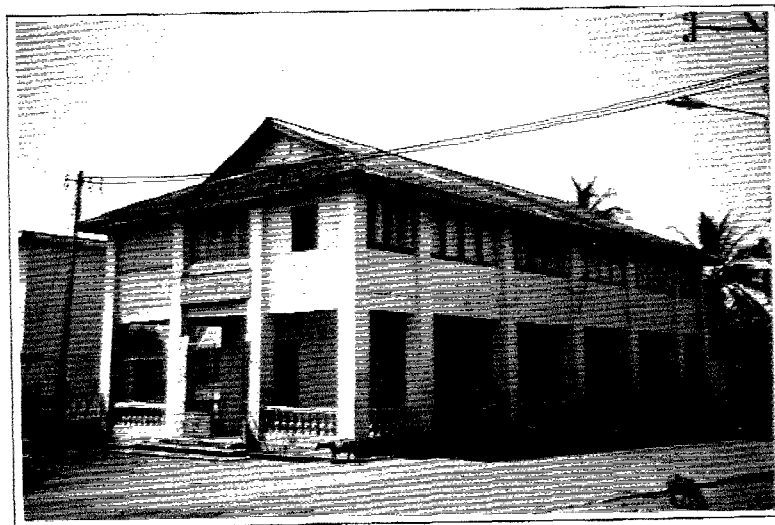
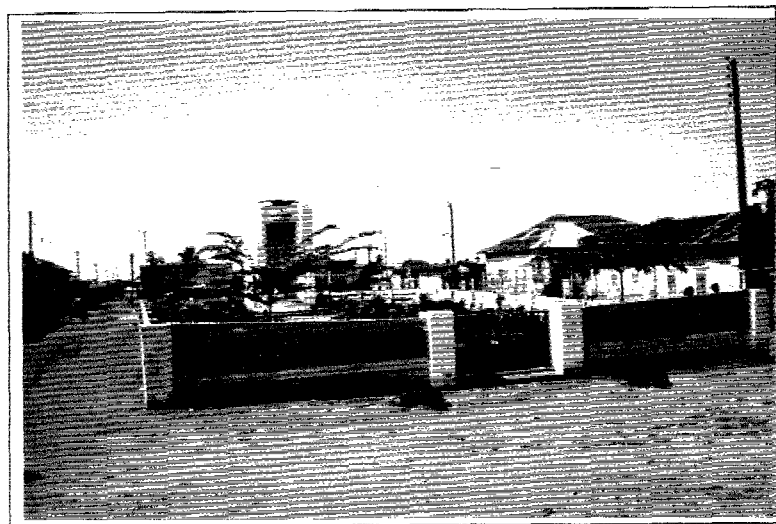
- O. Cuisine du Roy
- P. Logement du premier valet de chambre
- Q. Logis des Indes
- R. Logis des Anglois
- S. Hôtel de la Compagnie des Indes Française
- T. Logement des Portugais
- U. Cour
- V. Cour du Couronnement du Roy
- X. Canons du Roy
- Y. Place
- Z. Grande Place.
- Et. Cour
- N. Porte de dernière du Seraï.

aussi par les cultes. Le culte royal Ninssouhué est célébré dans plusieurs temples ; Certains arbres divinisés rappellent l'histoire des conquérants : on raconte que pour protéger ses enfants nouvellement installés, le roi Agadja fit planter dans la localité un arbre à l'envers. Après plusieurs rituels et notamment l'utilisation de trois tiges, un arbre à trois troncs surgit du sol.

Savi, rélégué à une fonction d'étape sur l'axe Abomey Ouidah, ne se développe guère. Aujourd'hui, à l'écart de l'axe économique longeant la côte, ce petit village distant de Ouidah de huit kilomètres témoigne des modes traditionnels d'organisation de l'espace. Savi demeure divisé en deux zones, le quartier Soglocodji à l'Est et Azacodji à l'Ouest, séparées par la route Ouidah Abomey. Le tissu urbain est très ancien ; on distingue entre les concessions très étendues des placettes où sont parfois installés des temples vodoun (Agadja legba, Ninsuhué, Hévioisso...). L'accès aux habitations se fait par des chemins étroits et sinueux, praticables uniquement par les piétons et les cyclistes. La plupart des constructions sont en terre et comprennent généralement une ou deux pièces.

Plan et perspective du palais et des comptoirs de Sahé, établi par le Chevalier de Marchais à la fin du XVIII^e siècle. Le dessin reprend la partie basse du plan, les comptoirs et une partie du palais, vus sous un autre angle (l'enclos à gauche du dessin correspond à l'enclos en bas du plan). tous les édifices sont organisés autour de cours ; dans les comptoirs certains bâtiments sont dotés d'un étage, tandis que dans le palais, certains sont bordés d'une galerie.

*Le fort français.
aujourd'hui disparu, il occuperait
la partie ouest d'une vaste place
de la ville. Les édifices
remarquables qui la bordent sont
d'origine coloniale : le centre
culturel, le monument aux morts
et la poste datent des années
cinquante, comme le petit square
qui occupe le centre de la place ;
la construction à étage occupée
depuis peu par l'UGDO est un peu
plus ancienne.*





LE FORT FRANCAIS

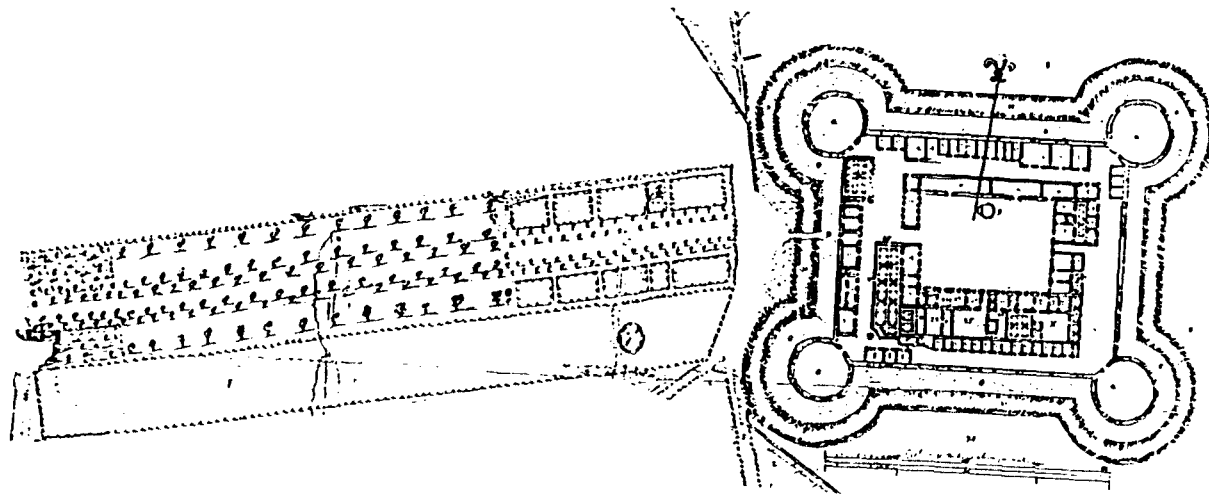
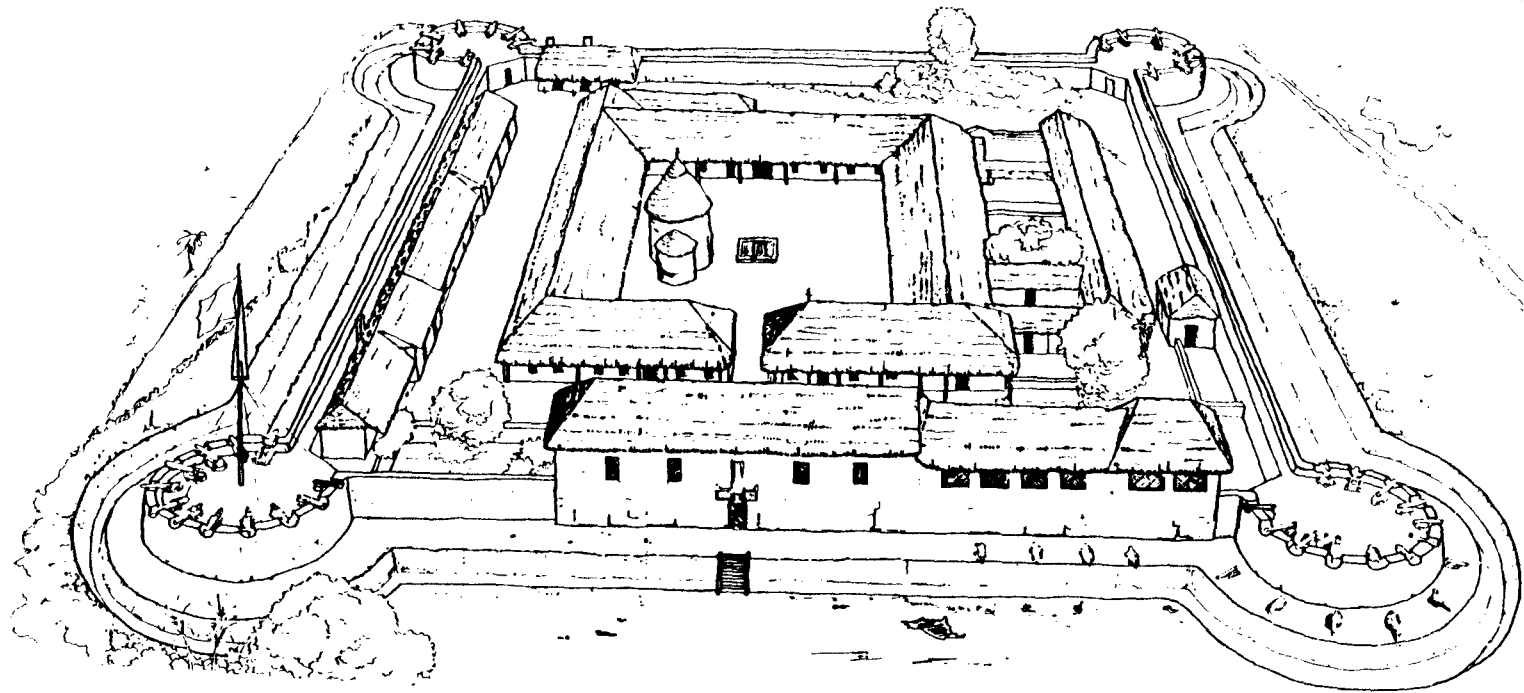
Il ne reste aucune trace visible du plus ancien fort de Ouidah dont les derniers éléments furent détruits au début du siècle. Son aspect au XVIII^e siècle nous est en revanche bien connu grâce aux anciens plans du fonds DFC des Archives Nationales françaises. En outre, une maquette, élaborée à partir de ces documents, est actuellement entreposée dans le musée historique du fort portugais. Son histoire nous est contée par les mémoires des différents directeurs qui ont permis aux historiens (S. Berbain entre autres) de reconstituer son évolution.

L'origine de l'implantation française remonte au XVII^e siècle. Sous le règne de Louis XIV, M. d'Elbée, commissaire de la Marine, fut envoyé auprès du roi d'Allada. Pendant son séjour, il obtint le droit de construire un fort afin de protéger des pillards les marchandises de traite qui ne pouvaient être emmenées depuis la côte jusqu'au comptoir de Sahé en une seule journée. Le site de Gléhoué, à peu près à mi parcours entre Sahé (dont le royaume était alors contrôlé par Allada) et la mer, correspondait à ses besoins. Le roi, qui souhaitait que les Français se fixent dans son royaume plutôt que chez ses voisins donna son accord. La construction fut achevée en 1671 et l'établissement dénommé "Fort Royal de Saint-Louis de Grégoy". Le premier édifice fut élevé à partir des moyens et des matériaux disponibles sur place :

"quatre cents manoeuvres ont été fournies par le roi ; ils commencent par creuser des fossés, rejettent la terre à l'intérieur tandis que les autres arrosent cette terre, ils incorporent de l'herbe ou de la paille hachée et pilonnent le tout avec les pieds. Après un bon pilonnage, les manoeuvres maçons fabriquent rapidement entre les mains des pâtons molasses d'environ un kilogramme et les lancent à la volée aux maçons qui s'en servent pour édifier les murs. Quand l'assise de terre demi-molle atteint trente centimètres de haut, on laisse sécher, sinon le mur s'affaisserait puis on met en place une nouvelle assise" (in Berbain).

Cet édifice n'est pas celui reconstitué en maquette (laquelle reprend le plan levé en 1776 par l'Abbé Bullet). Ce n'est sans doute alors qu'un simple enclos fortifié (S. Berbain parle d'une case) qui sera agrandi par Jean Doublet en 1704, date à laquelle s'installe le personnel de la compagnie (directeur, contrôleur, teneur de livres, garde-magasin, aumonier et chirurgien). Le fort occupe alors un terrain de 100 mètres sur 80. Les murs d'enceinte comme les habitations sont montés en terre de barre et peints d'une couche de chaux blanche ; les toits sont couverts de chaume. En 1717, des travaux sont engagés pour l'améliorer, de nouveaux bâtiments sont élevés, un corps de garde, un corps de logis et un magasin, mais en 1750, le nouveau directeur du fort, Pruneau de Pommegorge, trouve l'établissement en ruine et décide de la fabrication de briques cuites pour consolider les tourelles, la poudrière et un logement qu'il surmonte d'un colombier. L'intérieur est meublé d'articles locaux, tapis tressés yoruba, et d'objets importés, armoires, tables ... (mémoire du 18 mars 1750, carton 25, Sénégal ancien).

En 1776, l'abbé Bullet y compte une soixantaine de canons (contre une quinzaine au début du siècle) et remarque la présence du logement du directeur adossé au mur d'enceinte, un corps de logis faisant le tour de la cour centrale et comprenant une chapelle, une sacristie-pharmacie, les chambres des employés, les magasins, l'office et la salle à manger. Le long des murailles étaient disposés les bâtiments pour les employés et les captivités (cf plan et dessin). Ce fort qui fit d'abord fonction d'entrepôt ne devint lieu de traite qu'après la conquête dahoméenne. Selon l'abbé Bullet, si les esclaves y étaient stockés, les capitaines des navires avaient l'habitude d'emprunter une case du village à proximité du fort pour y exposer leurs produits d'échange et pour y rencontrer les courtiers d'esclaves. Gourg, directeur de 1786 à 1791, équipe le fort d'un paratonnerre et commence à faire remplacer la paille des toits par une dalle en ferraille et en glaise (Labat).



A la suite du décret du 4 février 1794 qui abolit en France l'esclavage, le fort est abandonné, et en 1797, le dernier Français, le garde-magasin, est évacué. L'établissement déserté, (bien que la traite se poursuive et soit même rétablie sous Napoléon jusqu'à son abolition définitive en France en 1848), est laissé sous la garde d'un Africain qui l'occupera jusqu'en 1841, date à laquelle il est concédé par l'Etat français à la maison Régis, avec le droit d'en faire usage pour son commerce à condition de l'entretenir.

"... Le 5 octobre 1841, le capitaine Provençal commandant le Syrien appareille avec une cargaison valant 299500 francs et l'ordre de restaurer le fort. Le gros oeuvre est aisément radoubé par les travailleurs indigènes ; pour les logements et les magasins, des matériaux ont été apportés de France. Un maître charpentier et un forgeron procèdent aux montages exigeant du métier.

Le plan général mesure 140 mètres sur 120. La terre argileuse du fossé de cinq mètres de large sur quatre de profondeur avait servi lors de la construction, à édifier le mur d'enceinte haut de cinq mètres et épais d'un mètre au sommet, revêtu d'un enduit au mortier de chaux. On pénètre dans la cour du fort par un pont levis face à l'est. Au centre, un fortin carré sert de poudrière. Entre le rempart sud et une ligne de superbes orangers, des baraquements sont affectés au logement du personnel européen et au comptoir. Au nord sont les magasins. A l'ouest des cases rondes de chaume sont construites pour la milice indigène forte d'une cinquantaine d'hommes. Une convention passée avec le roi Ghézo fixe le statut de ce personnel. Un armement de six canons du calibre 6, cinquante fusils du dernier modèle avec les munitions nécessaires et cinquante uniformes sont envoyés par la maison. C'est l'agent-directeur qui fait fonction de capitaine avec ses employés français comme officiers.

...Peu à peu la vie régulière s'organise. Le dimanche a lieu une parade suivie de danses populaires. Les habitants de la contrée, sensibles au bon ordre et au prestige de l'autorité forment bientôt autour de la factorerie un petit village de 1200 âmes. Nombre d'entre ces noirs viennent là chercher aide et protection contre les exactions de leurs maîtres ordinaires qui pactisent

trop souvent avec des trafiquants portugais sans scrupule. Cette agglomération, désignée à la ronde sous le nom de Salam (quartier) français constitue un centre de formation élémentaire aux travaux manuels répondant aux aptitudes des naturels ainsi qu'un foyer d'organisation sociale...Un service de guet fonctionne nuit et jour. Un télégraphe marin dans le style des sémaphores côtiers est installé sur le fortin pour communiquer avec le poste de la plage ainsi qu'avec les bâtiments mouillés à proximité. On entreprend la construction d'un wharf... (la factorerie Régis à Ouidah, J.F. Régis, Revue municipale de Marseille, 3è série, n° 76, 1er trimestre 1969, pp 52-54).

Un incendie en 1864 détruit en grande partie le fort mais la maison de commerce Régis reconstruit d'autres bâtiments. La dimension fortifiée de l'ensemble disparaît : " En 1890, les fossés étaient comblés, le pont-levis avait disparu ; les bastions étaient déserts et les canons dormaient sur l'herbe, la plupart à moitié enterrés. L'ouvrage en demi-lune qui défendait la porte était remplacé par un balcon. La chapelle n'existait plus. Il y avait un beau jardin planté d'orangers, et la forteresse de l'aspect menaçant d'autrefois, qui servait de prison à des milliers d'esclaves, s'était changé en une maison paisible. " (Foa, Le Dahomey, 1895, page 418).

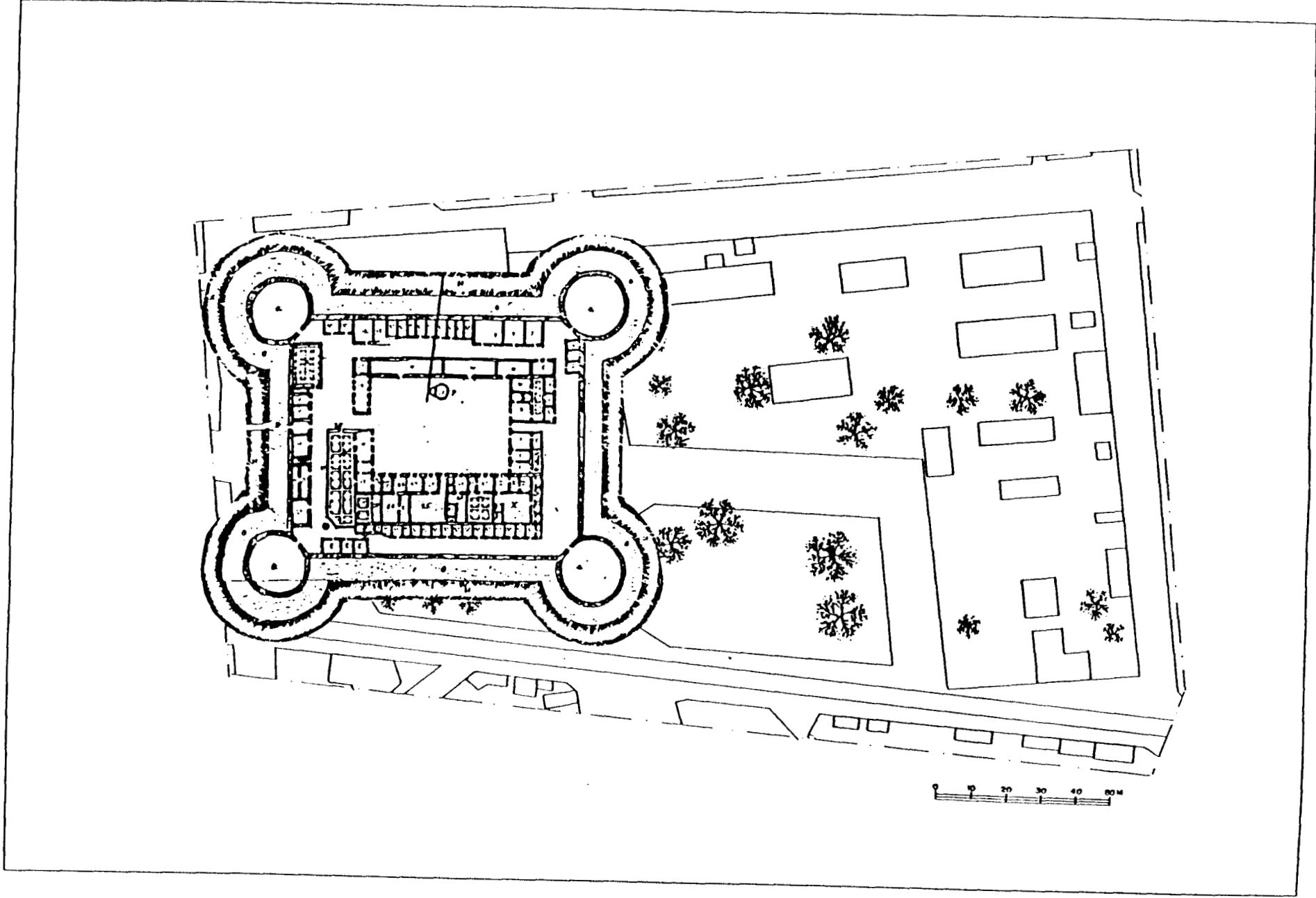
Le départ de cette maison de commerce au début du XXè siècle entraîne la dégradation puis la disparition des derniers vestiges. L'Etat colonial n'entretient plus les bâtiments et en 1908, l'administrateur fait combler les fossés. Dans les années 50, plusieurs bâtiments sont construits sur ce domaine, la poste, le centre culturel, le mémorial ; un square y est aménagé. Il est difficile aujourd'hui de définir le contour précis des anciennes murailles. En l'absence de fouilles, on peut supposer que l'enceinte recouvrait la partie ouest de la place en mordant sans doute un peu sur les maisons qui l'entourent (cf plan).

L'abbé Bullet en 1776 établit le plan du fort français, bordé d'un jardin de culture. Le relevé et la description, très détaillés, permirent d'en établir une maquette qui fut offerte au musée par la France. C'est à partir de cette maquette et du dessin de F. Bourgeon publié dans les "passagers du vent" que nous avons réalisé ce croquis.

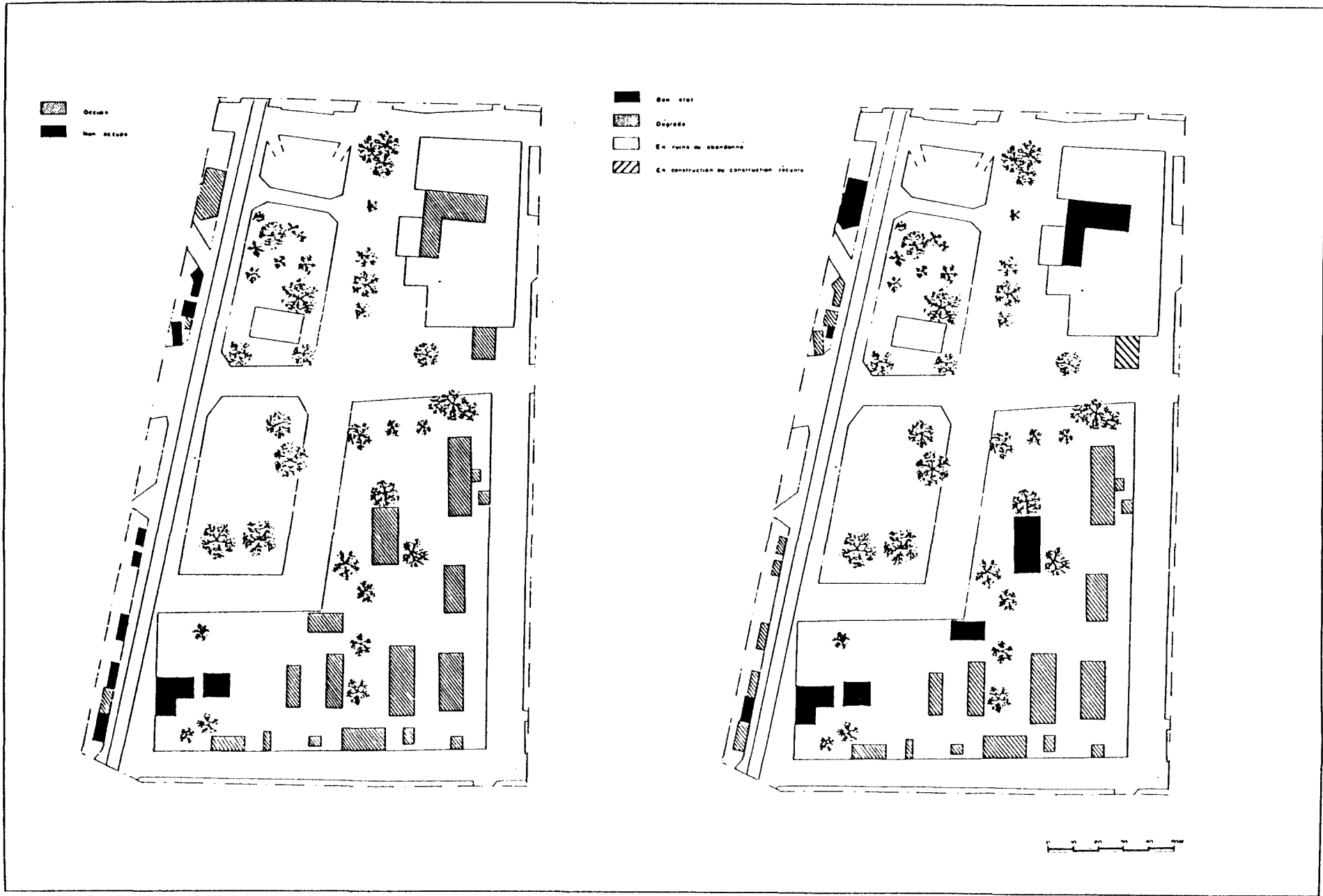
Pages suivantes :

Les bâtiments publics qui bordent la place sont en bon état ou peu dégradés. L'hôpital occupe un vaste enclos à l'est. Les bâtiments privés sont les plus dégradés.

Le fort occupait la partie ouest de la place et l'îlot où est situé le centre culturel. Des fouilles permettraient de vérifier cette localisation encore approximative.

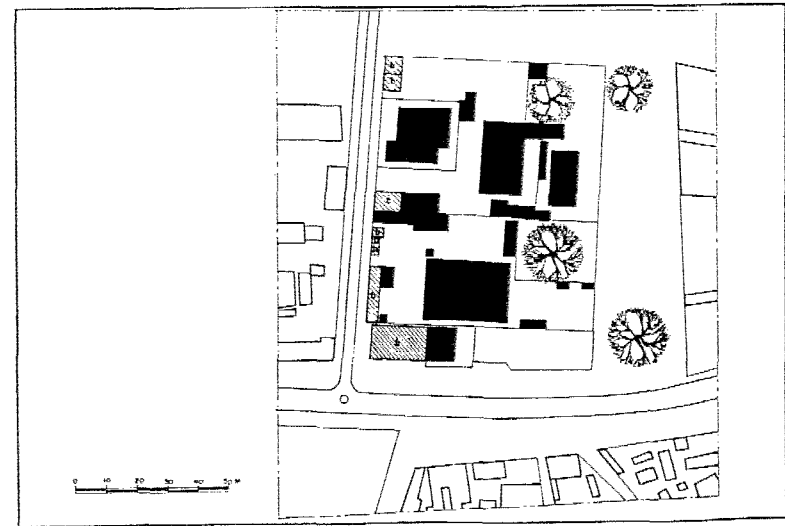
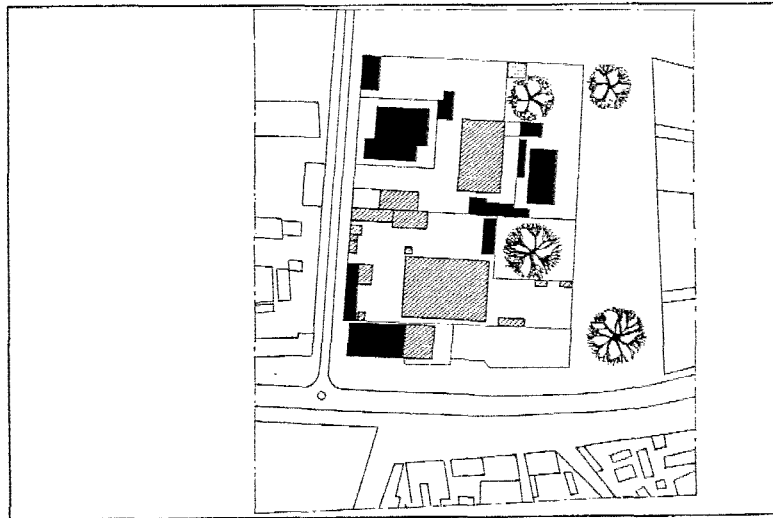
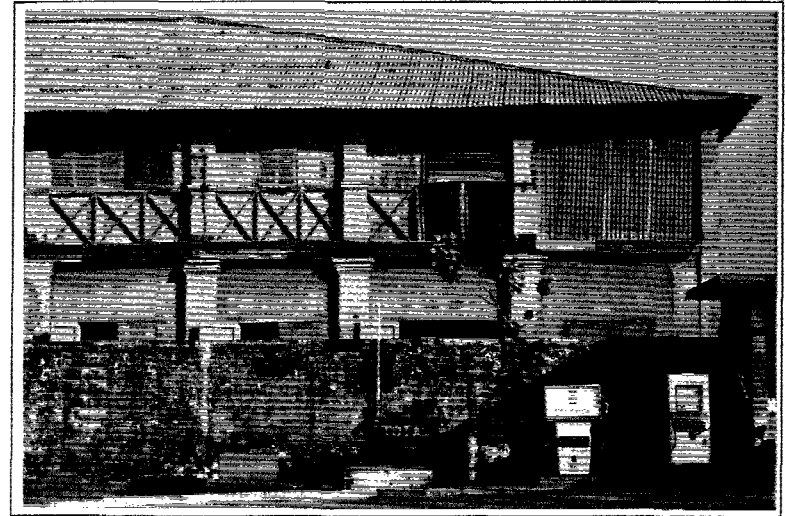
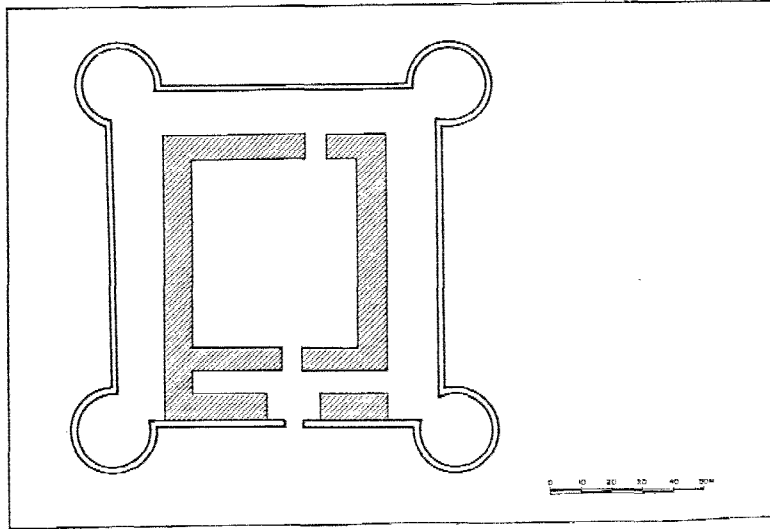


0 10 20 30 40 50 M



Le fort anglais.

Il ne reste aucune trace du fort sur cet îlot, où le seul édifice remarquable est une maison à étage, sans doute construite au début du siècle par un commerçant (photo). Le plan du fort est celui établi par le chevalier de Marchais à la fin du XVII^e siècle. Une partie des bâtiments existants sont aujourd'hui inoccupés ; d'autres sont devenus des commerces, du fait de la situation centrale de cet emplacement.





LE FORT ANGLAIS

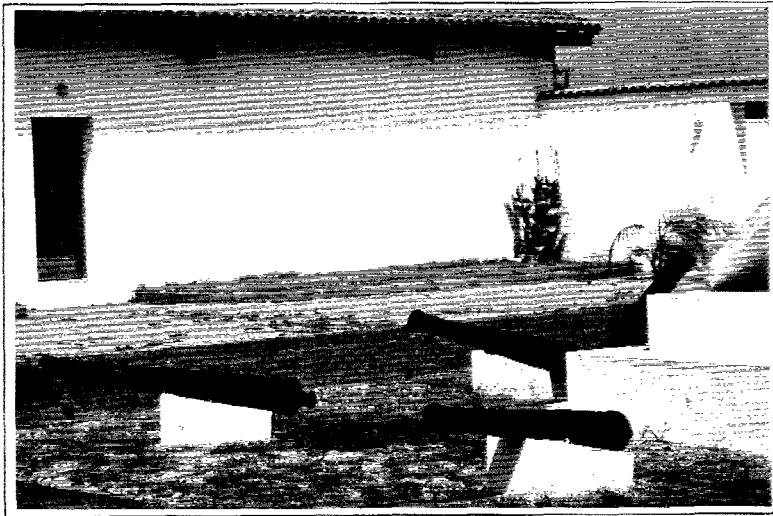
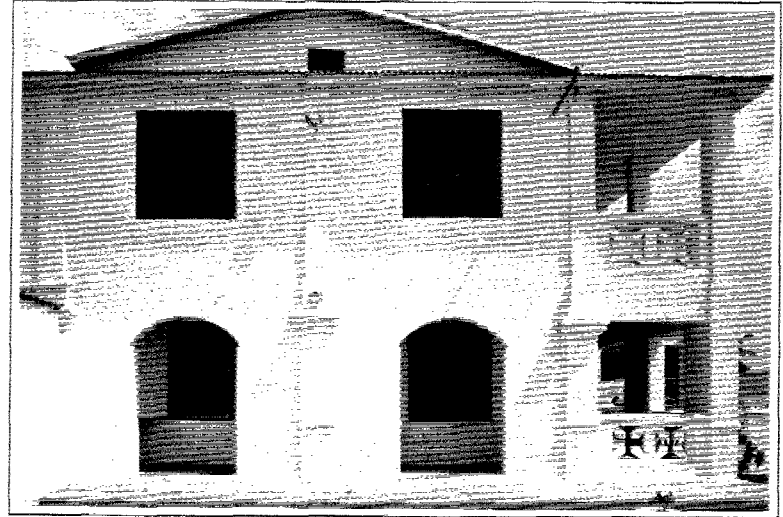
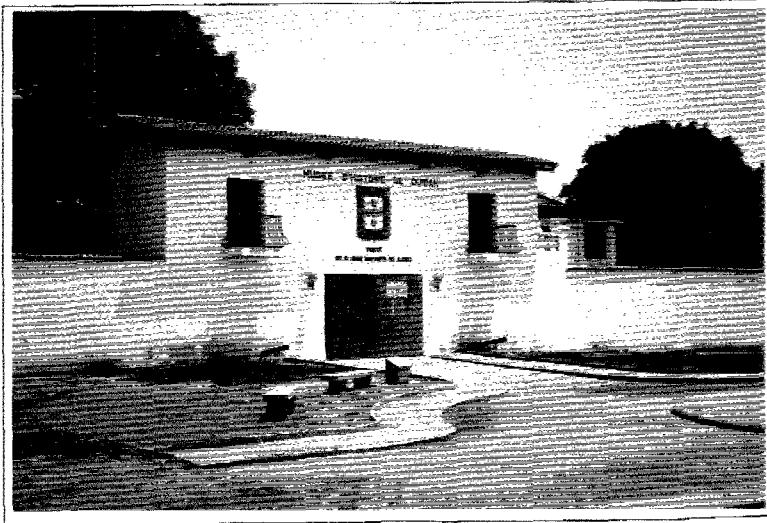
Ce fort était localisé au sud-est du quartier Dangbéhoué, sur un terrain aujourd'hui morcelé en parcelles. Il n'existe plus aucune trace du fort et les documents anciens retrouvés sont moins précis que pour les précédents forts. Néanmoins, il semble que les trois forts présentaient globalement le même aspect et la même étendue.

le premier établissement anglais dans le pays est probablement celui de Sahé créé vers 1667. Celui de Ouidah aurait été construit entre 1671 (date de l'installation française) et 1682, pour faciliter aux Anglais l'accès à la mer. Dénommé fort William, il est décrit par Barbot vers 1730 : *"c'était un carré de cent yards de côté avec quatre ouvrages de flanquement portant vingt et un bons canons. Le fossé traversé par un pont-levis de madriers portant sur des poutres avait vingt pieds de profondeur et dix-huit pieds de large et sa garnison, vingt Européens et cent gourmettes ou esclaves attachés au quartier anglais"*. Ce quartier, qui se serait développé à la suite de sa construction, correspondrait (cf plan abbé Bullet) à celui appelé aujourd'hui Sogbadji.

Les Anglais se retirèrent en 1807. Le fort sera vendu à une maison de commerce allemande, Goedelt de Hambourg, laquelle fit combler le fossé l'entourant, transforma les bâtiments pour les besoins de son commerce et installa une factorerie. A la suite de la guerre de 1914-18, La maison Goedelt, comme toutes les maisons de commerce allemandes, fut expulsée de la colonie. Le site fut repris par la maison de commerce anglaise John Walkden. En 1963, l'implantation de Ouidah fut abandonnée et le terrain fut vendu aux anciens employés.

Sur le site actuel, on compte 23 habitations, 5 commerces et 3 locaux servant à des artisans. La moitié des édifices est en bon état, l'autre moitié est dégradée. Seul le bâtiment à étage qui date du tout début du XX^e siècle et qui fut sans doute construit par une maison de commerce présente un intérêt architectural (style colonial) et historique (quelques canons y sont encore entreposés).

***Le fort portugais.
Entrée du fort, reconstruite
récemment ; bâtiment du musée
(photos haut et bas) qui date de la
fin du XIX^e siècle ; un autre
bâtiment récemment reconstruit.***





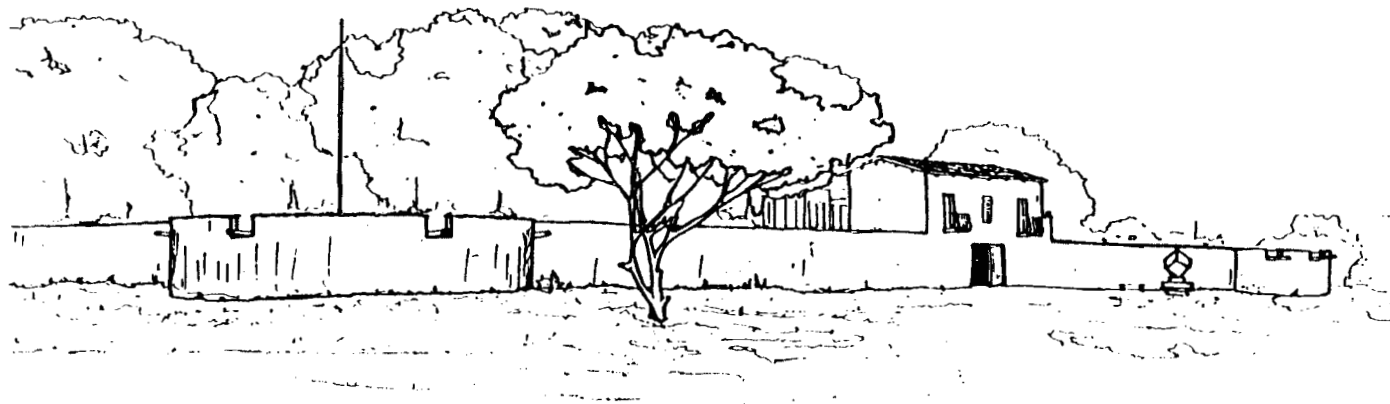
LE FORT PORTUGAIS

Le fort portugais est le seul des trois forts à exister encore aujourd'hui. Son histoire renvoie à l'implantation des Portugais dans cette région. La tradition raconte que vers 1580, sous le règne de Kpassé, un habitant du royaume, Kpaté, vit passer un bateau. Il fit signe au navire qui s'arrêta. Les marins gagnèrent la terre et Kpaté les amena chez le roi qui les reçut et leur vendit un terrain. Les Portugais y auraient enterré une pierre sur laquelle était gravée la date du débarquement. Les Portugais furent les premiers navigateurs européens à longer la côte occidentale et à y développer des relations commerciales. A cet effet, ils construisirent des forts. Du premier, Saint Jorge da Mina, bâti en 1482, ils en seront chassés par les Hollandais.

Au XVII^e et au XVIII^e siècle, les Portugais sont toujours présents dans la région mais leurs activités sont contrôlées par d'autres puissances européennes. Afin de mieux asseoir leur autorité, notamment vis à vis des Hollandais, le capitaine de vaisseau, Joseph de Torres, souhaite que soit construit à Ouidah une forteresse : *"tout cet ouvrage doit être de pisée, comme le sont les autres qui sont érigés là et qui servent de fortification, parce que sous le nom de factorerie on fait une sorte de forteresse ayant bastions, murailles, parapets, fosses d'artillerie, palissades, comme en ont fait les Français et les Anglais dans ce même port d'Ajuda et qui, bien qu'elles soient en pisée, se conservent bien, car on donne une épaisseur suffisante aux murs"* (Verger P.11). La demande fut acceptée par le roi Houéda et les travaux furent engagés en 1721. Le roi fit envoyer 50 esclaves pour détruire les constructions existantes sur le site.

"(Le capitaine) fit construire la maison de la factorerie avec 45 brasses de longueur et 40 de largeur. Plus de cinq cents personnes y travaillèrent pendant trente jours effectifs et avant d'avoir terminé cette maison qui a plus grande capacité que celles des autres étrangers, il commença la construction d'une forteresse le 21 novembre, édifiant un fort rond en un lieu élevé avec capacité de 16 pièces, d'artillerie et la fournit des huit meilleures de son navire, avec poudre, boulets, armes à feu et autres armements nécessaires pour sa défense. Le capitaine entoura ce fort d'une muraille quadrangulaire de 100 brasses de long et 80 de largeur et huit palmes d'épaisseur, et d'un fossé de 22 de large qui l'entoure, avec un pont levis sous la porte. A l'intérieur des murs, il fit une maison pour le chef, caserne pour les soldats, avec cuisine séparée" (Verger p.16). Joseph de Torres fera construire quelques années plus tard un autre comptoir fortifié à Jaquin. Les différents plans anciens du fort de Ouidah montrent son évolution et on peut mesurer les différences qui existent entre Le premier établissement et l'actuel fort.

A peine le premier gouverneur installé, Ouidah est conquis par le roi du Danxomè. Le gouverneur qui lui succède qui accepte de protéger les Houéda sera emprisonné par le roi puis expulsé. Les autres gouverneurs qui auront le même comportement subiront le même sort. En 1788, un Brésilien, Francisco Félix de Souza, est chargé d'assurer le commandement du fort. L'édifice est alors en ruine. Sous son mandat, il renforce les liens avec le Brésil et développe la traite des esclaves bien qu'elle soit interdite dans ce pays en 1815.



vue du bâtiment du musée depuis la cour intérieure et vue des fortifications et de l'entrée depuis l'extérieur.

A sa mort en 1841, le fort est abandonné. Il le restera jusqu'en 1861, date à laquelle il est occupé par les missionnaires catholiques français récemment arrivés à Ouidah. L'église est alors restaurée mais plusieurs bâtiments sont détruits par la foudre peu après et les prêtres déménagent. L'autorité portugaise reprend possession du fort en 1865 et y installe un Résident. L'établissement, dénommé "Residencia de São Baptista de Ajuda" est considérablement remanié. Les anciens bâtiments sont détruits et le Résident se fait construire un nouveau logement. L'intérieur de l'enceinte devient un vaste jardin planté de manguiers et d'orangers et occupé par un potager. Quant aux murailles devenues inutiles, elles se dégradent progressivement.

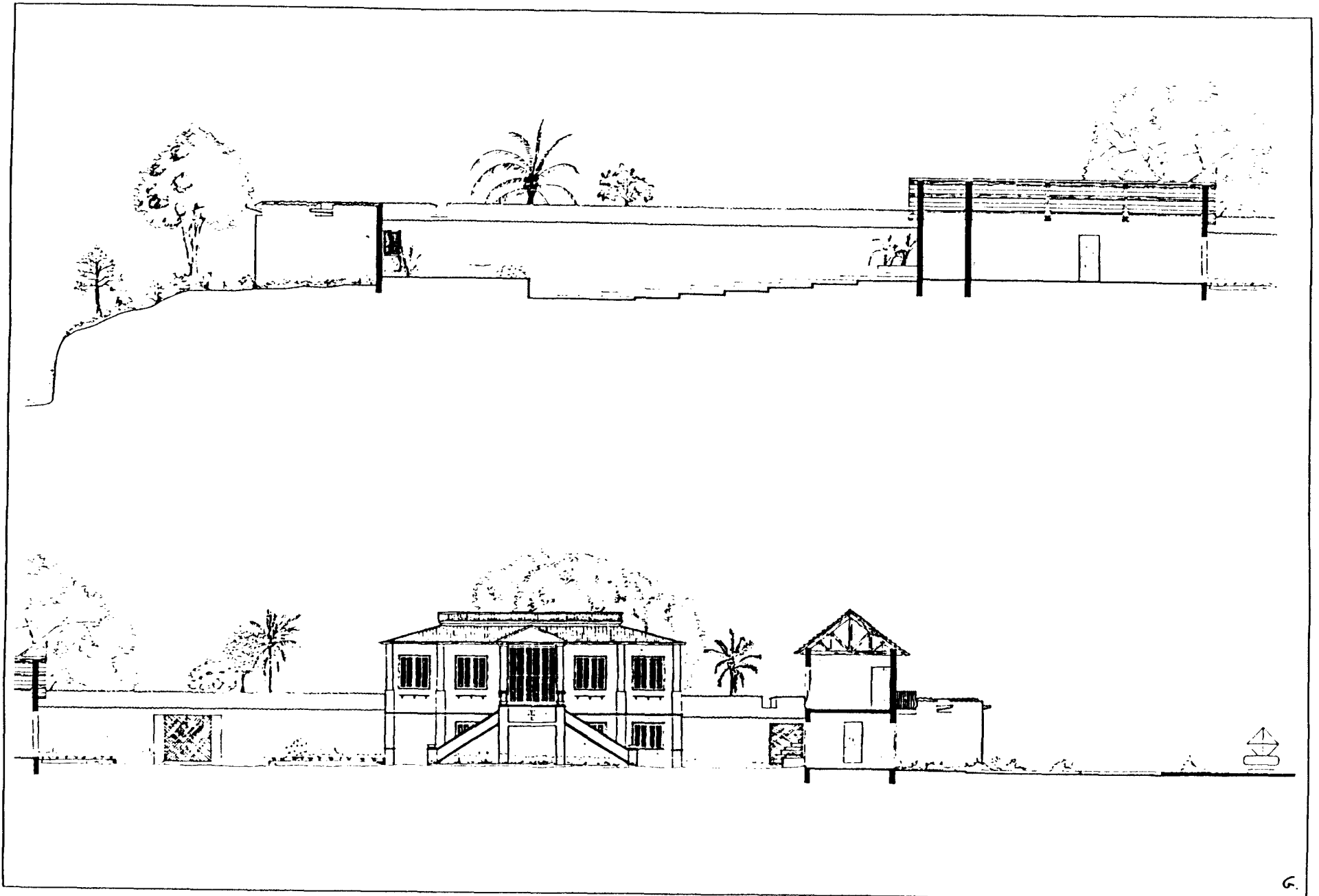
La colonisation française ne remet pas en cause la souveraineté portugaise sur le fort qui conserve son autonomie jusqu'en 1960. A l'indépendance, le fort est rendu au pays mais le dernier résident portugais, faute de trouver un accord avec les nouvelles autorités, incendie les bâtiments existants. L'ensemble est alors totalement en ruine et pendant plusieurs années, la carcasse de la DS incendié du dernier Résident portugais constituera avec les tombes des premiers employés portugais du fort les ultimes traces de cette présence vieille de plus de 250 ans.

A la fin des années soixantes, L'Etat du Dahomey restaure le bâtiment à étage et y installe un musée historique. Dans les années 80, la France décide de restaurer les fortifications mais peu après, La fondation portugaise Calouste Gulbenkian, projette de d'intervenir sur l'ensemble du domaine. En 1984, un ingénieur portugais, M. Lobo, définit les bases du projet qui vise à rénover les murailles, à reconstruire quelques bâtiments disparus et à édifier un théâtre en plein air, à des fins d'animation et d'exposition. ce document est ensuite affiné avec la Direction du Patrimoine au niveau béninois (cf fiche projet). Les références historiques de ce projet semblent être issues d'un plan de 1890 où figurent les bâtiments de la caserne, du corps de garde et de l'église aujourd'hui reconstruits.

Les travaux de restauration ont été engagés sans que des fouilles n'aient été prévues. Ce n'est que pendant le chantier que le conservateur a fait procéder à quelques

fouilles qui ont permis de découvrir de vieilles pièces de monnaie, des munitions, des poteries et une chaîne en or. L'opération de restauration a été achevée en 1990 ; le musée a été réinstallé dans le bâtiment à étage. Quant aux autres édifices, ils n'étaient pas au moment de l'enquête encore occupés. La caserne (au nord) doit servir d'atelier pour des artisans et de buvette, la chapelle doit abriter des expositions temporaires et des réunions et le théâtre de plein air doit accueillir des manifestations culturelles (théâtre, concert, etc...). Enfin, la maison de garde sert de bureau pour le personnel du musée.

Si l'opération de restauration apporte indéniablement une grande amélioration au site, il faut cependant noter que l'état des environs immédiats le dessert. Il est souhaitable que des travaux soient engagés à ce niveau : nettoyages des fossés (est et sud) pour faciliter l'évacuation des eaux de pluie ; aménagement de la place Gulbenkian (parking, plantations) ; amélioration des façades qui la bordent (enduits, peintures ...). Enfin, le conservateur du musée souligne l'absence de coulisses derrière la scène du théâtre et de toilettes pour le théâtre.



DESRIPTIF

- Résidence (actuel musée)

Soubassement : briques de terre cuite avec enduit ciment.

Sol : chape ciment ou forme dallage en béton (extérieur).

Murs : briques en terre cuite ou parpaings de ciment avec enduit ciment.

Escaliers : béton armé

plancher étage : béton armé (forme de dallage en béton armé).

Portes : persiennes à lamelles fixes en bois ; semi-persiennes à lamelles fixes en bois.

Fenêtres : persiennes à lamelles fixes en bois, à battants

Plafond : isorel.

Charpente : bois (acajou).

Couverture : onduline.

- Bâtiment de garde (bureaux du personnel)

Soubassement : parpaings ciment et béton armé.

Sol : forme de dallage en béton sur remblais en sable de mer.

Poteaux : en béton armé.

Murs : parpaings de ciment avec enduit ciment.

Plancher : forme dallage en béton.

Portes et fenêtres : pleines en bois (acajou)

Marches : forme de dallage en béton armé.

Escalier : béton armé

Plafond : dalle en béton armé (hourdis).

Charpente : acajou.

Couvertures : tuiles toscanes.

- Caserne (atelier des artisans et buvette)

Soubassement : parpaings ciment et béton armé.

Sol : forme de dallage en béton armé sur remblais en sable.

Murs : parpaings de ciment avec enduit ciment

Poteaux : béton armé.

Portes et fenêtres : pleines en bois (acajou)

Charpente : bois (acajou).

Couverture : tuiles toscanes.

- Chapelle (salle d'exposition temporaire)

Soubassement : béton armé et parpaings ciment.

Sol : forme dallage en béton armé sur remblais en sable de mer.

Murs : parpaings de terre stabilisés au ciment avec enduit enciment.

Poteaux : béton armé, portes : pleines en bois (acajou).

Charpente : bois (acajou)

Couverture : tuiles toscanes.

- Théâtre

Gradins : béton armé.

Scène : forme dallage en béton armé sur terre damée.

- Bastions et murailles

Soubassement : parpaings de ciment et béton armé.

Murs : terre stabilisée au ciment avec enduit ciment : poteaux et chaînages en béton armé.

Couverture : tuiles toscanes coiffant tous les murs.

Coupe est/ouest au niveau de l'entrée.

Page 144 - Premiers plans du fort au début du XVIII^e siècle.

Page 145 - Plan et vues du fort vers 1892.

Page 146 - Plan de 1940 et plan actuel après restauration : trois bâtiments figurant sur le plan de 1892 siècle ont été reconstruits.

Page 147 - Plan détaillé de l'occupation actuelle.

BU bureau

MA Magasin

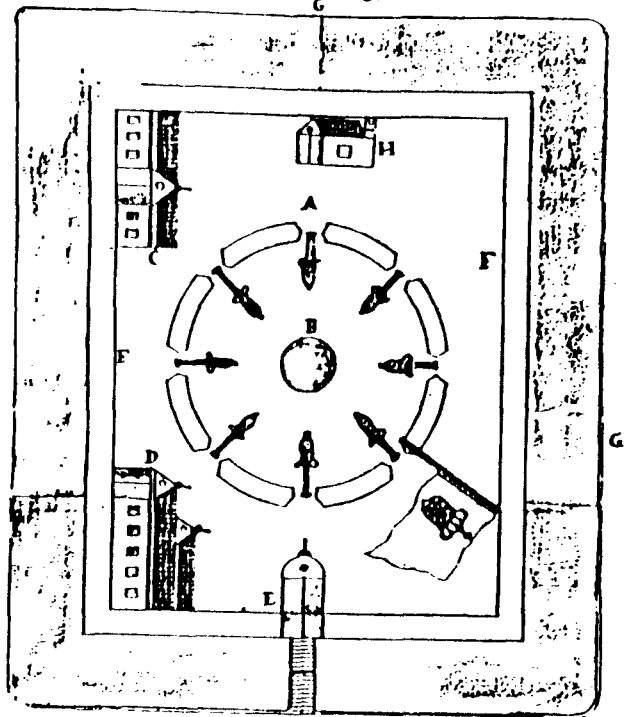
EX Exposition

VE Véranda

RE Réception

TO toilette

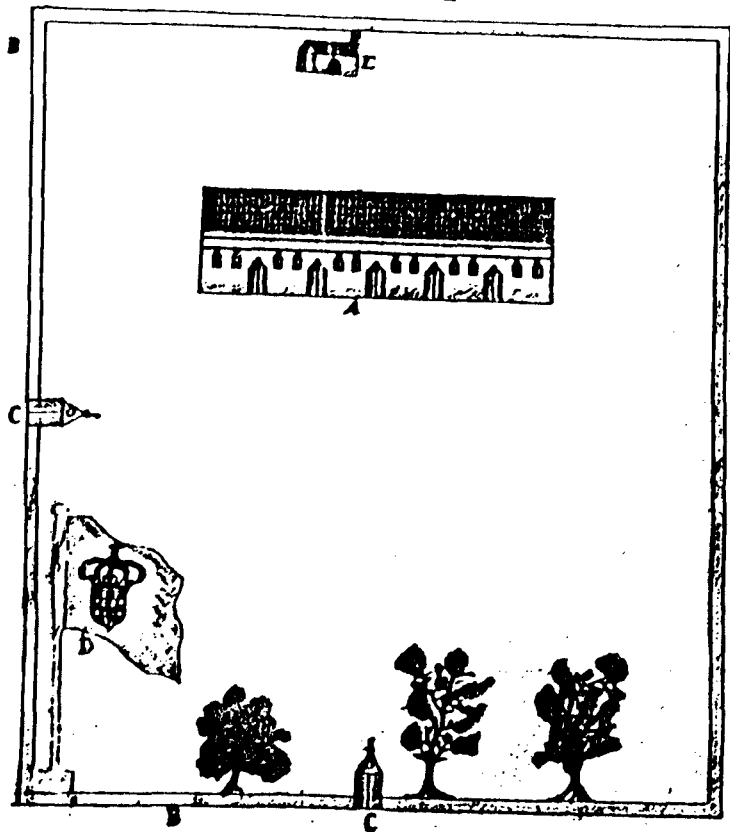
Planta da Fortaleza q' foy d'aj. de mar guerra por ordem do Exm^o S^o Vasco Pralor
de Almeida, na Costa da Bahia no porto de Juda



Regra de 4. meos q' tem a planta

- A Fortaleza de S. João de Ilheus de Santa Luzia
- B Casa da p'luera
- C Cartel dos soldados
- D Cartel do Cabo da Fortaleza de S. João de Ilheus
- E Portal da Fortaleza com sua porta
- F Muro q' serve de rampa para a d'arte
- G Fogo a toda a Fortaleza
- H Cozinha dos soldados

Planta da nova Fortaleza q' foy d'aj. de mar guerra por ordem do Exm^o S^o Vasco Pralor de Almeida
Mandou fazer a obra d'aj. de mar guerra por ordem do Exm^o S^o Vasco Pralor de Almeida



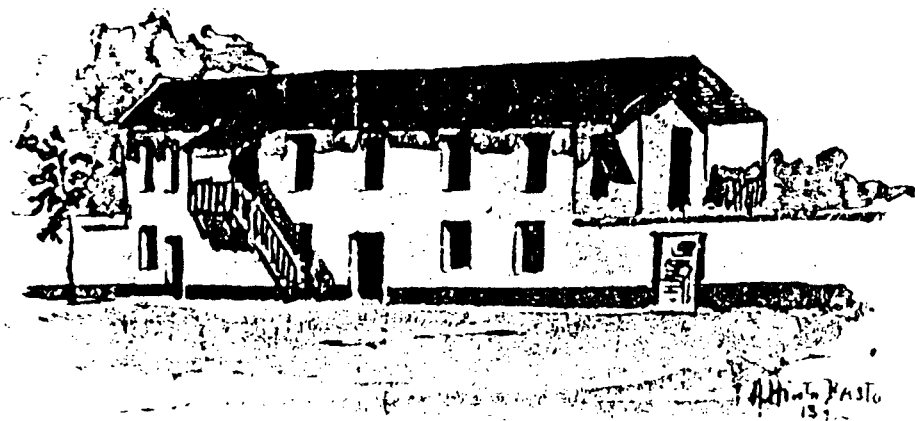
Regra de 4. meos q' tem a planta

- A Casa da nova Fortaleza de S. João de Ilheus de Santa Luzia
- B B Muro q' serve de rampa para a d'arte
- C Cartel dos soldados
- D Cozinha dos soldados
- E Cozinha dos soldados

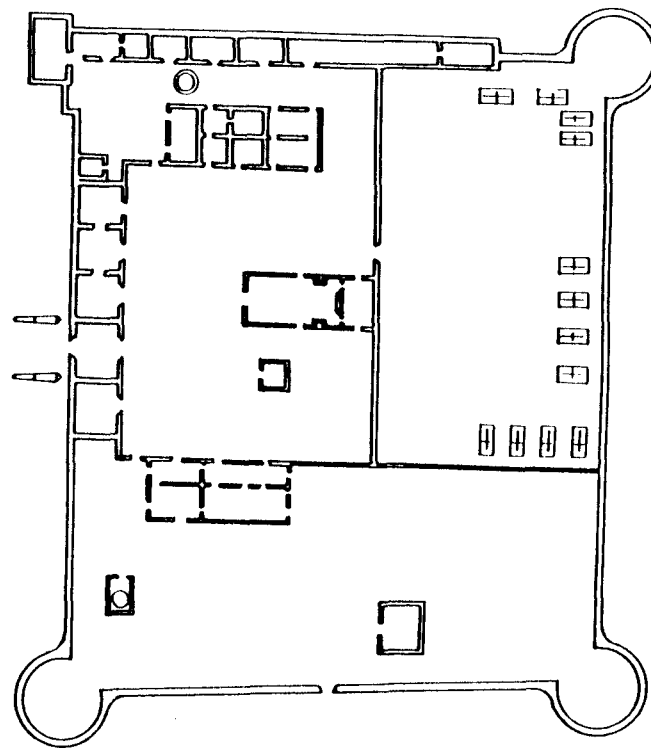


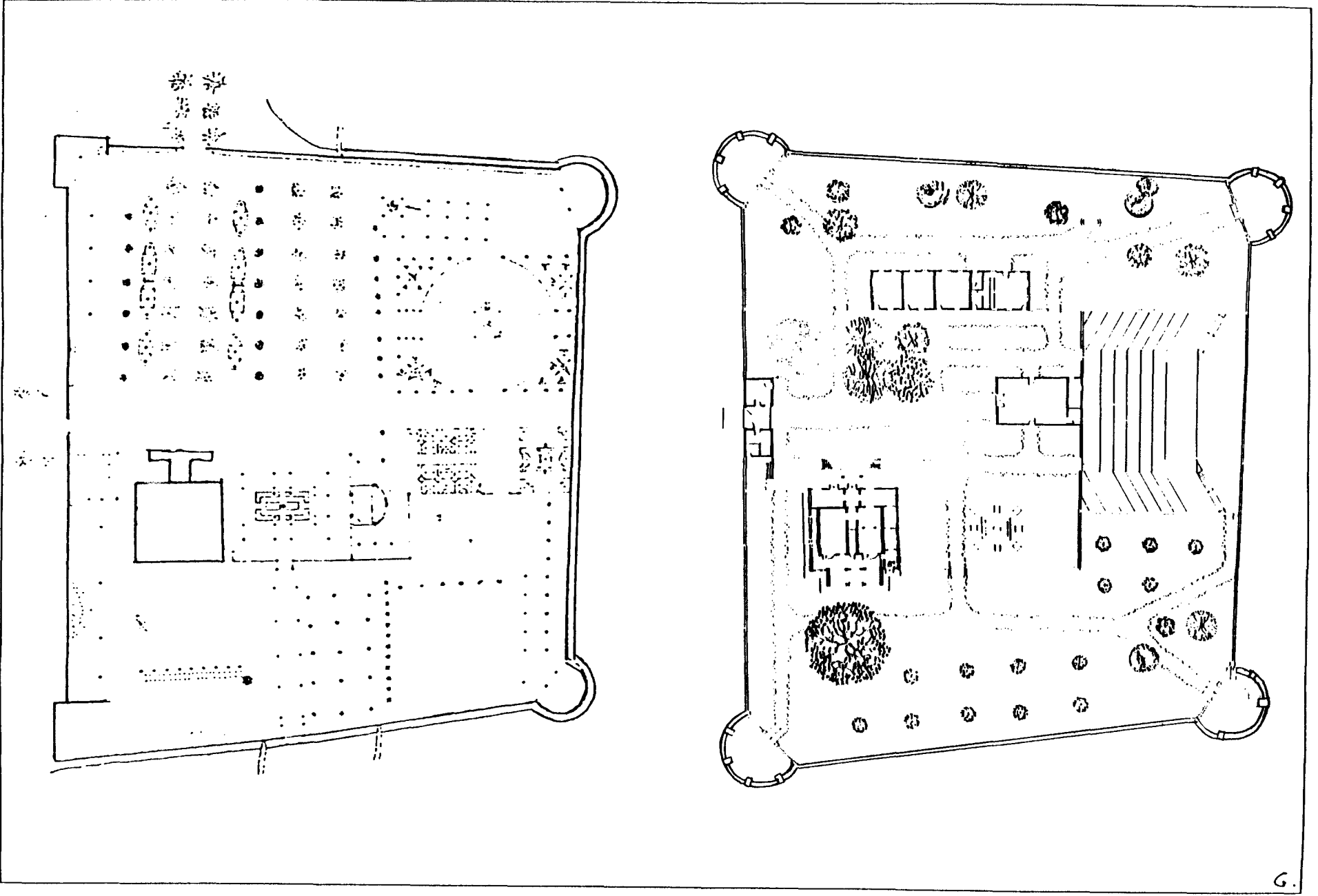


*Igreja de S. João Baptista de Ajuda (1892) — Aguarela do primeiro-tenente Pinto Basto
(Arquivo Geral da Marinha)*

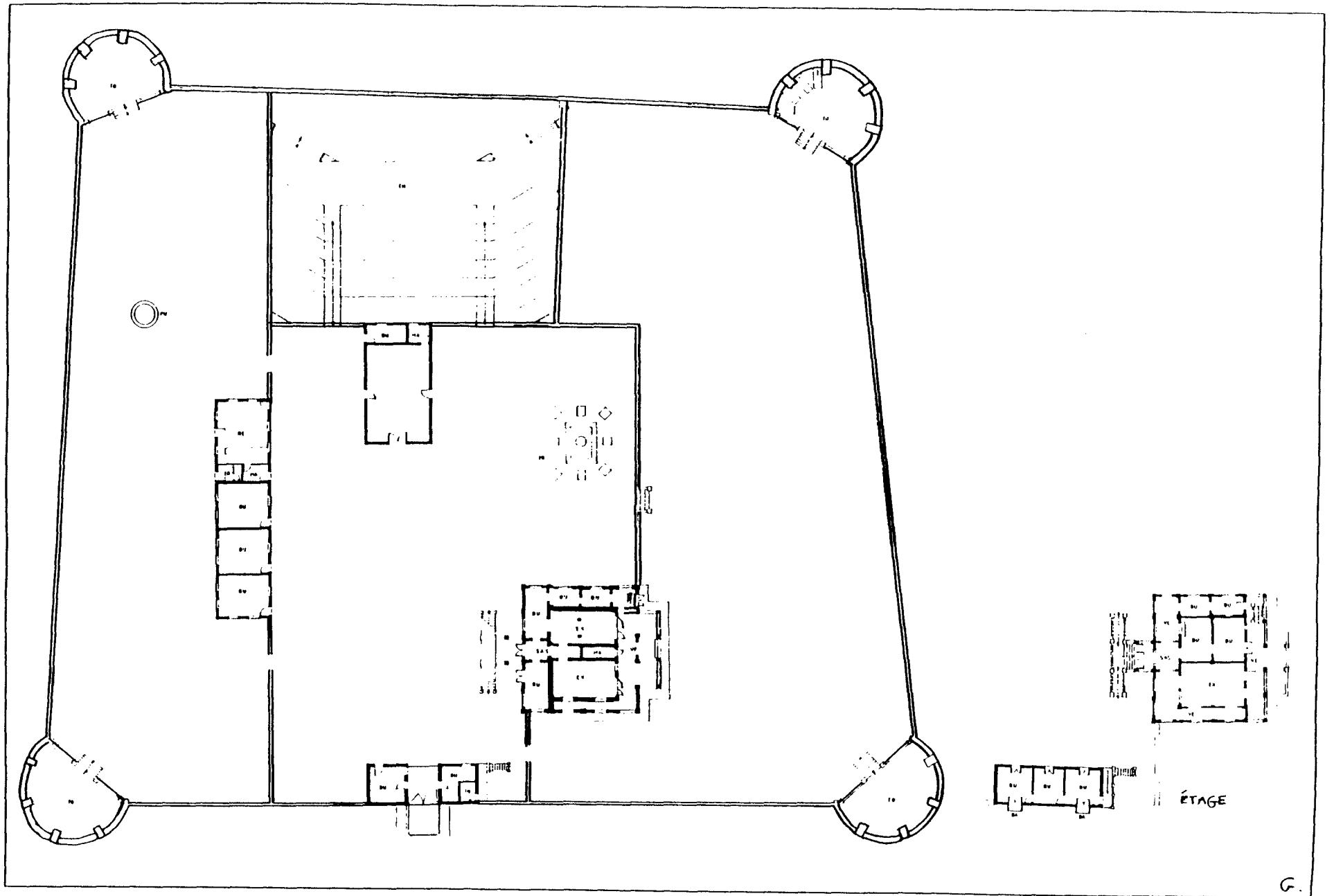


*Casa de habitação do Forte de S. João Baptista de Ajuda (1892) — Aguarela do primeiro-tenente Pinto Basto
(Arquivo Geral da Marinha)*





泰
德
樓



LE COMPTOIR HOLLANDAIS

Les négociants hollandais ont été au XVIII^e siècle particulièrement dynamiques le long de la côte de l'Or (actuel Ghana), c'est-à-dire à proximité de la côte des Esclaves. Après avoir chassé les Portugais qui y étaient installés, ils font bâtir de nombreux forts pour protéger leurs implantations commerciales. Lorsque débute la traite des esclaves, la WIC (West Indische Compagnie) cherche à se redéployer le long de la côte des Esclaves et l'on note la présence de négociants hollandais dans les principaux comptoirs côtiers.

A Ouidah leur présence et leur activité est attestée mais malgré les efforts des représentants de la WIC, l'autorisation d'édifier un fort ne leur sera jamais accordée par le roi. Aussi, les commis de la Compagnie planteront leurs comptoirs dans des maisons louées ou achetées à des Ouidanais. Les négociants hollandais, particulièrement dynamiques dans la première moitié du XVIII^e siècle, quittèrent progressivement cette côte à partir de 1740, du fait du déclin de la WIC.

Il est impossible de définir précisément la localisation du ou des comptoirs hollandais à Ouidah, leur présence étant ancienne et n'ayant pas été stable. La tradition orale désigne un terrain au sud du quartier Sogbadji, un des quartiers anciens de la ville où il est possible que se soient installés des négociants. Il n'est cependant pas du tout certain que ce terrain ait été un lieu d'implantation d'un comptoir. Il accueille aujourd'hui une école de base et aurait autrefois abrité le premier camp militaire français. Cet espace ne présente pas d'élément spatial particulièrement remarquable.

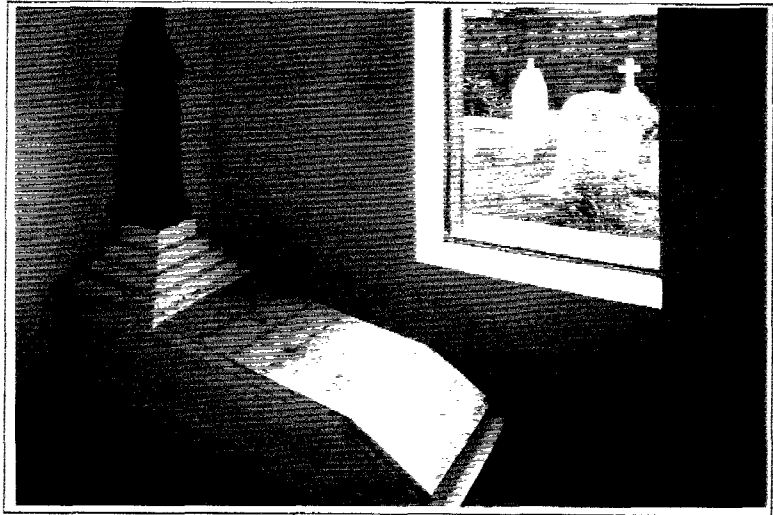
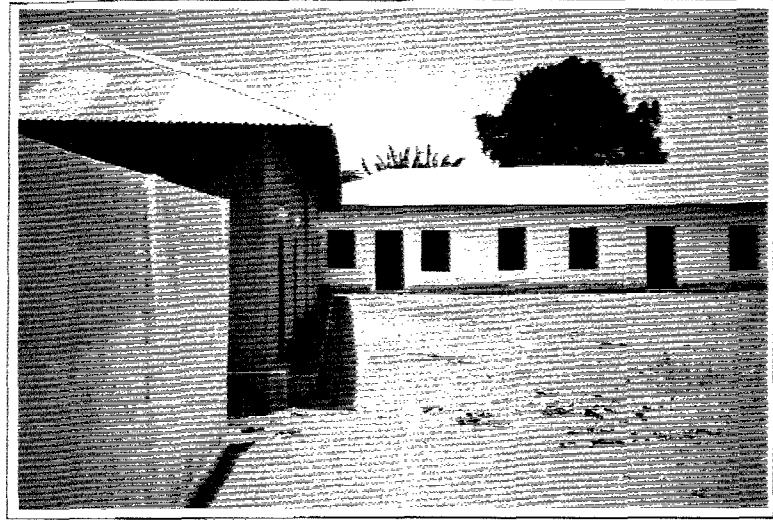
LE COMPTOIR DANOIS

La localisation du ou des comptoirs danois est tout aussi incertaine que pour les comptoirs hollandais, d'autant que nous n'avons pas trouvé de traces formelles de la présence de négociants danois, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y en a pas eu. Il en existait à l'époque de la traite dans des comptoirs voisins et le texte du Danois Isert le suggère..

Seul, le guide Bleu (qui date de 1957) localise l'ancien comptoir danois, dans le quartier Dangbéhoué, en face du marché Zobè : "*en contournant la rue du Général Dodds, on trouve à droite en face du vieux marché, Zobè, le fort danois, semblable au fort portugais. A la façade donnant sur la rue s'élève une tourelle dont l'étage forme une véranda :c'est le fort danois. Le fort a été cédé par ses premiers occupants à une maison de commerce allemande vers le début du XIXè siècle puis vendu à la maison Regis en 1850 pour être finalement acheté par la maison Fabre.*" Mais cette description indique plutôt le site du fort anglais.

Ce terrain aujourd'hui morcelé en plusieurs lots est l'un des pôles d'activités de la ville (logements, commerce, garages, petites entreprises artisanales, pharmacie...). Les bâtiments, récents pour la plupart, ne présentent pas d'intérêt historique et architectural particulier et sont plutôt en bon état. On ne trouve plus trace de l'édifice décrit dans ce guide dont on ne peut affirmer qu'il ait accueilli un jour des négociants danois.

***Le comptoir de chacha.
photos du cimetière de la
collectivité. Les tombes sont
localisées à l'intérieur d'un
bâtiment et à l'extérieur dans un
enclos. Récemment, plusieurs
bâtiments ont été détruits à
proximité pour agrandir une cour
destinée à accueillir les nombreux
invités lors des cérémonies.***





LE COMPTOIR DE CHACHA

Ce vaste flot rectangulaire, résidence de Chacha, fut aussi un lieu de traite. Après avoir résidé dans le fort portugais en tant que directeur, Chacha, lorsqu'il redevient négociant indépendant, obtint du roi d'Abomey un domaine dans la ville et se fit bâtir une vaste concession, sans doute dans les années 1810-1820.

Plusieurs Européens visitant cette côte soulignent son train de vie. Le capitaine Théodore Canot (Verger 1968 p. 462) note qu' " *il bâtit une vaste et commode maison pour sa résidence principale dans un site pittoresque, près d'un ancien fort portugais en ruines. Tous les comforts de la vie, tout ce que le luxe peut imaginer pour la gratification des sens abondaient dans son établissement. La Havane, Londres et Paris étaient également mis à contribution par lui. Les vins, les mets les plus exquis chargeaient sa table. Sa garde-robe aurait fait honneur à plus d'un prince ; les plus belles femmes de la côte ne résistaient pas à l'appât de son or. On trouvait chez lui plusieurs billards, des tables de jeux ouvertes aux navigateurs sur la côte qui éprouvaient le besoin de distractions. En un mot, le trafiquant mulâtre vivait en sybarite et en sardanapale, au milieu des pompes de Satan, assez bien représenté par le roi du Dahomey.*"

Vers 1830, le commandant Huntley note que "*De Souza vit dans une demeure bien construite par ses soins. Il s'en est réservé une partie pour son usage personnel ; une autre partie est ouverte aux capitaines des navires négriers qui mangent et dorment là, le reste est réservé pour la traite... Près de la résidence de Souza sont les barracons ou dépôts d'esclaves, qui sont de grands espaces découverts entourés de murs, ou de fortes palissades, à l'intérieur desquels sont les abris pour les Nègres en cas de mauvais temps, pendant l'extrême chaleur du jour, ou pendant la nuit... Le repas témoigne de la richesse de Souza, le service est de belle porcelaine de Chine, avec des verres admirablement taillés, des plats d'argent, cuillères et fourchettes en or même ; tout ce que les manufactures anglaises produisent décore la table et prouve la nature rémunératrice de la traite des esclaves"* (Verger p.463-64).

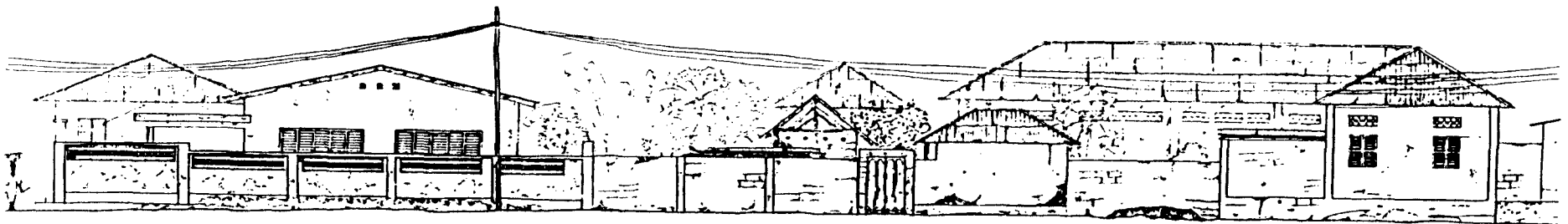
L'itinéraire de Chacha sur la côte africaine est riche en rebondissements. Après un premier séjour à Ouidah, il se retire dans un autre comptoir plus à l'est, Badagry. Lors de son deuxième séjour à Ouidah, Nicolas Olivier dit d'Oliveria le recueillit et le présenta à la cour d'Abomey où il fit la connaissance du roi Adandozan et du prince Gankpè. A la suite de déconvenues, il s'enfuit à Anécho et ne reviendra à Ouidah qu'après l'accession de Gankpè au trône. Ce dernier devenu roi nomma De Souza gouverneur de Ouidah sous le nom de Chacha.

Le quartier où Chacha s'implanta prit le nom de Brésil. Propriétaire d'un vaste domaine, il cédera de nombreux terrains à ses descendants, à ses alliés et même à certains de ses esclaves. A sa mort en 1849, ses biens furent partagés essentiellement entre ses fils Isidore et Antoine. Le premier reçut le domaine de Singbomè (le site actuel), le deuxième celui de Zomaï (à l'ouest de la ville).

Aujourd'hui, le grand flot De Souza est partagé entre les descendants des différents Chacha : chaque lignée possède sa "tata", c'est-à-dire sa concession. La lignée du fondateur occupe un espace au centre de l'îlot où l'on note plusieurs sites remarquables :

- Singbomè, l'ancienne résidence de Chacha (aujourd'hui en rez-de-chaussée), en restauration.
- La salle de réunion et de fête où sont organisées le 4 octobre de chaque année les fêtes de la collectivité De Souza.
- Un bâtiment à deux pièces abritant la tombe de Chacha et dans laquelle sont exposées les photographies des différents Chacha.
- Un bâtiment dans lequel sont enterrés des dignitaires de la collectivité.
- le grand cimetière familial où sont enterrés d'autres dignitaires.

Tout cet ensemble constitue une sorte de mausolée familiale et marque la puissance de cette collectivité.



Depuis la mort du septième Chacha vers 1961, le titre de Chacha n'a pas été attribué en raison de conflits entre les différentes branches familiales. La possession de ce titre par Jérôme de Souza étant contestée, à sa mort, un comité de "gérance" fut créé. Composé de sept membres, il fut dirigé par Grégoire Estève de Souza jusqu'à sa mort. Ce comité doit fonctionner jusqu'à l'élection du huitième Chacha.

Jusqu'en 1989, il n'y a pas eu un entretien collectif de la concession du fondateur, chacun s'occupant de l'entretien de la parcelle qui lui était dévolue. Ce n'est donc que récemment que le comité de gérance décida de restaurer le domaine et plus particulièrement le bâtiment Singbomè. Lors d'une des réunions, il fut d'abord décidé de restaurer cet édifice et de refaire la façade "à l'ancienne" : un artisan fut trouvé à Ouidah pour reprendre les moulures autour des fenêtres (celui-ci connaissait cette technique de son père et avait conservé les moules). en outre, une vaste cour fut aménagée pour accueillir les grandes cérémonies familiales ; à cette occasion, plusieurs bâtiments anciens et inoccupés furent détruits.

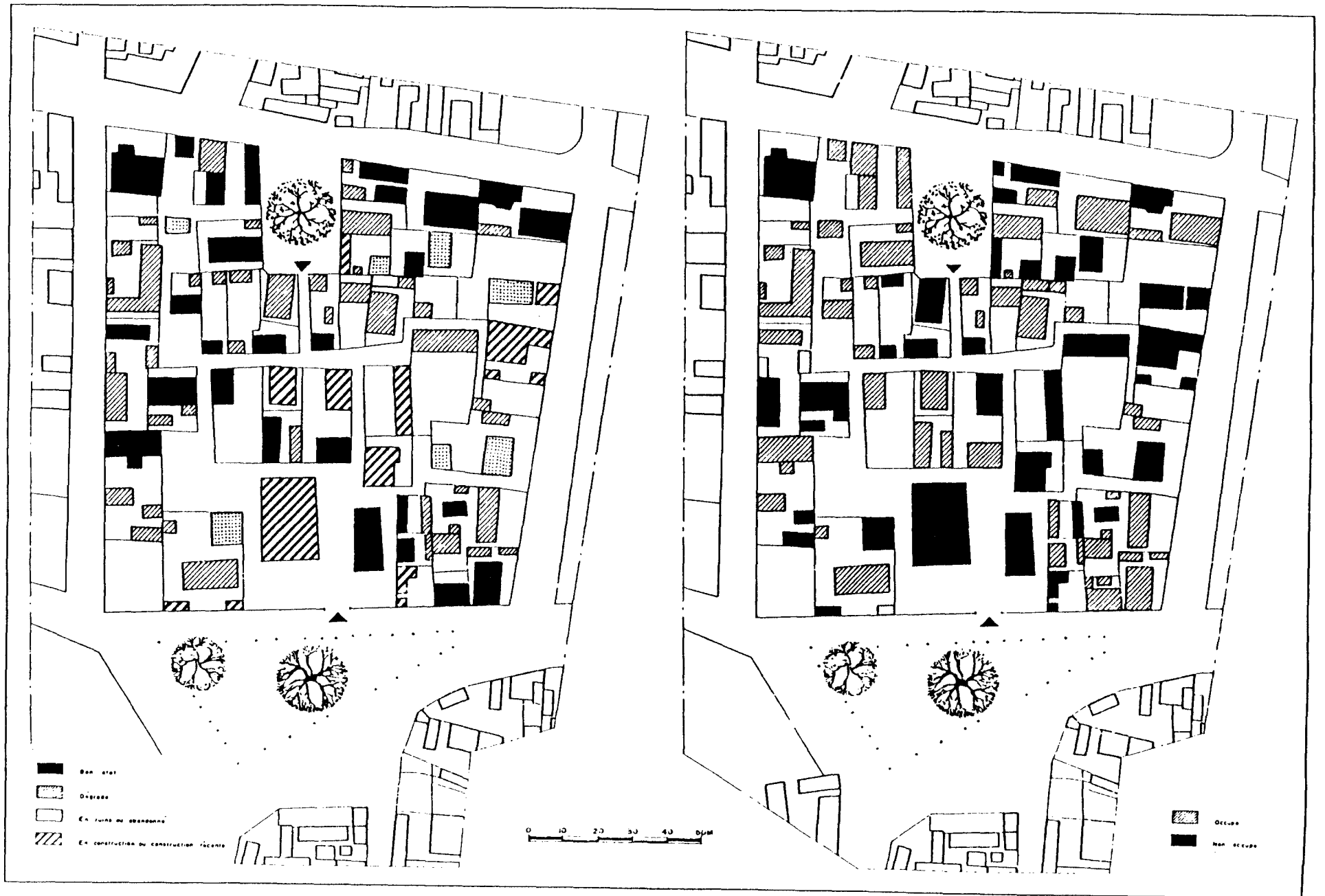
La participation aux réfections s'est faite par des souscriptions volontaires. La branche brésilienne avec laquelle la famille garde des relations fut elle aussi sollicitée : la collectivité De Souza de Lomé apporta 1,5 Million F CFA. Les fonds collectés sont gérés par le comité de gérance qui rend compte régulièrement des dépenses et de l'avancement des travaux, notamment lors de la réunion annuelle de la collectivité à Ouidah.

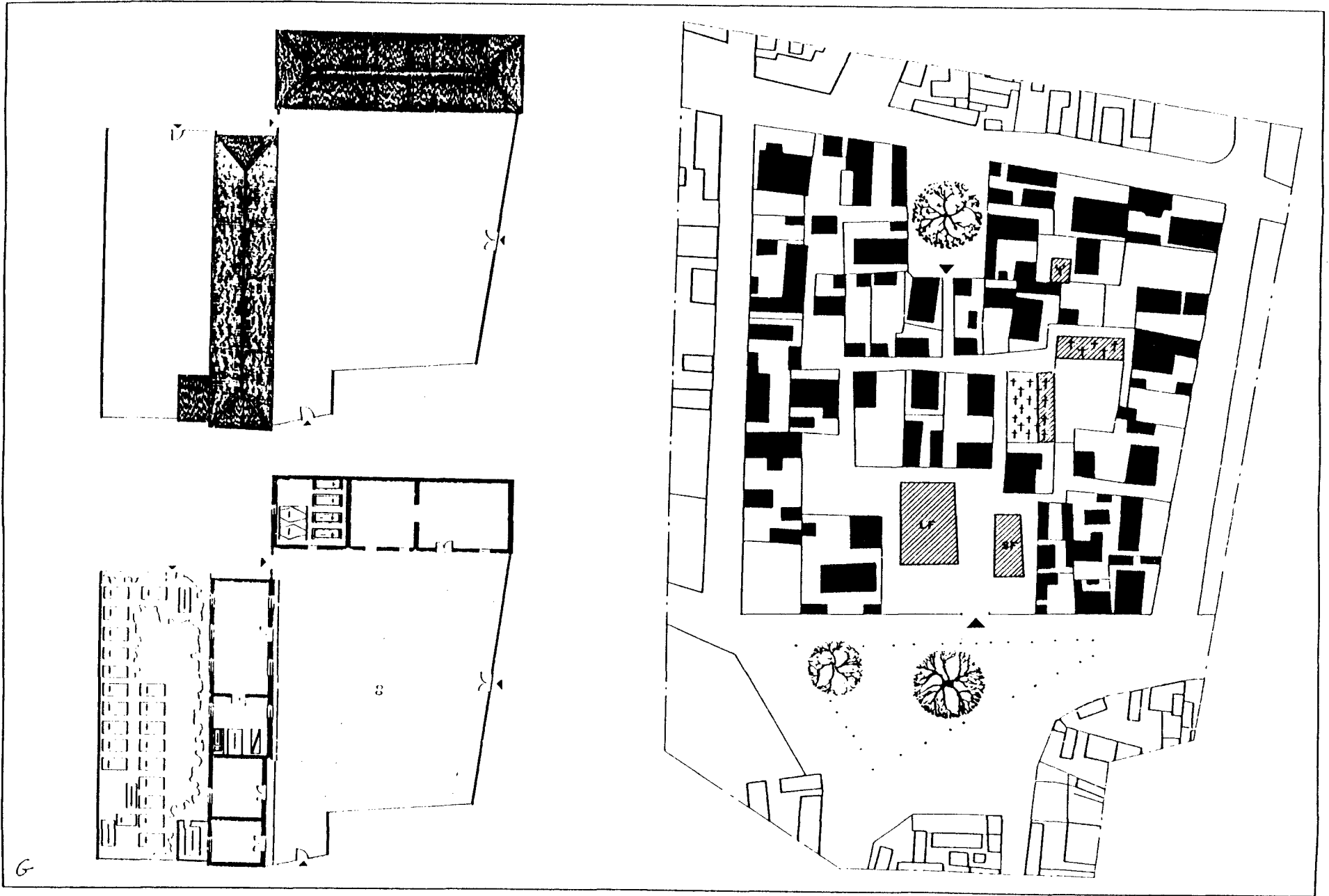
le futur Chacha doit traditionnellement résider dans ce domaine. Cette règle suppose aussi qu'il abandonne ses activités (et donc implique de trouver un élu disposant de ressources et n'ayant plus d'activité professionnelle). Le choix du prochain Chacha se fait sur proposition du comité de gérance en fonction du dévouement de l'individu aux affaires familiales. Le nom retenu est celui de Julien de Souza, ancien mécanicien demeurant à Grand Popo, âgé de 70 ans et membre du comité de gérance.

Elévation de la partie ouest de l'îlot, la plus remarquable architecturalement.

Page 156 - à gauche, état du bâti. Les édifices dégradés et en ruine sont nombreux. A droite, occupation du bâti. De nombreux édifices ne sont pas habités (plus d'une vingtaine).

Page 157 - Plan de l'îlot et localisation du cimetière et des salles de fête (LF) pour les grandes cérémonies familiales. Plan détaillé du cimetière de la collectivité

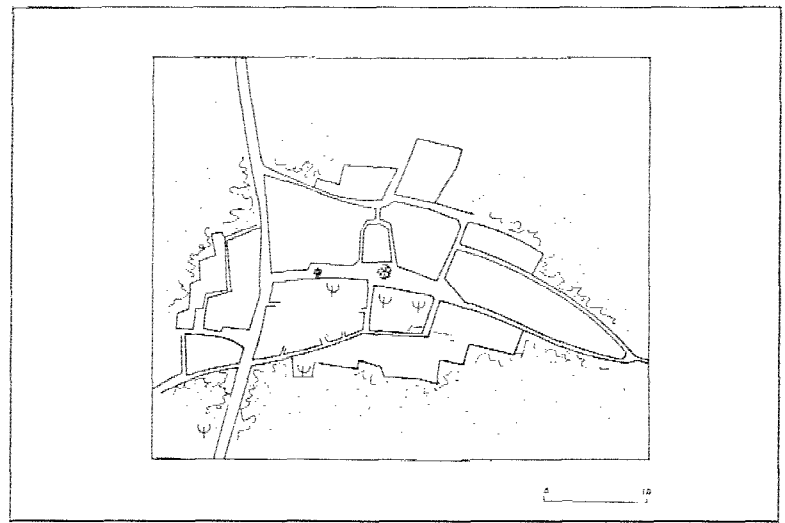




G

Zoungbodji.

Plan du village où sont indiqués les temples vodoun. Le lieu de marquage des esclaves n'est plus qu'un enclos de broussailles (photo) situé au centre du village, à proximité d'un autel vodoun. Le village ne présente pas de traits architecturaux originaux.





ZOUNGBODJI

Ce village situé entre la mer et Ouidah sur la route des esclaves fut pendant longtemps une escale importante dans ce trafic. L'établissement, traversé par la route menant à la mer, était autrefois centré autour du "palais" de Kakanakou et du lieu de marquage au fer chaud des esclaves.

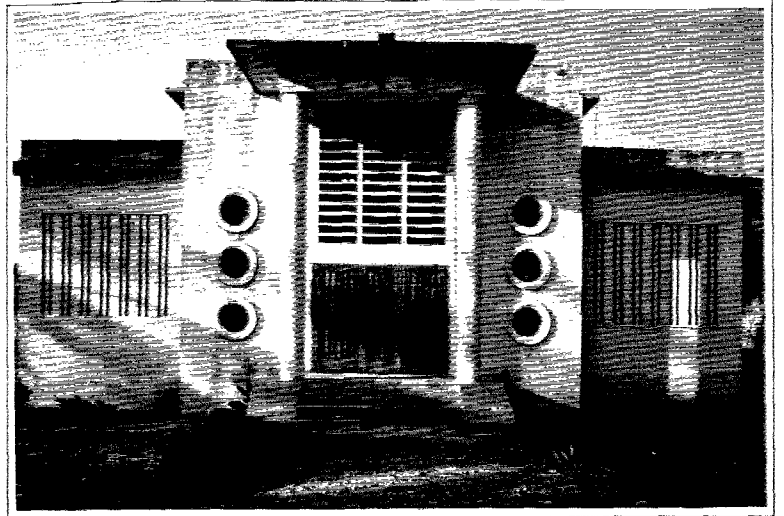
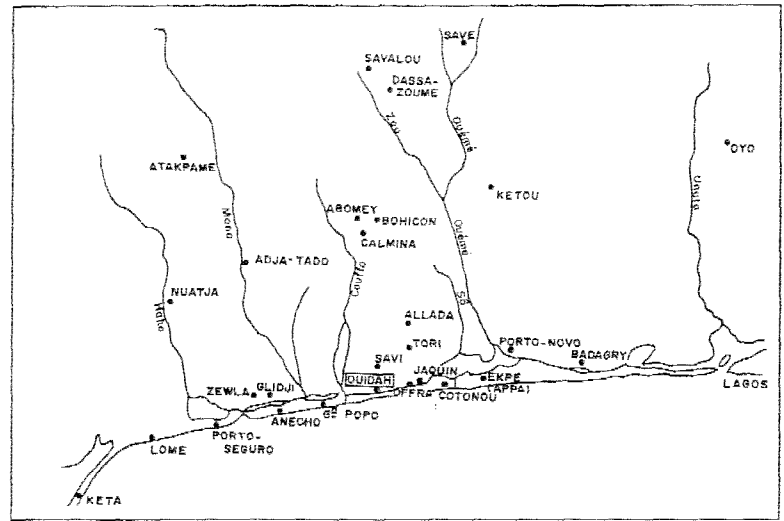
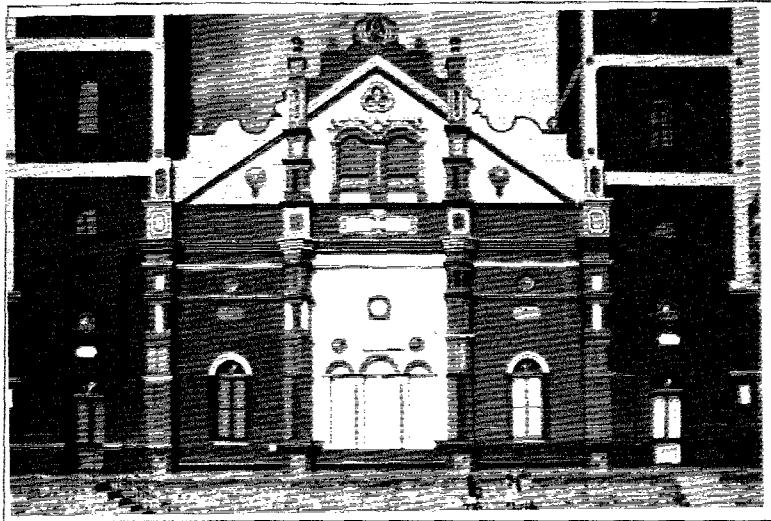
Zoungbodji, serait à l'origine un hameau de culture créé par un jumeau du nom de Zinsou. Après la conquête de la région par le roi Agadja, celui-ci installa un de ses frères à la tête du village. Il était chargé de recevoir les esclaves arrivant de Ouidah et les marquer avant de les livrer aux Européens. Selon d'autres sources, le village fut créé de toute pièce par le roi Agadja mais fut habité par des Houéda.

Avant de quitter la région, Agadja installa son représentant à qui il fut donné le nom de Kakanakou Kakanakouô, Dossou Agadja nawasoudô, ce qui signifierait "Avant que tu ne meures comme victime de ton devoir, je surviendrai pour te sauver". Le Kakanakou était assisté du Dognon, chef de guerre, du Ndéhouè, chef de la douane installé à l'embarcadère, du Ndéhounkpè Gankpè, chef de douane au port et enfin de Aho, chargé de récupérer les tributs auprès des Houéda. Le titre de Kakanakou se transmettait à la mort du tenant du titre. Le dernier, Fagnon, reconnu comme chef coutumier par l'administration française en 1903 mourut en 1944. Son domaine s'étendait sur la rive nord de la lagune et incluait le village de Djegbadji.

Les principaux cultes rencontrés à Zoungbodji sont Sakpata, Dan, Yali, divinité Houéda et Agadja Lègba. On raconte que le roi Agadja et sa troupe, après avoir érigé ce lègba, se reposèrent non loin sous un arbre où il déboucha pour la première fois une bouteille de gin prise dans un bateau. L'arbre fut ensuite divinisé et appelé Agadjatin. C'est en souvenir de cette bouteille de gin que les anciens de Zoungbodji réclament une bouteille de gin aux étrangers avant de leur raconter l'histoire de la localité.

Aujourd'hui, c'est un modeste village à l'écart des grandes routes où de nombreuses concessions sont encore bâties en terre. Les sites qui rappellent la traite n'existent que sous forme de traces, un enclos pour le lieu de marquage, et à proximité, une concession délabrée pour le palais. Néanmoins, quelques reliques et des sièges royaux y sont conservés. Excepté ces lieux, le village est semblable à bien d'autres, avec ses placettes où sont souvent installés des temples de vodun, et ses ruelles tortueuses. Il y a quelques années, un projet de revalorisation a été initié par M. Smith, l'ancien maire de la ville de Pritchard aux USA dans le cadre du jumelage mais il n'a pu être réalisé.

*Les comptoirs voisins.
Si Ouidah fut un des plus
importants lieux de traite sur cette
côte, il fut concurrencé par
d'autres comptoirs, Porto-Novo,
Badagry, Offra/Jaquin, Grand-
Popo, Anecho, Porto-Seguro... (cf
carte). Certains ont accueilli
d'importantes communautés afro-
brésiliennes, comme en témoigne
l'architecture de la grande
mosquée de Porto-Novo (photo) ou
sont devenus des centres
administratifs lors de la
colonisation comme par exemple
Grand-Popo (photos du bas).*





LES COMPTOIRS VOISINS

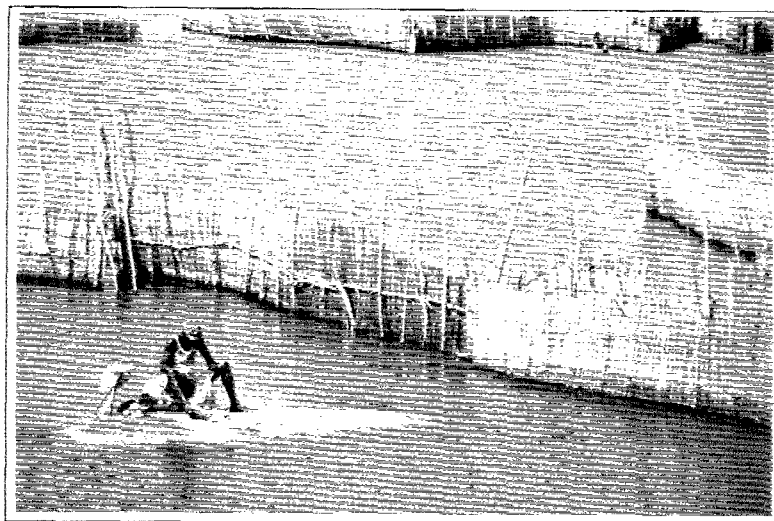
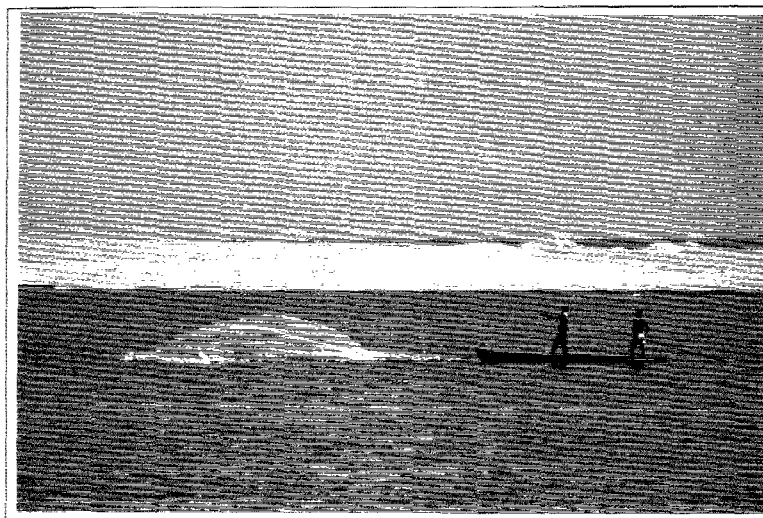
L'histoire de la traite des esclaves n'est pas linéaire. Elle possède des moments de stagnation, de croissance et de récession. En outre, les négriers font jouer la concurrence et recherchent les comptoirs où les esclaves sont les plus nombreux et les moins chers. La circulation des navires est par ailleurs en partie contrôlée au niveau de la place forte d'El Mina, l'ancien comptoir portugais, où sont recrutés les piroguiers autochtones capables de passer la barre. A l'autre bout de la chaîne, les royaumes qui fournissent les esclaves, Oyo, Abomey à l'intérieur et les petits royaumes côtiers, sont permanemment en lutte pour contrôler ce négoce.

Dans ce contexte, la durée de vie d'un comptoir et d'un établissement peut être courte et les investissements limités. (Au tout début de la traite, au XVII^e siècle, les négriers refusaient de débarquer et le commerce se déroulait sur les navires).

Si la ville de Ouidah devient un important centre de traite, elle sera rapidement concurrencée par de nouveaux comptoirs, notamment celui de Porto-Novo où sont acheminés les esclaves en provenance du royaume yoruba d'Oyo, et dans une moindre mesure ceux de Jacquin-Offra et de Godomey.

La fin de la traite des esclaves amène la disparition d'un grand nombre de comptoirs et entraîne la disparition des villages qui les accueillent, mais d'autres apparaissent, Anecho ou grand Popo par exemple, où se négocie l'huile de palme. A la fin du XIX^e siècle, certains d'entre eux deviendront des chefs-lieux de cercle.

*L'environnement rural.
L'environnement de la ville est
particulièrement pittoresque : bord
de mer, lagune où les pêcheurs ont
installé des barrages, cocoteraie...
Ces paysages peuvent être
observés depuis la Route des
Esclaves reliant Ouidah à la mer.*



1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

2 LES AUTRES ACTIVITES A OUIDAH

La traite des esclaves à Ouidah généra d'autres activités d'échanges comme en témoigne l'existence depuis longtemps du grand marché. En outre, l'activité agricole dans la région a toujours été importante. Enfin, au commerce des esclaves se substitue au milieu du XIX^e siècle la traite de l'huile de palme ; Ouidah demeurera un port important jusqu'au début du XX^e siècle.

L'ENVIRONNEMENT RURAL

Les paysages ruraux qui entourent Ouidah sont particulièrement contrastés cocoteraie, lagune, champs cultivés, friches, palmeraies... La valorisation de ce patrimoine rural pose la question de l'origine de ces paysages, d'autant que certaines thèses d'historiens attribuent à l'économie de traite la responsabilité d'une déforestation de la région. Les travaux récents de Mme Juhé-Beaulaton tendent à prouver au contraire que le paysage actuel ne diffère pas dans l'essentiel à celui existant il y a plusieurs siècles. La principale nouveauté est l'introduction d'une forme d'exploitation, la plantation, de productions déjà cultivées comme par exemple le palmier à huile, déjà repéré par les Européens au XVII^e siècle. Ceux-ci soulignent tous la richesse agricole de la région, ce qui tend à montrer que parallèlement à la traite des esclaves, a existé une agriculture florissante.

Le capitaine Phillips vers 1694 remarque que *"la ville royale de Juda est à quatre milles du comptoir anglais (de Sahé). Le chemin est une belle plaine, couverte de bled d'Inde et de Guinée, de patates, d'ignames et d'autres fruits dont le pays produit deux moissons chaque année"*. Bosman, à la même époque, note que *"Le pays est couvert de verdure la plus grande partie de l'année, y ayant presque toujours trois sortes de grain, des fèves, des patates, et de certains autres fruits de la terre qui sont semés si près l'un de l'autre que dans la plupart des endroits, il n'y a qu'un petit sentier pour passer"*.

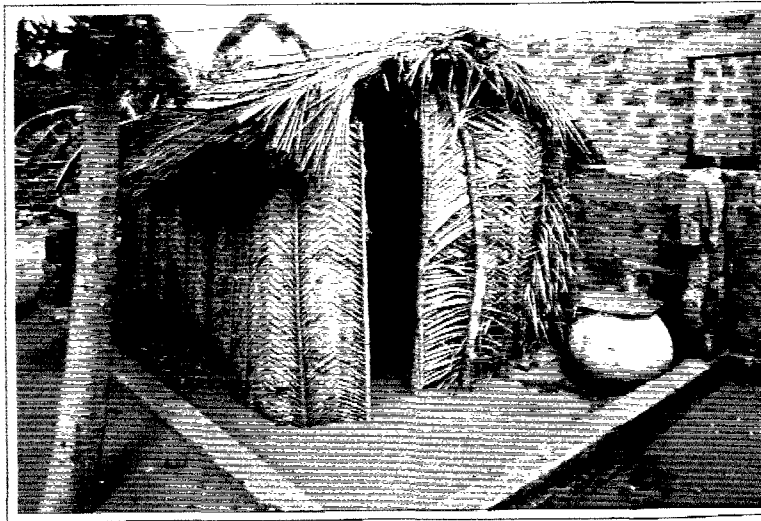
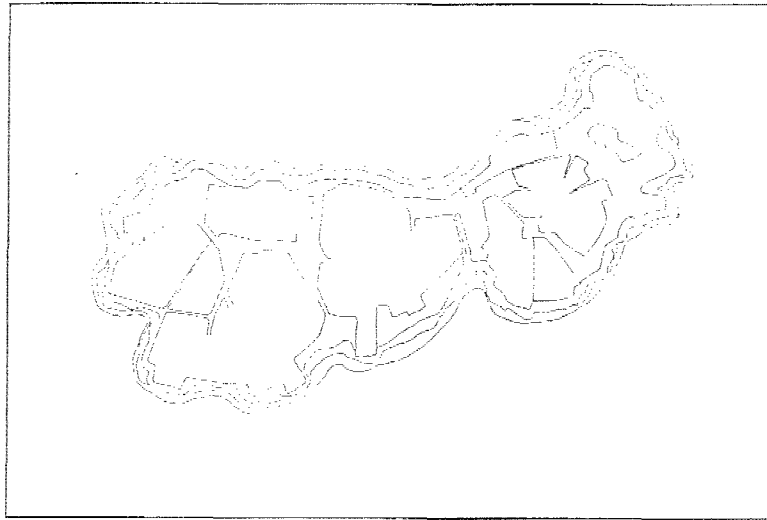
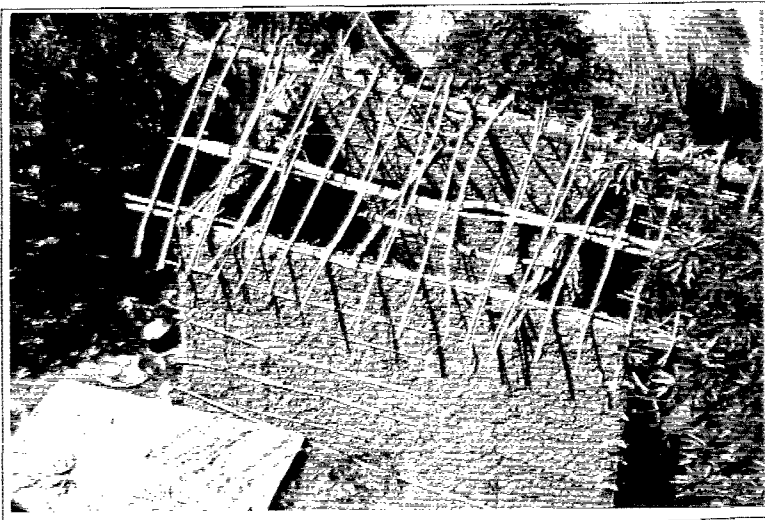
Un dessin de la rade de Ouidah, levé par le Chevalier de Marchais (début XVIII^e siècle) atteste en revanche l'absence de cocotiers le long du littoral. D'autres voyageurs (Smith notamment) n'hésitent pas à dresser de ces contrées une image romantique tout en insistant sur la richesse des terres et des cultures ; aucun se présente cette région comme abandonnée ou couverte de forêts. On est bien loin de l'image de barbarie associée globalement à l'Afrique noire à la même époque en Europe. Cette "quiétude" est cependant troublée par la conquête dahoméenne : Snelgrave qui visite le pays peu après souligne l'aspect de désolation dû à la destruction des hameaux et villages par les soldats conquérants.

Tous ces voyageurs soulignent la densité d'habitants dans la région, regroupés en villages et en hameaux de culture. L'omniprésence de l'agriculture se traduit dans le mode d'agglomération des populations. Les habitations sont d'abord des fermes et jouxtent les terrains de culture. La croissance des villages se fait par densification autour de quelques fermes où résident les chefs de lignage. Il n'est pas étonnant dans ce contexte qu'il n'existe pas de modèle spatial de développement urbain et d'habitat spécifiquement urbain.

Au regard de ces récits et de l'analyse qui en est faite, il apparaît que le paysage rural qui entoure Ouidah rend compte lui aussi de l'histoire de cette contrée, depuis les plantations de cocotiers en bord de mer et de palmiers à huile autour de la cité en passant par le site lagunaire où les pêcheurs ont aménagé des barrages mobiles pour capturer les poissons. La diversité du paysage et son caractère préservé méritent qu'il soit d'une part mieux connu, d'autre part protégé.

Djegbadji.

Ce village installé sur plusieurs îles de la lagune (le plan de l'une d'entre elles est présenté ici) est presque totalement occupé par des constructions en parpaings de ciment. On ne compte que quelques maisons en paille ou en terre.





DJEGBADJI

Ce village installé sur des flots inondables de la lagune à proximité de la route des esclaves n'était pas un lieu de traite. Il témoigne aussi de l'économie agricole qui existait dans cette région et qui demeure encore aujourd'hui à travers ici la pêche, l'extraction du sel et l'élevage de porcs.

L'extraction du sel daterait du XVII^e siècle et aurait été pratiquée par des populations Xwéla résidant à Djegbadji . L'installation sur les flots serait le fait d'Agogoténou, originaire d'Adja Tado. Il aurait été rejoint par des Xwéla puis par des Mina et des Houéda. Des piroguiers passeurs de la barre s'y installèrent. Une douzaine de hameaux sont créés (plusieurs ont aujourd'hui disparu). La domination du royaume d'Abomey dans la région se traduit par l'arrivée de populations Fon. Le roi Tégbessou, pour marquer son autorité, y planta un arbre au lieu dit Foncodji et installa dans un nouveau quartier un eunuque chargé de contrôler les transactions et de percevoir des taxes. Si les Houéda sont aujourd'hui les plus nombreux, la langue Xwéla parlée notamment par tous les piroguiers domine. Ces communautés appartiennent toutes deux au monde Adja.

Les différents quartiers de Djègbadji sont désignés par le nom de leur fondateur. Trois ont aujourd'hui disparu, Mikouedji, Hetecodji et Cogoude ; il en demeure sept, dont cinq portent le nom de leur fondateur : Agogocodji, Hayécodji, Nanoucodji, Kogbodji, Doukoucodji, Koklocodji, Foncomè (créé par le roi Tégbéssou) et Xwédacomè.

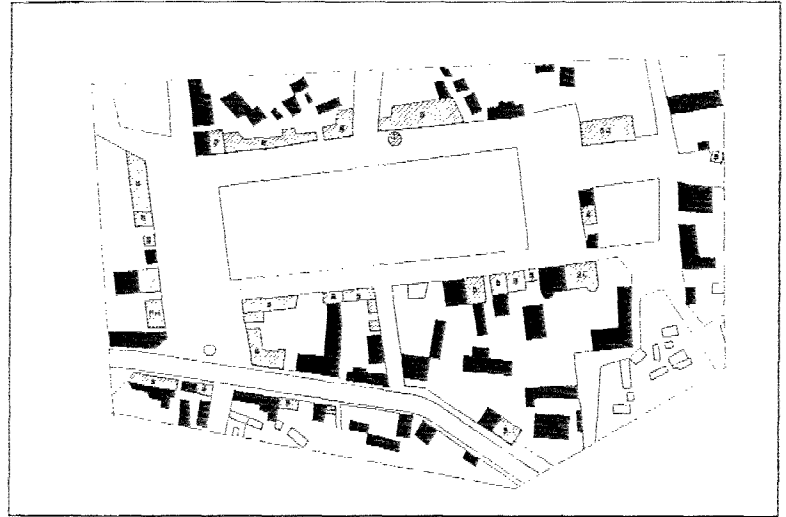
Le site, plat, est périodiquement recouvert par les crues. Les habitants se déplacent alors vers les villages installés le long de la lagune du côté maritime. Tous les flots sont totalement occupés par des habitations excepté l'un d'eux, de petite taille et dédié à unvodoun. Les concessions sont composées de petits bâtiments (une à deux pièces) autrefois construits en terre et en feuilles de palmier ou de cocotier. Aujourd'hui, la quasi totalité des bâtiments sont en dur. certaines façades sont décorées à la manière afro-brésilienne.

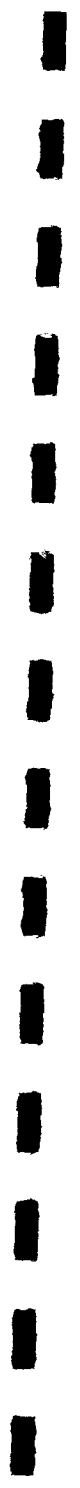
l'élément le plus original de cet habitat est la présence, à l'entrée des concessions, de murets d'une trentaine de centimètres de haut qui ont pour fonctions d'empêcher les porcs qui vaquent dans les cours de passer d'une concession à une autre et de protéger des crues de faible ampleur.

Les flots que l'on ne peut atteindre que par pirogue sont aujourd'hui fortement isolés et de nombreux jeunes souhaitent émigrer. De plus, les conditions d'hygiène sont mauvaises : absence d'eau potable, excréta humains et animaliers déposés sur les rives...

Marché Zobè.

Le marché est entouré, comme à Porto Novo de maisons de commerce à étage (cf photos, croquis et élévation du sud de la place pages suivantes). La plupart des édifices qui bordent le marché accueillent encore aujourd'hui des négociants : cf plan où figurent en grisé les lieux de négoce et en noir les édifices à fonction d'habitation (B pour boutique, PH pour pharmacie).





MARCHE ZOBÈ

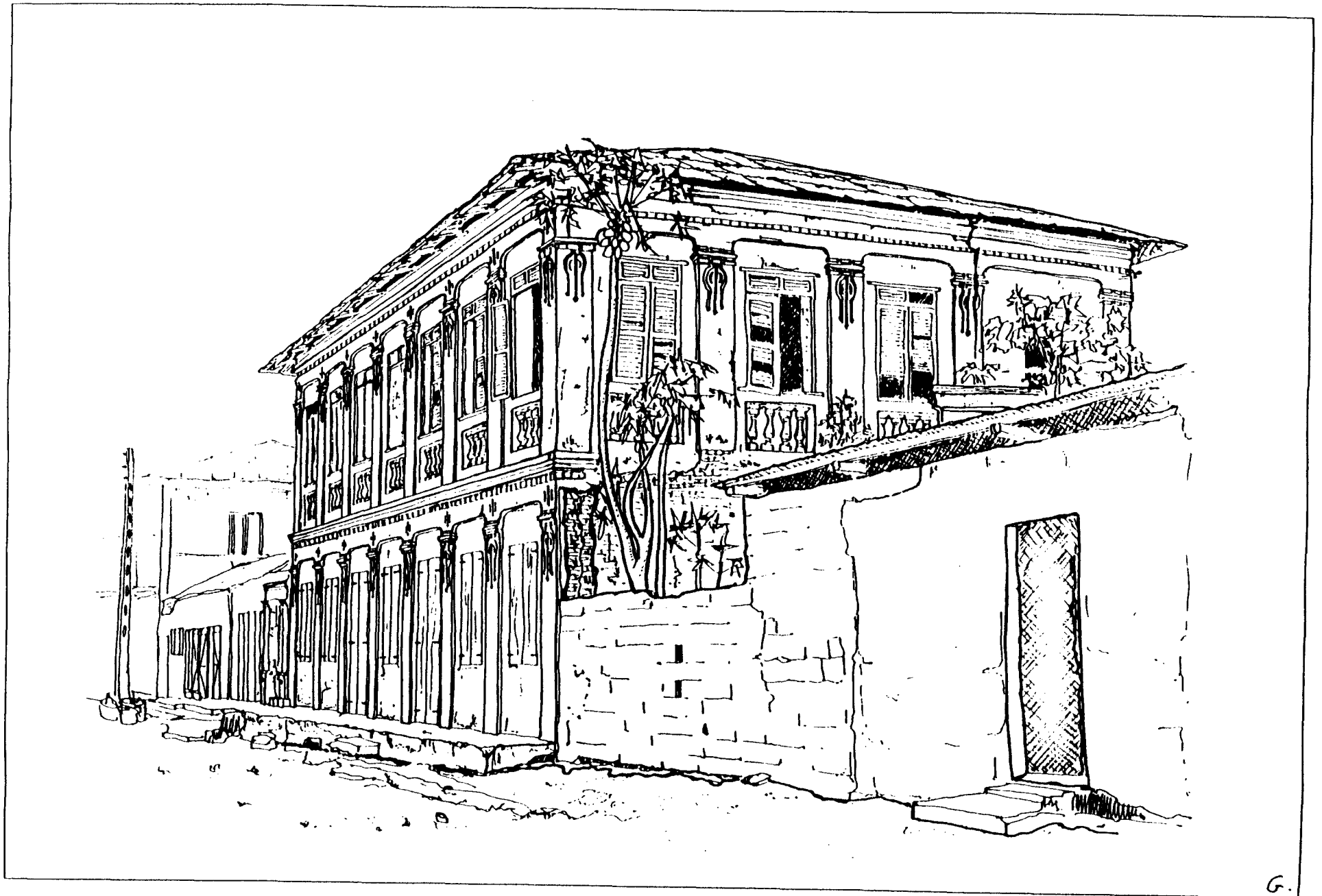
L'organisation de la traite, l'existence de forts notamment, n'a pas entraîné la création d'un seul pôle de commerce. De nombreux échanges se faisaient dans les lieux de stockage (forts, maisons de commerce) et au bord de la mer et les marchandises ne transitaient pas toujours par le marché.

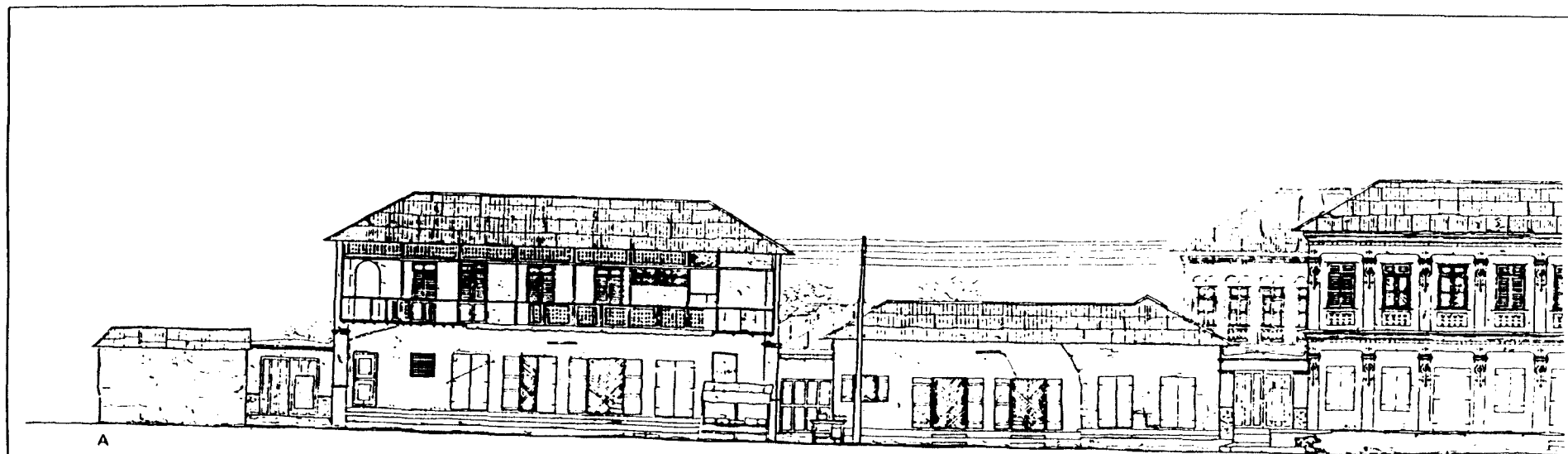
Le marché Zobè, qui doit son essor à l'activité dans le comptoir, est manifestement très ancien. On en trouve notification dans les récits de voyageurs dès le début du XVIII^e siècle mais il ne semble pas avoir été un lieu d'échanges d'esclaves. En revanche il servait de lieu d'échanges de denrées alimentaires et de produits importés. Comme tout marché, il servait aussi de lieu de réunion publique. En outre, il était marqué religieusement Levodoun Ayizan érigé à son entrée est attaché à ce lieu.

P. E. Isert le décrit ainsi vers 1785 : *"à peu près dans le milieu de la ville se trouve le marché (dont la superficie serait selon un autre voyageur, Duncan, d'environ un demi-hectare à cette époque), garni de boutiques, où les marchands viennent le matin avec leurs marchandises, et s'en retournent le soir. Chaque quatrième jour est jour de marché, auquel les étrangers peuvent étaler. On trouve dans ces boutiques toutes sortes de marchandises européennes, aussi bien que celles du pays, à des prix qui ne sont point trop surfaits. Les autres se tiennent entre les boutiques, avec leur pain cuit, du maïs, des fruits, du bois et autres choses semblables. On y laisse aux femmes tout commerce, excepté celui des esclaves, qui est l'affaire des hommes."*

L'origine du nom Zobè n'est pas clairement établie : on raconte que lors d'une réception du roi à Agonli, celui-ci demanda à ses gens d'aller servir les invités qui se trouvaient de l'autre côté "Mi soyi ba nu me e do doule" (prenez et allez servir ceux qui sont là-bas. "Mi soyi ba" est devenu Zobè. Les réjouissances royales amenaient la venue de vendeuses qui étalaient leurs marchandises sur la place publique. Ces vendeuses prirent d'abord l'habitude de venir vendre la nuit lors des cérémonies mais peu à peu, la place qui accueillait un marché de nuit, devint un marché de jour et quotidien.

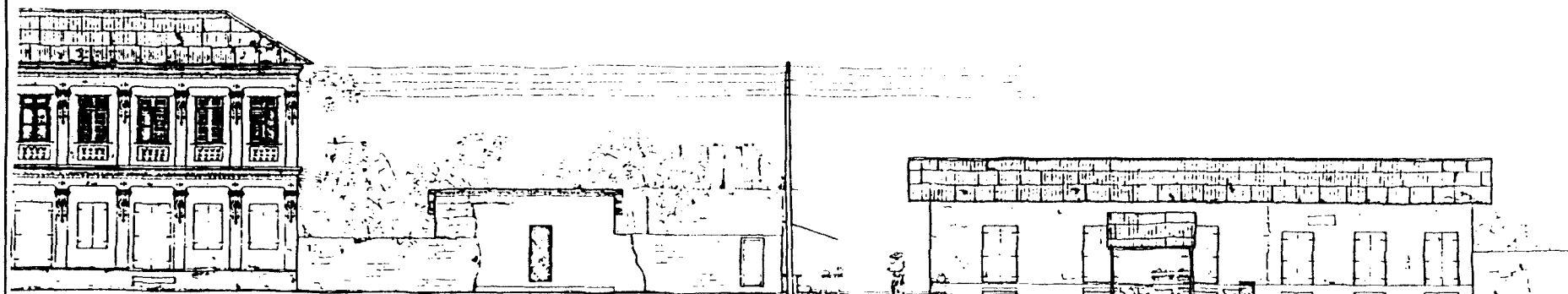
Le marché survécut à la disparition de la traite des esclaves. Plusieurs maisons de commerce furent élevées autour du site proprement-dit. Son animation diminua avec le déclin économique de la ville, au début du XX^e siècle, bien que fut construite alors par l'administration coloniale une halle, qui subsiste encore aujourd'hui. Zobè demeure le principal marché de la ville bien qu'un nouveau marché ait été créé récemment en périphérie de la ville le long de la route nationale. Ce nouveau marché n'a pas les faveurs des commerçants ouidaniens, ce qui tend à montrer que les échanges qui se déroulent dans le vieux marché concernent principalement la population de la ville.





A

B

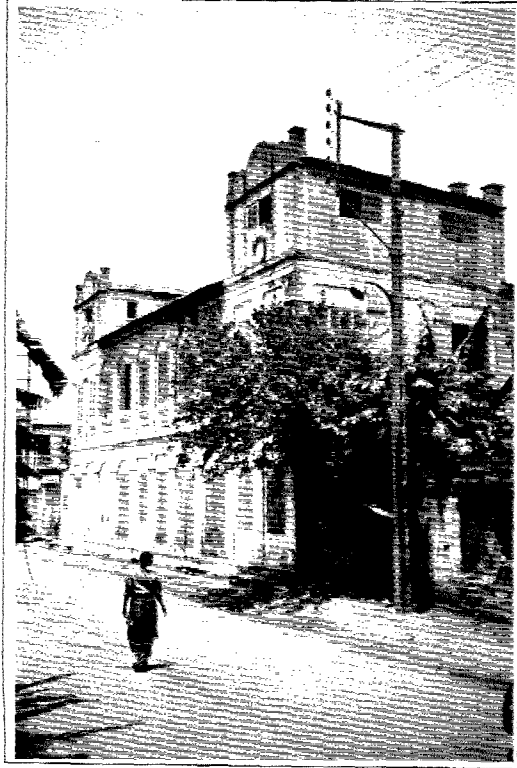


B

C

G

*Maison de commerce Tognisso.
Cette maison se distingue par les
deux surélévations au niveau du
deuxième étage.*





MAISON DE COMMERCE TOGNISSO

La date de construction de cette maison n'est pas déterminée précisément mais il semble qu'elle fut édiflée pour certains à la même période que la villa Adjavon, c'est-à-dire dans les années 1920, pour d'autres entre 1930 et 1940 (ce qui est moins probable).

Le propriétaire initial n'est pas non plus clairement établi bien que selon la carte foncière, il existe un titre foncier. Il semble cependant que ce soit Gabriel Tognisso, un commerçant ouïdanais qui fit construire cet édifice, installa au rez-de-chaussée un magasin de vente et son logement à l'étage. Un certain Dan prêta de l'argent au propriétaire qui mit en gage la demeure. Faute de remboursement, à sa mort en 1966, Dan se considéra comme le nouveau propriétaire. Le rez-de-chaussée fut loué peu après à la société SONAPAL jusqu'en 1983 et l'étage servit de résidence à M. Dan jusqu'à sa mort en 1978. L'étage est depuis inoccupé tandis qu'une partie du rez-de-chaussée est louée à une femme qui y loge avec deux de ses frères contre un loyer mensuel de 2000 F CFA versé à un descendant Tognisso qui veut récupérer l'usage de cette maison sur laquelle les descendants de Dan prétendent avoir toujours des droits ! Un autre informateur a suggéré que cette maison aurait été construite par César de Meideros (frère de Léopoldo qui a fait bâtir la villa saint-Pierre) et qui l'aurait ensuite vendu.

Outre ses diverses occupants, la maison eut de nombreuses fonctions : logement et commerce, elle servit aussi de mess des officiers jusqu'aux années 1946 ; un bar y fut installé au rez-de-chaussée, jusqu'en 1954 ; le local fut ensuite loué à un charpentier de la famille Quénum. Le bâtiment principal est aujourd'hui inoccupé. Les locaux annexes sont habités par la famille du gardien (quatre personnes présentes).

La villa est construite en briques cuites avec de nombreuses boiseries (escaliers, balcon, plancher, plafond). Elle mérite aussi d'être restaurée, pour les mêmes raisons que la villa Adjavon. Il n'existe pas (plus?) au Bénin des bâtiments de ce style, caractéristique des maisons de commerce du début du siècle (remarquable

aussi dans les vieux quartiers de Lagos). Ce bâtiment est dégradé mais n'est pas encore en ruines. Des travaux visant à remettre en état d'abord la couverture puis les planchers, les enduits muraux et les ouvertures suffiraient pour le préserver.

La complexité de son histoire foncière montre la difficulté qu'il y a à engager des actions sur le patrimoine privé. Bien souvent, l'identification du lignage propriétaire est difficile à établir et, sans interlocuteur, il est impossible d'agir.

DESCRIPTIF bâtiment principal

Rez-de-chaussée

Soubassement : briques en terre cuite avec enduit ciment

Sol : terre damée avec chape ciment

Murs : briques en terre cuite ou parpaings ciment avec enduit ciment

Poteaux : briques de terre cuite

Portes et fenêtres : pleines ou persiennes en bois ;

Plafond : planches de bois sur poutrelles en rônier

Réservoir : parpaing et en béton armé.

Premier étage

Plancher bas : planches de bois assemblées sur poutres en rônier.

Murs : terre cuite (briques) ou parpaings avec enduit ciment

Portes et fenêtres : persiennes à lamelles fixes en bois ou à battants

Balustres : en terre cuite avec enduit ciment

Linteaux : en rônier

Escaliers : en bois (planches)

Plafond : palmes sur poutrelles recouvert de part et d'autre de terre

2ème étage

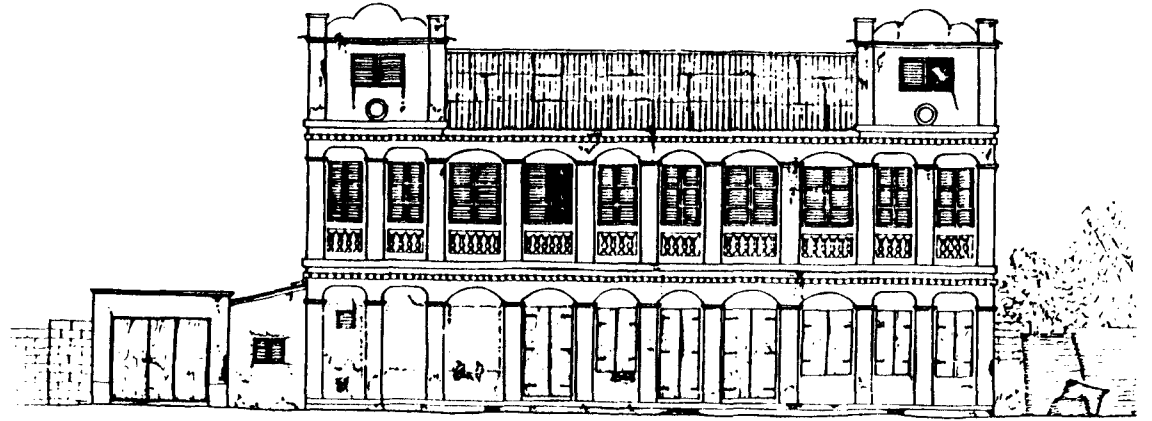
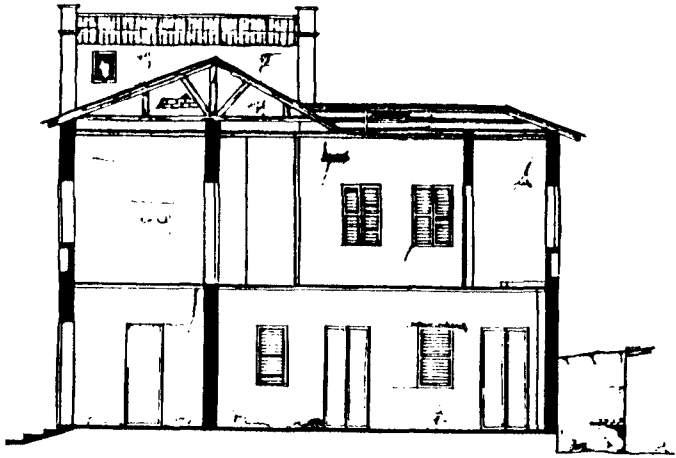
Plancher bas : planches de bois assemblées sur poutres en rônier

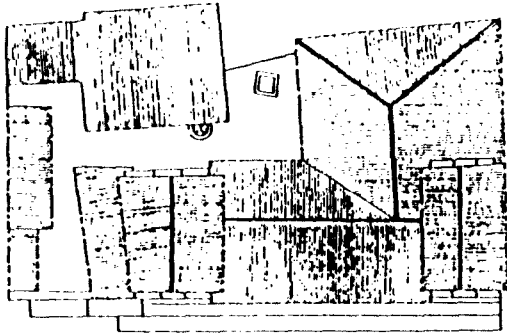
Portes et fenêtres : bois ; persiennes à lamelles fixes

Plafond : lambris de bois

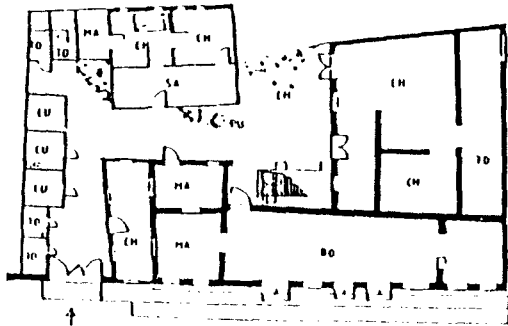
Charpente : rônier et teck

Couverture : tôle ondulée

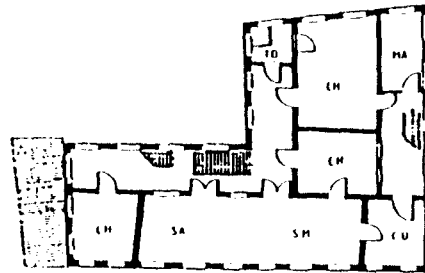




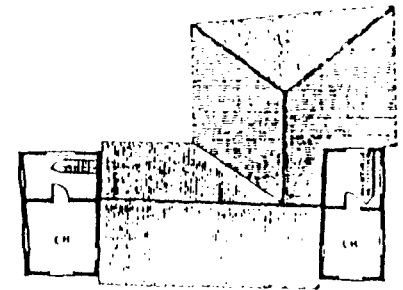
*Coupe et élévation du bâtiment principal ;
plan de localisation et plans des étages et
de la toiture.*



REZ DE CHAUSSEE
6732 2 < N

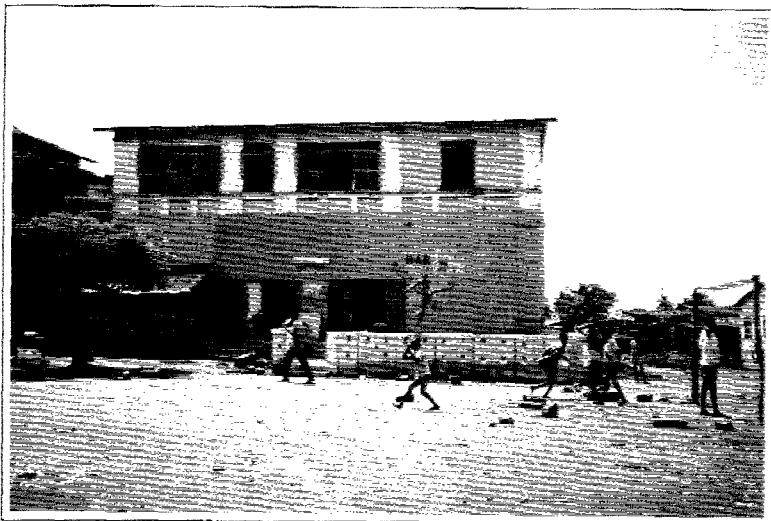
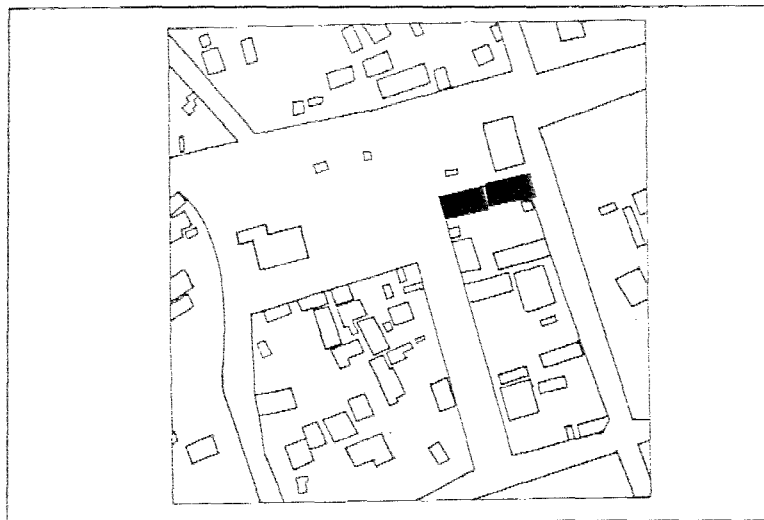
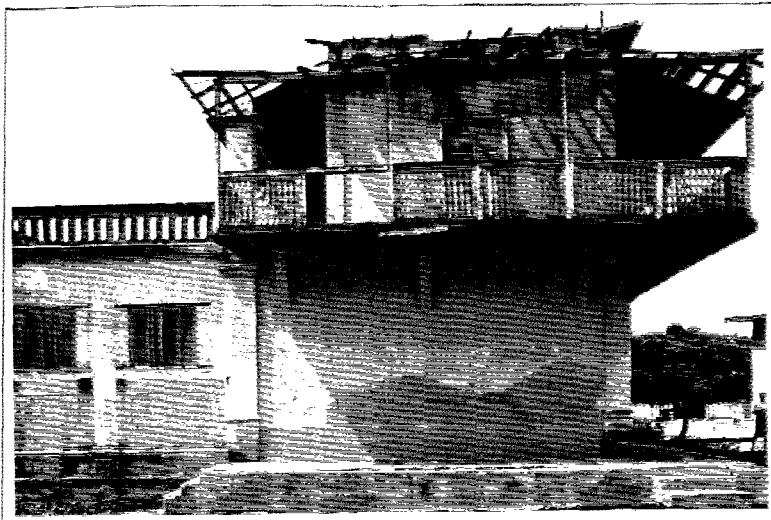


1er ETAGE
6732 2



2e ETAGE
6732 2

*Maison de commerce Diogo.
Ces deux édifices très dégradés et
en partie abandonnés sont des
exemples intéressants du savoir
faire des bâtisseurs du début du
siècle.*





MAISON DE COMMERCE DIOGO

Située à proximité de la grande mosquée , elle appartient à la famille Diogo. Le commanditaire de cette maison fut un commerçant exportateur d'huile de palme qui résidait à Agoué. Cet édifice construit sans doute à la fin du XIX^e siècle fut pendant longtemps un édifice à vocation principale de négoce. Plusieurs maisons de commerce s'y succédèrent, Armadon, Swanzec... Il semble que ce soit vers 1938 qu'elle perdit cette fonction.

En 1974, cet immeuble fut attribué à la mairie. Celle-ci attribua une aile du bâtiment à la SBEE (société béninoise d'électricité) pour y entreposer du matériel en échange de l'adduction d'eau et d'électricité dans cet édifice.

Lorsque des locaux neufs furent édifiés pour la mairie, celle-ci déménagea et le propriétaire installé à Agoué loua la maison pour un loyer mensuel de 1000 F CFA par mois à un commerçant qui la transforma en bar restaurant.

Fermé pendant plusieurs années, le bar a réouvert en 1991 mais les étages demeurent inhabités. L'édifice est aujourd'hui très dégradée alors qu'il présente d'un point de vue architectural une très belle façade et qu'il constitue un témoignage de la splendeur commerciale de Ouidah.



II LES ESPACES RELIGIEUX

Toutes les religions de la région, animiste, chrétienne et musulmane sont présentes à Ouidah, même si cette ville est considérée au Bénin comme le berceau des cultes vodoun.

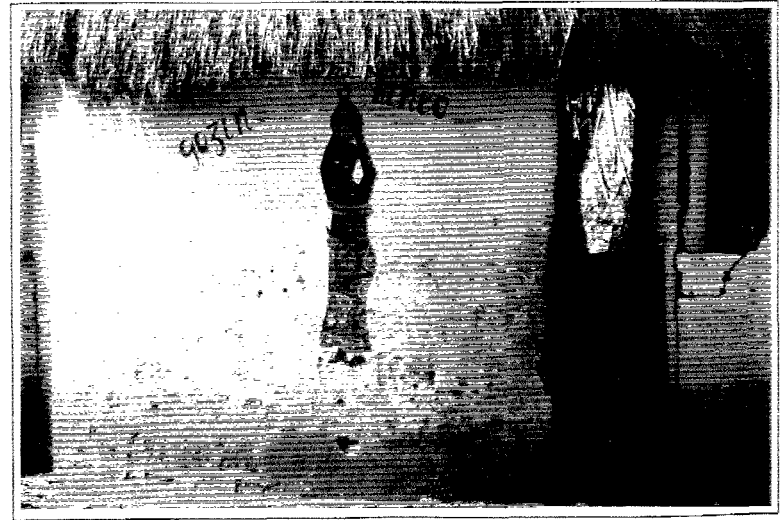
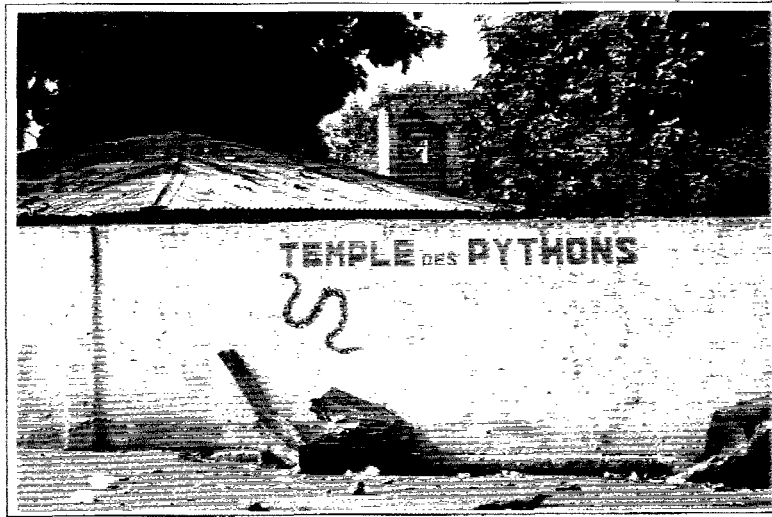
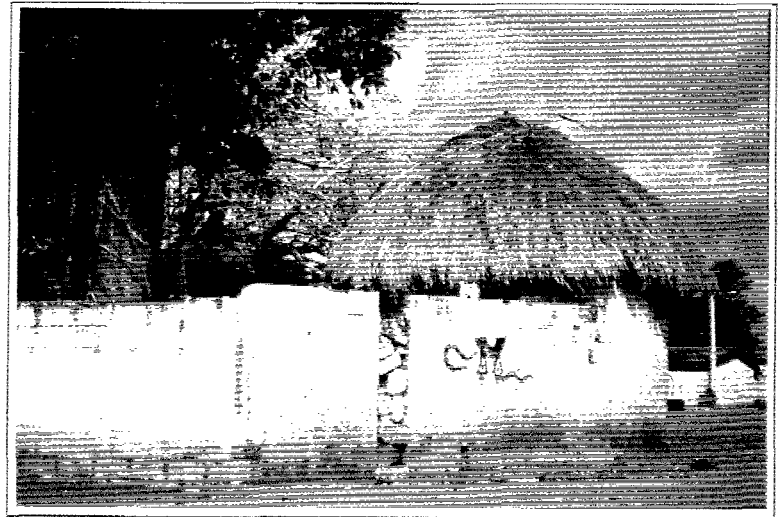
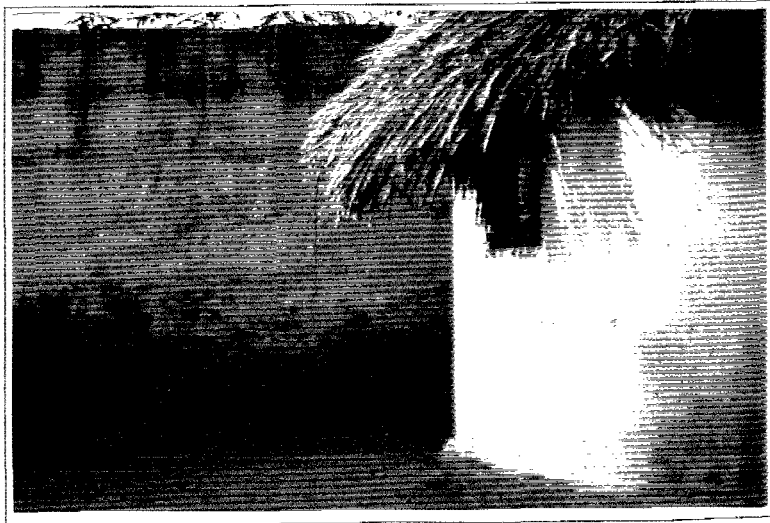
Le système des cultes vodun est particulièrement complexe et ne s'apparente pas à une religion monothéiste : les vodun ne sont pas des divinités stables. Aussi avons nous fait appel à une anthropologue pour éclaircir cette question (cf chapitre typologie des cultes). Matériellement, ce système se manifeste d'abord par des temples. Très nombreux dans la ville, ils sont dédiés chacun à un culte. Les grands temples font souvent aussi fonction de couvent où sont initiés les jeunes adeptes du culte.

Le christianisme a été introduit dans cette région par les missionnaires et n'a pris un véritable essor à Ouidah qu'à la fin du XIX^e siècle. Le culte catholique est toujours très actif comme en témoignent l'activité du grand séminaire et les offices dans la basilique.

L'islam est en revanche peu dynamique à Ouidah où seule une petite communauté le pratique. On ne compte que quatre mosquées.

Il n'existe pas d'antagonisme majeur entre ces religions et une même personne peut pratiquer différents cultes.

*Temple aux pythons.
Les édifices du temple, aujourd'hui
dégradés, ne sont ni spectaculaires
ni originaux.*





LES PRINCIPAUX SITES DES CULTES VODOUN

TEMPLE AUX PYTHONS (DANGBEHOUE)

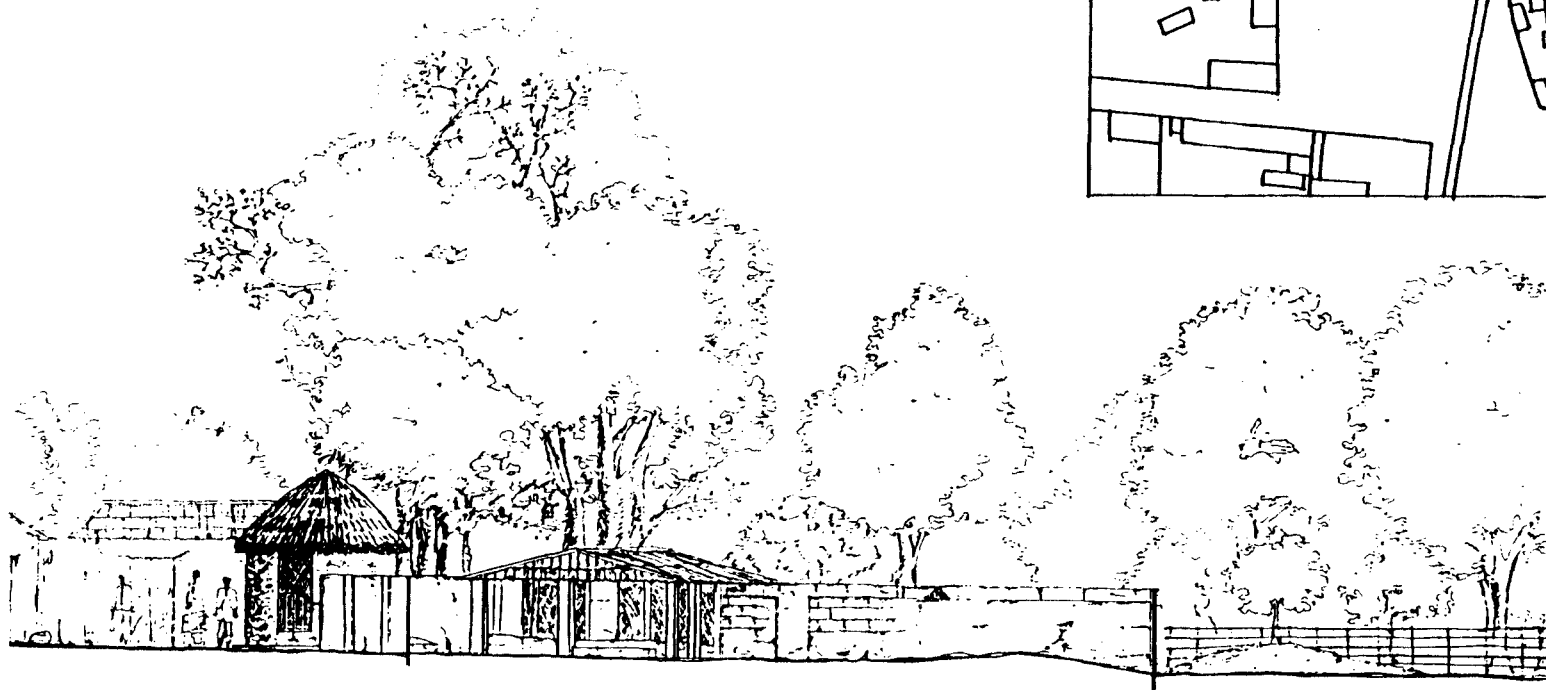
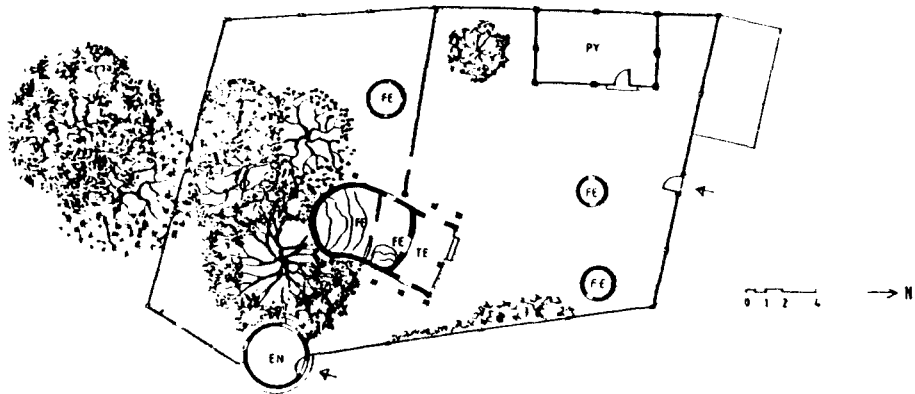
Ce temple est le plus célèbre de la ville, même s'il n'est pas nécessairement celui où se déroulent le plus grand nombre de cérémonies. Il remonte à l'époque pré-dahoméenne et symbolise l'identité Xweda et par extension de la cité toute entière.

L'origine de l'implantation du temple sur ce site n'est pas clairement définie. Les voyageurs occidentaux qui visitent la ville le remarquent au XVIII^e siècle mais certains voyageurs (Bosman et Pommegorge -cités par Merlo) parlent d'un temple Dangbé plus ancien, situé près du site de l'actuel grand séminaire. Celui-ci aurait même précédé, selon la tradition orale, celui implanté à Sahè (Savi), capitale du royaume Xwéda (cf chapitre le culte du python, chapitre précédent et note ci-dessous de M. Akibodé)).

Le Père Labat qui rapporte le voyage du Chevaliers de Marchais à la fin du XVII^e siècle nous fait part le premier des circonstances qui ont dicté la construction du temple à Ouidah. D'après ce dernier, les Xweda, lors d'une bataille contre l'armée d'Allada, virent un gros serpent s'échapper de l'armée ennemie et rejoindre leurs troupes. Son comportement leur parut amical, car bien loin de mordre comme les autres animaux de son espèce, il flattait et caressait tout un chacun ; un chef de culte se hasarda de le prendre et de l'élever en l'air pour le faire voir à toute l'armée, qui, étonnée devant ce prodige se prosterna devant cet animal débonnaire qui lui donna suffisamment de force pour anéantir l'ennemi. Leur victoire fut attribuée à ce serpent, et les Xweda le ramènèrent dans leur ville et lui bâtirent un temple (Labat p. 58). Il semblerait cependant que le culte du python soit bien plus ancien et il est même étonnant que les Xweda eussent attendu de remporter cette bataille pour bâtir un temple à leur divinité tutélaire.

Il est difficile de localiser les emplacements occupés par ce temple à Ouidah et à Sahè/Savi : a-t-il toujours occupé son emplacement actuel ? A en croire les traditions orales, le temple aux pythons se trouvait dans une grande forêt à l'emplacement actuel du Séminaire avant d'être installé à Savi. D'après Guillaume Bosman, dont le récit date de 1692, *"la maison du serpent est éloignée d'environ deux lieues du village où demeure le roi et bâtie sous un arbre fort beau et fort élevé ; c'est là, disent-ils que se tient le chef et le plus grand de tous les serpents"* (Merlo p.284). Il est probable que ce temple soit situé à Ouidah même s'il demeure possible que cette description concerne Sahè. PrunEAU de Pommegorge, directeur du fort français de Ouidah en 1763 mentionne *"qu'ils lui bâtirent une case en terre telle que celle qu'ils habitent eux-mêmes. Ils en ont une à trois portées de fusil des forts où l'on porte à boire et à manger à cet animal"* (Merlo p.285).

Finalement, il apparaît que ce temple pourrait avoir été construit d'abord à Savi comme le disent les traditions orales et comme le suggère Bosman. ; il pourrait avoir subi un ou plusieurs déplacements comme l'affirment les traditions orales confirmées par Labat ; enfin, à en croire Bosman, l'emplacement actuel du temple aurait existé depuis la fin du XVII^e siècle. Si rien ne nous permet de situer la période de son installation à Gléxwé avant 1727, nous savons dans le cas où elle serait postérieure à cette date qu'elle devrait se situer entre 1727 (prise du royaume de Savi par Agadja) et 1764 (année d'arrivée de PrunEAU de Pommegorge). Il est toutefois encore possible qu'il ait existé plusieurs temples du python, et même qu'ils aient été déplacés d'une place à l'autre au gré des événements.



L'aspect du temple ne semble pas avoir été particulièrement remarquable quelle que soit l'époque : vers 1870, l'Abbé Lafitte le décrit ainsi : "Whydah ne possède qu'un seul monument, oeuvre du génie nègre, et s'il attire l'attention, c'est plus par les hôtes qu'il renferme que par son architecture. Ce bâtiment, de forme circulaire, haut de dix pieds, bâtie en terre et couvert d'herbes desséchées est le temple d'une fraction de divinités dahoméennes. Une vingtaine de superbes couleuvres y sont adorées..."

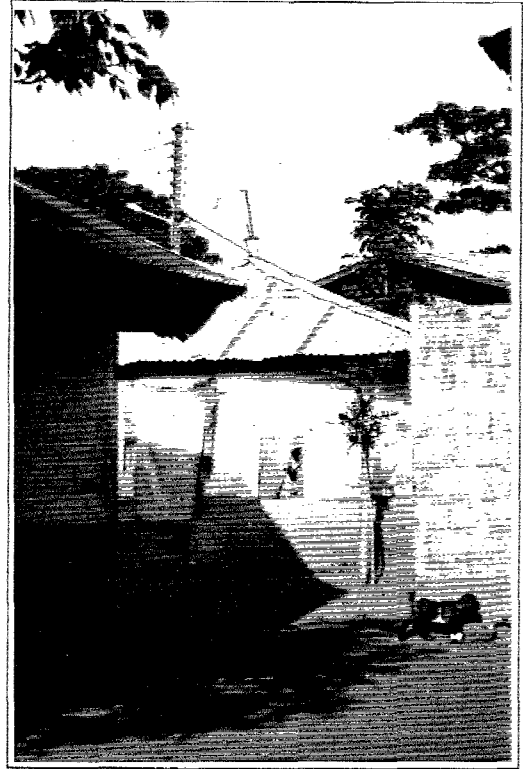
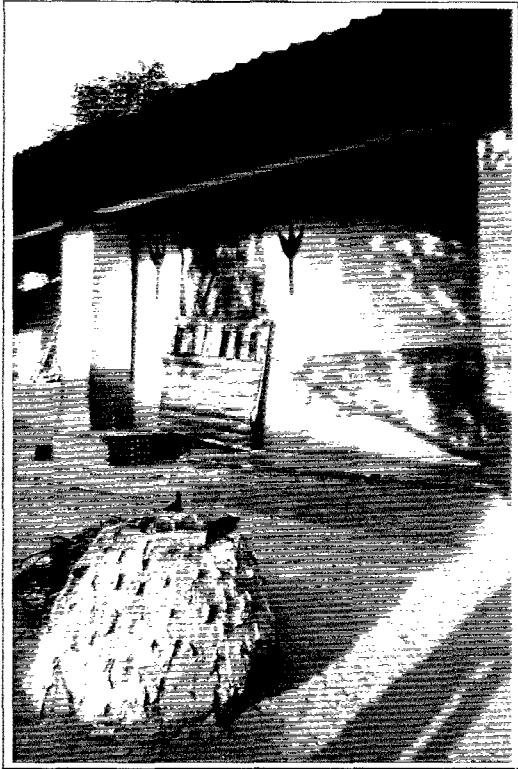
Aujourd'hui, bien qu'il soit quelque peu délabré comme la majorité des temples vodun, il garde toute sa dimension symbolique et il est aussi devenu une curiosité touristique, en raison de la présence de pythons dans une des pièces. Le temple n'est pas habité par le chef de culte qui réside à proximité, dans une concession située de l'autre côté de la rue. Il abrite, outre la case aux pythons, d'autres petits bâtiments où sont installés des autels aux vodun.

Mal entretenu, il ne présente pas non plus d'intérêt architectural en soi. Les bâtiments, en terre de barre enduits de ciment ou reconstruits en parpaings de ciment, sont semblables à n'importe quel autre édifice. Les murs de clôture en parpaings et l'usage abondant de la tôle neutralisent encore un peu plus l'intérêt de ce site remarquable seulement par les deux grands arbres élevés sur la place. Sa valorisation est néanmoins souhaitable, en raison de sa dimension symbolique, mais ne saurait reposer sur une restauration : On ne possède pas d'information sur son état antérieur et rien ne prouve que le temple ait été, à une époque donnée, un édifice prestigieux. On peut imaginer en revanche une action dans une optique touristique visant à offrir aux visiteurs un cadre mieux entretenu et des informations sur ce culte (cf. fiche projet). Ce projet devra être établi en concertation avec les autorités traditionnelles de la ville (chefs de cultes).

Un bâtiment du temple est réservé aux pythons (PY) tandis que les autres accueillent des autels vodoun (FE pour fétiche).

La coupe sur le temple rend compte de son aspect modeste qui ne rend pas compte de la notoriété du culte dans la ville. Les bâtiments sont dominés par deux arbres (irokos) de grande taille.

*Temple couvent Daagbo Hounon.
Cour intérieure du temple où l'on
voit l'autel d'un vodoun et le
drapeau blanc planté sur le toit
d'une case qui signale la présence
d'un temple vodoun. Au centre,
l'actuel Daagbo Hounon, le chef du
culte, dont l'habillement est
toujours très recherché.*





TEMPLE COUVENT DAAGBO- HOUNON

Ce temple est celui du chef des "féticheurs" de Ouidah, Daagbo Hounon. Ce prêtre dirige certaines grandes cérémonies notamment Xugozen et Xuta Yiyi (cf typologie des cultes) et préside au culte Adantoxu, divinité suprême de Ouidah. En tant que chef des féticheurs, il est l'interlocuteur de l'administration.

Ce temple, composé d'une partie publique et d'une partie privée (comme presque tous les temples vodun), est installé sur ce site depuis peu. Il était autrefois situé à proximité de la grande mosquée. L'ensemble ressemble à une vaste concession composée de plusieurs cours bordées de bâtiments en terre ou en dur, aujourd'hui tous couverts de tôle. La dimension religieuse est d'abord visible par le drapeau blanc monté en haut d'un mat qui signale la présence d'un vodun et par les autels de quelques vodun. En outre, un grand arbre divinisé est implanté dans la partie sacrée du domaine.

Daagbo Hounon reçoit de nombreux visiteurs et les audiences qu'il délivre, assisté par une prêtresse du culte, peuvent réunir plusieurs dizaines de personnes. Cette partie publique est relativement bien entretenue (enduits en ciments refaits régulièrement, sol cimenté...). Lui-même avec sa famille réside dans une autre partie du domaine qui semble moins soignée. Tous les édifices sont couverts de toits en tôle. Trois autres ménages sont présents, soit au total 16 personnes résidentes.

DESCRIPTIF

Surface : 3300 m²

Surface bâtie : 825 m²

titre foncier : non

Espace accessible au public

Cour C1

multiples fonctions: circulation, cuisine extérieur, lieu de réception, de rassemblement; d'attente des parents et amis pour accueillir les nouveaux initiés à la sortie du couvent ; au sol, on remarque les vodun Xwéli et Gu.

Cour C2

Cour dénommée Dihoué, maison de "Di", dont on ne sait s'il s'agit d'un ancêtre ou d'un fétiche.

Cour C3

Occupée par la prêtresse.

Cour C4

Occupée par une veuve, épouse d'un parent proche du prêtre.

Cour C5

Occupée par un parent du prêtre.

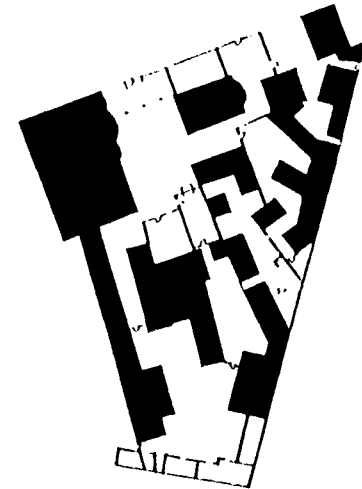
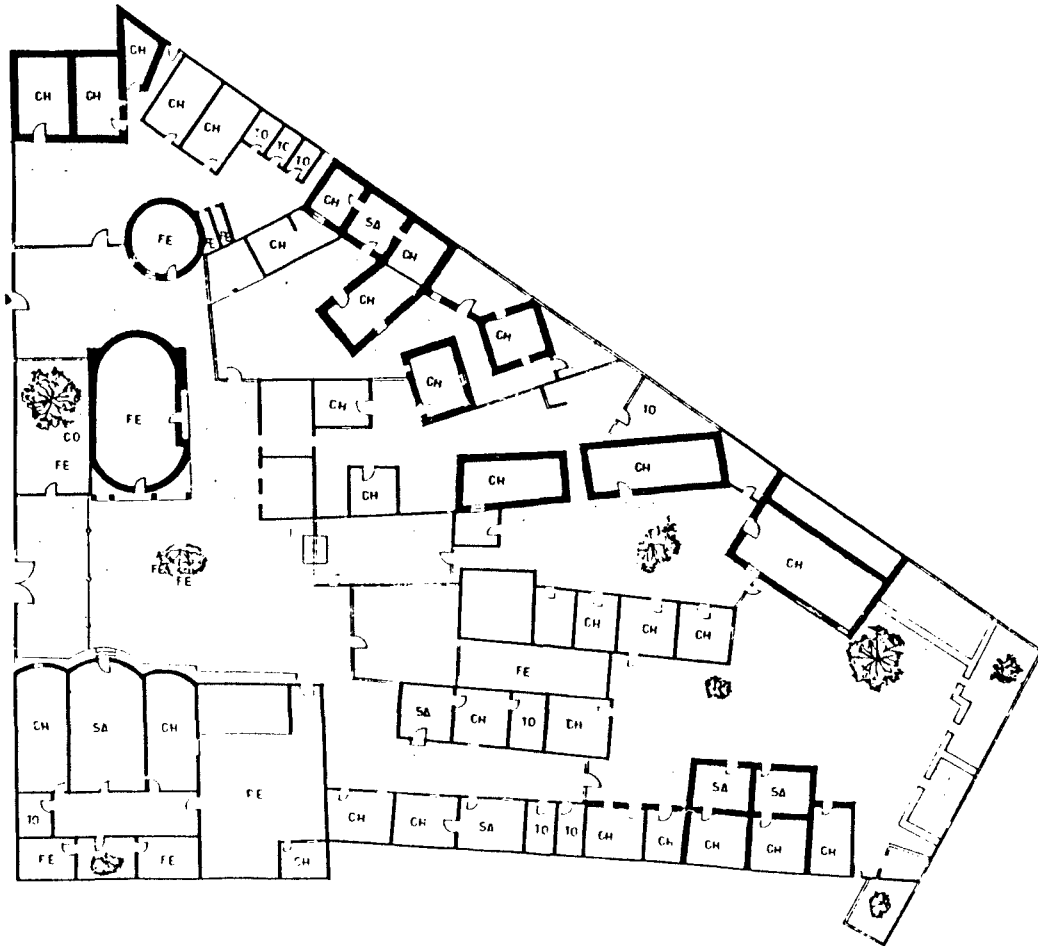
bâtiment N°1 : logement du prêtre (7 pièces) et ancien tribunal encore utilisé comme salle d'audience. Sur les murs, on remarque les portraits des différents chefs féticheurs. Construction en dur, en bon état.

Bâtiment N°2 : temple du fétiche Agbé. En terre ; en bon état.

Bâtiment n°3 : temple du fétiche So. En terre ; en bon état.

Bâtiment n°4 et 5 : logement occupé par les enfants du prêtre. Construction récente en dur, en bon état mais partiellement inachevé.

Bâtiment n°6 : Construction inachevée en dur.



Bâtiment n°7 : logement en dur construit vers 1975, occupé par une femme, parente de la prêtresse. Bon état.

Bâtiment n°8 : logement inoccupé, construit vers 1975 ; en dur , bon état.

Bâtiment N°9 : en terre, occupé par la prêtresse ; dégradé.

Bâtiment N°10 : en terre, occupé par Dati ; dégradé.

Bâtiment n°11 et 12 : logement occupé par un ménage.
11 : en dur, bon état ; 12 : en terre, dégradé .

Bâtiment n°13 : temple des vodun Dan et Hoyo. Construction récente en dur, bon état.

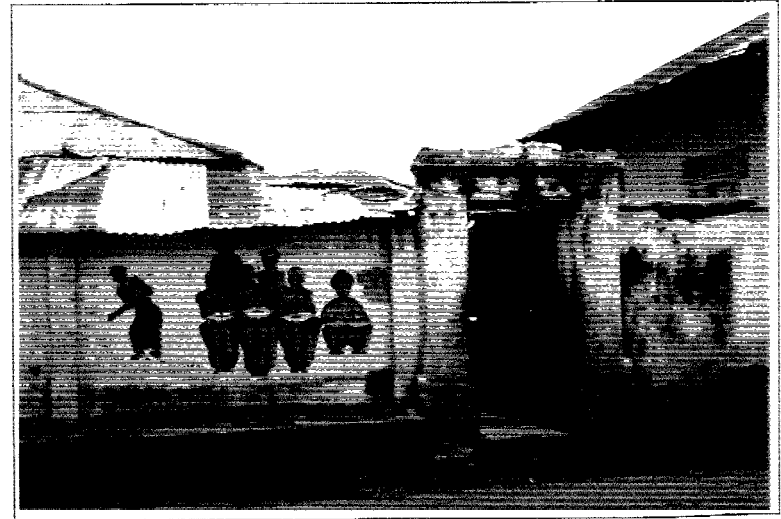
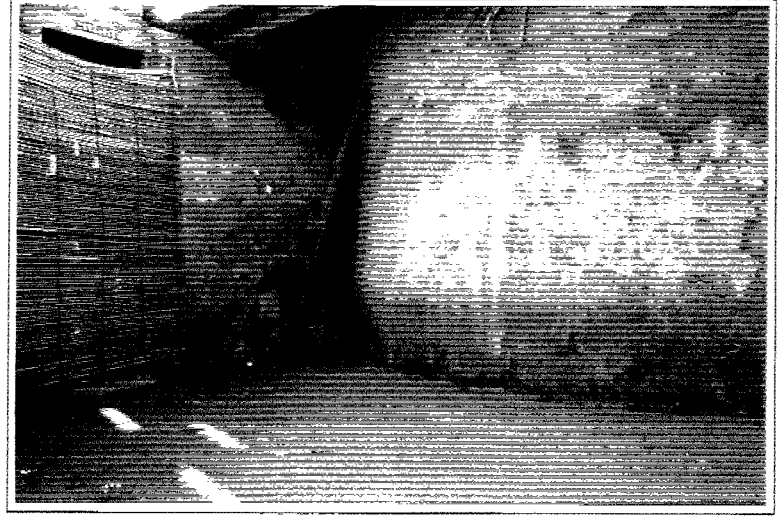
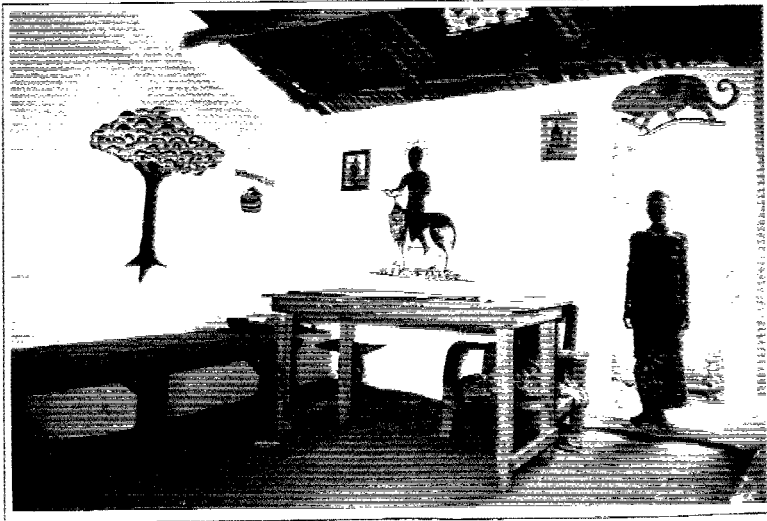
Le couvent

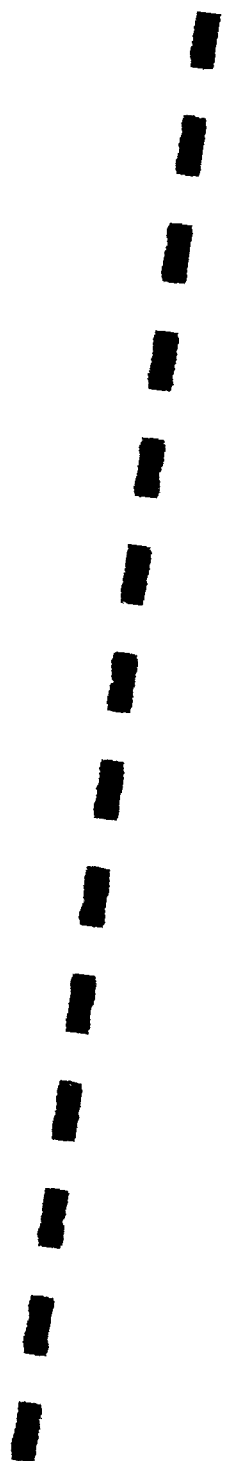
Localisation du temple dans le quartier Sogbadji et plan. La partie publique (à gauche sur le plan) centrée sur une vaste cour ou trône un fétiche (FE) s'oppose aux parties privées organisées elles aussi autour de cours et réservées aux prêtres et aux initiés (en haut et à droite sur le plan).

Les trois cours, en latérite, servent respectivement de vestibule (C6), d'espace de transition (C7) et d'espace religieux autour de laquelle s'articulent les logements des adeptes et des personnes en cours d'initiation. On remarque l'autel du vodun Loko (un grand iroko) et un enclos abritant des toilettes et une grosse tortue.

Les bâtiments 14,15,16,17,18,19 sont des logements occupés uniquement lors des cérémonies et lors de l'initiation des novices. Les quatre premiers sont en terre, dégradés ; les deux derniers ont été reconstruits récemment en dur.

***Temple Mahou Adlmoula.
Ce temple est remarquable
visuellement par ses fresques
murales dessinées sur les murs
extérieurs et intérieurs.***





TEMPLE COUVENT MAHOU ADIMOULA

Ce temple est dédié au couple primordial, Mahou Adimoula, à l'origine du monde dans l'aire culturelle Adja Tado (partie 5 chapitre précédent). Ce culte est célébré par deux grandes cérémonies, l'une annuelle et l'autre tous les sept ans. Le temple proprement dit n'est occupé que par les vodoun et par les adeptes : au moment de l'enquête, deux adeptes occupaient une pièce ; quant aux autres pièces de la partie sacrée du temple, elles étaient vides. Néanmoins, elles peuvent accueillir d'autres adeptes et servent pour les cérémonies annuelles qui réunissent plusieurs dizaines de personnes.

Le prêtre, sa femme et ses huit enfants logent dans la partie publique. Ils y résident depuis 1971, année de l'élection du chef du culte. Auparavant, l'ancien prêtre y résidait avec sa famille. Leurs enfants, lorsqu'ils reviennent à Ouidah logent dans ce domaine. Tous les mahunons (prêtres) ont toujours résidé dans le temple avec leur famille (il n'existe pas de titre foncier).

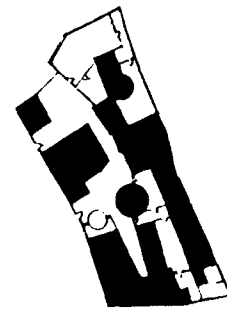
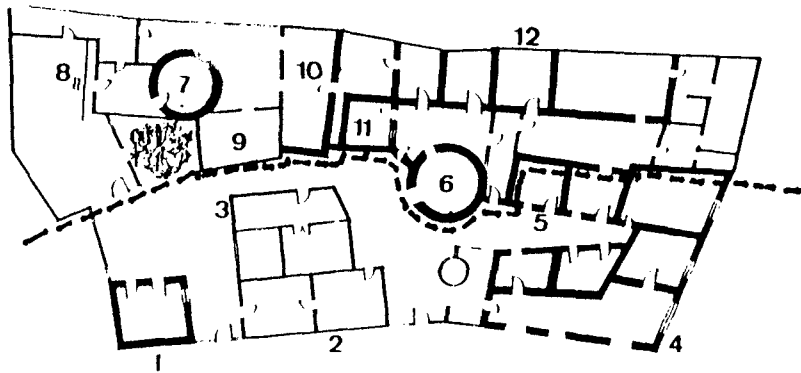
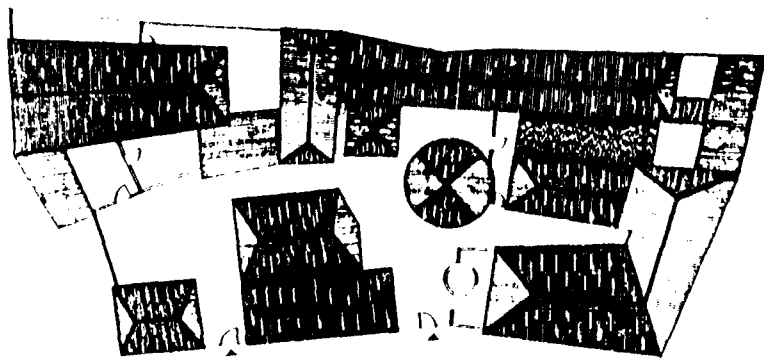
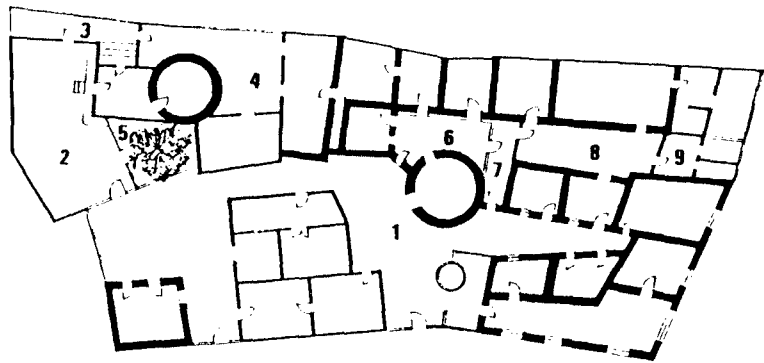
On retrouve les mêmes principes de construction dans l'ensemble de la concession. Les soubassements sont en terre battue enrobée de terre ou de ciment. Le sol est en terre, parfois recouvert d'une chappe de ciment. Les murs sont soit en terre de barre, soit en parpaings de ciment. Certains murs de terre sont doublés d'un mur de parpaings, d'autres sont simplement enduits avec du ciment. Portes et fenêtres sont en bois excepté les plus récentes en tôle. La charpente est soit en ronier, pour les cases les plus anciennes, soit en rondins de teck, pour les cases récemment construites. Le bâtiment le plus ancien est celui qui abrite le vodun Adimoula et qui a été récemment restauré : le mur en terre a été doublé avec des parpaings en ciment. Lorsqu'il existe un plafond, il est généralement en palmes. Toutes les toitures sont en tôle ondulée. Ce temple rappelle l'organisation des concessions. Sa fonction est marquée par la partition public/privé ou plutôt profane/sacrée.

Ce domaine se distingue aussi d'un simple espace d'habitation par les peintures murales sur certains murs extérieurs et intérieurs, qui évoquent le culte. On notera aussi la présence d'un bâtiment décoré à la manière afro-brésilienne, ce qui confirme l'idée qu'il n'existe pas un style de construction caractéristique pour les lieux sacrés.

Les bâtiments sont "rafraichis" à l'occasion des cérémonies annuelles. L'entretien est assuré par le responsable du couvent sur ses propres fonds. Le responsable du culte n'a pas le droit d'exiger des adeptes de l'argent. Globalement, la concession est assez dégradée, faute d'entretien. Les enduits sont détériorés, les portes et fenêtres vétustes, parfois rongées par les termites. Les charpentes en ronier sont dégradées et les feuilles de tôle parfois rouillées. D'une manière générale, les édifices en terre sont en plus mauvais état que les édifices en dur, plus récents.

Le prêtre envisage d'améliorer le confort au niveau des toilettes afin de répondre à la demande lors des grandes cérémonies. Il compte aussi construire une paillote dans une cour et réaménager la cuisine. Ses souhaits visent à améliorer le confort des usagers du temple.

Ce temple mérite d'être amélioré dans son ensemble au niveau constructif (consolider le soubassement pour freiner l'affouillement, reprendre les chapes dégradées et les enduits des murs, reprendre les charpentes en roniers et remplacer les tôles abimées) et au niveau décoratif (reprise des fresques murales).



DESCRIPTIF

Surface : 605 m²
Surface bâtie : 335 m²
Titre foncier : non

Espace accessible au public

Cour 1

Elle a de multiples fonctions : circulation, entrepôt, cuisine, vaisselle, regroupement lors de la sortie des fétiches.

Cour 2

Espace qui sert à accueillir les visiteurs et les adeptes; couvert en partie par des tôles, il est équipé de banquettes et de chaises (l'une d'elles est réservée exclusivement au prêtre féticheur) ; au sol on remarque les autels des vodun gou et houéli.

bâtiment n°1

Cuisine utilisée par l'épouse du prêtre; construction en terre, dégradée.

bâtiment n°2

cuisine et magasin. Bâtiment reconstruit en dur en 1974 par le prêtre; une pièce sert de dépôt des instruments de musique joués lors de la danse des adeptes, l'autre de cuisine. Bon état.

bâtiment n°3

Logement du ménage du prêtre. Rajout construit en 1974 par le prêtre; logement en dur ; bon état.

bâtiment n°4

Logement actuellement inoccupé d'une branche de la collectivité Tognisso. bâtiment en terre de style afro-brésilien (moulure autour des portes et fenêtres), en bon état ; sol cimenté.

bâtiment n°5

Bâtiment en terre en bon état. Une pièce est occupée par une femme qui l'aurait hérité de sa mère. La seconde pièce est le cimetière des prêtresses.

bâtiment n°6

Pièce des assis des prêtres décédés ; bâtiment en terre en bon état.

Couvent

Cour 3 : au sol on remarque l'autel du vodoun Adlalévan.

Cour 4 : vestibule du couvent ; lieu de regroupement des adeptes.

Cour 5 : "Aguekpamé", c'est-à-dire l'enclos de Aguè ; l'iroko divinisé symbolise le fétiche Aguè; cet enclos où sont entreposées deux jarres d'eau est le lieu de purification des adeptes.

Cour 6 : vestibule du couvent ; lieu d'offrande et de sacrifice aux prêtres morts ; on y partage et on y consomme les animaux sacrifiés.

Cour 7 : couloir couvert où se regroupent des adeptes.

Cours 8 et 9 : cours intérieures privatives.

Bâtiment n°7

Temple de Mahou-Adimoula : bâtiment circulaire en terre doublé extérieurement de parpaings.

Bâtiment n°8

Rajout couvert réalisé par le prêtre qui sert d'accueil et d'espace de consultation ; sol cimenté ; vodun relevés, Dogbo et Trin.

Bâtiment n°9

Pièce des adeptes hommes, occupée uniquement lors des cérémonies ; bâtiment en terre, bon état.

Bâtiment n°11

Pièces des adeptes femmes ; la chambre de la prêtresse est vide depuis son décès. Bâtiment en terre, bon état.

Bâtiment n°10 et n° 12

Pièce des adeptes femmes occupée uniquement lors des cérémonies. Bâtiment en terre avec reprise du mur de façade en parpaings.

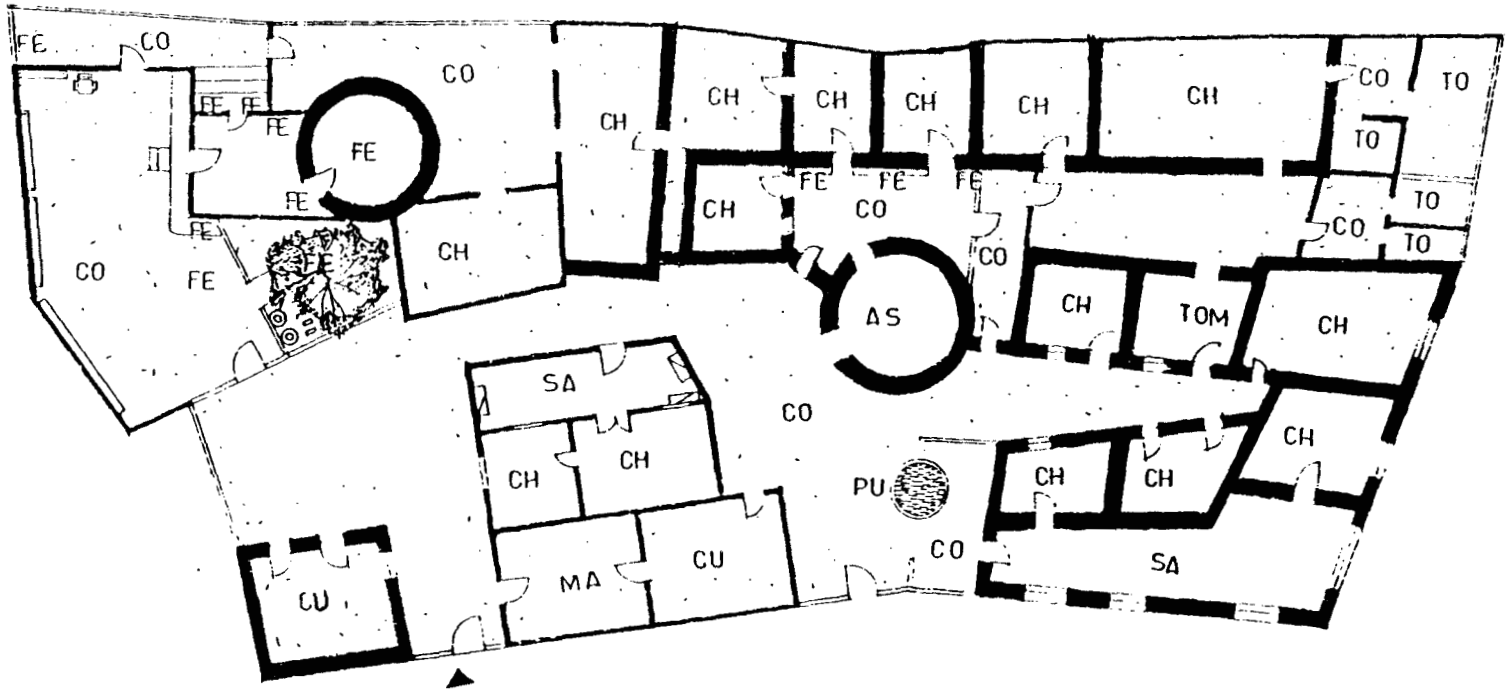
Localisation et plans du temple. En haut, localisation des cours ; au centre, plan de toiture ; en bas, localisation des bâtiments (cf texte) et limite de la partie publique et de la partie privée. L'espace du temple proprement dit, le couvent, est situé au fond de la concession par rapport à l'entrée (partie supérieure de la ligne de pointillé sur le plan en bas de la page).

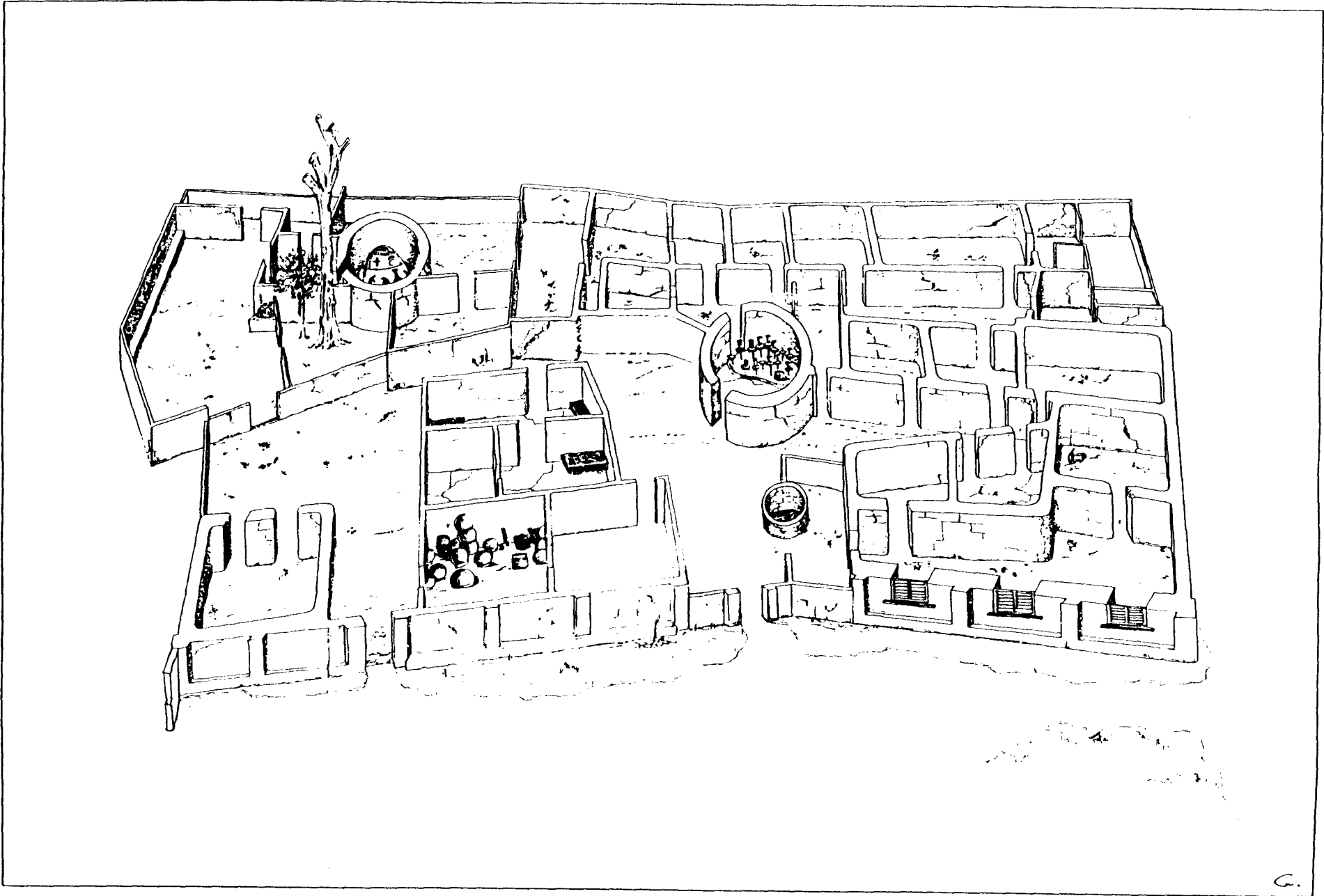
Pages suivantes :

plan détaillé et axonométrie du temple. On note que de nombreuses pièces sont vides.

Seules les pièces rondes où sont installés l'autel du vodoun Maho Adimoula (à gauche sur le dessin) et les autels des ancêtres de la lignée (à droite sur le dessin) sont véritablement occupées.

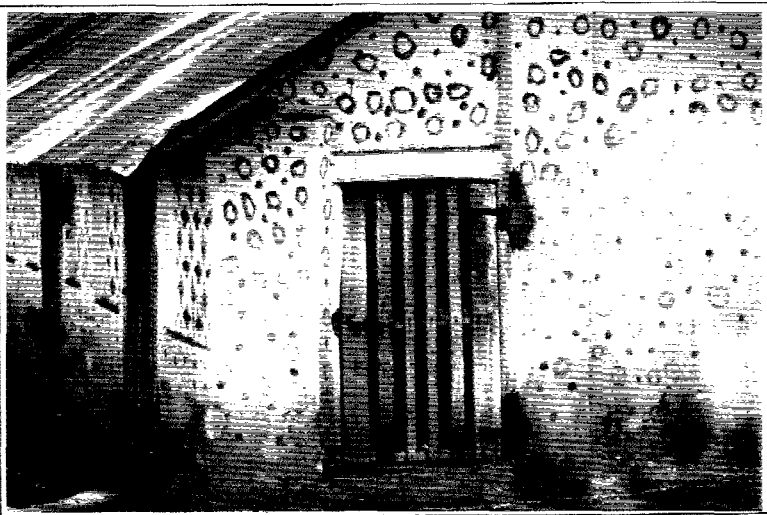
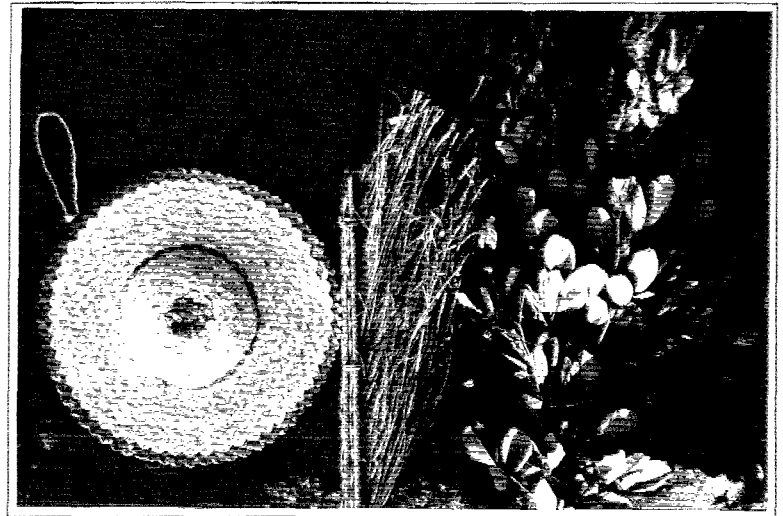
AS/assin, CH/chambre, CO/cour, CU/cuisine, FE/fétiche, MA/magasin, SA/salon, PU/puits, TO/toilette, TOM/tombe).





G.

*Temple couvent Ninssouhoué.
Ce temple se repère aisément : les
bâtiments où sont installés les
vodouns sont systématiquement
enduits d'un badigeon tacheté.*



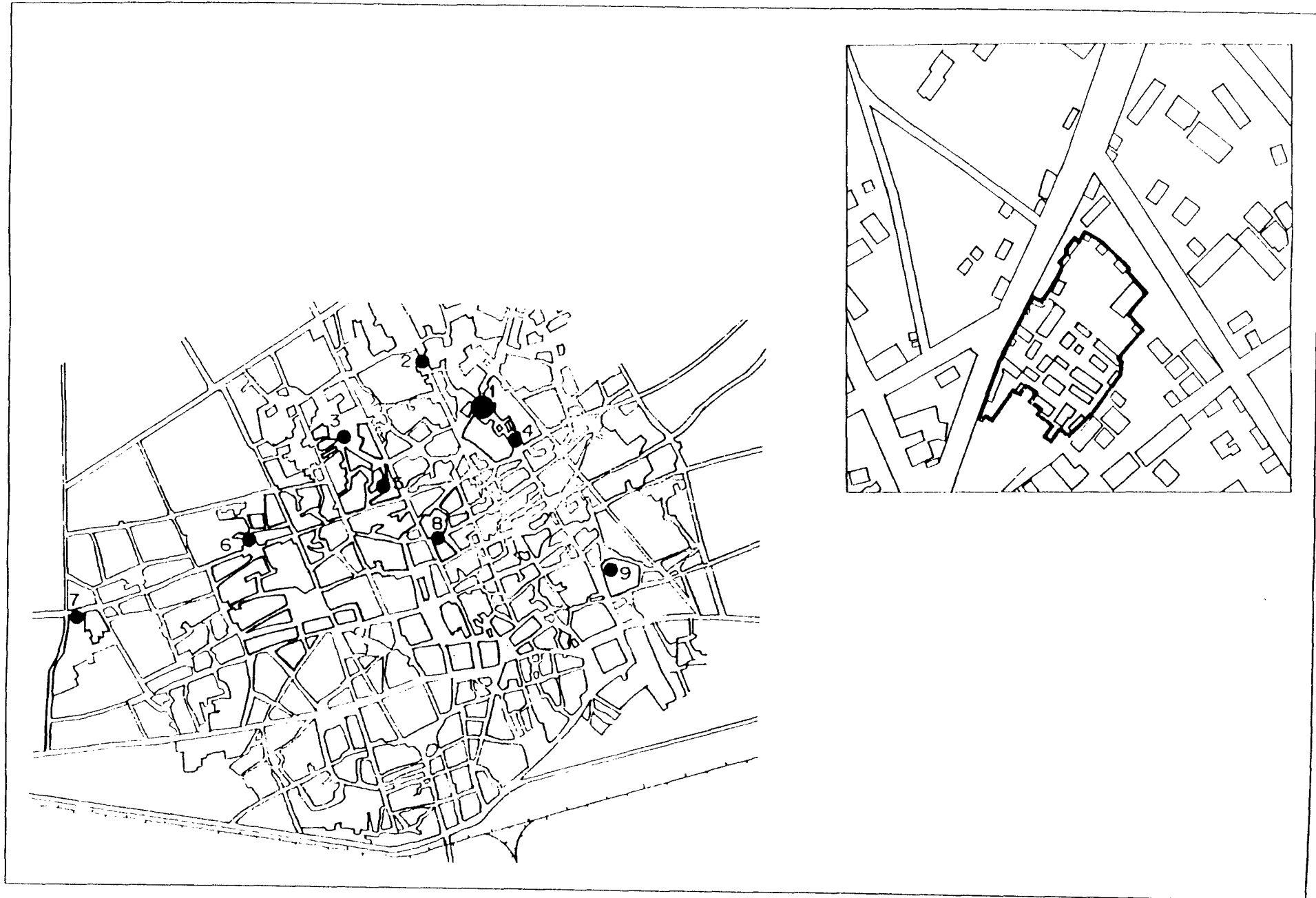
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

TEMPLE COUVENT NINSSOUHOUE
(NENSUXWE)

Ce culte royal apporté d'Abomey rappelle la domination des Fon dans la ville depuis sa conquête. Au temple principal s'ajoutent, dispersés dans la ville, des temples secondaires réservés aux lignages de dignitaires Fon (cf parties 3 et 8 chapitre précédent). On remarque aussi la présence d'un temple Ninssouhoué dans la ville de Savi.

les temples Ninssouhoué sont toujours des bâtiments rectangulaires dont les murs extérieurs sont badigeonnés d'une couche de chaux tâchetée. Aussi sont-ils facilement identifiables, contrairement aux temples précédemment étudiés. A l'extérieur de l'enceinte, sur une petite place qui borde l'enclos, ont été élevés sept bâtiments de très faible hauteur (on ne peut y pénétrer debout) aux murs tâchetés, qui abritent les autels au vodun Toxosu. Tous ces édifices, pour la plupart en bon état (un seul est en ruine), s'étendent à l'ombre d'un grand arbre lui-même divinisé, et forment un ensemble esthétiquement séduisant.

Les autres bâtiments du temple n'offrent pas cette caractéristique et s'apparentent aux constructions profanes. La plupart sont encore en terre et sont dégradés. une dizaine de personnes liées au culte résident dans la partie publique. Une action de valorisation du site doit en priorité concerner la place extérieure du temple.



DESCRIPTIF

Surface : 1880 m²
Surface bâtie : 730 m²
Titre foncier : non

Espace accessible au public

Il comprend trois zones, la première est occupée par le prêtre, la seconde par la prêtresse et la troisième par les parents de celle-ci.

Première subdivision

Les bâtiments sont en terre et sont tous dégradés.
Bâtiment n°1 et 2 : logement occupé par le prêtre.
Bâtiment N°3 : temple vodun.
Bâtiment N°4 : salle de réunion.
Bâtiment N°5 : sans affectation précise.
Bâtiment N°6 : abrite des tombes.

Deuxième subdivision

Bâtiment N° 7 : en parpaings de ciment ; occupé par la prêtresse ; en bon état.
Bâtiment N° 8 : en terre, dégradé ; logement occupé par les parents de la prêtresse.
Bâtiment N° 9 et 10 : en terre, dégradé ; inoccupé.

Troisième subdivision

Toutes les constructions sont en terre.
Bâtiment N°11, 14, 15 : abritent chacun un parent de la prêtresse
Bâtiment N°12 et 13 : inoccupé

Couvents

Couvent des adeptes femmes "Togbossi"

Bâtiment N°16, 18 et 19 : très dégradés ; logement inoccupés
Bâtiment N°17 : reconstruit en parpaings de ciment ; logement inoccupé.

Couvent abritant le temple du vodun Zomadou

Bâtiment N°20 : en terre, dégradé.
Bâtiments N°21 et 22 : en terre, dégradé; logements inoccupés sauf lors des cérémonies.
Bâtiment N°23 : en parpaings ciment; temple du vodun Zomadou ; bon état.
Bâtiment N°24 : en parpaings ciment; bon état ; logement inoccupé.
La cour sert de lieu de réunion des adeptes.

Couvent des adeptes hommes

Bâtiment N°2 : en terre, dégradé; occupé par les adeptes hommes (la pièce s'ouvrant sur la subdivision N°1 abrite le prêtre)

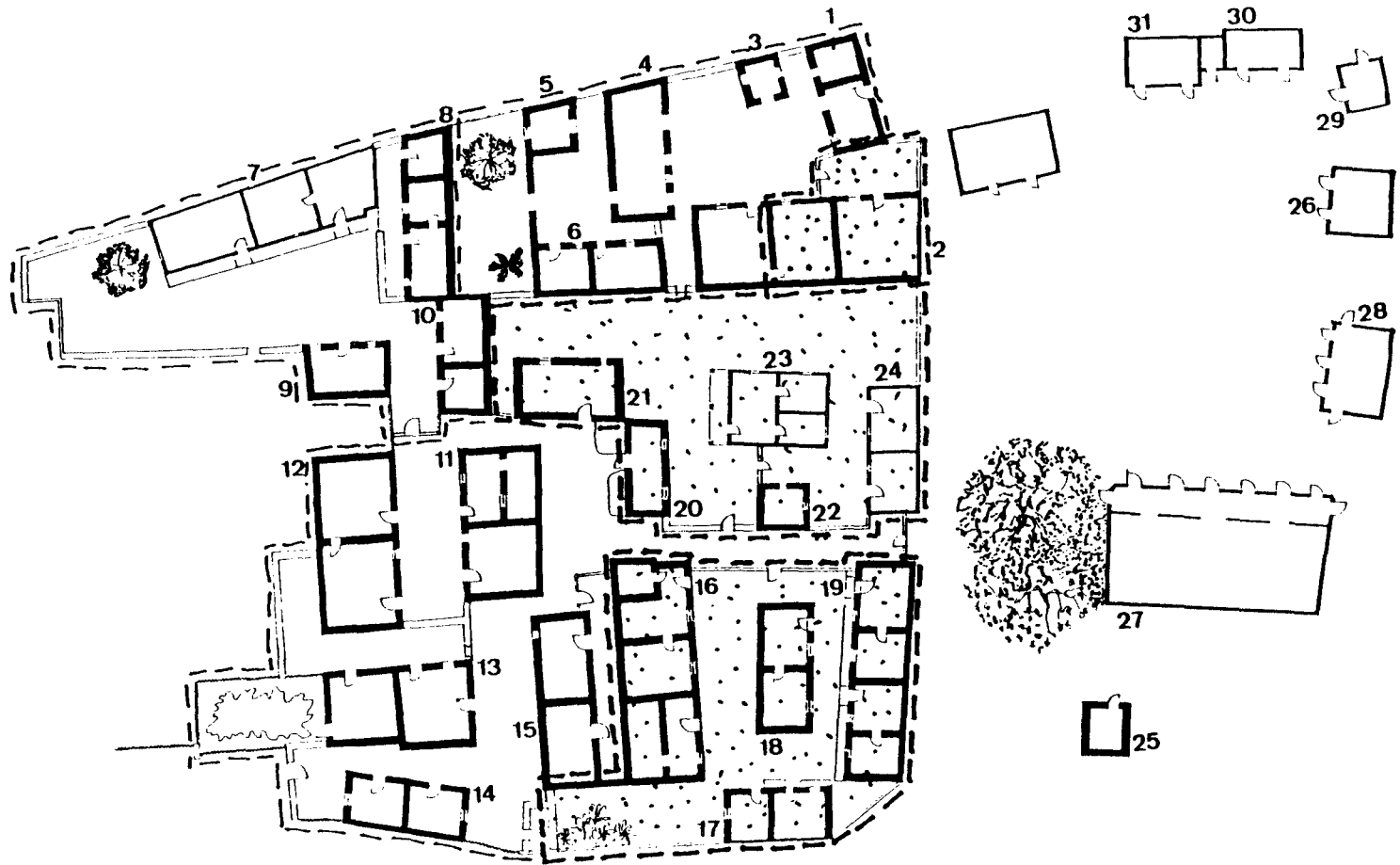
place "Sato Hèhounll"

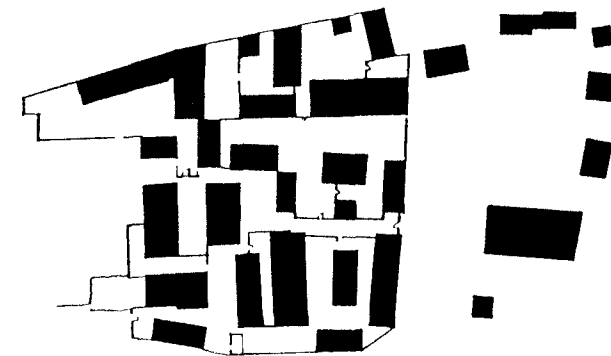
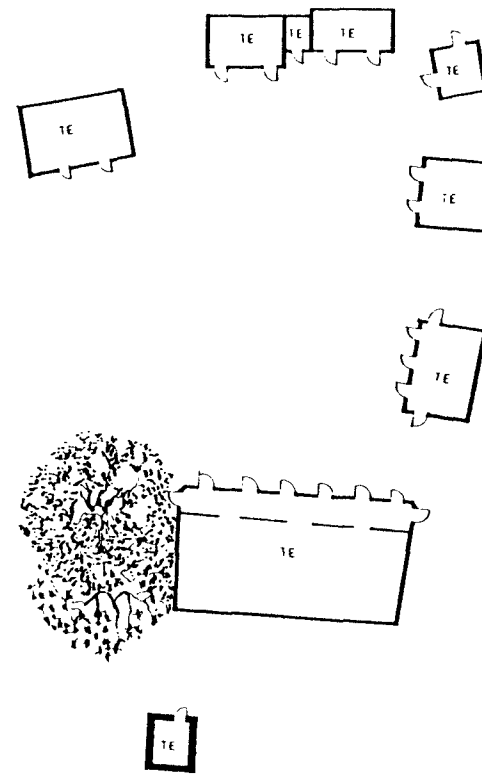
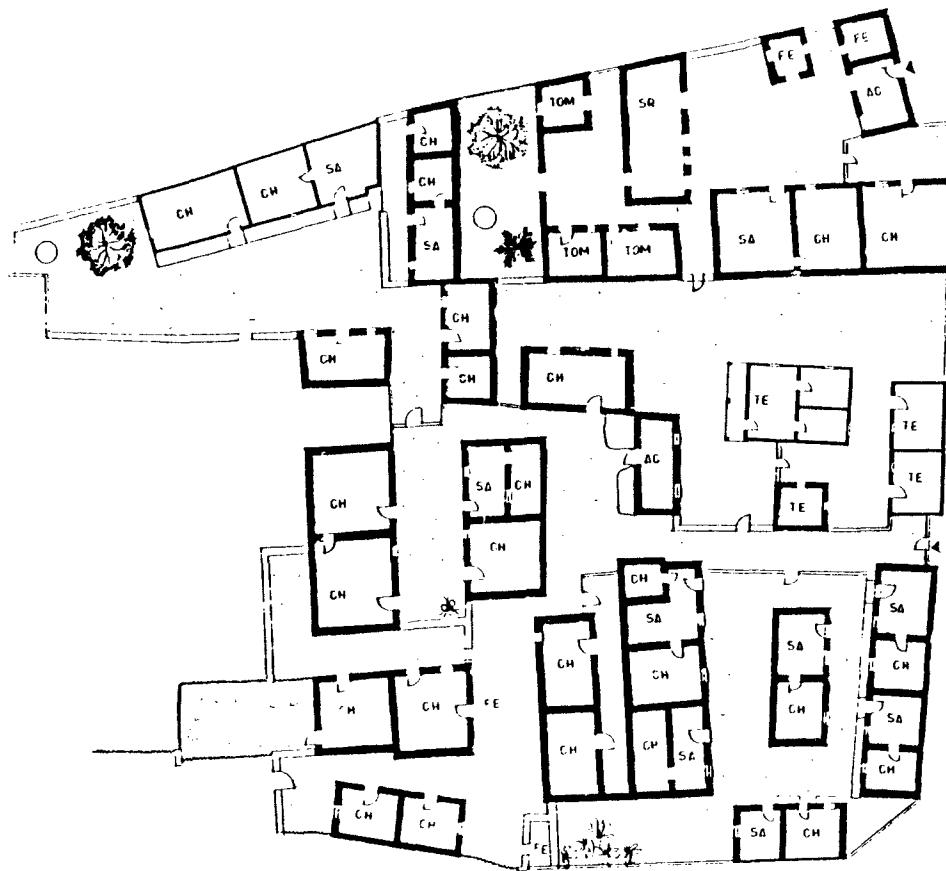
Lieu où se déroulent les grandes cérémonies. les temples, dont l'un abrite le vodoun Toxosu, sont construits en parpaings ciment sauf un (23), en terre. Ils sont badigeonnés d'un enduit tâcheté. Excepté celui dont la toiture est en partie enlevée (26) les temples sont en bon état.

Localisation du temple principal dans le quartier Fonsramé et des autres temples du culte, construits dans des concessions de lignages de dignitaires fons :

- 1 Hèhounli
- 2 Dagba
- 3 Kossougato
- 4 Gnanhoui
- 5 Nassara
- 6 Quénum
- 7 Sikilé
- 8 Djoua
- 9 Héchili.

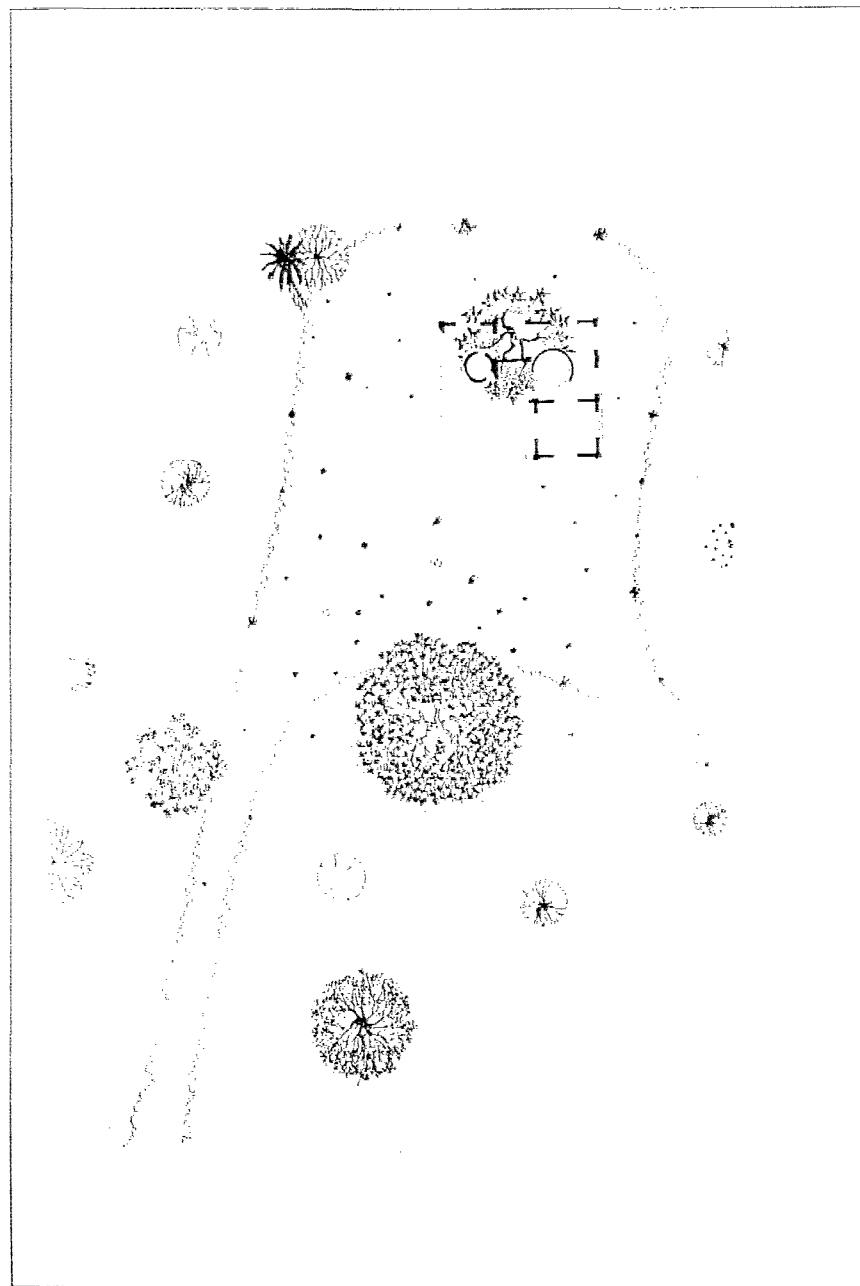
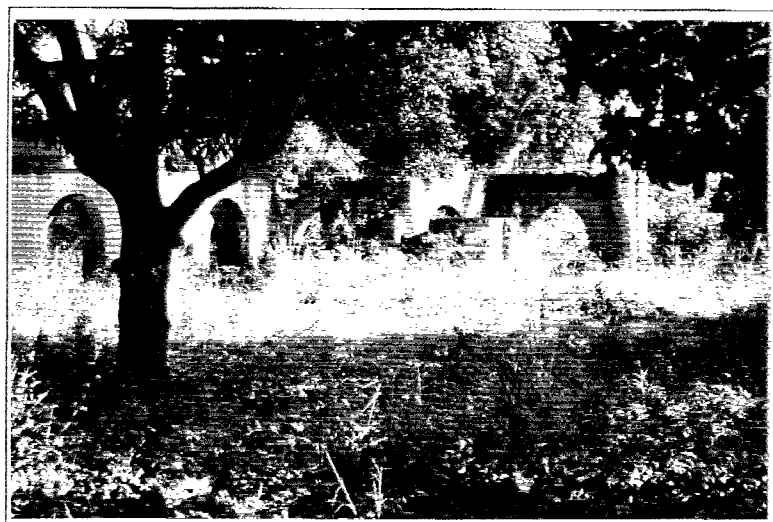
On trouve dans les villages voisins (Savi, Djegbadji d'autres temples dédiés à ce culte originaire d'Abomey.





Plan du temple principal et des bâtiments recensés dans le texte. On note la présence de temples à l'extérieur de la concession, sur une place (bâiments 25 à 31) et à l'intérieur (espace en pointillé). Le couvent, c'est-à-dire l'espace réservé aux prêtres et aux initiés, est composé de trois zones séparées (bâiments 16-19, 21-24, 2).

*Bois sacré Kpassè.
Ce bois sacré est occupé en son
centre par une clairière où fut
construit au début du siècle par un
responsable du lieu un bâtiment
d'habitation, aujourd'hui en ruines.
De nombreux arbres sont divinisés.*



1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

FORET SACREE KPASSE

Cette forêt située dans le quartier Tové aurait été créée par le roi Kpassè, d'où son nom, Kpasezun (forêt de Kpassè). Ce roi de Sahé, venait dans la forêt pour y travailler et se reposer. Ce lieu serait devenu ensuite une de ses résidences. Les premiers Portugais qui débarquèrent sur la côte auraient rencontré le roi en cet endroit.

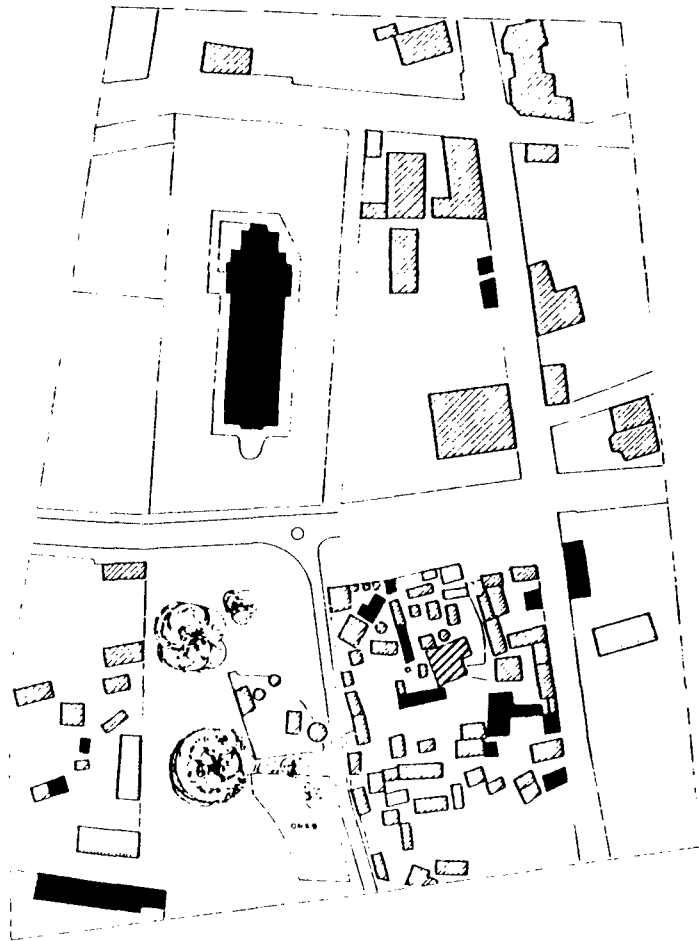
Selon d'autres sources orales, Kpassè aurait vécu d'abord à Avizun avant de s'installer au lieu dit Glèxwè ; il se serait ensuite déplacé à Dokomé puis à Agbodova près de cette forêt où il cultivait et recevait ses hôtes. A la fin de sa vie, il se serait encore déplacé pour s'installer au coeur même du bois, dans la clairière. Le vodun qui lui est associé est matérialisé dans un arbre, dénommé Kpassèloko. D'autres arbres de ce bois représentent soit des vodun soit des personnes divinisées, par exemple Agboloko, Veloko, Dangbélé, Dodjamè.



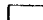

L'arbre Kpassèloko est aujourd'hui situé à l'intérieur d'un bâtiment en ruine, qui fut bâti dans les années 1920 par le capitaine Adjovi. Construit en briques de terre cuite, cet édifice servit de résidence à un membre de cette collectivité.

Les cérémonies vodun qui se déroulent dans la forêt sont de deux sortes : celles qui concernent toute la population de la ville et celles qui sont liées aux différents vodun de la forêt. La plus importante des cérémonies est le Gozin (la dernière a eu lieu en 1987) qui dure une dizaine de jours. La cérémonie Zoundji, spécifique à la forêt, consacre l'intronisation du chef de la collectivité Adjovi. Après le choix du chef qui a lieu dans la demeure de Kpassè, le nouveau chef doit rester enfermé dans la maison pendant une période variable (15 jours à 3 mois) ; à la fin de cette retraite, il est promené dans un hamac à travers toute la ville avant d'être dirigé vers la forêt où l'attendent Kpassènon qui procède à l'intronisation (la dernière cérémonie a eu lieu en janvier 1984). Le Zoundji Kpassènon procède aussi à des cérémonies qui ont lieu les jours du marché Tokpa.


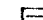
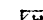

Cette forêt est aussi le lieu d'événements magiques : en juin 1988, un vent très violent déracina sept arbres de la forêt dont l'un en barra totalement l'accès. Cet événement serait lié à la profanation du culte par le chef de la collectivité Adjovi. Celui-ci revendiquait un droit de propriété sur la forêt. Quelques semaines après la première bourrasque, alors que le profanateur tentait de couper un des arbres terrassés, le vent se remit à souffler et l'arbre entamé se redressa. Cet événement eut lieu le 18 novembre 1988, et durant dans cette journée, on entendit siffler pendant plusieurs heures dans la concession de Kpassè, sans en identifier la source. Les témoins attribuèrent ce son à Kpassè car le sifflement ressemblait à la musique qui précède la sortie du Kpassèlokosi.

Ce sacrilège serait à l'origine du refus de Kpassènon de se rendre dans la forêt (ce qui s'est traduit par l'arrêt des cérémonies). Une autre interprétation à la disparition des cérémonies est l'existence d'un litige foncier (qui n'est toujours pas réglé) entre Kpassènon et un membre de la collectivité Adjovi qui aurait tenté de s'approprier ce bois.



-  Bon état
-  Dégradé
-  En ruine ou abandonné
-  En construction ou construction récente



- 0 10 20 30 40 50
-  Logement - Hanger
 -  Eglise
 -  Temple - fatiha - ossuaire - cimetière
 -  Bâtiment - Quarts

PLACE BASILIQUE TEMPLE AUX PYTHONS

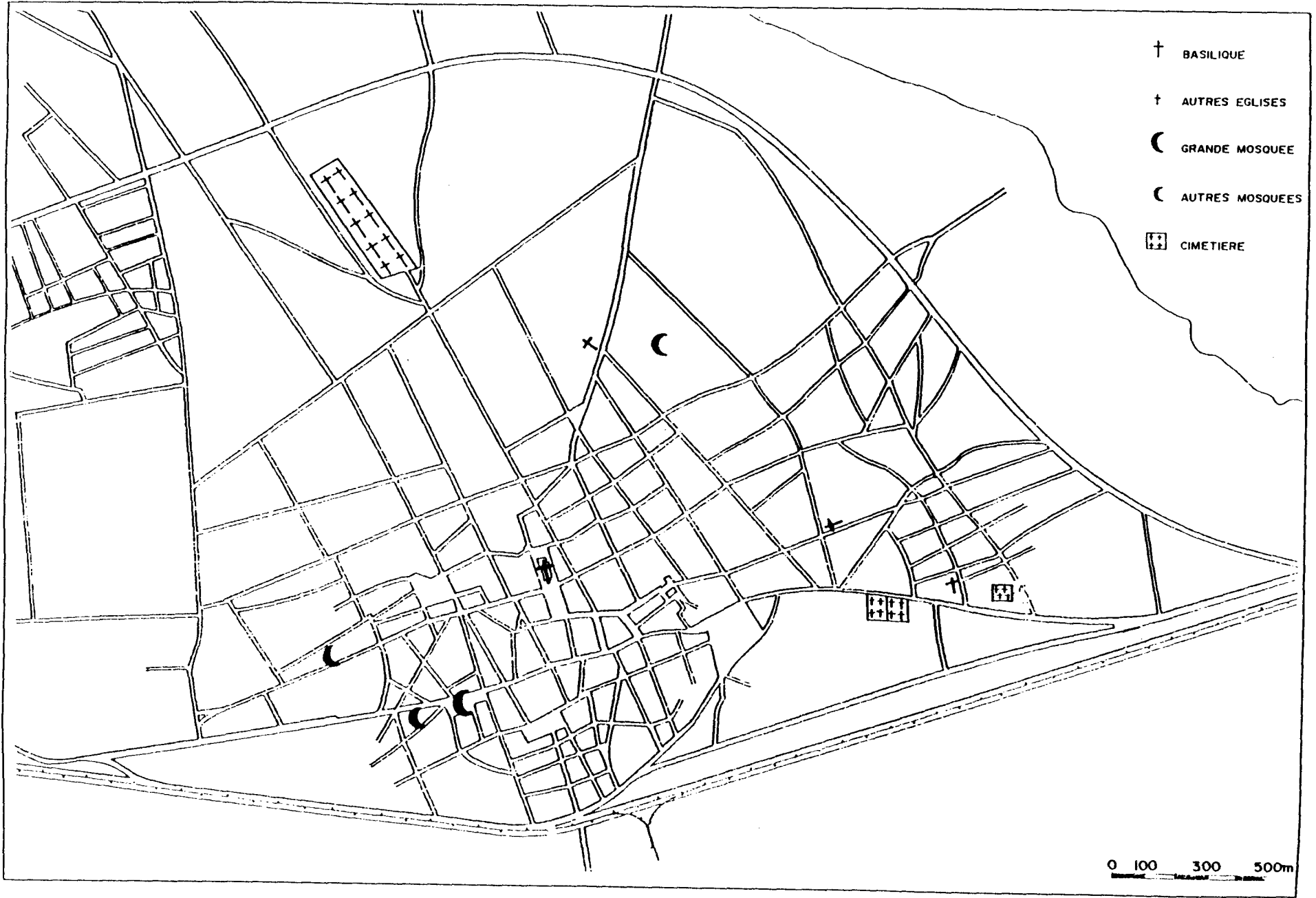
Cet place appelée Agoli demeure le centre traditionnel de la ville, en raison de la présence des deux principaux temples, la basilique catholique et le temple aux pythons. En outre, ce site aurait été selon la tradition orale, un des sites voire le site le plus anciennement habité de la cité. La grande cérémonie Dangbe Gozen démarre au lieu dit Gléxwé, où aurait été installé la première ferme ; aujourd'hui, ce site localisé à l'angle de deux rues au nord-est de la place est occupé par un bâtiment récent, construit en parpaings de ciments et ne présentant aucun signe de cette antériorité supposée. enfin, c'est aussi à proximité de cette place que résidèrent pendant longtemps les Yovogan.

La cohabitation du temple aux pythons, qui symbolise la société Xwéda avec le domaine du Yovogan n'est pas fortuite. l'installation du Yovogan aurait eu pour objectif symbolique de marquer à proximité du symbole Xwéda la présence du pouvoir dahoméen. La tradition rapporte aussi que ce site, lieu d'exercice du Yovogan, était tristement célèbre : le Yovogan y délivrait la justice, emprisonnait dans ses geôles les futurs sacrifiés...

Cette place est devenue un lieu de réunion : les Ouidanais sont nombreux à se presser aux messes dans la basilique. Le temple aux pythons, s'il est peu fréquenté quotidiennement, reste un symbole pour la population et demeure un point de passage obligé lors des grandes cérémonies religieuses traditionnelles.

L'ensemble est cependant peu aménagé. Seule la Basilique, récemment restauré, est en bon état. Le site lui-même est laissé à lui même et sert en partie de lieu de stockage (à proximité du temple). Il mérite d'être valorisé : pour les Ouidanais, il constitue un espace central où se dressent les signes des deux principaux systèmes religieux présents dans la ville ; pour les touristes, il est le deuxième lieu de visite après le fort portugais. (cf fiche projet).

Sur cette place, se font face les deux grandes religions présentes à Ouidah, le vodoun et le catholicisme, à travers la Basilique, au nord et le temple du python, au sud. La place est entouré de parcelles loties. Au tracé régulier de la voirie se superpose dans un îlot (en bas à droite du dessin) un tissu plus traditionnel composé de passages étroits et de cours. C'est dans ce lieu que réside le prêtre du culte du python.



LE CHRISTIANISME

L'histoire de l'évangélisation dans cette région est ancienne. En 1658, une mission de Capucins espagnols visite le royaume d'Allada. Huit ans plus tard, une nouvelle mission de Capucins arrive sur cette côte, toujours dans un idéal d'évangélisation mais n'eut pas plus de succès. Certains racontent qu'elle aurait rencontré le roi Kpassè.

La présence durable de prêtres est liée à l'existence des forts. Ils n'ont pas de projet d'évangélisation et font simplement fonction d'aumônier pour le personnel européen. Les offices sont célébrés dans une pièce du fort, qualifiée d'église.

Le retour au début du XIX^e siècle des anciens esclaves du Brésil, pour partie christianisés dans ce pays, est à l'origine du développement d'une petite communauté catholique dans la ville. Cette situation est repérée par les missionnaires de passage et en 1860, la Mission africaine de Lyon envoie sur place le père Borghéro qui s'installe dans le fort portugais alors désaffecté. Quelques baptêmes et mariages sont célébrés par le prêtre qui ouvre une petite école chrétienne destinée aux enfants afro-brésiliens.

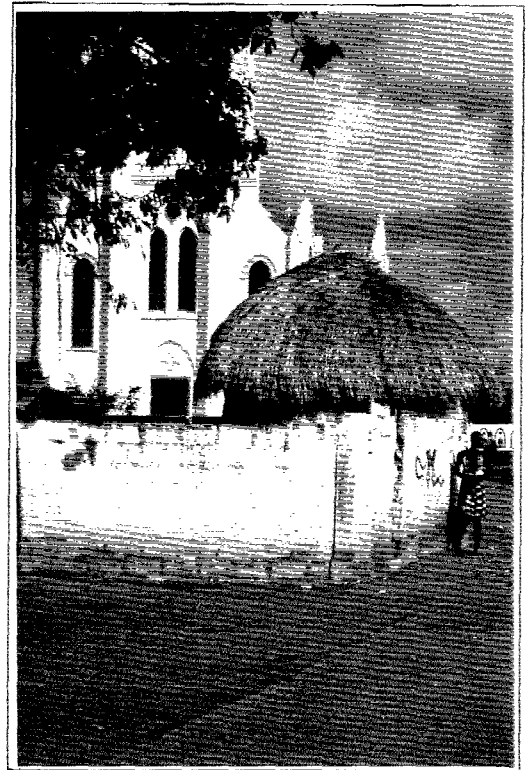
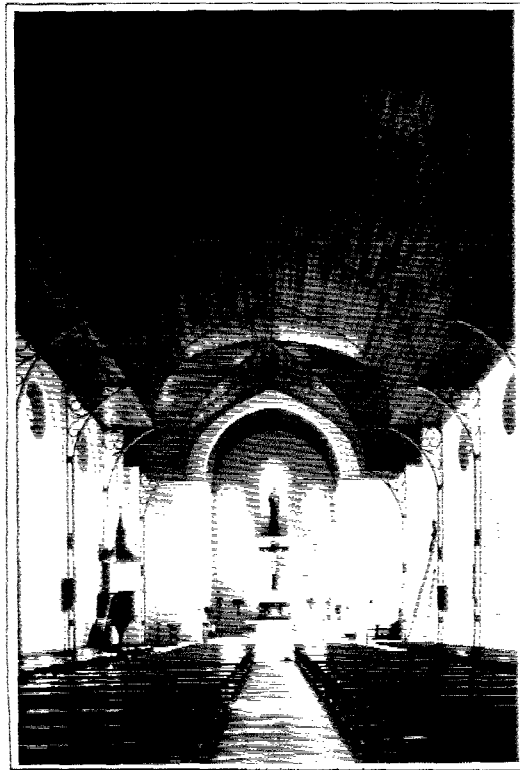
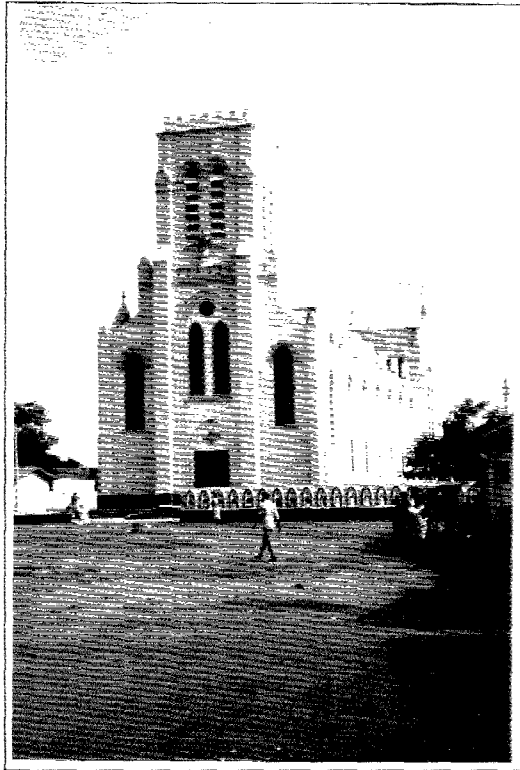
Les relations sont tendues entre cette mission et les autres autorités de la ville. Les prêtres vodun l'accusent de briser le repos des dieux ; le Yovogan la tolère difficilement et l'envoie en prison à plusieurs reprises : en 1863, il est rendu responsable de la foudre qui est tombée sur le fort et le Yovogan veut lui imposer de payer une amende ; face à son refus, il sera emprisonné.

En 1865, Le directeur du fort portugais qui réinvestit les locaux du fort lui demande de partir. Le prêtres obtient un terrain excentré à l'ouest de la ville (actuelle résidence du CCU) où il fait bâtir une église et un presbytère. En 1871, la mission est accusée d'être responsable de la sécheresse et tous les prêtres doivent quitter Ouidah pour se réfugier à Porto-Novo. Ils n'y reviendront qu'en 1884.

Le nouveau prêtre, Dorgère ouvre une école et s'appuie sur les Afro-brésiliens. Il fera construire une nouvelle chapelle, dans le quartier Zomai (à l'emplacement de l'actuelle prison) mais ses relations restent toujours aussi difficiles avec l'autorité dahoméenne : en 1890, il est momentanément fait prisonnier par le roi d'Abomey. Deux ans plus tard, c'est-à-dire une fois le pouvoir du Danxomè anéanti, arrive à Ouidah le père Steinmetz, considéré aujourd'hui comme à l'origine du rayonnement du catholicisme dans la région. Désormais appuyé par la nouvelle administration coloniale, il entreprend une oeuvre d'évangélisation des animistes en tolérant la poursuite de leurs pratiques. Pour les prêtres et les initiés des cultes vodun, le dieu des chrétiens n'est au départ qu'une divinité supplémentaire qui s'ajoute à leur panthéon.

Localisation des temples chrétiens, musulmans et des cimetières publics. La localisation des temples vodun fait l'objet d'une autre carte page 60.

*La basilique.
La basilique dont la masse domine
la ville de Ouidah, est située face
au temple du python.*



1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

BASILIQUE

Le père Steinmetz, installé provisoirement chez un Afro-brésilien, recherche dès son arrivée un site pour construire une nouvelle église et remarque (l'actuel emplacement de la basilique) "*ce terrain vague à l'est du fort français, à l'ouest du palais de justice dahoméen comprenant les chambres où était rendue la justice et les prisons*", qui lui semble approprié pour bâtir une église. Après la chute du roi Béhanzin, il le négociera à l'administration coloniale. Celle-ci, en lui accordant, cherche sans doute à marquer le site du pouvoir Fon d'une empreinte nouvelle. En outre, pour la mission catholique (qui a vu plusieurs de ses prêtres emprisonnés sur ce site), la construction d'une église dédiée à l'Immaculée Conception face au temple des pythons qui symbolise de leur point de vue le paganisme et la barbarie est un acte hautement symbolique. Casimir Agbo rapporte que le père Steinmetz espérait que la présence de la basilique face au temple païen amènerait sa disparition, impossible à envisager d'une autre façon, tant la population ouïdanaise était attaché à ce culte.

Les plans de l'édifice sont élaborés en France au niveau des services centraux de l'ordre missionnaire. Une fois obtenu le terrain, il se rend en France pour passer commande des matériaux et un an plus tard, la première pierre est posée. La mort deux ans plus tard de l'évêque arrête momentanément les travaux qui reprennent en 1908. Le père Steinmetz devenu évêque dirige toujours les travaux et déploie toute son énergie pour mobiliser la population, y compris les animistes :

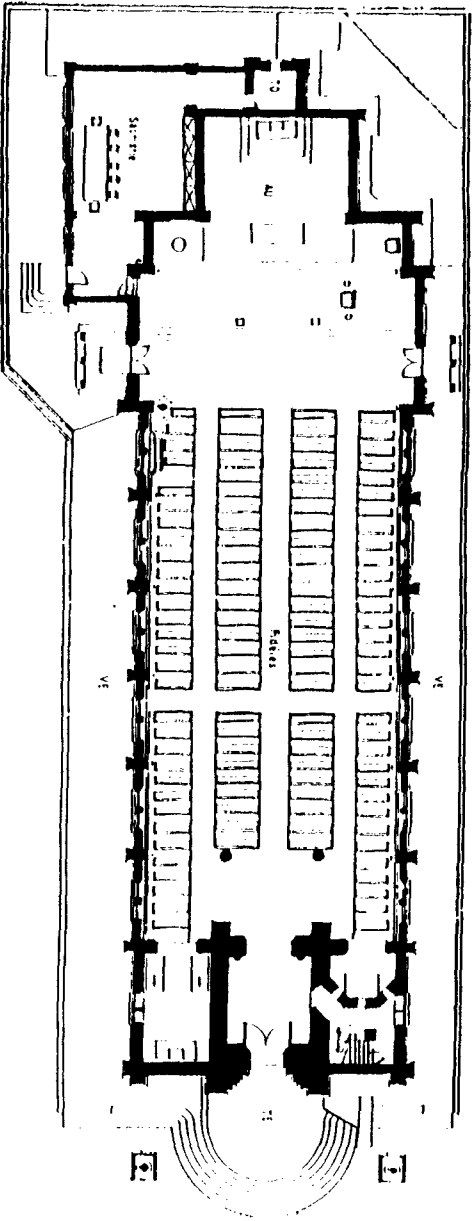
"Il fallut beaucoup de sable ; on le cherchait sur la route de la plage, à une petite distance au sud de l'école Brésil. Avec le concours et l'entremise de Monsieur Agnilo, bokonon réputé (grand prêtre du Fa de Ouidah et ami du père qui le convertit sous le nom de Simon), tous les quartiers de la ville allaient à tour de rôle au sable. Les femmes portaient le sable dans desalebasses, les hommes avaient des tonneaux en bois de 800 litres qu'ils remplissaient et roulaient jusqu'à l'église.

Le quartier Tovè avait toujours le plus gros tas de sable. Les féticheurs les plus notables étaient assis à la carrière et veillaient à ce que les récipients fussent bien replis. Le soir, ils venaient me rendre compte et dégustaient le petit goûter que je leur avais préparé : Pain et vin". (texte de Monseigneur Steinmetz au dos d'une carte postale).

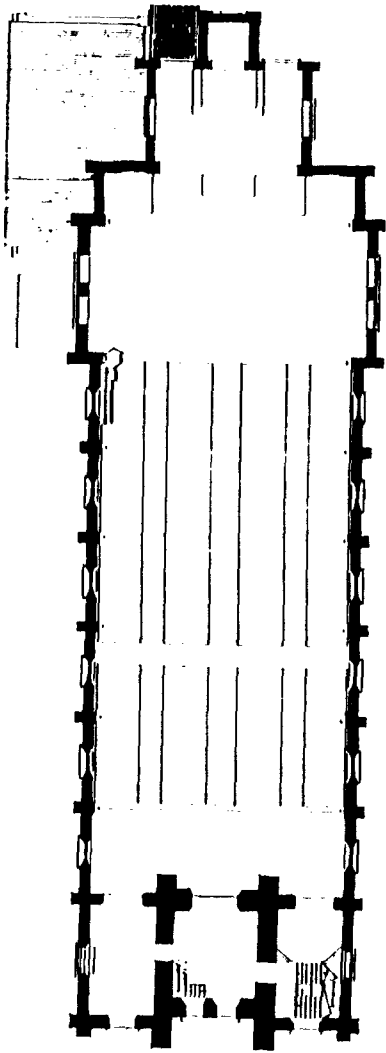
Le bâtiment consacré en 1907 et dédié à l'Immaculée Conception eut le statut de cathédrale jusqu'au départ de l'archevêché à Cotonou. Il fut construit en briques cuites mais des poteaux métalliques renforcent la structure. La charpente du toit est en bois et elle est recouverte de toile ondulée. L'église qui n'a plus aujourd'hui que rang de Basilique a été restauré récemment à l'occasion du centenaire du retour définitif des prêtres catholiques à Ouidah. A cette occasion, d'importants travaux de réfection ont été entrepris. Un mur de clôture a même été rajouté, ce qui a suscité la colère des prêtres vodoun qui regrettent qu'elle ait été édifiée sur l'itinéraire d'une grande cérémonie. Aujourd'hui l'édifice, dont la masse peinte en jaune domine la ville, demeure en très bon état. La communauté catholique assure bien son entretien.

Cette basilique est aussi le point de départ d'un chemin de croix qui aboutit à l'extérieur de la cité à l'est. Fidèle à leur goût des cérémonies, des Ouidanais catholiques effectuaient régulièrement ce trajet. En 1961, pour célébrer le centenaire de l'arrivée des premiers missionnaires européens, la communauté catholique décida d'édifier un mémorial sur le site d'arrivée de ce chemin de croix. Une statue du Christ crucifié y fut élevée (on note dans cette région la présence d'autres croix qui y soulignent l'implantation de la religion catholique).

*Pages suivantes :
plans, localisation, coupe transversale et
élévation ouest. L'organisation interne et le
style ne sont pas sans rappeler l'église de
Porto-Novo, bâtie à la même époque.*

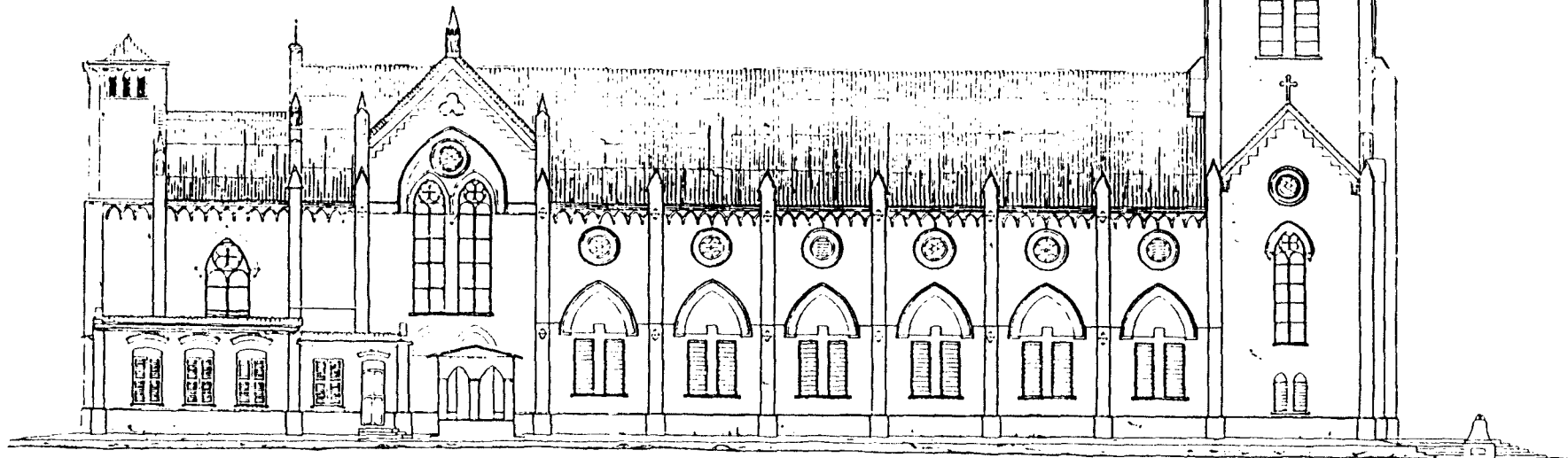
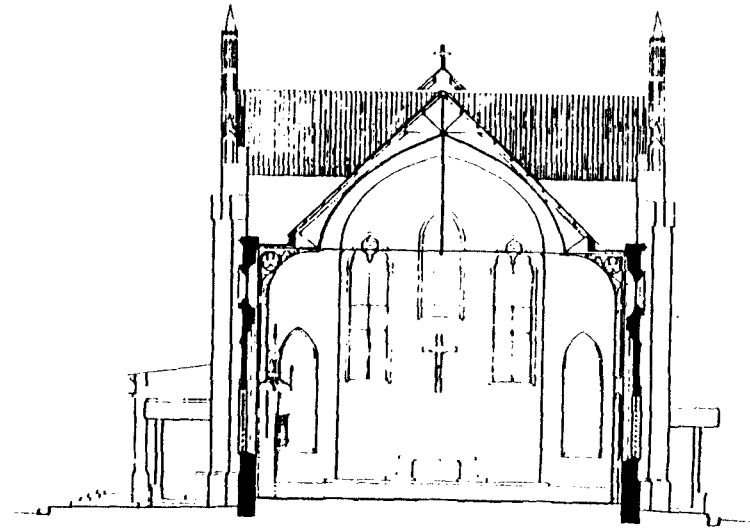
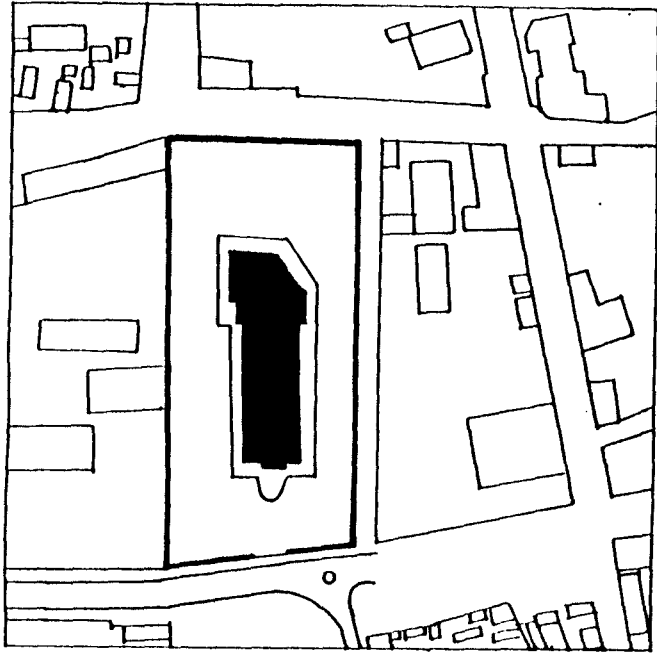


REZ DE CHAUSSEE



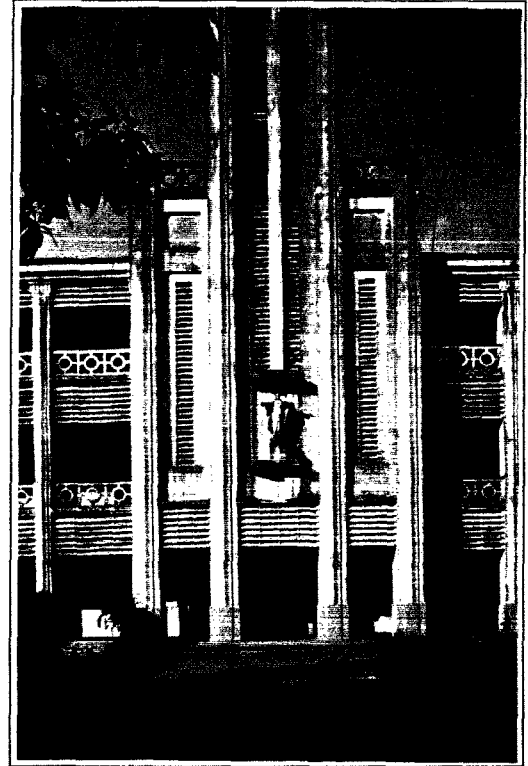
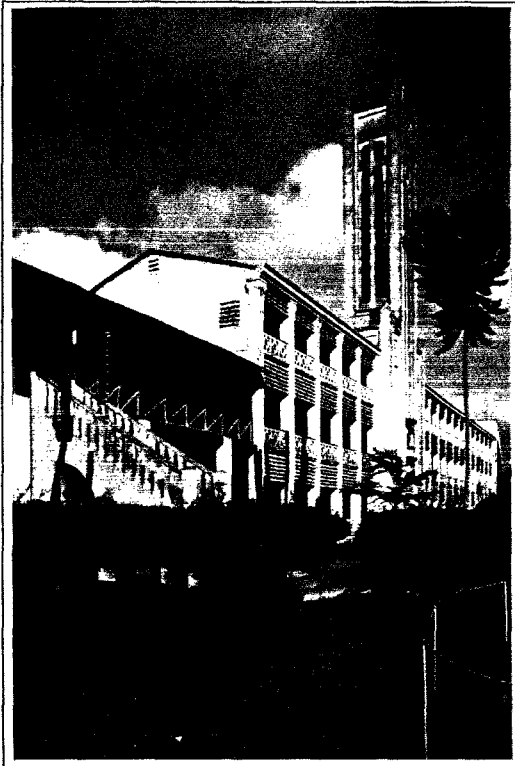
MEZZANINE





G.

*Le grand séminaire.
Photos du corps principal
d'habitation.*





SEMINAIRE ST GALL

Il est situé à quelques kilomètres au nord de la ville, dans un site légèrement surélevé et planté de nombreux arbres fruitiers. Ce vaste domaine, "havre" de verdure et de tranquillité, accueille aussi la communauté des frères de Jésus et le centre cathéchétique.

L'idée d'un séminaire à Ouidah revint au père Steinmetz qui en 1899 décida pour alimenter la communauté catholique et accroître ses ressources de créer une ferme à proximité de la ville. Il choisit un terrain à trois kilomètres où il installa la ferme Jeanne d'Arc que la population locale surnomma Padrigleta, la ferme du prêtre (on comptera jusqu'à 11000 cafiers, 2000 cocotiers, 1700 palmiers à huile répartis sur une centaine d'hectares).

Pour favoriser l'instruction des futurs prêtres, il décida en 1910 d'implanter dans ce site un séminaire. Le bâtiment (qui existe encore aujourd'hui, le plus à gauche de la façade) fut inauguré en 1914. Dès 1919, il accueille les futurs prêtres des colonies voisines (Côte d'Ivoire et Togo). En 1924, un projet d'agrandissement est décidé pour accueillir les novices, plus nombreux. Cinq ans plus tard, le diocèse de Saint-Gall en Suisse prend en charge la construction d'un grand séminaire qui portera le nom de ce canton. Il sera agrandi à plusieurs reprises et est composé aujourd'hui d'un grand nombre de bâtiments. Il accueille les novices du Bénin et d'autres pays (niger, Burkina, Togo, Cameroun).

D'un point de vue architectural, l'édifice principal est le plus intéressant : sont juxtaposés le bâtiment le plus ancien, caractéristique de l'architecture coloniale du début du siècle, le bâtiment central achevé en 1930 et dominé par une tour et enfin un corps de bâtiment plus récent et moins original esthétiquement parlant. Il faut souligner aussi l'entretien particulièrement soigné du vaste domaine, bâtiments et plantations réunis (la quasi totalité des constructions sont en "dur"), qui témoigne du dynamisme de cette communauté religieuse.

Pages suivantes : le domaine et élévation du corps principal. Celle-ci met en relief la juxtaposition d'édifices construits à des époques différentes. Au bâtiment des années 1900, caractéristique de l'architecture coloniale militaire s'ajoute le volume plus imposant de la partie élevée dans les années trente, tout à fait originale dans cette région. On notera encore le nombre d'édifices, dispersés dans ce vaste domaine planté et éloigné de la ville.

Le séminaire proprement-dit

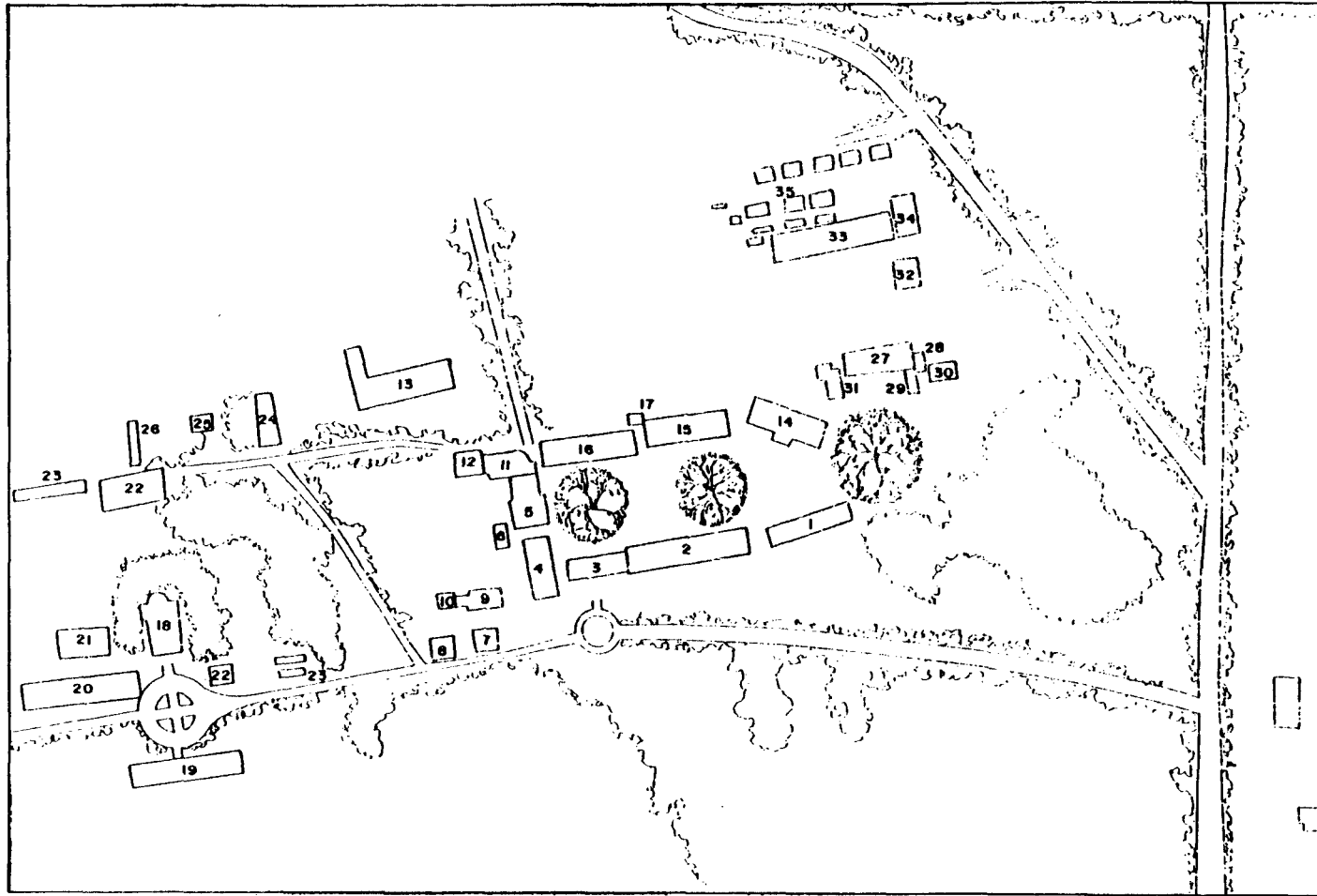
- Bâtiment N°1 : R+1, construit en 1986 ; Salle de rencontre et parloir.
- Bâtiment N°2 : Aile droite construite en 1939 ; chapelle, salle de classe et logements ; salle de conseil des professeurs.
- Bâtiment N°3 : Aile gauche construite en 1914; R+1 (au RDC salle de classe ; à l'étage, parloir, bureaux, infirmerie
- Bâtiment N°4 : réfectoire et parloir ; construit en 1970.
- Bâtiment N°5 : économat construit vers 1970.
- Bâtiment N°6 : cuisine ; construite vers 1970.
- Bâtiment N°7 et 8 : logements chauffeurs ; construit en 1982.
- Bâtiment N°9 : magasin et garage.
- Bâtiment N°10 : poulailler ; vers 1984.
- Bâtiment N°11, 12: magasins ;
- Bâtiment N°13 : Logement des soeurs et buanderie
- Bâtiment N°14 : logements construits vers 1983
- Bâtiment N°15 : R+1 : logement étudiants et bibliothèque à l'étage ; construits vers 1955.
- Bâtiment N°16 : R+2 : logements, infirmerie ; construit vers 1970.
- Bâtiment N°17 : buanderie ; construit vers 1955

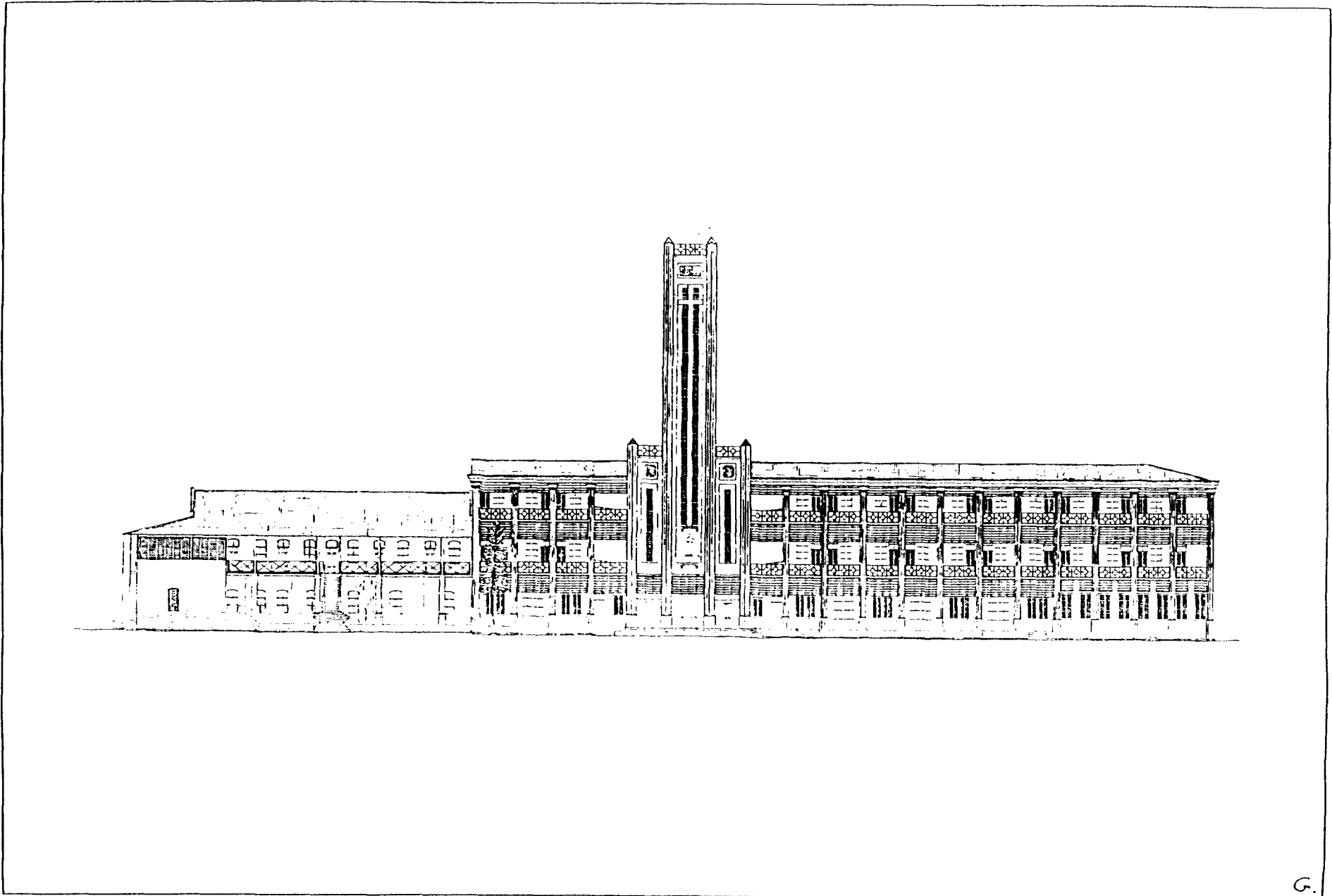
Communauté des frères de Jésus

- Bâtiment N°18 : Chapelle; vers 1950
- Bâtiment N°19, 22, 23 : logement des frères
- Bâtiments N°20 et 21 : salles de classe
- Bâtiment N°24, 26 : magasin en terre de barre
- Bâtiment N°25 : logements bouviers

Centre cathéchétique

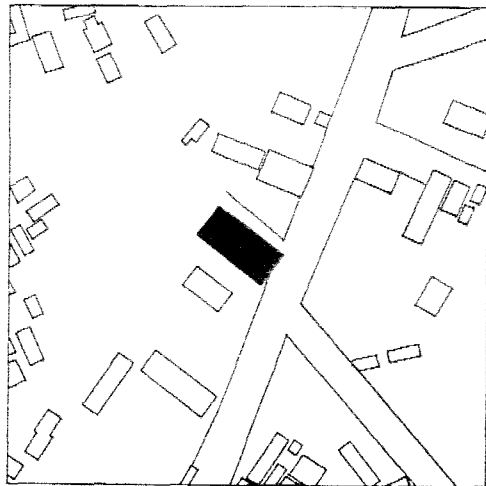
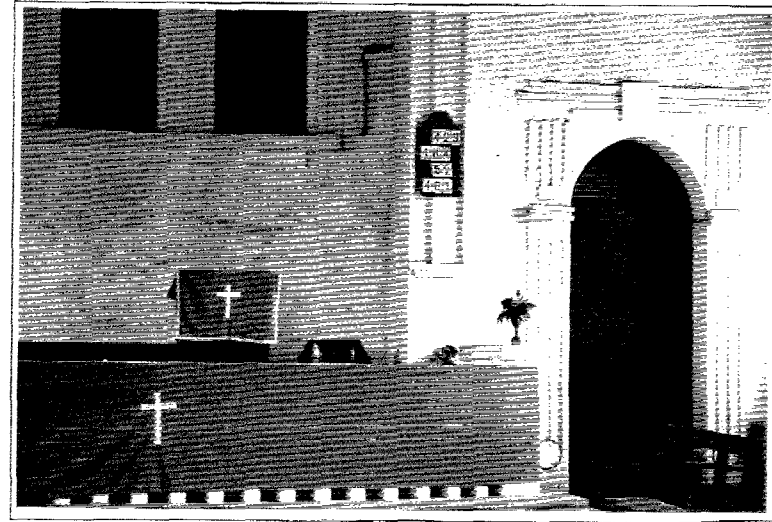
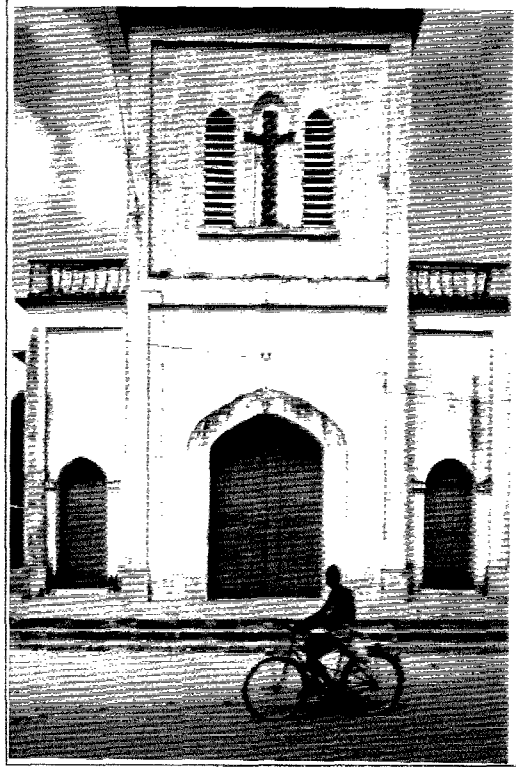
- Bâtiment N°27 : R+1 bureaux du père et logement à l'étage.
- Bâtiment N°28, 30 : bureaux et secrétariat.
- Bâtiment N°29, 34 : cuisine.
- Bâtiment N°31 : garage.
- Bâtiment N°32 : chapelle
- Bâtiment N°33 : salle de cours
- Bâtiment N°35 : logement des cathéchistes.





G.

*Le temple protestant.
Situé non loin du temple vodoun de
Ninssouhoué, il n'a pas la
grandeur de la Basilique et n'est
pas aussi fréquenté.*





TEMPLE PROTESTANT

L'introduction du protestantisme dans cette région est due à un prêtre méthodiste, Thomas Birch Freeman, qui exerça d'abord en Gold Coast (actuel Ghana) puis fonda les missions de Gbadagri et Abeokuta dans l'actuel Nigéria. Il se rendit ensuite auprès du roi Guézo pour obtenir le droit de fonder à Ouidah une mission. Il s'y installa en 1843 et obtint de Chacha le droit d'exercer son culte. En 1854, il créa une mission qui sera interdite par le roi Glélé dix ans plus tard. Les convertis, persécutés, se réfugièrent à Agoué et à Grand-Popo où se trouvaient d'autres missions méthodistes. En 1878, le pasteur John Milum obtint du roi l'autorisation de se réinstaller et la mission fut rouverte à Ouidah en 1881, trois ans avant le retour des catholiques.

En 1905, l'une des familles protestantes, les Gnanwi, qui résident dans le quartier Fonsramé, offrit un terrain pour la construction d'un temple. Le bâtiment en terre ne fut remplacé qu'en 1953 par l'actuel édifice. (certaines informations laissent penser qu'il fut achevé dès 1945). Construit en briques cuites, doté d'une charpente métallique et couvert d'un toit en tôle, il se caractérise par ses volumes massifs et parallépipédiques. Ce temple dans son aspect est semblable à ceux élevés dans les missions voisines du Nigéria et du Ghana. Il est encore en bon état, malgré un entretien déficient.



L'ISLAM

L'islam est relativement peu présent à Ouidah (notamment si l'on compare cette ville avec celle de Porto-Novo) ; néanmoins, cette religion est pratiquée depuis longtemps dans la ville par une population spécifique qui peut d'ailleurs dans le même temps continuer à pratiquer certains cultes vodun.

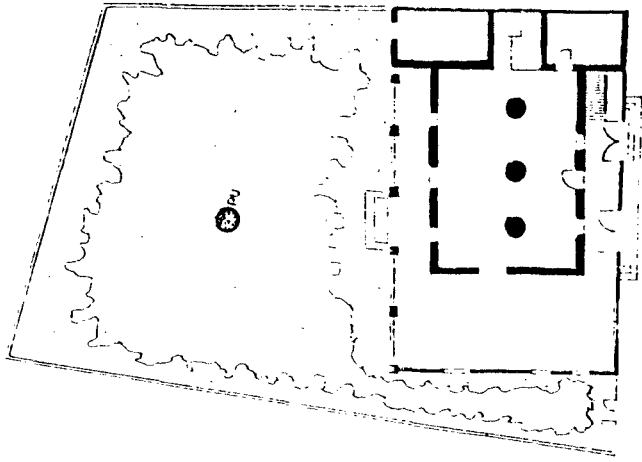
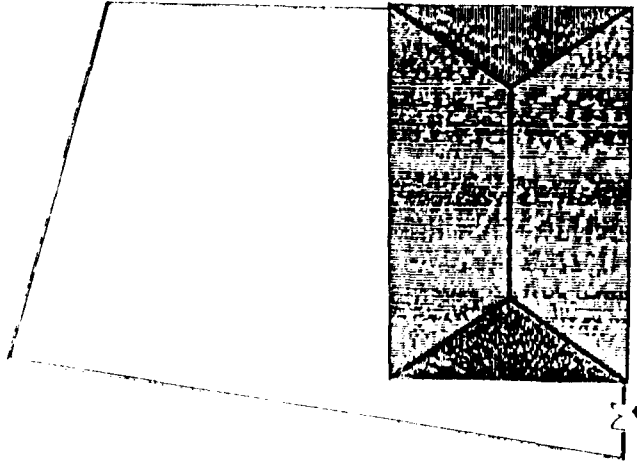
Les premiers musulmans à Ouidah furent sans doute les intermédiaires Yoruba qui venaient y vendre des esclaves, et ceci dès la fin du XVIII^e siècle. La plupart provenait du royaume d'Oyo. Les guerres qui agitèrent ce royaume à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e provoquèrent une importante émigration et de nombreux Yoruba s'installèrent dans les comptoirs côtiers dont Ouidah (par exemple les ancêtres de la famille Assani). De cette époque date sans doute la construction d'une mosquée, située à proximité du quartier Zomai où plusieurs familles Yoruba se fixèrent (notamment celle citée plus haut). Il nous a été aussi dit que le premier lieu de réunion des musulmans fut un apatam (abri en paille) localisé dans le quartier Abata.

La présence dans la ville d'esclaves originaires du royaume d'Oyo aurait pu être aussi un facteur d'islamisation mais rien ne l'atteste à Ouidah. De même, des anciens esclaves avaient gardé leur foi musulmane au Brésil et l'on pourrait imaginer que certains d'entre eux se soient installés à Ouidah à leur retour. Les enquêtes menées chez les Afro-brésiliens montrent plutôt qu'ils étaient catholiques. Il est probable que ceux de foi musulmane se soient installés dans d'autres comptoirs côtiers, Lagos, Porto-Novo, Badagry, où l'islam était déjà bien implantée, du fait de la présence de nombreux Yoruba.

Cette petite communauté musulmane ne forma jamais pas un groupe homogène. Les rivalités entre familles se manifestaient à l'occasion de la nomination de l'imam et les différends furent parfois arbitrés par l'autorité coloniale, par exemple dans les années 1920, lorsque fut envisagé la construction d'une nouvelle grande mosquée.

L'islam ne se développera guère à Ouidah : le déclin des activités commerciales dès la fin du XIX^e siècle n'attire pas les négociants Yoruba qui préfèrent s'installer dans d'autres comptoirs plus prospères. Les Yoruba musulmans, qui vivent totalement isolés du reste de la population de Ouidah, (endogamie), sont en contact étroit avec les musulmans de Cotonou et de Porto-Novo : La cérémonie d'intronisation du nouvel imam se fait en présence de délégations des communautés musulmanes de ces villes.

A ce groupe, s'ajoute aussi une autre communauté musulmane, plus récente et peu nombreuse, les Haoussa, sur lesquels nous n'avons guère d'informations. Ces vendeurs de bétail (à Ouidah ils sont aussi artisans) vivent dans un quartier spécifique, conformément à leur tradition, situé à Ouidah au nord-est et y ont construit une mosquée. Dans la majorité des villes d'Afrique de l'Ouest, on remarque la présence d'un quartier Haoussa, généralement appelé quartier Zongo, où ceux-ci se regroupent.



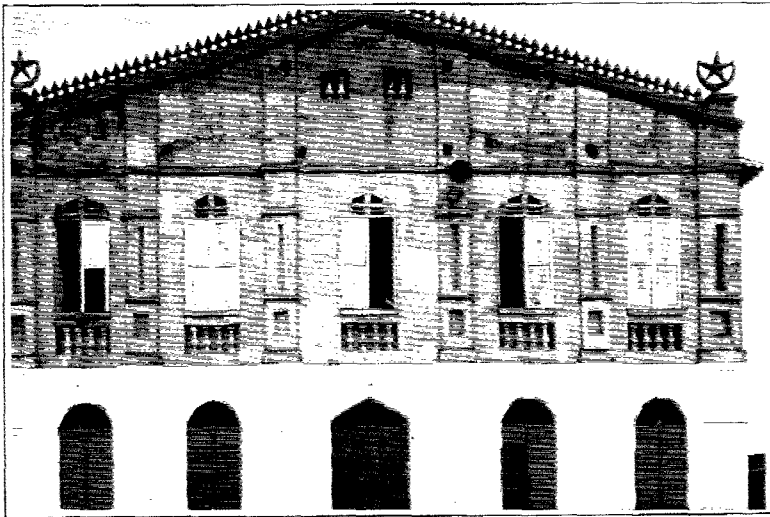
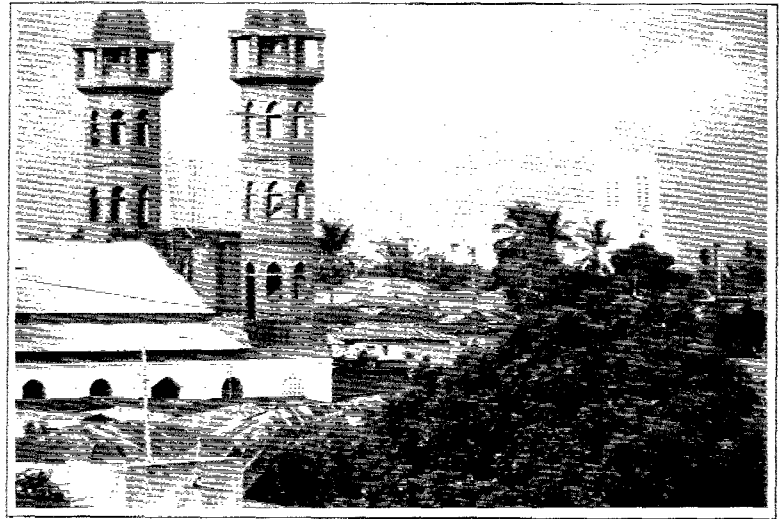
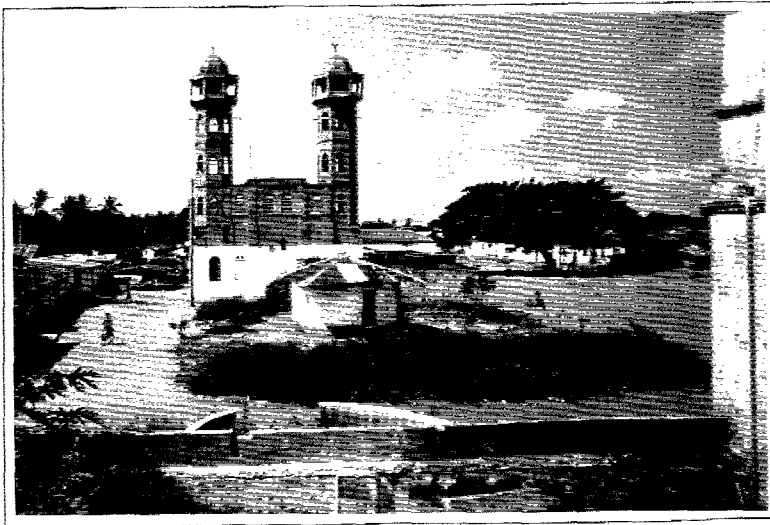
ANCIENNE MOSQUEE

Cette mosquée est considérée comme la plus ancienne de Ouidah. On ne sait à quelle époque exactement elle a été édifiée. Il est probable que sur ce site plusieurs édifices en terre se soient succédés, depuis la fin du XIX^e siècle. Le bâtiment est intéressant au niveau constructif car il est composé de deux structures superposées. Le bâtiment le plus ancien, en terre, avait son toit en terre supporté par d'épais poteaux en terre (diamètre de base de 80 cm, de sommet 40 cm). Cet édifice fut agrandi et à cette occasion, le toit en terre fut couvert de tôles. L'agrandissement a été réalisé avec des parpaings de ciment et a consisté à ajouter une galerie extérieure au bâtiment d'origine.

Il est curieux que le bâtiment en terre ait été conservé. Habituellement, on préfère détruire l'ancien bâtiment et le remplacer en totalité par un édifice en matériaux "modernes". Peut-être faut-il voir dans cette pratique un souci d'économie, à moins qu'il n'y ait aussi, ce qui serait étonnant, un souci patrimonial de conservation.

*Localisation et plan de l'ancienne mosquée
remarquable architecturalement par ses
gros piliers intérieurs en terre.*

*La grande mosquée.
Elle répond par sa masse à la
Basilique, mais reste inachevée.*





GRANDE MOSQUEE

La grande mosquée fut élevée sur une place où aurait été construit le premier temple Daagbo Hunon. Il est remarquable que dans plusieurs cas, l'emplacement choisi pour construire un temple d'un nouveau culte est un site où était installé un culte vodun : ici et sur la place du temple aux pythons. L'administration coloniale autorisa les musulmans à construire un édifice au début du siècle. Un premier hangar en bambous fut élevé, puis un bâtiment en dur (dont on voit les ruines aujourd'hui). L'idée d'élever un bâtiment plus imposant faisant fonction de grande mosquée résulte de longues tractations où intervient l'administration et rappelle la situation conflictuelle que connaît Porto-Novo à la même époque. D'ailleurs, le bâtiment construit renvoie dans sa forme et dans sa décoration à celui de Porto-Novo, lequel s'inspire de la mosquée de Lagos et, de fait, indirectement des églises catholiques de San Salvador de Bahia.

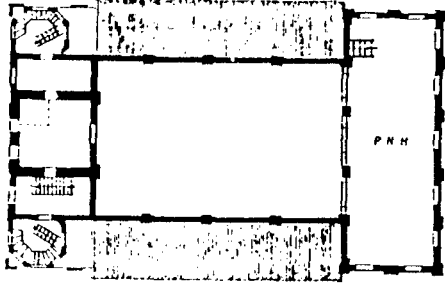
Localisation et plans (PF partie réservée aux femmes, PII partie réservée aux hommes, PNII, partie réservée aux hommes notables, MA magasin, TE terrasse). L'élévation ouest (dessin du haut) fait apparaître des similitudes formelles entre la partie ancienne de l'édifice et la grande mosquée de Porto-Novo: les volumes et les décorations de ces bâtiments ne sont pas sans rappeler le style des églises de San Salvador de Bahia.

Le chantier, faute de moyens, ne fut pas achevé et s'étala sur plusieurs dizaines d'années. Cette durée fait que des matériaux très divers ont été employés : briques de terre cuite pour les murs les plus anciens, parpaings de ciment pour les rajouts, béton armé pour un escalier ; les fenêtres sont toutes métalliques, les portes sont soit en bois soit en métal ; le toit est en tôle. En 1978, la communauté musulmane entreprit de nouveaux travaux et fit élever deux tours, conformément au style des mosquées aujourd'hui qui s'inspire des modèles du Golfe Persique. Les travaux restent inachevés aujourd'hui. En 1990, un badigeon blanc a été passé sur les murs extérieurs du rez-de-chaussée. Le résultat de ce long chantier est un ensemble quelque peu hétéroclite dans les formes comme dans les matériaux, qui ne présente guère de charme.

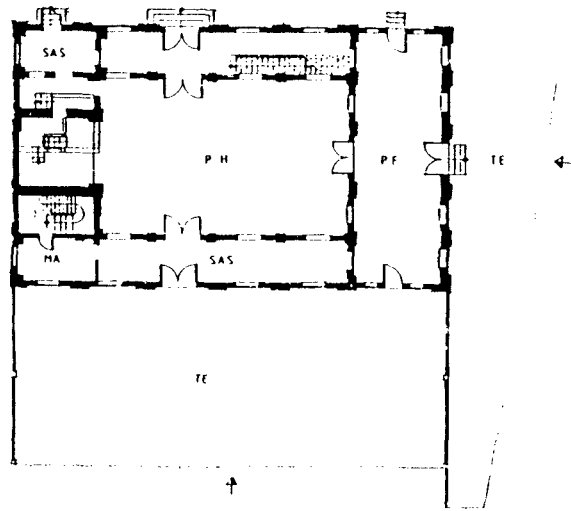
Cette grande mosquée fonctionne principalement pour la prière du vendredi. Les dignitaires se retrouvent à la mezzanine ; le "peuple" au rez-de-chaussée, les femmes étant reléguées à l'arrière. Quant à l'ancienne mosquée, elle est destinée aux prières quotidiennes de la communauté musulmane qui habite le quartier.

Si les fidèles cotisent peu, ceux qui ont des ressources, plutôt que d'aider à l'achèvement de la grande mosquée, préfèrent investir dans la construction de nouvelles mosquées plus proches de leur lieu de résidence : on en compte trois autres aujourd'hui dans la ville.

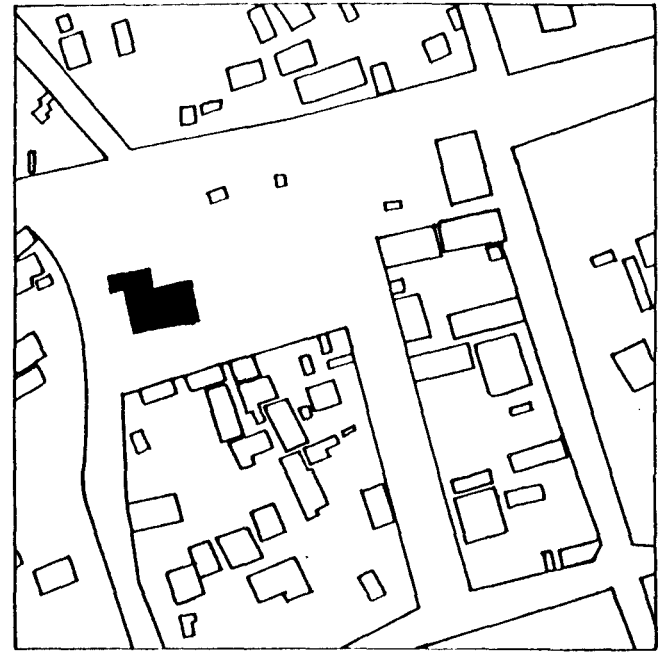
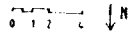
On ne peut que souhaiter que cette communauté trouve les moyens d'achever le second oeuvre de cet édifice en bon état (fenêtres, portes, plafond...) , et de crépir et peindre les murs en s'inspirant de ce qui vient d'être réalisé à Porto-Novo et qui prouve qu'un savoir-faire existe encore. Le bâtiment une fois achevé dans cet esprit pourrait devenir un monument majeur de la ville, au même titre que la basilique.

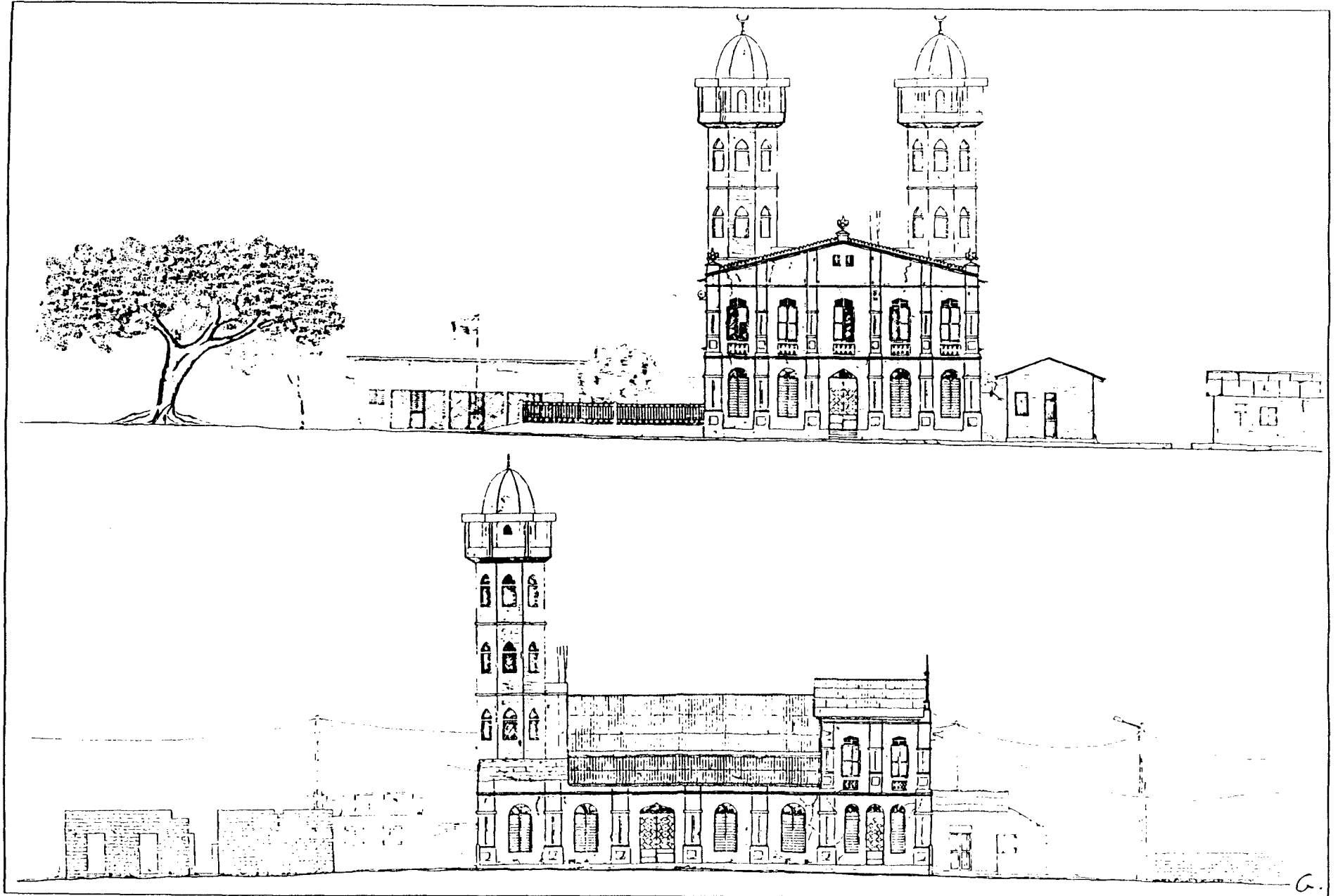


MEZZANINE

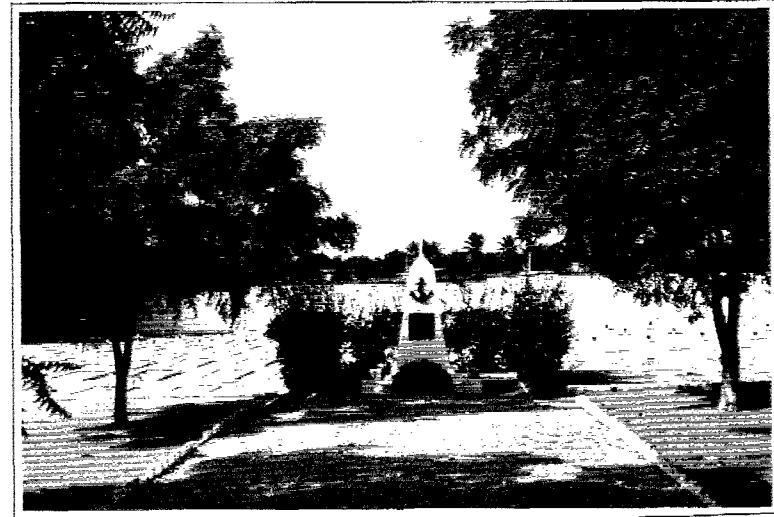
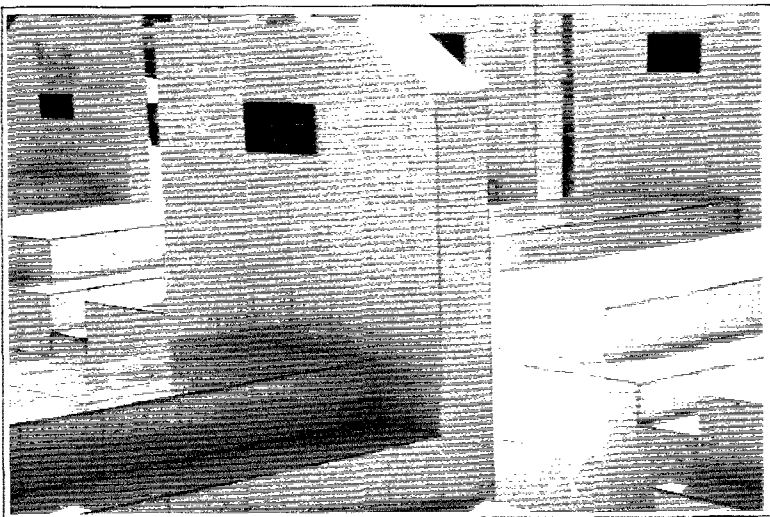
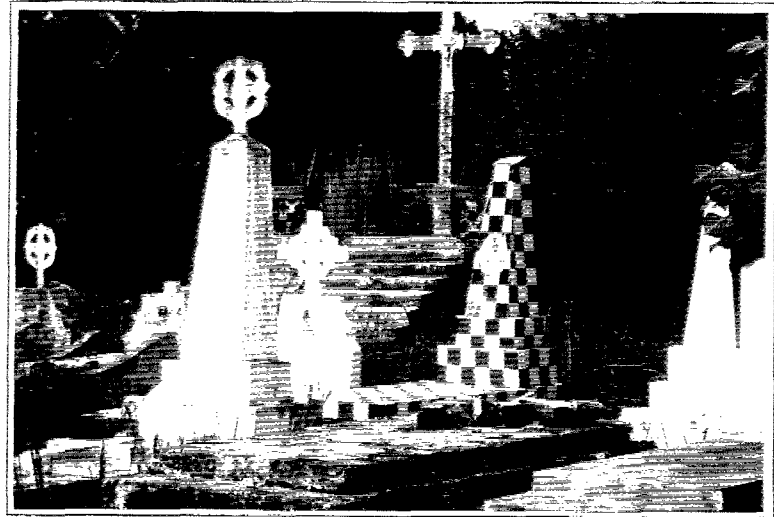
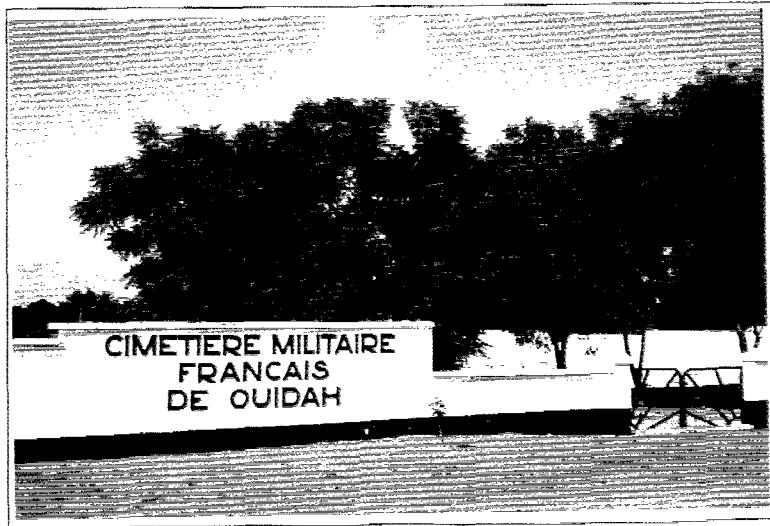


REZ DE CHAUSSEE





*Les cimetières.
Afin d'assurer une bonne
conservation des tombes, les
familles les recouvrent souvent de
carreaux de faïence.*





LES CIMETIERES

Les tombes ne sont qu'un des éléments du culte vodoun des morts qui sont aussi représentés dans les pièces aux assins des ancêtres (cf chapitre sur le système des cultes vodun). Traditionnellement, les morts sont enterrés dans leurs lieux d'habitation. A Ouidah, cette pratique a longtemps perduré et il n'est pas impossible qu'elle soit encore pratiquée occasionnellement. Le cimetière, en tant qu'espace public, est donc une invention récente, apportée par la colonisation.

Nous ne rendrons pas compte de la multitude de cimetières qui existent dans les concessions, parfois limités à une tombe. Les plus spectaculaires sont ceux des familles Quénum et Chacha (cf fiches spécifiques). Nous ne présentons ici les cimetières publics de la ville.

Le cimetière français

Situé à l'entrée est de la ville, il fut créé par l'administration coloniale lors de la conquête et accueil des tombes d'origines diverses. Installé à l'extérieur de la ville pour des raisons d'hygiène publique, il est divisé en deux zones.

Dans la partie civile, sont enterrés le personnel religieux de la Mission et les membres des familles catholiques qui, du fait de leur conversion, ne devaient plus enterrer leurs morts chez eux. Ce sont principalement des familles afro-brésiliennes. Aujourd'hui il accueille aussi les défunts des riches familles ouidanaïses : le coût de la concession (18000 CFA au lieu de 6000 au cimetière municipal) en limite l'accès. En contrepartie, il est bien entretenu (ce sont d'ailleurs des familles afro-brésiliennes qui ont financé la clôture). Dans la partie militaire, sont enterrés les soldats disparus lors de la conquête ; cette zone est entretenue par l'ambassade de France.

le cimetière municipal

Ce cimetière fut créé à la fin des années 1950, afin de limiter l'enterrement des morts à domicile incompatible avec les règles de l'hygiène coloniale. Toutefois, les chefs de lignage et de culte purent continuer à être enterrés dans leur maisons mère, conformément à la tradition. Situé à l'extérieur de la ville, ce cimetière a été régulièrement étendu mais les Ouidanais se plaignent de l'absence de clôture et de gardiennage qui favorise les profanations de sépulture.

Le cimetière musulman

Plus ancien que le cimetière municipal et situé lui aussi à la périphérie de la ville, il n'accueille que les musulmans. La parcelle a été achetée par cette communauté.

Si à Ouidah l'enterrement des morts dans les maisons familiales a pratiquement disparu de nos jours, la ville continue à être une vaste nécropole du fait de la quantité de maisons mères où furent enterrés pendant des générations les chefs de collectivité.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

III LES ESPACES POLITIQUES ET ADMINISTRATIFS

Ouidah ne fut jamais une capitale politique. Avant la conquête aboméenne, la capitale du royaume Xwéda était localisée à Sahé. Pendant l'ère aboméenne, le roi demeure à Abomey et lors de la colonisation, le nouveau pouvoir s'installe à Porto-Novo. Aujourd'hui, les instances politiques sont presque toutes réunies à Cotonou, même si Porto-Novo garde le titre de capitale. Dans ce contexte, on ne trouve pas à Ouidah d'espace politique particulièrement marquant.

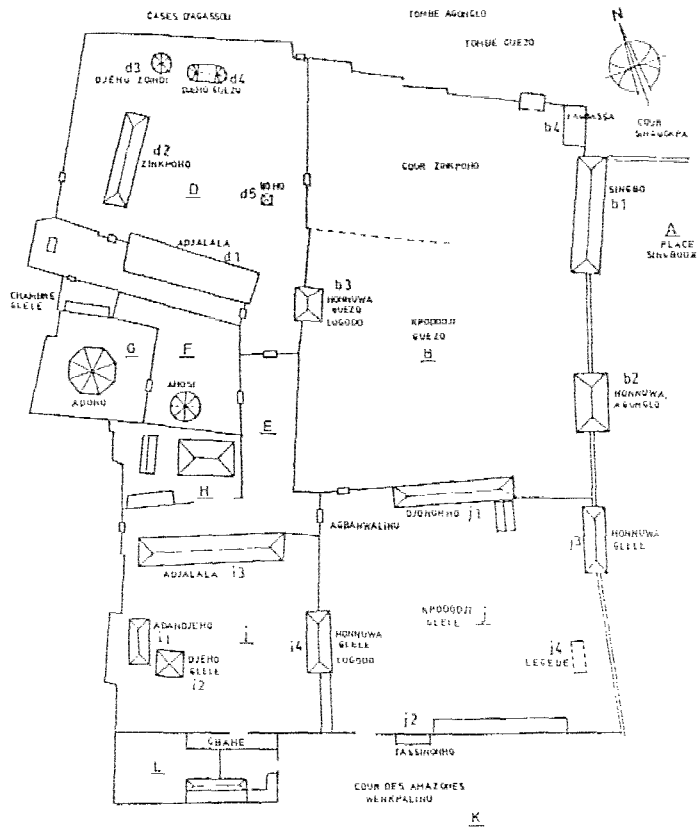
Pendant l'ère aboméenne, le Yovogan, représentant le roi d'Abomey, réside dans le quartier fondé par les Fon, Fonsramè. Il semble qu'il ait toujours demeuré dans le même lieu, aujourd'hui occupé par le domaine de la mission catholique. Il ne reste plus aucune trace de cet espace, aussi nous avons voulu étudier le domaine d'un des derniers Yovogna, les Dagba, afin de voir s'ils y avaient reproduit des règles spécifiques d'organisation de l'espace. De fait, nous n'avons guère trouvé d'élément caractéristique qui permette de distinguer cette vaste concession d'autres concessions dans la ville. Aussi, pour évoquer l'espace politique de cette époque, nous avons exposé rapidement les principes d'organisation de l'espace de la capitale, Abomey.

il faut attendre l'ère coloniale pour que se constitue dans la ville un embryon d'espace politique, à l'ouest de l'ancienne cité. L'administration pour des raisons de sécurité et de disponibilité foncière préfère s'installer à l'extérieur de la ville existante.

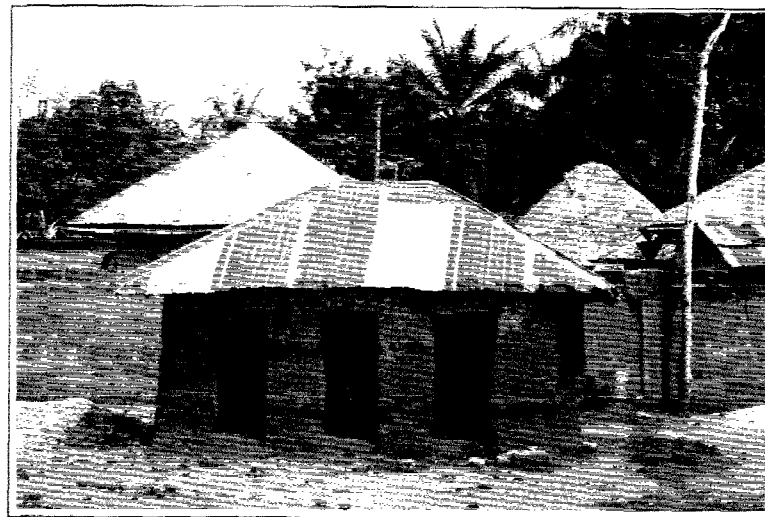
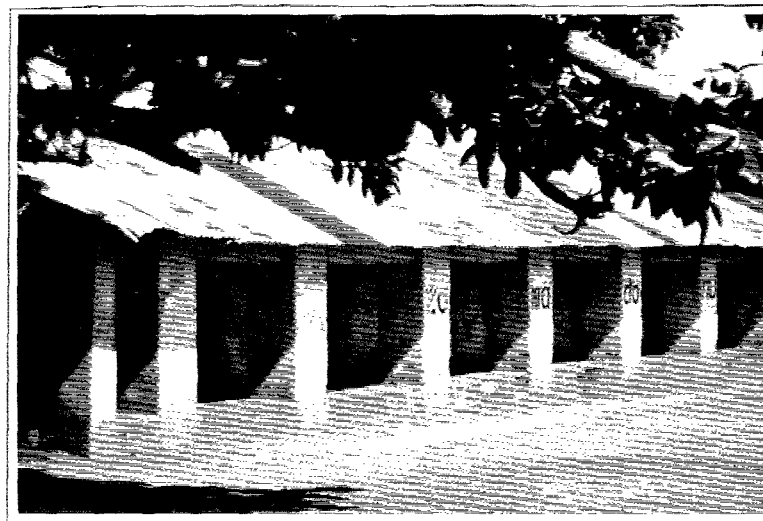
Ce quartier est situé sur une zone faisant partie du quartier Zomaï, fondé par Francisco Félix de Souza et en grande partie inoccupé. Un habitat, peu dense, se mêlait à la végétation. Le sens du mot Zomaï, en Fon, "où le feu ne peut aller", va dans ce sens et l'oppose aux quartiers plus peuplés et plus denses en habitations, aux toits de paille juxtaposés et facilement inflammables (une autre version du nom du quartier dit qu'il fut ainsi nommé en raison de la réputation de sévérité du premier commandant de Cercle : "n'y va pas qui le veut. Là-bas il y a le feu").

les missionnaires catholiques expulsés du fort portugais s'y implantèrent vers 1865. La faible densité d'habitations s'accordait aussi avec les besoins de l'administration coloniale qui s'y installa en 1894. Elle fit construire selon les principes en vigueur des édifices sur de larges parcelles pour ses services et ses fonctionnaires. Cette esquisse de ville blanche, à vocation administrative et résidentielle demeure aujourd'hui un quartier excentré où sont installés la plupart des services administratifs de la ville. Certains bâtiments construits au début du siècle témoignent de cette période coloniale et présentent un intérêt architectural manifeste.

***Palais royal d'Abomey.
Plan du plus grand palais
d'Abomey aujourd'hui transformé
en musée national. L'ensemble
composé de vastes enclos couvre
une superficie de plusieurs
hectares. Les espaces politiques
comme les espaces religieux
(photos) sont généralement de
grande taille à Abomey, la cité
mère du royaume. La majorité de
ces bâtiments sont encore en terre.***



PLAN DU MUSEE D'ABOMEY
d'après A. S. Stevens





LES SIGNES DU POUVOIR FON

ABOMEY

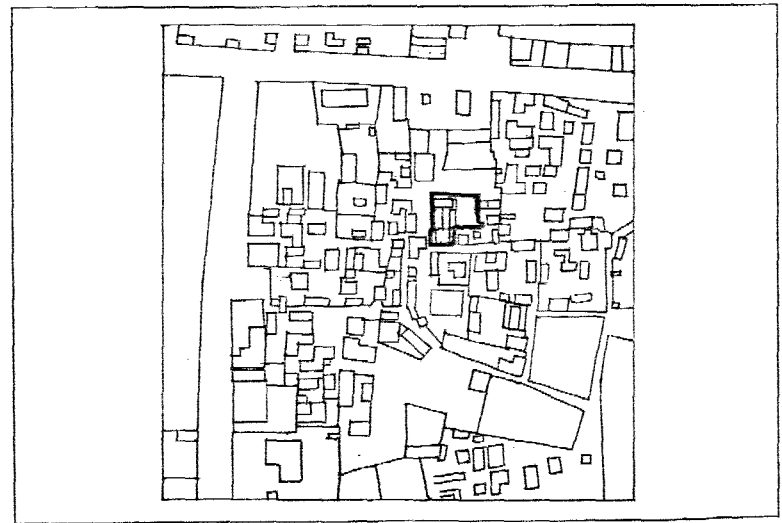
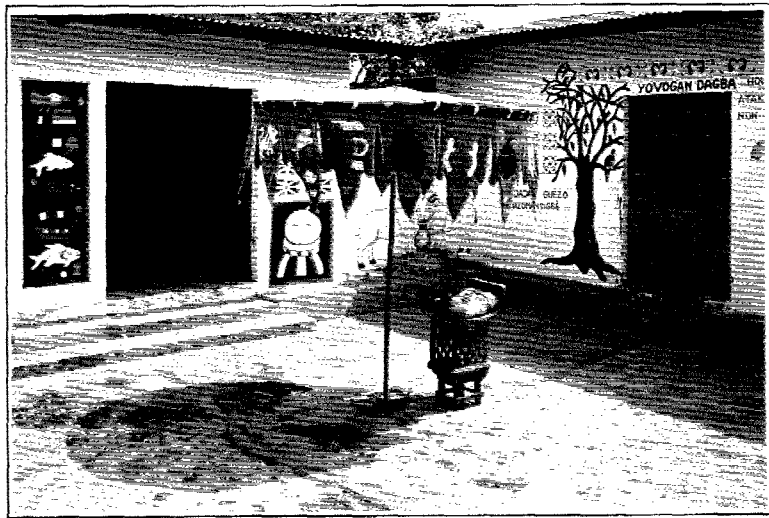
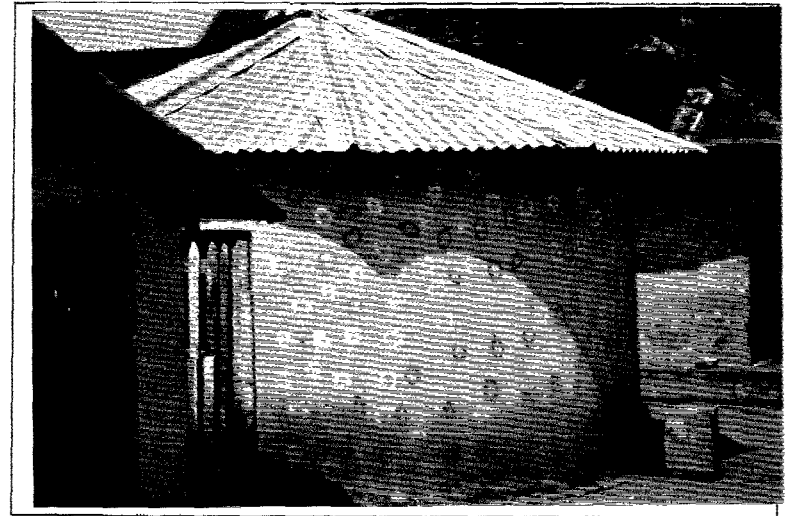
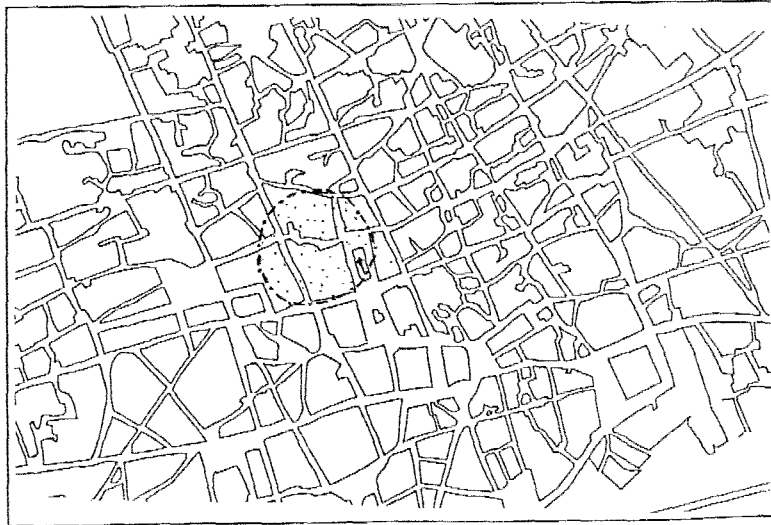
Si Sahé/Savi, l'ancienne capitale Xwéda était à la fois capitale politique et économique, Ouidah/Glewxié ne faisant alors office que d'entrepôt. La ville d'Abomey a été principalement un espace politique et religieux, les activités de traite se déroulant à Ouidah.

Capitale politique, Abomey ne présente cependant pas une configuration spatiale semblable à celles d'autres capitales de royaumes dans la région. L'originalité de son organisation spatiale repose dans l'existence non pas d'un mais de plusieurs palais royaux. Chaque prince héritier se voyait confier à l'extérieur du noyau urbain existant un domaine foncier où il faisait construire un nouveau palais. Autour de celui-ci se développait un quartier. Ce principe est contraire à la tradition dominante dans l'aire Adja ou Yoruba où tous les monarques résidaient dans le même palais (cf Porto-Novo). Le centre urbain d'Abomey évoluait donc avec les différents monarques, ce qui explique en partie la grande étendue de la ville, la faible densité d'habitation et surtout la présence d'espaces non construits entre les différents quartiers. On compte à Abomey sept quartiers liés à des monarques : Adandokpodji, Aglomé, Ahouaga, Djegbé, Gbékon Houegbo, Gbékon Hounli, Hountonji. en outre, les palais sont remarquables architecturalement par les galeries qui entourent certains corps de bâtiments et par leur taille : ils pouvaient compter jusqu'à une centaine de pièces ouvrant sur des cours intérieurs (ces principes d'organisation et de marquage se retrouvent aussi dans le monde yoruba).

Ouidah, espace commercial et non royal, ne possède pas de palais et son développement spatial est dicté par le négoce. En revanche, les liens entre ces deux cités seront marqués par la présence de temples dédiés aux mêmes cultes.

Le domaine du yovogan.

S'il ne reste aujourd'hui presque aucune trace de l'ancien domaine du Yovogan situé à proximité de l'actuel emplacement de la mission catholique (cf plan du haut de la page), dans le domaine privé du dernier Yovogan Daagba (plan du bas), on trouve encore certains attributs de cette autorité : les grands parasols, certains sièges et un temple Nessouhoué réservé au lignage.





OUIDAH : LA MAISON DU YOVOGAN

L'existence du Yovogan, littéralement le chef des blancs, est lié au refus du roi du Daxomé de résider à Ouidah et d'avoir des contacts fréquents avec les Européens. Nommé par le roi pour traiter avec eux, il est plus un fonctionnaire de haut rang plutôt qu'un vice-roi. Il peut être révoqué et sa charge n'est pas héréditaire. L'importance de son pouvoir est liée à la pression qu'il subit du roi du Danxomé. Intermédiaire obligé dans la traite, il en tire des bénéfices et à certaines époques le Yovogan est un personnage extrêmement puissant.

Casimir Agbo recense 11 personnes ayant reçu le titre de Yovogan et ajoute que le Chacha De Souza fut aussi investi de ce titre par le roi du Danxomé. Dagba fut le seul à gouverner jusqu'à sa mort et signa avec les français les traités de cession du territoire de Cotonou en 1868 et 1879.

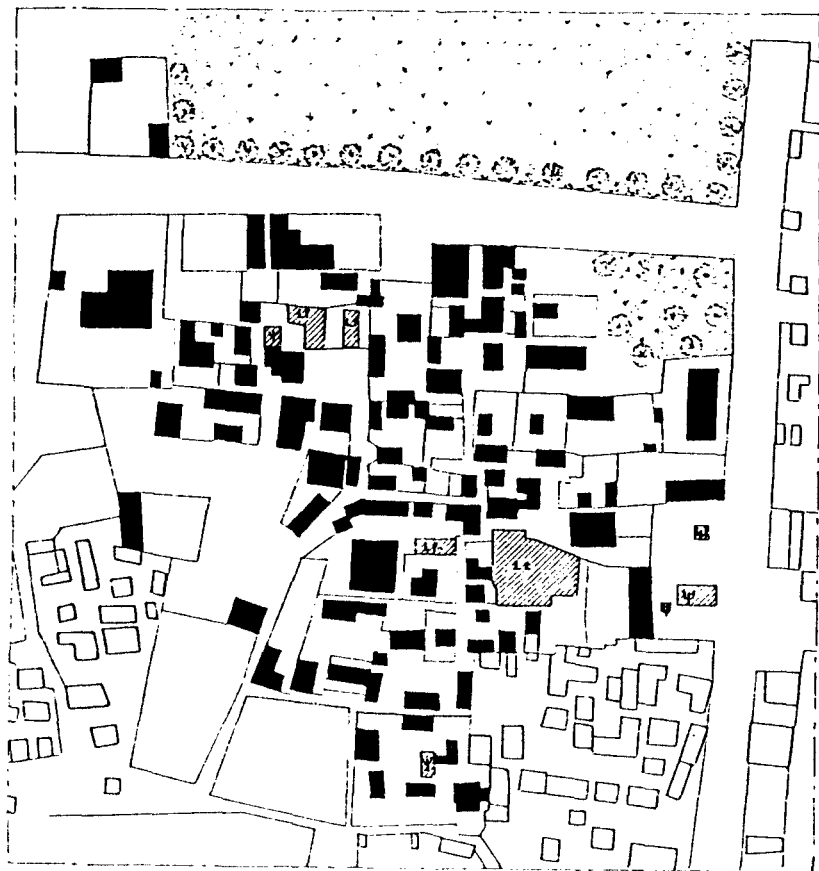
Il n'est pas certain qu'il y ait eu un seul lieu d'exercice de la fonction de Yovogan. Il est possible que, comme à Abomey, cet espace change en fonction de celui qui détenait le titre. Néanmoins, les différentes sources écrites et orales ne mentionnent qu'un site, décrit ainsi en 1785 par Isert :

... Le roi de Dahomet ne vient jamais à Fida (Ouidah) mais demeure toujours à Dahomet ; il craint sans doute que sa vie n'y soit pas en sûreté, parce qu'il fait régir les fidèles très despotiquement, afin qu'accablés sous le joug de l'esclavage, ils ne songent pas à s'élire un roi. Il entretient à Fida un vice-roi et quatre cabossiers (cabécères), qui l'instruisent de tout ce qui se passe à Fida, tant parmi les Nègres que parmi les Blancs. Ce vice-roi demeure dans le palais du gouverneur, qui est un bâtiment très spacieux, sur un seul étage, bâti de terre glaise, et couvert de paille.

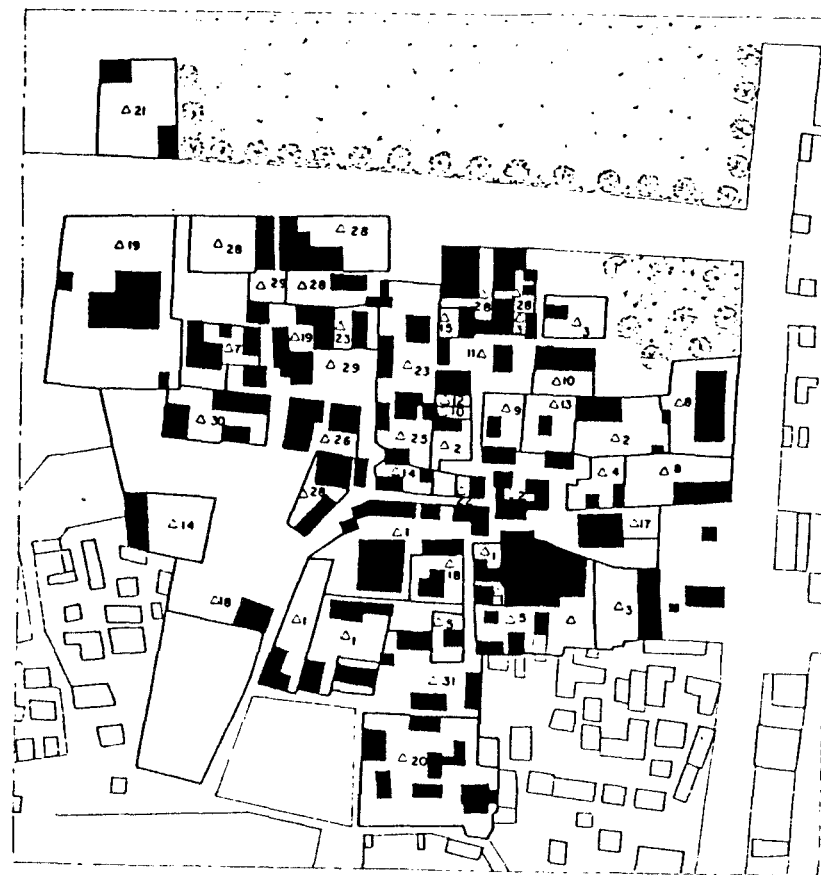
On y trouve tant de cours et d'avant-cours que c'est un labyrinthe dans lequel on se perd. Dans le centre est une salle dans laquelle on conduit les Européens, lorsqu'ils ont quelque chose à traiter avec le gouverneur. La salle est ouverte d'un côté comme une galerie et soutenue de colonnes. On n'y voit d'autres meubles que des sièges de Nègres, et de temps en temps une chaise européenne. Les sièges de Nègres sont ici d'une invention particulière. Ils sont plus hauts que chez les autres nations. Ils sont faits de bâtons de palmier, ajustés en carré très artistiquement, l'on y est assis commodément".

Un peu plus tôt, vers 1776, l'Abbé Bullet qui lève un plan de Ouidah localise la maison du Yovogan (sans doute celle décrite ci-dessus) sur un site qui correspondrait avec celui signalé plus tard par d'autres voyageurs et qui serait l'actuel emplacement de la mission catholique.

Les domaines actuels de Daagba ou de Chacha (qui d'une certaine manière fit fonction de Chacha), on ne trouve pas d'éléments spatiaux spécifiques du pouvoir. On remarque seulement la taille importante des domaines et lorsque l'on recherche des signes de ce pouvoir on nous montre dans le cas de Daagba des sièges anciens en bois et des parasols sacrés et dans le cas de Chacha, son lit à baldaquin. Manifestement ces lieux ne se distinguent pas (en dehors de la taille) par une organisation spatiale particulière. Le domaine actuel Dagba n'est pas celui du sixième Yovogan, qui s'installa dans le quartier Agoli où il logeait et exerçait ses fonctions, notamment de police et de justice ; on y trouvait ses tribunaux et ses prisons. La collectivité ne se déplaça dans le quartier Gomè, que contrainte et forcée au tout début du XXIème siècle, lorsque la majeure partie de leur domaine fut attribué à la mission catholique par l'administration coloniale, notamment pour bâtir la basilique. En souvenir de leur origine, les Dagba auraient attribué à Gomè le nom de Dokou, siège de leur collectivité. On retrouve d'ailleurs à proximité de la basilique quelques concessions de la famille.



0 10 20 30 40 50 M



0 10 20 30 40 50 M

Il faut donc se reporter à la description d'Isert et de quelques autres voyageurs pour imaginer son domaine d'exercice. La présence de prisons et d'un lieu de jugement est attesté de même que la grande taille du domaine. En outre, Isert signale la présence d'un bâtiment à galerie servant à la réception des visiteurs. On retrouve ces galeries dans les palais royaux d'Abomey comme de Porto-Novo, ce qui laisse supposer qu'elle était un signe distinctif de l'architecture des chefs. C'est d'ailleurs sans doute le seul car l'organisation spatiale des palais ne diffère pas fondamentalement dans leur principe de celles des concessions : des corps de bâtiments ouvrent sur des cours et délimitent des zones, des "tata", réservées à certains groupes voire à certaines fonctions, religieuses par exemple. Il est par ailleurs probable qu'un temple Nessouhué ait été implanté dans ce domaine (cf carte de l'Abbé Bullet qui localise le fétiche du Yovogan).

Le domaine actuel Dagba est divisé en trois "tatas" ou trois enclos principaux : celui du fondateur Dagba Awessou, celui du fils aîné, Dagba Aïgbé et celui de sa fille aînée, Agbado Todohoué. Les enclos du fondateur et du fils aîné sont divisés à leur tour en enclos correspondant à des familles. On compte dans l'enclos du fondateur 23 sous-enclos de descendants auquel s'ajoute celui d'un descendant d'esclaves. Dans l'enclos du fils, on compte quatre sous-enclos de descendants et quatre sous-enclos de descendants d'esclaves.

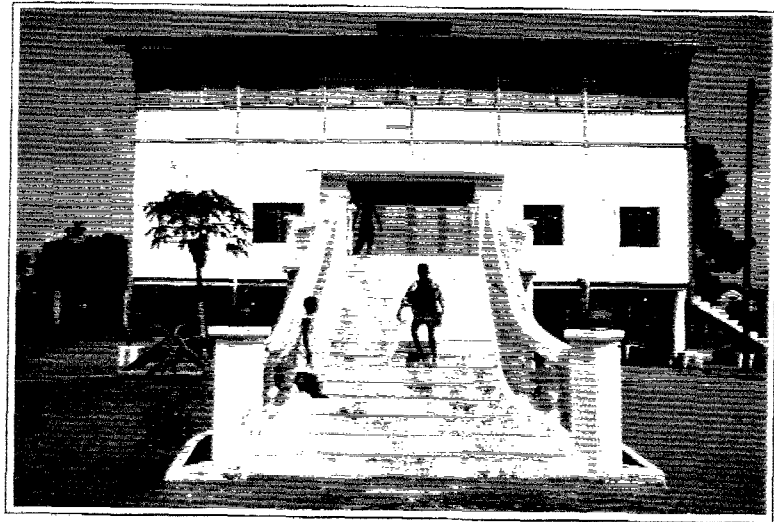
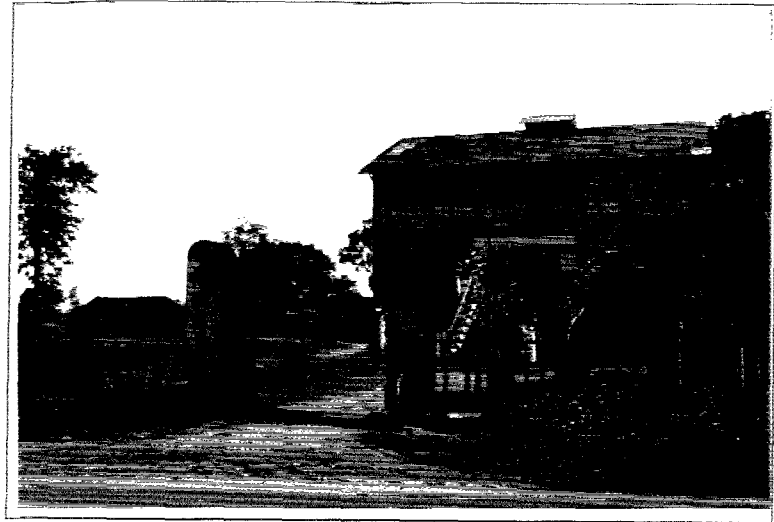
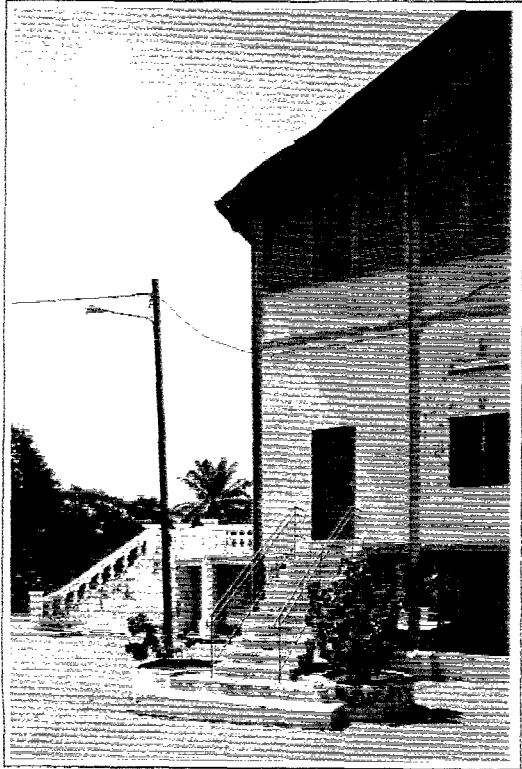
ce domaine possède un temple Nessouhué spécifique, qui affirme les liens de la collectivité avec Abomey ainsi que son rang. Il est situé à l'extérieur des limites de la concession. A l'intérieur on remarque un temple dédié à Dan. Chaque enclos possède sa pièce aux assins, celle du fondateur est la plus fournie en autels. Les cérémonies religieuses familiales partent de cette pièce.

Cette collectivité possède aussi des terres et des terrains dans d'autres lieux, Savi, Cocoundji, Adjohounja, Abomey. Le roi Guézo offrit à Dagba le village Akplanou où il fut inhumé. Son souvenir dans la concession de Ouidah est marqué par la salle des assins et par les grands parasols sacrés, conservés par la famille ret qui étaient portés par ses serviteurs lors de ses déplacements en ville.

Les plans de la page 266 font apparaître l'ampleur du domaine privé du dernier Yovogan, la répartition actuelle du domaine entre les différents descendants (numérotés de 1 à 31) et la présence de plusieurs lieux de culte (en tireté).

La Résidence.

Ce bâtiment du début du siècle bâti pour le commandant de Cercle, bien qu'en partie rénové, présente encore des éléments architecturaux de l'époque comme les panneaux de bois de la galerie du dernier étage, et l'escalier.





LES SIGNES DU POUVOIR COLONIAL

LA RESIDENCE DU CHEF DE CIRCONSCRIPTION URBAINE

Vers 1890, la mission catholique obtint un terrain en dehors de la ville pour y construire une église (site de l'ancien tribunal) et un presbytère. Cette zone excentrée n'était habitée que par une collectivité installée par Chacha. Sur l'emplacement du presbytère, l'administration coloniale d'abord installée dans le fort français puis dans une maison à étage de la collectivité de Souza, fit construire un édifice pour accueillir le Cercle (unité administrative d'alors).

Achévé vers 1894, cet édifice dotée d'une charpente en fer préfabriquée conformément aux principes de l'architecture coloniale de cette époque, servait au premier étage de lieu de résidence au commandant de cercle, au rez-de-chaussée de bureaux et au deuxième étage de chambre de passage pour les personnalités en visite dans le cercle. Lorsque fut construit le bureau du commandant de cercle (cf fiche suivante), l'édifice n'eut plus qu'une vocation de logement.

La résidence n'a subi de profondes modifications que sous le dernier Chef de district qui a remplacé les cloisons en bois des niveaux inférieurs par des murs en parpaings et les planchers par des dalles en béton ; l'originalité et l'homogénéité architecturales du bâtiment en ont été altérés, ce qui a ému l'UGDO qui avait souhaité que ces transformations n'eussent pas lieu. Les cloisons en bois ne subsistent qu'au dernier étage. Aujourd'hui, le bâtiment sert de logement au chef de Circonscription Urbaine.

Le deuxième étage est très dégradé car inhabité et envahi par les chauves-souris aux déjections acides qui détruisent les parties en bois. D'un point de vue architectural, il reste très intéressant malgré la récente rénovation. Il témoigne de d'une architecture préfabriquée dont on trouve peu de traces aujourd'hui au Bénin.

L'ensemble mérite d'être restauré, en particulier le deuxième étage mais il serait souhaitable de rétablir les galeries en bois disparues afin de redonner une homogénéité à cette construction unique au Bénin.

DESCRIPTIF

Rez-de-chaussée

Sous-bassement : briques de terre cuite

Sol : terre argileuse compacte et chape ciment

Murs : briques de terre cuite ou parpaings avec enduit ciment

Poteaux : briques de terre cuite avec enduit ciment, IPN posés sur socle en béton, béton armé

Portes : pleines en bois (planches assemblées)

Fenêtres : en bois persiennées à lamelles fixes

escalier : ciment armé

Plafond : dalle en béton armé.

1er étage

Sol : dallage en béton ou carrelage

Murs : parpaings ou briques de terre avec enduit ciment,

Portes : pleines en bois ou semi-persiennées à lamelles fixes en bois

Fenêtres : châssis NACO avec bâts dormants en bois

Escalier : métallique avec mains courantes en bois

Plafond : dalle en béton armé (avec IPN)

2ème étage

Sol : dalle en béton

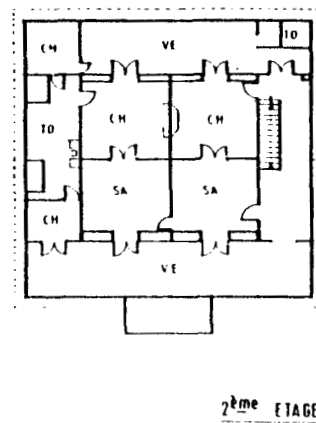
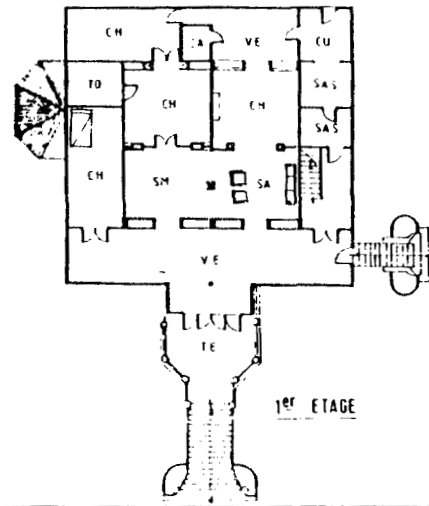
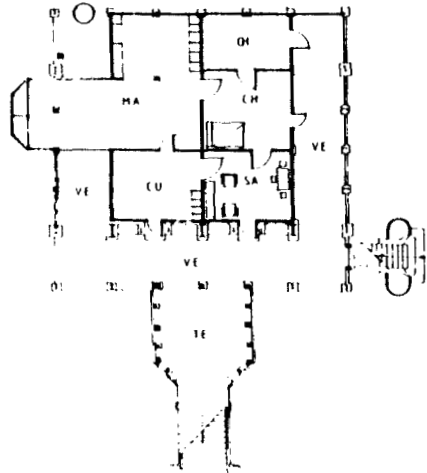
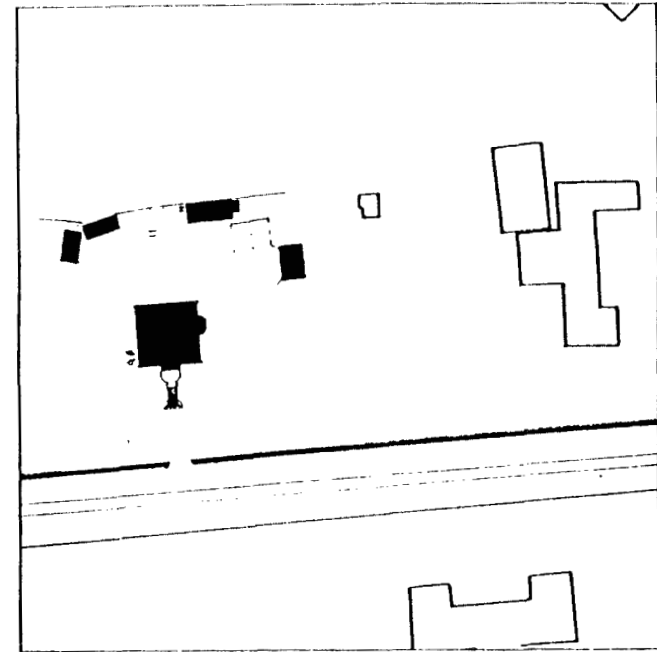
Fenêtres : bois persiennées à lamelles fixes

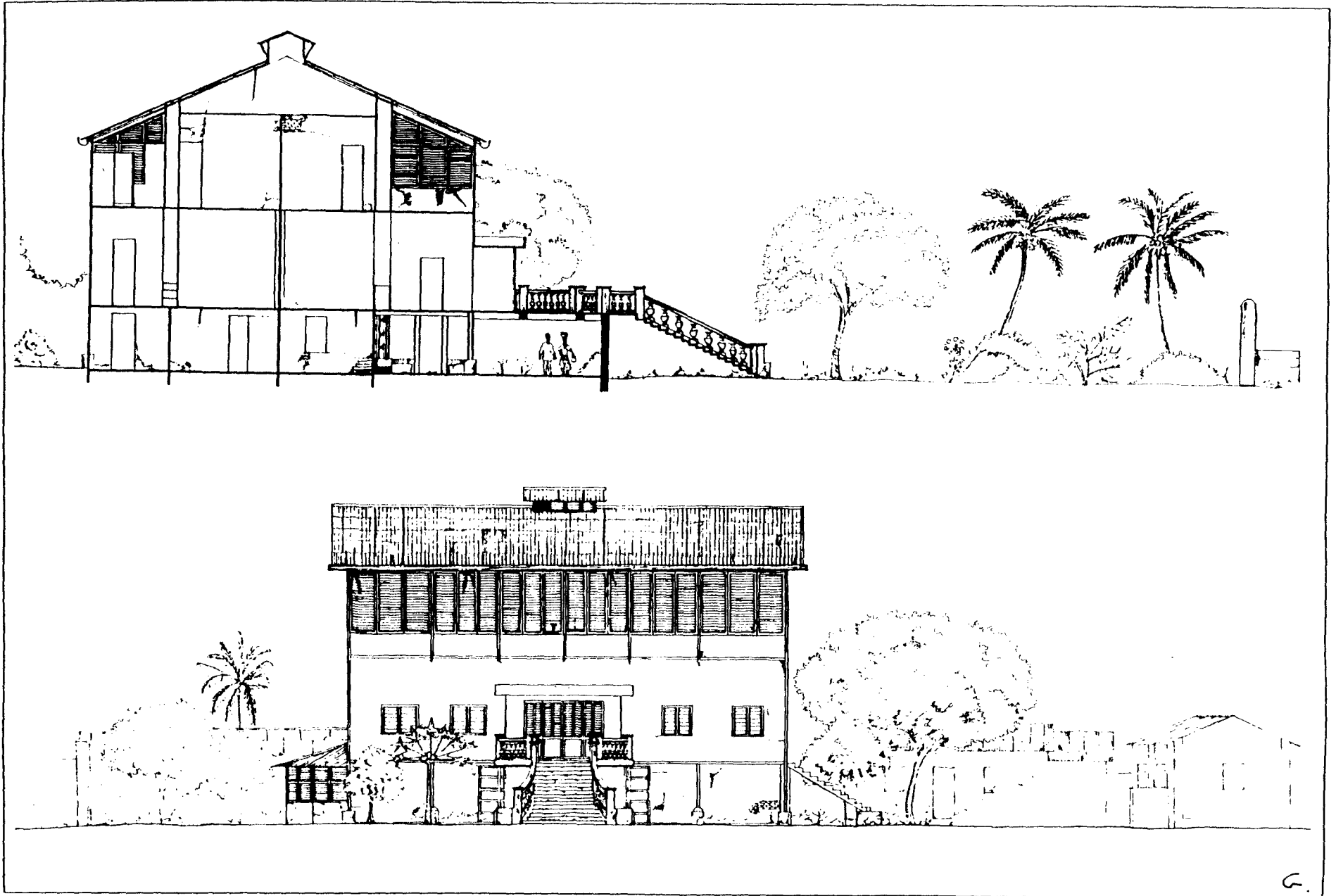
Portes : pleines (planches assemblées)

Plafond : en lambris de bois

Toiture : tôle ondulée

Le plan du deuxième étage permet de connaître l'organisation spatiale initiale de chaque étage, divisé en quatre pièces de même taille et entourées d'une galerie. Afin de récupérer de la place, les occupants successifs ont divisé la galerie en pièces privées et ont involontairement supprimé la climatisation naturelle que permettaient ces vastes espaces ouverts les uns sur les autres.





***Ancien bureau du commandant de
Cercle.***

***Cet édifice colonial est entouré
d'une vaste galerie qui protège du
rayonnement direct du soleil les
pièces d'habitation naturellement
ventilées grâce aux doubles
ouvertures.***





ANCIEN BUREAU DU COMMANDANT DE CERCLE

Cet édifice caractéristique de l'architecture coloniale à travers ses vastes galeries qui ceinturent le corps d'habitation aurait été construit dans les années 30-40 pour recevoir les services du Commandant de Cercle. A l'indépendance, la nouvelle administration locale s'y installe. Ce n'est qu'en 1988 que le District qui y logeait déménage pour un nouveau bâtiment.

Le bâtiment accueille actuellement dans l'aile gauche les bureaux du service du contrôle des prix (Ministère des Finances et de l'Economie) et dans l'aile droite les services du CARDER (Ministère du Développement Rural et de l'Action Coopérative), et depuis 1990, le service de l'alphabétisation et du développement communautaire installé "provisoirement", dans l'aile gauche. On compte 22 personnes (dont 17 pour le CARDER) travaillant à l'intérieur de cet édifice. Le service de l'alphabétisation devrait en principe occuper un local dans l'enceinte même des bureaux de la circonscription urbaine, local qui est actuellement occupé par le service des affaires politiques et culturelles. L'installation du CARDER est théoriquement aussi provisoire. L'état de délabrement de ses locaux (le "chalet") a amené le District à lui affecter cette partie du bâtiment, en attendant qu'un nouvel édifice soit construit.

A travers cet exemple, on peut voir combien la gestion du parc administratif est défaillante. Faute de place, des services qui ne dépendent pas tous de la circonscription occupent des bâtiments dont elle a la responsabilité : la maintenance du bâtiment (électricité ...) lui reviennent alors que cette situation ne l'encourage pas à l'entretenir. En outre, la dimension "provisoire" de l'occupation est relative, étant donné le manque de moyens. Par ailleurs, il semble que la circonscription manque de place pour loger tous ses services, n'ayant pas elle-même les moyens d'entretenir son parc : la dégradation de plusieurs édifices publics les rend inutilisable.

On comprend dans ce contexte pourquoi le projet culturel de centre d'échanges artistiques (cf fiche projet) qui souhaite utiliser ces locaux ne puisse se réaliser. Plutôt que de viser à obtenir la construction de nouveaux bâtiments, il convient d'abord d'établir un recensement précis du domaine public dans la ville, d'évaluer leurs possibilités d'utilisation et de les réaffecter en fonction des besoins en chargeant le service destinataire d'entretenir le bâtiment.

Quant au bâtiment lui-même, il n'appelle pas des travaux considérables de restauration. Il suffit simplement de reprendre les parties dégradées en commençant par les toitures. Une réaffectation à des fins culturelles sera l'occasion d'envisager sa réorganisation.

DESCRIPTIF

statut foncier : oui

Soubassement : briques de terre cuite avec enduit ciment

Sol : chape ciment sur terre damée

Murs : briques de terre cuite avec enduit ciment

Marches : briques de terre cuite ou parpaings ciment avec chape ciment

Portes : bois semi-persiennées à lamelles fixes

Fenêtres : bois (à battants) persiennées à lamelles fixes

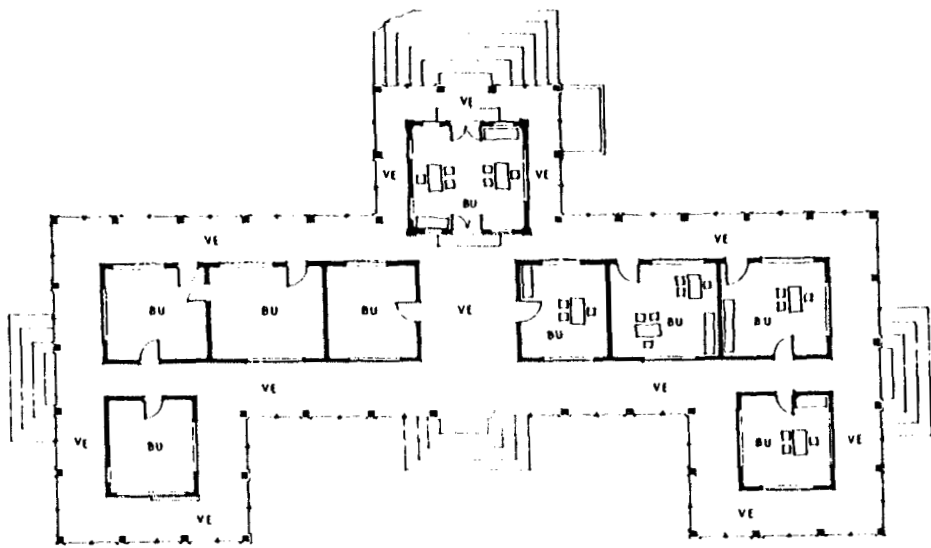
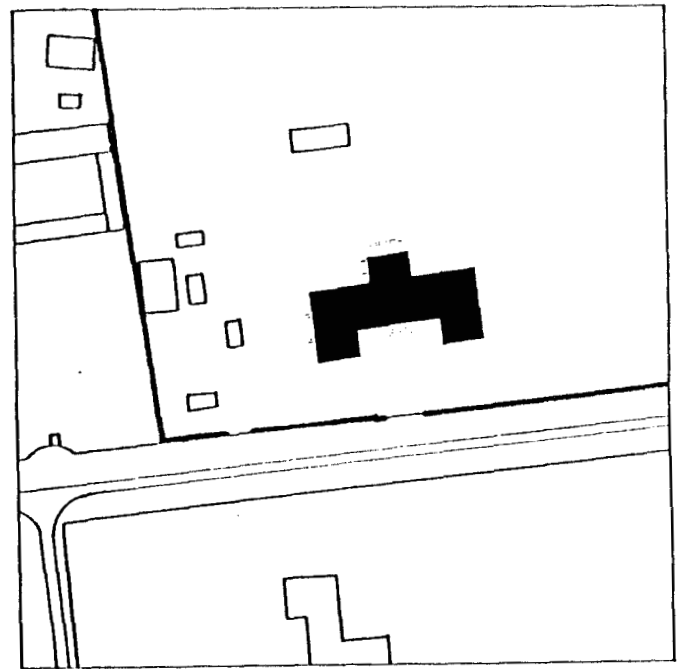
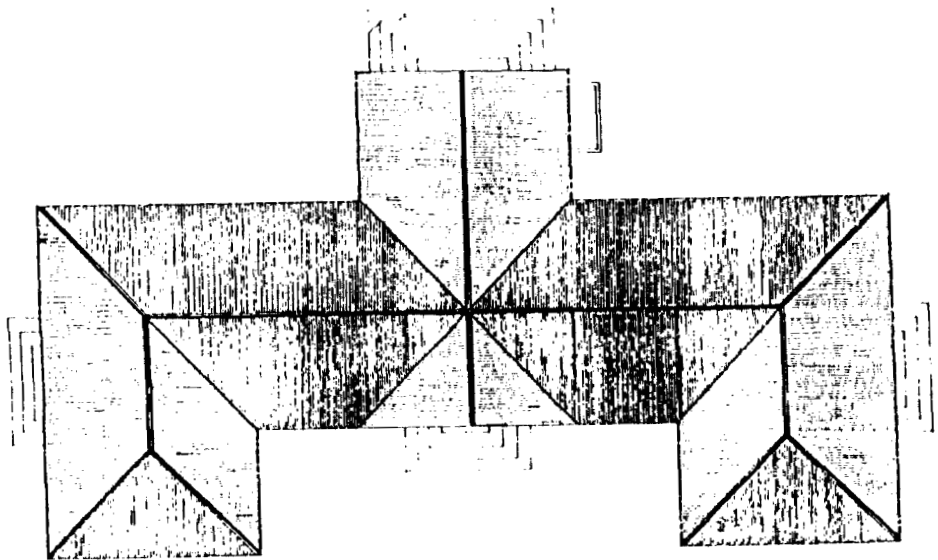
Plafond : toile de jute et papier goudronné à certains endroits.

Charpente : en bois, fermes reposant sur poteaux

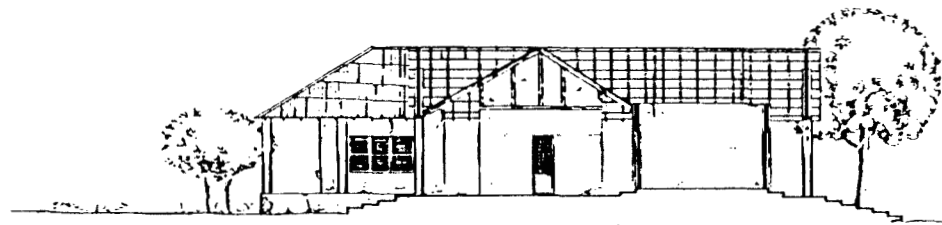
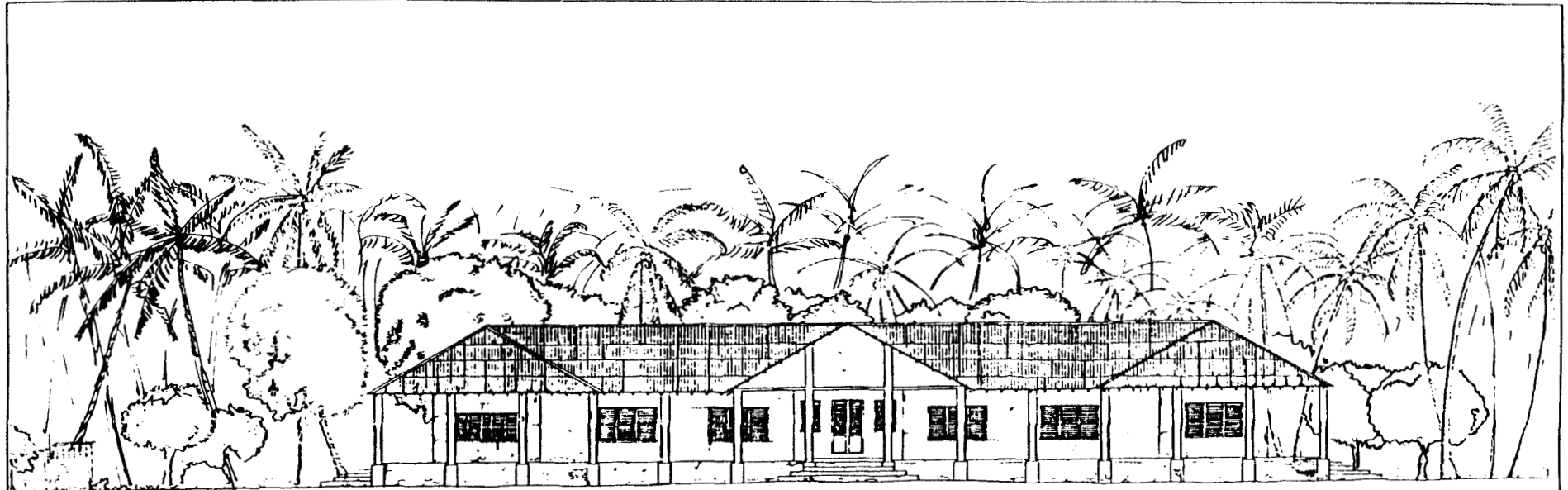
Couverture : tôle ondulée

Clôture : éléments modulaires en ciment

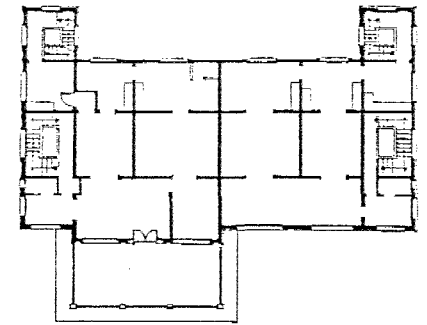
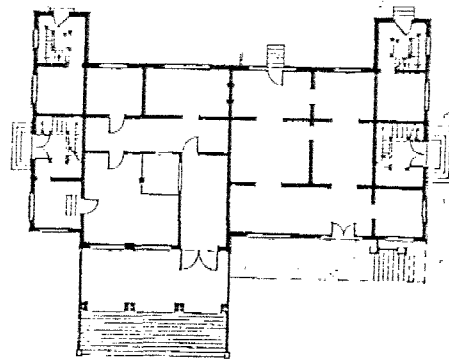
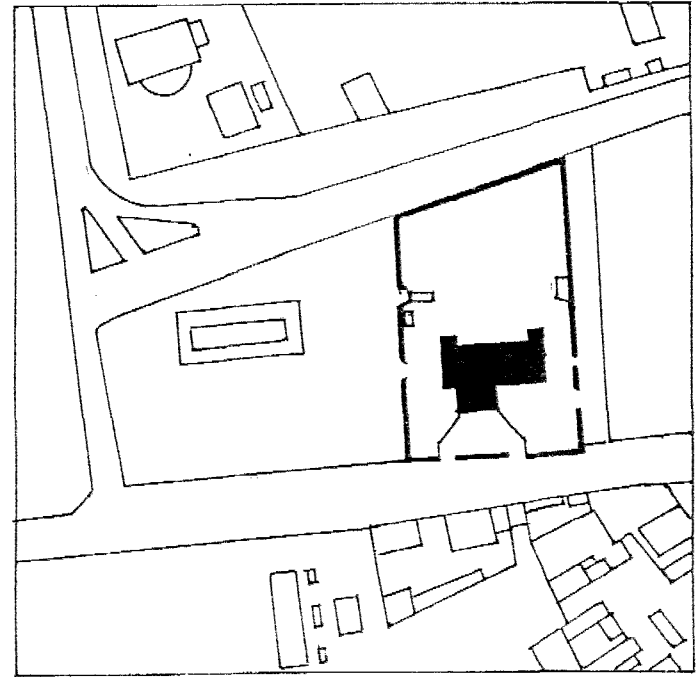
Poteaux : briques de terre cuite avec enduit ciment



Plan de localisation, plans de toiture et de détail (BU bureau, VE véranda), élévation nord et coupe nord sud.



Maison du Brésil.
*Plus tardif que les précédents
édifices décrits, ce bâtiment
colonial a perdu certaines
spécificités du genre : la galerie a
partiellement disparu ou est
devenue une terrasse couverte ;
certaines pièces d'habitation
ouvrent directement sur l'extérieur.*



1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

MAISON DU BRESIL

Cet édifice dédié au Brésil (cf fiche projet) possède un style architectural suggérant qu'il a été construit au début du siècle, sans doute dans les années 30-40. Il n'est en aucune manière représentatif de l'architecture afro-brésilienne et a probablement été édifié par l'administration pour un de ses services.

Dans la mesure où il est envisagé d'en faire le siège de nouvelles activités, il est souhaitable que le bâtiment principal soit restauré, d'autant qu'il est relativement en bon état au niveau du gros oeuvre. Les autres édifices présents dans la parcelle ne présentent pas d'intérêt particulier. Une affectation nouvelle (cf fiche projet) nécessitera des travaux de restructuration interne. La taille de la parcelle permet aussi d'enviager des constructions nouvelles, si cela est nécessaire.

DESCRIPTIF

Soubassement : briques en terre cuite

Sol : chape ciment sur terre et sable

Murs : briques en terre cuite et parpaings de ciment avec enduit ciment

Portes : pleines en bois

Fenêtres : en bois, persiennées à lamelles fixes avec impostes, coulissantes, à battants. Certaines ouvertures sont grillagées depuis l'intérieur.

Escaliers : béton armé

Plancher : dalle en béton armé

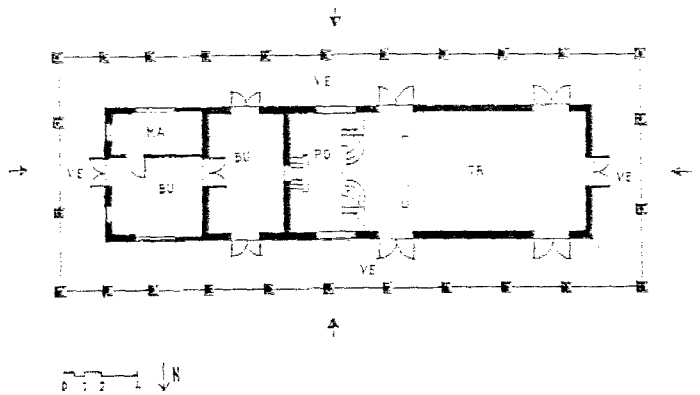
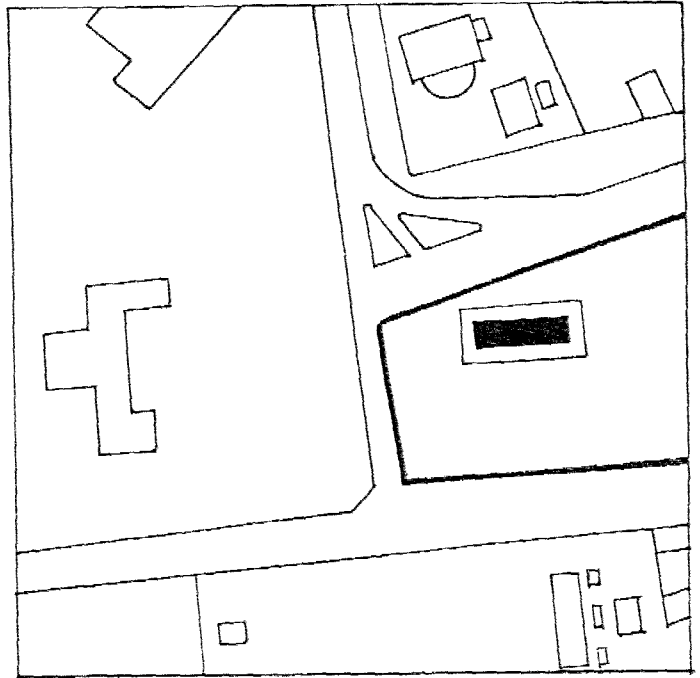
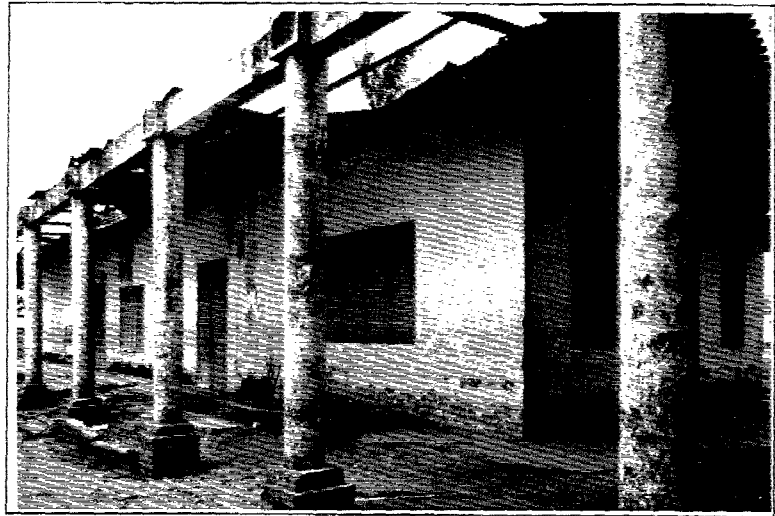
Plafond étage : dalle en béton armé

Charpente : bois (rônier ?)

Couverture : fibro-ciment

Clôture : en briques ou en parpaings

Ancien tribunal.
Le plan de cet édifice met en évidence un principe de base de l'architecture coloniale : un bâtiment, quelque soit son usage, est composé d'une série de pièces alignées ouvrant sur deux côtés opposés, et protégées du rayonnement direct du soleil par une galerie appelée véranda.



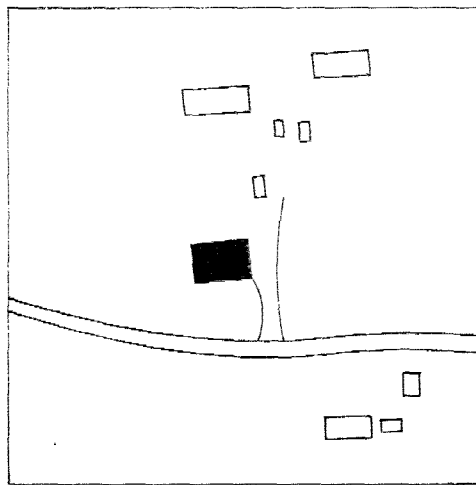
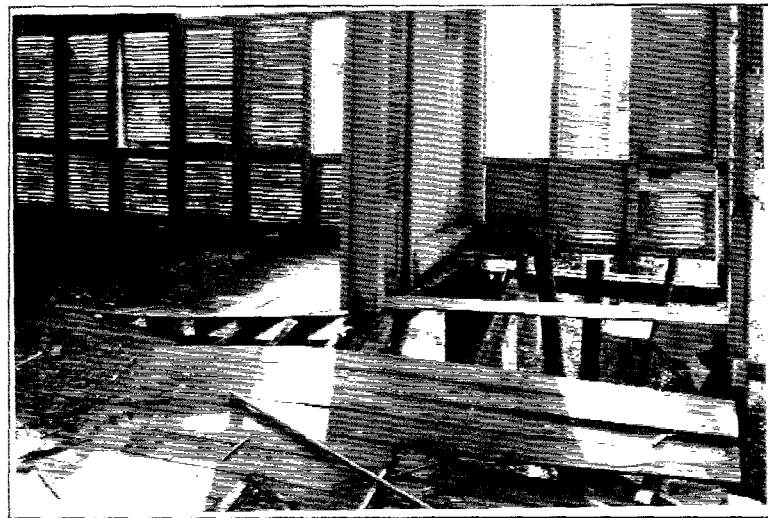
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

ANCIEN TRIBUNAL

Le bâtiment qui fait face aux nouveaux bureaux de la Circonscription urbaine de Ouidah a été construit pour le Cercle au début du siècle pour y abriter le tribunal. Ce bâtiment servit ensuite de lieu d'enrôlement pour l'armée et de centre de vulgarisation agricole. Aujourd'hui, il joue un double rôle d'école et de lieu de jugements coutumiers pour les régions de Ouidah et de Kpomassè. L'installation d'une école est provisoire : c'est à la suite de la destruction par une tornade d'une autre école dans le quartier que les habitants ont demandé à l'administration l'autorisation d'occuper ce local, peu utilisé pour sa fonction de tribunal.

Cet édifice témoigne de la volonté de l'administration de construire en "dur", notamment dans ses lieux de représentation. La galerie qui entoure l'édifice est caractéristique de l'architecture coloniale. Elle protège du rayonnement direct du soleil les locaux d'exercice ou d'habitation. Bien que fort dégradé, ce bâtiment pourrait être restauré sans difficulté majeure et pourrait continuer à servir de lieu de réunion.

*Le chalet du Carder.
Aujourd'hui en ruine, cet édifice
permet de voir certains principes
constructifs de l'architecture
coloniale : pilotis, utilisation
massive du bois, ouvertures à
claire voie...).*



1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

LE "CHALET" DU CARDER

Nous avons retenu cet édifice non pas en vue d'une réhabilitation étant donné son état de ruine, mais parce qu'il permet de bien comprendre les principes constructifs de l'architecture coloniale du début du siècle

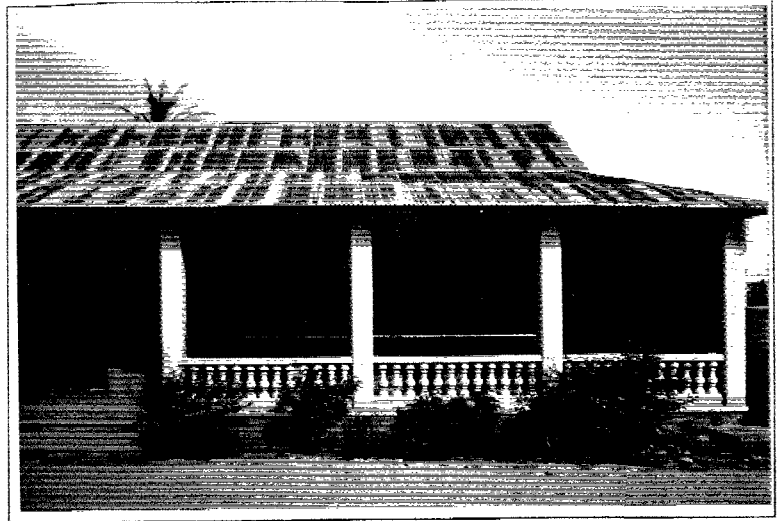
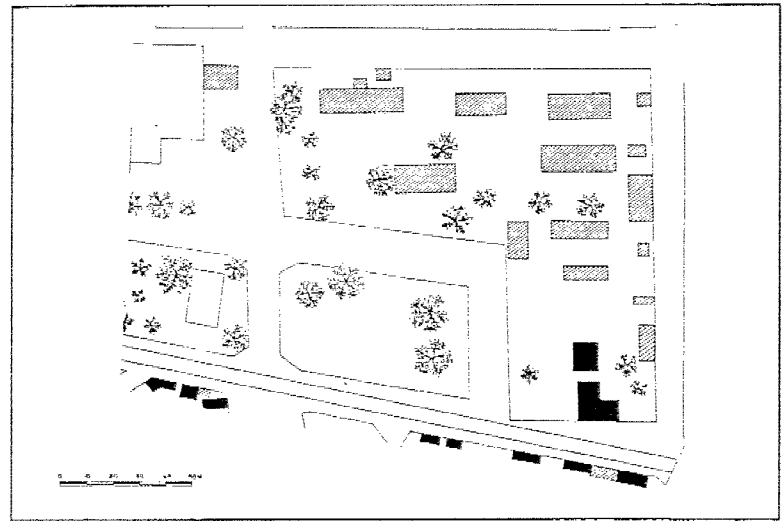
Le bâtiment, presque totalement construit en bois, (on fait avec les moyens du bord) repose sur des pilotis composés de poteaux en bois à section carrée ou rectangulaire et de poteaux en briques de terre cuite enduites de ciment qui prennent appui sur des socles en briques de terre cuite. Les poteaux en bois sont boulonnés sur les poutres et sont contreventés. Sur deux rangées de poteaux sont fixées de grosses poutres. Sur celles-ci, sont posées des poutrelles (solives) sur lesquelles repose le plancher du bâtiment. La charpente est également en bois : elle est composée de grosses fermes contreventées sur lesquelles reposent les pannes principales reliant les fermes. Sur celles-ci sont posés des chevrons qui reçoivent des pannes secondaires sur lesquelles sont posées des feuilles de tôle ondulée. L'ensemble de la structure en bois est solidaire et forme un tout.

Les murs et les ouvertures sont également en bois, de même que le faux plafond (lambris de bois de 8 à 10 cm de largeur), et les escaliers sud et est qui permettent d'accéder à l'édifice. Seul l'escalier au nord est en métal.

Le bâtiment aurait été construit par l'administration coloniale au début du siècle, peut-être dans les années 20 ; l'utilisation du bois suggère plutôt les années 1900. Il servit de logement puis de bureau. Le dernier occupant du bâtiment pendant la période coloniale fut un béninois, en qualité de Contrôleur de l'agriculture. Après 1960, le "chalet" continua d'abriter les bureaux du secteur agricole de Ouidah, et plus particulièrement le Centre d'Action Régionale pour le développement Rural (CARDER).

Ce service fut transféré en 1989 dans l'ancien bureau du commandant de cercle, en raison de la dégradation de la construction qui fut alors abandonnée. Une partie de la structure s'est écroulée, ce qui rend inutilisable et irrécupérable l'ensemble. Le "Chalet" n'est plus qu'une ruine promise à une disparition prochaine, qui témoigne comme de nombreux bâtiments coloniaux ou afro-brésiliens du savoir faire des charpentiers dans cette région au début du siècle.

*L'hôpital.
Situé en bordure de la place du fort
français, il témoigne des principes
hygiénistes qui dictent toute
l'organisation de l'espace colonial.
Afin de réduire les risques de
contagion, les malades sont
enfermés dans des bâtiments
distincts et éloignés les uns des
autres.*

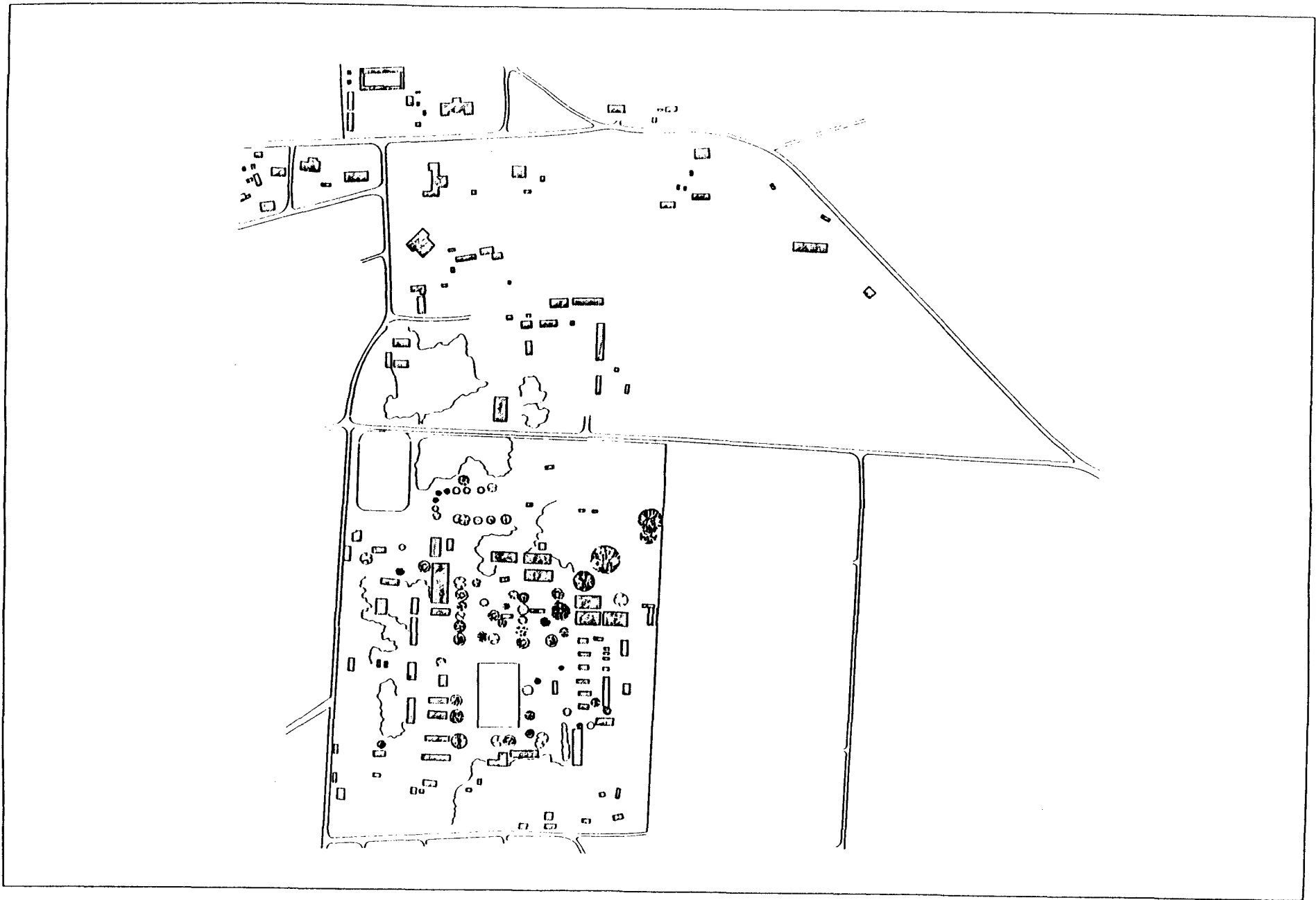


1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

L'HOPITAL

Situé à proximité de la place du fort français, cet hôpital qui date du début du siècle est lui aussi caractéristique de l'architecture coloniale.

Les bâtiments sont plutôt en bon état et peuvent continuer à servir à cette fonction. Des travaux ponctuels de réfection méritent cependant d'être engagés afin d'éviter que ne s'enclenche un processus de dégradation comme cela fut le cas à Porto-Novo où l'absence d'entretien a finalement abouti à la destruction d'édifices originaux et évocateurs du début du siècle.



LE CAMP MILITAIRE

Ce vaste domaine couvre toute une partie de l'ouest de la ville et fait fonction de barrière à l'urbanisation. Ce camp a pris toute son ampleur dans les années 30-40, lorsque Ouidah est devenu le principal lieu de casernement des troupes, au point qu'aux yeux de certains, la cité était alors une "ville de garnison". Aujourd'hui encore, ce site accueille la troupe.

Des années 30-40, on ne compte que peu de bâtiments importants (3 à 4) qui d'ailleurs ne présentent pas un intérêt architectural évident. Des édifices ont été ajoutés dans les années 50 (une chapelle notamment) puis dans les années 60-70. L'ensemble, relativement bien entretenu, marque par sa taille et sa fonction de barrière la cité ouidanaise .

Le camp militaire occupe le vaste rectangle du haut du plan et représente une partie importante de cette esquisse de quartier administratif réalisé à Ouidah par l'administration coloniale au début du XX^e siècle. Au sud du camp sont localisés les bâtiments civils.



IV LES ESPACES DOMESTIQUES

Nous avons regroupé dans cette catégorie tous les édifices à usage principal d'habitation qui ont été construits par des particuliers et nous les présentons selon un axe rural/urbain.

Les premières concessions retenues sont celles de villages voisins de Ouidah, Djegbadji et Savi ; elles rendent compte de l'habitat rural. Nous avons choisi ensuite des concessions dans des quartiers anciens de Ouidah, occupées par de vieux lignages, Dossou Yovo et Zossungbo. Nous avons aussi retenu des concessions où apparaissent des bâtiments afro-brésiliens, Chacha, Ologoudou, pour finir sur des ensembles d'habitation qu'il faudrait plutôt qualifier de villas, Saint-Pierre, Assani.

A travers l'évolution des systèmes constructifs et des modes d'organisation de l'espace, on peut discerner un principe de différenciation grandissant. Dans les concessions rurales, il existe un plus grand lien entre l'espace bâti et l'environnement : construction à même le sol, utilisation de la terre creusée sur place dans l'essentiel du bâtiment, juxtaposition des édifices... Dans les vieilles concessions de Ouidah on retrouve les mêmes principes avec une densité accrue des constructions. L'utilisation de nouveaux matériaux (parpaings, tôle...) y est systématique lors de reconstructions et l'homogénéité constructive résultant de l'utilisation de la terre disparaît. On ne la retrouve plus même lorsque que toute la concession est bâtie en parpaings car ce matériau autorise une bien plus grande liberté en terme de taille des édifices. Dans les villas afro-brésiliennes, les édifices sont souvent séparés les uns des autres, édifiés en briques cuites et non plus en terre, recouverts d'enduits colorés qui rompent avec la texture du sol ; leur accès est clôturé par la présence de balconnets ...

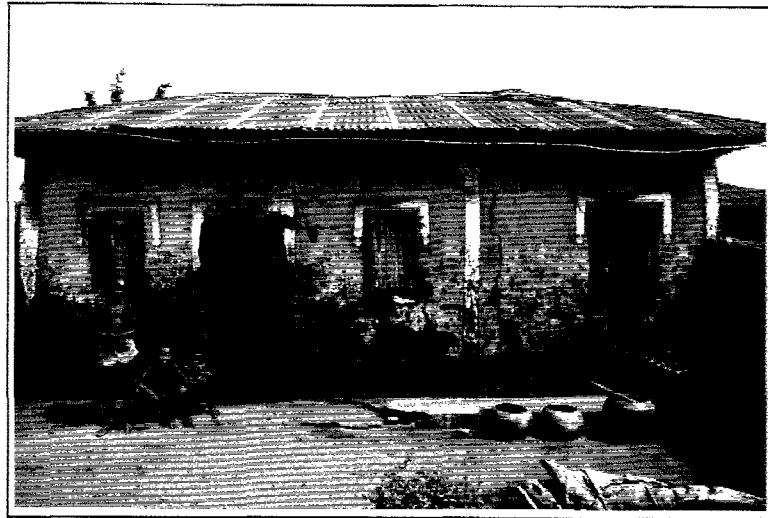
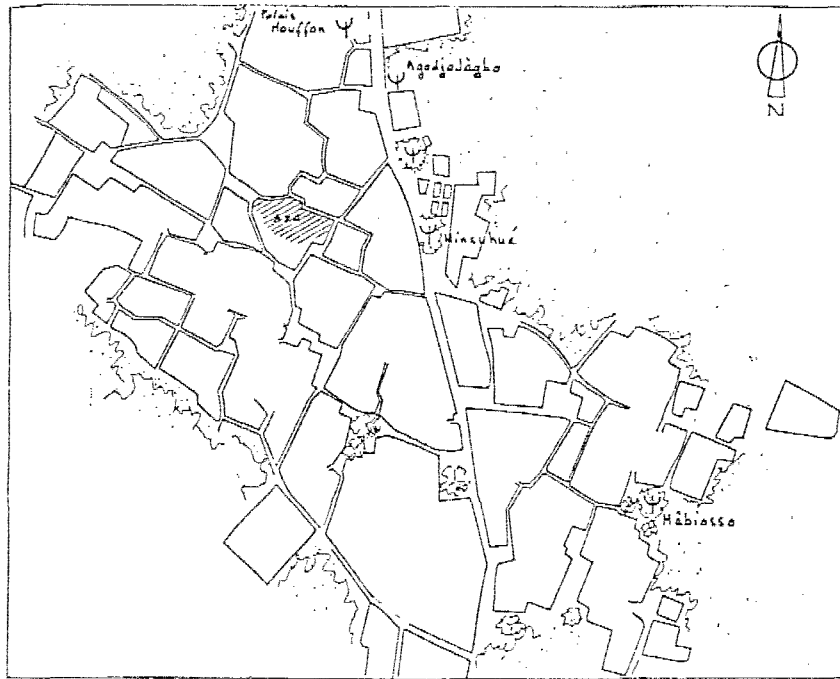
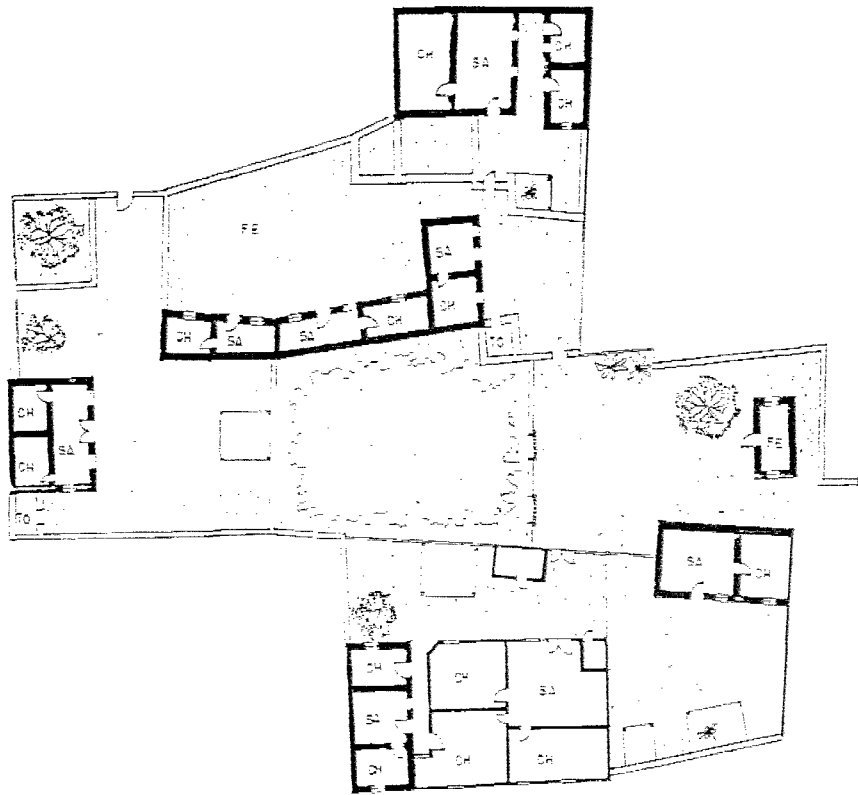
Les constructions récentes telle que la villa Assani apparaissent comme des transpositions de modèles architecturaux en rupture complète avec les traditions constructives. Mais d'une certaine manière, la colonisation a introduit ce principe en apportant de nouveaux modes d'habiter et de construire qui visent à isoler au maximum le lieu d'habitation de son environnement comme en témoigne la Résidence ou le "chalet" du Carder isolés du sol par les pilotis.

Toutes ces maisons privées n'appellent pas le même type de mesure conservatoire que celles imaginées pour les autres catégories. A l'intérieur des concessions, on ne trouve pas de bâtiment présentant un intérêt architectural particulier ; c'est le mode d'organisation de l'espace et l'usage de la terre dans les constructions qui présentent une valeur patrimoniale. Il n'y a donc pas lieu de chercher à sauvegarder des bâtiments particuliers, qui ne présentent pas nécessairement d'intérêt historique, mais de favoriser l'entretien de ce qui existe encore et de pratiques constructives aujourd'hui dévalorisées : si l'on ne peut renverser rapidement les mentalités, on peut au moins souligner au niveau réglementaire que cette pratique est autorisée voire encouragée (et non pas considérée comme rétrograde), notamment pour les populations qui n'ont pas les moyens de bâtir en parpaings.

Il n'en est pas tout à fait de même pour les domaines où existent des bâtiments, voire des ensembles d'habitation afro-brésiliens. il ne s'agit cependant pas ici de valoriser un genre constructif au détriment d'un autre et de vouloir conserver tous ces édifices, mais de favoriser le renouveau de cette pratique décorative à l'occasion des opérations d'entretien ou de reconstruction menées par les habitants. On verra dans la troisième partie quelles modalités concrètes peuvent être imaginées.

Concession Aza.

Située à l'intérieur du villa de Savi, cette concession est très peu dense en habitations ; l'un des édifices en terre a été recouvert sur sa facade principale d'un crépis à la façon "afro-brésilienne" (photo).



0 10



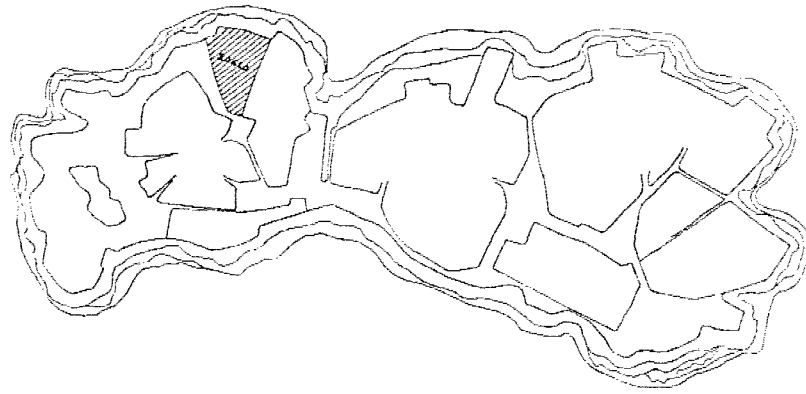
CONCESSIONS AZA

La concession choisie dans le village de Savi est celle d'un descendant d'une des deux familles Fon fondatrices de l'établissement.

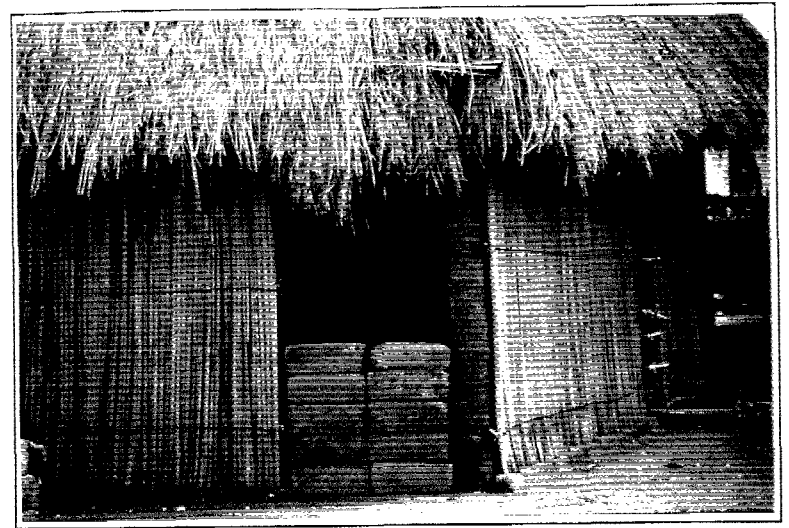
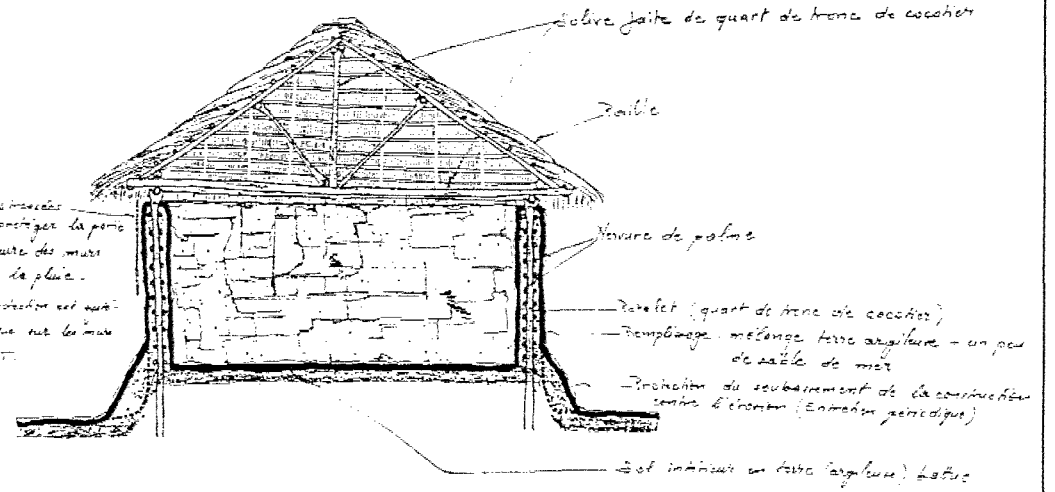
Elle est composée de différents enclos où résident différents groupes de la collectivité. Certains ne sont pas bâtis, un autre est simplement occupé par un temple vodun (FE), à droite sur le plan. On remarquera aussi le grand nombre de bâtiments en terre et on notera que le seul bâtiment en parpaings est composé de pièces de bien plus grande taille.

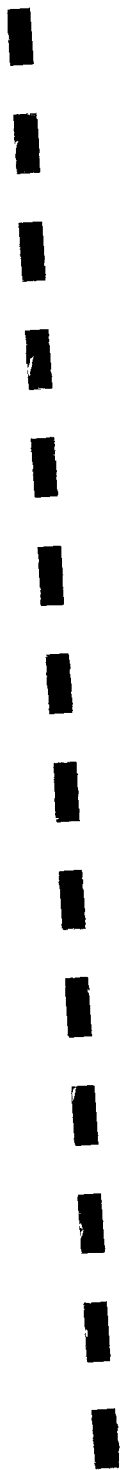
La concession est caractérisée par son étendue et sa faible densité qui déterminent un paysage tout à fait différent de celui du centre de Ouidah (cf quartier Sogbadji où sont situées les concessions Zossoungbo et dossou-Yovo). Néanmoins, les principes d'organisation spatiale sont généralement les mêmes.

***Concession Zoglo.
Cette case en paille et en palme est
la seule que nous ayons trouvée
dans ce village situé sur un îlot
lagunaire ; elle témoigne d'un
ancien mode de construction,
aujourd'hui abandonné au profit
du parpaing de ciment.***



Palmettes tracées
pour protéger la partie
supérieure des murs
contre la pluie.
La protection est aussi
réalisée sur les murs
à l'est.





CONCESSION ZOGLO

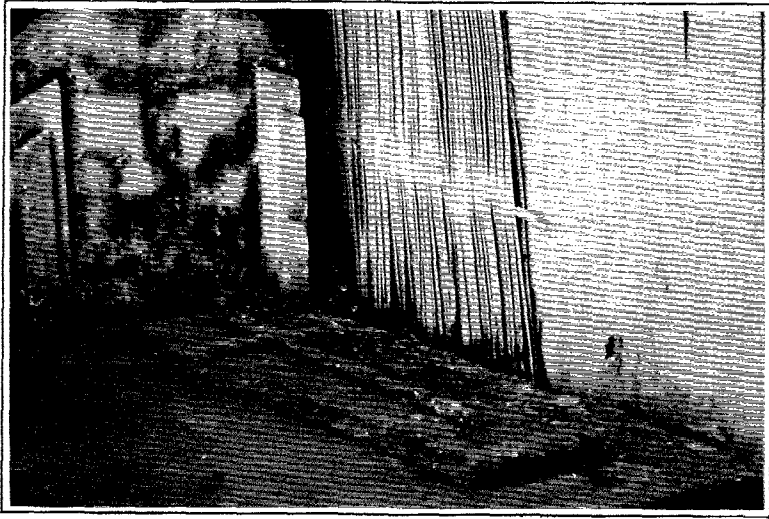
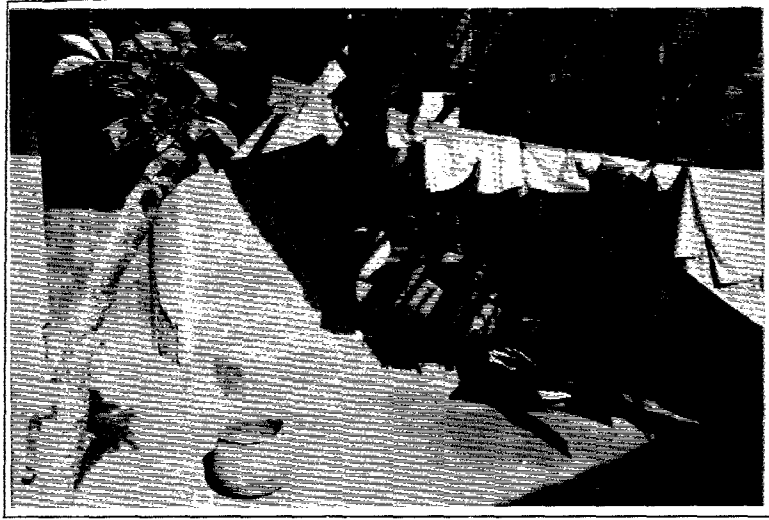
Elle est située dans le village lagunaire de Djegbadji. L'exiguïté du site, une île, se traduit par une forte densité d'habitations : on ne trouve plus les vastes cours des concessions de Savi. Les conditions naturelles plus difficiles ont aussi poussé les habitants à faire appel à des matériaux plus solides (le parpaing) qui résistent plus longtemps aux inondations. Le milieu rural n'est plus obligatoirement un lieu où sont reproduites les pratiques constructives traditionnelles.

Dans ce chapelet d'îlots qui compose l'agglomération, nous n'avons pu trouver qu'une seule concession où subsistait un bâtiment représentatif des modes traditionnels de construction. Cette concession bâtie par son propriétaire et occupant, M. Houessinon, lui sert de logement. Le bâtiment principal est composé de deux pièces, une chambre et un salon destiné au ménage qui l'habite.

Le soubassement est un mélange de terre et de sable marin. Le sol est en terre damée et lissée avec un tronc de cocotier. Les murs en terre sont montés entre deux armatures de palmes et sont stabilisés par des poteaux (quart de tronc découpé longitudinalement). Sur la façade est de la case, des feuilles de cocotier tressées servent de protection du mur contre les intempéries. Les portes et fenêtres sont en écorces de bambou réunies par un cannage tressé appelé "cosinlé". La charpente est en tiges de plantes aquatiques et en paille. La clôture est en feuilles de palme tressées sur des potelets de tiges de plantes aquatiques.

Les murs sont dégradés de même que les soubassements, bien que le bâtiment ait été construit en 1984. Les crues sont responsables de cette dégradation et obligent les occupants à le reconstruire régulièrement. Le parpaing de ciment est aujourd'hui devenu pour cette raison le matériau le plus usité. La conservation de ce type d'habitat nécessiterait de le protéger des crues par une surélévation du sol, solution peu compatible avec les moyens et les habitudes des occupants.

*Concession Zossoungbo.
Intérieur de la concession, très
dense en constructions. On
remarque la présence dans une
courette d'une tombe, celle d'un
ancien chef du lignage.*





CONCESSION ZOSSOUNGBO

La famille Zossungbo serait un des plus anciens lignages de Ouidah, ce qui suggère que le quartier Sogbadji est un des plus vieux de la ville, à condition que le lieu de résidence du lignage ne se soit pas déplacé, ce qui n'est pas sûr. En effet, ce lignage serait arrivé avant la construction des forts or des récits de voyageurs indiquent que ce quartier se serait développé avec la construction du fort anglais.

Quelle que soit l'ancienneté du site et du lignage, cette concession rend bien compte par sa densité d'un habitat urbain. Les cours ont presque totalement disparu au profit de constructions qui les ont progressivement empiétées. Malgré le grand nombre de bâtiments on ne compte aujourd'hui qu'une douzaine de personnes résidentes réparties en quatre ménages, sur une surface totale de 1300 m² et sur une surface bâtie de 650 m², soit plus de 50 m² de bâtiment par habitant, une norme nettement supérieure à la moyenne ! de fait, de nombreux édifices sont vides depuis longtemps et certains tombent en ruine.

Selon certains, on distingue trois subdivisions dans le domaine (cf tirets sur la carte). La première (1), celle de Vakon, un fils de Zossungbo et la seconde (2) celle d'Akolossou un autre fils de Zossungbo. Quant à la troisième, (3), c'est celle d'Aikpé, dont les liens avec la familles ne sont pas clairement définis (cette incertitude peut relever d'un conflit de famille ou d'une situation où un segment de lignage se considérant comme descendant est de fait issu d'un esclave de la famille). A l'intérieur de ces zones, on peut encore distinguer plusieurs groupements d'habitations. Dans la zone 1, la partie gauche (délimitée par un pointillé) est habitée par le chef de famille tandis que la partie droite l'est par une de ses soeurs.

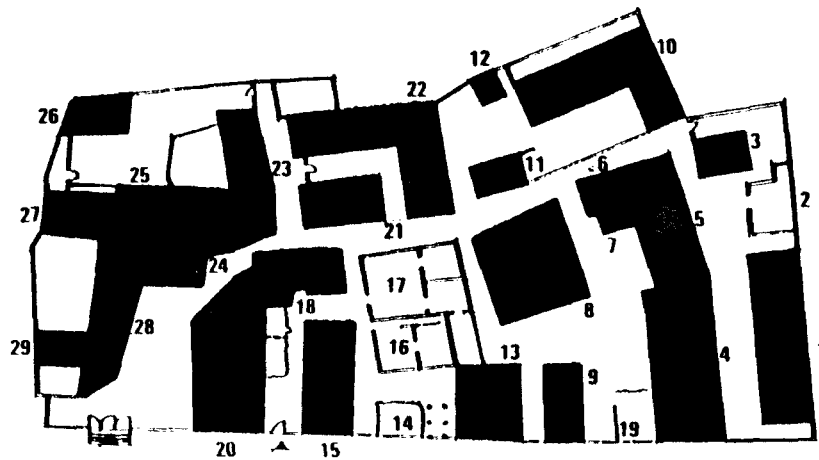
La sous-subdivision habitée par le chef de la collectivité est la principale de la concession : c'est le lieu de rassemblement périodique des membres de la collectivité à l'occasion des cérémonies. L'accès se fait par un petit portail qui s'ouvre sur une cour cimentée où se trouvent les fétiches Dan, Hoyo, huéli, Gou. Sur la cour s'ouvre la case des Assins et celle de "Mindalissa" (cérémonie annuelle de tous les défunts de la collectivités : dans cette case étaient exposés jadis, à l'occasion de cette cérémonie les crânes des défunts, drapés, parés de bijoux et coiffés. Aujourd'hui, on n'expose plus que les parures. Outre ces pièces à fonction religieuse ouvertes à quelques rares occasions chaque année, on compte plusieurs pièces d'habitation qui ne sont occupées que les fins de semaine, lorsque vient le responsable de la collectivité qui travaille et réside à Cotonou.

D'autres subdivisions nous ont été indiquées par certains informateurs et réfutées par d'autres. Il est de fait très difficile de définir toujours des limites précises dans un espace largement inhabité et de repérer ce que ces zones recouvrent : droit d'usage, de propriété ? En revanche, à l'intérieur de ce vaste domaine, il existe des sous-domaines qui sont de la responsabilité de personnes différentes. Malgré l'homogénéité foncière et spatiale apparente de la concession, que l'on peut parcourir de bout en bout, il existe pour les habitants différentes zones. Cette situation qui n'est pas formalisée dans des textes, il n'y a pas de titre foncier, a de nombreuses implications dans le cadre d'une réhabilitation proposée par un agent extérieur : quel est ou quels sont ses interlocuteurs ?

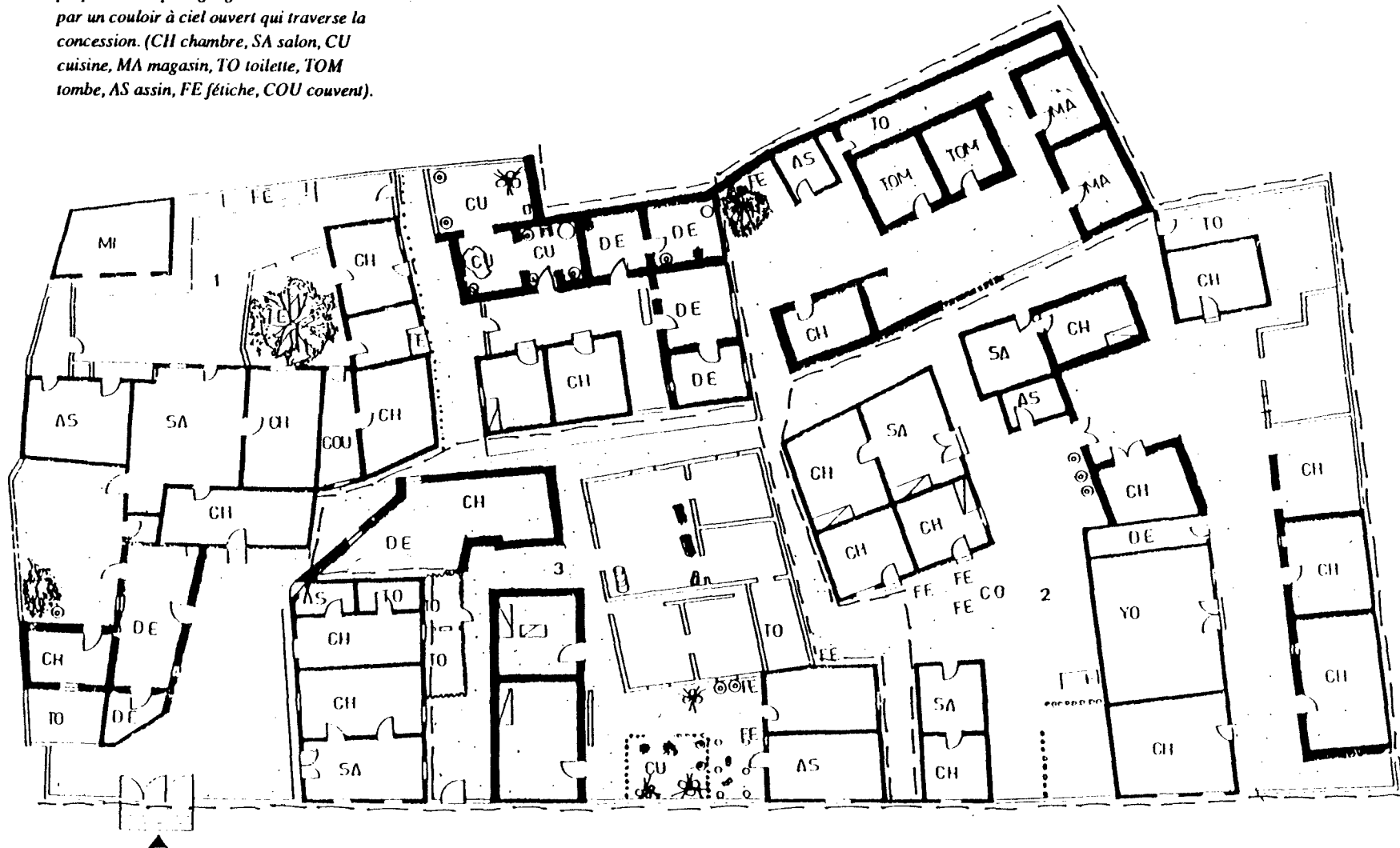
N°	responsable	fonction	occup.	descriptif
1	Zossoungbo Abolossou et frères décédés	logement	0	en ruine (murs en terre et toiture partiellement démolis) ; sol en ciment.
2	Zossoungbo Gbélou chef coll. décédé	logement	0	récent, en dur ; inachevé.
3	Zossoungbo Abolossou	logement	0	récent, en dur ; enduit en ciment.
4	Collectivité	logement + cimetière	0	idea
5	Zossoungbo Moto, descendant direct du fondateur	logement	0	en ruine (murs en terre et toiture partiellement démolis) ; sol en ciment.
6	Zossoungbo Ba, sœur de Abolossou	logement	1	en dur ; enduit en ciment ; bon état.
7	Zossoungbo Moto	Assins		en dur ; bon état.
8	idea	logement	0	récent, en dur ; enduit en ciment.
9	idea	logement	0	en ruine (murs en terre et toiture partiellement démolis) ; sol en ciment.
10	Zossoungbo Anoussou père de Ka, décédé	logement	1	en dur ; enduit en ciment ; bon état.
11	Zossoungbo Fanou Goglo, frère de Anoussou	logement	0	récent, en terre (murs partiellement démolis).
12	Collectivité	Assins		récent, en dur, sans enduit ; bon état. présence des Assins des épouses de la coll. et, à proximité, du vodoun Houéli.
13	Zossoungbo Aikpé	logement	0	récent, en dur ; bon état.
14	idea	cuisine		récent ; enclos végétal couvert de paille.
15	idea	logement	5	en terre ; dégradé ; murs dégradés ; sol en latérite.
16	idea	logement	0	en dur ; inachevé.
17	idea	logement	0	en dur ; en construction.
18	idea	logement	0	en ruine (murs en terre et toiture partiellement démolis) ; sol en ciment.
19	Zossoungbo Moto	entrepôt		enclos végétal non couvert.
20	Zossoungbo Aikpé	douche		récent ; enclos en feuilles de tôle.
21	Zossoungbo Valon ancien chef de coll.	logement	2	récent, en dur ; enduit en ciment.

22	Zossoungbo Aikpé	entrepôt + cuisine		en terre ; dégradé.
23	Zossoungbo Valon	logement + vodoun	0	récent, en dur ; enduit et sol en ciment.
24	idea	logement	0	idea
25	idea	logement	1	idea
26	idea	Moudalissa		idea
27	idea	Assins de la coll.		idea
28	idea	logement	0	en terre, sol cimenté.
29	idea	logement	0	idea

Ce tableau indique la fonction des pièces, leur état, leur occupation et le responsable. La responsabilité sur le domaine relève de plusieurs fragments du lignage ; seuls les espaces religieux (cimetière et pièces aux assins) sont gérés collectivement.



Plan de détail : les "unités d'habitations",
 propres à chaque lignage sont distribuées
 par un couloir à ciel ouvert qui traverse la
 concession. (CH chambre, SA salon, CU
 cuisine, MA magasin, TO toilette, TOM
 tombe, AS assin, FE fétiche, COU couvent).



Concession Dossou-Yovo.
Cette concession d'un ancien dignitaire de la ville n'est pas sans rappeler dans son organisation spatiale la précédente, à proximité de laquelle elle est située : forte densité de construction ; faible densité d'occupation ; division du domaine entre différents descendants du lignage ; forte dégradation du bâti et particulièrement des constructions en terre (Cf plans et tableaux pages suivantes).





CONCESSION DOSSOU-YOVO

Cette concession occupée par les descendants d'une très ancienne famille de Ouidah, située dans le quartier Sogbadji, est bien représentative de l'habitat ancien.

Le lignage Dossou-Yovo serait d'origine Mina. Un des ancêtres lointains, Sassou serait venu d'Atéké à Ouidah au XVII^e siècle et aurait obtenu de Zossoungbo un terrain, à proximité de sa demeure. A la fin de sa vie il retourna à Atéké, mais un de ses descendants, Dagbo, demeura sur place. Un de ses enfants, Dossou, appuyé par le roi du Danxomè, devint interprète auprès des Européens installés à Ouidah, d'où son nom Dossou Yovo (Dossou auprès des blancs). Interprète ensuite du Chacha, ami du roi Ghézo, il est l'homme le plus célèbre de la famille et est considéré comme le fondateur d'un segment de lignage. Un de ses descendants, Henry sera chargé par le roi Glélé de négocier avec les Anglais pour la levée du blocus en 1876, puis par le roi Béhanzin de négocier avec les Français. L'actuel chef de la famille est Michel Atokoun Dossou, infirmier en retraite.

La concession est actuellement occupée par les descendants de Dossou Yovo. Au moment de l'enquête on a compté une quarantaine de personnes résidentes réparties en cinq ménages. Lors des cérémonies, plus de cinq cents personnes peuvent s'y retrouver. Quatre lignées se partagent la concession (il n'y a pas de titre foncier). La partie sud de la concession n'a pas subi autant de modifications que la partie nord où de nombreux bâtiments en "dur" ont été construits. Les édifices construits en terre ne sont plus entretenus et sont très dégradés pour la plupart.

Les occupants actuels n'envisagent que de restaurer le bâtiment où sont installés les autels familiaux, les assins, en reprenant les enduits extérieurs. Sinon, la règle est d'attendre qu'un bâtiment en terre soit totalement dégradé voire en ruine, pour le remplacer si le besoin se fait sentir par un édifice en parpaings.

DESCRIPTIF

Surface : 1466 m²
Surface bâtie : 530 m²

soubassement : briques en terre cuite ou terre ou parpaings.

Sol : terre damée avec chape ciment.

Murs : terre avec enduit en terre (pour les plus anciens) ou en ciment ; parpaings avec ou sans enduit en ciment.

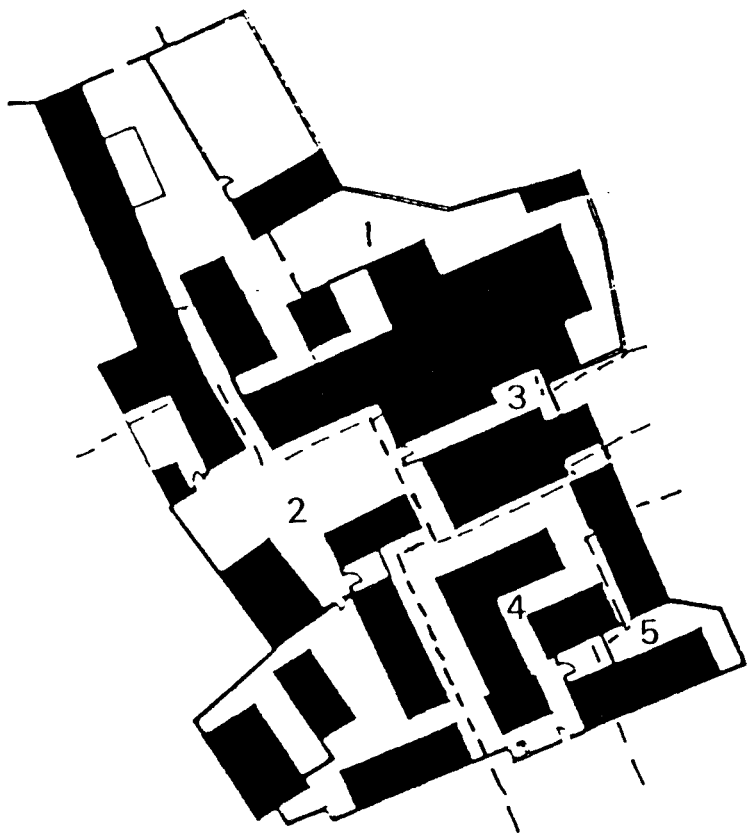
Portes : planches de bois assemblées ; tôle avec cadres en bois ; persiennées à lamelles fixes

Fenêtres : grillagées avec cadre rônier ; planches de bois assemblées ; pleines en bois ; persiennées à lamelles mobiles.

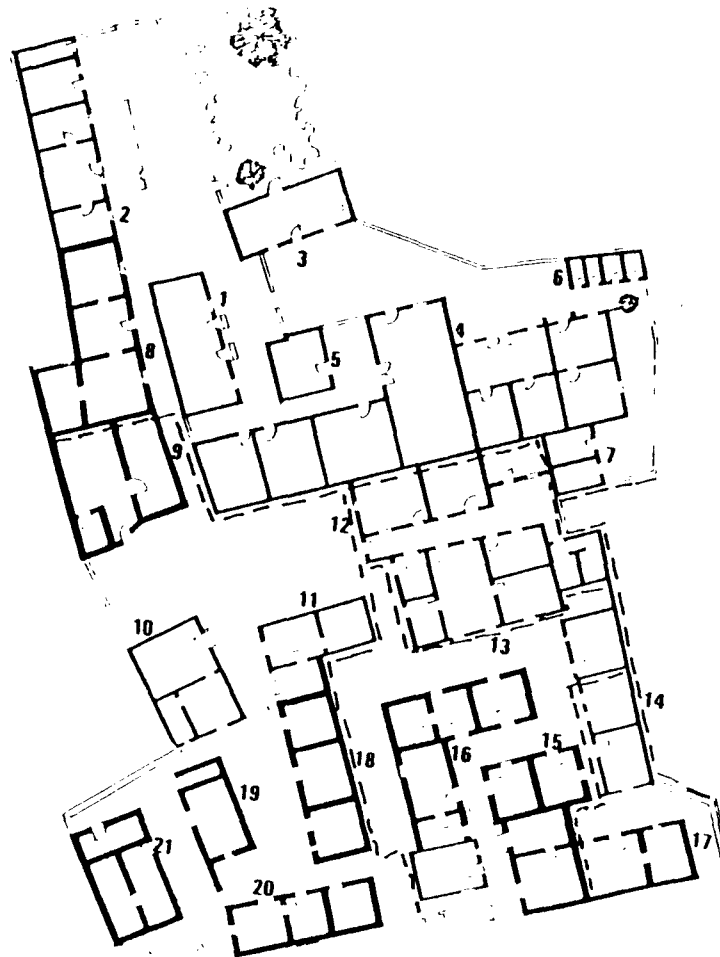
Plafond : bambou, palmes, isorel.

Charpente : rônier (bâtiments anciens) ; rondins de teck ; bois blanc.

Couverture : tôle

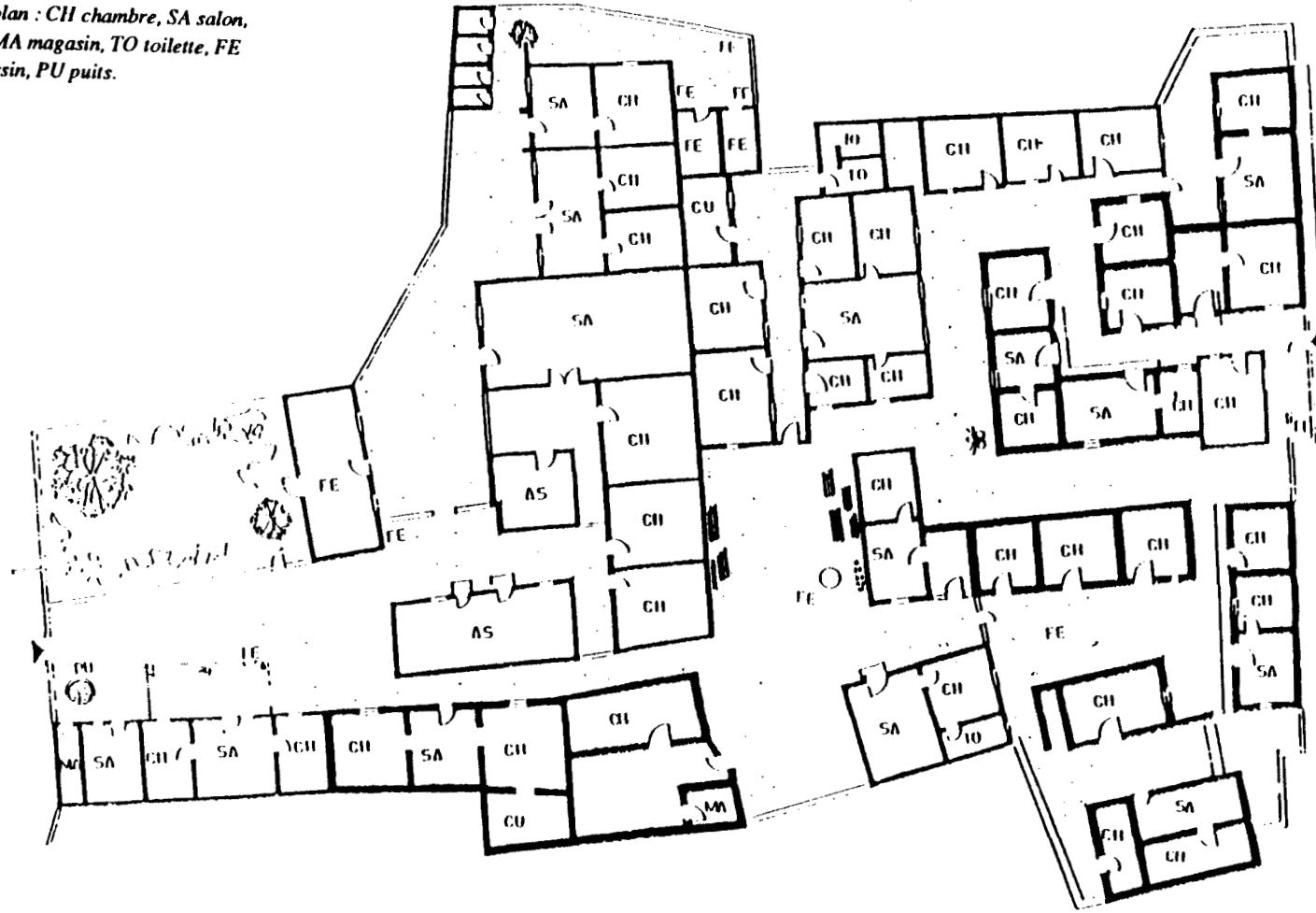


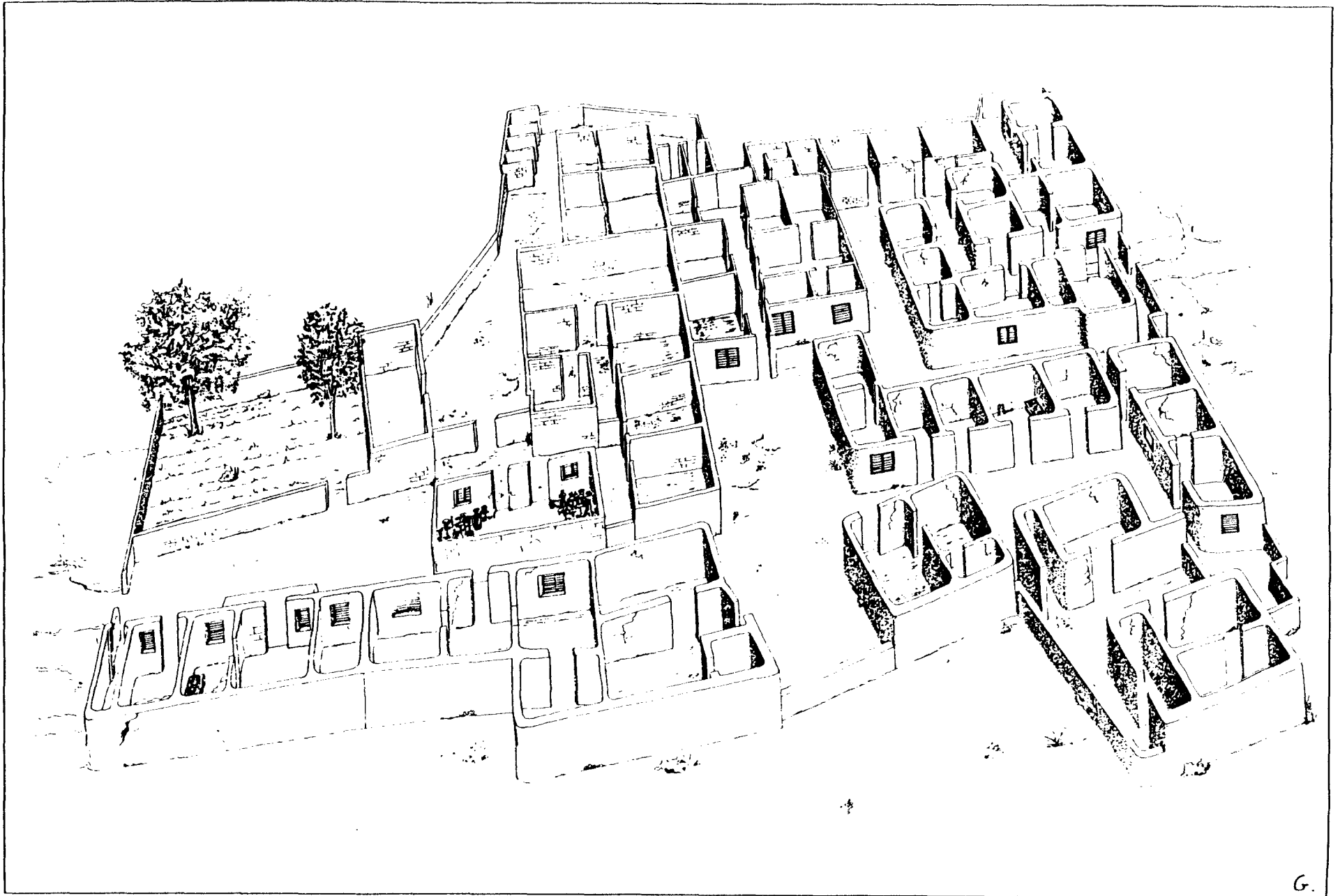
N°	Date	responsable	fonction	occup.	descriptif
1	1986	la collectivité	accès de la collec.		en dur, bon état ; sol cimenté, enduit ciment
2	vers 1964	Agossou Allougoué	logement	5	iden
3	vers 1970	iden	rituels collect.		iden
4	vers 1968	iden	assin		iden
5	vers 1968	iden	logement	0	iden
6	vers 1968	iden	loiselles		en dur ; dégradé ; sans enduit ; sol cimenté
7	vers 1968	iden	vodoun		en dur ; inachevé
8	vers 1970	réservé à une prêtresse (1), occupé par ses descendants	logement	4	en terre dégradé ; sol en latérite duré
9	vers 1970	iden	iden	6	iden
10	vers 1972	iden	iden	2	en dur ; enduit ciment ; bon état
11	vers 1968	Agossou Allougoué	iden	1	iden
12	vers 1970	Lédjomon Dossou-Yovo	iden	0	en dur ; enduit ciment ; dégradé ; sol cimenté.
13	vers 1970	iden	iden	1	iden
14	vers 1968	Réservé à une prêtresse (1), occupé par ses descendants	iden	5	iden
15	avant 1980	Réservé au représentant de l'ancien Dossou-Yovo (2)	iden	2	en terre ; dégradé ; murs lézardés ; sol cimenté
16	avant 1980	iden	iden	6	iden
17	traditionnel	Réservé à une prêtresse (1), occupé par ses descendants	iden	2	iden
18	iden	iden	iden	1	iden
19	iden	Réservé à une prêtresse (1), vide depuis sa mort	iden	0	iden
20	iden	iden	iden	0	iden
21	iden	Réservé à une prêtresse (1)	iden	1	iden
22	vers 1970	Agossou Allougoué	iden	7	en dur ; en bon état ; enduit ciment, sol cimenté



La perspective cavalière permet de se faire une idée plus précise de l'organisation interne dont le plan ne rend compte qu'abstraitement.

Légende du plan : CH chambre, SA salon, CU cuisine, MA magasin, TO toilette, FE fêliche, AS assis, PU puits.





Concession Ahossi.

Cette vaste concession est divisée de fait en domaines distincts dont les occupants se considèrent propriétaires à part entière. On pourrait en parler comme d'un immeuble à l'horizontale bien que son aspect physique ne la différencie guère d'une concession traditionnelle.

Légende du plan : CH chambre, SA salon, CU cuisine, MA magasin, TO toilette, FE fétiche, AS assin, CV couvent, PU puits, BO boutique.



CONCESSION AHOSSI

Cette concession a été initialement peuplée par un lignage fon, installé par le roi à la suite de la conquête. Son chef assurait une fonction dans le négoce des esclaves. C'est ce qui explique la présence de plusieurs sous-concessions occupées par des descendants d'esclaves ; cette situation est due aussi à l'absence de descendants directs du fondateur du lignage à Ouidah.

On distingue aujourd'hui cinq zones bien distinctes (tirées sur la carte) : quatre correspondent à des familles (1 et 3, yoruba, 2 et 4, fon) et l'une, (en pointillé sur la carte), située au centre, est le temple couvent de la collectivité Ahossi, dédié à Sakpata.

Cette organisation spatiale montre que des descendants d'esclaves ont pu occuper le sol et se considérer comme propriétaires du sol affecté par leur ancien maître. Aujourd'hui, ce domaine est clairement divisé entre les différentes familles (qui sont en conflit) et pourrait être considéré comme un immeuble à l'horizontal, composé de quatre logements. Dans une telle situation, relativement plus claire que bien d'autres, il conviendrait d'affecter aux quatre groupes des titres fonciers distincts (alors qu'il semble qu'un existe un seul titre foncier).

Concession De Souza.

Le bâtiment afro-brésilien se remarque par sa façade décorée, par la balustrade qui ferme l'accès principal, et aussi par son organisation interne, pièces en enfilade, et par sa position dans la parcelle (cf plan) : il est séparé de la rue par un premier corps de bâtiment que l'on traverse et ferme un côté de la cour : cet espace de représentation ne se donne à voir que si l'on a pu pénétrer dans le domaine, à la manière des demeures de maîtres dans le monde occidental.

Légende du plan : CH chambre, SA salon, CU cuisine, MA magasin, TO toilette, FE fétiche, AS assin, CV couvent, PU puits, BO boutique TE terrasse.

CONCESSION DE SOUZA

Cette habitation a été construite en 1917 par Norberto de Souza, sixième Chacha de la famille, élu en 1916. La parcelle sur laquelle elle est située appartenait à Francisco Chicou de Souza troisième Chacha dont le nom fort était Hemahozounhou. Chicou eut quatre garçons dont Norberto devenu commerçant à Abomey. Celui-ci revint à Ouidah en 1916, année de son élection à la tête de la collectivité et s'installa avec sa famille dans ce site. En même temps qu'il fut intronisé Chacha, il fut nommé chef de quartier, ce qui l'amena à prévoir un bureau de travail, une salle d'audience et une salle d'attente situés dans autres édifices de la concession, le bâtiment afro-brésilien servant de résidence. Les meubles du grand salon furent réalisés par le menuisier Agougnon Fakambi.

Norberto meurt en 1956. Les occupants actuels sont des enfants et petits enfants : Augustin de Souza, retraité ; Damien de Souza, qui vit dans la villa avec trois de ses enfants ; Joanita dont le mari est actuellement à Abidjan ; Basilia, ménagère ; Marcello, le cadet encore élève ; Damienne, socur jumelle de Damien ; Marguérite, mère de Augustin et de Damien, la seule femme de Norberto encore vivante. Augustin et Damien résidaient tous deux à Cotonou avant de s'établir dans la villa, après avoir cessé leur activité professionnelle principale, soit au total dix personnes. Trois femmes occupent l'aile droite du bâtiment principal, trois hommes occupent la partie gauche, deux femmes occupent une partie des autres bâtiments.

La concession accueille chaque année, le 8 Janvier, tous les descendants de Norberto qui commémorent l'anniversaire de sa mort. Avant cette fête, la concession est nettoyée et réparée. Aucune action de restauration n'est actuellement envisagée par la famille. Le bâtiment afro-brésilien est encore en bon état et les travaux de réparation à envisager concernent principalement le second oeuvre.

DESCRIPTIF

Titre foncier : oui

bâtiment principal

Soubassement : en terre de barre recouverte de ciment.

Sol : en terre de barre avec chape en ciment.

Murs : en terre de barre avec enduit en ciment.

Portes : pleines en bois avec impostes persiennée, en bois, à lamelle fixes.

Fenêtres : pleines en planches assemblées à deux battants ; persiennée, en bois, à lamelles. Tous les bâtis dormants sont en rônier.

Marches : en terre de barre avec chape ciment.

Balustres : en terre de barre avec enduit ciment.

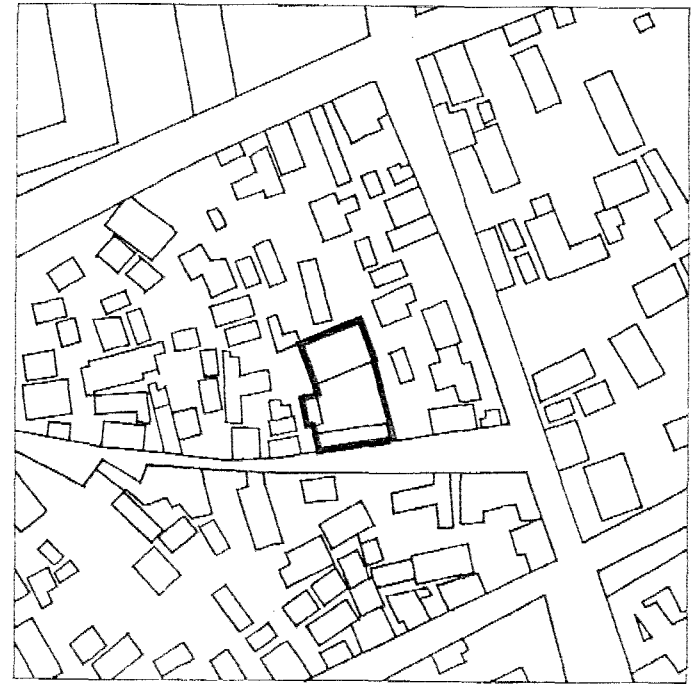
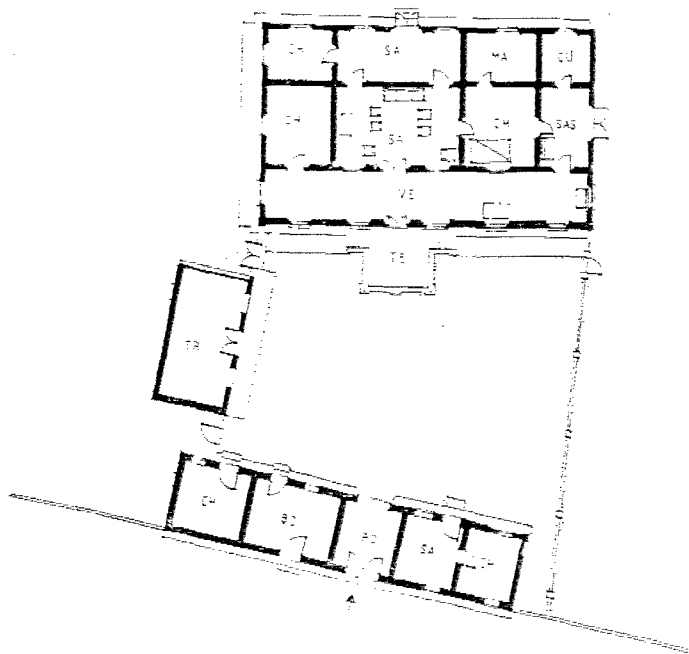
Plafond : palmes sur poutrelles rônier, recouvert de terre de barre de part et d'autre.

Charpente : en rônier.

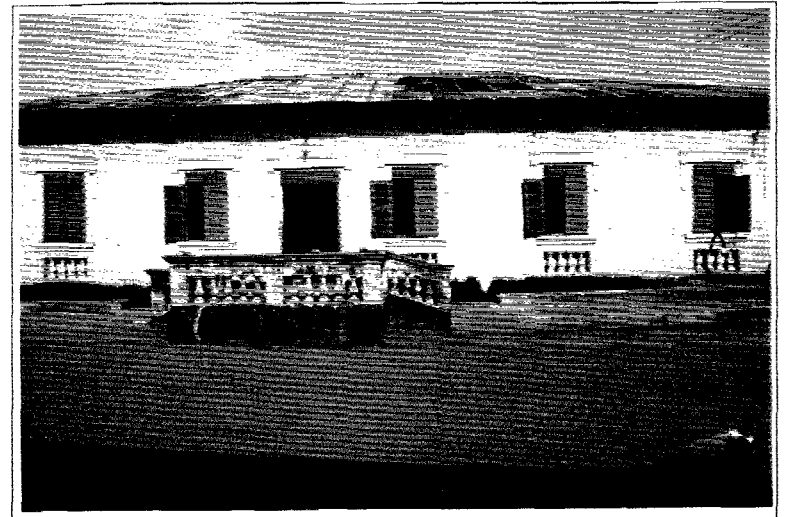
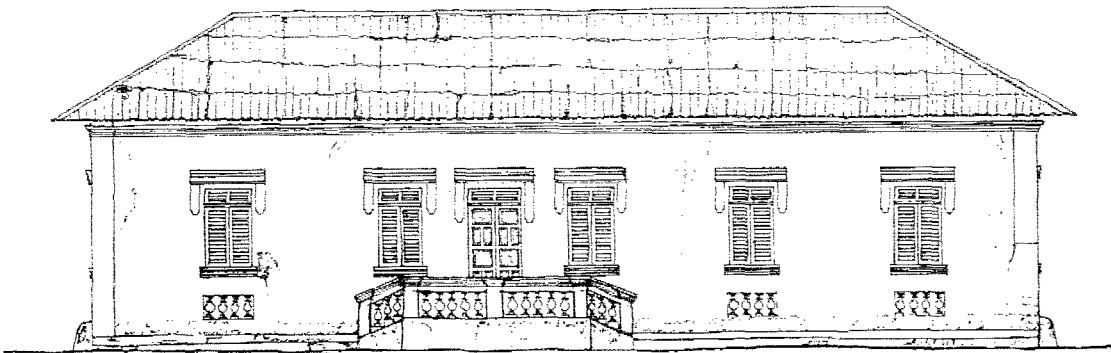
Couverture : en tôle .

Les autres bâtiments sont construits selon les mêmes principes mais ne sont pas décorés à la manière afro-brésilienne.

***Concession Ologoudou.
Comme précédemment, le bâtiment
afro-brésilien ouvre non pas sur la
rue mais sur la cour, lieu de vie et
de représentation. On notera la
présence face à l'entrée du
bâtiment d'un autel vodoun.***



— VUE EN PLAN —
SUD ← N





CONCESSION OLOGOUDOU

Nous avons retenu cette concession non pas en raison de son originalité, elle est très semblable à celle précédemment décrite, mais parce qu'il existe un projet de restauration du bâtiment afro-brésilien.

Cette concession comprend plusieurs subdivisions correspondant à plusieurs lignages, Ologoudou, Sagbo, et Ogouchi, d'origine yoruba et Alihonou, d'origine Fon.

C'est un descendant du lignage Ologoudou qui souhaite restaurer le bâtiment afro-brésilien qui appartient à sa famille et qui sert de maison de cérémonie. Une fois par an, les descendants célèbrent l'ancêtre fondateur Sagbo qu'accompagnait son frère (ou ami) lors de son installation à Ouidah, sous le règne du roi Guézo. Cette famille serait originaire d'Oyo.

Etienne Ologoudou, un négociant (de savon) qui ne réside pas à Ouidah voulut dès 1976 transformer le bâtiment du lignage Sagbo en un bâtiment à étage. Le projet ne put aboutir et ce bâtiment en terre de barre, aujourd'hui délabré, est aujourd'hui habité par Rosaline Ologoudou.

Le projet actuel concerne le bâtiment afro-brésilien construit au début du siècle selon les principes alors en vigueur (murs en briques avec enduit de terre, plafond de feuilles de palme et de terre reposant sur des poutres en rôniers, couverture en tôle). Il consiste à le reconstruire avec des parpaings de ciment en conservant sur les façades le style afro-brésilien. L'organisation interne du bâtiment ne serait guère modifiée. Les travaux seront financés par les membres de la collectivité Ologoudou.

Actuellement rien n'a encore été engagé et ce projet reste donc au niveau de la parole. Cependant, il est intéressant de noter qu'il existe et qu'il concerne un lieu de cérémonie. L'idée de le reconstruire à l'identique souligne combien la possibilité de restaurer est absente des mentalités locales. Si le bâtiment est dégradé, il est loin de tomber en ruine. Ce n'est donc pas un argument d'ordre technique qui justifie ce choix constructif mais le souhait d'un édifice neuf. Il est surprenant dans ce contexte qu'il soit souhaité la conservation des signes afro-brésiliens. On ne peut dire s'il s'agit d'une réponse de circonstance ou d'une volonté réelle, par rapport à un projet encore si peu matérialisé.

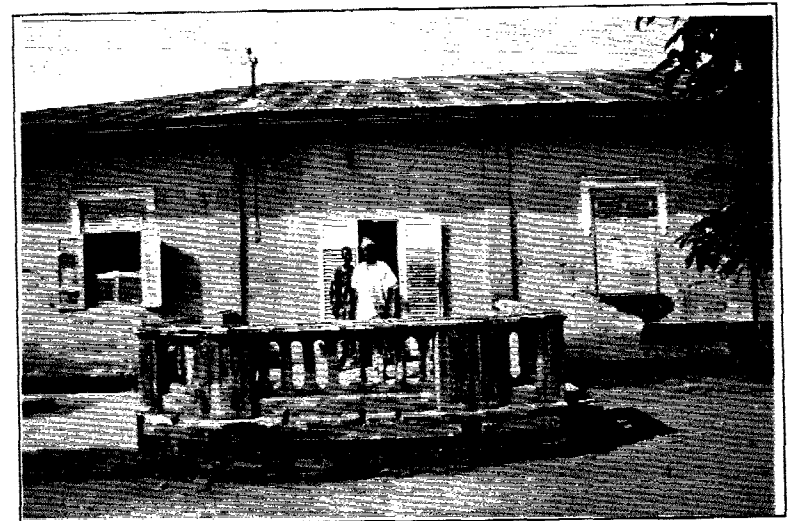
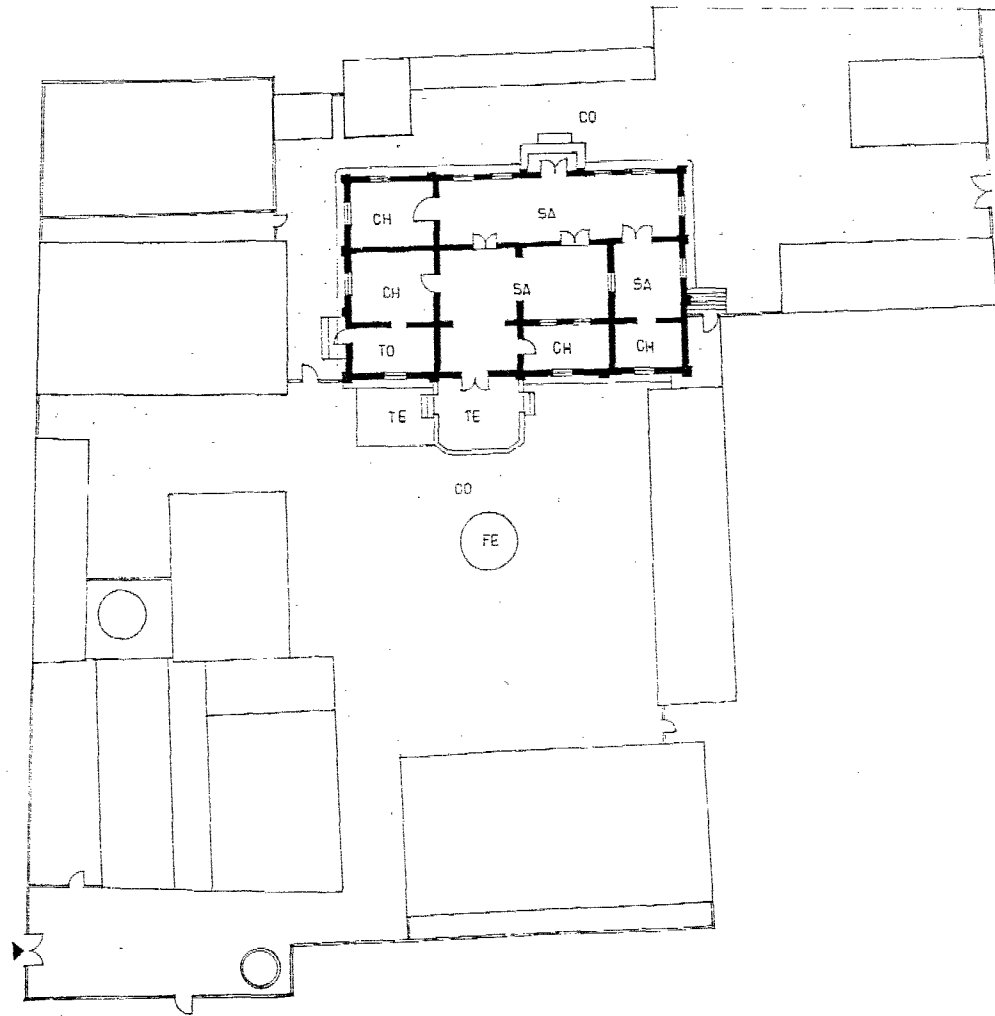
Villa Saint-Pierre.

Cette "villa", telle que la dénomment les habitants, constitue un ensemble plus homogène que les précédentes concessions.

Plusieurs constructions se réfèrent au style afro-brésilien, et les façades décorées ne sont plus limitées à un ou deux côtés des édifices. On retrouve tous les éléments décoratifs propres à ce style : porche, balustrade, moulures autour des fenêtres et des portes.



1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100



1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

VILLA SAINT-PIERRE

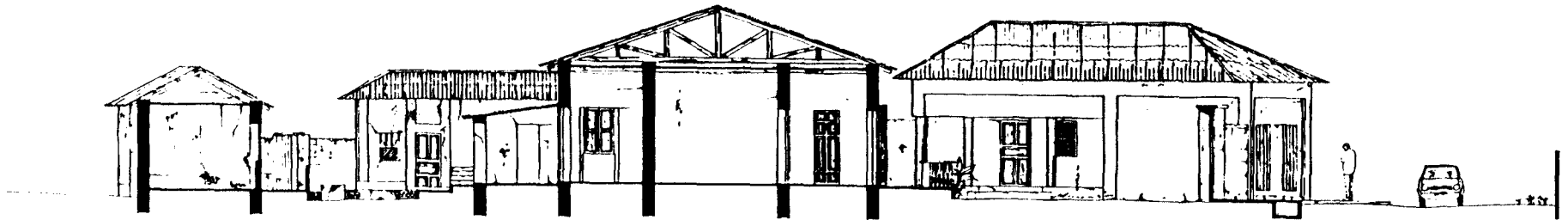
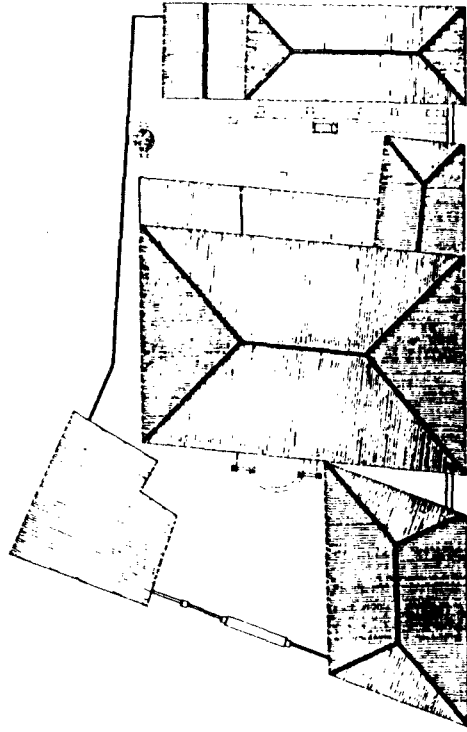
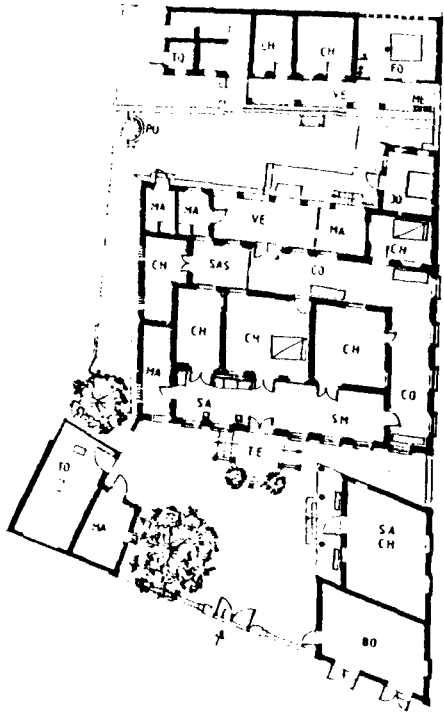
La villa Saint-Pierre fut construite par Léopold de Meideros en 1909 dont le père, navigateur, s'était établi à Agouè puis à Ouidah grâce à la protection des De Souza. Son fils travailla pour une maison de commerce allemande de Ouidah. Il eut quatre enfants, tous décédés aujourd'hui.

Ce négociant disposait de plusieurs propriétés dont une grande cocoteraie sur la route de la plage qui restent aujourd'hui encore la propriété de ses descendants. La villa appartient aujourd'hui à ses petits-enfants mais elle est habitée par une nièce de Léopold, Mme Léontine de Médeiros, infirmière à l'hôpital de Ouidah et plusieurs de ses enfants ainsi que par une parente, soit sept personnes au total. Ces occupants sont chargés de l'entretien de la maison, qu'ils effectuent grâce aux revenus de la cocoteraie et des maisons familiales louées à Cotonou, ce qui explique le bon état de la villa.

Le bâtiment 1 aurait servi initialement de magasin, de même que le rez-de-chaussée du bâtiment 2 (dont l'étage a aujourd'hui disparu) ; les autres édifices faisaient fonction de logement. On retrouve le principe propre aux commerçants d'associer en un même lieu les fonctions de résidence et de négoce. Aujourd'hui, le bâtiment 1 est habité par la descendante de la famille, le bâtiment 2 par une parente plus éloignée qui y loge et y fait du petit commerce.

Les premiers bâtiments construits seraient la maison à étage 2 et les bâtiments 3 et 4. Le bâtiment 2 a subi de nombreuses transformations. L'étage a disparu, les entrées du garage ont été bouchées ; certains pans de mur ont été reconstruits. Le bâtiment 4 a fait lui aussi l'objet de reconstructions. Enfin, la partie arrière du bâtiment 1 a subi plusieurs transformations : ajout de terrasse et couverture en tôle avec plafond en lambris de bois ; dans l'aile gauche, de nouveaux murs en parpaings ont été élevés et des ouvertures ont été modifiées (rajout de claustras). Seule l'aile droite de cet édifice ne semble pas avoir été remaniée.

Malgré ces modifications, les bâtiments 1, 2 et 3 forment en ensemble assez homogène, représentatif de l'architecture afro-brésilienne et méritent d'être conservés, d'autant qu'ils sont en bon état. On ne peut que souhaiter que cette situation perdure et que des travaux de consolidation puissent être programmés, travaux semblables à ceux envisagés dans d'autres édifices : consolidation du soubassement, colmatage des fissures des murs et reprise des enduits, remplacement des portes et fenêtres dégradées, des tôles abîmées et des poutres rongées. Seul le bâtiment 4, très délabré peut difficilement être restauré.



DESCRIPTIF

Bâtiment 1

Soubassement : briques cuites avec enduit ciment.

Sol : terre damée avec chape ciment.

Balustres : terre cuite

Murs : terre avec enduit ciment ; claustra ciment par endroits.
briques cuites avec enduit ciment

Portes : pleines en bois, portes pleines en bois avec impostes persiennées à lamelles fixes ou en carreaux de verre ou en jalousie bois ; portes en tôle à cadre en bois (rônier).

Fenêtres : fenêtre en bois à battant, persiennées à lamelles mobiles à barreaux ou à jalousies en bois. bâtis dormants en rônier

Plafond : palmes sur poutrelles de rônier, recouvert de terre de barre de part et d'autre.

Charpente : en rônier sauf l'aile gauche arrière en teck.

Couverture : tôle.

Bâtiment 2

Soubassement : terre cuite (briques) avec enduit ciment.

Sol : terre damée avec chape ciment.

Murs : terre cuite (briques) avec enduit ciment.

Portes : pleines (planches assemblées)

Fenêtres : pleines (planches assemblées) pour la boutique, à battants en bois persiennées à lamelles fixes.

Plafond : palmes sur poutrelles en rônier recouvertes de terre
Charpente : en rônier.

Couverture : en tôle ondulée.

Bâtiment 3

Soubassement : terre cuite ou en béton (partie est plus récente).

Sol : terre damée avec chape ciment.

Murs : briques de terre cuite et parpaings avec ou sans enduit en ciment.

Marches : briques de terre cuite avec chape ciment.

Portes : pleines (planches assemblées)

Fenêtres : pleines (planches assemblées)

Charpente : en rônier

Couverture : tôle ondulée.

Plafond : palmes sur poutrelles rônier, recouvert de terre de barre.

Bâtiment 4

Soubassement : terre de barre

Sol : terre de barre avec ou sans chape en ciment

Marches : terre damée avec chape en ciment

Murs : terre de barre, briques de terre cuite avec enduit ciment, parpaings de ciment

Portes et fenêtres : planches de bois assemblées

Plafond : Palmes sur poutrelles en rônier, recouvert de terre de barre.

Charpente : rônier

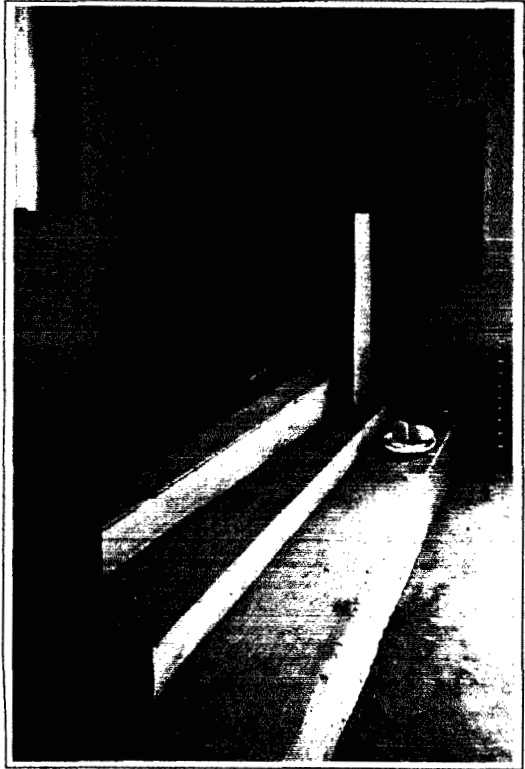
Couverture : tôle ondulée.

Clôture : - briques de terre cuite avec enduit ciment ou parpaings et portail en bois

Plan de localisation, plans de toiture et de détail ; coupe est-ouest. Le plan du bâtiment principal est très proche de celui d'un édifice colonial, si on enlève les constructions surajoutées à l'est (haut du plan) : les trois pièces centrales étaient entourées d'une galerie, aujourd'hui cloisonnée.

Légende du plan : CH chambre, SA salon, SM salle à manger, CU cuisine, MA magasin, TO toilette, FE fétiche, AS assis, CV couvert, PU puits, BO boutique TE terrasse.

Domaine Quénum.
Le domaine de cette collectivité est remarquable par son ampleur et par la présence d'un vaste cimetière au centre de la concession (photos ci-contre à gauche et en bas et cf cartes pages suivantes).



1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20

DOMAINE QUENUM

Ce domaine a été fondé au début du XIX^e siècle par Azanmado Houenou Quenum, commerçant originaire de la région de l'Ouémé. Il se lance très tôt dans le commerce et s'installe à Ouidah vers 1810, grâce à l'appui de Chacha qui lui donne un terrain dans le quartier Brésil. Sa richesse lui permet d'agrandir son domaine et d'y installer tous ses descendants. Il meurt en 1866 ; son successeur à la tête de la collectivité, un ses fils, approvisionne l'appareil colonial et étend encore le domaine. Il acquiert notamment des habitations à Porto-Novo.

Le dernier chef de la collectivité meurt en 1984. Depuis cette date, aucun nouveau chef n'a été élu en raison de conflits au sein de la famille. Néanmoins, des travaux d'envergure ont été engagés à partir de 1986 pour rénover son lieu de résidence et les bâtiments servant aux cérémonies familiales ainsi qu'au repos des morts.

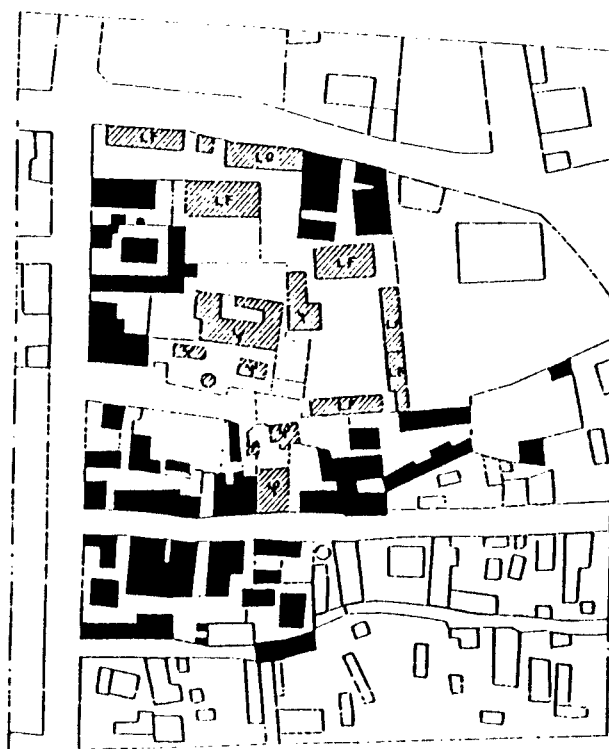
Le cimetière de la collectivité est particulièrement surprenant. Sous l'impulsion de G. Quénum, une commerçante de Lomé, les fonds collectés ont permis de rénover totalement cet espace qui dans son organisation n'a pas été modifié. Il s'organise autour d'une cour centrale bordée d'une galerie à la manière des anciens palais qui dessert les niches où sont localisées les tombes de la plupart des chefs de la collectivité. A proximité, est située la pièce aux assins et la pièce Davo, le père du premier Quénum installé à Ouidah, où sont entreposées les reliques pour les cérémonies familiales. Tout cet ensemble qui n'est ouvert que pour les cérémonies est parfaitement entretenu et régulièrement repeint en blanc.

Les travaux ne se limitèrent pas à cet espace. A cette occasion, d'autres bâtiments en terre furent remplacés par des édifices en dur dont certains, destinés à accueillir le futur chef de collectivité, furent dotés d'un étage. Le rez-de-chaussée de cette grosse villa est composé de vastes pièces destinées à recevoir les nombreux invités lors des cérémonies familiales.

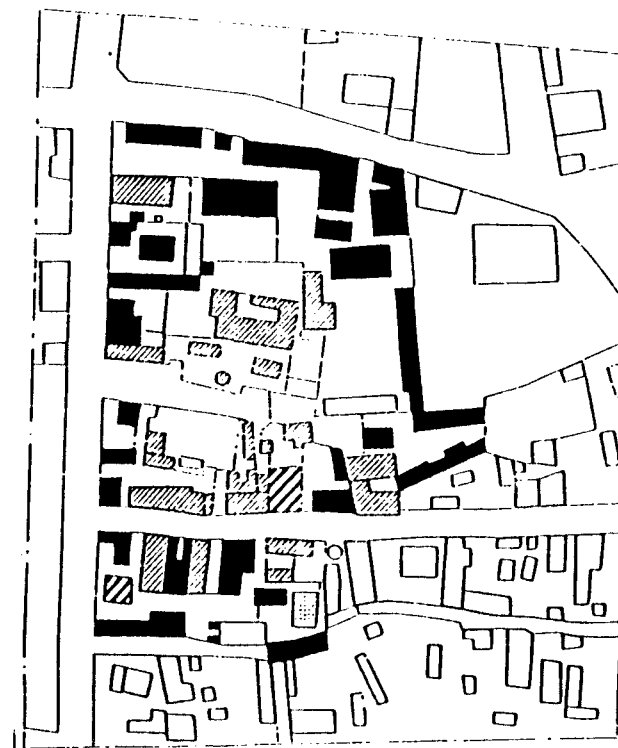
Cet exemple est intéressant car il montre qu'un investissement immobilier est possible à Ouidah. Il concerne en priorité les lieux de représentations du lignage (cimetière, pièce aux assins, salle de cérémonie, logement du chef). Malgré l'importance des investissements, cette opération n'est pas une opération immobilière à but lucratif. Elle vise à montrer la puissance de cette collectivité et montre de quelle manière peut être investie un domaine immobilier. Cette fonction peut expliquer la volonté des riches Béninois et particulièrement des Yoruba de se faire construire d'imposantes villas qui ne sont utilisées pour la plupart que pour les cérémonies familiales. Il est par ailleurs surprenant de remarquer que ces importants travaux ont été réalisés, comme dans le cas de la collectivité Chacha, en l'absence d'un chef de collectivité.



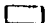



Les cartes ci-dessus indiquent, pour le domaine principal, sa répartition entre les descendants - de 1 à 16 -, les bâtiments destinés aux cérémonies familiales, et l'état des constructions.

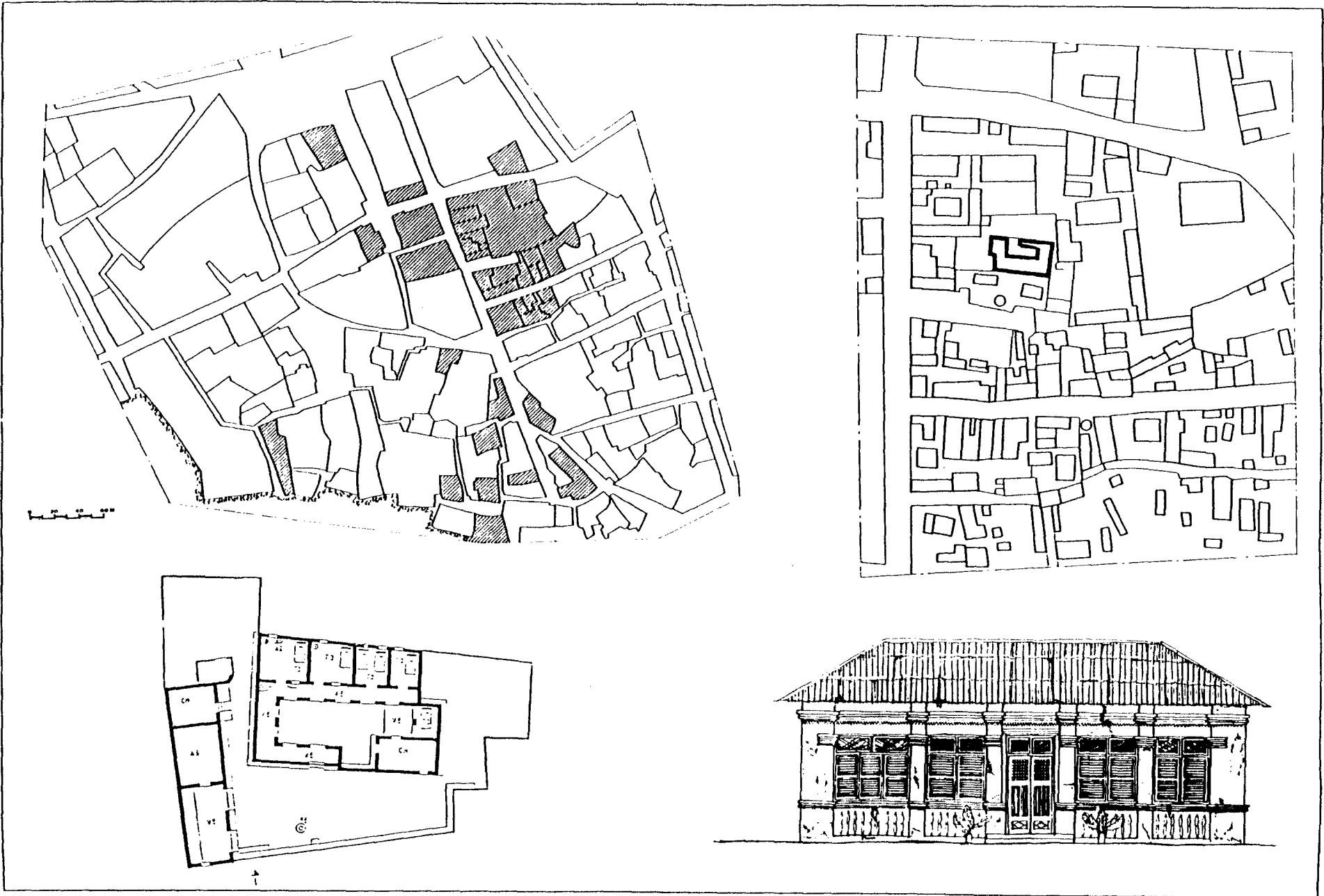


Le plan de gauche de la page suivante indique l'ensemble des parcelles possédées par la collectivité dans le quartier. Le plan de droite localise le cimetière dans la concession principale. Le plan du bas détail l'espace du cimetière (TO tombe, AS assis, CH chambre, VE vestibule). Plusieurs constructions présentent un intérêt architectural, notamment l'ensemble du cimetière et un édifice ancien (cf photo et élévation).



-  Bon état
-  Dégradé
-  En ruine ou abandonné
-  En construction ou construction récente





Villa Adjavon.

C'est sans doute l'édifice civil le plus remarquable de Ouidah et peut-être de l'architecture urbaine de la côte. Sa volumétrie, sa décoration, et finalement son esthétique en font un témoignage unique et particulièrement heureux du génie des artisans constructeurs de cette partie du monde au début du XX^e siècle.



1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

VILLA ADJAVON

C'est sans doute un des édifices les plus originaux de Ouidah. Il témoigne de la richesse des grandes familles de commerçants de la côte et de leur volonté de la signifier dans des édifices qui empruntent à la tradition afro-brésilienne. Cette villa fut construite en 1922 à l'initiative de Robert Ayivi Adjavon dont la famille serait originaire pour certains de la ville d'Accra au Ghana, pour d'autres du pays Mahi. Il s'installa à Anécho, un comptoir voisin situé à la frontière au Togo, et devint exportateur d'huile de palme et importateur de tissus. Il fit construire plusieurs résidences et maisons de commerce.

Il vint ensuite s'installer à Ouidah où il habita d'abord sur ce site un petit bâtiment en rez-de-chaussée, encore présent. Il fit ensuite édifier d'autres bâtiments plus prestigieux. Cette villa qu'il conçut pour sa résidence eut de nombreux occupants et diverses fonctions : successivement la CFAO, une famille de Ouidah (pendant vingt ans) et une société béninoise de distribution de boissons. Adjavon loua aussi un temps l'étage à l'administration, qui le transforma en bibliothèque, puis, il en reprit l'usage. A sa mort en 1960, l'immeuble fut loué à l'administration pour loger des militaires puis rendu à la famille. La villa est depuis lors inoccupée. Le local annexe abrite une fille de M. Adjavon et ses quatre enfants, ses nièces et ses servantes. Dix personnes occupent la maison.

Les fils Adjavon ont effectué récemment des travaux. Certaines portes et fenêtres en bois ont été remplacées. Une partie de la façade arrière a été reprise en parpaings de ciment. Les moulures à ces endroits ont disparu, de même que les motifs décoratifs. En 1986, l'escalier en bois a été refait en béton armé, de même que le plancher de l'étage. Peu après, la charpente et la couverture en zinc ont été enlevées et remplacées par une toiture dalle en béton armé. La réfection du bâtiment se fait grâce aux contributions des enfants du propriétaire. Elle vise à rendre le bâtiment habitable pour leurs séjours à Ouidah et éventuellement louable. Faute de financements suffisants, les travaux ont été suspendus en 1988 et restent inachevés.

Ces travaux ont largement dénaturé l'édifice. Des ouvertures ont été bouchées, les volets métalliques détruisent l'ordonnement de la façade. Il est très souhaitable que cet édifice puisse être restauré car son architecture originale est un témoignage du génie des entrepreneurs de cette côte au début du siècle. Les propriétaires actuels n'attribuent sans doute pas de valeur esthétique particulière à cette "vieillesse" et n'imaginent pas qu'elle puisse être restaurée. La première mesure à envisager est donc de les sensibiliser à cette question afin qu'ils acceptent le principe d'une restauration.

DESCRIPTIF

Titre foncier : apparemment non

Bâtiment principal

Rez-de-chaussée

Soubassement : briques de terre cuite avec enduit ciment.

Sol : terre compacte avec chape ciment.

Murs : briques de terre cuite avec enduit ciment.

Portes : métalliques, pleines en bois avec impostes en carreaux, pleines en bois à chambranles de bois mouluré.

Fenêtres : pleines en bois, persiennes métalliques à lamelles mobiles.

Escalier : béton armé.

Linteaux : béton armé ou rônier.

Balustres : terre cuite.

Poteaux : briques de terre cuite avec enduit ciment.

Etage

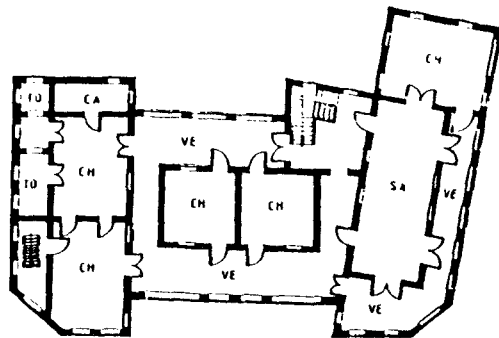
Plancher : dalle en béton armé.

Murs : briques de terre cuite et parfois parpaings avec enduit ciment.

Portes : pleines, en bois mouluré.

Fenêtres : châssis "Naco" sur dormant en bois, fenêtres persiennes à lamelles fixes en bois, à battants avec impostes à carreaux de vitre.

Plancher haut : dalle (béton armé).

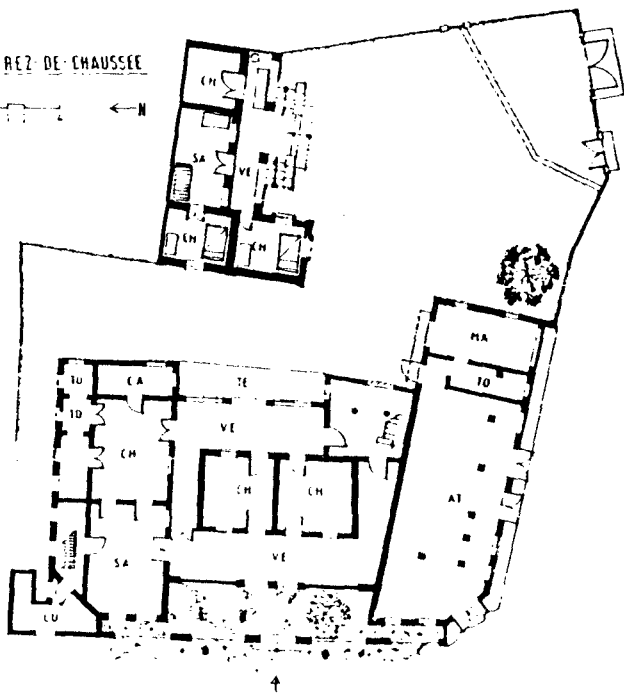
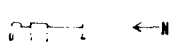


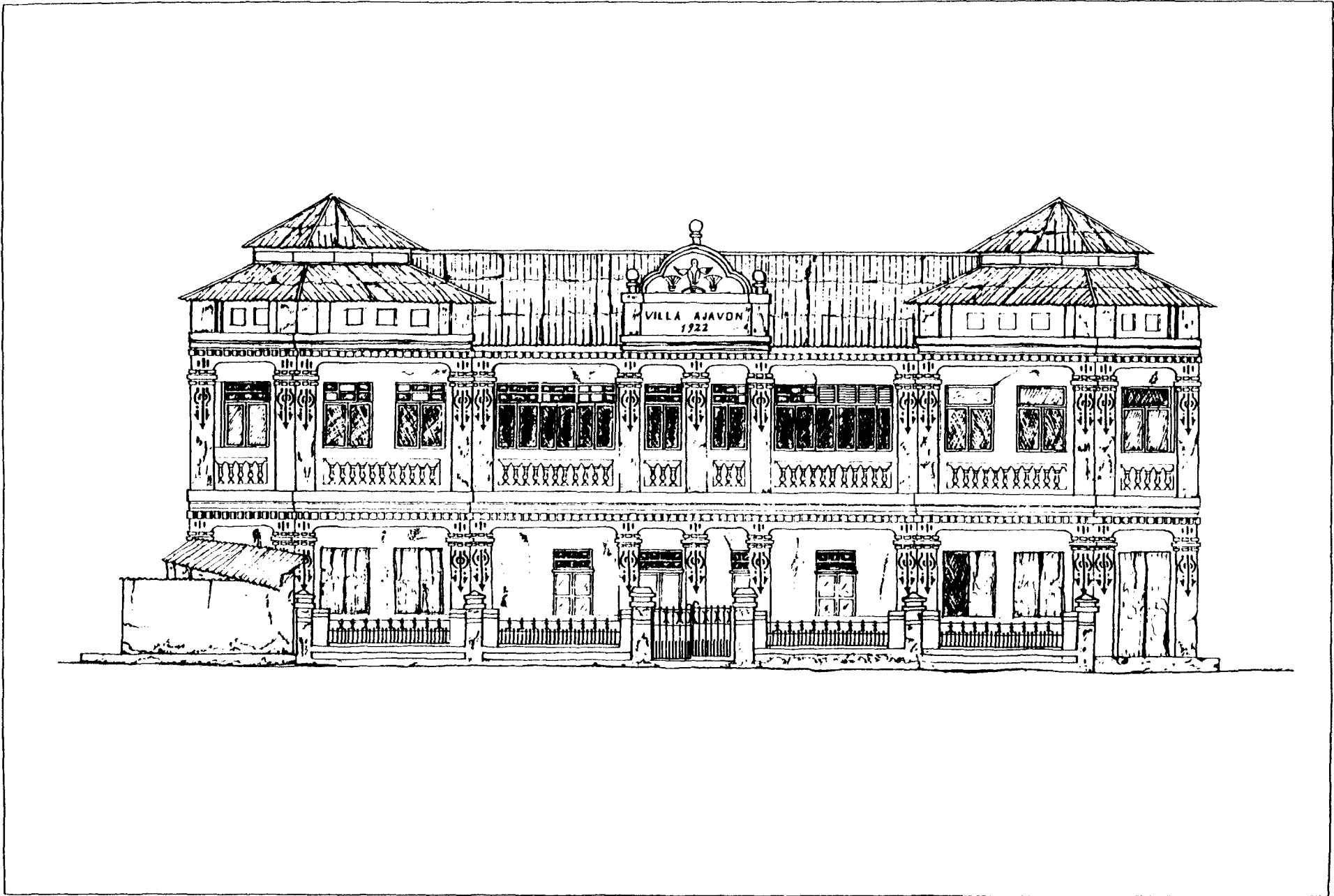
ETAGE

Plan de localisation, plans de détail, coupe est-ouest et élévation ouest, sur rue. La coupe et l'élévation figurent le toit en tôle récemment enlevé et remplacé par un dalle en béton (cf photos).
 Légende du plan : CH chambre, SA salon, CU cuisine, MA magasin, TO toilette, AT atelier, TE terrasse.



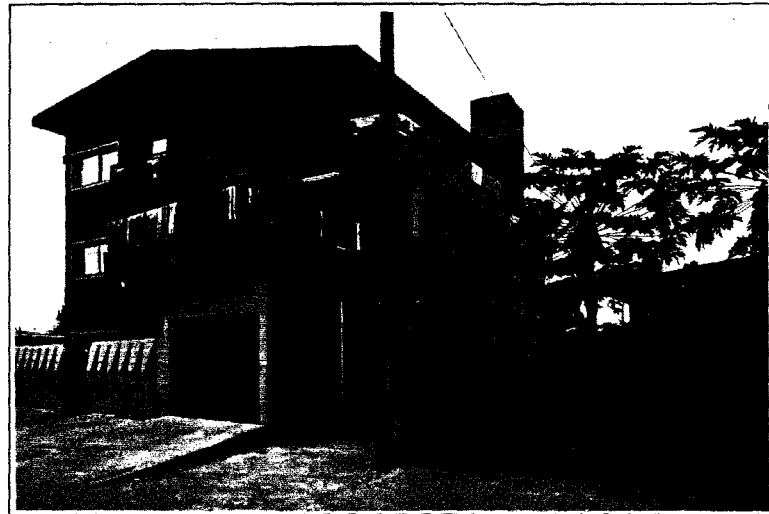
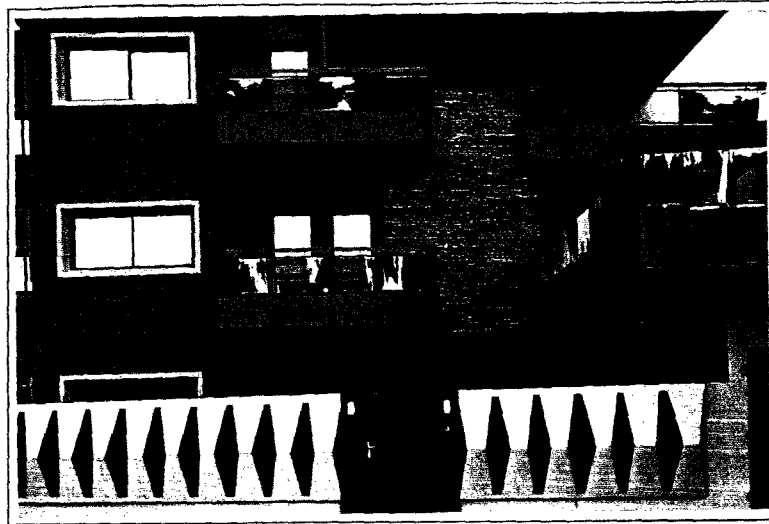
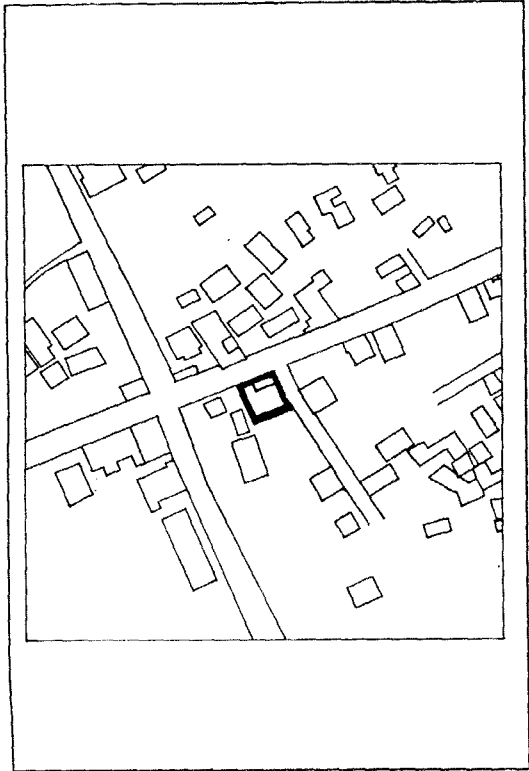
REZ-DE-CHAUSSEE





Villa Assani.

La modernité pénètre doucement à Ouidah. Dans un quartier du centre ville, un riche yoruba s'est fait construire une villa de prestige comme le font depuis longtemps ses collègues de Porto-Novo. a cette occasion, il a même fait cimenter une portion de la rue.



1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

VILLA ASSANI

Elle est située dans le quartier Maro. Le propriétaire, Nouréni Assani, retraité de l'inspection des pêches est commerçant et réside à Cotonou.

Ce riche Yoruba a fait construire à Ouidah une villa semblable dans l'esprit à celles élevées par ses condisciples à Porto-Novo ou Cotonou. On ignore actuellement l'usage qu'il en fera dans la mesure où il semble préférer demeurer à Cotonou. Sans doute, comme c'est le cas pour ce type de villa, elle ne servira qu'à accueillir quelques fois par an des cérémonies familiales.

L'ensemble est particulièrement massif et tranche avec le paysage ouïdanais. Le style du bâtiment rappelle globalement celui des villas de villégiature européennes des années soixante sans qu'il soit possible de définir un genre particulier. On pourrait trouver ce type d'édifice dans les Alpes (le toit à double pente renvoyant au chalet montagnard) mais aussi n'importe tout ailleurs. On peut imaginer que le propriétaire a été séduit par un bâtiment similaire lors d'un voyage ou en feuilletant un magazine et qu'il a demandé à un dessinateur de Cotonou de lui réaliser une maison dans le même style (moins que les dessinateurs béninois qui projettent ces bâtiments aient eux mêmes des catalogues à cet effet).

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

TROISIEME PARTIE : PERSPECTIVES

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

Nous abordons dans cette partie la question du devenir du patrimoine bâti à Ouidah, en nous plaçant sous différents angles. Dans un premier temps, nous cherchons à identifier les dynamiques locales et les acteurs potentiels en analysant les actions menées récemment dans ce domaine et en repérant leurs agents. Nous rappelons ensuite les caractéristiques du patrimoine en fonction des catégories précédemment définies et proposons des types et des priorités d'actions. Enfin, Nous retraçons cette question dans une perspective de programmation en fonction des types d'actions envisagés.

Nous sommes cependant conscients des limites d'une démarche qui vise une action globale, dans la mesure où tout ou presque reste à faire alors que les moyens sont quasi inexistantes ; aussi, nous finissons ce travail en proposant des mesures qui s'inscrivent dans ces lignes directrices (mais ne s'y substituent pas) et qui peuvent être mises en oeuvre plus rapidement.

I - LES PROJETS CULTURELS

Nous distinguons les projets achevés ou en cours de réalisation qui fonctionnent ou qui ont une chance d'être achevés à court terme, des projets en cours de montage qui n'ont encore aucune matérialité et dont on ne peut prédire actuellement s'ils se réaliseront.

I ACHEVES OU EN COURS DE REALISATION

Le fort portugais

La fondation culturelle portugaise Calouste Gulbenkian a pris contact au début des années 80 avec les autorités béninoises via l'ambassade du Portugal à Paris en vue de restaurer ce fort. En 1984, un ingénieur portugais, M. Lobo, a fait une mission d'expertise et a jeté les bases d'un premier projet qui visait à restaurer les murailles, à reconstruire des bâtiments disparus et à offrir une infrastructure culturelle (théâtre en plein air, lieux d'expositions). Le projet fut ensuite affiné en liaison avec les interlocuteurs béninois (DMMS, conservateur du musée).

Le Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports en fut le maître d'ouvrage. Le District mit à disposition des ouvriers et des matériaux (briques de terre stabilisée) de même que la Préfecture qui fournit aussi un véhicule ; L'UGDO participa aussi au projet en rémunérant certains ouvriers du chantier. La fondation, principal bailleur financier, exigea que la maîtrise d'oeuvre du chantier soit confiée à une entreprise portugaise qui envoya sur place deux techniciens pour diriger les travaux.

Quelques difficultés apparurent au cours des travaux, (utilisation de parpaings du fait du retard de livraison des briques de terre, suppression des ouvriers fournis par le District, du fait de restrictions budgétaires) occasionnant quelques retards. Le chantier fut achevé début 1990 et l'inauguration eut lieu le 10 Août.

Le musée a été réinstallé par le conservateur qui avait fait procéder pendant le chantier à quelques fouilles

(découverte de vieilles monnaies, de munitions, de poteries, d'une petite chaîne en or). L'affectation de l'ensemble des locaux n'est cependant pas encore clairement établie aujourd'hui, plusieurs projets sont envisagés : Un centre d'étude sur la traite, un village artisanal, un lieu d'exposition. La Mission française de Coopération et d'Action culturelle se propose d'installer dans un bâtiment une collection de peintures haïtiennes.

Nous manquons d'informations sur les raisons de l'intervention de la fondation Gulbelkian. S'inscrit-elle dans un vaste projet de restauration des forts portugais à travers le monde ? Les quelques informations de deuxième main obtenues laissent penser plutôt qu'il s'agit d'une opération isolée. On peut cependant envisager de solliciter cette fondation pour animer ce site.

Il faut par ailleurs rappeler que ce fort avait fait l'objet entre 1982 et 1984 de travaux de restauration financés par le FAC. Certains de ces travaux (peintures) n'ont guère été utiles rétrospectivement dans la mesure où le projet de la fondation Gulbelkian a permis d'engager une restauration bien plus vaste. Il faut souligner que ce genre de situation où certains organismes d'aides se mettent en concurrence, est loin d'être unique dans les pays en développement est fortement préjudiciable localement, au niveau de l'image des organismes impliqués en particulier et de la coopération en générale, sans parler du gâchis financier. Dans ce contexte on ne peut que souhaiter qu'une plus grande concertation entre les pays impliqués (notamment lorsqu'ils appartiennent à la CEE) dans une opération.

ce projet permet à Ouidah de disposer d'un véritable pôle touristique. Néanmoins, la question de son animation reste entière. Les collections existantes malgré les quelques pièces découvertes lors des fouilles ne sont pas à la hauteur d'un musée sur la traite, institution qui n'existe nulle part dans le monde.

Il nous semble que Ouidah mérite de devenir un lieu de mémoire de la traite, dans un style différent de l'île de Gorée au Sénégal (où il existe un petit musée historique et une maison des esclaves). La complémentarité avec ce lieu doit être renforcée : la

population de Gorée a récemment refusé l'édification sur l'île d'une stèle commémorative de l'esclavage en raison de la disproportion du projet avec le site et de la saturation "culturelle" du site. On doit pouvoir dévier des projets de la sorte sur Ouidah ; mais pour cela, la ville doit apparaître aux yeux des intéressés comme un site porteur de cette histoire.

- Le centre culturel

Cet édifice inauguré le 18 janvier 1991 se compose d'une vaste salle de spectacle couverte pouvant servir à des activités diverses : meetings, conférences, spectacles de troupes théâtrales projections cinématographiques, et de locaux annexes qui doivent accueillir notamment une bibliothèque.

Le projet, financé par la Corée du Nord rappelle ceux financés par Chine populaire à Cotonou. Le bâtiment édifié ne se réfère pas au contexte culturel local mais renvoie par son architecture au style des édifices construits dans ce pays. En ce sens il n'est pas sans rappeler la pratique coloniale dans ce domaine.

L'esthétique de l'édifice ne s'accorde guère aujourd'hui avec les canons de la pratique occidentale qui tend à produire des formes qui s'accordent avec l'environnement mais cet argument ne saurait suffire à exclure ce bâtiment d'un projet culturel sur la ville. Ce site présente cependant un inconvénient : il est situé en périphérie nord de la ville dans une zone peu habitée, et il est excentré des lieux d'animation ; il reste cependant accessible à pied depuis le centre de la ville, étant donné l'étendue limitée de la cité.

L'action de la Corée se limitant à la construction du bâtiment, la principale question qui se pose est de définir un projet d'animation et de savoir si les autorités qui gèrent cet espace, le Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, est susceptible de participer à un projet culturel à l'échelle de la ville et éventuellement de mettre à disposition ce local pour une activité organisée par un tiers.

- L'hôtel du bord de mer

A l'initiative d'un riche commerçant béninois originaire de Ouidah, se construit en bord de mer un hôtel de luxe, (3 ou 4 étoiles), destiné à accueillir une clientèle touristique. Ce commerçant est aussi à l'origine de la création d'une société de tourisme privée au niveau national qui a pour but de capter une part de la clientèle occidentale attirée par l'Afrique noire et par le Bénin.

Le chantier est engagé depuis 1988 mais son activité est depuis plusieurs années très réduite, du fait de difficultés financières du promoteur. En 1991, le gros oeuvre était achevé.

L'hôtel se présente sous la forme d'un ensemble de petits bâtiments en rez-de-chaussée abritant des locaux communs et des chambres (une vingtaine), face à la mer. aucune piscine ne semble pour l'instant prévue bien que cet équipement soit indispensable étant donnée la clientèle ciblée et le caractère extrêmement dangereux de la baignade en cet endroit.

Le projet est mal reçu par les notables de Ouidah. Son auteur n'a pas cherché à recevoir ni leur avis ni leur appui et il semblerait qu'il ait obtenu la cession du terrain (qui appartenait à l'Etat) grâce à ses relations politiques. Les notables, notamment ceux de l'UGDO, lui reprochent d'une part sa manière de faire autocratique (reproche peut-être suscitée par une certaine jalousie), d'autre part, l'installation de l'hôtel sur un site "historique", celui de l'embarquement des esclaves puis celui de la Douane à l'époque coloniale. Un ancien bâtiment en ruine et servant autrefois à la douane a d'ailleurs été restauré et intégré dans l'hôtel.

Quelles que soient l'origine et la vérité des arguments précédents, il est aujourd'hui difficile de remettre en cause cette installation qui a simplement, mais c'est déjà beaucoup, le mérite d'exister. (Combien d'édifices ont été construits dans ces dernières années à Ouidah ?). Le conflit sur le site peut être relativement apaisé : il est tout à fait possible de rappeler la dimension historique du lieu en construisant un édifice (de la stèle au mémorial en passant par un petit musée) à proximité. Il conviendra de voir dans quelle mesure le propriétaire de

l'hôtel n'est pas lui-même disposé à participer à un tel projet "commémoratif et réconciliateur".

On peut cependant s'interroger sur la viabilité du projet d'un point de vue financier : actuellement, quels sont les touristes disposés à séjourner à Ouidah, et le long de cette côte ? (le complexe hôtelier "Tropicana" à Lomé est fermé depuis plusieurs années). Le coût de maintenance et de gestion de l'équipement risque d'être fortement supérieur aux rentrées potentielles, sauf si le séjour "balnéaire" à Ouidah s'accompagne d'un "plus" culturel. Pour l'instant, ce n'est pas le cas et la logique qui sous tend la construction de cet hôtel n'est pas sans rappeler celle des riches commerçants qui réinvestissent une part de leurs revenus dans un immobilier de prestige (villas, hôtels) qui sert parfois aussi à recycler des ressources illicites. Quelle que soit leur fonction, les revenus directs de l'investissement ne constituent pas sa raison première.

2 EN COURS DE MONTAGE

La maison du Brésil

Il s'agit d'un projet engagé vers 1987 à l'occasion de l'établissement de liens entre le Bénin et le Brésil au niveau culturel. Ce projet répond à la maison du Bénin installé à cette époque dans la ville de Bahia.

Le compte rendu de la réunion du 21 novembre 1989 organisé par les initiateurs fait apparaître un projet apparemment bien ficelé : partenaires brésiliens bien identifiés et prêts à s'investir de diverses manières ; existence d'un programme d'activités. Cependant, en mai 1990, aucune opération ne semble avoir démarré (réhabilitation du bâtiment, création de l'association ...). S'agit t-il d'un simple retard ou de difficultés plus importantes ?

La lecture de ce compte rendu fait aussi apparaître un certain nombre de questions. Le programme d'activités est particulièrement étendu ; ne vaudrait-il pas mieux définir quelques priorités afin de faciliter leur mise en route, d'autant qu'il semble difficile d'accueillir toutes les activités prévus dans ce bâtiment, dont il faut aussi rappeler qu'il n'est en rien représentatif de l'architecture afro-brésilienne et qu'il ne fut jamais occupé par une famille afro-brésilienne. Il s'agit d'un bâtiment administratif construit au début du siècle pour l'administration coloniale.

Par ailleurs, certaines activités semblent redondantes avec celles prévues dans d'autres équipements existants (fort portugais) ou envisagés (Centre d'échanges artistiques où M. Verger intervient lui aussi). Enfin, elles présentent parfois une certaine incompatibilité entre elles (école/chambres/boutiques).

Il semble souhaitable de pouvoir mieux cibler ce projet d'échanges avec le Brésil en le réintégrant dans un projet plus vaste au niveau de la ville qui intègre les autres projets culturels. Cela ne peut se faire que s'il y a une concertation entre les différents acteurs concernés et notamment les acteurs étrangers (français, portugais, brésiliens) et amènera sans doute un cadre institutionnel autre que celui prévu.

- Le centre d'échanges artistiques

L'objectif principal de ce projet engagé à l'initiative d'un couple de sculpteurs français, Pascale et René Berthoux, est d'accueillir à Ouidah des artistes, de toutes nationalités, pendant quelques mois pour qu'ils puissent entrer en contact avec la société béninoise et plus particulièrement ouidaneise, et que de ces rencontres s'élaborent des produits artistiques (arts plastiques, écritures ...). Dans un second temps, le projet pourrait s'étendre dans une orientation pédagogique. Les retombées locales (Ouidah et le Bénin) résident d'abord dans les échanges établis et peuvent ensuite se concrétiser dans la constitution d'une collection d'oeuvres à condition qu'elle puisse être gérée sur place.

Le site retenu est celui de l'ancien bureau du commandant de cercle qui s'accorde bien avec les exigences spatiales du projet : bâtiment en assez bon état, surface adéquate pour accueillir simultanément deux à trois artistes, grand jardin, tranquillité.

Des contacts ont été établis d'une part avec M. Verger, d'autre part avec M. Firmin Bewa, correspondant en France de l'UGDO. En outre des liens amicaux (à l'origine du projet) existent avec des Ouidanais, issus de la communauté yoruba musulmane de Ouidah, dont certains résident à Porto-Novo comme Raouf Djinadou, sollicité par les auteurs du projet pour être le responsable local du projet.

Il est envisagé que le centre fonctionne sur la base associative permettant d'employer deux responsables du projet (un béninois et un français qui assurent son fonctionnement. Les auteurs du projet sont d'ores et déjà capables d'établir une liste d'artistes susceptibles d'être invités. Le budget estimatif de fonctionnement (maintenance, transport, matériel...) est de 200000 francs français par an (les rémunérations du personnel sont-elles comprises ?). A cela s'ajoute la remise en état du bâtiment (Cf budget établi par M. Gonçalvez). Le projet a été présenté à l'UGDO et aux autorités locales qui l'ont accueilli favorablement mais pour l'instant aucun financement n'a été trouvé.

L'intérêt du projet réside dans sa dimension d'animation, indispensable dans un projet culturel et pour assurer la maintenance physique d'un édifice, et dans sa thématique originale. Il diffère des trop nombreuses actions culturelles qui se contentent de produire des espaces sans prévoir leur fonctionnement. En outre, il n'existe guère d'action de ce type en Afrique noire francophone où la création plastique est peu valorisée alors qu'elle existe, notamment le long de cette côte (cf l'ouvrage paru en 1991 sur l'art africain contemporain de Pierre Gaudibert aux éditions diagonales). La situation est d'ailleurs très différente dans le pays voisin, le Nigéria où existe depuis longtemps une école artistique dans la ville d'Oshogbo.

Ce projet rencontre deux difficultés principales pour sa mise en oeuvre. Le domaine d'implantation souhaité qui dépend de la circonscription urbaine est occupé par différents services. Son appropriation nécessite leur déplacement en d'autres lieux (lesquels ?). Par ailleurs, il est nécessaire de mobiliser des acteurs susceptibles d'une part de financer la réhabilitation et le fonctionnement les premières années (fondation artistique type fondation De Mesnil ...) , d'autre part de mettre en oeuvre la réhabilitation et d'animer le site.

- La place du fort français

Ce projet initié par l'UGDO vise à réhabiliter la place du fort français, qui n'est actuellement guère mise en valeur. La Mission d'action et de coopération culturelle française a été sollicitée et a demandé en 1990 à l'UGDO de lui fournir un projet d'aménagement et un devis.

Le document proposé se contente d'aménager les abords de la place et le petit square centrale. Il ne marque pas l'historicité du lieu et ne tient pas compte de la situation centrale de la place et des équipements qui la bordent, notamment la salle de spectacle. Il convient donc de l'affiner, avant de le mettre en oeuvre.

Par ailleurs, le montage financier est loin d'être bouclé dans la mesure où la mission française de coopération, même aidée par l'association de coopération

décentralisée française, la Thiérache, ne peuvent assurer seules une telle opération.

Ce projet, au point mort actuellement, mérite de devenir un des points forts d'un projet culturel dans la ville. Il est localisé dans un lieu central et vise à aménager dans la ville un espace de loisirs ouvert à tous. Dans cette perspective, il est nécessaire de confier à un opérateur technique spécialisé la conception de l'opération et de mobiliser des acteurs extérieurs pour assurer son financement.

Le CIERDRA

Le centre international d'études et de recherches sur la diaspora noire et ses relations avec l'Afrique est un projet qui émerge vers 1975 (lié au phénomène Roots ?) et qui prend forme en 1983 à la suite du colloque organisé par l'UNESCO à Cotonou sur "les apports culturels des noirs de la diaspora à l'Afrique.

Les experts réunis soulignent le rôle joué par Ouidah dans la traite et souhaitent y implanter ce centre qui aura comme principaux objectifs de recenser les sources d'archives se rapportant à la diaspora noire, de les stocker et de faciliter des échanges et des rencontres sur ces questions. On retrouve parmi les initiateurs de ce projet Pierre Verger dont les travaux sur la traite ont une renommée internationale.

La restauration du fort portugais, la création de la maison du Bénin à Bahia, le jumelage avec la ville de Pritchard en Alabama, s'inscrivent dans cette démarche, même s'il n'est possible d'établir un lien direct entre ces opérations et le projet initial. L'UNESCO souhaite aussi que soit constituée une banque de la mémoire de Ouidah, en liaison avec des instituts de recherche béninois (Université, CBRST) mais le projet, faute de financement, n'a pas encore démarré.

Ce projet renvoie à une demande effective d'acteurs locaux (chercheurs, décideurs ...) et internationaux (UNESCO, Brésil ...) mais l'absence de matérialisation effective souligne les difficultés à monter une telle opération dont les contours sont encore flous ou incomplets (cf le rapport de J.L. Pivin de 1986 qui pose

de bonnes questions concernant le statut du centre). Par ailleurs, la création d'un pôle de recherche d'envergure nationale ou internationale comme d'un pôle touristique nécessite des infrastructures relativement lourdes capables d'attirer les personnes concernées. Qui aujourd'hui, touriste ou chercheur, national ou étranger, accepterait de séjourner plus d'une journée ou deux à Ouidah ? L'infrastructure d'accueil existante est suffisante pour l'en dissuader si ce désir se manifestait !

Il convient donc de retenir les axes de ce projet en les articulant avec les autres actions existantes ou en cours, et en limitant ses ambitions et sa mise en oeuvre en fonction des possibilités existantes et des publics potentiels.

Les équipements sportifs

Le sport est en Afrique une activité particulièrement populaire et ne saurait donc être négligé dans un projet d'animation urbaine. Nous avons répertorié un seul terrain de sport servant principalement au football. L'UGDO souhaite que soient restaurées et agrandies les tribunes aujourd'hui très dégradées.

A proximité, un promoteur privé béninois a fait édifier avec l'accord de l'administration et de l'UGDO une petite structure hôtelière (un restaurant et 4 ou 5 chambres en cours d'achèvement). On ne peut que louer cette action qui ne peut qu'améliorer l'infrastructure d'accueil dans la ville en espérant que les visiteurs et les touristes susceptibles de l'utiliser en seront informés.

L'entretien et la réfection du stade, même si le football ne constitue pas en soi une activité culturelle, est souhaitable dans la mesure où la tenue de manifestations nationales peut aider à sortir la ville de l'oubli en y amenant régulièrement des visiteurs, et notamment des Ouidanais qui aujourd'hui ne se rendent que très rarement dans leur ville d'origine. Il convient de préciser en liaison avec les services sportifs habilités l'ampleur d'un tel équipement et les services annexes nécessaires.

CONCLUSION

Si l'on fait un premier bilan des projets culturels sur Ouidah, on peut d'abord remarquer qu'ils sont nombreux notamment si l'on se réfère à d'autres villes béninoises. La faible population n'est pas un facteur négatif pour les initiateurs et les investisseurs. Ces projets ne reposent pas sur un besoin comptabilisé (manque de salle de spectacle ...) bien plus fort dans d'autres villes, mais sur la notoriété de Ouidah que l'UGDO a su judicieusement rappelée. Finalement c'est sans doute cette association qui à travers ses relais (politiques, universitaires...) est à l'origine de cette demande culturelle.

Si l'on observe l'ensemble des projets, on remarque que les projets achevés ou en cours de réalisation et ceux projetés recouvrent des catégories différentes.

Les premiers (restauration du fort, centre culturel coréen, hôtel du bord de mer), bien que de natures différentes, ont un certain nombre de points communs. Ils reposent principalement sur une action d'aménagement, bien précise, réalisée par un maître d'oeuvre spécifique. En outre, les maîtres d'ouvrage et les financeurs, la fondation Gulbelkian, l'Etat coréen, un investisseur béninois privé, de nature là aussi bien différentes, interviennent de manière relativement autonome sans chercher nécessairement à mobiliser les acteurs locaux.

Cette manière de faire présente des avantages et des inconvénients. L'autonomie d'action, voulue ou de fait, permet d'engager le projet dans sa phase de réalisation effective relativement rapidement et de l'achever. En revanche, qu'en sera-t-il de l'usage de ces équipements ? Peu de choses sont dites quant à leur fonctionnement, et le risque qui se profile est d'avoir construit des édifices qui en dehors de quelques manifestations symboliques à l'occasion de la venue d'une personnalité officielle, seront aussi vides que les maisons de Ouidah et ne feront que renforcer le caractère morbide de la ville. Dans un tel contexte, on peut aussi craindre une rapide dégradation de ces équipements dans la mesure où la maintenance risque de n'être pas assurée (est-elle seulement envisagée ?).

Les projets "en cours de montage" ne sont pas tous du même ordre. Il faut distinguer le projet de la place du fort français qui peut être appuyé par la France (laquelle a récemment financé l'aménagement de la place principale de Porto-Novo) et qui a des chances d'être réalisé. Cette intervention sur un espace public diffère aussi des autres projets dans la mesure où elle vise à améliorer l'usage d'un site déjà existant et repose principalement actuellement sur une opération d'aménagement.

Tous les autres projets en revanche se caractérisent par l'absence de formalisation. Certains ont permis des échanges de personnes, la réalisation de quelques manifestations à Ouidah (colloque) mais aucun projet récent ou ancien n'a encore abouti soit à une action régulière d'animation de la ville, soit à la réfection d'un édifice destiné à recevoir des activités culturelles.

A l'origine de ces projets, on retrouve souvent la personne de Pierre Verger, qui se rend régulièrement à Ouidah et qui a su mobiliser à Bahia où il réside certains acteurs institutionnels brésiliens. Ces projets pèchent souvent par l'ambition des objectifs et le flou du programme et l'on peut parfois se demander si certains ne sont pas des moutures différentes des précédents qui n'ont pas abouti (ex la maison du Brésil et le CIERDRA). On ne peut que louer la ténacité de Pierre Verger dans cette démarche positive mais peut-être faut-il trouver d'autres méthodes pour la faire aboutir.

Par ailleurs ces projets pour la plupart imaginés au cours des années 80 semblent apparaître indépendamment les uns des autres et proposent souvent des services potentiellement redondants (combien de salles d'expositions et de salles de spectacles prévues, par rapport à quelle demande et pour proposer quelles expositions et quelles spectacles ?).

En outre aucun n'envisage d'intervenir sur les infrastructures d'accueil, qui sont mal adaptées ou mal gérées. Deux hôtels sont en chantier en bord de mer et à proximité du stade) ; quant à celui qui fonctionne, il est déficitaire : situé à l'extérieur de la ville le long de la déviation, il s'adresse à une clientèle de commerçants qui n'ont besoin que d'une chambre pour dormir et ne correspond pas aux besoins d'une clientèle "culturelle"

(universitaires, touristes...) c'est-à-dire dotée d'un certain niveau de vie et soucieuse d'un confort certain (environnement agréable, espaces de loisir, de réunion, tranquillité et proximité avec les sites animés ...). La prise en compte du problème de l'accueil des clientèles potentiels est un facteur essentiel pour le succès d'une politique culturelle. Il n'existe pas de site "culturelle" qui fonctionne sans une infrastructure hôtelière répondant aux besoins de cette clientèle et à leurs moyens.

Enfin, et c'est peut-être là le plus grave, les acteurs dans ces projets ne sont jamais clairement définis et l'on se demande souvent à qui incombe le financement, la maîtrise d'ouvrage, la mise en oeuvre, l'entretien, l'animation, la valorisation. Ces trois derniers postes représentant dans des projets patrimoniaux ce type, des dépenses qui représentent généralement chaque année 20 à 40 % du budget initial d'investissement consacré à la construction ou à la réhabilitation des bâtiments stricto-sensu.

II LES ACTEURS DU DEVELOPPEMENT

Nous ne ferons pas ici une liste exhaustive de l'ensemble des institutions et services de l'Etat qui existent à Ouidah mais ne retenons que ceux qui peuvent intervenir dans le champ du patrimoine et qui se sont manifestés récemment dans la ville ou qui ont vocation à y intervenir.

- INSTITUTIONNELS

La Direction du Patrimoine Culturel

La Direction du patrimoine culturel qui dépend du ministère de la Culture et des Sports est l'organisme chargé du patrimoine. Elle est intervenue dans la plupart des actions de préservation au Bénin (palais de Porto-Novo, fort de Ouidah...) mais est confrontée à la faiblesse de ses moyens. Dans la plupart des projets achevés ou en cours, les investissements sont venus de l'aide bilatérale ou multilatérale. Le fort portugais de Ouidah est sous sa responsabilité.

Le SERHAU

Le Service d'Etudes Régionales d'Habitat et d'Aménagement Urbain dépend actuellement du Ministère de l'Équipement. Créé en 1985 il se substitue au PUB et fonctionne comme un bureau d'études public d'urbanisme et d'habitat au service de l'administration béninoise (Etat, collectivités locales ...). Son statut est en cours d'évolution : le SERHAU devrait être transformé très prochainement en société de droit privé. Cette structure a réalisé à Ouidah, des études cartographiques une analyse urbaine et plusieurs études sectorielles (plan de lotissement, projet d'assainissement). Un plan d'aménagement de la ville est en cours d'élaboration.

En matière de patrimoine, le SERHAU, qui est à l'origine de cette recherche, a déjà réalisé, en association avec l'ORSTOM, l'Atlas historique de Porto-Novo et a suivi différents travaux de restauration (palais de Porto-Novo, musée de Natitingou...).

Les autres services techniques du Ministère de l'Équipement

Ces services (habitat etc) ne sont pas intervenus récemment dans la ville de Ouidah. Celle-ci, du fait de sa faible croissance et de son nombre d'habitants restreint, n'est pas en terme d'aménagement un site prioritaire d'intervention (par opposition aux villes de Cotonou et Porto-Novo pour lesquelles la Banque Mondiale est en train de financer un vaste projet urbain).

La circonscription urbaine de Ouidah

Cette structure administrative s'est substituée en 1990 à l'ancien District. Elle en conserve les principales attributions ; elle est notamment chargée de l'entretien des voies, des équipements publics et du ramassage des ordures. Néanmoins, ses très faibles moyens financiers et humains l'empêchent d'avoir actuellement une action forte, même dans les champs qui lui sont impartis. La réforme administrative en cours doit renforcer cette collectivité locale et en faire à terme un acteur majeur de l'aménagement urbain.

- NON INSTITUTIONNELS

L'UGDO

Cette association de Ouidanais qui prend forme au début du siècle adopte ce sigle en 1985 (Union générale pour le Développement de Ouidah) et mène depuis cette époque de nombreuses actions (notamment de sensibilisation). Elle apparaît comme de loin comme l'association la plus dynamique de la ville (les autres groupements repérés en sont des antennes) et ce phénomène est rare au Bénin. Ce n'est que très récemment qu'une association de ce type s'est constituée à Porto-Novo.

Si elle réunit d'abord les notables de la ville, elle a une réelle incidence au niveau de la population et a réussi à la mobiliser dans diverses actions collectives. Elle est à l'origine du jumelage avec Pritchard, est partie prenante du projet de restauration du fort portugais et est un interlocuteur privilégié pour l'administration et les acteurs extérieurs.

Son budget est d'environ de trois millions de francs CFA (60000 Francs français) pour 1990 provenant principalement des cotisations. Ces moyens financiers ne lui permettent donc pas de lancer des projets mais seulement de chercher à susciter et d'apporter son appui.

L'ASAMHO

L'association des amis du Musée d'Histoire de Ouidah créée en 1987 vise à animer le musée et de manière générale à contribuer à la sauvegarde du patrimoine. Ses faibles revenus (cotisations des membres) ne lui ont pas permis d'entreprendre de projets de sauvegarde mais elle peut contribuer à assurer un certain nombre de fonctions d'animation dans le cadre de la mise en oeuvre d'un projet culturel (sensibilisation ...).

La population

Ces associations ne sont pas représentatives de l'ensemble des Ouidanais, lesquels ne forment pas un groupe homogène. Nous distinguons les propriétaires des occupants, qui ne sont pas nécessairement locataires. Dans les vieux quartiers, les propriétaires sont souvent absents ; ils résident dans d'autres villes plus dynamiques du pays (Porto-Novo Cotonou) et ont laissé dans la concession familiale des parents qui font aussi fonction de gardien. Les uns et les autres ne se sentent guère a priori concernés par une amélioration du cadre bâti. Certains propriétaires souhaitent néanmoins restaurer les édifices symboliques de la collectivité (pièces aux assins et temples vodouns principalement) mais n'envisagent pas d'y résider : il s'agit plutôt d'un investissement destiné à marquer leur puissance ou leur richesse dans le groupe.

Par ailleurs, dans bien des cas, l'identification du propriétaire d'une habitation pose problème et limite alors tout investissement immobilier. De ce point de vue, une action d'aide ne peut être engagée que lorsque le statut foncier et celui des occupants est clairement établi et reconnu. Si de nombreux occupants (qui n'ont pas un statut de propriétaire) ne payent pas de loyer et n'entretiennent guère l'habitation, il en est d'autres qui sont de réels locataires, mais la faiblesse des loyers, quelques milliers de francs CFA par mois généralement (soit de 50 à 100 francs français), ne permet pas au loueur d'entretenir l'édifice.

La faiblesse des revenus immobiliers et fonciers dans les vieux quartiers, phénomène remarquable dans la majorité des centres anciens en Afrique (Porto-Novo, Saint-Louis du Sénégal) mais aussi en Europe), est une des causes principales de la dégradation des bâtiments. Pour y parer en Europe, des subventions sont octroyées aux propriétaires pour restaurer et réhabiliter et des actions de revitalisation des centres sont engagées ; souvent elles reposent sur un projet touristique.

- LES ACTEURS EXTERIEURS

La Mission Française d'Action et de Coopération Culturelle

Elle intervient dans la plupart des projets lourds engagés au Bénin ces dernières années : Elle a notamment financé la réhabilitation du palais de Porto-Novo et envisage d'intervenir à Ouidah, au niveau de l'aménagement de la place du fort français. Sa philosophie est d'agir en partenariat avec les acteurs locaux. Dans ce cadre, elle conditionne son intervention à l'engagement effectif dans le projet au niveau financier d'un acteur local. A Ouidah, l'UGDO a été sollicité dans ce sens. Comme dans d'autres projets, cet engagement peut être d'ordre financier - le partenaire local finance à hauteur d'un certain pourcentage le projet, et/ou en nature - fourniture de personnel, de matériaux de construction... L'horizon généralement souhaité de 50 % du coût total est rarement atteint.

"Pritchard".

Une opération de jumelage a été réalisée à la fin des années 70 entre la ville de Ouidah et la commune de Pritchard aux Etats Unis. Ce jumelage est lié à la présence à la tête de la municipalité d'un maire appartenant à la communauté afro-américaine et plus généralement au phénomène "Roots" aux Etats Unis à cette époque.

Plusieurs délégations de notables de Ouidah se sont rendus aux Etats Unis. des projets de développement économique ont été proposés aux autorités de Pritchard mais aucun n'a pu aboutir, les Américains ne les jugeant pas assez fiables. Actuellement, le jumelage est au point mort : l'élection d'un nouveau maire à Pritchard appartenant à autre communauté culturelle, en est une des causes principales.

L'UNESCO

Dans le domaine qui nous intéresse, l'UNESCO s'est limité à encourager le projet de Centre international et de recherches sur la Diaspora noire et ses relations avec l'Afrique, CIERDRA. Cet appui s'est traduit pas la réalisation d'un colloque sur la ville en 1983 à Cotonou.

Depuis cette époque, des liens ont été établis avec les centres de recherche béninois ainsi qu'avec des partenaires étrangers mais rien de concret ne s'est encore réalisé. L'UNESCO a inscrit le projet dans le cadre du Fonds International pour la promotion de la Culture et envisage de constituer une "Banque de la mémoire de Ouidah" (?). Dans ce cadre, cet organisme doit apporter un appui en matériel audio-visuel.

La Thiérache

Cette association de Coopération décentralisée française qui réunit plusieurs communes du département de l'Aisne cherche depuis quelques années à développer des projets avec le Bénin, notamment dans le domaine culturel. Elle émane de la commune de Saint-Michel dans l'Aisne qui possède un ensemble monastique destiné à devenir un centre culturel international. Cette dimension internationale a amené ses animateurs, déjà en contact avec le Bénin, à s'intéresser à Ouidah et à conclure finalement avec l'UGDO en 1989 une convention de jumelage.

Pour l'instant les actions engagées reposent principalement sur un appui à la lecture (formation d'un bibliothécaire, envoi d'on fonds de livres) et à la muséographie (publication d'un petit ouvrage sur la ville rédigé par le conservateur du musée). A plus long terme, la Thiérache souhaite poursuivre cette action et contribuer aux efforts de réhabilitation de l'espace bâti. En liaison avec la Mission de française de Coopération et d'Action culturelle , l'association pourrait participer au réaménagement de la place du fort français.

Il semble tout à fait souhaitable d'associer ce partenaire décentralisé dans la mise en oeuvre d'actions de réhabilitation. Outre les actions envisagées, d'autres

prolongements peuvent être élaborés, par exemple un appui pour la réfection ou l'agrandissement de la bibliothèque ou bien pour la publication d'ouvrages sur la ville.

LES RESSOURCES

Les ressources financières au niveau local sont quasi-inexistantes. L'UGDO tire ses revenus des cotisations. Quant à la circonscription, elle ne bénéficie actuellement que de faibles ressources émanant de taxes et d'impôts perçus auprès des contribuables de la ville et qui assurent difficilement son fonctionnement. Les projets de réforme fiscale doivent lui donner à terme des sources de revenus nouvelles mais il faudra un certain temps avant que les choses se mettent en place. Au niveau national, la DPC n'est guère mieux dotée et son budget d'investissement est particulièrement faible. Le SERHAU qui a pour principale vocation d'effectuer des études est actuellement pour partie financé par la France. Sa transformation en société d'études l'amènera à vendre ses services.

L'aide bilatérale française se traduit aussi par des dotations du FAC, via la Mission de coopération et d'Action culturelle, à des projets culturels (musée, restauration). Aucun financement n'a encore été engagé récemment à Ouidah ; le projet d'aménagement de la place du fort français se dessine dans un horizon prochain. Enfin, les ressources de l'association de coopération décentralisée "La Thiérache" ne lui permettent pas d'être un promoteur ; l'association peut apporter sur des projets un appoint financier et des compétences techniques.

Nous n'avons pas connaissance d'autres aides bilatérales européennes dans le domaine qui nous intéresse, excepté l'action de la fondation Gulbenkian. Les actions avec Pritchard aux Etats Unis semblent au point mort. Au niveau international, l'UNESCO doit apporter théoriquement un appui assez symbolique au CIERDRA.

Les ressources humaines sont théoriquement plus faciles à mobiliser localement. La main d'oeuvre est peu coûteuse et peut être employée notamment dans les travaux de restauration. Cependant, l'expérience de la restauration du fort en montre certaines limites : le District n'a pas finalement mis à disposition ses techniciens et les matériaux qui devaient être produits localement grâce à l'UGDO sont arrivés avec des retards et en quantité insuffisante, ce qui a retardé le chantier et augmenté le coût final de l'opération (emploi d'autres matériaux achetés, séjour plus long des techniciens portugais ...).

Les ressources humaines en matière d'animation ne sont pas non plus faciles à mobiliser. Le personnel des musées, aux revenus très faibles, est en majorité peu motivé ; il en est de même pour les enseignants. Dans une économie où les revenus salariés ne permettent pas à un Béninois de vivre décemment et l'obligent à rechercher sans cesse d'autres sources de revenus, il est difficile de demander au personnel, qualifié ou non, d'assurer bénévolement un "mieux disant culturel". enfin, il faut souligner l'absence de formation des personnels techniques.

Faut-il pour autant concevoir des produits culturels confectionnés, réalisés et animés depuis l'Occident ? assurément non. Mais la mobilisation de la force de travail locale ne peut reposer que si celle-ci trouve notamment des avantages matériels dans cette situation par rapport à son statut antérieur. De telles modifications sont plus aisées à mettre en oeuvre dans un contexte institutionnel soumis à un mode de fonctionnement de droit privé que dans un système administratif.

CONCLUSION

Localement, l'UGDO est un interlocuteur privilégié et la seule association à pouvoir apporter une aide. Toute action à Ouidah doit prendre en compte sa position mais ne doit pas attendre un appui financier important du fait des faibles ressources ou un appui technique.

La DPC a déjà la gestion et la maintenance du fort et l'on peut se demander dans quelle mesure elle dispose de moyens pour assurer une animation et même l'entretien des bâtiments.

Le SERHAU possède les compétences pour préparer et suivre les opérations de préservation et de réhabilitation centrés sur l'aménagement.

La Mission française de Coopération et d'Action culturelle est actuellement le seul acteur étranger en lice sur le terrain à même d'appuyer rapidement un projet. L'UNESCO ne semble pas prêt actuellement à investir des crédits suffisants pour lancer une opération. Quant à la fondation Gulbelkian, il ne semble pas qu'elle ait des projets futurs pour Ouidah.

Un pays étranger ne saurait cependant assurer seul le financement d'actions de sauvegarde pour Ouidah. Il convient de chercher à associer pour lancer certaines opérations d'autres bailleurs privés et publics, notamment au niveau européen dans la mesure où l'histoire de Ouidah concerne plusieurs nations.

Cette faiblesse de moyens au niveau local et national et la nécessité de trouver des appuis à l'extérieur rendent indispensables une bonne coordination des interventions. Trop souvent, chaque acteur engage un projet de manière autonome et isolée, parfois en concurrence avec un autre et tout effet de synergie est anéanti. Afin de réduire ce risque, il est nécessaire de définir un maître d'ouvrage principal d'une telle politique au niveau de la ville, dont la fonction de coordonnateur soit reconnue par tous.

III LES CARACTERISTIQUES DU PATRIMOINE BATI

Les espaces économiques

Ils renvoient d'une part à la traite des esclaves, d'autre part aux autres activités de négoce qui se sont déroulées dans la ville. La route des Esclaves, même si le tracé actuel ne recouvre pas exactement l'ancien sentier emprunté par es esclaves, demeure ponctué de sites qui rappellent la traite. En outre cet itinéraire est emprunté lors d'une des plus importantes cérémonies vodouns. Par ailleurs, l'environnement végétal est particulièrement varié, bois, champs, lagune, cocoteraie, plage, et à ce niveau évoque l'économie agricole de la région (pêche, plantation...). Ce caractère pittoresque est un élément à retenir par rapport au tourisme.

Les villages environnants sont aussi des éléments de ce patrimoine. Le village de Djegbadji, situé sur une île lagunaire, rappelle que toute cette région ne vivait pas de la traite. Sa population de pêcheurs a longtemps vécu dans des huttes de pisé dont il reste quelques traces encore aujourd'hui. Le village de Savi rappelle l'histoire de cette région avant la conquête aboméenne. Les traces de la capitale Houéda ont disparu mais le village de Savi garde des formes d'habitat très représentatives du monde rural.

Des différents comptoirs fortifiés de Ouidah, ne subsiste que le fort portugais. Il ne saurait être question de vouloir reconstituer l'ensemble de ces forts. En revanche, la présence autrefois dans ces villes de représentants de plusieurs nations européennes est un élément à retenir et à valoriser à l'heure où s'édifie l'Europe.

La splendeur de la ville a principalement reposé pendant plusieurs siècles sur le négoce. Il n'est donc pas étonnant de trouver de nombreuses maisons de commerce présentant un intérêt architectural indéniable. Ces édifices se réfèrent tantôt à l'architecture brésilienne, par les motifs décoratifs notamment, tantôt à l'architecture coloniale, par l'organisation interne et les modes de construction.

Ils sont localisés à proximité des centres de commerce (marchés) et le long des principaux axes de la ville (cf carte). La présence généralement d'un étage permet de les repérer aisément. La disparition progressive du négoce dans la ville a entraîné leur abandon par les propriétaires d'origine. Lorsque des occupants y sont encore installés, ils n'ont ni les moyens ni l'envie de les entretenir et encore moins de les restaurer. Lorsqu'ils sont vides, le climat et les chauves souris qui nichent sous les toits détruisent progressivement les couvertures puis les structures des bâtiments. Aujourd'hui partiellement ou totalement inhabitées, ces maisons sont fortement dégradées alors qu'elles distinguent la ville des autres bourgades de la région.

Les espaces religieux

Les temples vodoun sont les manifestations les plus immédiates des pratiques religieuses traditionnelles et leur nombre souligne la force de ces cultes encore aujourd'hui. Cet élément est d'ailleurs ambivalent pour la ville. Ouidah, un des berceaux des cultes vodoun (avec Abomey) constitue pour les populations de cette côte un lieu de mémoire et donc une très grande valeur culturelle ; celle-ci peut être aussi un argument pour faire venir des touristes. A l'inverse, ce système de culte suscite toujours une certaine crainte dans la population : les maladies comme les décès sont souvent interprétés comme des conséquences de certains rites. Cette situation amène des attitudes de rejet de la part de certains habitants qui ont préféré quitter la ville, même si ce phénomène tend à s'atténuer aujourd'hui. En outre, pour les Béninois, la ville porte toujours une connotation de mystère, voire de danger, qui ne les pousse à la visiter.

Ces temples renvoient chacun à des cultes qui mettent en jeu tantôt des lignages, tantôt des

communautés plus larges qui souvent dépassent la ville. Cette hiérarchie dans l'audience ne se manifeste pas nécessairement dans le nombre ou l'importance des temples : Les cultes les plus importants ne se déroulent pas dans des temples aux volumes impressionnants et aux architectures spectaculaires. De manière générale, le culte des vodouns repose sur une pratique intense du secret, aussi ne faut-il pas s'étonner que les pratiques qui y sont associées ne se déroulent pas dans les espaces les plus connus qui possèdent principalement une fonction symbolique. En d'autres termes, une pièce dans une concession, un arbre, un coin de mur peuvent avoir dans certains cas une valeur beaucoup plus forte dans une pratique cultuelle que le temple désigné représenter ce culte.

Des interventions sur ces temples ne sont pas prioritaires, ces espaces n'étant pas les plus dégradés. En outre, les demandes doivent émaner des responsables des cultes pour être ensuite formalisées par des techniciens. La possibilité de valoriser visuellement ce patrimoine peut être simplement signalée par une opération visant le temple des pythons dont l'allure s'accorde mal avec sa vocation touristique ; Une telle opération pourrait générer d'autres demandes.

Les édifices chrétiens, notamment la basilique et le grand séminaire n'appellent pas de travaux spécifiques : ils sont bien entretenus de même que les domaines attenants. Cet état témoigne de l'autorité de l'appareil catholique dans la région. On ne peut que se réjouir de cette situation qui contraste avec le délabrement de la cité et souhaiter que les moyens dont dispose le clergé puissent aussi servir à appuyer des opérations "profanes" comme cela est déjà le cas avec la construction d'une pouponnière et l'amélioration d'une route reliant Ouidah aux villages lagunaires. En outre, le grand séminaire possède un fonds documentaire important, et tout projet de centre de documentation doit en tenir compte. Il y a peut-être lieu de les associer dans un projet, même si l'on doit tenir compte de l'autonomie de fonctionnement du clergé catholique : il ne saurait être question de prendre pos-

session d'une manière ou d'une autre d'un fonds dont ils ont démontré qu'ils étaient capables de le gérer.

Le temple protestant de la ville ne bénéficie pas d'un tel environnement. Manifestement, ce culte introduit par les Missions anglaises ne s'est pas développé au Bénin avec la même force que dans les pays voisins. A ces édifices, s'ajoutent tous les bâtiments relevant d'Eglises plus autonomes (christianisme céleste etc) qui témoignent de la vivacité des cultes syncrétiques, partout présent le long de cette côte. Ces édifices se distinguent principalement par une ornementation aux couleurs très vives (fresques murales, sculptures en ciment...). On ne peut que souhaiter que les responsables de ces églises continuent à développer ce style décoratif qui a pris une bien plus grande ampleur dans les pays anglophones voisins.

C'est paradoxalement au niveau des mosquées que se pose le principal problème en matière de patrimoine religieux. La grande mosquée n'est toujours pas achevée et l'absence d'enduits et peinture produit un effet sinistre alors que le bâtiment dont la forme est d'inspiration afro-brésilienne pourrait devenir l'équivalent esthétique de la Grande mosquée de Porto-Novo. On ne peut que souhaiter que s'achève un jour ce bâtiment et encourager ces familles à régler leurs conflits internes et à demander l'appui des riches commerçants Yoruba de Porto-Novo qui réussissent dans leur ville à bâtir des mosquées pour achever cet édifice.

En conclusion, les espaces religieux, qui donnent à Ouidah une dimension particulière, ne sont pas des lieux prioritaires d'intervention. Ils sont relativement bien entretenus pour la plupart, mais surtout, les sensibilités sont telles dans ce domaine qu'une action mal préparée pourrait très facilement se retourner contre l'auteur.

Les espaces politiques et administratifs

la ville de Ouidah ne fut jamais un centre politique et on ne trouve guère d'espace proprement politique mais plutôt des lieux administratifs. Le domaine du gouverneur de Ouidah, le Yovogan, a aujourd'hui disparu. Ne subsistent que des bâtiments administratifs de la période coloniale. Au début du siècle, les Européens pour se protéger du climat font édifier de larges vérandas tout autour des corps d'habitation. Le long de la côte africaine où le bois est abondant et adapté, ils font construire par des menuisiers locaux (afro-brésiliens d'origine ou formés par ceux-ci dans le cas du Bénin) des cloisons à claire voie particulièrement caractéristiques (Cf aussi Grand Bassam). Tous les bâtiments de cette époque ne possèdent pas ce signe plutôt réservé aux lieux d'habitation. A Ouidah l'ancienne résidence en est le meilleur témoignage. Les autres édifices sont remarquables par leur larges vérandas et par leur mode de construction, (matériaux "modernes", toitures en pentes, pièces aux tailles identiques), que l'on retrouve dans toutes les anciennes villes coloniales françaises d'Afrique, mais qui contraste tant avec les formes traditionnelles. Les bâtiments des années 50 ne possèdent plus ces vérandas mais gardent un style particulier, notamment du fait de la présence de pare-soleil devant les ouvertures.

Ces bâtiments ont une connotation péjorative, ils symbolisent l'ère coloniale et plus généralement l'ancien, et les fonctionnaires béninois aspirent à résider et à travailler dans des édifices modernes. Ce goût du neuf est favorisé par les retombées économiques "indirectes" que peut susciter la construction de nouveaux bâtiments. Ainsi à Ouidah, plusieurs édifices administratifs ont été récemment construits comme par exemple le siège de la Circonscription urbaine alors que dans le même temps, plusieurs bâtiments coloniaux étaient désaffectés.

Les espaces domestiques

Une visite rapide des concessions à Ouidah ne fait pas apparaître une différence très visible entre ces lieux formés de bâtiments en terre et d'édifices en dur, et

ceux des villes voisines. On note la disparition progressive de l'emploi de la terre au profit du parpaing, phénomène remarquable dans toutes les villes d'Afrique noire qui s'explique par la connotation rétrograde attribuée à ce mode construction dans la société africaine contemporaine.

Faut-il cependant en conclure que l'habitat à Ouidah n'est simplement qu'une illustration des problèmes du logement dans les villes africaines ? Cette analyse serait insuffisante même si elle n'est pas en soi fautive. Ces concessions possèdent aussi pour la plupart une dimension patrimoniale que l'on ne rencontre pas de la même façon dans les autres villes de la côte, plus récentes (cf carte à la fin du chapitre sur le système des cultes). Ce sont des maisons "mères", c'est-à-dire des maisons d'où est originaire un lignage qui s'est ensuite dispersé dans la ville puis dans le pays, et elles ont donc une valeur patrimoniale, au sens premier du terme. Cette dimension se lit dans la concession de diverses façons. Le signe le plus visible est la présence de temples où sont installés les assins qui symbolisent les ancêtres célèbres, et les autels des vodouns domestiques. A cela s'ajoutent les lieux réservés aux cérémonies et ceux où étaient autrefois enterrés les membres du lignage. Cet ensemble de pièces et de cours peut occuper une part importante de la concession et composer parfois un espace à part qui n'est accessible qu'aux prêtres et aux initiés du culte.

Le plus souvent, ces maisons mères ne sont habitées que par une personne âgée appartenant au lignage, accompagnée parfois de jeunes enfants et de quelques serviteurs. Cependant, à l'occasion des cérémonies familiales, les concessions à peine habitées se remplissent des différents membres de la collectivité. Cette affluence est très limitée dans le temps : arrivés le matin, les invités repartent le plus souvent le soir même.

Ces domaines, lorsqu'ils ne sont plus que des "sanctuaires" où l'on compte plus de tombes que de personnes vivantes, ressemblent à des cimetières. Les familles se cotisent pour entretenir les espaces sacrés, (pièces de cultes, pièces cimetières) et se désintéressent généralement des espaces d'habitation. La hiérarchie entre les collectivités se lit dans l'importance de ces pièces. Les plus riches familles ont élevé des bâtiments à étage pour

les cérémonies et ont carrelé les tombes voire les pièces funéraires tandis que les plus pauvres se sont contentés d'affecter des petites pièces à cette fonction. Dans tous les cas, les pièces destinées aux morts sont mieux entretenues et construites avec des matériaux plus durables que celles destinées aux vivants. Cela s'explique par l'importance sociale des cultes et par le fait que les occupants de ces demeures sont le plus souvent pauvres.

bien que dégradés dans l'ensemble, ces maisons familiales ne sont pas des espaces désaffectés, au contraire ; elles rappellent pour tous les membres du lignage dispersés dans le pays l'unité originelle revivifiée par les cérémonies vodoun. Il faut donc considérer qu'une part importante de l'habitat à Ouidah s'adresse non pas aux vivants mais aux morts et qu'une démarche de réhabilitation doit intégrer cette dimension des choses.

Cette dimension n'est pas présente de la même façon dans toutes les concessions. Les concessions qui n'ont plus que cette fonction ne sont pas les plus nombreuses. Souvent d'autres membres de la famille peuvent y résider et donc augmenter le nombre des vivants qui ne saurait cependant faire oublier les morts, notamment dans les maisons "mères". Dans les autres maisons, cette dimension est moins présente mais elle ne disparaît pas totalement. Si l'on n'y trouve pas de cimetières et de pièces aux assins, on remarquera les temples aux vodouns domestiques et parfois quelques assins plantés dans le sol de la cour qui rappellent certains ancêtres. Enfin, une maison vide de signes familiaux et religieux et d'habitants n'est pas pour autant abandonnée. Elle peut être occasionnellement occupée lors d'une cérémonie familiale. Son état physique n'est souvent que le signe de désaccords entre les différents segments de lignage qui ont depuis longtemps quitté la ville et qui n'ont pu trouver un compromis pour l'entretenir.

Poser la question d'une réhabilitation ou d'une restauration dans ce contexte s'avère délicat. Pour essayer de se représenter la situation, il faut peut-être s'imaginer que nous avons affaire à une vaste cité nécropole où chaque maison est un monument funéraire sous le régime de la propriété indivise et dont on ne connaît généralement pas les nombreux propriétaires. Cette vision est sans doute extrême mais il vaut sans doute mieux la

surévaluer ici plutôt que d'imaginer que cette dimension est en voie de disparition. Elle nous semble au contraire première et n'est pas nécessairement péjorative et uniquement morbide. L'exemple des cimetières du Caire devenus aujourd'hui des quartiers d'habitation à part entière montre que la cohabitation des morts et des vivants est possible dans différentes sociétés.

Les "villas" se différencient fortement au niveau spatial des concessions. Elles sont identifiables par la présence d'un corps de bâtiments dont l'organisation et le style se réfèrent à un modèle. Cette conception trouve ses sources en Europe, même si à Ouidah, ce sont les Afro-brésiliens qui ont importé cette façon de construire et qui ont édifié des maisons rappelant dans la forme, l'organisation spatiale et la décoration, les pratiques des propriétaires terriens au Brésil. Ceux-ci, pour la plupart originaires du Portugal, reproduisaient déjà les modèles d'habitat du XVII^e et XVIII^e siècle de la noblesse de leur pays. Au Bénin, les villas ont été construites entre la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e (jusqu'aux années 30), c'est-à-dire à l'époque où les Afro-brésiliens ont constitué le groupe politique et économique le plus puissant, au point d'ériger leurs mode de vie en modèle.

Construire à la manière des Afro-brésiliens fut pendant longtemps une mode à laquelle cédèrent de nombreux Béninois de "souche". De ce fait s'est développé un style "afro-brésilien" dans l'habitat remarquable particulièrement dans les villes et les villages côtiers. Ce style, en se développant, s'est rapidement limité à une pratique décorative, les Africains n'ayant ni l'envie ni les moyens de se faire construire d'imposantes maisons. Ainsi il n'est pas rare de voir dans une concession un bâtiment orné de moulures autour de la porte et des fenêtres et revêtu d'un crépis coloré (généralement dans des tons orangés). Ce mélange des constructions a aussi une autre origine. Dès le début du XX^e siècle, les Afro-brésiliens émigrent vers les nouveaux centres économiques et ne restent à Ouidah que les plus pauvres, qui ajoutent dans leurs parcelles des édifices se référant à d'autres modes de construction, locaux (la terre brut) ou importés (le parpaing).

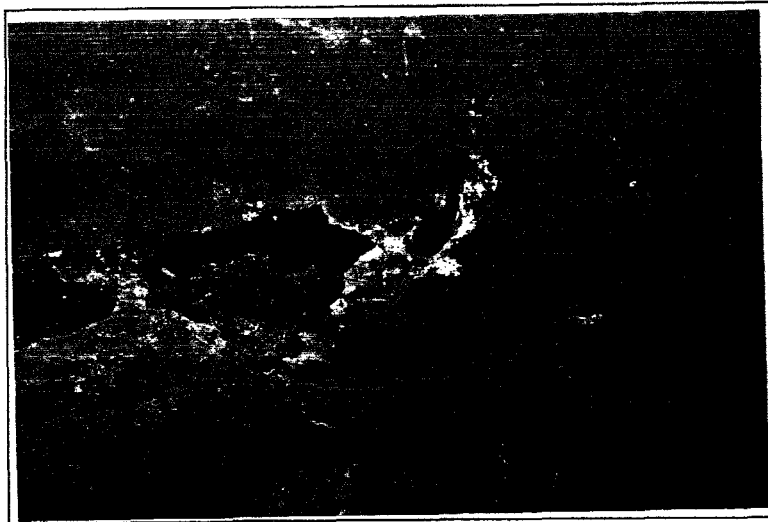
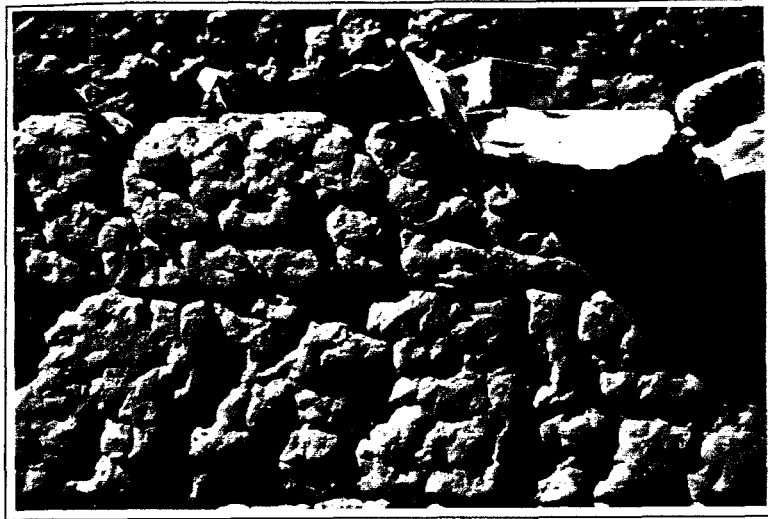
Ces différents facteurs ont produit avec le temps un habitat le plus souvent mixte, c'est-à-dire où cohabitent des formes architecturales d'origines diverses. L'opposition maisons/concession n'est donc pas dans la réalité toujours bien affirmée dans la mesure où l'on trouve souvent dans une même parcelle une "villa" ou un bâtiment décoré et plusieurs autres édifices moins remarquables, en terre ou en "dur".

Cette tradition fut particulièrement forte dans les villes côtières, Ouidah, Porto-Novo, Lagos, Lomé ..., et demeure encore très visible dans les deux premières. Lomé et Lagos sont des capitales et les anciennes bâtisses ont été progressivement remplacées par des immeubles de plus grande taille. D'une certaine manière, c'est le déclin politique et économique de ces petites villes qui a permis de conserver ce patrimoine. La paupérisation des habitants ne leur a pas permis de construire de nouveaux bâtiments ni même d'entretenir ceux qui existaient et donc de reprendre les façades et de faire disparaître à cette occasion les signes de cette mode qui semble avoir disparu dans les années 1940-50 : nous n'avons pu trouver dans la ville qu'un seul artisan connaissant cette manière de décorer les ouvertures mais qui ne l'avait pratiqué que lorsque son père lui aussi maçon officiait. Si les Ouidanais ne supportaient pas la dégradation physique des édifices, ces signes architecturaux auraient depuis longtemps disparu. Néanmoins, il faut noter que de nombreuses façades sont au bord de l'écroulement et que les motifs décoratifs lorsqu'ils se cassent ne sont pas remplacés.

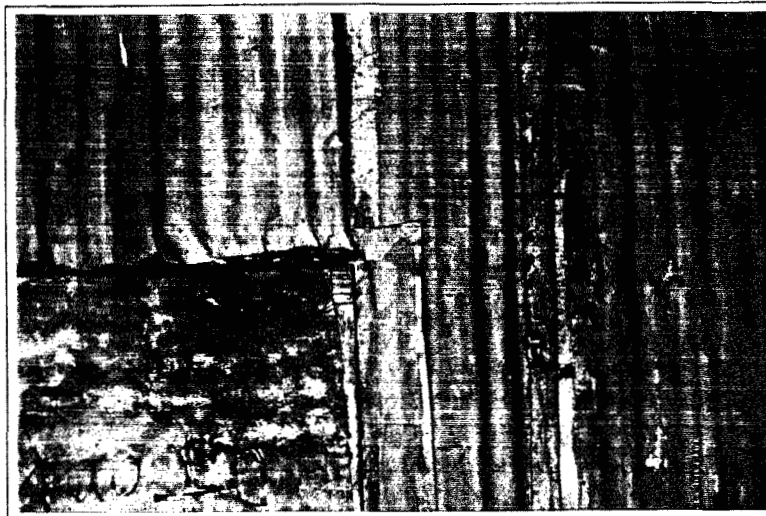
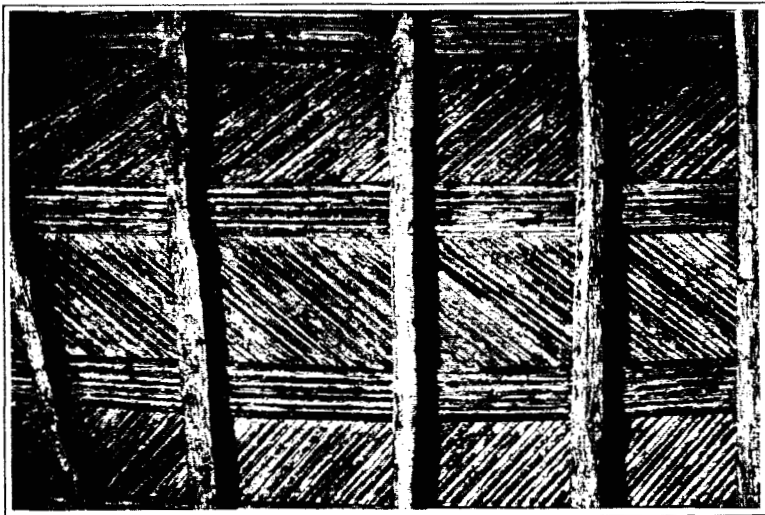
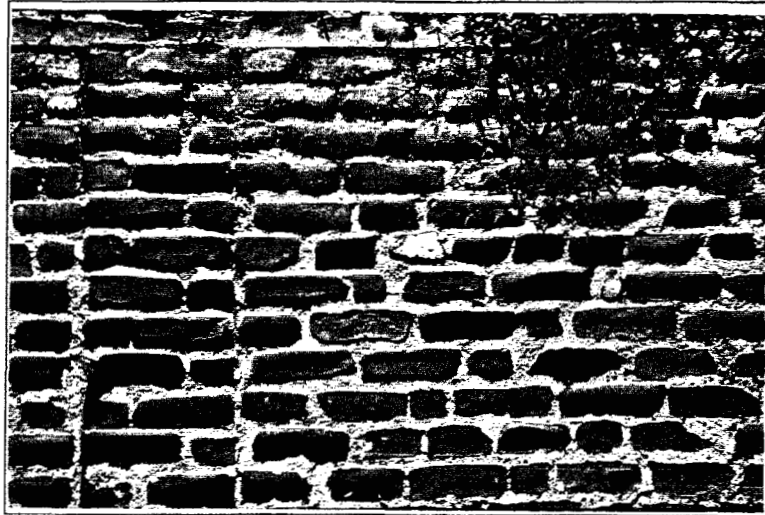
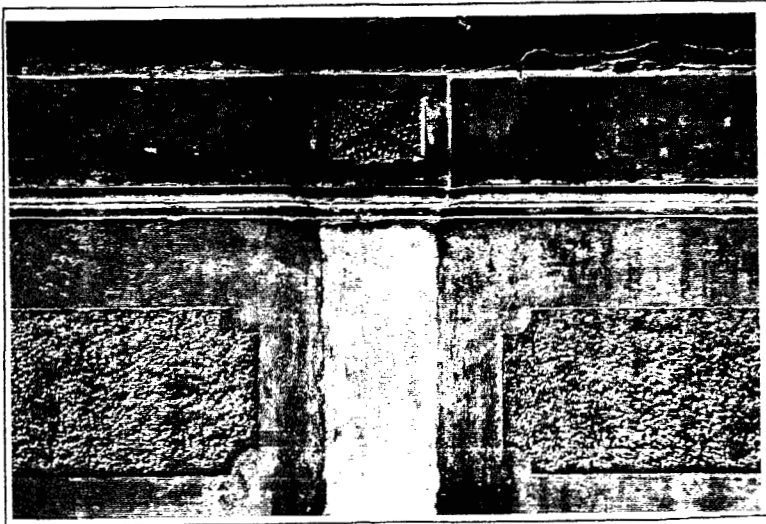
Sur ce point qui donne une spécificité au paysage urbain et renvoie à l'histoire de cette partie de la côte africaine, d'un point de vue patrimoniale, une action est indispensable et prioritaire. Elle doit avoir valeur de modèle afin qu'elle puisse être reprise par les habitants concernés dans cette ville mais aussi dans les autres villes concernées.

A ces maisons d'habitations, s'ajoutent dans les autres villes côtières du Bénin, Cotonou et Porto-Novo, des villas "modernes" d'inspiration occidentale ou des pays de la péninsule arabique. A Ouidah, leur nombre est très limité car peu d'habitants ont des ressources suffisantes pour entreprendre ce type d'investissement. Quant aux Ouidanais fortunés, qui résident à Cotonou par exemple, ils peuvent être freinés dans leur projet par les pesanteurs sociales. Même lorsqu'ils en ont le projet, il leur est actuellement difficile d'obtenir un terrain dans la périphérie, du fait des blocages fonciers. En outre, certains craignent de réaliser un investissement trop ostentatoire qui risquerait de susciter des jalousies et de raviver d'anciennes pratiques (empoisonnement, sorcellerie) toujours vivaces, au moins imaginaires.

*La diversité culturelle de la ville a
suscité une production
architecturale originale :
matériaux et modes constructifs ;
fenêtres et portes de style afro-
brésilien.*



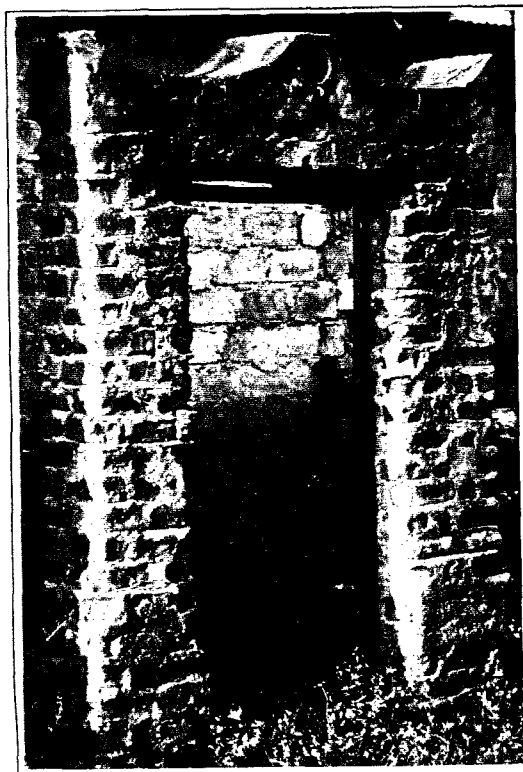
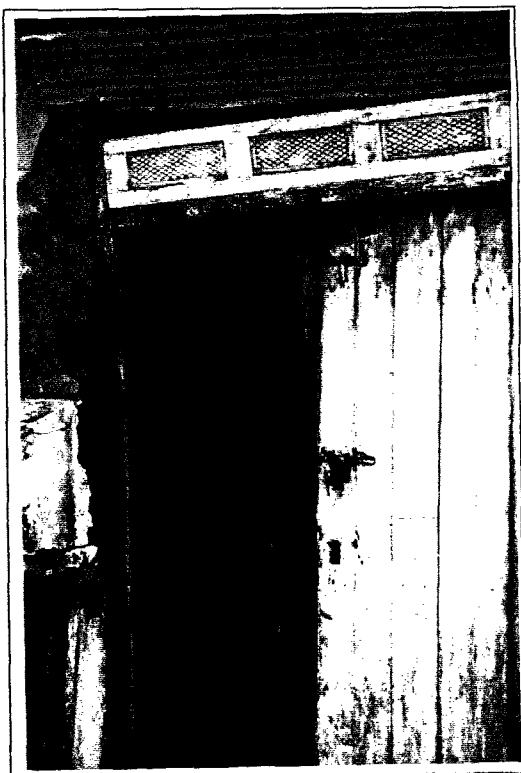




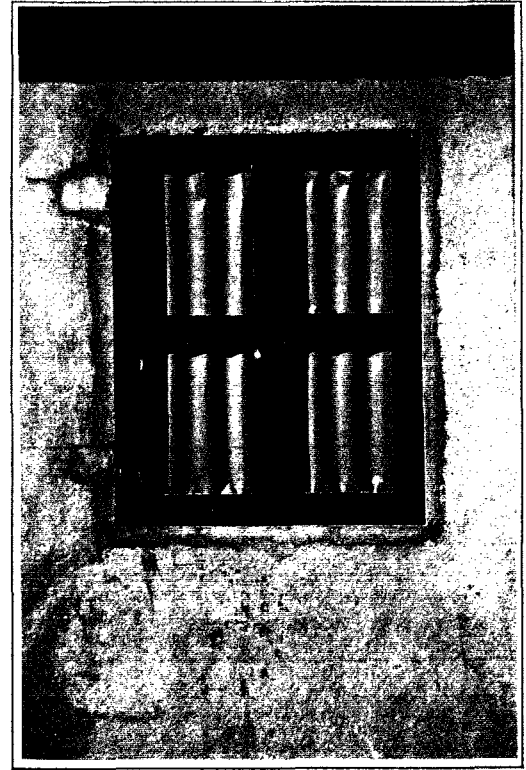
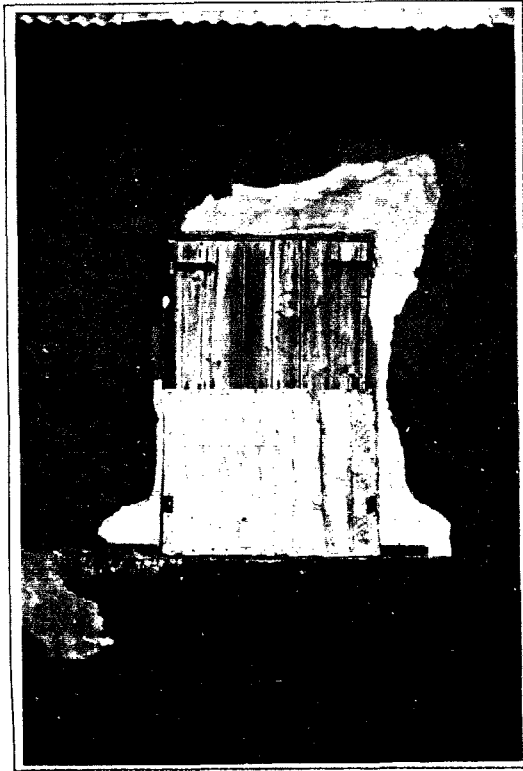
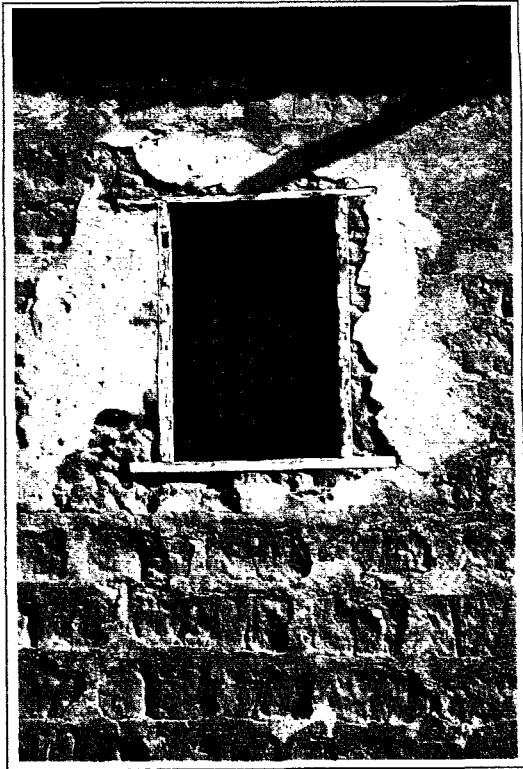




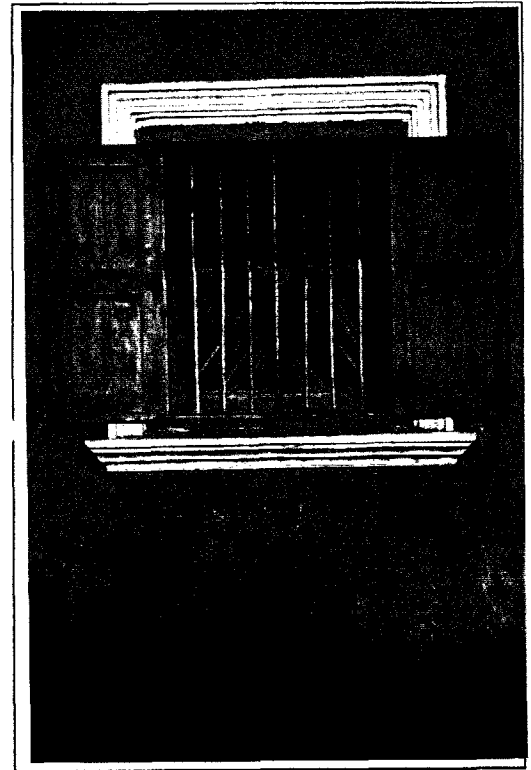
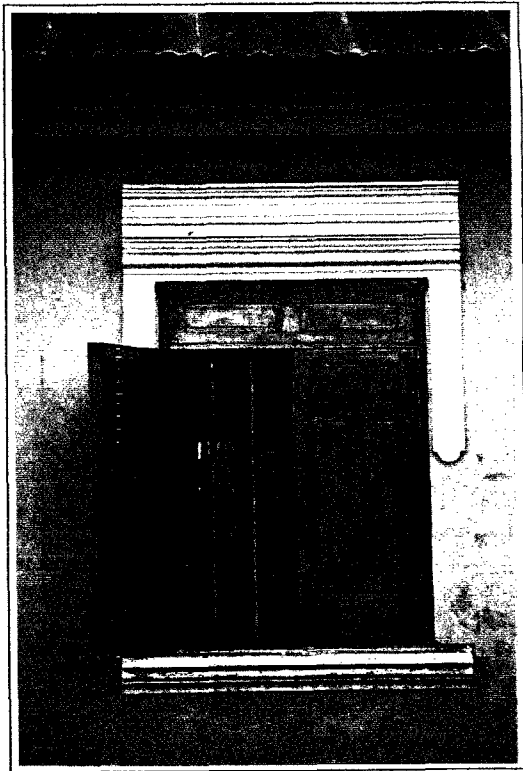




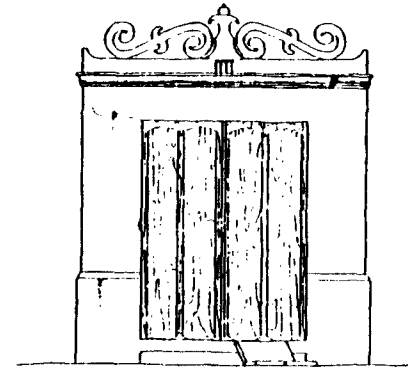
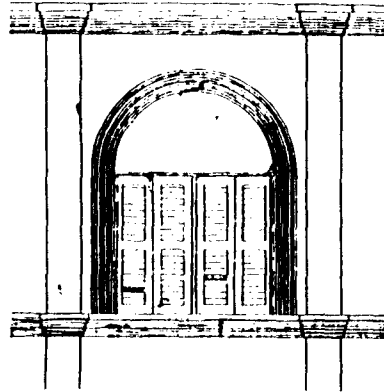
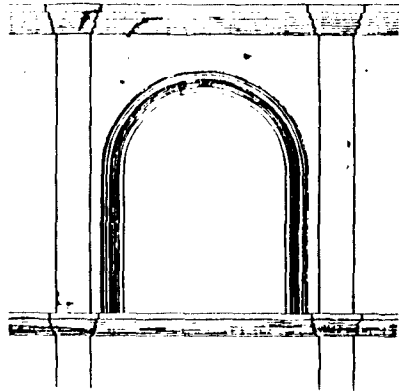
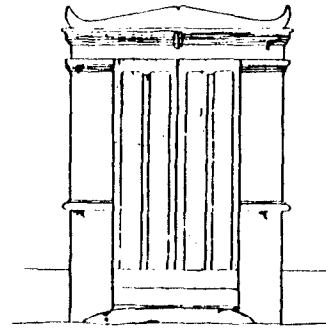
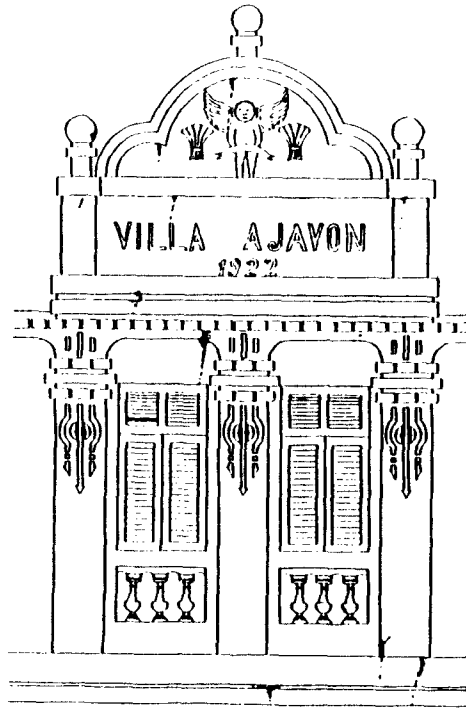
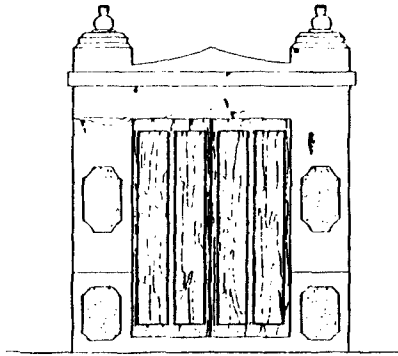


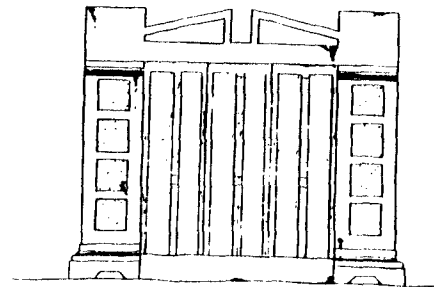
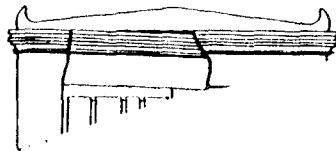
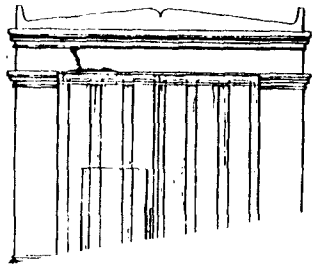
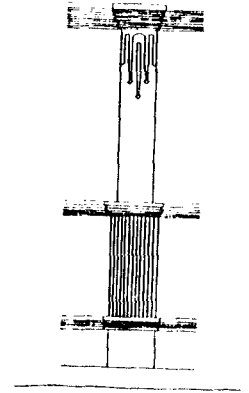
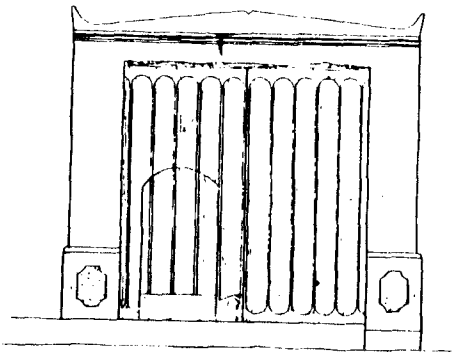
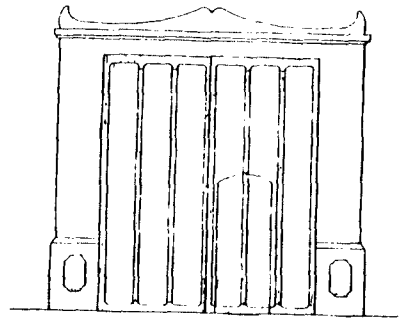


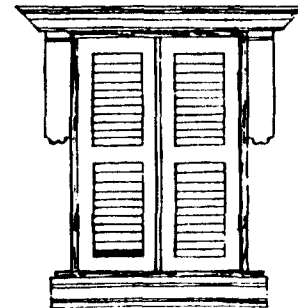
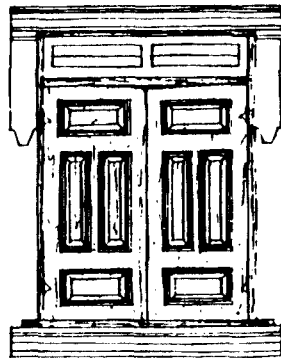
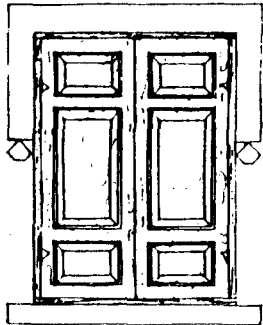
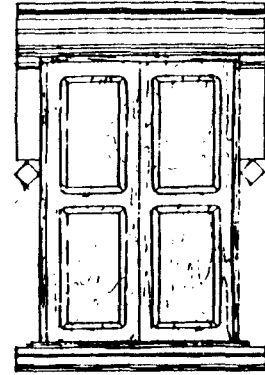
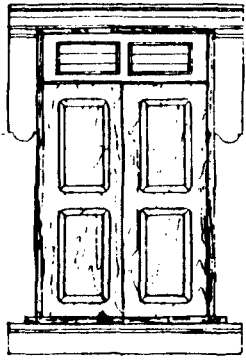












N°	ORIGINE PROPRIÉTAIRE				ÉTAT				OCCUPATION	
	AFRO.	YORU.	FON	AUTRES	BON	PEU DE	TRAÇES DE	RUINE	OUI	NON
1	X				X					
2	X					X				
3	X					X				
4		X				X				
5	X					X				
6		X			X					
7		X				X				
9		X			X					
10						X				
11			X			X				
12		X				X				
13			X			X				
14			X			X				
15			X			X				
16	X					X			X	
17						X				
19						X				
20						X				
21						X				
22			X				X			
23						X				
24		X				X				
25				X		X				
26						X				
27		X					X			
28			X		X					
29		X				X				
30		X				X				
31						X				
32	X					X				
33			X			X				
34			X			X				
35				X			X			
36		X				X				
37						X				
38						X				
39			X			X				
40						X				
41			X			X				
42			X			X				
43						X				
44			X			X				
45	X				X					
46	X					X				
47	X					X				
48		X				X				
49			X		X					
50		X				X				
51		X				X				
52		X				X				
53		X				X				
54		X				X				
55		X				X				
56	X					X				
57						X				
58						X				
59		X				X				
60				X		X				
61										X
62										X
63										X
64										X
65										X
66										X
67										X
68										X
69										X
70										X
71										X
72										X
73										X
74										X
75										X
76										X
77										X
78										X
79										X
80										X
81										X
82										X
83										X
84										X
85										X
86										X
87										X
88										X
89										X
90										X
91										X
92										X
93										X
94										X
95										X
96										X
97										X
98										X
99										X
100										X
101										X
102										X
103										X
104										X
105										X
106										X
107										X
108										X
109										X
110										X
111										X
112										X
113										X
114										X
115										X
116										X
117										X
118										X
119										X
120										X
121										X
122										X

Bâtiments afro-brésiliens.
On en trouve dans plusieurs quartiers de la ville et non pas seulement dans le quartier "Brésil", où ils sont néanmoins plus nombreux (33 à 83). Les édifices recensés sont identifiables par des figures décoratives : moulures encadrant les portes et les fenêtres de la façade principale au moins, porches, et, plus rarement, balustrade dans la cour devant l'entrée de l'édifice principal. L'origine ethnique du propriétaire ou de l'occupant est recensé (AFRO/afro-brésilien, YORU/ yoruba...) et montre la diversité aujourd'hui des occupants de ces demeures. L'analyse de l'état des constructions, colonnes suivantes, montre que les édifices sont en majorité en bon état ou peu dégradés (BON ou PEU DE). Très peu d'entre eux ne sont plus habités (dernière colonne).



N°	TYPE			UNITEUR			ELEMENTS DECORATIFS			ETAT			FONCTION					OCCUPATION	
	MAI.	AN.	COLONI.	REZ-CHA.	ETAGE	CLAIRVO.	MUSIQUES	VERANDA	BON	PEU DE.	TRES DE.	RUINE	LOGE.	COMMER.	ATELIER	ADMINI.	AUTRES	OUI	NON
1																			
2																			
3																			
4																	MAGASIN		
5																			
6																			
7																			
8																			
9																			
10																	ECOLE		
11																			
12																			
13																			
14																			
15																	ECOLE		
16																			
17																			
18																			
19																			
20																			
21																			
22																			
23																			
24																			
25																			
26																			
27																			
28																			
29																			
30																			
31																			
32																			
33																			
34																			
35																			
36																			
37																			
38																			
39																			
40																			
41																			
42																			
43																			
44																			
45																			
46																			
47																			
48																			
49																	EX-JOURN		
50																			
51																			
52																	EX-GRAN		
53																			
54																			
55																	EX-CICA		
56																			
57																			
58																			

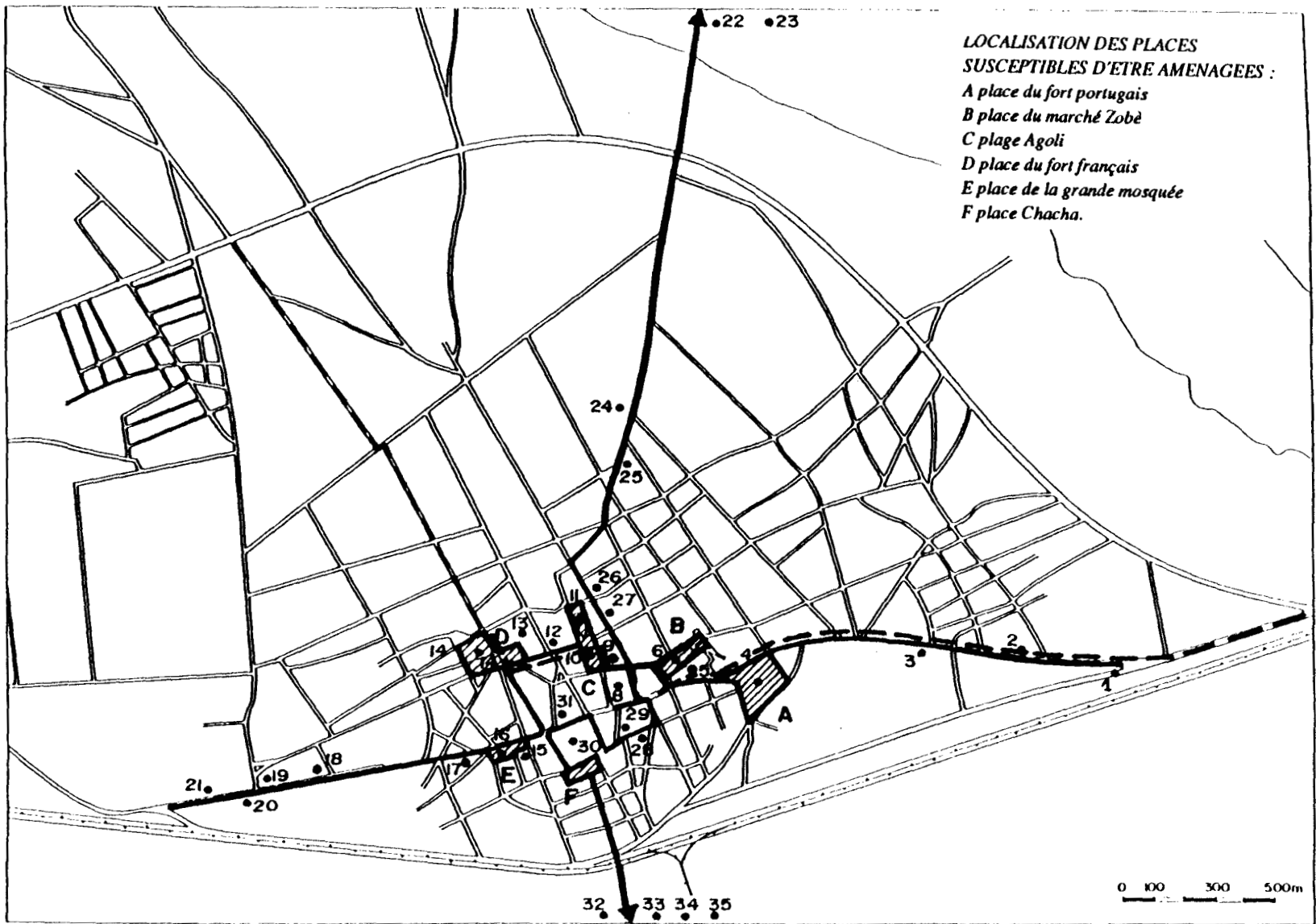
*Maisons de commerce
et bâtiments coloniaux.*

Ces édifices qui datent pour la plupart de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e sont concentrés dans un espace qui va de la place du fort français au marché Zobè.

Quantitativement, les édifices coloniaux situés à l'ouest de la ville dans le quartier administratif sont peu nombreux, notamment si l'on exclue les édifices du camp militaire (à l'intérieur du grand rectangle).

Le tableau recense pour chaque bâtiment, sa nature (colonial/coloniale, mai.an/maison de commerce), sa hauteur (rez-cha/ rez de chaussée, étage), la présence d'éléments décoratifs sur les façades (clairvo/ouvertures à claire voie, balustr/balustrade, véranda) son état (bon, peu de/peu dégradé, tres de/très dégradé, ruine), sa fonction (loge/logement, commerc/commerce, atelier, admini/administration, autres), la présence d'occupants (occupation). Plutôt en bon état ou peu dégradés, ces édifices restent encore aujourd'hui occupés, majoritairement à des fins de logement.





Liste des sites à valoriser en priorité :

ITINERAIRE EST OUEST

- 1 mémorial
- 2 cimetière musulman
- 3 cimetière français
- 4 fort portugais
- 5 maison de commerce
- 6 marché Zobè
- 8 site du fort anglais
- 9 temple Mahou Adimoula
- 10 temple du python
- 11 basilique
- 12 site du domaine du Yovogan
- 13 hôpital
- 14 place du fort français
- 15 maison de commerce
- 16 grande mosquée
- 17 ancienne mosquée
- 18 maison du Brésil
- 19 ancien tribunal
- 20 ancien bureau du commandant de cercle
- 21 résidence

ITINERAIRE NORD SUD

- 22 Savi
- 23 grand séminaire
- 24 temple protestant
- 25 temple Ninssouhoué
- 26 villa Adjavon
- 27 maison de commerce
- 28 temple Daagbo Hounon
- 29 villa Saint-Pierre
- 30 domaine de Chacha
- 31 villa De Souza
- 32 route des esclaves
- 33 Djegbadji
- 34 la lagune
- 35 bord de mer.

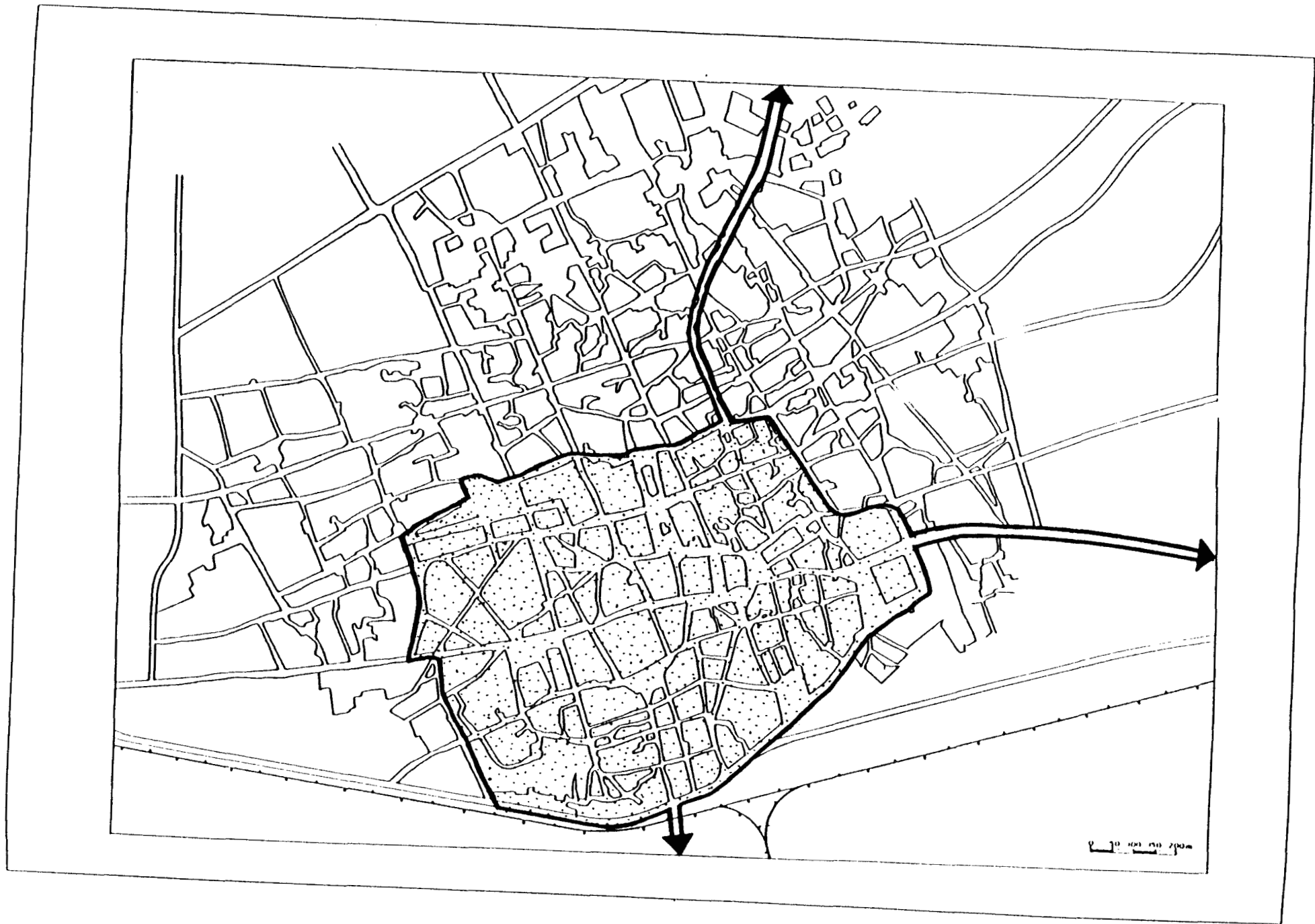
SITE	REFERENCE CULTURELLE					ACTION PATRIMONIALE				
	TRAITE ESCLAVE	COMMER.	VOODOON	AUTRES CULTES	AUTRES	SIGNAL.	REHAB.	AMENAG.	ACTIV. ANIMAT.	CONSEIL AIDE
Route des esclaves	I					I				
Savi	I					I				
Fort français	I					I		I		
Fort anglais	I					I				
Fort portugais	I					I		I	I	
Comptoir hollandais	I					I				
Comptoir danois	I					I				
Comptoir de Chacha	I					I				I
Zoungbodji	I					I				
Djégbadji					I	I				
Marché Zobè		I				I				
Maison de commerce Tognisso		I				I				I
Maison de commerce Diogo		I				I			I	
Temple aux pythons			I			I		I		
Temple Daagbo Hounon			I			I				
Temple Mahou Adimoula			I			I				I
Temple Ninssouhoué			I			I				I
Forêt sacrée Kpassè			I			I				
Place Agoli			I	I		I		I		
Basilique				I		I				
Grand Séminaire				I		I				
Temple Protestant				I		I				
Ancienne Mosquée				I		I				
Grande Mosquée				I		I		I		
Cimetières				I		I				
Abomey	I			I						
Domaine du Yovogan	I					I				
Résidence du CCU					I	I	I			
Ancien bureau col. de cercle					I	I	I		I	
Maison du Brésil					I	I		I	I	
Ancien Tribunal					I	I	I			
Chalet CARTER					I					
Hôpital					I	I				
Camp Militaire					I					
Concession Aza					I					
Concession Ioglo					I					
Concession Iossoungbo					I					
Concession Dossou-Yovo					I					
Concession Ahoossi					I					
villa Adjavon		I				I	I			I
Concession de Souza					I	I				
concession Oloquodou					I					
Villa Saint Pierre					I	I				
Domaine Ouenum					I	I				
Villa Assani					I					

Liste des édifices étudiés dans la deuxième partie et caractéristiques.

Si la ville est culturellement marquée par deux éléments, la traite des esclaves et le système des cultes vodouns, les édifices remarquables architecturalement ou spatialement ne relèvent pas seulement de ces deux registres. Les maisons de commerçants et les édifices coloniaux de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle impriment une image particulière à la ville bien plus que les traces de la traite ou les temples vodouns. D'un point de vue patrimonial, il nous semble que ces lieux, selon leur nature, appellent des mesures différenciées, mais presque tous méritent d'être signalés : cf liste et carte.

Les numéros renvoient à deux itinéraires de découverte dans la ville (traits noirs continus), qui peuvent être panachés et qui permettent de visualiser la quasi totalité des sites recensés. Le trait noir discontinu indique l'axe majeur de circulation automobile dans la ville.

La dernière carte indique une limite du "centre historique" (concept qui n'est pas facilement transposable dans le cadre africain). C'est à l'intérieur de ce périmètre que l'on trouve la plus grande concentration d'édifices anciens. De ce point de vue, cet espace constitue une zone à "sauvegarder", à l'intérieur de laquelle la construction doit être réglementée "autant que faire se peut".



0 10 20 30 40 50 m

IV UN PROGRAMME D'ACTIONS

Deux traits culturels forts dominant à Ouidah, d'une part la traite, d'autre part les cultes vodoun. Ces deux éléments doivent orienter les actions de réhabilitation et d'animation afin de donner à Ouidah une dimension culturelle spécifique au Bénin et sur le continent africain.

Nous énumérons ici un certain nombre d'actions à mener dans le long terme pour favoriser la sauvegarde du patrimoine à Ouidah. Il ne s'agit cependant pas d'un simple catalogue où il suffirait de choisir quelques produits. Il est indispensable de se rappeler que les composantes d'un projet culturel (aménagement de sites, animation, communication) sont complémentaires et que des opérations de restauration, aussi symboliques soient-elles, n'ont jamais suffi pour animer un lieu. Par ailleurs, au delà des priorités de sites et d'actions, il est nécessaire de définir quelles seront les acteurs principaux de cette politique patrimoniale.

Les actions de sauvegarde doivent aussi s'inscrire dans un projet de développement global de la ville et doivent s'accorder, lorsqu'elles relèvent de l'aménagement de l'espace avec les orientations définies pour cette ville (plan d'aménagement...). Si nous nous sommes efforcés de tenir compte des éléments d'information qui nous ont été donnés dans ces domaines, il n'en demeure pas moins que la situation actuelle à Ouidah se caractérise plutôt par une absence d'action des investisseurs publics et privés qui limite les spéculations sur le futur.

COMPOSANTE AMENAGEMENT

L'action sur des sites existants est généralement le moteur d'une politique de sauvegarde du patrimoine ou du moins sa partie la plus visible et la plus médiatique. Pour chaque catégorie de sites étudiés nous proposons un certain nombre d'actions.

Les mesures envisagées ont deux objectifs. En premier lieu, elles visent à améliorer l'état du bâti dans la ville et concernent d'abord les habitants. Elles s'inscrivent dans une logique de réhabilitation plus que de restauration. Nous recherchons d'abord à faire renaître des activités dans des édifices et à limiter le processus de dégradation physique, plutôt que de tenter de reconstituer des formes spatiales du passé en fonction de modèles esthétiques supposés exister.

En second lieu, ces mesures visent à faire de Ouidah un pôle touristique majeur au Bénin (au même titre qu'Abomey), ce site pouvant être au niveau symbolique au moins, l'équivalent de Gorée au Sénégal. De ce point de vue, il est possible de se réserver aux actions menées sur cette île qui réunit à peine mille habitants et où n'existe aucune activité économique propre, et qui est devenu un pôle patrimonial majeur avant même que ne se développe une activité touristique au Sénégal.

Les bâtiments publics

Une part importante du patrimoine bâti ancien est composée de bâtiments appartenant à la puissance publique. Certains sont en mauvais état, d'autres en relativement bon état ; ils n'appellent donc pas tous des actions techniques de même ordre.

Avant de définir quels bâtiments méritent d'être réhabilités et comment, il est nécessaire de définir un cadre pour la gestion de ces édifices. En premier lieu, l'autorité de tutelle du bâtiment doit être précisée. Lorsqu'il est impossible de l'identifier clairement, par exemple l'ancien bureau du commandant de Cercle qui est occupé par trois services dépendant d'administrations différentes, il convient de faire un choix entre ces administrations et si aucune d'entre elles n'assume sa gestion, il est nécessaire d'en désigner une autre capable de l'assumer.

La plupart du temps, la majorité de ces bâtiments relèvent du domaine de l'Etat qui les a affectés à des services particuliers. Souvent, ces services ont quitté ces édifices et ne les entretiennent plus, ce qui favorise leur dégradation. Quant aux autorités locales, la Circonscription urbaine, son domaine propre est proche de l'inexistant et les moyens dont elle dispose pour entretenir les sites qu'elle doit gérer dépendent encore du bon vouloir des services techniques de l'Etat.

Après avoir défini l'autorité de tutelle de l'édifice (ce qui revient à désigner son propriétaire effectif), ses formes d'occupation et son état physique doivent être précisées (ce que nous avons fait pour quelques bâtiments). De la mise en relation de ces éléments peut être tiré un constat sur l'adéquation entre le propriétaire et la gestion du bâtiment et peuvent être envisagées des modifications en terme d'usage et d'affectation. S'il est souhaitable d'affecter à la collectivité locale un domaine bâti propre, il faut surtout lui donner les moyens de le gérer et d'autre part et d'intervenir sur des édifices dégradés ou inoccupés notamment lorsque ceux-ci présentent un intérêt patrimonial.

On peut penser qu'a-priori aucun service n'acceptera de se dessaisir des bâtiments dont il a la responsabilité. Pour parer à cette éventualité, on définira pour les bâtiments retenus un cahier des charges précis. Le non respect de ce cahier constaté au terme d'un certain temps entraînera sa mise à disposition à la collectivité locale, à charge pour elle d'appliquer ce cahier.

Le risque de cette proposition est d'aboutir à un domaine bien trop lourd à gérer pour la collectivité locale, d'un point de vue technique (manque de personnel) comme d'un point de vue financier. Plutôt que de chercher à renforcer uniquement ses moyens techniques et financiers, des mesures visant à donner une plus grande souplesse de gestion du parc foncier et immobilier peuvent être envisagées.

Cette gestion du patrimoine bâti nécessite de donner à la collectivité de nouveaux outils. Elle doit pouvoir modifier l'affectation des bâtiments afin de récupérer pour un usage particulier un édifice mieux adapté. Ceci est particulièrement utile pour sauvegarder des bâtiments anciens. Elle doit aussi pouvoir se dessaisir par vente d'un édifice qui ne présente pas d'intérêt particulier et dont elle n'a pas usage, et acheter un bâtiment, notamment pour le sauvegarder, en l'échangeant éventuellement contre un autre. Enfin, elle doit pouvoir mettre à disposition des édifices dont elle ne peut pas assurer la charge et sur lesquels elle veut conserver un droit de regard. la solution peut être dans l'établissement de contrats de location de type du bail dotés d'un solide cahier des charges. Ce système permettrait de déléguer cette tâche, au moins pour partie, à des acteurs privés que l'on pourrait trouver notamment dans les différentes associations qui veulent promouvoir des projets à Ouidah.

Ce nouveau programme appelle un certain nombre de garde sous d'ordres techniques et politiques. En premier lieu, un programme doit être établi concernant les projets d'échanges et de mise à disposition afin d'éviter que la collectivité cède pour des raisons purement financières tout ou partie de son domaine privé. Ce programme pourrait être arrêté pour plusieurs années (trois à cinq) et serait conçu en concertation avec les autres acteurs intéressés (associations, services techniques de l'Etat, élus, membres extérieurs invités pour leur compétence scientifique...) dans le cadre d'une commission qui définirait les grands axes de la politique et les priorités d'action. Toute modification des actions contenues dans ce programme nécessiterait l'accord de cette commission.

Afin d'éviter une vente à bas prix du patrimoine, le prix de vente pourrait être fixé après avis du service des domaines. Afin d'éviter une dispersion des produits des

ventes, plusieurs procédures peuvent être envisagées. Sous réserve que le droit l'autorise, les recettes des ventes devraient être obligatoirement affectées à la gestion du patrimoine bâti, en dépenses d'investissements ; par ailleurs toute vente et tout contrat de location serait soumis à l'avis d'un opérateur technique compétent. Le préfet, dans tous les cas, serait l'autorité habilitée, après émission de cet avis, à autoriser l'opération (une procédure de recours en cas d'avis contradictoires pourrait être envisagée).

Ce mode de fonctionnement aurait un effet positif sur le patrimoine dans la mesure où la collectivité locale pourrait rapidement s'assurer du contrôle d'un certain nombre de bâtiments et engager des actions notamment par l'intermédiaire des associations demandeuses qui obtiendraient des baux de location. Le bail serait établi pour une durée limitée et reconductible en échange d'un loyer faible voire symbolique, et surtout de l'engagement du locataire d'une part, d'exécuter dans un certain délai les travaux de réfection nécessaires, d'autre part d'entretenir le bâtiment (des subventions pourraient être allouées à ces travaux à hauteur d'un certain pourcentage du montant). Un service technique (de l'Etat ou de la collectivité) établirait un contrôle annuel et émettrait un avis sur la bonne exécution des charges ; la mise en évidence de la non réalisation des travaux prévus au cahier des charges entraînant la remise en cause du bail.

Si la réhabilitation doit constituer la dominante de ces opérations, elle ne saurait être cependant la seule façon d'agir. Dans certains cas la destruction de bâtiments trop dégradés peut s'avérer nécessaire pour aménager un site, de même que la construction de nouveaux édifices pour abriter des services inexistantes (cas d'un équipement hôtelier par exemple). C'est la cohérence de la proposition au niveau patrimonial et l'amélioration qu'elle apporte au site qui doit être retenue et non pas seulement le respect d'un style ou du passé.

Un certain nombre de sites relevant de l'autorité de l'Etat pourraient faire l'objet d'opérations de réhabilitation. Nous en proposons quelques uns qui nous semblent adaptés à des fonctions spécifiques. Les mesures retenues (affectation à la circonscription,

location à une association, location ou vente à un privé) peuvent avoir valeur d'exemple et permettre d'affiner la procédure. Cette liste succincte ne saurait être exhaustive et peut être complétée.

Sites retenus

- Résidence (réfection du bâtiment qui demeurerait dans un premier temps pour la circonscription urbaine).
- Ancien bureau du commandant de cercle (les occupants actuels pourraient être déménagés dans d'autres édifices publics et l'édifice pourrait être loué à l'association désireuse d'y créer un centre d'échanges artistiques).
- Maison du Brésil (ce bâtiment pourrait être loué ou vendu à un promoteur privé chargé d'y installer un service lié à un projet culturel (hôtellerie, restauration, commerces...)).

Les bâtiments privés

Les bâtiments privés présentant une dimension patrimoniale sont nombreux à Ouidah et ne peuvent appeler le même type de procédure. La procédure de classement mérite d'être employée mais son contenu ne peut se limiter à une simple interdiction de détruire. Elle doit être aussi incitative et permettre par exemple l'accès à des subventions et à des prêts bonifiés pour des actions de réhabilitation.

Faut-il classer l'ensemble des bâtiments repérés comme présentant une dimension patrimoniale tout de go ou plutôt en retenir dans un premier temps un certain nombre et envisager l'extension de la procédure au regard de la façon dont elle sera perçue et utilisée par les premiers destinataires ? La seconde solution présente un inconvénient majeur : les propriétaires qui n'en bénéficieront pas se sentiront lésés et les jalousies seront attisées. La première solution risque de faire que tout un chacun revendiquera cette aide au nom de l'ancienneté de son habitation. La solution consiste peut-être à définir le type d'aide financière envisagée, 50% des montants des travaux par exemple, en précisant que les demandes seront analysées par une commission ad hoc et entérinées

par le chef de circonscription. Les lieux recensés dans cette recherche ainsi que ceux localisés dans le secteur de sauvegarde et le long des itinéraires proposés (cf cartes) seront prioritaires. En outre, toute demande ne pourra être retenue que si elle émane d'un propriétaire clairement identifié et reconnu.

Cet appui ne saurait se limiter à la dimension financière. En ce qui concerne les bâtiments afro-brésiliens, on se trouve confronté à une quasi-disparition de la main d'oeuvre capable de modeler les moultures des portes et des fenêtres. Un projet de formation de maçons à cette technique est souhaitable afin que les habitants désireux de restaurer leurs façades puissent le faire sans difficulté. Il est relativement simple à mettre en oeuvre (mobilisation d'un maçon et formation d'apprentis) et peut susciter une dynamique d'une part dans le domaine de l'entretien et de la conservation des bâtiments, d'autre part en terme d'emploi, notamment pour les jeunes qui pour la plupart n'ont aucun avenir professionnel dans la ville.

sites retenus :

Temples Ninssouhoué, Mahou Adimoula, Daagbo Hounon
Concession Chacha
Villa Adjavon, Saint-Pierre, de Souza
Maisons de commerce Tognisso et Diogo.
Bâtiment à étage à proximité du marché, "Codo".
Bâtiment à étage sur le site du fort anglais.

...

Par ailleurs, la construction de certains bâtiments neufs par des promoteurs privés demeure inachevée et ceci depuis plusieurs années, comme par exemple le projet d'hôtel du bord de mer. En dehors de la nuisance paysagère, on ne peut que regretter qu'un investissement de ce type ne puisse être rentabilisé, d'autant que ce site d'une part présente un intérêt touristique, d'autre part est un point d'ancrage de la mémoire ouïdanaise. Il est très souhaitable que puisse être mis fin à cette situation en envisageant un projet plus vaste d'aménagement du bord de mer et savoir si le promoteur initial est en mesure d'achever le projet et de faire fonctionner la structure.

Dans le cas contraire, il convient de trouver d'autres partenaires et de définir quel appui la puissance publique peut apporter et à quel moment.

Cette situation existe aussi en centre ville où un projet d'un bâtiment à usage commercial a été engagé depuis plusieurs années et où le chantier est, lui aussi, arrêté depuis plus de deux ans (il s'agit d'ailleurs du même investisseur). Toutefois, une action sur ce site est moins prioritaire que sur le précédent dans la mesure où la localisation et le type d'édifice prévu ne s'accorde guère avec les demandes d'une clientèle touristique. Néanmoins, il faut là aussi résoudre le problème immobilier et foncier et voir quelle affectation (commerces ?) envisager pour cet édifice.

De manière plus générale, l'état d'inachèvement des édifices nouveaux dans une ville où la production immobilière est rare est très préjudiciable. Il suggère aux visiteurs et particulièrement aux décideurs et aux bailleurs que tout projet dans la ville ne peut se réaliser.

l'espace public

De nombreux bâtiments présentent l'inconvénient d'être situés dans un environnement dégradé qui mérite d'être revalorisé, ne serait-ce que pour donner une opération de restauration toute sa dimension. C'est, par exemple, le cas de la place de la cathédrale et du temple aux pythons ou des environs immédiats du fort portugais.

Concernant ce type d'espace qui relève du domaine public, des actions doivent être engagées sous l'impulsion de la collectivité territoriale en s'appuyant au niveau technique sur des opérateurs spécialisés et au niveau financier sur des partenaires extérieurs.

sites retenus :

Places du fort français, du fort portugais, de la cathédrale, au sud de l'îlot Chacha, de la grande mosquée et du temple Ninssouhoué

Espace Public/privé

Des actions sur le sol (aménagement assainissement) et sur le paysage (plantation, éclairage ...) ne suffisent pas pour transformer l'aspect d'un espace non bâti qui se matérialise surtout par ses limites, généralement les façades des immeubles. Or souvent, l'état du bâti est dégradé et il faut donc, dans le même temps prévoir des mesures permettant d'améliorer l'aspect de ces immeubles. Cette action qui concerne un domaine privé appelle des mesures du même type que celles envisagées pour ce secteur précédemment : En premier lieu délimiter les lieux d'intervention prioritaires (alignements et façades) puis prévoir une forme d'aide qui inciterait les propriétaires (ou les occupants) à les restaurer.

Sites retenus :

Façades de rues et de places, cf carte

Bâtiments publics ou privés présentant une dimension patrimoniale majeure.

Nous pensons ici aux édifices qui, soit marquent fortement le paysage ouïdanais, soit possèdent une notoriété dépassant largement le site de Ouidah. Leur fonction d'appel, par rapport à un projet de développement touristique, nécessite des actions plus élaborées d'un point de vue aménagement. La Direction du Patrimoine Culturel doit pouvoir apporter son aide sur ces opérations à vocation nationale et qui visent à favoriser le séjour des touristes qui, actuellement, demeurent dans la ville le plus souvent moins d'une heure.

Si certains de ces édifices sont en bon état, leur animation mérite d'être améliorée. Ce type d'action passe par la création d'événements culturels (exposition concert...), par l'amélioration de l'accueil et de l'information et par la suppression de réglementations limitant l'accès ou l'usage dans certains sites (en

particulier l'interdiction de photographier qui est néfaste d'un point de vue touristique).

Enfin, certains sites symboliquement forts doivent être valorisés car le paysage qu'ils offrent ne rend pas compte de leur dimension historique ou sociale. Il est nécessaire de créer des marques spatiales qui les rappellent : par exemple figurer les traces de l'ancien fort français sur la place, construire un édifice commémoratif ou installer dans un bâtiment existant à proximité un petit musée rapporté aux événements qui s'y sont déroulés. Cette démarche peut être appliquée aussi au temple aux pythons dont le site même restauré reste architecturalement pauvre. L'installation d'un petit musée anthropologique à proximité composé d'objets de culte permettrait de le valoriser.

Sites retenus :

Fort portugais
temple aux pythons
place du fort français

Sites paysagers présentant une dimension patrimoniale.

Il existe à Ouidah et dans ses alentours des sites qui rappellent la richesse et la spécificité de la société ouïdanaise et de son histoire. Ils ne nécessitent pas une action d'aménagement mais ne sauraient disparaître au hasard d'une opération de lotissement et pourraient en outre être valorisés par un signal expliquant leur dimension patrimoniale.

La procédure de classement doit leur être appliquée. Elle doit permettre d'éviter leur disparition par dégradation (abattage d'arbres...) ou par mutation (affectation nouvelle du sol, mitage...). En outre, afin de les mettre en valeur, un projet de signalétique patrimoniale (panneaux explicatifs ...) doit être envisagé. Il intégrera aussi les sites patrimoniaux urbains.

sites retenus :

Forêt Kpassé
itinéraire des esclaves :
de Savi au bord de mer.

On retrouve à plusieurs reprises dans la liste des sites les mêmes lieux, qui appartiennent à plusieurs catégories. Ces sites, en particulier le fort portugais, la place du fort français, le temple aux pythons et la place attenante, appellent d'autant plus des actions de sauvegarde. Parallèlement, des projets ayant une dimension plus expérimentale et de moindre ampleur doivent être aussi engagés afin d'élargir le champ patrimonial et sa gestion.

COMPOSANTE ANIMATION, COMMUNICATION

Ce type d'action repose sur l'idée qu'une opération patrimoniale doit être médiatisée afin d'avoir valeur de modèle et de susciter des dynamiques, et doit comprendre la mise en place d'activités spécifiques qui assurent une animation et qui empêchent de ce fait la dégradation du site.

Nous ne proposons pas ici une liste aussi précise des types de mesures en fonction des sites, dans la mesure où il existe une grande flexibilité dans ce domaine et qu'un lieu peut accueillir des activités très diverses. Nous suggérons seulement un certain nombre d'actions qui sont complémentaires ; certaines sont rapportées à des sites, d'autres visent des objectifs plus globaux.

Actions généralistes

- Définition de priorités d'action dans quelques domaines culturels. Les choix s'opéreront non par rapport à des "besoins" difficilement identifiables dans ce domaine mais en fonction des actions déjà engagées et des potentialités : par exemple profiter des actions développées par la Thiérache dans le domaine de la lecture (don de livres) pour monter un projet plus ambitieux sur une bibliothèque, permettant d'associer localement du personnel éducatif et de sensibiliser, par ce biais, les jeunes Ouidanais au patrimoine (constitution d'un fonds de vulgarisation scientifique sur l'histoire africaine et la traite).

- Production d'un événement médiatique à l'échelle de la ville pouvant avoir à terme une audience internationale et pouvant s'appuyer sur l'infrastructure existante (fort, centre culturel, salle de la place du fort français) : par exemple, plusieurs jours de festival sur une activité culturelle béninoise (sculpture, musique ...).

- Production de documents d'information (guide, plan ...) et de valorisation sur la ville (livre, exposition, film ...) destinés à des publics divers, locaux et internationaux.

- Appui à des travaux scientifiques sur la région destinés à favoriser une dynamique de recherche et à alimenter les activités dans la ville (accueil de chercheurs, tenue d'un séminaire annuel sur un thème se rapportant à la société ouïdanaise, en liaison éventuellement avec le grand séminaire...).

Actions en liaison avec des sites

- Valorisation des sites culturels de la circonscription à travers la réalisation d'une signalétique spécifique afin d'assurer une continuité dans les circuits de visite et un meilleur repérage. Cette action, peu coûteuse, est assez simple à mettre en oeuvre car elle a lieu sur le domaine public. Elle mérite d'être engagée rapidement car elle peut permettre aussi une sensibilisation de la population résidente qui découvrira à cette occasion que certains sites auxquels elle n'accorde pas d'intérêt particulier sont perçus différemment par d'autres.

- Choix parmi les projets existants (maison du Brésil, centre d'échanges artistiques, centre de la diaspora ...) d'un projet en fonction de sa faisabilité (adéquation site/activité ...), quitte à l'affiner, afin d'engager une action d'animation dans un lieu.

- Valorisation des sites les plus symboliques par une mémorialisation. Le fort portugais, la place du fort français, la place du temple aux pythons et de la basilique, le bord de mer se prêtent à des niveaux différents à une évocation de la société et de l'histoire de Ouidah et au delà du Bénin.

Le fort portugais renvoie aux liens entre cette côte et le Portugal et surtout le Brésil. La présentation de ces échanges à travers une petite exposition dans une salle du fort mettant notamment en valeur l'architecture afro-brésilienne à Ouidah renforcerait la dimension muséale de ce site déjà présente à travers le fonds exposé (collection de photos de M. Verger et divers objets exposés).

Ce site est, par ailleurs, lié à la traite mais ce thème pourrait être valorisé sur le lieu le plus évocateur, le bord de mer. La construction d'un petit musée commémoratif pourrait prendre place dans le projet d'achèvement de l'hôtel. Par ailleurs, l'île de Gorée se démène actuellement pour refuser la construction d'un monument commémoratif de la traite dont le gigantisme ne s'accorde pas avec les dimensions de l'île. Face à ce refus, les initiateurs du projet (américains ?) envisagent faute de mieux de le construire à la pointe des Almadies, extrémité ouest de la presqu'île du Cap Vert. Des contacts pourraient être établis pour leur suggérer le site de Ouidah.

La place du fort français accueillait un fort, détruit au début du siècle. Les traces de cette nation ne se remarquent sur ce site que par des édifices construits dans les années 50, poste et ancien centre culturel, et par l'hôpital plus ancien mais isolé visuellement de la place par un mur. Les relations entre l'ancienne nation colonisatrice et le Bénin pourraient aussi être évoquées sur ce site par une petite exposition retraçant les différents types d'échanges et influences qui se sont développés entre les deux pays. La localisation pourrait se faire soit dans un édifice existant si cela est possible (ancien centre culturel) soit dans une construction nouvelle.

Enfin, nous avons souligné l'importance sociale des cultes à Ouidah et avons proposé dans un premier temps de valoriser le temple aux pythons par l'exposition d'objets rituels à proximité. Plus largement on peut envisager, dans ce site où se font face un temple vodoun et la Basilique chrétienne, de présenter les religions présentes au Bénin et leurs manifestations.

toutes ces propositions peuvent être menées séparément en fonction des opportunités, qui définiront leur ampleur. La dispersion des lieux culturels vise à faire de Ouidah et de son environnement un site à découvrir dans son ensemble (par opposition à une centralisation dans un seul site des équipements culturels, par exemple le fort).

Les initiateurs des projets peuvent être très divers et émaner d'horizons très différents. Mais cette tâche ne saurait incomber à la collectivité locale qui n'a pas de compétence particulière en ce domaine. Celle-ci n'aura comme fonction ici que d'être au mieux un coordonnateur entre les différents projets, d'assurer le lien entre des acteurs sur le terrain et des promoteurs de projets, et d'apporter un appui (mise à disposition temporaire d'édifice, aide financière...) aux projets qui s'inscrivent dans sa politique.

Ce type d'action dans leur élaboration doit s'appuyer principalement au niveau local sur l'UGDO. Néanmoins, cette association ne possède pas de compétence dans certains secteurs proposés et ne peut mettre à disposition une personne à plein temps, ce qui nous semble nécessaire pour monter et mettre en oeuvre des projets. Afin d'appuyer la mise en oeuvre d'une dynamique d'animation culturelle, il peut être fait appel à un bailleur extérieur qui n'apporte pas uniquement des fonds mais mette à disposition de la collectivité un professionnel (par exemple de type Volontaire français pour le service national - VSN-) dont la fonction serait de monter ce type de projet (et aussi de suivre les projets de réhabilitation spatiale).

LE MONTAGE

Les acteurs

Les acteurs d'une politique du patrimoine, selon la nature de l'action, diffèrent dans la mise en oeuvre et aussi souvent dans la maîtrise d'ouvrage, au point parfois d'agir chacun selon sa propre logique. Afin de renforcer l'efficacité des actions et leur cohérence, il est nécessaire de définir un maître d'ouvrage principal à cette politique. Après avoir proposé des dispositifs d'action au cas par cas, nous suggérons ici un cadre général de fonctionnement institutionnel. Pour chaque catégorie d'acteurs, il est possible de cerner les domaines de compétence et d'intervention.

Les représentants de l'Etat central (DPC, Ministère de l'équipement, ...) interviennent dans la ville, indépendamment les uns des autres, la Direction du patrimoine culturel au niveau du fort portugais, le Ministère de l'équipement dans l'aménagement urbain. Leurs faibles moyens financiers d'une part, le développement ralenti de Ouidah d'autre part limitent les investissements de ces deux acteurs dans la ville qui, replacée dans leurs logiques respectives, ne peut faire figure de priorité.

En outre, le Bénin est engagé dans une politique de décentralisation administrative. Faut-il renforcer les services de l'Etat et son autorité dans le domaine du patrimoine alors que dans le même temps la gestion des villes tend à être déléguée aux collectivités locales ? Si dans le monde occidental la sauvegarde du patrimoine relève principalement de l'autorité de l'Etat, il ne faut pas oublier que cette situation s'est développée dans des pays où l'Etat est doté de moyens importants et d'une autorité que l'on ne retrouve pas au Bénin.

Si actuellement, les nouvelles collectivités locales n'ont pas encore une autorité reconnue par tous et des moyens importants, on peut cependant penser qu'elles seront un jour aptes à développer des actions de sauvegarde du patrimoine, notamment à la lumière de ce qui a été fait ces dernières années et plus particulièrement

SCHEMA D'ORGANISATION INSTITUTIONNEL

BAILLEURS

Nationaux internationaux

MAITRE D'OUVRAGE PRINCIPAL

Circonscription urbaine

investissements

lourds

légers

MAITRES D'OUVRAGES DELEGUES POTENTIELS

patrimoine culturel Services techniques de l'équipement.. association

MAITRES D'OEUVRES
publics privés

PROJETS

Aménagement

Animation

si ces actions sont rattachées à des actions d'aménagement, domaine où elles seront amenées à jouer un rôle important.

Il ne faut cependant pas oublier qu'à Ouidah, les notables locaux à travers une association constituent une force dynamique. Traditionnellement, la collectivité locale est le lieu d'expression des forces vives de la cité mais cette possibilité est liée à la place qui est reconnue à ces forces dans les instances de décision (conseil et bureau des élus), de concertation et d'élaboration des projets (comité, associations ...). S'il paraît souhaitable de faire de la circonscription urbaine le maître d'ouvrage principal de la sauvegarde du patrimoine, il est nécessaire que les éléments dynamiques puissent intervenir dans les processus décisionnels et qu'ils puissent continuer à jouer un rôle majeur pour certains types d'action où ils sont irremplaçables. Schématiquement, tout ce qui relève de l'animation et de la communication pourrait demeurer de leur ressort tandis que les investissements plus lourds (réhabilitation, restauration aménagement) seraient du ressort de la collectivité mais seraient décidés en concertation avec ces acteurs.

D'une certaine manière, tout en reconnaissant leur rôle indispensable dans une telle politique, le schéma institutionnel que nous proposons enlève une part d'autorité aux associations, jusqu'alors seuls interlocuteurs existants dans ce domaine, au profit de la collectivité territoriale naissante. Ce choix résulte, d'une part, de la réforme administrative en cours qui vise à renforcer le rôle des collectivités, d'autre part, du processus de démocratisation de la vie publique. Celui-ci amènera sans doute de nouveaux regroupements de la populations sur des bases différentes que celles jusqu'alors existantes et remettra en cause l'équilibre interne des groupements déjà présents.

La faiblesse des moyens techniques des collectivités actuellement pose néanmoins problème (même si cette faiblesse existe dans d'autres instances de l'appareil d'Etat). En attendant un éventuel renforcement, un des moyens pour parer à ce manque est de déléguer la maîtrise d'ouvrage au cas par cas à des acteurs plus compétents, la circonscription demeurant le garant de la cohérence des diverses actions engagées.

Les acteurs privés (entrepreneurs, habitants ...) sont traditionnellement peu sensibles aux politiques de sauvegarde qu'ils analysent généralement comme des freins à leur libre initiative. En outre, les références idéologiques dans la construction restent celles de la modernité occidentale même si, de fait, nombreux sont ceux qui restent attachés symboliquement à leurs maisons familiales. Un effort tout particulier doit être engagé vis à vis de la population pour qu'elle puisse investir ce domaine et devenir sur certains projets acteur à part entière et non pas simplement usager.

les acteurs étrangers (UNESCO, partenaires bilatéraux, associations de coopération décentralisée), sont en revanche aujourd'hui sensibles à ce champ d'action qui fait fonction d'image de marque. En outre, eux seuls sont capables d'apporter les financements nécessaires à la mise en oeuvre de projets importants. Il convient cependant de trouver des modalités d'action pour que ces différentes forces puissent agir en complémentarité et non pas en concurrence. De ce point de vue, l'existence d'un maître d'ouvrage principal, seul interlocuteur et ayant une mission de coordonnateur, est un moyen de limiter cette dérive.

Si nous souhaitons qu'une politique du patrimoine repose principalement dans les mains d'une collectivité locale, il est nécessaire aussi de changer les mentalités en aval (au niveau des habitants), et aussi en amont, au niveau de l'appareil central de l'Etat et des bailleurs. Bien souvent encore, les uns et les autres investissent en priorité dans la réalisation de bâtiments neufs qui présentent l'intérêt d'être plus remarquables dans le paysage urbain, particulièrement lors des inaugurations (cf le projet des archives nationales à Porto-Novo). En outre, l'édification de ces bâtiments nécessite l'importation de matériaux et la venue de techniciens extérieurs voire étrangers et ne profite donc guère à l'économie locale.

La modification des usages des appareils techniques de l'Etat passe notamment par la modification des usages des bailleurs, notamment quand, comme c'est le cas au Bénin, aucun projet d'envergure dans le domaine de la construction ne s'appuie uniquement sur des

financements nationaux. Un des moyens de les influencer est de poser la politique de réhabilitation comme une priorité à l'échelle de la ville. Dans la mesure où la collectivité locale sera le principal artisan du développement urbain, les acteurs extérieurs devront être amenés progressivement à respecter ses choix. Ce n'est pas le moindre des paris de cette réforme administrative et du montage qui est ici proposé.

Les propositions de réhabilitation, de type patrimonial en particulier, ne peuvent être acceptées par les habitants que si des compensations financières existent, sinon ils préféreront le "neuf". Il est donc nécessaire de créer un fonds spécifique destiné au financement des opérations à caractère patrimonial dont les sources de financement doivent émaner du budget national, du budget de la collectivité locale et des aides extérieures. Quant au mode d'attribution, par secteur d'activité et vis à vis des maîtres d'oeuvre, il doit être fixé par une réglementation qui définit, d'une part les pourcentages de répartition, d'autre part les pourcentages et les maxima de participation des acteurs publics aux opérations. Par ailleurs, l'aide extérieure doit pouvoir continuer aussi à transiter directement sur les opérations notamment lorsqu'elles engagent des financements importants.

Le cadre réglementaire

Traditionnellement, la préservation du patrimoine s'appuie sur un arsenal réglementaire lourd (en France, loi sur les monuments historiques, secteurs sauvegardés, ZPPAU...). Selon les pays et leur sensibilisation aux questions de patrimoine, la législation est plus ou moins sophistiquée et appliquée.

Dans le cas du Bénin, il est nécessaire de rappeler que de nombreuses procédures relatives à l'espace bâti n'ont guère d'application. Par exemple, la procédure du permis de construire n'est pas actuellement suivie à Ouidah. Dans ce contexte, l'urgence ne se situe pas dans la production de réglementations astreignantes qui risquent,

au mieux, de n'être pas appliquées, au pire d'avoir un effet dissuasif vis à vis des éventuels personnes susceptibles de réhabiliter leur habitation. En outre, si la mise en place d'une telle réglementation se faisait au niveau national, ce qui semble logique, son application au niveau local risquerait d'être faible. La définition de réglementations au niveau local est cependant délicat. Elles doivent s'accorder avec les directives nationales dans ce domaine et être élaborées en coordination avec les règles et les opérations dans d'autres secteurs, l'aménagement par exemple.

La définition d'un périmètre d'action est traditionnellement la première mesure envisagée. L'inventaire établi lors de cette étude souligne la dispersion à travers la ville de nombreux sites et bâtiments présentant un intérêt patrimonial. On ne peut véritablement opposer un centre ancien à des quartiers neufs ou périphériques. En revanche on peut repérer des bâtiments et des sites, dispersés dans la ville, qui nécessiteraient une mise en valeur patrimoniale (présence d'un monument, opération sectorielle en cours, concentration de bâtiments anciens ...). Bien souvent, dans ces lieux, ce n'est pas le site patrimonial qui nécessite une action immédiate, mais les bâtiments adjacents et les espaces qui l'entourent, qui le desservent plutôt qu'ils ne le mettent en valeur. En outre, ces sites ont des formes spatiales très diverses depuis l'ilot jusqu'à la place en passant par une portion de rue voire un itinéraire.

Dans ce contexte, la mise en place d'un périmètre de sauvegarde ne doit pas tendre à opposer un espace à un autre mais simplement à délimiter une zone prioritaire d'intervention. Les règles doivent être modulées en fonction des possibilités locales de les faire appliquer et des types de tissus rencontrés : par exemple, l'interdiction de démolir ne saurait viser l'ensemble du bâti d'une concession ou d'un ilot à l'intérieur duquel un seul édifice présente un intérêt patrimonial. On peut en revanche considérer que la procédure du permis de construire soit en priorité appliquée dans cette zone et édicter quelques servitudes : interdiction de construire au delà d'un étage, respect des alignements de voirie existants, maintien du gabarit de certaines ruelles et des formes des placettes ...

En outre, nous retenons un certain nombre d'axes dans la ville qui méritent aussi d'être protégés, notamment au niveau du bâti qui les bordent, mais pas au niveau de l'ensemble des îlots avoisinants. Les servitudes doivent permettre de restaurer les édifices présentant un intérêt patrimonial le long de ces axes et interdire la construction de bâtiments défigurant les paysages. La sélection ici proposée (cf carte) doit pouvoir être régulièrement augmentée par les autorités locales compétentes (commission des sites).

Parallèlement, nous souhaitons qu'une procédure de classement puisse être instituée vis à vis des bâtiments proprement dits, qu'ils soient situés à l'intérieur du périmètre ou non. S'il est souhaitable que cette procédure soit instituée au niveau national, la sélection des sites doit relever de cette même commission locale et peut se faire sous deux formes : de manière autoritaire par rapport à des sites significatifs, ou laissée à la libre initiative des habitants qui pourraient demander le classement en l'échange de contrepartie financière pour la maintenance des bâtiments. Dans un premier temps nous suggérons de retenir les sites étudiés dans cette étude (cf fiches) comme susceptibles d'être classés.

Cette procédure de classement ne saurait reposer seulement sur des mesures répressives (interdiction de construire sans accord des autorités) qui risqueraient de n'être pas appliquées et de dissuader les demandeurs. La seule mesure envisageable immédiatement de ce point de vue serait l'interdiction de démolir les bâtiments classés sans avis d'une autorité administrative. Les mesures incitatives susceptibles d'encourager la réhabilitation et la restauration peuvent être de deux ordres, d'abord financière et ensuite technique. Il convient de définir les modalités d'aide financière apportés aux propriétaires des bâtiments classés : aux crédits bonifiés doivent s'ajouter des subventions qui elles seules peuvent faire évoluer les mentalités tournées aujourd'hui vers le neuf. En outre une aide technique gratuite doit pouvoir être apportée dans la conception des projets de réhabilitation.

C'est dans les modalités de mise en oeuvre sur le terrain de cette procédure que réside son succès, mesurable à son effet d'entraînement (de ce point de vue

la présence d'un observateur permanent extérieur est un moyen d'analyser les blocages et de trouver des solutions pour les dépasser). Proposer la restauration de bâtiments anciens privés voire publics qui entraînerait un surcoût disproportionné par rapport à de simples travaux d'entretien et sans aucune contrepartie financière pour le demandeur risque de dissuader la population. En revanche, à la suite d'une opération achevée ou en cours, proposer aux voisins immédiats une aide technique et un petit appui financier pour, par exemple, recréer des façades peut être l'amorce d'une sensibilisation au patrimoine. On en revient là aussi à la nécessité de créer une dynamique, qui a plus de chance d'apparaître si elle suit ou accompagne un projet "lourd" engagé par un acteur institutionnel.

A ce cadre réglementaire s'ajoute la nécessité comme nous l'avons dit précédemment de définir au niveau de la collectivité locale les règles de gestion du fonds destiné à entretenir et promouvoir le patrimoine. Les propositions à retenir et les relations entre acteurs doivent respecter les principes du droit administratif en vigueur.

En faisant reposer une politique du patrimoine sur un acteur nouveau, la circonscription urbaine, dont les compétences, les tâches et les moyens ne sont pas toutes encore clairement définis, nous prenons un pari. Nous aurions pu proposer de nous appuyer principalement sur les acteurs existants, association et services centraux de l'Etat. Cependant, au regard des blocages apparus dans les opérations déjà engagées et à la lumière des traditions administratives souvent synonymes de paralysie, il nous semble plus prometteur de choisir un acteur qui apparaît dans le cadre du "renouveau démocratique" et qui peut engager des dynamiques aujourd'hui absentes. Néanmoins, il ne s'agit pas non plus d'en faire le seul agent dans ce secteur, qui agirait indépendamment des autres acteurs, publics et privés. C'est dans la définition précise des tâches des uns et des autres et dans leur complémentarité que pourra naître une véritable dynamique.

V ELEMENTS D'UN PROJET

Si ce programme d'actions mérite d'être affiné avec les partenaires concernés, il n'en demeure pas moins nécessaire de définir des actions immédiatement réalisables.

Au niveau de la ville, il convient de souligner la valeur du centre urbain ancien et d'éviter qu'il ne dépérisse. Concrètement, cela veut dire que les équipements existants ne doivent pas être progressivement déplacés vers la route nationale qui évitent la ville. Au contraire, il faut conforter le rôle administratif et commercial du centre en améliorant les services existants (par exemple la gare routière) et l'axe principale de circulation qui traverse la ville de l'est au nord via la place du fort français (cf carte). La détérioration de cette voie risquerait à terme de supprimer l'entrée est dans la ville (cela est déjà le cas pour l'entrée ouest) et de ne laisser qu'une seule pénétrante au nord, qui favoriserait l'enclavement des vieux quartiers et finalement leur abandon par la population encore résidente. Dans ce cadre, il convient aussi de tourner les lotissements de la périphérie est vers le centre, en instituant un réseau viaire approprié. Toutes ces remarques ont fait l'objet d'une discussion au SERHAU et doivent figurer dans le plan d'aménagement de la ville. Il restera alors à en persuader les acteurs politiques et administratifs.

Les lieux

Une action sur l'espace bâti existant proprement-dit, qui constitue traditionnellement l'axe majeur des opérations patrimoniales, n'est pas paradoxalement la priorité majeure à Ouidah ou du moins la seule entrée. Engagée sans concertation, elle risquerait de se solder par un échec, préjudiciable pour l'avenir, tant les mentalités ne sont pas prêtes. L'analyse des statuts fonciers des occupants des maisons privées montre leur complexité et la difficulté d'agir volontairement sur cette dimension, pourtant indispensable.

Il est difficile d'identifier le propriétaire foncier d'une concession voire d'une villa, généralement sous le régime de l'indivise ou divisée entre plusieurs descendants qui se contestent respectivement leurs emprises. En outre, la dimension patrimoniale de la plupart des maisons, au sens religieux et familial, ne permet pas de les racheter autoritairement.

Une action sur le domaine bâti de l'Etat peut sembler plus facile mais elle se heurte actuellement à l'absence de véritables responsables de ce domaine. Dans ce contexte, la première mesure à effectuer consiste à recenser ce patrimoine (dans le sens des biens), puis de définir en fonction des besoins existants et futurs l'usage des édifices et surtout les autorités chargées de les gérer. Ce n'est qu'une fois cette étude réalisée, (par le SERHAU par exemple), que pourront être affectés à des fins culturelles certains édifices, et engagées des opérations d'aménagement.

Aussi, il nous semble préférable, au moins dans un premier temps pour des raisons pratiques, d'engager des opérations sur le domaine public de l'Etat, qui doivent sensibiliser les habitants au patrimoine. Les actions sur ce domaine sont les plus rapides à mettre en oeuvre, même s'il demeure là aussi nécessaire de définir précisément les responsables, Etat et collectivité locale. Dans le cas de Ouidah, places et voies diverses nous semblent relever de la responsabilité de la collectivité, à l'exception peut-être de l'axe majeur de circulation dans la ville - cf carte).

Les objectifs

Le projet patrimonial que nous proposons repose sur le constat suivant : il existe un décalage entre les sites remarquables dans la ville et l'histoire et la société de Ouidah. Si l'on prend l'exemple de la traite, on note qu'il n'existe aujourd'hui presque aucun signe direct et tangible de cette activité, le long de la route des esclaves, à Savi et même à Ouidah où deux des trois forts ont disparu. Celui qui subsiste, le fort portugais, a subi de nombreuses

transformations, et si son aménagement actuel reprend quelques éléments du passé (la chapelle et le corps de garde qui viennent juste d'être reconstruits), l'espace dans son ensemble renvoie plutôt à un lieu de villégiature (ce qu'il fut dès le milieu du XIX^e siècle pour le Résident portugais), et n'évoque guère l'esclavage. Il n'existe aucune trace des lieux d'enfermement des esclaves où même des chaînes qui les retenaient prisonniers et seuls les bastions extérieurs et les canons évoquent une fonction défensive.

Quant aux temples vodoun, leur aspect n'est guère évocateur pour les non initiés, qui généralement ne les remarquent même pas. Les pièces les plus sacrées ont été la plupart du temps reconstruites en parpaings de ciment afin de protéger les reliques et les bâtiments en terre sont généralement dégradés. Leur organisation spatiale n'est pas non plus originale ; elle s'apparente à celle des concessions "profanes". Paradoxalement, les édifices remarquables de Ouidah ne renvoient pas à ces deux traits culturels majeurs. D'un point de vue esthétique, le visiteur remarque plutôt les maisons de commerce bâties à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, quelques édifices coloniaux et les églises chrétiennes.

Dans ce contexte, une action centrée sur une restauration voire une réhabilitation des sites de traite et des temples s'avère difficile : quelles sont les références formelles, les modèles ? En outre, même si l'on arrive à trouver des sources fiables, le résultat final risque d'être au niveau spatial assez peu remarquable : les lieux de traite étaient souvent des enclos de paille et il n'y a jamais eu à Ouidah de grand temple ou de palais (comme à Abomey). Enfin, une action concentrée sur un ou quelques sites limiterait la découverte de la ville qui souffre déjà de n'être visitée qu'au niveau du fort et du temple aux pythons. Aussi, il nous semble qu'une action de valorisation du patrimoine doit reposer d'abord sur d'autres types d'action (même si la restauration de quelques bâtiments ne saurait être exclue lorsqu'elle peut être engagée en accord avec le ou les responsables du lieu).

Last but not least, Ouidah possède une connotation négative pour de nombreux Béninois. Le passé qu'elle évoque, l'esclavage, et les règles sociales qu'elle rappelle à travers les cultes vodoun, sont des éléments ambigus pour la société actuelle. Aussi, il nous semble nécessaire d'envisager des actions qui ne se contentent pas de valoriser le passé mais qui ouvrent aussi sur la culture contemporaine africaine.

Ce constat et les raisons pratiques énoncées plus haut nous amènent à proposer un projet reposant sur deux idées fortes et complémentaires : en premier lieu, évoquer l'histoire et la société de Ouidah à travers un marquage créatif des espaces significatifs ; en second lieu, souligner l'urbanité ancienne de Ouidah en poussant les visiteurs à découvrir la ville dans son ensemble et même ses environs. Pour se faire, nous proposons de mobiliser le passé mais surtout le présent.

La solution proposée consiste d'abord à définir des itinéraires de découverte de la cité qui permettent de visualiser les principaux sites significatifs. Ces itinéraires feront l'objet d'aménagements physiques (rues et places, signalétique) et seront rythmés par des créations contemporaines d'artistes localisées à proximité des sites et chargées d'évoquer leur signification. Ces actions s'adressent aux visiteurs béninois et étrangers et veulent aussi sensibiliser les habitants de Ouidah qui verront qu'un intérêt est porté sur des lieux auxquels ils n'attribuent pas de valeur particulière. Elles viseront à faire de Ouidah non pas simplement un témoignage de l'Histoire mais aussi un lieu de confrontation des cultures du passé et d'aujourd'hui.

La conception d'un tel projet doit être l'oeuvre d'un architecte sensible à la question du patrimoine et à cette ville et qui s'entoure de spécialistes. Sa mission sera de concevoir un projet d'ensemble reposant sur l'aménagement d'itinéraires et de places, sur la construction d'un mobilier urbain et enfin sur la mobilisation d'artistes. A titre indicatif, nous indiquons ci-dessous l'esprit dans lequel nous voyons les interventions spatiales. Ces éléments pourront servir de base pour l'élaboration de termes de référence.

Aménagement des itinéraires

Deux itinéraires praticables en voiture et pouvant être panachés (cf carte) ont été retenus ; ils permettent de voir les principaux sites patrimoniaux .

Leur aménagement doit reposer sur les actions suivantes :

- Aplanissement et renforcement du sol de terre des rues.
- Plantation d'arbres le long des rues, de chaque côté.
- Dans les zones où l'itinéraire emprunte l'axe de circulation principale dans la ville, prévoir de chaque côté du "goudron" un espace de circulation pour piétons et des lieux de parking à proximité des sites d'arrêt.
- L'éloignement entre différents sites nécessite à certains endroits (croisements) de signaler les itinéraires. Il sera fait appel aux peintres graphistes locaux qui rédigeront sur des panneaux en bois les indications directionnelles. Ces panneaux seront apposés sur les murs extérieurs des édifices situés sur l'itinéraire.

Aménagement des places

Trois places sont prioritaires (place du fort français, place du temple aux pythons (Agoli) et place du fort portugais. Deux autres méritent d'être aménagées dans un deuxième temps (place au sud du domaine de Chacha et place de la grande mosquée).

La place du fort français appelle des actions diverses et complémentaires.

- Avant tout début d'opération d'aménagement, il est indispensable d'engager une campagne de fouilles, ce qui n'a pas été fait au niveau du fort portugais et a entraîné, dicit un archéologue béninois, des pertes importantes. Une campagne de trois mois (de préférence en saison sèche) mobilisant trois archéologues et quelques assistants est suffisante (cf M. Adandé).

- Le parti principal de l'opération d'aménagement doit reposer sur l'évocation du fort français. Si sa reconstitution n'est pas souhaitable (coût élevé, risque de reproduire un espace identique au fort portugais ...), il est possible d'évoquer ses contours par la végétation : création de parterres et plantations qui reprennent les contours caractéristiques du fort (formes arrondies des

bastions ...). Cette action nécessite la destruction de murs de clôture et des bâtiments parasites situés au nord de la place, autour du centre culturel.

- L'UGDO a par ailleurs suggéré de bâtir une bibliothèque pour recevoir le fonds offert par La Thiérache). Il faut profiter de cet opportunité pour (re)créer sur cette place, un petit espace culturel intégrant la salle de spectacle existante la buvette et le local destiné à la bibliothèque. Cet espace n'est pas nécessairement contré autour de la salle de spectacle et peut intégrer les bâtiments autour de cette place, comme par exemple celui occupé actuellement par l'UGDO et un centre social (pour accueillir par exemple une exposition concernant le fort français). Il peut être aussi envisagé de construire de nouveaux édifices soit autour de la salle de spectacle, soit sur la façade ouest de la place, actuellement composée d'édifices en ruines.

- Enfin, un signal évocateur de la traite mérite d'être implanté. Sa matérialisation mérite un débat : il peut prendre des formes et des tailles diverses, depuis une sculpture jusqu'à une construction qui permette par sa hauteur de devenir un repère et un lieu d'observation de la ville et des paysages environnants.

Pour toutes les places de la ville, la plantation systématique d'arbres doit être retenue : outre le confort qu'ils apportent pour la détente, ils permettent de délimiter à peu de frais l'espace des places qui n'est actuellement pas toujours affirmé, du fait de l'état de dégradation des édifices qui les entourent.

Signalétique

Chaque site patrimonial retenu doit faire l'objet d'une information relatant sa raison d'être. Ce support écrit doit être intégré dans un "meuble" urbain. Si celui-ci mérite d'être conçu par un architecte (possibilité de différents types de meubles rapportés à chaque thème - traite, religion , négoce, colonisation -), il doit être réalisé en faisant appel aux savoirs faire locaux : menuisiers, graphistes de rues pour l'écriture... Ce signe doit être facilement identifiable depuis une distance de 50 mètres au moins afin de faciliter le parcours des itinéraires. Il

doit aussi s'accorder avec l'installation à proximité de créations plastiques (sculptures, fresques) et sera installé sur une dalle en béton armé supportant la sculpture et de taille suffisante pour permettre la circulation et éventuellement le repos des visiteurs (à cet effet, quelques sièges en ciment conçus eux-aussi par les sculpteurs) peuvent être ajoutés dans certains sites.

Créations artistiques

Il existe en Afrique noire et au Bénin en particulier des formes d'expression artistiques contemporaines qui pour certaines s'inspirent de traditions anciennes, par exemple les fresques murales ou le statuaire en ciment armé qui renvoient au système de culte vodoun. En outre, ces formes d'expression se sont diffusées dans les pays récepteurs d'anciens esclaves. Cet art figuratif, quelque peu dévalorisé en Europe et qualifié de "populaire", est le fait d'artistes professionnels qui commencent à être reconnus par les collectionneurs nord-américains, lesquels envoient des émissaires leur acheter des oeuvres. Dans ce contexte, la valorisation de cette pratique artistique au Bénin à travers leur exposition dans une ville historique est aussi un moyen d'éviter que ces oeuvres ne se retrouvent d'ici peu essentiellement dans les musées privés d'Amérique du nord, (comme cela est le cas par exemple pour les bronzes du royaume du Bénin).

Plutôt que de chercher à racheter des oeuvres existantes (peu nombreuses car rapidement achetées), il nous semble plus intéressant de commander à des artistes vivants des oeuvres sur des thèmes liés à la ville de Ouidah (religion, traite des esclaves, négoce, colonisation), qui seront exposées à proximité des sites retenus, en fonction du thème qu'ils illustrent. Il est souhaitable de faire aussi appel à des artistes originaires de pays ayant un lien avec l'histoire de cette contrée et ayant manifesté un savoir faire certain dans le genre demandé (sculptures en ciment ou fresque murales), en premier lieu des Béninois, puis des Togolais, des Nigériens, des Ivoiriens et des Ghanéens (pays où il existe une tradition forte de sculptures en ciment commémoratives, cf SJ Akpan au Nigéria) et enfin des

artistes des pays "récepteurs", par exemple le Brésil et Haïti, et pourquoi pas aussi l'Europe.

Différentes solutions sont possibles pour mobiliser les artistes. La solution du concours est la plus séduisante mais elle n'existe pas localement, peut heurter certaines susceptibilités et elle est difficile à organiser. Il semble préférable de négocier avec chaque artiste en fonction du cahier des charges de chaque site. Afin de favoriser une stimulation artistique, il convient de prévoir l'installation des oeuvres dans la ville dans le cadre d'une manifestation culturelle ayant la plus large audience. Ces artistes pourraient à cette occasion exposer et vendre leurs autres travaux.

Ces produits, destinés à demeurer en plein air doivent répondre à un certain nombre d'impératifs. Les matériaux utilisés doivent supporter les pluies et la chaleur, ce qui veut dire par exemple que le ciment utilisé pour les sculptures doit être mélangé avec un produit évitant les fissurations dues à l'humidité, ou que les peintures doivent être de qualité adaptée. Enfin, le choix entre une fresque ou une peinture se fera selon la disponibilité du support : il est nécessaire pour une fresque d'obtenir l'accord du propriétaire des murs ; pour contrer d'éventuels refus, il peut être proposé au propriétaire une réfection gratuite des murs extérieurs de son domaine, en échange de la mise à disposition de certains pans pour l'artiste. L'installation d'une sculpture nécessite un espace au sol plus important et les contraintes de voirie peuvent amener à préférer la première solution. Il conviendra cependant de mélanger les deux genres de manière assez équitable et il est possible pour certains sites de les panacher. Enfin, on peut aussi imaginer que certaines oeuvres, plus fragiles ou de plus petite taille proposées par certains artistes soient installés dans un espace protégé, par exemple les salles du fort portugais.

SITES RETENUS, PAR THEME

LA VILLE RELIGIEUSE

Temple du python (le grand vodoun Houéda)
Temple Daagbo Hounon (chef des féticheurs de Ouidah)
Temple Mahou Adimoula (divinités fondatrices du monde dans la cosmologie vodoun)
Temple Ninssouhoué (culte royal apporté d'Abomey)
Bois Kpassé (domaine d'un des premiers rois Houéda)
Place Agoli (lieu de fondation de Ouidah à l'époque Houéda)

Basilique
Grand séminaire
Temple protestant

Grande mosquée
Ancienne mosquée

LA VILLE DE TRAITE DES ESCLAVES

Bord de mer (lieu d'embarquement des esclaves)
Pont sur la lagune ("douane")
Village de Djegbadji (lieu de marquage au fer des esclaves vendus par le roi)
Arbre du capitaine (lieu de négociations entre blancs et représentants du roi)
Domaine de Chacha (lieu de traite du chacha brésilien De Souza)
Fort portugais
Place du fort français
Site du fort anglais
Site du fort danois
Site du domaine du Yovogan (le "chef des blancs" représentant le roi du Dahomey)
Village de Savi (le lieu de traite et la capitale Houéda avant la conquête du Dahomey).

LA VILLE COMMERCANTE

Le marché Zobè (date de l'époque de la traite)
Villa Adjavon (une des plus originales de la ville)
Villa Saint-Pierre (le style afro-brésilien)
Maison Tognisso (une autre des maisons à étage remarquable de la ville, début du siècle comme Adjavon)
Maison Diogo (à proximité de la grande mosquée)

LA VILLE COLONIALE

La Résidence
L'ancien bureau du commandant de cercle
L'ancien tribunal
Maison du Brésil (bâtiment colonial dédié au Brésil).

Enfin, pour faciliter la mise en oeuvre, il convient de définir pour chaque site un cahier des charges spécifiant les indications suivantes :

Au niveau du gros oeuvre :

La localisation exacte de la dalle de support (choisie en fonction de la lisibilité)

L'encombrement au sol de la dalle (défini en fonction des contraintes de voirie)

le type de signalétique selon le thème

Le texte retenu pour le site

les services annexes - sièges, abri, poubelle, téléphone...).

Au niveau de la création artistique :

Le thème à illustrer

La nature de la création (fresque ou/et sculpture)

La localisation exacte (sur dalle ou sur murs) sur le schéma d'occupation du sol.

L'encombrement maximale et minimale.

Un schéma d'occupation du sol au 1/20è reprendra toutes les données spatiales pour chaque site.

Toutes ces propositions méritent d'être discutées avec les partis intéressés et peuvent être modifiées mais le succès d'une telle opération nécessite une mise en oeuvre par des opérateurs locaux, qui existent au Bénin. Enfin, ce type de projet permet de commencer modestement, en fonction des moyens et des opportunités, et de créer progressivement une dynamique dont on peut espérer qu'elle permette de constituer à terme un espace de création et d'exposition des cultures africaines.



ANNEXE : NOTE SUR LES PERSPECTIVES DE CETTE RECHERCHE

Les discussions menées au sein de l'équipe de travail en octobre 1991 et les contacts extérieurs ont permis de dégager les perspectives suivantes :

RECHERCHE.

Un crédit partenariat de l'ORSTOM a été attribué à Mme Blandine Légonou-Fanou, chercheur béninois du CNRST qui a participé à cette recherche. Ces moyens étalés sur deux ans lui permettront d'approfondir deux thèmes de recherche liés à ce travail, d'une part les relations entre Ouidah et Abomey et les influences réciproques, d'autre part le développement de la société afro-brésilienne à Ouidah et dans les comptoirs voisins dans la deuxième moitié du XIX^e et au début du XX^e siècle. Le premier document de travail pourra être utilisé pour l'ouvrage de valorisation. Dans cette perspective, quelques relevés de bâtiments significatifs de la ville d'Abomey seront demandés au SERHAU (plans) et à M. Gnacadja, architecte béninois ayant participé à l'étude (dessins).

VALORISATION

Ce document, diffusé fin 1991, s'adresse à un public restreint. La matière engrangée à l'occasion de cette recherche permet de concevoir des produits susceptibles d'intéresser les Béninois curieux de leur histoire, un public cultivé en Europe et des touristes, à savoir dans un premier temps un livre et une exposition.

Ce livre relatera dans un texte homogène le développement de la société de Ouidah et l'urbanisation de la cité. Il visera aussi à servir de guide pour les visiteurs. Le produit qui intégrera de nombreux plans et dessins ainsi que des photographies en quadrichromie. Le coût de la réalisation (entre 180 et 220 pages à 2000 exemplaires) est évalué à 350000 FF. une convention de co-édition sera élaborée entre l'ORSTOM et le SERHAU. Dès à présent, le SERHAU se propose d'aider

financièrement à la réalisation de cet ouvrage, en échange d'une quote-part des exemplaires.

L'exposition aura deux objectifs, appuyer la diffusion du livre, et proposer à Ouidah un fonds iconographique susceptible d'être présenté dans un local approprié (fort portugais par exemple). Elle sera composée à partir des plans et dessins et du fonds photos élaborés lors de l'étude. Il est envisagé de présenter, selon des thématiques, une trentaine de plans et dessins et une soixantaine de photos ainsi qu'une dizaine de planches explicatives, soit au total environ 100 documents. Cette exposition sera diffusée dans le circuit des centres culturels français en Afrique ainsi qu'en France avant d'être offerte à la ville de Ouidah. Son coût est estimé à 150000 FF.

Ces deux produits pourront être réalisés pour le premier semestre 1993. Dans un deuxième temps, il est possible d'envisager un court métrage sur le thème de la traite qui reposerait principalement sur le site de Ouidah. Des repérages ont été faits en ce sens (photos, vidéo) et un scénario est en cours d'écriture.

COMMUNICATION

L'ensemble de ce travail et ses perspectives ont été présentés au Ministère de la Culture et de l'Information qui a lui aussi manifesté son intérêt et qui souhaite que le rapport de recherche soit largement diffusé au Bénin et fasse l'objet d'une présentation officielle début 92. Une version succincte du rapport (de quelques dizaines de pages) peut être envisagée à cette occasion.

Par ailleurs, un projet d'une grande manifestation culturelle sur le thème des échanges entre l'Afrique noire et les autres continents est en cours de montage et devrait se dérouler à Ouidah fin 1992 ou en 1993. Il convient de voir avec la Mission française d'Action culturelle et de Coopération, actuel pilote du projet, comment les actions précédemment décrites peuvent s'y insérer, voire en devenir des composantes.